ENTRE PROTECTION ET SURVEILLANCE : PARCOURS ET LOGIQUES DE MOBILITE DE JEUNES MIGRANTS ISOLES

Emilie Duvivier

To cite this version:

Emilie Duvivier. ENTRE PROTECTION ET SURVEILLANCE : PARCOURS ET LOGIQUES DE MOBILITE DE JEUNES MIGRANTS ISOLES. Sciences de l'Homme et Société. Université de Lille, 2012. Français. ⟨NNT : ⟩. ⟨tel-04481333⟩

HAL Id: tel-04481333

https://hal.science/tel-04481333v1

Submitted on 28 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HAL Authorization

THESE DE DOCTORAT DE L'UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE 1

Spécialité
SOCIOLOGIE

Présentée par Emilie DUVIVIER
Pour obtenir le grade de docteur en sociologie

ENTRE PROTECTION ET SURVEILLANCE : PARCOURS ET LOGIQUES DE MOBILITE DE JEUNES MIGRANTS ISOLES

Thèse dirigée par :

Madame Le professeur Licia VALLADARES

UNIVERSITE DE LILLE 1

Jury :

Marc BERNARDOT	Professeur à l'université du Havre	Rapporteur
Brigitte BOUQUET	Professeur émérite, titulaire de la Chaire du travail social au CNAM, Paris	
Angelina ETIEMBLE	Maitre de conférences contractuelle à l'université du Maine Le Mans	
Gilles FRIGOLI	Maitre de conférences à l'université de Nice Sophia Antipolis	
Gérard MAUGER	Directeur de recherche au CNRS	Rapporteur

Thèse soutenue le 20 janvier 2012

REMERCIEMENTS

Je souhaite remercier ici les personnes qui, de près ou de loin, ont permis la concrétisation de cette thèse de doctorat.

Ces remerciements s'adressent à ma directrice de thèse, Licia Valladares, pour sa confiance, ses conseils et ses encouragements.

Je souhaite remercier Emmanuel Jovelin pour le soutien qu'il m'a apporté durant ces dernières années.

Ma gratitude s'adresse aussi à Elisabeth Prieur et Bruno Dolhem, anciens Directeurs de l'Institut Social de Lille, ainsi qu'à Thierry Monnier, Directeur général actuel, pour m'avoir accordé le temps nécessaire pour l'écriture de cette thèse.

J'exprime également ma reconnaissance à Jean-Paul Carpentier, Directeur de la Maison de l'Enfance et de la Famille Métropole Lille pour m'avoir permis de mener mon travail de terrain dans les meilleures conditions.

Je n'oublie pas ma famille, mes amis et collègues, pour leurs encouragements, leur patience et leur écoute bienveillante tout au long de ces années de travail. Pour terminer, je tiens tout particulièrement à remercier Jérôme que j'ai eu la chance d'avoir à mes côtés.

RESUME

A partir d'un travail de terrain mené à Lille et Bruxelles, cette thèse s'est attachée à reconstituer les parcours migratoires de jeunes *mineurs isolés étrangers*, pris en charge par les services sociaux de protection de l'enfance ou vivant en dehors de tout dispositif. En considérant la dimension processuelle de la migration depuis leur départ, « entre là-bas et ici », puis en privilégiant une approche centrée sur leurs expériences à Lille et Bruxelles, l'étude souligne que le parcours de ces jeunes *isolés* s'élabore en articulation avec leurs relations sociales et familiales, et qu'il évolue selon les contraintes et/ou les occasions (économiques, politiques, institutionnelles, familiales) rencontrées en chemin dans les pays d'immigration et/ou de transit. Au-delà de l'isolement qui les caractérise au plan juridique, nous montrons que ces jeunes migrants sont le plus souvent intégrés dans des systèmes familiaux complexes, mais aussi connectés aux membres dispersés du réseau social et familial. Individus mobiles, animés par un profond désir d'être, ils multiplient les expériences, en s'engageant et se désengageant dans différents types de relations au fur et à mesure de leur déplacement. Si leurs parcours peuvent sembler difficilement saisissables en raison de la pluralité des projets qu'ils élaborent et de leur caractère multidimensionnel, ceux-ci donnent à voir de l'évolution des migrations qui s'inscrivent de plus en plus aujourd'hui dans des jeux de négociation, de domination et de pouvoir sur la scène internationale.

TABLE DES MATIERES

Introduction générale 1
1/ Des enfants et des jeunes en migration 4
2/ Comment penser la migration indépendante des enfants et des jeunes dans un monde en mouvement ? 13

PREMIERE PARTIE : MOUVEMENTS ET METAMORPHOSES 22

Chapitre I: l' « Europe migratoire » : entre hospitalité et repli sécuritaire à l'égard des migrants 25

1/ MOBILITES PLURIELLES EN EUROPE : DES HOMMES, FEMMES ET ENFANTS DANS L'HISTOIRE DES MIGRATIONS INTERNATIONALES. 26
1.1. Migrations trans-nationales du XIX^e^ et du début du XX^e^ siècle 26
1.2. Quand les travailleurs immigrés en France étaient encore des invités 31
1.3. Les femmes et les enfants : des acteurs invisibles mais pourtant présents. 39

2/ AU FONDEMENT DES POLITIQUES D'IMMIGRATION ET DE L'ASILE EN EUROPE 45
2.1. Nations, nationalité et nationalisme au XIX^e^ 45
2.2. L'émergence de la « question nationale » 50
2.3. Contrôler, sélectionner, protéger : le triple prisme des politiques d'immigration et de l'asile 55

Chapitre II : Migrations, asile et frontières en Europe : Reconfigurations migratoires et Logiques d'Etats 65

1/ L'UNION EUROPEENNE FACE AUX MIGRATIONS INTERNATIONALES 66
1.1. De « nouvelles migrations » en Europe à la fin des années 1990 66
1.1.1. Un espace migratoire européen qui s'élargit à l'Est et au Sud 66
1.1.2. Nouveaux profils, nouveaux enjeux dans une donne migratoire mondialisée 70

1.2. Vers une harmonisation en matière de contrôle de l'immigration et de lutte contre l'immigration clandestine 77
1.2.1. Le droit d'asile en question 79
1.2.2. Les ambiguïtés de la politique d'immigration et de l'asile en Europe 87

2/ LA CONSTRUCTION SOCIALE CONTEMPORAINE D'UNE NOUVELLE FIGURE DE L'ALTERITE 90
2.1. Les Etats européens face à la vulnérabilité des enfants et adolescents migrants non accompagnés. 92
2.1.1. L'enfant : une personne vulnérable et sujet de droit 92
2.1.2. Usages et paradoxes des catégories migratoires 97

2.2. Quand ils sont devenus visibles : Essai de mise en perspective des logiques de construction de la catégorie de « mineur isolé étranger » 103
2.2.1. L'émergence du phénomène et la pluralité des modes de désignation 104
2.2.2. Une catégorie spécifique : le « mineur isolé étranger » 108

DEUXIEME PARTIE : PAR-DELA LES FRONTIERES 124

Chapitre III : Temps de l'enfance et du depart . De la vie au pays a la construction du désir d'ailleurs 127

1/ LES JEUNES MIGRANTS « ISOLES » : DES ACTEURS DE LA MONDIALISATION MIGRATOIRE 129
1.1. Des origines géographiques extrêmement diversifiées 130
1.2. Le système migratoire européen : une question d'histoire (s) et de liens 134
2/ PAYS ET CONTEXTES SOCIETAUX D'ORIGINE : UNE PLURALITE DE DECORS ET DE PROBLEMATIQUES 141
2.1. Pays pauvres et politiquement déstabilisés : *faire face aux tensions et à l'insécurité* 142
2.2. Modernisation et développement contrasté au Sud de la méditerranée : *Attente, désillusion et arts de survie* 150
2.3. Migrations et réseaux dans les pays en transition de l'Est européen et de l'Asie 161

Chapitre IV : Attentes et projets vers l'Europe 172

1/ « *PARTIR, C'EST LA SEULE SOLUTION* » : LA MIGRATION COMME MODE DE SURVIE, CONDITION DE RECONNAISSANCE ET RECHERCHE D'INDIVIDUALITE 174
1.1. Les raisons du départ : des motivations complexes et multidimensionnelles 174
1.2. « Chercher la vie » : *Partir* pour exister et devenir 179
1.3. La migration indépendante des mineurs : un projet personnel et/ou familial ? 186

2/ FIGURES PLURIELLES DU « MINEUR ISOLE ETRANGER / NON ACCOMPAGNE » 192
2.1. Le pionnier-héritier 194
2.2. Le successeur-rejoignant 200
2.3. L'aventurier 204

TROISIEME PARTIE 214
ESPACES/TEMPS DE L'EXPERIENCE MIGRATOIRE 214

Chapitre V : De « là-bas » a « ici » : logiques sociales et familiales de la mobilite migratoire 217

1/ UNE LOGIQUE DE « MIGRATION DIRECTE » : UN DEPLACEMENT LINEAIRE DE LA-BAS A ICI. 219
1.1. Michèle et Sergio : Des mineurs « isolés » mais pourtant « accompagnés » 219
1.2. Une mobilité organisée et dûment préparée avant le départ 221

2/ LE « CHEMINEMENT » MIGRATOIRE 227
2.1. Des itinéraires tracés dans de vastes espaces transnationaux 227
2.2. « Isolé » et « re-lié » : l'expérience d'Alban sur les routes migratoires vers le Nord 230

3/ UNE LOGIQUE DE « MOBILITE ALTERNATIVE » 235
3.1. Entre mobilité et sédentarité : Errances et stratégies de survie 236
3.2. Les chemins incertains de Tahir et d'Hamid 238

Chapitre VI: Du « temps du deplacement » au « temps de l'institution »
Le foyer comme lieu d'ancrage et de dispersion 246

1/ LE FOYER: ESPACE DE VIE, DE CONTROLE ET DE TRANSIT 248
1.1. Le travail social et les « mineurs isolés étrangers » : les enjeux de la rencontre 248
1.2. Devenir « mineur isolé étranger » : L' « intégration institutionnelle » comme nouvelle opportunité 253
1.3. De l'accompagnement à l'éloignement : quand l'Aide sociale à l'enfance « fabrique » des sans-papiers. 259

2. CARRIERES INSTITUTIONNELLES DU « MINEUR ISOLE ETRANGER » 262
2.1. De l'accueil d'urgence à la réorientation. 263
2.1.1. Des premiers moments de l'accueil… à l'expérience de la mise en attente. 263
2.1.2. L'orientation : une étape dans la trajectoire institutionnelle 266

2.2. Des possibilités de scolarisation et de formation. 269
2.3. L'enjeu des papiers 272
2.3.1. Devenir français ou repartir 273
2.3.2. Ni régularisés, ni expulsés 274

3/ SORTIES ET DEVENIRS… 275
3.1. Les modalités du départ de l'ASE : des logiques différenciées 275
3.2. Relocalisation et dispersion après le départ de l'ASE 277
3.3. Entre « ici » et d'« ailleurs » : appartenances multiples et poursuite de la mobilité 281

Chapitre VII : Habiter la rue et se debrouiller: Des « mineurs etrangers non accompagnés » à Bruxelles 285

1/ VIVRE ET SURVIVRE A BRUXELLES 288
1.1. Bruxelles et les contradictions de la « ville monde » 288
1.2. *Etranges* étrangers aux marges de la ville 291

2/ TRAVERSEES ET RECIT DE VILLES : LE PARCOURS D'AÏSSA, « MINEUR ETRANGER NON ACCOMPAGNE » DEVENU JEUNE MAJEUR SANS-PAPIERS 294
2.1. Du Maroc à la Belgique : Sur les routes migratoires vers le Nord 294
2.2. Bruxelles : lieu de passage et d'ancrage 296
2.3. Rêves en souffrance. 299

Conclusion générale 307

Bibliographie 317

Liste des sigles utilisés 356

Annexes 358

ANNEXE 1 : « L'histoire de la recherche : Quelques aspects méthodologiques et épistémologiques » 359
ANNEXE 2 : Caractéristiques de la population interrogee 383
ANNEXE 3: Convention internationale relative aux droits de l'enfant 385
ANNEXE 4 : Les flux migratoires dans le monde 399
ANNEXE 5: Le système migratoire mondial 400

INTRODUCTION GENERALE

Cette thèse porte sur les parcours migratoires de jeunes migrants sans accompagnement parental, désignés en Europe par la catégorie de « *mineur étranger non accompagné* » (ou « *mineur isolé étranger* » pour le cas de la France) [1]. Fruit d'une réflexion qui a émergé à Lille dans un foyer pour enfants et adolescents en difficultés et qui s'est ensuite poursuivie à Bruxelles, ce travail marque une étape dans un parcours de recherche de plusieurs années auprès de jeunes migrants, encadrés et non encadrés par les institutions.[2] S'appuyant sur une relecture critique des analyses que nous avions développées dans des travaux précédents, cette thèse se propose d'apporter un éclairage sociologique sur l'expérience migratoire de ces mineurs en étudiant l'articulation des trajectoires personnelles et des destinées collectives en situation de migration.

La figure du *mineur isolé étranger* a acquis une visibilité récente dans l'actualité française et européenne. Dans un contexte de durcissement des politiques d'immigration et de l'asile, la présence de ces jeunes étrangers, sans droit au séjour dans les pays qu'ils traversent ou dans lesquels ils s'installent, soulève, depuis la fin des années 1990, de multiples interrogations. Leur nombre, difficilement appréciable, est estimé à plusieurs milliers en Europe par les associations.

D'après le Haut-Commissariat au Réfugiés (HCR), en 2007, plus de 11300 demandes d'asile ont été déposées par des « enfants non accompagnés ou séparés de leur famille » dans 58 pays (soit 3% des demandes d'asile soumises dans ces pays). L'Europe en a reçu 9000 (80%). Avec 3530 demandes, le Royaume-Uni en a enregistré le plus grand nombre, suivi de la Suède (1260), de la Norvège (1400), de la Belgique (590) et de l'Autriche (520). Le nombre de demandes pour la France était de 460.[3] Soulignons que tous les mineurs ne sont pas des demandeurs d'asile et qu'un certain nombre d'entre eux ne sont donc pas identifiés et

[1] Les *mineurs isolés étrangers* ou *mineurs étrangers non accompagnés* sont définis par le Conseil de l'Union Européenne comme « *les ressortissants de pays tiers âgés de moins de dix-huit ans qui entrent sur le territoire des États membres sans être accompagnés d'un adulte qui soit responsable d'eux, de par la loi ou la coutume, et tant qu'ils ne sont pas effectivement pris en charge par une telle personne* ».

[2] Voir annexe 1 : « L'histoire de la recherche : quelques aspects méthodologiques et épistémologiques ».
1.1. Retour sur les prémisses de la recherche.

[3] United Nations' Trends in Total Migrant Stock: The 2008 Revision, http://esa.un.org/migration

pris en compte dans ces évaluations. Les statistiques restent en effet peu précises et ne sont pas toujours représentatives de l'ampleur du phénomène (Etiemble, 2002). Toutefois, les chiffres officiels ou connus sont inférieurs à 5000 nouveaux cas par an, dans presque tous les pays européens (Senovilla Hernandez, 2008). Présentée comme un phénomène massif malgré une ampleur quantitative modeste comparée au flux des migrants le « *mineur isolé étranger* » bénéficie donc depuis quelques années d'une attention grandissante des pouvoirs publics. Situé au croisement de deux champs législatifs distincts que sont celui de l'enfance en danger et celui de l'immigration, le traitement social et politique de ces mineurs atteste des tensions qui demeurent entre deux logiques contradictoires : protection inconditionnelle de l'enfant et surveillance de l'étranger qu'il représente. Dans un contexte européen de repli sécuritaire, la présence illégale de ces jeunes qui franchissent les frontières sans leur référent légal, met en effet à l'épreuve la capacité des Etats nationaux à concilier l'intérêt supérieur de l'enfant – principe fondateur de la Convention des droits de l'enfant – et l'application de politiques restrictives concernant l'accueil et le séjour des étrangers sur leur territoire.

Depuis une dizaine d'années se multiplient congrès, journées d'étude, communiqués de presse sur la question de l'accueil et de la protection de ces jeunes ; toutes ces rencontres mettent en évidence un traitement social et politique différencié en Europe et l'inertie des pouvoirs publics dans la mise en place de dispositifs adaptés pour les protéger. La grande majorité des discours, essentiellement portés par les ONG spécialisées dans la défense des droits des enfants et des personnes migrantes, s'orientent ainsi autour de deux perspectives centrales : la nécessaire protection de ces enfants par les sociétés d'accueil et la dénonciation des déterminants réels ou supposés de leur migration. Les institutions d'assistance ou associations internationales d'aide à l'enfance s'élèvent ainsi contre le trafic des êtres humains par les exploitants, la vente et l'exploitation des enfants par leurs parents, la migration forcée d'enfants contraints à envoyer de l'argent à la famille une fois arrivés en Europe ou mandatés pour assurer un regroupement familial. L'opinion publique découvre également avec émotion depuis quelques années la présence d'enfants et de jeunes dans des espaces invisibles comme la zone d'attente de Roissy, vivant dans la rue, dormant dans des parcs en plein cœur de Paris, ou dans des camps comme dans la « jungle » de Calais. A certaines prises de position visant à accuser l'instrumentalisation de ces jeunes dans les sociétés d'origine et à inciter les sociétés d' « accueil » à développer des mesures en terme d'accueil et de protection, se mêlent d'autres discours politiques laissant flotter une logique de

soupçon, récurrente quand il s'agit de populations migrantes, au sujet des histoires qu'ils confient, sur leur âge, sur leur véritable isolement.

Entreprendre l'étude de l'expérience migratoire de ces jeunes peut donc s'avérer une démarche complexe à mener tant cette question a pu faire l'objet d'un traitement politico-médiatique contribuant à alimenter le flot des représentations et analyses. En tant que mineurs, ils sont le plus souvent appréhendés comme des jeunes qu'*on* déplace, contraints à l'exil et victimes des calculs que les adultes auraient élaborés à travers eux. En tant qu'étrangers sans-papiers, ils sont jugés coupables d'avoir émigré. Oscillant tour à tour entre la figure du mineur, enfant victime à protéger et à insérer dans le cadre des dispositifs institutionnels, et celle de l'étranger à éloigner ou délinquant à réadapter, ces jeunes migrants demeurent ainsi soumis aux injonctions paradoxales de l'Etat dans le traitement de leur situation. Ces représentations véhiculées sur un mode binaire, qui ne donnent bien évidemment qu'une vision imparfaite et très simpliste de la réalité des situations, empêchent de saisir dans l'analyse toute la complexité du processus migratoire et tendent également à retirer à ces jeunes leur capacité d'acteurs sociaux, disposant de ressources et capables d'initiatives. Comment donc parler des mineurs migrants et dépasser ces analyses binaires de leur migration sans pour autant nier les contraintes qui pèsent sur eux et leur situation de vulnérabilité ? Comment l'analyse de leurs expériences, de leur vécu de l'exil, physiquement et symboliquement violent, peut-il échapper au misérabilisme et à la tentation dénonciatrice de la part du chercheur ? Quel discours produire pour décrire leurs expériences et rendre visible les conduites sociales qu'ils développent dans l'espace migratoire ?

On ne peut écrire sur l'immigration sans s'interroger sur ce que signifie d'écrire sur cet objet et sur son statut social et scientifique soulignait Sayad (2006). Objet jugé parfois « exotique », « non noble », objet de la science du « petit » (socialement), avait-il précisé, dans la mesure où il concerne « une population socialement et politiquement surdéterminée » (Sayad, 2006, p.27), l'étude du fait migratoire engage des représentations, des prises de position sur le monde social et politique. Il s'agit donc aussi d'interroger ce statut, de soumettre à l'examen les discours sur l'immigration qui portent finalement plus sur soi, l'*identité* de soi, que sur « les autres » et l'*altérité*.

En matière d'immigration, comme le précise de nombreux auteurs, la réalité dont on parle est avant toute autre chose une question de mots. Il importe donc de prendre un peu de distance à l'égard des formules qui tendent à s'imposer comme une évidence dans les discours

et qui orientent ainsi notre système d'appréciation et de jugement. Il nous faut donc mettre en doute les certitudes et soumettre à l'examen ce discours employé pour « parler » du social. Dans ce sens, le questionnement du vocabulaire amène à délégitimer ce qui paraît naturel, légitime, et contribue à « éclairer d'un jour nouveau les débats de fond qui traversent notre société ».[4] Cette question apparaît d'autant plus pressante que l'objet de cette recherche, multiforme, consacre la rencontre de deux objets qui se sont trouvés longtemps dominés, voire occultés dans la recherche, et qui tendent aujourd'hui à susciter un nouvel intérêt. Comme nous le verrons ensuite, les questions liées à l'immigration et aux migrations, tout autant que celles posées par l'enfance et la jeunesse dans notre société, ne laissent pas l'opinion insensible et recouvre un mode de traitement social et politique particulier.

1/ DES ENFANTS ET DES JEUNES EN MIGRATION

C'est à partir de la catégorie de « *mineur isolé étranger* » (ou « *mineur étranger non accompagné* ») que la figure migratoire du jeune étranger, sans-papiers et sans parent sur le territoire national, se trouve essentiellement présentée par les chercheurs travaillant sur ce thème – et de manière générale par l'ensemble des acteurs sociaux en France et en Europe. Au-delà du qualificatif *mineur*, terme juridique désignant toute personne qui n'a pas atteint l'âge de la majorité légale qui se retrouve dans les deux catégories, d'autres notions pouvant sembler assez floues, comme celles d'*enfant* et de *jeune,* sont également convoquées pour caractériser cette population.

Comment définir le mineur isolé étranger, dans une visée de connaissance sociologique ? Face à ce terme, emprunté par tous avec évidence aujourd'hui, le risque pour le chercheur serait de partir d'une acception communément partagée, devenue familière, sans s'interroger sur les réalités que désigne cette catégorie. Un premier détour s'impose dès maintenant sur les problèmes épistémologiques que peut poser cet objet, situé à la croisée de la sociologie de l'enfance, de la jeunesse et de l' (im)migration.

[4] Dans un numéro spécial d'*Hommes et Migrations,* intitulé « Le poids des mots » (mai 1992), P. Dewitte y écrit en effet : « *Ainsi, analyser le vocabulaire n'est pas ergoter, c'est au contraire éclairer d'un jour nouveau les débats de fond qui traversent notre société* » (p.1).

L'enfance et la jeunesse : une question de « mots »[5] ?

« *Chaque chercheur travaillant sur l'enfance et la jeunesse s'attache à définir la signification de ces âges et participe ainsi à une réflexion scientifique sur un sujet sans fin, puisque la représentation des âges de la vie se transforme avec le temps, ainsi que le statut social des individus qu'ils désignent* » (Danic, Delalande, Rayou, 2006, p.12). Sans trop anticiper sur ce qui sera présenté dans l'étude, nous tenterons ci-après, en nous référant à différents travaux, d'apporter quelques premiers jalons de compréhension sur le statut de l'objet « enfants et jeunes ».

La notion d'*enfant*, définie le plus souvent par le critère biologique de l'âge, renvoie au sens juridique à la notion de *mineur* : est considéré comme enfant « *tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable* »[6]. Dans les années 1930, la psychologie avec Piaget (Piaget et Inhelder, 1966) s'est également employée à déterminer cet âge de la vie à travers, notamment, des théorisations par stades et les mesures du quotient intellectuel. Si ces acceptions tendent à représenter l'enfance de manière abstraite et universelle, les anthropologues avaient toutefois à la même période souligné l'extrême diversité des enfants d'une culture à l'autre (Mauss, 1937 ; Mead, 1930). L'enfance ne saurait dans ce sens être perçue comme une réalité naturelle, pas plus d'ailleurs qu'une réalité universelle. Les recherches menées en histoire (Ariès, 1973), en ethnologie (Van Gennep, 1969 ; Erny, 1972 ; Rabain, 1979) et plus récemment en sociologie (James et Prout, 1990 ; Corsaro, 1997 ; Montandon, 1998 ; Sirota, 1998) ont par la suite contribué à rompre avec ces fausses évidences, en mettant en exergue la grande diversité de l'enfance et sa construction socio-historique.

L'enfance ne saurait donc être la même partout, en tous temps et en tous lieux. Hétérogène de part le monde, elle peut connaître également des réalités très différentes au sein d'une même société comme le montrent les travaux qui se développent sur la situation des enfants travailleurs en Europe et ailleurs (Schlemmer, 1996), des enfants des rues et des enfants pauvres au Maroc et au Brésil (Lucchini, 1996 ; Rabello De Castro, 2005), ou encore les études émergentes sur les enfants roms dans les rues des capitales européennes (Diminescu, 2004 ; Bigot, 2008). Participant, chacune à leur manière, à la découverte des

[5] Bourdieu (1980)
[6] Article 1 de la Convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989.

autres réalités de l'« enfance », ces recherches contribuent à dénaturaliser la catégorie et à déconstruire l'illusion de son homogénéité. Si la sociologie de l'enfance, à travers les « childhood studies »,[7] a connu un développement plus rapide dans la recherche anglo-saxonne, force est d'observer une évolution du champ en France en ce début du vingt et unième siècle. Devenu objet social à part entière, s'autonomisant de la sociologie de la famille et de l'éducation, l'enfant est présenté dans ces travaux comme un acteur social – acteur de sa socialisation – et l'enfance, comme une construction sociale. Cette approche amène à réinterroger les modalités de la socialisation, dépassant une vision déterministe, pour analyser le rôle de l'enfant en tant qu'acteur, et en insistant sur sa capacité d'agir vis-à-vis des déterminations sociales. Où commence et où se termine l'enfance ? A quoi correspond la jeunesse, cette période dite de transition vers l'âge adulte ? Quelles sont ses limites sociales et démographiques ?

Si au plan juridique, l'individu qui n'a pas obtenu l'âge de la majorité légale est considéré comme un enfant et bénéficie à ce titre d'un ensemble de droits prescrits dans les conventions internationales, celui-ci est également fréquemment désigné sous l'appellation de « jeune », ou d'« adolescent »[8]. Ces notions, qui s'éloignent des critères juridiques, font l'objet d'appréciations différentes en fonction des pays. Dans le droit et les statistiques internationales, la catégorie des « jeunes », recouvre l'âge allant de 15 et 24 ans ; appréciation qui varie sensiblement dans les politiques nationales.[9] En France, la politique « jeunes » recouvre l'intervalle d'âge allant de 11-13 ans à 25 ans, mais d'autres classifications intermédiaires peuvent également apparaître pour les usages d'une intervention institutionnelle. En tant qu'objet politique, la jeunesse est donc une catégorie administrative ;

---

[7] Voir notamment les publications de Corsaro (1997), *The Sociology of Childhood*, Thousand Oaks-California, Pine Forge press ; James et Prout (1990), *Constructing and Reconstructing Childhood. Contemporary issues in the sociological Study of Chilhood*, London, Falmer Press; Qvortrup (2001), « Childhood as a social phenomenom revisisted », dans Dubois-Reymond, Sunker, Kruger, *Childhood in Europe. Approaches, Trend, Findings*, New York, Peter Lang, p.215-241 ; Montandon (1998), La sociologie de l'enfance : l'essor des travaux en langue anglaise », Sociologie de l'enfance, *Education et sociétés*, n°2, p.91-118

[8] Olivier Galland précise que contrairement aux *jeunes* qui auraient souvent acquis une indépendance – même partielle – à l'égard de la génération aînée, les *adolescents* resteraient d'avantage sous la dépendance de leurs parents ou des éducateurs, mais également sous leur protection. L'adolescence serait selon lui plus proche de l'enfance que de l'âge adulte. L'auteur souligne dans cet article les profonds contrastes dans l'ordre et le passage de ces seuils selon les pays européens. (Galland, « Adolescence, post-adolescence, jeunesse : retour sur quelques interprétations », *Revue française de sociologie*, 42-4, 2001, p.617).

[9] En Autriche, Belgique, Allemagne et Finlande, la politique « jeunes » recouvre l'intervalle d'âge allant de la naissance à 25/30 ans ; celles de l'Irlande, de la Belgique et du Luxembourg couvrent la période allant de l'âge de l'école primaire à 25 ans ; celles de la France, de l'Islande, de la Norvège et du Royaume Uni, l'intervalle allant de 11/13 ans à 25 ans. Enfin, celles du Danemark, de l'Espagne, de la Grèce,de l'Italie, du Portugal et de la Suède, l'intervalle allant de la fin du secondaire à 25/30 ans. (IARD, « Etude sur la condition des jeunes et sur la politique pour la jeunesse en Europe », résumé exécutif et rapports comparatifs, IARD, Milan, 2001, p.76).

l'âge ou plutôt l'appartenance à une classe d'âge, permet de bénéficier d'un traitement social spécifique qui s'achève lors du franchissement de cette classe d'âge (Blöss, Feroni, 1991). En considérant l'enfance et la jeunesse comme des constructions sociales qui varient selon les époques et les cultures, une détermination fixe et immuable par l'âge apparaît donc difficile à tenir, et d'autant plus aujourd'hui où on observe un bouillage généralisé des frontières d'âges. Cette perspective se situe au cœur des réflexions menées par les sociologues de la jeunesse en France, dont la majorité des travaux, depuis plusieurs décennies, portent sur la question de l'insertion socio-économique des jeunes et les conditions sociales de l'entrée dans la vie adulte (Blöss, 1991 ; Chauvel, 1998 ; Dubar, 1987 ; Galland, 2002 ; Mauger, 1994 ; Van De Velde, 2008). Ce qui déterminerait le mieux la jeunesse serait justement cette absence de définition, et donc la précarité de sa position sociale au regard du caractère incertain et provisoire de la place qu'elle occupe dans la société. Ce passage de l'enfance à l'âge adulte, période de flottement qui tend à s'étirer, ne semble plus pouvoir être envisagé comme une catégorie fixe comportant des frontières précises. Devenir adulte aujourd'hui s'effectue par une conquête d'autonomie et d'indépendance sur un chemin marqué par une série d'épreuves permettant à l'individu de s'individualiser (De Singly, 2000) ; ce que Dubet (2002) exprime également par l'expression « épreuve juvénile » : être soi et conquérir une place.

Les délimitations de l'enfance, de la jeunesse et de manière générale, l'ordonnancement des âges de la vie par des étapes précises, apparaissent donc aujourd'hui de plus en plus flous en France, comme dans d'autres pays, en Europe et ailleurs. Pour autant, « le devenir adulte », souligne C. Van de Velde (2008), « *est loin de se diluer dans chacune des biographies* » (Van de Velde, 2008, p.9). Il s'agit d'un parcours qui se construit en référence à des normes sociales, à des agencements économiques, politiques et culturels qui marquent profondément les trajectoires. Dans ce sens, cette expérience sociale d'autonomisation ne saurait être vécue de manière identique par tous les individus. Etre « enfant », « jeune » et devenir « adulte » recouvre des réalités différentes en fonction des groupes considérés. Cette perspective s'avère nécessaire à prendre en compte dans l'étude. L'idée n'est pas de proposer une analyse comparative de ce que recouvrent ces catégories d'âge selon les sociétés d'origine de la population observée, mais d'intégrer dans la réflexion que le découpage des âges de la vie est fonction d'une organisation sociale qu'il importe de considérer pour le chercheur de manière à éviter tout risque d'essentialisation. Il n'est donc pas ici question d'envisager l'expérience migratoire des « *mineurs isolés étrangers* » comme s'il s'agissait d'une catégorie homogène, ni celle de la « jeunesse » en migration, ni même des

« jeunesses ». Il s'agit plutôt de s'intéresser au parcours des jeunes que le terrain nous a amené à rencontrer en essayant de rendre compte de la diversité des rapports sociaux dans lesquels ils sont pris depuis leur départ de leur pays d'origine. Certains d'entre eux sont mineurs, considérés comme des enfants à protéger. D'autres, âgés de dix-huit ans et plus, ont basculé dans le « monde des adultes » au regard de la loi et ne sauraient à ce titre bénéficier des mêmes droits de protection. Si l'enfance et la jeunesse sont des *mots* qui contribuent à masquer une diversité de situations sociales, ces termes ne sauraient toutefois êtres perçus comme « pure illusion » pour reprendre les propos de Dubar (2000). Ils sont en effet le support de politiques publiques et d'institutions, susceptibles de marquer profondément l'expérience sociale des acteurs.

Quand les questions de l'enfance et de la jeunesse croisent celles de l'immigration : les termes du débat dans le champ scientifique.

La question des enfants et des jeunes étrangers en migration a trouvé son origine à l'école ; lieu qui se situe toujours aujourd'hui au centre de nombreux débats, tant par rapport à l'intégration scolaire des « élèves nouvellement arrivés en France », que pour la réussite des « jeunes issus de l'immigration ». Ce problème de la « scolarisation des enfants immigrés » est apparu en France dans les années 1970, en étant en effet à cette époque essentiellement porté par l'institution scolaire, chargée d'assurer l'insertion des enfants du regroupement familial, leur adaptation dans leur nouveau lieu de vie, ainsi que leur réintégration éventuelle dans leur pays d'origine (Lorcerie, 1999). Les premières classes d'accueil pour les enfants primo-migrants apparaissent alors dans le système scolaire ordinaire, poursuivant également l'objectif initial de promouvoir l'enseignement des langues et cultures d'origine. Si l'émergence de dispositifs spécifiques s'adressant aux enfants étrangers peut laisser supposer que les pouvoirs publics souhaitaient répondre, à cette époque, à l'accueil d'un nouveau public dans les établissements scolaires, les travaux des historiens permettent d'apporter quelques nuances à ces affirmations. Noiriel (1988) souligne en effet qu'à la fin du XIXème siècle, on comptait déjà en France près de 200 000 enfants d'immigrés de moins de quinze ans et près de 300 000 de moins de 20 ans ; la plupart regroupés dans les départements frontaliers du Nord et du Sud-Est. Reprenant les observations de Reardon (1977), il précise

également que déjà sous le Second Empire, la ville de Roubaix dans le Nord de la France avait consenti à fournir des moyens supplémentaires pour accueillir dans les écoles les enfants des immigrés belges, venus massivement pour travailler dans les usines textiles.[10] Dans l'entre-deux guerres, 300 000 élèves étrangers de 6 à 13 ans étaient toujours présents dans l'enseignement primaire. Ils représentaient plus du tiers des effectifs de l'enseignement primaire des Alpes-Maritimes, le quart dans les Bouches-du-Rhône ou l'Hérault, et 10 à 20% des enfants scolarisés dans le Nord et l'Est de la France (Noiriel, 1988). Les réalités observées dans ces régions aujourd'hui s'inscrivent donc dans des tendances historiques identifiables depuis plus de cinquante ans. Pourtant, la question scolaire - et avec elle, celle des « enfants immigrés » - n'émergera que très tardivement dans les discours sur l'immigration.

L'évolution restrictive de la politique migratoire menée par la France à partir des années 1970, pouvant se résumer à une logique de fermeture doublée de la question de l'intégration, entraînera progressivement la mise en place de mesures particulières en faveur des enfants des immigrés. La problématique de la « scolarisation des enfants de travailleurs migrants » connaîtra progressivement un essor à travers différents travaux issus de la sociologie de l'éducation, portant sur la réussite ou l'échec scolaire des jeunes étrangers et enfants d'immigrés et les obstacles liés au fonctionnement du système éducatif (Zirotti, 1979 ; Berque, 1985 ; Boulot et Boyzon-Fradet, 1988 ; Zeroulou, 1985 ; Vallet et Caille, 1996). Toutefois, si la catégorie « immigré » continue à s'inscrire dans les discours officiels, vingt ans plus tard, ces enfants du regroupement familial sont pour la grande majorité d'entre eux devenus français, ou des résidents à leur tour. L'appellation « enfants de migrants » va alors progressivement évoluer pour laisser la place, dans les années 1980, à d'autres modes de catégorisation tels que « publics difficiles », « jeunes en difficultés », « jeunes issus de l'immigration », des expressions visant particulièrement les jeunes d'origine maghrébine et noire africaine (Lorcerie, 2003). Contribuant à particulariser l'expérience sociale de ces jeunes sur la base de leur appartenance ethnique, les catégories qui émergent témoignent d'une évolution des représentations véhiculées à leur égard à travers notamment la construction d'une relation supposée entre délinquance et immigration - un des thèmes centraux en France depuis vingt-cinq ans dans le débat public sur l'insécurité. Un certain

[10] Voir également sur le sujet de l'histoire de l'immigration en France et dans le Nord- Pas-de-Calais, les publications de Schor (1996), *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIXème siècle à nos jours*, Armand Colin ; Blanc-Chaléard (2001), *Histoire de l'immigration*, La Découverte ; Stora et Temine (2007*), Immigrances. L'immigration en France au XXème siècle*, Hachette Littératures ; Ponty (2002), *L'immigration dans les textes. France, 1789-2002*, Belin ; Genty (2009), *Les étrangers dans la région du Nord. Repères pour une histoire régionale de l'immigration dans le Nord-Pas-de-Calais* (1850-1970), L'Harmattan.

nombre de discours politico-médiatiques associant « immigration et problème social » tendent en effet à réduire les difficultés des individus à des problèmes culturels, occultant la précarité des conditions de vie générales et l'effet des contextes dans le développement de la délinquance (Mucchielli, 2003 ; Duprez, 1997). Ceux-ci sont alors le plus souvent décrits en rapport et par des problèmes sociaux, sans que soient pris en compte dans l'analyse les processus présidant à l'émergence de certaines situations comme l'échec scolaire, le chômage, ou encore l'inscription dans des activités déviantes[11]. Des « enfants de migrants » aux « jeunes issus de l'immigration », de la problématique de l'adaptation à celles du déracinement et de l'intégration (souvent perçue comme déficitaire), ce glissement sémantique n'est pas sans conséquence pour les populations qui subissent ce marquage social. Ces jeunes, continuellement appréhendés à travers des catégories ethnicisées, font en effet l'objet d'une très forte suspicion, ancrée dans une présomption de dangerosité et de menace pour l'ordre social.[12] La politisation et la médiatisation accrue de l'immigration, qu'il s'agisse de l'entrée et du séjour des nouveaux migrants, ou de l'intégration des immigrés et de leurs descendants, contribuent à faire des immigrés une cause majeure d'insécurité.

En trente ans, et notamment à partir du moment où la présence des populations immigrées n'a plus été perçue comme provisoire, de nombreux travaux sur l'immigration se sont succédés, se situant à la croisée d'autres champs comme ceux de l'école, de l'urbain, de l'emploi, de la vie politique ou des religions (Réa, Tripier, 2008). Par rapport à l'objet « jeunes », outre quelques travaux qui continuent d'analyser les processus d'insertion sociale, notamment scolaire des jeunes dits primo-arrivants ou nouvellement arrivés en France (Schiff, 2004), les études sociologiques se sont essentiellement intéressées à la jeunesse des grands ensembles, celle qui habite les « quartiers d'exil », qu'évoquent F. Dubet et D. Lapeyronnie (1992) dans leur ouvrage. Toutefois, contrairement à la sociologie américaine qui, sous l'influence de l'Ecole de Chicago, a consacré plusieurs études aux sous-cultures juvéniles[13], c'est essentiellement autour des problèmes de déclassement, de l'exclusion et des difficultés

[11] Différentes recherches ont en effet été menées sur le poids des « handicaps » de ces jeunes et sur les discriminations qu'ils subissent notamment dans l'accès à l'emploi (Aubert, Tripier, Vourc'h, 1997). Ces travaux soulignent leur surexposition au chômage, à la précarité, en raison notamment de leur origine « héritée » (Meurs, Pailhé, Simon, 2005) ou de la « pénalité ethnique » qu'ils subissent (Silberman et Fournier, 2006).

[12] Cette relation imaginée entre immigration et délinquance vise d'ailleurs de la même manière les étrangers qui séjournent illégalement sur le territoire national (Mucchielli, 2003)

[13] W. Foote Whyte (1943), *Street Corner Society, the Social Structure of an Italian Slum*, Chicago, University of Chicago Press; F. M. Thrasher (1963), *The Gang*, Chicago, University of Chicago Press; C. Shaw (1930), *The Jack Roller, a delinquant boy's own story*, University of Chicago Press, Chicago ; C. Shaw and H. Mckay (1942), *Juvenile Delinquency and Urban Areas*, University of Chicago Press, Chicago.

rencontrées par les institutions de socialisation, que se sont orientés les travaux en France.[14] La recherche effectuée par D. Lepoutre (1997) auprès de jeunes habitant la cité des Quatre-Mille à La Courneuve, dans la région parisienne, développe néanmoins une approche complémentaire en s'intéressant, *de l'intérieur*, aux interactions entre les adolescents, aux pratiques qu'ils développent en dehors du cadre familial, scolaire et des autres institutions. En s'intéressant aux relations interethniques, D. Lepoutre souligne que la cohabitation de population jeunes d'origines multiples et diverses peut parfois être complexe, jamais totalement dépourvue de tensions, mais aussi combien elle induit des relations sociales originales, dépassant la simple alternative qui relève de l'idéologie politique entre la violence raciste et le respect mutuel des cultures. Appréhender ces modes de relations suppose pour le chercheur de prendre un peu de distance avec les problématiques établies du point de vue de la société d'accueil, à travers la grille de perception de la culture dominante : « *l'objectivation des identités ethniques adolescentes suppose donc que l'on inverse le regard et que l'on prenne le point de vue du groupe social considéré. L'appréhension des faits de l'intérieur est en effet nécessaire à l'intelligence de comportements, d'attitudes et surtout de discours, qui apparaissent bien souvent contradictoires et irrationnels* ». (Lepoutre, 1997, p.79).

Tenter d'échapper aux cadres de pensée nationaux et déconstruire les catégories politiques, naturalisées, comme celle de « jeunes issus de l'immigration », et toutes les autres qui visent aujourd'hui à classer l'« étranger de l'intérieur », nécessite de la part du chercheur d'interroger ces mots qui portent en eux la trace de ce que Sayad (1999) appelait « *la pensée d'Etat* ». Ces types de classification se situent en effet au cœur d'enjeux sociaux et politiques. Il importe donc d'en saisir la genèse, de restituer les logiques dans lesquelles elles s'inscrivent en interrogeant leurs « contextes de sens » (Streiff-Fenart, 1998). La catégorisation sélectionne un principe de classement qui contribue à définir la situation de ceux qui se trouvent étiquetés et qui, en retour vont retravailler ces assignations. Il ne s'agit donc pas d'une simple manière de ranger, d'ordonner les objets. La catégorisation met en jeu l'identité des personnes et repose sur des fondements symboliques de non reconnaissance, qui marquent des frontières entre les uns et les autres, entre le « nous » et le « eux », et qui ont le plus

[14] Voir l'ouvrage de référence de F. Dubet (1987), *La Galère. Jeunes en survie*, Fayard, Paris. Cette étude vise à rendre compte des conduites que développent les jeunes qui habitent dans les cités de banlieue dans cette expérience « faible et diluée » (p.11) qu'ils nomment eux-mêmes « la galère ». Dubet montre que les comportements de ces jeunes oscillent entre plusieurs pôles (la désorganisation, l'exclusion, la rage), qui peuvent se traduire aussi bien par des conduites de violence que par des demandes de protection. L'expérience de galère n'apparaît pas vide de perspectives. Celle-ci porterait en elle des potentialités d'action, pouvant amorcer des mouvements sociaux à venir, de la même manière que les « classes dangereuses » qui furent à l'origine du mouvement ouvrier du XIXème siècle.

souvent pour effet de stigmatiser et d'infériorisier les individus jugés comme Autre. Différents chercheurs se sont ainsi attachés depuis quelques années à explorer les logiques de domination et d'exclusion subies par les populations immigrées et leurs descendants qui, même s'ils deviennent des nationaux, sont le plus souvent confrontés à l'illégitimité de leur origine. Ces recherches (Sayad, 1999 ; De Rudder et al. 2000) soulignent que le modèle commun des catégorisations construites de l'altérité est une discrimination liée à la définition même de l'Etat nation qui opère ce classement entre le national et l'étranger, entre celui qui fait partie de la nation et celui que son statut juridique exclut.

Au-delà de la catégorie de l'étranger que représentait la figure du « travailleur immigré », d'autres termes sont apparus avec la politisation accrue de la question migratoire en France et en Europe. Parmi ces catégories, celles du « clandestin », ou de l'« irrégulier », bénéficient d'un traitement politico-médiatique intense, et prennent place dans un foisonnement d'expressions, utilisées tour à tour par les politiques, les médias, les organisations internationales, qui contribuent sans nul doute à opacifier la diversité des profils et trajectoires de ces personnes, mais aussi à fabriquer l'image d'une nouvelle figure dangereuse.[15] Par l'analyse qu'elle propose des usages des catégories juridiques dans la « radicalisation » de la politique d'immigration en France, D. Lochak (2002) souligne que cette évolution sécuritaire a été accompagnée par une production normative considérable, renforçant dans les représentations collectives les liens entre l'« immigration irrégulière » et la « délinquance ». Cette volonté politique de maîtriser l'immigration, préoccupation prioritaire des pouvoirs publics depuis trente ans, s'est traduite par la production de nouvelles notions et dispositifs juridiques de plus en plus répressifs pour les migrants.[16] Si la stigmatisation des étrangers et la construction de l'immigration comme problème politique s'inscrivent donc dans une longue tendance historique (Noiriel, 1988), la crainte de l'étranger prend toutefois des formes nouvelles aujourd'hui dans un contexte de durcissement des politiques publiques

[15] Dans les années 2000, les personnes hébergées dans le centre de Sangatte font l'objet de désignations très différentes : « Les journaux parlent indistinctement de « migrants », « réfugiés », « clandestins », « candidats à l'exil », « candidats à l'asile », « demandeurs d'asile », « sans-papiers », « pensionnaires de la Croix-Rouge française », « étrangers » (…). Une dénomination revient aux autorités administratives qui parlent de *non accédants* ou de *non admis* (…). En plus de ces appellations, on a pu entendre d'autres noms : *les ombres passantes, les ombres noires, les fantômes, les bougnoules, les étrangers, eux, ceux de Sangatte, les immigrés, les kosovars,* et plus souvent : *les réfugiés* ». (Courau, 2007, p.17) A la fois signe de confusions multiples, ces catégories laissent également entrevoir le processus de construction d'une altérité radicale à l'égard de ceux qui défient l'hospitalité du pays d'accueil.

[16] Lochak (2002) montre en effet que la multiplication des catégories juridiques comme « la rétention administrative », la « reconduite à la frontière », « la zone d'attente », ou le « risque migratoire », permettent de donner de nouvelles prérogatives à l'administration ou de légitimer des pratiques répressives jusqu'alors dissimulées.

d'immigration et d'asile à l'échelle européenne. L'émergence de pratiques discursives sur « la maîtrise des flux migratoires » et « la lutte contre l'immigration clandestine » communes à tous les pays de l'union européenne, contribue en effet à réduire les nouveaux migrants à des *masses indésirables* qui menacent et mettent en péril l'ordre social national et européen (Réa, 2009). Comment donc réfléchir à ces formes migratoires émergentes comme celle des enfants et des jeunes que la France désigne comme « mineur isolé étranger » dans cette nouvelle réalité européanisée de régulation des migrations et de contrôle de la mobilité ? Quelles sont les questions posées par ces jeunes migrants qui parviennent à subvertir les frontières, en invalidant les cadres territoriaux nationaux et plus largement européens ? De quelle manière cette *nouvelle* réalité phénoménologique est-elle appréhendée dans le champ scientifique ?

2/ COMMENT PENSER LA MIGRATION INDEPENDANTE DES ENFANTS ET DES JEUNES DANS UN MONDE EN MOUVEMENT ?

Regards croisés autour d'un objet récent pour la recherche académique

Les recherches qui tendent à se développer depuis une décennie sur les jeunes isolés en migration, ont dans un premier temps été essentiellement portées par les organisations non gouvernementales[17]. Différents rapports et guides de bonnes pratiques se sont succédés depuis quelques années sur les conditions de séjour de cette population en Europe. Au-delà de la grande diversité des modèles d'accueil, ces écrits précisent qu'un problème commun demeure dans le traitement de ces mineurs en Europe : en tant qu'enfants non accompagnés de leurs parents, ceux-ci doivent être protégés par les pays d'accueil conformément aux attendus de la convention des droits de l'enfant de 1989[18] ; en tant qu'étrangers sans-papiers, ils sont toutefois jugés indésirables et n'ont dans ce sens que peu de perspectives pour pérenniser leur séjour dans ces espaces nationaux. Les rapports montrent également comment ces jeunes, au même titre que d'autres migrants adultes, peuvent être retenus dans des centres fermés, ou

[17] Depuis la fin des années 1990, différents rapports été réalisés dans plusieurs pays européens par Save the Children, par l'alliance Save the Children-UNHCR dans le cadre du Programme des enfants séparés en Europe (PESE), Human Rights Watch, etc. En France, d'autres études sont régulièrement publiées par l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (ANAFE), le Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI), le service social d'aide aux émigrants (SSAE), et l'association France Terre d'Asile.

[18] Voir annexe 3

dans des zones d'attente comme c'est le cas en France[19], le temps que les administrations leur autorisent l'accès au territoire ou les renvoient vers d'autres destinations. C'est donc à partir de ces constats que se développe dans différents pays européens un ensemble de travaux s'attachant à analyser le traitement social, juridique et politique de ces mineurs migrants (Bhabha et Finch, 2006 ; Bhabha et Schmidt, 2006 ; Senovilla Hernandez, 2007 ; Giovannetti, 2008 ; Lazaro Gonzalez, 2008 ; Frigoli, 2010).

Ces recherches mettent en évidence l'extrême hétérogénéité des politiques d'accueil et des dispositifs envisagés pour leur protection et leur représentation (assistance éducative, tutelle, etc.)[20]. Celles-ci soulignent également l'inadéquation des législations nationales avec les projets élaborés par ces jeunes avant leur départ et montrent que dans la majorité des pays européens, le traitement juridique propre au droit des étrangers et au droit d'asile est généralement associé à une reconnaissance ambiguë de la situation de vulnérabilité dans laquelle ils se trouvent. Tout en proclamant leur attachement aux droits de l'enfant et à la protection des mineurs, les Etats apparaissent toutefois faire prévaloir un impératif de maîtrise des flux migratoires.

Parallèlement à cette approche du phénomène, appréhendé sous l'angle des politiques publiques et des institutions, d'autres recherches se sont attachées à analyser les parcours de ces jeunes migrants (Bricaud, 2006 ; Carrere, 2002 ; Etiemble, 2002 ; Jovelin, 2004 ; Giovanetti, 2008a ; Mai, 2007). En croisant le plus souvent le discours des mineurs à celui des professionnels de l'enfance et des associations, ces recherches contribuent à faire voler en éclat les catégories homogénéisantes usitées par les pouvoirs publics pour caractériser cette population. Au vu de la multiplicité des situations et des contextes de migration, appréhender les raisons du départ à partir d'une ultime raison apparaît difficile ; les motivations de ces jeunes sont en effet le plus souvent plurielles et multidimensionnelles. Leur migration se

[19] Voir le rapport de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (ANAFE) : « La zone des enfants perdus : Mineurs isolés perdus en zone d'attente », Analyse de l'ANAFE du 1er janvier au 30 septembre 2004. Paris, Anafé, 2004 ; et plus récemment celui de Human Rights Watch : « Perdus en zone d'attente. Protection insuffisante des mineurs isolés étrangers à l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle », Paris, Human Rights Watch, 2009.

[20] Au Royaume-Uni, en Allemagne, dans les pays scandinaves, en Grèce, en Autriche ou au Portugal, les jeunes migrants, désignés de mineurs non accompagnés demandeurs d'asile (*unaccompanied asylum seeking minors*) ou de mineurs non accompagniés réfugiés (*unaccompanied refugee minors*) sont exclusivement appréhendés sous l'angle du droit d'asile. En Espagne et en Italie, les mineurs étrangers non accompagnés (*menores extranjeros no acompanados* en Espagne et *minori stranieri non acompagnati* en Italie) sont considérés d'une part, à travers la législation sur les étrangers, d'autre part à partir des lois encadrant la protection des enfants en situation de risque, de vulnérabilité ou de détresse. Ce mode de dénomination est également utilisé par la Belgique qui opère une différence dans le traitement des mineurs demandeurs d'asile et des mineurs non accompagnés en situation irrégulière sur son territoire (Senovilla Hernandez, 2007).

trouve ainsi liée aux contextes économique, politique, culturel et familial dans leur pays d'origine, autant de facteurs qui se mêlent et qui participent à la décision de migrer. Ainsi souligne Etiemble (2008, 2008, p.181) : « *les profils ne sont pas exclusifs les uns des autres au départ de leur pays d'origine, et à fortiori dans les itinéraires migratoires* ». Cette catégorie lisse du *mineur isolé étranger* agrège en effet des jeunes aux caractéristiques sociales très hétérogènes, pour lesquels les raisons du départ, les itinéraires, les modes d'installation dans les sociétés d'accueil et les pratiques migratoires peuvent varier sensiblement. Si certains mineurs se situent en demande de protection et tendent à s'installer dans les centres d'accueil, d'autres ne sont que de passage dans ces structures, en transit, et poursuivent leur parcours migratoire, d'autres encore se situent en dehors de tout dispositif institutionnel.

Dans une étude réalisée sur l'errance et la prostitution des mineurs et jeunes migrants dans l'espace européen, N. Mai (2007) apporte un éclairage complémentaire à cette question en centrant l'analyse sur le parcours des jeunes qui échappent aux programmes d'assistance qui leur sont destinés. Il s'agit pour cet auteur d'interroger le parcours de ceux qui font le choix de rester en dehors du contrôle des institutions, vivant dans la rue, à la recherche d'opportunités qui leur permettraient de réaliser plus rapidement leurs aspirations. Cette étude s'intéresse ainsi à l'errance et à la pratique prostitutionnelle occasionnelle comme stratégies de survie des mineurs et jeunes majeurs qui se situent à la marge des institutions dans les pays européens. Cherchant à se distancier d'une interprétation de la migration des mineurs isolés qu'il qualifie d'« eurocentrée », percevant essentiellement ces jeunes comme des victimes vulnérables et non-autonomes, N. Mai s'attache à mettre en évidence leur implication volontaire sur les routes migratoires, la complexité de leurs besoins et les moyens qu'ils utilisent pour réaliser leurs projets.

Ces travaux permettent ainsi de mesurer l'extrême hétérogénéité des situations dans lesquelles se trouvent les jeunes migrants rassemblés sous les catégories de « *mineurs isolés étrangers* » ou « *mineurs étrangers non accompagnés* ». Ils témoignent également des prises de position, des postures différentes, et des représentations qui structurent cette *question*, encore largement dominée par une vision de l'enfant victime, contraint, incapable de choisir – aussi relatif puisse par ailleurs être ce choix.

Expérience migratoire juvénile et logiques de mobilité

Nous avons cherché dans la thèse à prendre un peu de distance avec une vision misérabiliste des jeunes migrants « isolés », sans pour autant occulter les conséquences souvent dramatiques du voyage, de leurs modes de survie dans les espaces qu'ils parcourent et des conditions d'accueil qui leur sont réservées par les Etats en Europe. En outre, considérer ces jeunes migrants comme acteurs de leur migration permet de prendre en compte l'aspect volontariste des conduites qu'ils développent dans l'espace migratoire, depuis leur départ de leur pays d'origine et par-delà les frontières européennes. Cette perspective semble nécessaire à adopter pour tenter d'approcher au plus près la complexité des projets migratoires dans lesquels ils se sont engagés ; projets qu'ils décrivent le plus souvent comme une recherche de chance, de vie et de liberté.

Au regard des éléments qui ont été présentés, bien au-delà de l'intérêt que pourrait représenter l'étude de cette figure migratoire du jeune *isolé* pour son actualité médiatique, nous pensons que les enjeux scientifiques de cet objet se situent à différents niveaux : dans ce qu'il révèle des modes de production des catégories migratoires et de traitement de l'altérité ; mais aussi dans l'analyse qu'il suggère des transformations des logiques migratoires dans un contexte de « mondialisation » des flux et de sécurisation des frontières européennes.

La diversification des flux migratoires, la complexification des itinéraires et le développement de nouvelles pratiques migratoires mises en œuvre par les migrants pour faire face aux politiques dissuasives et répressives des Etats-nations, contribuent à donner une dimension inédite aux migrations internationales. En raison notamment de l'interdépendance croissante des systèmes économiques, culturels, sociaux à l'échelle de la planète (Appadurai, 2005), des liens invisibles se maintiennent ou se créent par-delà les frontières. Ces formes de solidarités, signes d'une *« mondialisation par le bas »* (Portes, 1999 ; Tarrius, 2002) développent la capacité des individus à se projeter, à déployer des réseaux à travers de vastes territoires, et facilitent les mobilités. (Diminescu, 2002 ; 2005) Qu'en est-il pour les jeunes mineurs qui traversent seuls, ou en groupe, et sans-papiers, les frontières des Etats-Nations ? Quels liens parviennent-ils à créer ou à maintenir par-delà les frontières pour circuler sur les routes migratoires ? Ce questionnement, centré sur les logiques de la mobilité migratoire des jeunes *isolés*, a constitué le fil directeur de cette étude.

Si les travaux réalisés sur la migration indépendante des mineurs isolés se sont attachés à l'hétérogénéité de leurs profils, ainsi qu'au processus de construction des cadres cognitifs et normatifs à partir desquels s'organise leur traitement social et politique, peu de chercheurs se sont encore intéressés aux migrations sous cette entrée des « nouvelles migrations » (Bribosa, Réa, 2002). Cette thèse se propose donc d'apporter sa contribution à ce champ de recherches en réfléchissant à la place qu'occupent les jeunes migrants *isolés* dans cette période de transformation mondiale, marquée par la logique des flux et du mouvement que S. Castles et M. J. Miller (2003) nomment « *l'âge des migrations* ».

Sans faire table rase du passé mais en essayant d'analyser comment celui-ci se trouve *cristallisé* dans le présent (Noiriel, 1988), nous nous sommes donc attachée à mieux comprendre les contours de cette figure dite inédite du « *mineur isolé étranger* » parmi les figures migratoires contemporaines. En essayant de restituer les trajectoires de ces jeunes dans ce monde moderne et mouvant, il nous semble que ce projet s'inscrit au cœur même d'une réflexion sur la modernité.

Or, celle-ci « *ne manifeste toute l'ampleur de ses significations que lorsque l'expérience sociale des individus est traversée, ou supposée être traversée, par un ensemble d'incertitudes bousculant leur comportement social. Il n'y a pas de compréhension correcte de la modernité si on laisse échapper cette dimension. La sociologie crée et recrée l'idée de société dans chaque période historique afin de donner sens aux pratiques sociales et aux changements historiques, mais sans jamais apaiser entièrement la conscience de l'incertitude foncière par laquelle elle se présente le monde moderne. La réflexion s'efforce alors, sans y parvenir jamais entièrement, de concilier deux projets : d'un côté, la volonté de produire des modèles stables de la réalité sociale (…) ; de l'autre côté, la conscience de l'expérience de situations sociales instables, et sous l'emprise de déceptions multiples, là où le monde n'est perçu, invariablement, qu'en fonction des écarts, plus ou moins grands, mais toujours irrépressibles, avec les interprétations dont disposent les acteurs. La sociologie de la modernité provient de ce double mouvement de construction de représentations globales adéquates et de la conscience immédiate de leur écart avec la réalité. Les diverses figures de ces désajustements sont à la racine de l'expérience directe que les acteurs font de la réalité moderne. Les sociologues de la modernité sont la conscience historique de ces décalages* » (Martuccelli, 1999, p.10-11).

L'analyse sociologique, en interrogeant le vécu de l'expérience migratoire des jeunes migrants *isolés,* se situe donc dans un entre-deux. Sans négliger les contraintes qui pèsent sur eux et les déterminants structurels de leur migration, il s'agit toutefois, à partir de leurs points de vue, de comprendre d'une part le sens qu'ils donnent aux conduites sociales qu'ils développent dans les différents espaces qu'ils traversent, et d'autre part, la nature et le rôle des relations qu'ils entretiennent avec d'autres dans le cadre de ce déplacement. Bien que cette recherche ait privilégiée une démarche inductive de manière à pouvoir faire émerger nos perspectives théoriques de la réalité telle qu'elle est vécue par les acteurs sur le terrain, notre présupposé était que ces jeunes *isolés* représentaient des acteurs des « nouvelles migrations » et qu'ils se trouvaient entourés par un ensemble de relations à la fois visibles et invisibles dans les différents espaces habités et traversés. A l'aide du concept de configuration sociale de N. Elias (1981) - c'est-à-dire en considérant le système d'interactions entre une pluralité d'individus unis par des liens d'interdépendance qui donnent sens à leurs actions - la recherche s'est donc attachée à repérer comment et avec qui ces jeunes migrants entretenaient des relations, et en quoi ces différents liens dans lesquels ils s'étaient engagés et désengagés, avaient pu contribuer à marquer significativement leur expérience migratoire. Il s'agissait de découvrir le caractère mouvant, fluide, parfois fragile de ces relations, en étudiant le rôle qu'elles tiennent dans le mouvement des individus et les logiques de leur déplacement ; un déplacement spatial qui demeure, comme nous nous attachons à le montrer dans cette recherche, considérablement chargé de sens social.

Reposant sur une approche qualitative, le travail de terrain effectué en France et en Belgique s'est organisé autour d'observations, d'entretiens formels et informels, de type biographique[21], réalisés auprès de 48 jeunes migrants : 41 garçons, 6 filles ; la moyenne d'âge de la population interrogée est de 16 ans et demie.[22] Ces entretiens ont été réalisés pour la majorité d'entre eux à Lille, dans un établissement socio-éducatif qui a pour spécificité de disposer d'un service d'accueil d'urgence pour mineurs isolés étrangers. Cet établissement a été concerné par la prise en charge de cette population dès la fin des années 1990. Le matériel qualitatif sur lequel repose cette enquête s'appuie également sur des données recueillies entre 2002 et 2004 dans le cadre de nos précédents travaux de recherche. Par ailleurs, faute d'avoir pu retrouver tous les anciens « mineurs isolés étrangers » présents dans la structure au milieu des années 2000 – projet que nous avions envisagé au départ de la thèse, nous avons fait le

[21] Voir annexe 1 : « L'histoire de la recherche… ». 2.1. Approche biographique et expérience migratoire.
[22] Voir annexe 2 : Caractéristiques de la population interrogée. 1/ Profil des jeunes migrants concernés par l'étude (par souci d'anonymat, les prénoms présentés dans l'étude ont été transformés).

choix de réorienter nos investigations vers Bruxelles. Cette ville apparaissait dans la reconstitution de la majorité des parcours des jeunes migrants en tant que lieu de passage avant l'arrivée à Lille, ou destination projetée lorsque les jeunes aspiraient à aller chercher *ailleurs* d'autres possibilités pour réaliser leurs projets. Cette enquête complémentaire à Bruxelles, en s'appuyant principalement sur des entretiens effectués auprès d'un groupe de mineurs et jeunes majeurs qui n'étaient pas encadrés par les institutions, a permis de développer l'analyse des parcours en considérant la situation complexe de ceux qui vivent en dehors de tout dispositif. Partie immergée de l'iceberg dont la portée effective semble difficile à apprécier d'un point de vue quantitatif et qualitatif, cet aspect du phénomène demeure pour le moment assez peu exploré.

Parallèlement, une autre série d'entretiens a été réalisée avec différents professionnels intervenant dans le séjour des « *mineurs isolés étrangers* » et « *mineurs étrangers non accompagnés* » en France et en Belgique : intervenants sociaux et personnel technique des établissements d'accueil, tuteur, spécialistes du droit des mineurs étrangers, juge pour enfants, office des étrangers, commissariat général aux réfugiés et apatrides, services de police…[23] D'autres techniques d'enquête complémentaires ont également été utilisées : analyse de dossiers de suivis socio-éducatifs de jeunes accueillis au foyer de l'enfance de Lille, dépouillement d'archives (rapports d'activités du foyer, du Service du droit des jeunes de Bruxelles et de la Plate-forme Mineurs en exil, articles de presse).

Ce travail de recherche, situé à la croisée de différents champs disciplinaires, émerge de l'histoire et de la géographie des migrations internationales, de la sociologie de l'immigration, de l'anthropologie de la mobilité et du mouvement, de la sociologie de l'enfance et de la jeunesse, de la sociologie interactionniste et de l'approche biographique en sociologie. L'objet, recouvrant différentes facettes, doit permettre d'analyser et de comprendre les expériences migratoires de ces jeunes étrangers qui franchissent illégalement les frontières des Etats-nations et qui deviennent, au contact des institutions de protection dans les sociétés traversées, des « *mineurs isolés étrangers* » ou « *mineurs étrangers non accompagnés* ».

[23] Voir annexe 2 : Caractéristiques…. 2/ Professionnels et institutions rencontrés

Trois parties structurent le point de vue qui sera développé dans cette thèse :

La première partie décrit le chemin parcouru pour tenter d'objectiver sociologiquement le phénomène étudié. La réflexion proposée vise à comprendre ces multiples déplacements des hommes, femmes et enfants au cours de l'histoire en montrant le glissement qui s'est opéré dans les modes de perception de ces populations par les états nationaux (chapitre I). Comme le soulignait A. Sayad (1999), si la migration est d'abord un déplacement dans l'espace, elle ne saurait toutefois être comprise sans prendre en compte le déplacement, au sens moral, des représentations, des mots utilisés pour la qualifier. Il s'agissait également pour nous de soumettre à la réflexion les spécificités attribuées à ce qu'il est devenu courant d'appeler les « nouvelles migrations » internationales, en interrogeant également l'évolution des pratiques dans la gestion sociale et politique des déplacements humains (Chapitre II).

Cette réflexion préalable portant sur les migrations internationales en Europe et les conditions d'émergence de cette figure migratoire devenue visible du jeune migrant isolé, nous a ensuite conduite à analyser plus finement le mouvement des ces jeunes qui parviennent à traverser les frontières européennes. La deuxième partie s'intéresse à ces désirs d'ailleurs et au sens que ces mineurs donnent à leur départ. A partir d'une approche reposant sur différents niveaux d'analyse, nous nous attachons à porter le regard sur la pluralité des décors et des problématiques sociales et familiales qui apparaissent dans le discours de nos interlocuteurs en mettant en évidence leur « réalité sociale », mais aussi leurs appartenances et leurs dispositions au moment du départ (Chapitre III). Stratégie de survie, quête de liberté, de reconnaissance et d'autonomie, les motivations de ces mineurs demeurent pour le moins complexes et multidimensionnelles (Chapitre IV) Pour autant, pour nombre d'entre eux, partir c'était *chercher la vie.* Cette expression qui émerge de l'enquête constitue la toile de fond du raisonnement proposé.

Enfin, la troisième partie s'intéresse aux logiques du déplacement sur les routes migratoires vers le Nord (Chapitre V) et à l'interruption de leur mobilité à Lille et Bruxelles. En analysant les différentes logiques qui sous-tendent leur déplacement jusqu'au moment où ils ont fait le choix de « prendre place *in* » (Tarrius, 1993), nous nous intéressons aux situations d'échanges dans lesquelles ils s'engagent pour accéder aux ressources qui leur permettront de réaliser leurs projets. Cette perspective conduit à prendre en compte le

parcours migratoire, en tentant de décrypter ce qui se joue « par le bas », dans l'officialité ou dans « le souterrain des choses », parallèlement au dessein des Etats-nations. Devenus « mineurs isolés étrangers » ou « mineurs étrangers non accompagnés » au contact des sociétés d'accueil française et belge, nous verrons comment ceux-ci vivent subjectivement cette expérience, les effets qu'elle produit et les parcours différenciés qui sont les leur dans leur processus d'installation (Chapitre VI et VII).

Pour conclure cette thèse, nous nous proposons d'apporter un regard rétrospectif et critique sur les principaux axes de la recherche, sur ses perspectives, ses enjeux méthodologiques et ses limites.

PREMIERE PARTIE

MOUVEMENTS ET METAMORPHOSES

Exilés, sans-papiers, déboutés du droit d'asile, rétention, expulsion, forteresse européenne, espace Schengen, autant de termes récurrents dans le débat public qui rendent compte des questions auxquelles se trouvent confrontés les Etats nationaux : Comment gérer le mouvement des individus dans notre monde contemporain ? Comment maîtriser la mobilité, les flux de populations dans un espace national, mais aussi européen, transnational, et mondial ? Si nombre d'interrogations sur la maîtrise des déplacements des hommes ont accompagné depuis le XIXe siècle la construction progressive des politiques publiques d'immigration et d'asile en Europe, celles-ci prennent toutefois un sens nouveau aujourd'hui au vu des évolutions législatives et des reconfigurations migratoires. Continent d'immigration qui s'oublie, devenu une région d'accueil après avoir été longtemps une zone de départ, l'Europe semble aujourd'hui mise à mal par ce que Wihtol de Wenden (2009) nomme la « Globalisation humaine ».

Bien que les migrations aient diminué sur une très longue période, on assiste depuis le milieu des années 1980, à une reprise des flux migratoires en Europe qui tendent à s'accélérer depuis la fin des années 1990. Au cours de la décennie 1990-2000, Simon (2008) souligne que l'Union européenne a gagné 8 642 000 migrants et 5 985 000 entre 2000 et 2005, soit une moyenne annuelle qui dépasse celle des Etats-Unis (1 100 000 migrants) (Simon, 2008, p.56). Dans ce contexte d'évolution des flux, des catégories de migrants, mais aussi de configuration changeante des circulations migratoires, ce territoire est devenu un des premiers pôles d'immigration, ce qui n'était pas le cas jusqu'aux années 1950, en dépit de la tradition de recours à l'immigration d'un pays comme la France (Fayolle, 2004). Si l'Europe demeure un lieu de liberté et de sécurité dans l'imaginaire des populations confrontées à des conflits violents et à des situations qu'elles estiment sans espoir dans leur pays d'origine, ses traditions d'accueil et d'hospitalité ont quant à elles sensiblement évolué. Le contexte dans lequel nous vivons se trouve en effet marqué par l'émergence de phénomènes et pratiques de gouvernements qui invitent à réfléchir aux formes de contrôle, mais aussi de violences contemporaines à l'égard des migrants. Des personnes qui deviennent des « sans-droits », interdites de circuler, retenues dans des espaces clos à l'intérieur de l'Union européenne, ou tenues à distance à ses frontières. Des personnes dont la présence pose problème, considérées comme illégitimes, ou criminalisées et jugées délinquantes. Se dessinent déjà ici tous les paradoxes de notre monde moderne entre proclamation et universalisation des droits et déni des droits les plus fondamentaux pour une partie de la population. C'est dans ce double contexte de transformation des flux migratoires et de sécurisation de l'immigration que les

sociétés européennes ont découvert la présence d'enfants et d'adolescents migrants seuls, ou sans être accompagnés de leurs parents, parmi les flux de migrants adultes. Depuis la fin des années 1990, des communiqués de presse, colloques et rapports, évoquant l'arrivée massive de ces « nouveaux » migrants se multiplient dans tous les pays européens. Parallèlement à un discours compassionnel vis-à-vis de ces enfants et adolescents dont on reconnaît à la fois le courage et l'extrême vulnérabilité, peut être identifié un autre type de discours marqué par des logiques de soupçon, de stigmatisation, voire même de criminalisation. Regard bienveillant porté sur l'enfant, méfiance à l'égard de l'étranger qu'il représente.

Comment les pays européens parviennent-ils à dépasser ce tiraillement entre le souci de protection de l'enfance, principe censé faire l'honneur des démocraties, et la sécurisation de l'immigration ? Pourquoi la migration indépendante de ces jeunes, phénomène marginal quantitativement par rapport à l'ensemble des flux migratoires, est-elle devenue un sujet d'actualité brûlant ? Selon certains acteurs intervenant dans le champ de la protection de l'enfance, des jeunes migrants voyageant sans leurs parents étaient pourtant présents en France bien avant les années 1990 : « *Des mineurs isolés étrangers, il y en a toujours eu, mais c'est juste qu'on ne les appelait pas comme çà avant…* », nous confiait en effet au début de l'étude un magistrat du tribunal pour enfants de Lille alors que nous l'interrogions sur les raisons de la présence de « mineurs isolés étrangers » dans le département du Nord. Celui-ci expliquait avoir été sollicité pour des jeunes migrants à plusieurs reprises au cours de sa carrière de juge des enfants. Ces jeunes étaient le plus souvent originaires du Maroc et d'Algérie. Certains d'entre eux étaient venus seuls pour rejoindre un membre de leur famille installé dans la métropole lilloise ; d'autres vivaient avec leurs parents mais étaient entrés en France en dehors des procédures légales.

C'est à partir de cet indice que nous révélait le terrain que nous nous sommes donc attachée à réfléchir aux conditions d'émergence de cette figure migratoire du « mineur isolé étranger » et, en la replaçant dans le champ d'études des migrations internationales, à soumettre à la réflexion son caractère jugé particulier et inédit.

CHAPITRE I

L' « EUROPE MIGRATOIRE » : ENTRE HOSPITALITE ET REPLI SECURITAIRE A L'EGARD DES MIGRANTS

Il est question dans ce premier chapitre de considérer l'histoire européenne du tracé des frontières en interrogeant l'évolution du droit et des pratiques des gouvernements en matière d'immigration et d'asile. Les discours sécuritaires sur les migrants, les tentatives toujours croissantes d'identification et de contrôle, s'inscrivent dans un long passé historique dont les traces demeurent visibles dès le XIXe siècle. Avant la fin de ce siècle, les personnes qui quittaient leur maison natale pour suivre les routes de la prospérité et de la sécurité vers des lieux réputés comme plus hospitaliers, circulaient sans trop d'entraves à travers les frontières des pays européens. Leurs possibilités de se déplacer et de s'installer ont toutefois ensuite été de plus en plus encadrées. Alors que les états européens se sont attachés à protéger leurs frontières, garantissant des droits particuliers aux membres de leur communauté, sont peu à peu apparues des lignes de clivage entre les nationaux et étrangers. Interroger l'évolution de la gestion politique de l'immigration et de l'asile en Europe nous amène donc à réfléchir au processus de construction des frontières entre les *in* et les *out,* entre ceux qui font partie de la communauté et ceux qui en sont exclus ; et donc par voie de conséquence, au processus de nationalisation des sociétés européennes.

Les propos qui suivent se situent donc sur le chemin de la compréhension du mouvement spatial en intégrant dans l'analyse la dimension historique, sociale et politique de l'espace dans lequel la mobilité s'inscrit. L'analyse sociologique et historique proposée s'intéressera au déplacement des hommes, des femmes et des enfants au cours de l'histoire en interrogeant également les mots, le sens des catégories utilisées dans les discours pour nommer les personnes qui pénètrent l'espace européen. En outre, il sera également question de réfléchir aux modalités d'encadrement et de gestion des migrations par les Etats, en replaçant cette question dans le temps long, pour observer l'évolution des tensions à l'œuvre, ses invariants et métamorphoses.

1/ MOBILITES PLURIELLES EN EUROPE : DES HOMMES, FEMMES ET ENFANTS DANS L'HISTOIRE DES MIGRATIONS INTERNATIONALES.

Toute histoire, rappellent B. Stora et E. Temine (2007, p.16) est « *migrations, déplacements, rencontres, parfois violentes, interpénétrations et antagonismes du politique, de l'économique, du culturel* ». Les travaux des historiens montrent bien que l'histoire de l'Europe ne saurait être celle d'une Europe immobile. Loin d'être une caractéristique singulière de notre XXI^{e} siècle, le mouvement des hommes, des femmes et aussi des enfants par delà les frontières est identifiable depuis des siècles. La réflexion présentée ci-après s'attache donc à repérer quelques tendances dans ces déplacements de population en s'intéressant aux espaces migratoires, aux profils des migrants internationaux et aux logiques de leurs mobilités en Europe. Ce détour par l'histoire amène également à réfléchir au processus de construction des migrations internationales, qui après avoir bénéficié d'une attitude plutôt libérale des états, se sont ensuite vues contrôlées, encadrées et problématisées.

1.1. Migrations trans-nationales du XIX^{e} et du début du XX^{e} siècle

Avant le XIX^{e} siècle, les migrations étaient essentiellement portées par les logiques de proximité géographique, voire de voisinage entre pays européens ; des flux stables de mobilités liés au travail, organisées par des bassins régionaux de recrutement, fonctionnaient entre les états. Soulignant l'existence de mobilités régulières dans l'Europe des XVII^{e} siècle et XVIII^{e} siècle, l'historien allemand K.J.Bade (2002) met en évidence cette mise en mouvement des populations européennes. Parmi les différents systèmes migratoires internationaux qu'il décrit, le « système de la mer du Nord », articulé autour du réseau urbain s'étendant de Calais à Brême apparaît un des plus importants. Ce système a drainé pendant près de trois siècles des paysans d'Allemagne du Nord vers les Pays-Bas, mais aussi des travailleurs migrants venus des provinces néerlandaises, du Bas-rhin et des environs de Lille, pour le fauchage et fanage, l'extraction de la tourbe ou pour être matelots ou pêcheurs. L'une des régions les plus actives du continent européen, s'étendait ainsi sur un vaste arrière-pays de plusieurs centaines de kilomètres depuis les environs de Lille jusqu'au Nord-Ouest de l'Allemagne. Outre le « système de la mer du Nord », la fin du XVIII^{e} et le début du XIX^{e}

siècle se trouvent également marqués par d'autres systèmes migratoires en Europe du nord-ouest, notamment dans l'est de l'Angleterre et dans le Bassin parisien. Au total, plus de 100 000 travailleurs se déplaçaient chaque année. D'autres travailleurs migrants étaient également concernés par des systèmes situés au sud de l'Europe : en Castille, sur les côtes méditerranéennes de la Catalogne, du Languedoc et de la Provence, de la plaine du Pô et de l'Italie Centrale (Bade, 2002). Jusqu'au XIX^{e} siècle, les groupes les plus divers - travailleurs, voyageurs, entrepreneurs, itinérants – se déplaçaient donc à travers les frontières européennes, empruntant les voies maritime, fluviale, terrestre, à titre provisoire ou permanent. Les profils migratoires étaient à cette époque déjà très variés : des actifs principaux, travailleurs des deux sexes, partis pour assurer les ressources de la famille, des jeunes cherchant à se former, d'autres encore aspirant à travailler ou à fonder leur propre foyer. S'intéressant aux différentes formes migratoires et à leurs variantes régionales, Bade (2002) précise que la migration pouvait également avoir pour fonction d'exclure des personnes du foyer, afin qu'elles assurent de manière autonome leur approvisionnement, ou qu'elles apportent leur contribution, même modeste, aux revenus de la famille.

La migration d'enfants - les *Schwabenkinder* par exemple, connus jusqu'à la première Guerre mondiale - s'inscrivait dans cette tradition migratoire. En Europe, tout au long du XVIII^{e} et surtout au XIX^{e} siècle, cinq à six mille enfants de 7 à 14 ans auraient été ainsi vendus ou loués tous les ans comme main-d'œuvre bon marché à des paysans. Dénoncés successivement par l'Eglise, journalistes et parlementaires de l'époque, puis par la presse américaine au tout début du XX^{e} siècle qui condamna cette « traite des enfants », l'émigration saisonnière de ces enfants vers les bas-pays Allemands ne cessa définitivement qu'après 1914 (Herbin, 1979). Bade (2002) précise que ces « enfants hirondelles » étaient originaires du Tyrol, du Vorarlberg et de Suisse. Ceux-ci partaient au printemps de chaque année pour chercher du travail à l'étranger : « *Après une pérégrination qui durait généralement plusieurs jours, les jeunes garçons et jeunes filles issus de familles pauvres, que l'on appelait aussi les Hütekinder (les enfants-gardiens), étaient proposés par leurs « chefs » sur les « marchés aux enfants » ; jusqu'à l'automne, ils servaient de main-d'œuvre à la campagne : les jeunes-filles gardaient fréquemment les enfants, les garçons assuraient la surveillance des troupeaux* » (Ibid, p.29). S'intéresser à l'histoire des migrations en Europe, nécessite donc également de porter le regard sur l'histoire générale de l'Europe, sur ses moments de croissance, de crises, son évolution démographique, la famine, les épidémies, etc. Concernant le départ de ces enfants migrants originaires des Alpes Autrichiennes, ni les protestations humanitaires, ni les

progrès de l'obligation scolaire ne sont parvenus avant le début du XX^{e} siècle à endiguer ces déplacements imposés par la pauvreté de leur région d'origine. Les réalités démographiques et économiques qui poussaient ces enfants à partir étaient plus fortes et, le besoin de travailleurs dans certains secteurs, représentaient pour les familles la seule issue possible pour sortir de la pauvreté.

Jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle, les migrations transfrontières ont donc été pour la plupart encadrées par des cycles et systèmes migratoires qui reliaient les secteurs d'immigration aux bassins d'origine ; distances qui devinrent au fur et à mesure des avancées techniques de plus en plus éloignées. Les études montrent que le passage en Europe de la société agraire à la société industrielle - et les niveaux de développement différenciés des pays au sein du processus d'industrialisation - ont largement contribué, au cours du XIX^{e} siècle, à redéfinir ces processus migratoires internationaux. L'histoire des migrations internationales au cours de ce siècle et jusqu'au début du XX^{e} siècle, a été essentiellement marquée par les migrations de masse prolétariennes qui se sont déployées dans l'espace européen, mais aussi atlantique. Ces migrations se déroulèrent dans un contexte de crise générée par les mutations entre les sociétés agricoles et les sociétés industrielles en Europe, dans lequel le mode d'existence et la nature du travail se sont trouvés profondément transformés. Dans les secteurs dominants de la révolution industrielle, le moteur des déplacements de population est alors devenu l'industrie du textile et de la mine ; l'industrie minière prit une place de plus en plus importante au cours des décennies qui suivirent le milieu du XIX^{e} siècle. Les secteurs du bâtiment et des travaux publics représentaient également des pôles d'attraction dans le processus migratoire. Dans les travaux publics, les activités consistaient essentiellement dans les constructions des chemins de fer, étroitement liés à l'industrie de la mine, mais aussi des constructions de rues et des canaux. Pour le bâtiment, ce fut l'explosion des logements et des usines dans les villes industrielles en croissance rapide.[24] Les villes en expansion et les espaces de concentration urbaine et industrielle apparaissaient comme des zones d'attractivité considérables pour les migrations de travail et l'installation des immigrés. Cette main d'œuvre étrangère était alors attirée ou directement recrutée sur des distances de plus en plus grandes, avec des franchissements de frontières de plus en plus fréquents. Bade (2002) souligne que cette « internationalisation du marché du travail » ne concernait toutefois pas seulement les

[24] Les métropoles européennes connurent au cours du XIXe siècle des développements conséquents : croissance de 340% pour Londres, 345% pour Paris, 490% pour Vienne et Berlin eut un développement de 872%. (Bade, 2002, p.89)

secteurs d'emploi secondaire et tertiaire où apparurent clairement des caractéristiques de marché du travail divisé, avec des niveaux nationaux élevés et des niveaux inférieurs fortement internationalisés. Les marchés agricoles du travail étaient également concernés par le recrutement des travailleurs étrangers. Le recours à la main d'œuvre étrangère dans ce type de secteur peut être analysé comme la conséquence du niveau élevé d'emplois étrangers, venus pour assurer les travaux saisonniers, mais aussi pour remplacer la main d'œuvre locale, partie travailler dans l'industrie, dans des secteurs agricoles mieux rémunérés, ou émigrée outre-Atlantique. Dans cette Europe du XIX^{e}, avant l'instauration de mesures particulières par les Etats pour encadrer l'immigration du travail, se développe donc « une sorte de marché du travail dérégulé », caractérisé par une libre circulation de la main d'œuvre à travers les frontières européennes.

La topographie transnationale des mouvements de population en Europe se caractérisait donc à la fin du XIX^{e} par la présence de zones à fort taux d'emploi d'étrangers dans l'industrie et l'agriculture, en Europe centrale et de l'ouest, et des zones de départ de migrations et d'immigration du travail européennes fortes, mais aussi transatlantiques, dans le sud, l'est et le sud-est de l'Europe. Les principaux bassins d'origine des migrations se situaient notamment en Italie, dans le pôle central de la Russie, l'Autriche-Hongrie, en Belgique, aux Pays-Bas et en Suède. Des pays comme l'Allemagne (pays cible notamment pour les Polonais, les Italiens et les Néerlandais), la France (pour les Italiens, les Belges flamands et les Polonais), la Suisse (Italiens) et le Danemark (Suédois, Polonais) connaissaient quant à eux des taux d'immigration croissants. Cette période est également celle des grands départs outre-Atlantique, le temps de l'exode de masse des Européens vers ce qu'on appelait alors le Nouveau Monde. Les principales régions visées se situaient en Amérique du Nord, notamment aux Etats-Unis. Ces migrations de masse vers les Amériques concernèrent 60 millions de candidats entre 1820 et 1914 ; l'Irlande vit partir plus du tiers de sa population avec 3 millions de départs en 1845 et 1870 (Simon, 2008). Après les Anglais, les Irlandais, les Allemands qui partirent massivement au début du XIX^{e} siècle, une deuxième vague appelée *la new immigration*, fut celle des émigrants originaires du sud et de l'est de l'Europe. Jusqu'en 1880, moins de 150 000 personnes étaient originaires de ces régions d'Europe ; deux décennies plus tard, les statistiques américaines recensèrent 2 145 000 immigrés venus d'Autriche-Hongrie et 1 597 000 de Russie, et parmi ces derniers, 976 000 juifs et 874 000 Polonais (Bade, op cit, p.172). C'est dans ce contexte de développement exponentiel des villes américaines nourries des flux d'immigration abondants et diversifiés, qu'est fondée

l'université de Chicago et qu'apparaissent les premiers travaux sur la ville et l'écologie urbaine aux Etats-Unis (R.E. Park, E.W.Burgess, R.D.McKenzie, 1925). Terrain d'observation et véritable « laboratoire social », Chicago connaît à cette période un mouvement d'expansion sans précédent, caractérisé en partie par la superposition de grandes zones d'étrangers de nationalité différente. En 1920, les immigrants représentaient près du tiers des habitants de Chicago ; la majorité d'entre eux étaient des Polonais, des Allemands, des Russes et des Italiens (Halbwachs, 1932). Les paysans polonais et italiens venant aux mines ou s'installant dans les grands centres industriels demeurent toujours aux États-Unis les figures typiques des immigrants européens aux États-Unis. Ceux-ci représentent comme l'écrit N.Green (2002) l'archétype de l'homme moderne, aspirant par sa mobilité à acquérir un mieux être économique et social.[25]

Ces migrations massives du XIX[e] siècle, souvent qualifiées de volontaires même si un certain nombre d'entre elles sont restées sous silence[26], ne doivent pas pour autant dissimuler le fait que cette période s'est également trouvée marquée par l'expulsion de millions d'européens chassés de chez eux par la famine, la violence, les crises politiques et l'intolérance. L'instabilité politique chronique, les révoltes, la force montante des nationalités, autant de facteurs qui expliquent l'évolution continue du nombre de réfugiés politiques en Europe à cette période. Si le XX[e] siècle demeure dans l'histoire le « siècle des réfugiés », les notions de réfugié politique et d'exil apparaissent toutefois au XIXe dans un contexte où les pays européens commencent à définir et à institutionnaliser le réfugié politique en lui attribuant des qualités particulières. La France, la Belgique, la Suisse et l'Angleterre représentaient les principaux pays d'asile européens dont les traditions et les modalités d'accueil de ces populations variaient toutefois sensiblement. C'est au cours de ce siècle, souligne Dewitte (2003), que naîtra d'ailleurs la réputation de terre d'accueil de la France qui « attire les proscrits et les bannis de toute l'Europe ». Cette attractivité de la France du XIX[e] est

[25] Voir entre autres notamment les travaux de W.I.Thomas et F.Znaniecki, *Polish peasant in Europe and America* (1918-1920), 5 vol., New York, A. Knopf, 1927 ; trad.fr.du vol. 3, *Le paysan polonais en Europe et en Amérique. Récit de vie d'un migrant*, Paris, Nathan, 1998 ; de L.Wirth, *The Ghetto*, Chicago, The University of Chicago Press, 1928 ; trad.fr., *Le Ghetto*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, « Champ urbain », 1980 ; et plus tard de W.F.Whyte, *Street Corner Society*, Chicago, The University of Chicago Press, 1943 ; trad.fr. sous le même titre, Paris, La Découverte, 1996.

[26] C'est en effet à partir du XVIIIe et XIXe siècle que les grandes puissances « occidentales » renforcent leur hégémonie dans le monde à travers la soumission des territoires lointains par la colonisation (et en réquisitionnant des travailleurs dans les colonies), mais aussi par la déportation de personnes réduites à l'esclavage et vendues aux planteurs des Amériques. Plus de onze millions de personnes, dont plus de deux millions dans la première moitié du XIXème siècle, ont été forcées de se déplacer dans le cadre de ce système esclavagiste. (Simon, 2008, p.97).

également mise en évidence par Noiriel (1999, p.37) : « *Chaque révolte matée en Italie, chaque changement de régime en Espagne ou au Portugal obligent les perdants du jour à fuir. L'échec polonais de 1830 provoque ce qu'on a appelé la « grande émigration ». Plus de dix mille exilés, nobles et bourgeois, modérés et radicaux quittent leur pays, les deux tiers vers la France. Alors que, jusque-là, la France n'avait jamais accueilli plus de quelques centaines de réfugiés à la fois, ils sont maintenant des milliers venus de toute l'Europe, à demander l'asile, dans un mouvement de va-et-vient qui ne cessera pratiquement pas jusqu'au Second Empire* ». A la fin du XIX^{e} siècle, la présence étrangère s'affirme en France. Aux réfugiés politiques, se substitue une immigration ouvrière que le pays n'avait jusque là pas encore connue sous cette forme et qui contribuera sans nul doute à lui assurer son développement économique.

1.2. Quand les travailleurs immigrés en France étaient encore des invités

Les travaux des historiens montrent que pendant toute la première moitié du XIX^{e} siècle, la géographie de la présence étrangère en France prolonge les courants de l'Ancien Régime sans trop se préoccuper des frontières assez récemment stabilisées. Ce sont les années 1850-1880 qui feront toutefois évoluer le paysage migratoire avec une arrivée plus conséquente de manœuvres étrangers recrutés massivement pour les bénéfices d'une industrie en développement. Le pays souffre à cette époque d'une dénatalité handicapante pour son économie et pour la mise en œuvre de ses projets d'industrialisation ; la France a besoin de bras et se montre alors relativement hospitalière et libérale dans la politique menée à l'égard des étrangers sur son territoire. Plusieurs études ont été réalisées sur cette période que J. Ponty (2003) appelle « le temps des voisins » (1815-1913) : une époque marquée par des migrations qui concernaient majoritairement les pays frontaliers (Italiens, Suisses, Allemands, Espagnols, Belges). En 1851, la France recensait 380 000 étrangers. Ils sont deux fois plus nombreux vingt-cinq ans plus tard, plus de 800 000 en 1876 ; cette tendance se poursuivra jusqu'à la veille de la Première Guerre mondiale (Lequin, 2006). En 1851, un étranger sur trois présents sur le territoire est un Belge, et durant toute la seconde moitié du siècle, les Wallons et les Flamands constituent le plus important flux d'immigration.[27] Ceux-ci s'installent

[27] Au XIXe siècle, la région Wallone a pu profiter de l'exploitation du charbon du Borinage et de la sidérurgie pour s'urbaniser. Les travailleurs migrants belges sont donc le plus souvent des Flamands, pauvres exploitants agricoles ou salariés des mines qui reçoivent un salaire légèrement supérieur en France. Si leur présence s'est

principalement de l'autre côté de la frontière, dans le département du Nord, et trouvent à s'employer dans les mines et l'industrie textile (A. Morelli, 1992). Au milieu du XIX^{e} siècle, le Nord se situait parmi les premiers départements accueillant les étrangers.

Dans son ouvrage intitulé *Les étrangers dans la région du Nord*, J.R.Genty (2009) précise qu'en 1851, 77 700 Belges (pour 80 000 étrangers) étaient recensés dans le nord de la France. En 1886, ils étaient 298 000 (pour 305 000 étrangers). Ces derniers avaient des profils très diversifiés : techniciens qualifiés et « choisis » pour l'exploitation minière, investisseurs des milieux d'affaires, mais surtout pour la plupart des travailleurs sans grande qualification qui servaient de variables d'ajustement aux industriels, notamment de l'industrie textile, pour faire face aux crises conjoncturelles. Les écrits réalisés sur cette période montrent par exemple que pendant près d'un demi-siècle, Roubaix demeure ville « à moitié belge ». Au début de la IIIe République, 55% de ses habitants sont belges et c'est sur eux que repose « le boom textile de l'agglomération lilloise » (Lequin, op cit., p.284). La région se présentait donc déjà à cette époque comme « un territoire relais », une zone de concentration favorisant une immigration de transfert, migrants saisonniers ou définitifs, tout en alimentant également l'exode des migrants (nationaux et étrangers) vers Paris. La majorité des Belges de Paris sont des ouvriers de la grande industrie, de la carrosserie, de la métallurgie et du bâtiment. Ils représentent également la plupart des ouvriers temporaires des grosses fermes du Bassin parisien.

Si la migration transfrontière des Belges représente donc la première grande immigration en France de l'époque industrielle - mouvement qui atteste bien de cette libre circulation des hommes par delà les frontières européennes au profit des besoins d'une économie en croissance - au cours de la seconde moitié du siècle, les Italiens occupèrent la deuxième position parmi les populations migrantes vivant en France. Vers 1870-1880, l'immigration d'Italiens se renforce en effet et finit par dépasser l'immigration belge. A la fin du XIX^{e} siècle, plus du tiers de tous les étrangers en France provenaient d'Italie. En grande majorité issus de l'Italie du Nord, près de 250 000 travailleurs migrants partaient chaque année vers d'autres pays européens, pour y travailler dans le bâtiment, les travaux publics, la taille de la pierre et la tuilerie, mais aussi comme commerçants itinérants ou pour d'autres

---

progressivement étendue à plusieurs départements français, près des deux tiers d'entre eux (62%) se concentrent toutefois dans le Nord, puis dans la Seine (12%) et les Ardennes (7%), qui est également une zone frontalière. (J.Ponty, 2003, p.43)

activités inscrites dans des traditions migratoires parfois très anciennes. Seuls 10% de ces migrants italiens s'installaient dans les zones cibles européennes, notamment en France pour près de la moitié d'entre eux. Ces derniers se retrouvaient en grande majorité près des frontières ; les départements du Sud-est (Bouches-du Rhône, Alpes-Maritimes, Var et Corse) rassemblaient 65% des migrants italiens en France au début du XXe siècle. Avec le développement des moyens de communication – et du chemin de fer notamment qui était à la fois pour eux un outil de travail et un moyen de transport – les flux se sont ensuite diffusés vers le Nord, en direction de la Lorraine et vers Paris.

Outre les Belges et Italiens, très majoritaires dans les flux migratoires, la France attire également d'autres travailleurs migrants originaires d'Espagne, de Suisse et d'Allemagne ; mais aussi avant la Première guerre, d'autres migrants venus de Kabylie et de Pologne. Soulignons également qu'à la fin du XIXe siècle et ce, jusque 1914, la France accueille près de 40 000 immigrés juifs, venus pour la plupart de l'empire tsariste. Ceux-ci s'installent majoritairement à Paris et se regroupent dans un quadrillage de rues du quartier du Marais où ils deviennent ouvriers tailleurs, casquettiers, cordonniers ou ébénistes. Chaque groupe de migrants a tendance à se spécialiser dans une activité particulière. Maîtres du métier de l'aiguille pour ces migrants originaires de Russie, de Roumanie mais aussi d'Allemagne, verriers et vendeurs de statuettes en provenance d'Italie, spécialistes du charbonnage pour les Auvergnats, de la maçonnerie pour ceux qui viennent de la Creuse ; tous ces migrants se rassemblent en petites communautés dans la ville, en fonction de leur origine locale ou régionale. Paris, ville en expansion croissante, fascine pour son cosmopolitisme.

La capitale attire en effet des migrants venus de toutes les régions de France, des pays voisins, mais aussi de pays plus en plus éloignés. Entre 1801 et 1846, sa population a doublé, passant de 547 000 à plus d'un million d'habitants. En 1832, 37 000 étrangers avaient été recensés ; on en comptabilise 184 000 quinze ans plus tard. (Noiriel, 2007) Même si les étrangers bénéficient d'une attitude plutôt hospitalière à cette époque à Paris – contrairement, comme nous le verrons ensuite, à d'autres contextes locaux et régionaux – la « masse » d'individus qu'ils représentent, à moitié sédentaire, à moitié flottante, n'est pas sans éveiller les soupçons et les craintes d'une partie de la population. Sans prétendre proposer ici un inventaire exhaustif de l'évolution de l'immigration en France au cours de ce siècle, ni même une synthèse de cette histoire, il semble en outre important de mettre en évidence le rôle tenu par les travailleurs migrants. Ces derniers, majoritairement recrutés dans les zones industrielles du

nord, de l'Est et à Paris, occupaient des emplois qui se structuraient autour de pôles d'attraction régionaux et sectoriels bien délimités et qui répondaient à des fonctions particulières.

Le *Gastarbeiter* à la française écrit G.Noiriel (1988, p.140), peut être défini par une constante : « *On l'invite, on le recrute, on le retient pour travailler dans des secteurs d'activités qui sont refusés par les nationaux* ». Y.Lequin (2006) quant à lui, parle de la « traite des bras » organisée par les industriels français qui souhaitaient ainsi pallier aux insuffisances de l'offre nationale, mais aussi rabattre les « prétentions » des ouvriers français. Les travailleurs étrangers se trouvaient en effet majoritairement recrutés sur le territoire dans trois pôles de travail méprisé : dans les secteurs pour lesquels la force physique des travailleurs se trouve vivement recherchée (dans l'agriculture, l'industrie, le « marché du travail secondaire » situé en marge de la grande industrie), dans ceux qui se situent à la pointe du progrès technologique et qui demandent à l'homme de se soumettre aux rythmes infernaux de la machine, et enfin dans les activités liées à la domesticité (Noiriel, op cit). L'examen du profil des salariés du secteur « service domestique » laisse en effet très nettement apparaître une surreprésentation des femmes étrangères. Si les femmes sont restées très longtemps absentes de l'historiographie de l'immigration, plusieurs travaux (M.Morokvasic, 1984 ; N.Green, 2002 ; A.Morelli et E.Gubin, 2004) viennent toutefois infirmer cette hypothèse de la migration comme exclusivement masculine. Si les migrants du XIX^{e} et XX^{e} siècle n'étaient donc pas tous des hommes, nous verrons également que tous n'étaient pas dans la pleine force de l'âge ou du travail.

En outre, il apparaît également important d'insister sur une caractéristique du fait migratoire qui paraît singulière de cette période : l'absence de l'*immigré* dans les discours politiques et intellectuels. Dans cette France du XIX^{e} siècle - et plus largement en Europe, les migrations transfrontières et l'immigration, n'apparaissent nullement comme un « problème » au sens où nous l'entendons fréquemment aujourd'hui. L'analyse historique montre en effet que jusqu'à la fin de ce siècle, une liberté de circulation était largement reconnue. Le « problème » étranger ou immigré n'existait pas. Comme écrit G. Noiriel (op cit) dans *Le creuset français* : « (au XIX^{e}) s'il y a une "question ouvrière", il n'y a pas de "problème des étrangers" ». Celui-ci poursuit ensuite en s'appuyant sur différents travaux réalisés à cette époque : « *Lors de son voyage à travers la France, Audiganne ne voit pas de Belges (ou de Flamands) dans le Nord, ni d'Italiens (ou Piémontais) à Marseille, alors même*

que nous sommes dans une période de très forte immigration étrangère dans ces régions. De même, les études de Louis Reybaud ou les monographies de l'école de Le Play, si elles évoquent ces populations étrangères, ne les mettent pas à part. Elles sont vues comme l'une des composantes des classes populaires (…) Jusqu'au début de la IIIe République nous sommes dans l'univers mental des « classes laborieuses » et des « classes dangereuses » décrites par Louis Chevalier (1978) ; c'est-à-dire dans une problématique née sous la monarchie de Juillet et centrée sur la "classe" » (Ibid, p.73-74).

Les travailleurs migrants, qu'ils soient hommes, femmes ou enfants, étaient donc avant tout considérés comme une composante de la classe populaire, voire même du sous-prolétariat comme ce fut le cas pour ceux qui travaillaient à Paris dans des conditions exécrables. S'ils pouvaient être surveillés à cette époque, ils l'étaient au même titre que les ouvriers pauvres et les « indigents » en raison des risques qu'ils auraient pu représenter pour l'ordre social. Ainsi précise K.J.Bade (2002) à partir des travaux de A.Kraus (1974) : « *Les grands chantiers, dans l'Europe du XIX^e^ siècle, avec leurs populations ouvrières fluctuantes où se mélangeaient régions et nations, étaient des zones que le monde bourgeois regardait avec suspicion, leur prêtant aussi, en raison des périls moraux qu'elles faisaient courir, de leur criminalité et de leur brutalité, un risque de révolution sociale* » (Bade, 2002, p.117).

Le thème de la menace apparaît en effet omniprésent dans les écrits de l'époque et vise, en France, essentiellement les ouvriers de la capitale, soupçonnés de pouvoir mettre en danger la domination des notables français. Après le mépris qu'exerçaient les élites parisiennes à l'encontre des « races » des petits « pays » français, décrivant le monde rural comme un univers composé d'ignorants, plus proche de l'animal que de l'homme civilisé, c'est ensuite vers les villes et surtout vers Paris que s'orientent les discours dominants. Comme le souligne M. Foucault (1977), après avoir été présenté sous les traits du sauvage, le peuple est ensuite associé à la figure du barbare. On croît en effet la société menacée par une invasion de barbares venus de ses rangs inférieurs. Le prolétariat est vu à cette époque comme une infériorité culturelle. Les indigents, bien que proches physiquement, ne le sont pas moralement pour ceux qui appartiennent à la classe supérieure (Leclerc, 1979). En soulignant les dangers que sont susceptibles de représenter les individus exposés à l'indigence, au vagabondage et à la délinquance, cette idée rend légitime leur encadrement et participe à leur stigmatisation. Il ne s'agit donc pas tant de civiliser le peuple que de préserver la société contre les risques et la menace qu'il représente. Lutte contre le vagabondage qui se poursuit

avec force dans les rues de la capitale, chasse aux indigents et mendiants, surveillance renforcée des ouvriers perçus comme des barbares et criminels, les discours sont à cette époque essentiellement focalisés sur ces populations dites dangereuses (Castel, 1999).

La naissance du social s'inscrit en France à cette période, dans l'introduction du concept de « défense sociale » et des réflexions qui lui sont associées à la fin du XIX^{e} siècle (Donzelot, 1991). Le développement de la notion de dangerosité va donc contribuer à un interventionnisme d'état pour lutter contre les individus jugés anormaux et menaçants et ce, dans le souci de préserver la société. C'est ainsi que vont se dessiner progressivement la figure du « bon pauvre », victime de son incapacité physique de travailler, qu'il est nécessaire et charitable d'assister, et celle du « mauvais pauvre », coupable du délit d'oisiveté. Au vu des difficultés rencontrées pour différencier *la pauvreté subie* de *la pauvreté choisie*, les formes de contrôle social de la population ont ainsi consisté à partir de cette époque en un mélange variable d'assistance et de répression. Qu'ils soient indigents, vagabonds, ou délinquants, ces individus ont en commun d'être porteurs de risque social pour la société. Ils doivent donc être repérés, assistés ou réprimés pour que le danger qu'ils représentent puisse être maîtrisé.

C'est ainsi que les préludes de l'action sociale se sont trouvés étroitement liés à l'institutionnalisation de deux démarches symétriquement opposées : l'assistance et la répression. Les missions des acteurs sociaux en charge de la question de la pauvreté s'inscrivent au cœur de ces contradictions. Leur finalité n'est pas de distribuer aveuglement des biens matériels au risque d'entretenir l'oisiveté ; il importe au contraire de contrôler strictement leur usage et de recenser les besoins des personnes nécessiteuses. Par ailleurs, l'octroi des secours se trouve subordonné à la bonne conduite du bénéficiaire. Moraliser l'usager, proposer un diagnostic de ses besoins, contrôler l'usage des secours, assurer un suivi individuel, toutes ces dimensions se situent au cœur de l'intervention du visiteur du pauvre. Comme le précise Castel (1999), cet usage réfléchi de la bienfaisance constitue un noyau d'expertise d'où pourra sortir le travail social professionnalisé. Les caractéristiques de ces formes d'intervention dont le but est d'aider et réparer les individus inadaptés, ont en effet servi de base au développement du travail social. La charité, arrivée à l'âge du rendement, de la productivité et de l'efficacité, s'institutionnalise. La première maison sociale, version française des *settlements* anglo-saxons, ouvre ses portes en 1895. La mission civilisatrice des travailleuses familiales en faveur des populations indigentes représente ainsi le creuset du service social (Autes, 1999). C'est donc dans ce contexte que des mesures d'assistance

publique et de nouvelles stratégies éducatives se développeront à l'égard des enfants et plus largement des familles populaires. Emergent ainsi à cette époque les débuts du travail social dans ses fonctions de surveillance et de contrôle des populations jugées menaçantes pour la stabilité d'une nation en construction.[28]

Le XIX[e] siècle paraît donc une période qui nécessite d'être analysée au vu des changements qu'il va ensuite induire dans le siècle suivant. L'émergence de la « question sociale » au cours de cette période, le développement d'une rhétorique sécuritaire à l'égard des « étrangers de l'intérieur », autant d'éléments qui représenteront un terreau pour transformer ensuite la question migratoire en problème social. Soulignons toutefois que l'invisibilité de l'étranger dans les discours publics et l'attitude libérale de l'Etat à l'égard de la mobilité transfrontière des travailleurs que le patronat soumettait ensuite aux travaux les plus indignes, n'était pas forcément suivie d'une hospitalité sans faille de la part des travailleurs nationaux. Dans ce sens, si un nouvel « ennemi de l'intérieur », est apparu plus tardivement dans les discours à travers la figure de l'étranger, ceci ne signifie pas que les travailleurs migrants étrangers, avant cette période, n'étaient jamais renvoyés à leur extériorité. J.Ponty (2003) rapporte en effet les violences dirigées contre les Belges dans le Nord industriel que les ouvriers français accusaient de travailler à n'importe quel prix. Ces troubles xénophobes ont également touché les travailleurs Italiens comme l'attestent les évènements survenus à la fin du siècle à Marseille, puis à Lyon en 1893 avec ce qui a été qualifié comme la tuerie d'Aigues-Mortes. De même, s'exercent à la fin du XIX[e] siècle, avec le développement des nationalismes, des formes d'aversion pour les populations mobiles dont la loyauté à l'égard de la nation était remise en question. C'est dans ce contexte que les Juifs, incarnant dans les représentations le mouvement perpétuel et le « déracinement », ont concentré sur eux une attention particulière, oscillant tour à tour entre fascination pour la liberté dont le voyageur et l'homme de la diaspora jouissaient et la peur de l'altérité.

[28] Alors que s'étend le contrôle médical sur les conditions d'éducation des enfants des familles populaires et qu'apparaissent les premières sociétés protectrices de l'enfance, se multiplie parallèlement un ensemble d'associations privées dont l'objectif est de venir en aide aux classes pauvres de la société, de moraliser leurs comportements et rétablir la vie familiale. Se développent ainsi différents espaces de « conservation » gérés par l'Etat et par différentes organisations philanthropiques et religieuses : les hospices pour les enfants moralement abandonnés, les sociétés de patronage pour enfants et adolescents prenant en charge les mineurs délinquants pour leur inculquer le goût du travail, les usines-couvents, à la fois lieux de préservation pour les jeunes filles et ateliers de travail féminin gérés par des congrégations religieuses. Toutes ces institutions qui se développent rendent compte de la construction d'un nouveau regard porté sur les femmes, notamment des classes populaires, que l'Etat souhaite convertir en « bonne mère » et « bonne maîtresse de maison ». Elles attestent également d'une évolution des représentations à l'égard des enfants, considérés tantôt à travers la figure de l'enfant en danger, exploité, qui nécessite protection, et celle de l'enfant dangereux, délinquant et vagabond qu'il faut punir et rééduquer.

D.Schnapper et C. Bordes Benayoun (2006, p.38) précisent en effet que « le mythe séculaire du Juif errant » prit un essor sans précédent à la fin de ce siècle : « *Symbolisant, selon diverses nuances, la punition infligée au peuple juif déicide dans l'Occident chrétien, il allait progressivement suggérer une sorte de vocation éternelle des Juifs aux migrations, à l'exil et à la souffrance (...) Ce stéréotype fut indissociable de l'image du Juif traître, que l'affaire Dreyfus révéla avec violence* ».

L'analyse socio-historique des mobilités du XIX^{e} et du début du XX^{e} siècle atteste ainsi des changements survenus au cours de cette période dans les flux de population. Au-delà d'une augmentation quantitative des déplacements, cette période se trouve également caractérisée par une diversification progressive des catégories de migrants comme le montre celle du réfugié, l'émergence de la figure du travailleur transfrontière - ce voisin qu'on recrute pour effectuer les travaux les plus pénibles pour les besoins d'une économie florissante - et aussi d'une autre manière, celle du nomade, figure contemporaine du Juif errant et cosmopolite. Pour autant, cette analyse centrée sur les flux rend difficilement saisissable la diversité des profils des personnes qui se déplacent à travers les frontières des pays européens, et au sein même de ces pays. Celles-ci sont appréhendées comme des « populations flottantes », des masses d'individus qui circulent, cheminant à travers des frontières imaginaires en se « sédimentant » comme l'écrit Lequin (2006, p.270) dans les espaces où elles sont attendues : « *Moins qu'un barrage, la frontière demeure une ligne imaginaire que traversent les grandes coulées traditionnelles des hommes, le long des côtes, vers les noyaux portuaires, au creux des vallées et des grandes plaines pour se sédimenter autour de la capitale et des principales villes de l'intérieur* ». Après s'être dirigés vers les bassins de recrutement, les migrants peuvent ensuite poursuivre leur route, retourner dans leur région d'origine dans l'attente d'un prochain voyage, ou s'installer parfois ici ou là, rejoignant ainsi les catégories de population marquées par le travail laborieux ou le vagabondage. Dans la majorité des recherches, cette migration, qu'elle soit internationale ou régionale, est essentiellement appréhendée comme le fait d'hommes, laissant femmes et enfants dans leur terre natale. L'emploi des travailleurs migrants est en effet le plus souvent perçu et pensé dans sa dimension masculine ; l'activité des femmes n'apparaissant ainsi que très rarement dans les analyses. Ce même vide peut être observé pour les enfants migrants qui ne deviennent visibles qu'au milieu du XX^{e} siècle au moment du regroupement familial. A la lumière de différents travaux, nous verrons ci-après que ces acteurs dont on parle souvent très peu, voire qu'on oublie, ont toutefois laissé quelques traces dans cette longue histoire du passé.

1.3. Les femmes et les enfants : des acteurs invisibles mais pourtant présents.

L'invisibilité des femmes dans la recherche en histoire et en sociologie de l'immigration est un constat sur lequel tous les spécialistes de la question s'accordent unanimement. En effet, bien que les femmes aient occupé depuis des siècles un rôle dans les migrations internationales, la mobilité est restée pendant longtemps essentiellement perçue comme une affaire d'hommes ; dans ce sens, le neutre masculin semblait suffisamment légitime pour représenter l'ensemble des migrants. Encore aujourd'hui, au regard de la force des représentations partagées et de l'androcentrisme qui traverse les sciences sociales, parler des femmes en migration, comme l'écrit M. Morokavic (2005, p.7) impose presque systématiquement au chercheur qui s'y emploie de « *débuter par les silences, les oublis, le rappel rituel de l'invisibilité des femmes* ». Ce « *silence de l'histoire* » à l'égard des femmes, titre d'un des ouvrages de M. Perrot (1998), dépasse en effet largement le champ des migrations. Oubli, indifférence ou mépris à l'égard des femmes, toute l'Histoire semble avoir été investie de telle manière que puisse se perpétuer « *l'idée d'un universel humain réduit au masculin* » (Riot- Sarcey, 2002, p.182).

Depuis les premiers travaux parus dans les années 1970, sous l'influence du mouvement féministe, un champ de recherche autonome s'est toutefois progressivement constitué autour de la notion de genre et ce qu'il est devenu courant d'appeler aujourd'hui dans les pays francophones « les rapports sociaux de sexe ». Ces études qui connaissent un nouvel essor depuis le milieu des années 1990 permettent de rendre visibles des réalités précédemment négligées ou ignorées. Celles-ci mettent en évidence des inégalités jusqu'alors peu étudiées entre les hommes et les femmes, mais aussi la participation des femmes à un ensemble d'activités qui étaient essentiellement appréhendées au masculin. Les analyses portant sur le travail des femmes (S. Schweitzer, 2002 ; F. Battagliola, 2002) permettent notamment de prendre un peu de distance avec une représentation courante selon laquelle l'activité des femmes constituerait un phénomène récent, datant du dernier tiers du XX^{e} siècle. Ces travaux montrent leur présence dans la sphère du travail marchand, même si cette présence apparaît largement sous-estimée.[29] Ainsi, en dépit des trous de mémoire du récit historique, les

[29] Dans son ouvrage consacré à l'histoire du travail des femmes au XIXe et XXe siècle, S. Schweitzer (2002) précise que le recensement de 1891 dénombrait 11,6 millions d'actifs, 5,6 millions d'actives. La prise en considération des femmes dans les activités de l'agriculture, de l'artisanat et du commerce conduit toutefois a posteriori à une estimation de 8,1 millions de femmes actives. Comme le montre l'auteur, cet écart atteste ainsi

femmes ont occupé une place non négligeable dans l'histoire du monde du travail. Celles-ci ont largement contribué – au même titre que les enfants d'ailleurs – au développement économique des pays industrialisés en occupant les emplois les moins qualifiés et les moins rémunérés, alimentant ainsi le vivier de main d'œuvre bon marché et exploité par les industriels.

Si l'histoire sociale des femmes se mêle, comme l'avancent M. Perrot (1998) et F. Thébaud (2007), à l'« histoire ouvrière du travail des femmes », celle-ci ne saurait toutefois être comprise sans intégrer dans l'analyse les femmes de la bourgeoisie, celles qui étaient menées dans le circuit de la domesticité, les nourrices, les femmes qui travaillaient dans l'agriculture ou encore toutes celles qui travaillaient, à domicile et de manière non déclarée, pour le « marché du travail secondaire ». Et dans cette histoire du travail des femmes, bien que celle-ci apparaisse d'autant plus absente dans l'historiographie, figure également celle des femmes venues des pays voisins, voire même de pays plus éloignés. Peu de travaux se sont intéressés aux traces laissées par ces migrantes ; constat partagé par différentes chercheuses qui évoquent, comme A. Golberg-Salinas (1996, p.77), la « *cécité du champ intellectuel par rapport à leur présence en France avant 1974* ». En tant que *femmes* et *immigrées*, celles-ci sont demeurées doublement invisibles, tant dans l'histoire de l'immigration que dans celle des femmes (Guerry, 2009). Présentant majoritairement les migrants à travers le seul visage de l'homme, la recherche en sciences sociales a donc pendant longtemps laissé dans l'ombre et le silence la part féminine de l'immigration, pourtant importante au XIXe siècle. Si la fermeture des frontières à l'immigration de main d'œuvre et la prise de conscience des politiques de l'installation des travailleurs immigrés a eu pour effet de rendre visible la « femme immigrée »,[30] voire même de la considérer comme une figure migratoire émergente, la migration des femmes est loin de représenter un phénomène nouveau à cette période. Les travaux menés en France depuis la fin des années 1970, sous l'impulsion de la recherche anglo-saxonne, ont en effet contribué à révéler la place occupée par les femmes dans l'histoire de l'immigration et ce, bien avant la seule période du regroupement familial (M. Morokvasic, 1976, E. Kofman, 1999). Au-delà de l'image de la « femme immigrée » cantonnée à son rôle de mère et d'épouse et donc uniquement attachée à la figure du « travailleur immigré », ceux-ci mettent également en évidence la nécessité de dépasser ces stéréotypes qui font des

---

de la force des représentations dominantes rejetant aux marges de l'économie marchande un travail considéré comme secondaire car effectué dans la sphère privée.

[30] Taravella (1984). La bibliographie proposée par Taravella sur les femmes migrantes (1965-1983) met en évidence le développement des travaux à partir des années 1970.

immigrantes des victimes passives et dépendantes. Depuis les années 1980, les chercheurs s'attachent à rendre compte des différents profils des femmes en migration[31] et à sortir de l'ombre la figure longtemps occultée de la travailleuse migrante. Reflet de leur invisibilité sociale, cette absence des femmes migrantes dans la recherche jusqu'à une période récente également s'explique également par la prégnance de la figure masculine de l'immigrant ouvrier. M.Morokvasic (1976) souligne en effet que l'association systématique du travail et de l'immigré masculin a freiné la possibilité d'entrevoir la place que les femmes occupaient dans l'économie, et a amoindri, voire occulté, toute contribution de leur part dans le processus migratoire.

Plusieurs ouvrages sur l'histoire de l'immigration en France (Noiriel, 1988 ; Temine, 2007 ; Lequin, 2006), sans lui accorder une place centrale, mentionnent toutefois aujourd'hui la mobilité des femmes au XIX^{e} et XX^{e} siècle et la place qui leur était réservée au sein du marché du travail. Ces travaux montrent que ces femmes se trouvaient majoritairement recrutées pour des activités liées au travail domestique ou pour travailler comme main d'œuvre dans l'industrie. De la même manière que les hommes, celles-ci occupaient des secteurs en pénurie de main d'œuvre mais se situaient au plus bas de l'échelle des salaires et des conditions de travail. Par ailleurs, les quelques exemples que nous livrent ces travaux, révèlent également la présence de jeunes filles et garçons dans ces mêmes secteurs : des jeunes migrants venus seuls pour effectuer des tâches domestiques, travailler comme ouvriers, avec les autres « enfants des manufactures », ou exploités dans les activités de la rue. Si l'historiographie de l'enfance a connu un développement important depuis une trentaine d'année et que plusieurs travaux se sont intéressés à cette histoire du « travail des enfants » (B. Schlemmer, 1996 ; K. Lieten et B. White, 2001 ; Garnier, 1995), la présence d'enfants étrangers reste quant à elle peu visible dans les écrits. De la même manière que celle des femmes, la migration des enfants tend à se présenter dans une dimension de « peuplement », comme conséquence des orientations étatiques qui se dégagent au milieu des années 1970. Dès l'introduction de cette étude, grâce aux travaux de G.Noiriel (1988), nous avions commencé à déconstruire cette idée très répandue selon laquelle la présence d'enfants étrangers en France datait du dernier tiers du XXe siècle. En effet, si l'émergence du problème de « la scolarisation des enfants des travailleurs immigrés » les a fait apparaître

[31] Depuis une quinzaine d'années, différents ouvrages et numéros spéciaux de revue ont été consacrés à la migration et au genre. On citera notamment les travaux de M. Morokvasic réalisés depuis 1976, S. Chant (1992), F. Anthias et G. Lazaridis (2000), etc. Et plusieurs revues publiées récemment en France : Migrations Sociétés, 1997 ; REMI, 1999, 2005 ; Cahiers du CEDREF 2003, 2008 ; Hommes et Migrations, 2004.

dans le débat public en les plaçant progressivement au centre des préoccupations des chercheurs, leur présence était toutefois signalée dans les établissements scolaires bien avant le milieu des années 1970[32].

Bien que restée invisible, la migration d'enfants étrangers venus en France avec leurs parents apparaît donc bien antérieure au temps du regroupement familial, d'autant plus que cette migration ne s'inscrivait pas toujours dans une dimension familiale. De la même manière que les hommes, des femmes, mais aussi des enfants traversaient seuls les frontières pour rejoindre des bassins d'emploi ciblés. Les illustrations que fournissent différents auteurs de ce phénomène oublié des femmes et des enfants travailleurs migrants permettent de mesurer, au-delà de la seule image de l'immigré, la diversité de ces mobilités du XIXe siècle. Soulignant le rôle tenu par les femmes migrantes dans l'économie française, E.Temine (2007) montre par exemple que dès le XIXe, certaines femmes venues avec leur mari, contribuaient à augmenter les ressources du ménage, en travaillant pour les femmes de la bourgeoisie, ou en « travail à façon » pour des « confectionneurs », contre de faibles rémunérations. D'autres, salariées, travaillaient dans le secteur de la domesticité. Les grandes familles bourgeoises qui avaient généralement plusieurs « domestiques » allaient en effet recruter des femmes à l'étranger et, précise l'auteur, souvent même de très jeunes filles : « *Ce sont généralement des filles très jeunes, belges, suisses ou italiennes, placées par leurs parents à 14 ou 15 ans pour gagner un peu d'argent en France, qu'elles mettront de côté avant leur mariage (…) Elles sont chargées du ménage, des gros travaux, à la disposition de leur maîtresse jusqu'au soir* » (Temine, 2007, p.111). Les « femmes de chambre », originaires de Suisse ou d'Allemagne pouvaient être mieux traitées que les autres sans pour autant disposer d'une grande liberté. Les très jeunes restaient le plus souvent sous surveillance même en dehors des heures de service, encadrées par des institutions ou par l'Eglise, soucieuses de se préoccuper de leur moralité.[33] Différentes études réalisées ces dernières années sur les secteurs de la domesticité[34], soulignent en effet que les femmes étrangères y demeurent historiquement et

[32] Rappelons en effet que dès la fin du XIXe siècle, le nombre d'enfants immigrés de moins de 15 ans était estimé à près de 200 000 en France ; pour autant, la question scolaire ne préoccupait pas. (Noiriel, 1988).

[33]Nous reviendrons dans la partie suivante sur le rôle joué par les associations communautaires et religieuses dans l'assistance et la surveillance sociale de ces jeunes migrantes venues seules en France. A la fin du XIXème siècle, le souci attribué au maintien de l'ordre moral en France impulsera la création de différentes maisons de placement pour ces jeunes femmes, mais aussi pour les étrangers et autres indigents que la société entend contrôler. Est notamment créé en 1896 un « home » à Marseille chargé d'accueillir les femmes ; de même, la mission italienne et les œuvres catholiques italiennes et espagnoles - la Mission espagnole de la rue de la Pompe à Paris ou le foyer de religieuses de la rue Saint-Didier par exemple - veillent sur la moralité des jeunes « employées de maison » (Temine, 2007, p.111)

[34] Soulignons notamment les travaux de Moujoud et Pourette (2005) ou de L. Oso Casas (2005).

structurellement assignées. En outre, si la figure de la domestique est essentiellement associée à la femme étrangère et célibataire (N.Ouali, 2007), l'histoire montre que les migrantes étaient également orientées vers d'autres secteurs qui se sont vus délaissés par les Françaises.

En effet, au-delà des activités liées aux soins personnels et domestiques, secteur fortement *genré* où les femmes se trouvent très souvent exploitées, celles-ci apparaissent également majoritaires dans les secteurs de l'industrie de transformation, notamment dans l'industrie textile (Guerry, 2006). Parmi les « ouvriers de la jeune industrie », Lequin (2006) précise par exemple qu'après 1880, les Piémontaises étaient très largement recrutées dans la région de Lyon et dans les pays du Rhône Moyen pour l'industrie de la soie. L'auteur mentionne notamment l'industrie de la Schappe à Saint-Rambert-en Bugey, petit village de la vallée du Rhône, qui compte à la fin du XIXe siècle un tiers d'Italiennes dans ses nouvelles usines. Si aucune pratique d'ensemble n'était clairement organisée par le pays pour recruter ses travailleurs étrangers, ce travail pouvait toutefois être réalisé par des agents intermédiaires dans des conditions des plus déplorables pour les candidats au départ. En mettant en évidence la « traite des bras » orchestrée par la France, les historiens révèlent en effet le rôle de ces intermédiaires dans le recrutement de la main d'œuvre féminine, mais aussi dans le « trafic » organisé d'enfants. Plusieurs travaux mettent particulièrement en évidence la place tenue par des patrons italiens, les *padroni*, décrits souvent comme brutaux et malhonnêtes qui, selon Lequin (2006, p.290), *« racolent, à la Belle Epoque, jusque dans le Mezzogiorno, de jeunes Italiennes pour les tissages mécaniques du Lyonnais, quitte à détourner les plus belles vers la prostitution marseillaise* ». Ce dernier évoque également l'exploitation liée aux métiers ambulants, les *mestieri girovaghi*, qui entraînaient par troupes entières des enfants commandés par les verreries de Rive-de-Gier, de Givors et de la région parisienne. Ce recrutement d'enfants travailleurs, présenté comme un système de traite qui prit fin en 1910 avec un accord franco-italien, et organisé autour de dépôts clandestins à Lyon et Fontainebleau, s'appuyait selon l'auteur sur des contrats fallacieux passés avec les parents. Dans l'analyse qu'elle propose de l'intégration des Italiens dans l'Est parisien au XIXe, M-C. Blanc-Chaléard (2001) décrit également la situation des « petits italiens », exploités dans les rues de la capitale et pour lesquels l'opinion s'est attachée à dénoncer l'indigne traitement. En s'appuyant sur les travaux de J.Zucchi (1990) portant sur les enfants musiciens à Paris, l'auteure explique que les bandes de *girovaghi* implantées dans les quartiers pauvres fondaient leur commerce sur l'exploitation des enfants qu'ils recrutaient en Italie : « *Ces derniers, âgés de 7 à 15 ans, suivent en bandes de 4 ou 5, les padroni qui les ont loués à leurs*

parents et qui les obligent à jouer d'un instrument, à danser et le plus souvent à mendier » (Blanc-Chaléard, op cit., p.78). Celle-ci précise également que l'utilisation des enfants représentait un des aspects des migrations temporaires, en général en provenance des milieux les plus durs. Enfants musiciens, ramoneurs, ou enfants utilisés dans l'industrie, autant de profils différents qui ont donc marqué, selon M-C.Blanc-Chaléard, les différentes émigrations italiennes du XIXe siècle à Paris.

« *Birds of passage are also women* » écrivait Morokvasic (1984) en réponse à l'ouvrage de M.Piore (1979) sur l'immigration de travail, entendue comme la seule mobilité d'hommes. A une époque où le travail des enfants commençait à faire l'objet des premières tentatives d'encadrement[35] et même si les enfants migrants isolés semblent avoir été fortement invisibilisés, force est d'observer que ceux-ci étaient également bien présents dans cette histoire de l'immigration en France et en Europe. Nous n'avons ici évoqué que la migration des enfants originaires du Tyrol, celle des « petites bonnes » venues de Belgique, de Suisse ou d'Italie, la présence d'enfants migrants dans l'industrie, et ceux qui travaillaient dans les rues des quartiers pauvres parisiens ; bien d'autres situations oubliées pourraient encore être présentées pour décrire cette histoire de l'enfance en Occident et rendre compte de sa pluralité. Si les études statistiques peuvent donc laisser penser que l'étranger du XIX^{e} est majoritairement un homme, plutôt jeune, presque toujours ouvrier de l'industrie et de l'agriculture, il importe donc également de prendre en compte la migration indépendante des femmes et des enfants. Présentés aujourd'hui comme de nouveaux acteurs, notamment en ce qui concerne les enfants et adolescents dits isolés, ces personnes qui partent pour « chercher la vie » et permettre la survie économique de la famille, n'apparaissent pas uniquement, au vu de ce détour historique, des figures de notre très contemporain.

Contrairement à une dichotomie entre « hommes en mouvement » et « femmes / enfants sédentaires », l'examen des profils migratoires dans cette Europe en mouvement du XIX^{e} siècle permet de mettre à distance certaines représentations. Depuis des siècles en effet, des personnes aux profils diversifiés migrent, quittent leur pays et reviennent, traversent les frontières et s'installent dans différents espaces. Comprendre cette longue histoire des

[35] Dans la continuité des discussions qui émergent en Europe sur l'exploitation des enfants dans les manufactures et plus largement sur le « travail des enfants » dans les années 1820, c'est en 1841, puis en 1874 que sont votées en France les lois visant à repousser les limites d'un travail « raisonnable » demandé aux enfants : A partir de 1874, l'âge d'admission au travail est porté à douze ou dix ans dans certaines branches de l'industrie, au lieu des huit ans tel qu'il avait été fixé dans la loi de 1841. La durée de travail est fixée à six heures pour les moins de douze ans et pour les moins de quinze ans dont l'instruction n'est pas terminée, de douze heures pour les enfants âgés de douze à seize ans.

migrations, en tentant de dépasser une vision lisse et unifiée des flux migratoires, nécessitait donc d'interroger la nature des mouvements de population et d'appréhender ses zones d'ombre, celles qui ont été oubliées ou invisibilisées dans la construction du récit. Pour autant, cette histoire plurielle des migrants internationaux en Europe ne saurait également être appréhendée sans la situer dans les contextes sociaux et politiques dans lesquels elle se construit, et sans analyser la transformation des relations entre les individus, les groupes et la société dans laquelle ils évoluent. Dans la section suivante, nous montrons en quoi la fin du XIX^{e} siècle faisait figure de période de rupture dans la manière de considérer le fait migratoire. Ce n'est qu'à la fin de ce siècle qu'apparurent en effet les premières tentatives d'encadrement de l'entrée et de l'installation des étrangers dans les états européens. En France, l'Etat « libéral » devient Etat protecteur et protectionniste en instaurant un ensemble de mesures visant à enregistrer, quantifier, réglementer et contrôler les étrangers sur son territoire. L'étranger, perçu jusqu'alors comme une composante des classes laborieuses, devient problème, érigé comme une menace pour la nation. Nous nous intéressons donc ensuite processus de construction de cette altérité radicale en montrant également comment se sont progressivement mis en place des dispositifs de mise à l'écart, chargés d'assister et de surveiller ces Autres, mais aussi de protéger la société contre les risques sociaux que ces derniers étaient susceptibles de représenter.

2/ AU FONDEMENT DES POLITIQUES D'IMMIGRATION ET DE L'ASILE EN EUROPE

2.1. Nations, nationalité et nationalisme au XIX^{e}

Si la « nation » peut être perçue comme une entité naturelle, universelle et immuable, différents auteurs se sont attachés à mettre en évidence la part d'artefact dans la genèse des nations (Gellner, 1989 ; Anderson, 2002 ; Hobsbawm, 1990). Mythe, invention, création délibérée, autant de termes insistant ainsi sur le caractère construit et historiquement situé de l'idée de nation dont l'émergence se trouve liée à un certain type d'état territorial moderne qui est l' « Etat-nation ». C'est en effet au XIX^{e} siècle pendant ce qui a été désigné à travers l'Ere des révolutions sous le nom de « principe des nationalités », que le concept de « nation » a été

progressivement employé dans les discours politiques.[36] Dans son sens politique, la « nation » équivaut ainsi au « peuple », à l'Etat, comme on a pu l'observer dans la Révolution américaine puis dans la Révolution française. A l'époque des révolutions, le concept renfermait l'idée - ce fut notamment le cas en France à travers l'expression appliquée à la République - que la nation ne devait former qu'un seul Etat et qu'elle se devait ainsi d'être une et indivisible.

L'idée d'Etat-nation, marquée par des « visions du monde » opérant un classement entre les *in* et les *out*, est ainsi devenue au XIX[e] une catégorie politique qui s'est étendue aux pays européens avec des fondations certes plus tardives en Italie en 1861, et en Allemagne, en 1871. A l'époque du nationalisme, une même tendance se dessine alors en Europe : établir une ligne de démarcation entre les sujets ou citoyens du pays et les étrangers et immigrés. A partir des travaux réalisés sur la formation des identités nationales, nous verrons comment l'idée de nation a émergé dans les sociétés européennes et tenterons d'analyser les conséquences des débats politiques construits autour de la « question nationale » à la fin du XIX[e] siècle sur l'évolution des migrations internationales. Pour A-M. Thiesse (2001), si la nation est née d'un postulat et d'une invention, elle ne vit toutefois que par l'adhésion collective à cette fiction. En resituant les conditions d'élaboration de cette nouvelle communauté, il s'agit donc également de comprendre comment s'est construit et diffusé le sentiment national, et par là même un principe de différenciation des affiliations. Ce sont des luttes de concurrence opposant des individus parlant chacun au nom de sa « nation » qui semblent avoir contribué à la formation des identités nationales. G. Noiriel (2007) rappelle que le premier niveau de concurrence est apparu en France. Celui-ci renvoie à l'opposition entre les représentants de l'aristocratie et ceux de la bourgeoisie cultivée, où les enjeux de politique intérieure expliquent le triomphe révolutionnaire de l'idée de nation dès 1789. La nation est ici synonyme de Peuple ; la Révolution lui a donné une souveraineté absolue, détruisant ainsi la légitimité d'un royaume dynastique hiérarchisé et d'ordonnance divine. Cette conception naissante de la nation, liée à l'idéal de libération des peuples proclamé en 1789, coïncide en outre avec un changement esthétique qui participera de manière significative à l'invention des identités nationales en Europe. C'est en effet dans la création artistique et littéraire qu'apparaît également la question nationale et où se situe le second

[36] Reprenant les observations de A. Kemiläinen, B. Anderson (1996 [1983]) précise que H. Kohn et C. Hayes, les deux « pères fondateurs » des études en matière de nationalisme, ont démontré que cette idée aurait émergé à la fin du XVIIIe siècle, au moment où les progrès de la culture écrite ont permis l'émergence d'une « république des lettres » en Europe. Toutefois, l'usage du mot « nationalisme » ne s'est généralisé qu'à la fin du XIX[e] siècle.

enjeu de luttes qu'évoque G. Noiriel. Lutte contre le classicisme et offensive contre l'hégémonie culturelle française en Europe, redécouverte des cultures et traditions populaires, exploration des archives, découverte du roman historique, théâtre et drame historique, peinture, valorisation du patrimoine collectif dans les musées patriotiques ; tous ces domaines ont participé à un travail de collecte, de sélection, des évènements historiques qui s'imposeront plus tard dans les récits nationaux.[37]

Ce mouvement de résistance et de libération des cultures populaires, qui se développe d'ailleurs avec force en Allemagne, se trouve d'autant plus stimulé par le fait que les troupes napoléoniennes occupent à cette époque une partie de l'Europe. En introduisant le terme « *Volkstum* », qui sera traduit plus tard en français par nationalité, des philosophes comme Herder, Fichte et Jahn contribueront à lancer la réflexion autour du concept émergent d' « identité nationale ». Pour ces philosophes et militants révolutionnaires, « *le critère fondamental qui définit une nation, c'est l'étincelle de vie, l'intelligence qui lui donne sa personnalité* » (Noiriel, 2007 a, p.15). Réagissant contre l'impérialisme français et ceux qui parlaient au nom de la « grande nation » qui régnait alors sur l'Europe, ils affirmaient que l'Allemagne était également une nation, bien qu'elle n'avait pas encore d'unité politique. Il s'agissait donc d'éveiller la conscience nationale en mettant en relief des caractéristiques spécifiques du peuple allemand. Au-delà de la langue commune et des traditions passées, c'est l'« esprit du peuple » (*Volksgeist*) en tant que principe spirituel, énergie collective, qui retiendra une attention toute particulière. Si l'émergence de ce souffle révolutionnaire trouvera un immense écho dans toute l'Europe, ce mouvement ne semble toucher au début du XIX^{e} siècle qu'un cercle limité de penseurs. Noirel (2007 b) souligne en effet que ce processus ne touche au départ qu'une petite élite cultivée dont l'horizon ne dépasse pas les limites de la république des Lettres à laquelle ils appartiennent. En posant le national comme principe fondateur d'une nouvelle vision du monde, le « principe des nationalités » s'est ainsi largement appuyé sur la formulation d'une théorie de la culture. En outre, il consacre également l'émergence d'un programme politique forgé par la bourgeoisie intellectuelle pour lutter contre l'hégémonie de l'aristocratie et des notables. Ce travail de construction identitaire à partir de la langue, de l'invention des traditions se poursuivra avec la généralisation des Etats-nations au cours du XIX^{e} siècle. Toutefois, cette révolution esthétique

[37] Dans son ouvrage sur *La construction des identités nationales*, A-M. Thiesse (2001) retrace de manière très précise et richement documentée la fabrication culturelle des nations européennes. Elle montre en effet que la construction des nations au XVIIIe s'est organisée autour d'explorations culturelles et de quêtes de traditions délaissées ; tout ce travail permettant de créer une culture commune reliant les membres d'une même nation.

inscrite dans la formule politique du « principe des nationalités » ne doit donc pas pour autant masquer les rapports de force économiques et militaires qui sont également à l'oeuvre dans la formation des Etats. Ceux-ci ne seront pas sans conséquence sur la construction des identités nationales à la fin du XIX^{e} siècle dans un contexte où la « question nationale » s'intensifie dans le débat politique.

Au regard de ce qui vient d'être dit, il paraît dès lors possible de mieux percevoir l'influence qu'a pu exercer la construction du principe de nation sur l'Europe du XVIII^{e}, puis du XIX^{e} siècle, mais aussi plus largement sur le monde moderne. Pour autant, comment cette idée a-t-elle pu entrer dans l'histoire de nos sociétés ? Comment comprendre les conditions de son émergence ?

L'apparition des nations, en tant que nouvelles « communautés imaginées » pour reprendre l'expression de B. Anderson (2002), se trouverait liée à l'affaiblissement des anciennes communautés, des langues et des lignées sacrées. Pour cet auteur, c'est ce déclin qui aurait favorisé un changement dans les modes d'appréhension du monde, permettant aux hommes de « penser » une nouvelle communauté. Anderson définit en effet la nation comme une communauté politique mais une communauté qui serait « *imaginaire, et imaginée comme intrinsèquement limitée et souveraine* » (2002, p.19). La nation apparaît *imaginaire* (*imagined*) dans la mesure où nul ne saurait connaître l'ensemble de ses concitoyens alors que tous peuvent toutefois imaginer les liens qui les unissent ou encore, comme l'exprime Anderson : « *bien que dans l'esprit de chacun vive l'image de leur communion* » (Ibid). Il s'agit également d'une communauté imaginée comme *limitée* puisqu'elle s'inscrit dans un territoire, marqué par des frontières finies, et *souveraine* car l'Etat souverain représente un gage de liberté, rompant avec les anciens systèmes culturels dynastiques et religieux. Enfin, l'idée de *communauté* renvoie à celle de camaraderie, de fraternité entre les individus et ce, indépendamment des inégalités qui peuvent y régner.

Par ailleurs, les origines spécifiques du nationalisme seraient selon Anderson liées à l'évolution de différents types de croyances partagées par les individus. Il l'explique en ces termes : « *Au fond, je prétends que la possibilité même d'imaginer la nation est historiquement apparue le jour où trois conceptions culturelles fondamentales, toutes d'une grande ancienneté, ont perdu leur empire axiomatique sur l'esprit des hommes. La première était l'idée qu'une langue-écriture particulière offrait un accès privilégié à la vérité*

ontologique, précisément parce qu'elle faisait partie intégrante de cette vérité. (…) La deuxième était la conviction que la société était naturellement organisée autour et au-dessous de centres éminents : de monarques, c'est-à-dire des personnes qui étaient à part des autres êtres humains et qui régnaient en vertu de quelque arrêt cosmologique (divin). (…) La troisième et dernière était une conception de la temporalité dans laquelle cosmologie et histoire se confondaient, où les origines du monde et des hommes étaient foncièrement identiques. Au total, ces idées ancraient fermement la vie humaine dans la nature même des choses, donnant un certain sens aux fatalités quotidiennes de l'existence (mort, perte et servitude, surtout), et offrant différentes formes de rédemption » (Ibid, p.47).

Le déclin progressif de ces certitudes interdépendantes dans l'esprit des individus, en Europe occidentale et ailleurs, dans un contexte de transformations sociales et économiques et de développement des communications, semble donc avoir favorisé selon Anderson l'émergence d'une nouvelle manière de penser l'association entre fraternité, pouvoir et temps. Il précise également que le développement du capitalisme de l'imprimé, permettant à une masse croissante de gens de se penser et de se rattacher à autrui en termes nouveaux, marqua significativement les origines de la conscience nationale. Dans ce sens, la convergence entre un système de production et de rapports de production (le capitalisme), une technique de communication (l'imprimé) et la prise de conscience de la diversité linguistique, a ouvert la possibilité d'une nouvelle forme de communauté imaginée qui a créé les conditions de la nation moderne. Dans un contexte de changements des rapports sociaux et économiques susceptibles de bouleverser les cadres de références traditionnels, cette forme politique construite qu'est la nation représentait ainsi une instance protectrice pour les individus, donnée pour supérieure aux solidarités qui reposaient sur d'autres types d'identités. Comme le souligne également A-M. Thiesse : « *La nation, parce qu'elle instaure une fraternité laïque et par conséquent une solidarité de principe entre les héritiers du même legs indivisis, affirme l'existence d'un intérêt collectif* » (2001, p.16). « Mêmeté » et « ipséité », les deux facettes de l'identité selon P.Ricoeur (1990), se retrouvent ainsi parmi les critères les plus souvent mobilisés pour définir l'« identité nationale ». Posséder des caractéristiques communes, distinctes des membres des autres nations, et revendiquer une même origine, tels seraient ainsi les principes de l'appartenance à la nation.

Outre la fabrication culturelle des nations européennes (qui a notamment permis l'invention d'une origine commune, d'un passé partagé et d'une langue), apparaît donc d'autres facteurs

qui ont accompagné l'émergence de l'idée de nation. La formation de ces communautés imaginaires et imaginées trouve également son origine dans la modernité économique et sociale, dans l'évolution du capitalisme, des techniques, la révolution lexicographique, et marque ainsi selon certains auteurs « *l'essentiel du contenu de l'évolution du XIX^e siècle* » (Bagehot, 1887, cité par Hobsbawm, 1992, p.51). Elle accompagne la transformation des modes de production, l'élargissement des marchés, l'intensification des échanges commerciaux internationaux. Dans la perspective de l'idéologie libérale, la construction des nations - de la *grande* nation et du progrès qu'elle incarnait - répond donc également à un projet d'expansion et d'évolution économique et sociale ; les mouvements nationaux représentant alors, comme le souligne Hobsbawm (1992), des mouvements d'*unification* et d'expansion nationale.

2.2. L'émergence de la « question nationale »

Après avoir été érigé comme un objet de lutte par de nombreux nationaux-révolutionnaires au XIX^e,[38] l'Etat-nation s'est ensuite progressivement transformé en une forme structurelle politique et déterminante en Europe. A la fin du siècle, l'idée nationale tend à se condenser dans des modèles de représentations et d'évaluations nationalistes s'éloignant des visions universalistes et du caractère progressiste qui prévalaient jusqu'alors dans la défense des identités nationales. A partir de cette période, la « question nationale » et l'émergence d'un *Nous* national marque une double volonté des états de pacifier les relations à l'interne, en se référant à des dangers menaçant la Nation de l'extérieur, mais aussi de légitimer la protection des intérêts nationaux à l'étranger. Au même moment, les modèles nationalistes dans les images de soi et de l'étranger se chargèrent d'éléments ethniques, de perceptions ethno-nationalistes ; l'armée, l'école, les journaux et les livres transmirent et se nourrirent également de ces idées nationalistes devenues de plus en plus agressives (Bade, 2002).

[38] Rappelons qu'au cours de la première moitié du XIX^e siècle, l'écrasement des insurrections et des mouvements révolutionnaires provoqua une forte hausse du nombre des réfugiés politiques en Europe. Apparurent et se fixèrent alors les notions de réfugié politique et d'exil politique, et avec elles les premières tentatives de définition et modalités de traitement social et politique de cette population. Entre 1832 et 1851, la France accepta beaucoup plus de demandeurs d'asile que les autres pays d'accueil ; le « problème des réfugiés » apparut alors pour la première fois.

La guerre franco-allemande de 1870 marquera un tournant important dans cette histoire des identités nationales en Europe, en France mais aussi plus largement dans les autres pays européens. La forme moderne de l'Etat-nation se fixera d'ailleurs à partir de cette période. Sous l'effet de différents facteurs, notamment militaire – défaite de l'Empire français contre la Prusse, annexion de l'Alsace-Lorraine – mais aussi institutionnel, social et politique, la vision optimiste et positive de la nation qui dominait jusqu'alors par la valorisation de nouvelles nationalités, laisse place à une volonté des états de se défendre, de protéger sa nation contre les autres. Lors d'une conférence prononcée à la Sorbonne en 1882, sous le titre de « *Qu'est-ce qu'une nation ?* » – conférence devenue par ailleurs célèbre aujourd'hui – l'historien et philosophe Ernest Renan affirmait que ce qui primait pour définir une nation était le « sentiment de la patrie », puisque c'est ce sentiment selon lui qui commande la « volonté de vivre ensemble ». En outre, le sentiment d'appartenance commune est également lié pour Renan à une conception particulière du passé : « *La nation, comme l'individu, est l'aboutissement d'un long passé d'efforts, de sacrifices et de dévouements. Le culte des ancêtres est de tous le plus légitime ; les ancêtres nous ont fait ce que nous sommes. Un passé héroïque, des grands hommes, de la gloire, voilà le capital social sur lequel on assied une idée nationale.* »[39] Cette définition que propose Renan à la fin du XIXe siècle n'a pas pour objectif, comme le souligne Noiriel (2007a), de définir des critères objectifs de l'identité nationale. Son discours, à visée partisane, s'inscrit dans cette bataille qui oppose alors la France et l'Allemagne. En soulignant l'importance du principe généalogique dans la définition française de l'identité nationale, il affirmait ainsi l'Alsace-Lorraine perdue lors de la guerre de 1870, quoique de langue et de « race » allemandes, était bien française par l'histoire. Ce qui prime ici dans la définition de la nation, au-delà de la langue, est donc le fait de posséder une origine partagée. Dans ce sens, seuls ceux qui ont des ancêtres communs, une origine commune, peuvent former une nation et participer au « plébiscite de tous les jours ».[40]

---

[39] Ernest Renan, « *Qu'est-ce qu'une nation ?* », cité par Eric, Keslassy, Alexis, Rosenbaum, *Mémoires vives. Pourquoi les communautés instrumentalisent l'Histoire ?*, Bourin éditeur, 2007, p. 25.

[40] L' « école de Jules Ferry » a par ailleurs tenu une place centrale dans ce projet en transmettant aux enfants le passé glorieux de la nation de sorte que tous aient le sentiment d'appartenir à une même communauté d'existence, tenue par un destin collectif. Nombre d'études réalisées aujourd'hui sur la construction de la mémoire nationale, reprennent ce discours prononcé en juillet 1891 par l'historien Ernest Lavisse : « *A l'enseignement historique incombe le glorieux devoir de faire aimer et comprendre la patrie… Nos ancêtres les gaulois et les forêts des druides, Charles Martel à Poitiers, Roland à Roncevaux, Godefroy de Bouillon à Jérusalem, Jeanne d'Arc, tous nos héros du Passé même enveloppé de légendes…* », cité par C. Prochasson, *L'empire des émotions. Les historiens dans la mêlée*, Demopolis, 2008, p. 11

En construisant un imaginaire national marqué par un passé glorieux et donc un destin conquérant, il s'agissait ainsi pour la France de promouvoir un modèle – unique, universel et supérieur – à l'interne auprès ce qu'on appelait à l'époque les *nationalités de province*, mais aussi à l'externe, dans une perspective d'expansion coloniale. La « lutte des contraires », légitimée par les valeurs universelles et la mission d'« éducation » que s'est donnée la France, représente ainsi le socle essentiel sur lequel s'est construit la définition de l'identité nationale. En éradiquant les particularismes régionaux dans une perspective d'assimilation nationale, il s'agissait de permettre aux « races » de province de profiter des Lumières de la Révolution, de manière à ce qu'elles se fondent dans la nationalité française, et qu'elles accèdent ainsi à la civilisation[41]. Ces idées nationalistes qui étaient ainsi diffusées en France dans les discours, mais aussi dans d'autres pays en Europe, visaient donc un effet intégrateur des populations vers l'intérieur, mais aussi comme nous le verrons ensuite, un effet ségrégatif vers l'extérieur. En effet, dans les Etats-nations d'Europe centrale et occidentale qui avaient bien avancé dans le processus d'industrialisation, le rapport entre l'Etat, l'économie et la société, fut progressivement recouvert par une nouvelle structure étatique inscrite dans une logique plus interventionniste. Au niveau de l'économie, se mirent par exemple en place des « barrières douanières » sur les marchés intérieurs pour protéger, comme en Allemagne, le « travail national » contre les produits à bon marché venus de l'étranger. De même, à la fin du XIX^{e} siècle, s'ajoutèrent des interventions de l'Etat sur le marché du travail, annonçant ainsi les débuts d'une politique de protection de la main-d'œuvre autochtone contre la main-d'œuvre étrangère. Dans ce sens, au-delà de la question des droits de douane et du contrôle des marchandises étrangères, c'est aussi celle du contrôle des mouvements de population qui apparaît dans l'adoption de ces mesures protectionnistes.

A ces changements perceptibles dans le champ économique, se mêlent en outre d'autres transformations dans le secteur social et politique. Avec l'émergence de l' « Etat social » au XIX^{e}, des différenciations apparurent nettement entre ceux qui appartenaient à la nation et que l'Etat protégeait, et ceux qui s'en trouvaient exclus. Cette distinction, entre les ressortissants de l'Etat et les étrangers au sein des frontières nationales, ne fut pas sans

[41] Cette « mission civilisatrice », prolongement logique des droits de l'homme à accéder au progrès, à l'égalité et à la grandeur de la France, deviendra également le dogme central du discours républicain colonial. Si les principes universels de la République sont brandis comme des motivations légitimes de l'impérialisme – la volonté de « civiliser » les indigènes et de les amener progressivement aux lumières de la liberté – ceux-ci n'ont été appliquées que très partiellement aux peuples colonisés (Blanchard, Bancel, Lemaire, 2005) Et cette fiction de l'œuvre universelle de la République coloniale, qui ne s'est toutefois pas privée de souligner l'inégalité des races, supérieures ou inférieures, conduira à l'effacement presque total de la réalité des violences qui ont été imposées aux populations pendant la période coloniale.

conséquence sur les logiques de contrôle de l'immigration, la naturalisation mais aussi sur la protection des ressortissants de l'Etat installés à l'étranger. Dans un contexte marqué par de fortes oppositions militaires, chaque état va alors adopter des positions différentes en matière de nationalité en se situant par rapport à ses concurrents ; chacun défendant ses propres intérêts nationaux. En 1889, la première loi sur la nationalité française[42], couplée à la conscription obligatoire, atteste notamment des préoccupations montantes des élites politiques à l'égard de cette question de l'appartenance à la nation. La « qualité de Français » et l'appartenance à l'État deviennent ainsi à la fin du siècle des enjeux politiques et économiques majeurs, d'autant plus qu'elles commandent l'accès à la protection sociale naissante. Si la question de l'étranger et donc du national n'apparaissait nullement dans les discours du début du siècle et que demeurer étranger en France ne représentait pas un désavantage pour les populations immigrées, la donne change considérablement avec l'introduction du droit de la nationalité. K. Bade (2002) souligne que cette loi de 1889, alliant le *jus soli* (principe territorial) et le *jus sanguinis* (principe de filiation) représente moins un triomphe de la tradition républicaine et de l'idée des droits de l'homme qu'une sorte de compromis social national : « *Parmi les tenants du jus soli, on trouvait les représentants des districts ouvriers, les employeurs de la grande industrie et les militaires : les représentants avaient à l'esprit la suppression du désavantage subi par les ouvriers autochtones par rapport aux ouvriers étrangers, les employeurs songeaient à la main d'œuvre supplémentaire, les militaires pendaient aux soldats* » (Ibid, p.265).

Cette loi semble ainsi avoir été adoptée pour répondre à des considérations pragmatiques (mobiliser des forces militaires et des forces de travail) et pose pour la première fois le problème de l'assimilation des étrangers au sein de la communauté nationale. Les propos tenus par Maxime Lecomte, député du Nord à cette époque et rapporteur du projet de loi sur la conscription obligatoire, que reprend G.Noiriel (2007) dans un de ses ouvrages, permettent de comprendre de quelle manière cette question de l'assimilation nationale s'est trouvée projetée au centre des débats. Précisant les différents temps de l'argumentaire développé par Lecomte au cours de la séance qui a précédé la vote de la loi de 1889, Noiriel explique que la

[42] Après de longs débats qui durèrent plusieurs années, cette première loi, où figure pour la première fois dans l'intitulé le terme « nationalité », marque une étape importante dans l'histoire du droit de la nationalité française en France. L'Etat établit une frontière nette entre nationaux et étrangers, élargit la possibilité d'accès à la nationalité pour la deuxième génération, élargit l'application du droit du sol. Voir J.Ponty (2003), *l'Immigration dans les textes. France, 1789-2002*. L'auteure souligne que l'adoption de cette loi se trouve liée à « *des raisons démographiques (baisse de la natalité), à cause du service militaire obligatoire auquel échappent les étrangers et grâce à la conviction largement répandue des vertus assimilatrices de la France* » (p.75).

première partie de son propos visait à critiquer fermement la possibilité qu'avaient les enfants étrangers de décliner la qualité de Français à leur majorité. Lecomte s'était notamment appuyé sur une lettre qu'un ouvrier lui avait envoyé pour dénoncer cette injustice en insistant sur le fait que les patrons préféraient embaucher des contremaîtres belges, ce qui incitait les femmes à choisir dans cette communauté leurs futurs conjoints. « *C'est ainsi que les étrangers nous prennent nos places, nos emplois, nos fiancées* » avait-il lancé à l'assemblée. (Ibid, p.183) S'appuyant sur ce qui avait été appelé l'Affaire des « Vêpres marseillaises »[43], il avait ensuite poursuivi son propos en démontrant le manque de loyauté des Italiens envers la nation française ; les immigrants Italiens, nous l'avons expliqué précédemment, étaient alors fortement représentés dans les régions du Sud-Est. La mise en exergue et la généralisation de faits divers devant les parlementaires laisse entrevoir le processus de construction de ce qui commençait à apparaître comme un « problème étranger » en France. Cette démonstration de Lecomte consistait à rendre légitime la loi de 1889 qui permettrait « *l'annexion pacifique, équitable, nécessaire, d'une nombreuse population attachée au sol natal et qui sera rapidement assimilée par la nation* ». (Ibid, p.184) Soulignons que cette charge du député français contre les Italiens du Sud-est de la France a établi pour la première fois un lien entre la culture d'origine et le comportement politique. Le fait que les immigrants puissent conserver leur langue, leurs traditions ou leur religion, fut interprété comme le signe d'un manque de loyauté à l'égard de la République. Ce type d'argument marqua d'ailleurs par la suite d'autres textes consacrés à d'autres communautés d'immigrants présents en France et apparut nettement à l'époque de l'affaire Dreyfus. [44] Les attitudes de rejet et de xénophobie se renforcèrent à l'égard des travailleurs migrants, auxquels on reprochait de casser les salaires, de s'isoler, d'être des « briseurs de grève », ou d'avoir des modes de vie et des comportements culturellement étrangers.

Ainsi, à la fin du XIX[e] siècle, avec la *question nationale* apparut également celle de l'*immigration*. A partir du milieu des années 1890, une politique de contrôle et de restriction de l'emploi des étrangers se mit alors progressivement en place : inscription des demandeurs d'emplois étrangers auprès des administrations communales, quottas fixant la proportion

[43] Il s'agit d'un mouvement xénophobe qui éclata en 1881 envers les Italiens qui, pendant trois jours, furent l'objet de violences à marseille.

[44] Une dimension importante de la définition du sentiment national à cette époque se trouve en effet constituée par les attaques tournées contre les divers « ennemis de l'intérieur », notamment les travailleurs étrangers devenus progressivement la cible des discours politiques. Lors de son programme pour les élections législatives de 1893, Barrès présentait les immigrés comme des dominants, des privilégiés qui prenaient le travail des français ; avec l'Affaire Dreyfus, il élargit sa cible en s'attaquant aux Juifs qui ne sont pas, à ses yeux, de « vrais » Français. Voir G. Noiriel (2007, pp. 35-42) ; Schnapper, Bordes Benayoun (2006).

maximale d'étrangers dans les travaux publics, restriction de l'emploi des étrangers dans certains groupes professionnels, notamment chez les avocats et les médecins. Ces mesures annonçaient le tournant protectionniste dans lequel s'engageait la France en instaurant une priorité aux nationaux sur le marché du travail ; elles signalaient également les débuts d'une législation plus offensive en matière d'accueil et de séjour des étrangers sur le territoire. Par ailleurs, ce qui se déroula en France au cours des dernières décennies du XIX^{e} siècle pouvait être observé dans d'autres pays d'immigration et d'asile européens à l'époque du nationalisme. Par exemple, depuis le milieu du siècle, les Etats allemands avaient adopté, en matière de droit de la nationalité, le principe de l'hérédité au lieu du principe territorial qui était jusqu'alors en vigueur. Avec le nationalisme ethnique à la fin du siècle, les intentions ethno-nationales se sont ensuite renforcées au sein de ce principe. K. Bade (2002) précise d'ailleurs que la loi de 1913 sur l'appartenance au Reich et sur la nationalité, codifiant le principe de l'origine ethnique, dissimulait également la peur de nouvelles invasions venues de l'Est. Cette loi permettait de bloquer l'immigration, notamment celle des Juifs et des Polonais, dont la présence était jugée indésirable. Des stéréotypes agressifs visaient les étrangers et des conflits violents ont également pu opposer les travailleurs autochtones et les travailleurs étrangers tout au long de cette période. De même, en Angleterre, alors que les lois de 1844 et 1870 avaient modernisé le droit de la nationalité en facilitant la naturalisation et en reconnaissant aux étrangers naturalisés les mêmes droits qu'aux Britanniques (notamment l'achat de propriétés foncières), l'évolution des discours parlementaires dans les années 1880 signale une volonté progressive de protéger les intérêts des sujets britanniques contre les immigrés étrangers. L'*Aliens Act* de 1905, promulgué dans un contexte d'agitation sociale et de violence xénophobe dirigé notamment contre les juifs russes, marqua les débuts des restrictions apportées à la politique libérale d'immigration en Angleterre.

2.3. Contrôler, sélectionner, protéger : le triple prisme des politiques d'immigration et de l'asile

L'intensification des relations internationales, l'exacerbation des nationalismes, le développement des techniques dans le transport et l'armement, autant de facteurs qui contribueront à rendre légitime l'apparition de mesures spécifiques visant à encadrer, contrôler et restreindre le mouvement des populations étrangères en Europe ; celles-ci devant alors progressivement à la fin du XIX^{e} siècle la cible du pouvoir. Dans l'analyse des

conditions d'émergence de la « question nationale », nous avons pu repérer comment les critères d'appartenance à la nation avaient été très tôt mis en avant pour opérer ce classement entre étrangers et nationaux, dissimulant ce que N.Green (2002) identifie en terme d'« idéologie de triage ». Il s'agit tantôt d'expliciter les métiers ou les secteurs économiques dont le pays a besoin, tantôt de désigner les origines préférées. Entre 1883 et 1914, plus de cinquante propositions de lois ont été déposées, dans le but soit de limiter l'immigration, soit de taxer les immigrés et leurs employeurs. A travers ces propositions de lois, les étrangers apparaissent tantôt comme des travailleurs (concurrents des travailleurs nationaux), des pauvres (susceptibles de devenir une charge pour la collectivité), ou encore comme des espions et ennemis potentiels (en temps de guerre), des criminels, etc… Les termes « organiser », « réguler » et parfois « filtrer », apparaissent ainsi dès la fin du XIX^{e} siècle en France, préfigurant, nous le verrons ensuite, les appels pour les politiques d'immigration de plus en plus élaborées dans le siècle suivant.

Alors que l'immigration était jusqu'alors restée absente des discours politiques et que les réfugiés bénéficiaient de l'hospitalité et des soutiens de la société civile, le XIX^{e} siècle marque en effet un tournant important dans l'histoire de l'immigration et de l'asile. En France, avec le triomphe du principe de « souveraineté nationale », les individus se trouvent rattachés à l'Etat national. Appartenir à la nation, avoir la nationalité, représente dans cette perspective une qualité collective, permettant également aux citoyens de jouir d'un certain nombre de droits particuliers. Les débats engagés au moment de l'adoption de la loi de 1889 se prolongèrent ensuite en 1893 avec une réforme du droit de la nationalité visant à permettre à l'Etat de restreindre les conditions de sa délivrance[45]. Pour justifier cette réforme, les hommes politiques dénoncent alors que l'adoption de la loi de 1889 aurait été suivie d'un nombre important de déclarations émanant d'« *une multitude de criminels et d'espions* » ; phénomène inquiétant pour la sécurité nationale qui nécessitait et rendait légitime de faire le tri parmi les nouveaux français en opérant un classement entre les « bons » et les « mauvais éléments ». Ainsi a-t-il été précisé par un représentant de l'Etat lors du débat parlementaire :

[45] La loi prévoit notamment que les enregistrements des déclarations de nationalité pourront être refusées par le gouvernement « pour cause d'indignité » (Noiriel, 2007, p.186). Par ailleurs, la loi de 1893 réduit également la portée de la loi précédente concernant le *double jus soli* pour les enfants nés d'une union entre une femme française et un homme étranger. Ces derniers pourront décliner la qualité de Français dans l'année qui suivra leur majorité (Ponty, 2003, p.78). Soulignons également que depuis un règlement d'administration publique adopté en 1897, la règle du *double jus soli* ne s'applique pas en Algérie ; cette disposition consacrant et institutionnalisant une distinction entre les « étrangers » qui sont de « race européenne » et les « indigènes » des colonies.

« *la défense des intérêts les plus sacrés du pays nous imposait le devoir de nous prémunir de ce danger* » (Noirel, 2007, p.187).

L'année 1893 fait donc figure de date charnière dans l'histoire de l'immigration en France : le 22 juillet 1893 est modifiée la loi de 1889 sur la nationalité et par la loi du 8 août 1893 « relative au séjour des étrangers en France et à la protection du travail national », l'Etat confirme sa volonté de réglementer le droit au séjour des travailleurs migrants, devenus visibles aux yeux des représentants de la Nation. Ces lois institutionnalisent ainsi la logique de séparation qui distingue désormais les nationaux et les étrangers. En imposant une déclaration de résidence et une justification d'identité à tout étranger qui désire travailler en France, il s'agit également pour l'Etat d'identifier et de surveiller les personnes qui entrent et circulent sur le territoire national. Ces pratiques d'identification des personnes s'inscrivent dans une histoire en France bien antérieure au XIX^{e} siècle. Toutefois, les mutations les plus importantes en la matière, apparues au cours du XVIII^{e}, se sont ensuite poursuivies au siècle suivant.

Dans un chapitre intitulé « Les pauvres et leurs « papiers » dans la France du XVIII^{e} siècle » - chapitre 3 de l'ouvrage dirigé par Noiriel (2007b), *L'identification. Genèse d'un travail d'Etat*, l'historien V. Denis revient sur les origines de la société de surveillance. Celui-ci présente le XVIII^{e} siècle comme le moment où s'articulent des techniques et des procédés d'identification jusque là inédits ; l'apparition de « papiers » permettant aux individus de circuler librement (certificats ou passeports) marque l'émergence des logiques de tri entre les populations. Dans un contexte de durcissement de la législation contre le vagabondage et la mendicité, alors que les soupçons pesaient fortement sur les pauvres « étrangers au pays », voyageurs ou migrants, les « papiers » objectivent le statut des individus, facilitant ainsi l'action policière dans son travail de repérage des vagabonds et « mendiants de profession ». Cette volonté d'instaurer une lisibilité sociale au sein des populations se trouve en outre liée à l'évolution de la définition des critères dans l'attribution des subsides. Seul le « bon pauvre », incapable de travailler, est susceptible d'assistance. Le « mauvais pauvre », mendiant, oisif ou libertin, est quant à lui jugé réfractaire au travail et doit pour cela être puni.

Cette articulation entre les procédés d'identification et des logiques d'assistance est également repérable dans la mise en place de la « politique des secours » à l'égard des réfugiés. En effet, à partir du moment où l'attribution des secours devient un problème de bienfaisance publique,

leur versement impose au préfet d'établir des listes nominatives des réfugiés, mentionnant leur nom, leur grade avant l'exil, la date d'arrivée en France, le domicile et la quotité de secours attribués (Noiriel, 1999, p.48) . Dans ce sens, « bienfaisance à l'égard des réfugiés » et « mise en oeuvre de techniques de surveillance » se trouvent ici déjà étroitement mêlées. La question des subsides, qu'il s'agisse des réfugiés ou des indigents, facilite les contrôles policiers et plus largement le contrôle des déplacements des individus. Cette question de l'identification se prolongera ensuite avec force sous l'effet des transformations sociales, politiques et progrès technologiques du XIX^{e} siècle. Avec l'avènement de la IIIe République et l'intégration des classes populaires dans l'Etat-nation, le pouvoir républicain inaugure en effet un nouveau système d'identification des personnes, centré sur les individus qui apparaissent comme une menace pour l'ordre public et la sécurité nationale. De plus, avec l'évolution des transports, de la diffusion de l'écriture, l'augmentation du nombre des fonctionnaires, on observe également à cette période une sensible évolution de la logique juridico-bureaucratique ; les individus peuvent être identifiés à distance à travers des registres, des fichiers et des cartes (Noiriel, 2007b). Le système anthropométrique élaboré par Alphonse Bertillon complétera ensuite ces procédures d'identification ; il sera utilisé dans toute l'Europe et également aux Etats-Unis.

Une autre étape dans les processus d'identification des migrants et des contrôles d'identité sera ensuite franchie au moment de la Première Guerre mondiale. Après un premier décret en 1914 obligeant tous les étrangers résidant en France à demander un permis de séjour aux autorités officielles, est ensuite créée, en 1917, la première carte d'identité spéciale pour les étrangers. Pour I. About (2007), cette mesure qui vise à « encarter » de manière spécifique les étrangers « *marque à la fois une étape déterminante dans l'histoire contemporaine des pratiques policières d'identification et un point de non-retour dans l'histoire du contrôle exercé à l'encontre des populations migrantes* » (About, 2007, p.126). En effet, abandonnant la politique libérale qui prévalait auparavant pendant cette période qui fut nommée par « le temps des voisins », l'Etat républicain s'attache à prendre en charge la gestion des mouvements de populations.

Contrôle strict des frontières, internement des personnes qui n'avaient pas de papiers en règle, organisation du recrutement des étrangers, notamment des immigrants de l'empire

colonial[46] ; un ensemble de mesures coercitives sont mises en place pour encadrer l'immigration. Cette logique interventionniste de l'Etat se confirme ensuite au sortir de la guerre, lorsque la France devient l'un des premiers pays immigration du monde. Le chiffre officiel de la population étrangère en France passe de 1,5 millions en 1921 à 2,4 millions en 1926, et à 2,7 millions en 1931. (Ponty, 2003) A cette dernière date, les étrangers représentent près de 7% de la population de l'hexagone (Les plus grands groupes étant constitués par les Italiens, les Polonais, les Espagnols et les Belges). Le besoin de main d'œuvre incite en effet la France à accueillir les travailleurs migrants et les réfugiés, en mettant d'ailleurs en place des structures de recrutement des migrants du travail, mais aussi des services spéciaux chargés de l'assistance aux étrangers et du placement des réfugiés (notamment des Russes et Arméniens). C'est au lendemain de la Première Guerre mondiale, en 1921, qu'est notamment créé le service social d'aide aux émigrants (SSAE), branche française de la Young Women Christian Association, organisation confessionnelle Américaine[47]. Reconnu « association d'utilité publique » au début des années 1930, le SSAE, va ensuite recevoir un soutien financier de l'Etat qui lui propose une collaboration active. Ce glissement de la charité privée à l'assistance publique atteste d'un changement dans les modes de perception de l'étranger. De la même manière qu'il importait de contrôler les indigents au XIX^{e}, les migrants doivent être à présent systématiquement repérés. Le service de la main d'œuvre étrangère du Ministère du travail confère aux travailleurs sociaux une mission de « surveillance sociale » de la population étrangère présente en France et développe des services sociaux dans un grand nombre de départements. Le gouvernement lui attribue également l'ensemble de l'assistance temporaire aux réfugiés (Noiriel, 1999). Dès lors que l'immigration devient une question sociale, l'assistance aux étrangers s'institutionnalise.

C'est à cette époque qu'apparaît en effet le « problème immigré » ; l'immigration devient visible et perçue comme dérangeante. Alors que la politique d'immigration restait marquée

[46] Près de 225 000 immigrants issus de l'empire colonial, en grande majorité originaires d'Afrique du Nord, sont venus en France au cours de la Première Guerre mondiale. Pour organiser le recrutement de ces tirailleurs et travailleurs coloniaux, la Direction des troupes coloniales, crée, en 1916, le service de l'organisation des travailleurs coloniaux (SOTC). A leur arrivée en France, ces derniers étaient acheminés dans des dépôts, les travailleurs étaient ensuite répartis dans des camps de travail séparés et dispersés sur l'ensemble du territoire pour qu'ils n'entrent pas en relation avec la population autochtone. (Noiriel, 2007c). Pour l'analyse des principes de gestion des populations migrantes issues des colonies françaises, voir l'ouvrage de M. Bernardot (2008).

[47] Aux Etats-Unis, les maisons sociales (*les settlement*) avaient vocation dès la fin du XIXème siècle à venir en aide aux immigrants pauvres en les intégrant culturellement à la société américaine. Le *settlement* de Hull House à Chicago, lancé par Jane Adams, reste le plus connu (Leclerc, 1979). Ainsi, jusque dans les années 1930, l'aide sociale aux étrangers en France est restée très étroitement liée à la charité privée.

par une relative ouverture - contrairement aux Etats-Unis qui avait fermé ses frontières, avec l'adoption des lois de 1921-1924 - la crise va toutefois alimenter une vague de xénophobie virulente qui se traduit par des rapatriements d'étrangers et des mesures de protection de la main d'œuvre nationale. Parallèlement à la création des dispositifs d'assistance et d'encadrement, de nouvelles mesures apparaissent visant à protéger le travail national, mais aussi à permettre la « francisation » des nouveaux venus : Une loi du 11 août 1926 limite la mobilité économique des étrangers ; en 1927, les conditions imposées pour l'acquisition de la nationalité française sont assouplies ; la loi du 12 août 1932 – renforcée par le décret du 8 juillet 1934 – fixe également les pourcentages d'embauche des étrangers par secteurs, dans le privé comme dans le public. Apparaissent donc bien ici les différents axes des politiques d'immigration que sont : le *contrôle*, la *sélection* et la *protection* des populations, que décrit également M. Bernardot (2008, p. 89) : « *Le contrôle se traduit concrètement par la surveillance policière et sociale qui accompagne les migrants tout au long de leur séjour. La sélection est présente dans les différentes opérations de la migration depuis l'identification et le départ, jusqu'à l'affectation à certains postes de travail et dans certains lieux d'habitat. La protection consiste enfin à assurer le suivi sanitaire et social des migrants* ». De plus, dans cette dernière dimension des politiques, la logique de protection s'étend de manière plus globale à l'ensemble de la communauté nationale. Il ne s'agit pas tant de protéger les migrants que de protéger la société contre les risques sanitaires et sociaux qu'ils peuvent être à même de représenter. M. Bernardot précise également que dans la pratique, ces activités de contrôle, sélection et protection, sont rarement séparées dans leur mise en œuvre.

Après l'invention de la « question nationale » et les premières tentatives d'encadrement des mouvements de population à la fin du XIX^{e} siècle, les lois adoptées après la Première Guerre mondiale attestent d'un changement de cap dans la logique devenue interventionniste de l'Etat Républicain. Les fondements de la politique d'immigration ont ainsi été élaborés au nom de l'intérêt supérieur de la nation pour répondre à des besoins de main d'œuvre et repeupler la France. Ces mêmes logiques se retrouveront dans les dispositions législatives qui accompagneront l'évolution des politiques d'immigration, notamment après la Deuxième Guerre mondiale[48].

[48] Signalons pour la France l'Ordonnance du 19 octobre 1945 « portant code de la nationalité française » qui réaffirme les ambitions assimilatrices de la France ; l'Ordonnance du 2 novembre 1945 « relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et portant création de l'Office nation d'immigration », marquant la volonté de l'état de prendre en charge la question de l'immigration, notamment les opération de recrutement des migrants ; la loi créant l'OFPRA le 25 juillet 1952 (et la ratification par la France de la Convention de Genève en

Après 1945, le retour de la croissance industrielle a en effet entraîné une reprise de l'immigration et la pénurie de main d'œuvre dans des secteurs peu attractifs a incité les entreprises et l'Etat à recruter des ouvriers dans d'autres pays. Si le nombre de migrants originaires de Belgique, d'Espagne et de Pologne apparaît un peu en recul au milieu du XX^{e} siècle, une hausse importante concerne les Algériens, dont le nombre, multiplié par dix, est passé de 22 000 à plus de 210 000 (Noiriel, 2007). Il s'agit alors du « deuxième âge » de l'émigration qu'a développé A. Sayad, marqué par un rajeunissement de l'âge des migrants et d'une installation un peu plus longue en terre d'immigration. C'est également le « tournant colonial » de l'histoire de l'immigration qui profite aux chefs d'entreprise, intéressés par les faibles prétentions salariales des travailleurs migrants et à la « souplesse » dont ils semblent être en capacité de faire preuve - du fait notamment de leur mobilité - sur le marché du travail.

La politique d'« immigration choisie » introduite en France pendant la Première Guerre mondiale pour combler les besoins du pays se trouve ainsi de nouveau mobilisée après 1945 ; d'autres pays adopteront également la même politique de recrutement de main d'œuvre étrangère pour occuper les emplois les plus pénibles et les moins bien rémunérés. Par exemple, après s'être tourné vers l'Ecosse, le pays de Galle et l'Irlande pour satisfaire son besoin d'emploi au moment de la révolution industrielle, l'Angleterre étend ensuite, au milieu des années 1950, le recrutement à d'autres Européens (EVW : European Volontary Workers). En outre, ce sont aussi des ressortissants des pays du Commonwealth, originaires des Caraïbes, de l'Inde, du Pakistan, de ce qui deviendra le Bangladesh et de l'Afrique orientale, qui nourrissent les flux d'immigration vers la Grande Bretagne. A l'instar de la France, de l'Angleterre ou de l'Allemagne, la Belgique, après avoir été historiquement un pays d'émigration, devient également au cours de la même période un pays d'immigration pour satisfaire les besoins du marché de l'emploi et des besoins démographiques. En 1947, ce pays fait appel à une main d'œuvre étrangère, essentiellement italienne pour travailler dans les charbonnages notamment, et élargit ensuite le recrutement à d'autres pays (Espagne, Grèce, Maroc, Turquie) en raison des besoins formulés par d'autres secteurs d'emplois (Bribosia, Réa, 2002). Cette relative ouverture des politiques d'immigration après la Deuxième guerre et pendant la période dite des « trente glorieuses » se trouvera ensuite remise en cause au milieu des années 1970. Dans un contexte de « fermeture » des frontières des pays européens à

1954) Par la suite, différentes circulaires règleront l'immigration familiale (1947), la protection du marché du travail (1949), les procédures de régularisation (1956, 1972), la suspension de l'immigration (1974).

l'immigration du travail en raison – réelle ou supposée – du choc pétrolier et de la conjoncture économique difficile[49], les travailleurs immigrés, recrutés pour occuper les emplois délaissés quelques décennies auparavant par les nationaux, ont ensuite été incités ou invités à quitter le territoire national. En dépit des encouragements et des aides au retour proposés par les politiques dans le cadre de leur volonté de réinsérer les migrants dans leur pays d'origine, un certain nombre d'entre eux sont toutefois restés. Seuls semblent avoir été finalement organisés les retours aidés qui avaient été envisagés et qui auraient du avoir lieu de toute façon, particulièrement ceux des immigrés portugais. Comme l'évoque le titre de l'ouvrage d'A. Sayad (2006) : « *L'immigration ou la paradoxes de l'altérité. L'illusion du provisoire* », toute présence étrangère est perçue et pensée comme provisoire. Avec l'installation des immigrés sur le territoire national – immigrés qui étaient appelés à retourner dans leur Etat d'origine – leur présence devenait ainsi durablement provisoire. C'est dans ce contexte qu'apparaîtront dans les années 1980 les débats sur l'intégration en France. Après l'immigration construite comme problème social dans les années 1930, resurgit ainsi dans la dernière partie du XX^{e} siècle de nouvelles polémiques sur la crise et le problème immigré. Cette *question* de l'immigration, entachée de l'idée de faute, d'anomalie et d'anomie, s'est donc trouvée mobilisée à différents moments de l'histoire. Celle-ci garde d'ailleurs toujours aujourd'hui une extrême actualité.

Sans poursuivre plus ici l'analyse des mouvements de population et des politiques mises en œuvre par les Etats nationaux, il importe de considérer qu'une même tendance est progressivement apparue dans les modalités de gestion de l'immigration dans les pays d'accueil de l'Europe de l'Ouest ; tendance qui se confirme et s'affirme d'autant plus aujourd'hui. Au-delà de modèles culturels, juridiques et politiques qui diffèrent certes sensiblement, ces pays se sont en effet orientés vers des choix politiques articulés autour de deux perspectives centrales : la première marque une volonté manifeste de suspendre les flux migratoires, l'autre entend promouvoir l'intégration des immigrés installés depuis longtemps

[49] Si la décision de « fermeture » des frontières est interprétée le plus souvent comme la conséquence de la crise économique ouverte par le premier choc pétrolier de septembre 1973, de la montée du chômage et des tensions surgissant sur la marché du travail entre « nationaux » et « étrangers », différentes recherches tendent toutefois aujourd'hui à nuancer cette vision de l'histoire. J. Valluy précise ainsi que le retournement de la politique d'immigration en France est « le produit d'une longue histoire qui puisse ses racines dans les politiques antérieures de gestion de l'immigration et dans les effets sur l'administration en métropole de la décolonisation (…) cette décision de « fermeture » des frontières est rattachée à des reconversions technocratiques de la fonction publique coloniale dans la gestion des questions migratoires durant toute la décennie des années 1960 à la fois sous l'angle des politiques de sécurité, profondément marquées par la guerre d'Algérie, et sous l'angle des politiques sociales d'accueil des travailleurs immigrés » (Valluy, 2008, tome 2, p.14). Voir aussi le numéro 69 de la Revue *Cultures et Conflits,* intitulé « Xénophobie de gouvernement, nationalisme d'Etat » (Valluy, 2008a).

sur les territoires. De plus, alors que les Etats du sud, comme l'Espagne et l'Italie, s'étaient inscrits dans un mouvement différent en devenant pays d'immigration après avoir été pendant toute une période pays d'émigration, ils ont progressivement rejoint cet axe autour duquel se rassemblent à présent l'ensemble des Etats européens : contrôle et maîtrise de l'immigration, sécurisation des frontières et restriction accrû du droit d'asile. Cette politique stricte de « fermeture » des frontières n'a pas pour autant entaché le désir des migrants de rejoindre l'Europe. Les flux légaux et illégaux se sont en effet poursuivis et ce, en dépit des volontés politiques affichées de durcissement des politiques d'immigration et de lutte contre l'immigration clandestine. La perspective sociohistorique qui a été ici privilégiée, loin de nous éloigner du sujet, permet donc de poursuivre, d'affiner le travail d'objectivation en essayant de comprendre comment le passé a pu conditionner le présent dans lequel nous vivons. Opposition entre le national et l'étranger, problématisation de l'immigration, stigmatisation et criminalisation des « autres » jugés indésirables, ces questions qui se posent avec acuité aujourd'hui dans le débat public, s'enracinent dans des tendances anciennes en Europe occidentale. De même, alors que de « nouvelles migrations » apparaissent dans les pays européens, comme celles des femmes et des jeunes mineurs, force est d'observer que ces acteurs étaient présents dans les flux migratoires et ce, bien avant la fin du siècle dernier. La migration des jeunes, négligée, oubliée dans la construction du récit, s'inscrit en effet dans la longue histoire des migrations européennes. Elle s'est ensuite poursuivie, transformée, complexifiée au même titre que se sont transformés les flux migratoires mondiaux.

Explorer les traces d'un passé qui a pu être oublié, repérer les invariants, les transformations des phénomènes sociaux, chercher à en comprendre la genèse. Construite en suivant cette démarche méthodologique, l'analyse qui a été présentée permet d'aller au-delà de certaines représentations, et tout en apportant des réponses, ouvre d'autres questionnements. En quoi l'histoire des mouvements de populations peut-elle aidée à comprendre les configurations migratoires actuelles ? Quel est l'impact de l'installation des migrants dans l'orientation des flux et les logiques circulatoires des nouveaux venus ? De plus, comment comprendre l'apparition des jeunes migrants isolés dans le débat social et politique alors que des traces de leur présence sont repérables avant les années 1990 ? Peut-on voir un lien entre la constitution de la figure du « mineur isolé étranger » (ou « mineur étranger non accompagné ») et l'évolution toujours plus restrictive des politiques d'immigration et d'asile en Europe ? Dans le chapitre suivant, nous nous proposons d'analyser les orientations de l'Union Européenne en matière d'immigration et d'asile en

mettant en évidence la construction de frontières réglementaires qui ont été érigées sur les flancs Sud et Est de l'Europe. Se sentant assiégée par de « nouvelles migrations », nous verrons comment l'Europe multiplie les dispositifs de contrôle, de mise à l'écart, ferme ses frontières en développant des types spécifiques de coopération internationale. Ainsi, bien que la migration indépendante de jeunes non accompagnés ne soit pas un phénomène nouveau, nous verrons toutefois que le « mineur isolé étranger », en tant que nouvel objet de l'action publique, permet de révéler l'idéologie de « triage » (Green, 2002) que développent les Etats à l'égard des populations non choisies.

CHAPITRE II

MIGRATIONS, ASILE ET FRONTIERES EN EUROPE :

RECONFIGURATIONS MIGRATOIRES ET LOGIQUES D'ETATS

Bien que les pays européens se soient engagés depuis plusieurs années dans un processus de sécurisation des frontières en durcissant leurs politiques et en élaborant des dispositifs policiers et technologiques de plus en plus perfectionnés, des personnes dont les profils se multiplient, venues de régions du monde extrêmement diversifiées, continuent de circuler à travers les espaces nationaux à la recherche d'une sécurité introuvable chez eux. « Candidats à l'asile », « sans papiers », « réfugiés »… Bien d'autres qualificatifs sont encore utilisés pour tenter de nommer ces migrants, hommes, femmes, enfants ou adolescents, qui se retrouvent aux frontières de l'Europe ou qui parviennent à les franchir en dépit des nombreux obstacles auxquels ils se confrontent. Qui sont-ils ? Pourquoi ont-ils quitté leur pays ? Qu'attendent-ils des sociétés qu'ils traversent ou dans lesquels ils s'installent ?

Toutes ces questions ont émergé dans les années 1990 avec l'émergence de « nouvelles migrations » transnationales, multipolaires, de nouvelles formes de mobilités qui reflètent la complexification d'une donne migratoire devenue mondialisée. Signant une certaine rupture avec les migrations de l'époque fordiste que A. Sayad (1999) qualifiait de « migrations ordonnées », les migrations aujourd'hui tendent à brouiller les frontières traditionnelles entre migration économique et politique, temporaire et définitive, entre situation régulière et irrégulière. Les parcours et les projets, nourris de motivations plurielles, multidimensionnelles, se complexifient, empruntant souvent des formes successives, officielles et officieuses. Face à ces nouvelles dynamiques, les Etats européens se sont attachés depuis quelques années à élaborer des politiques de plus en plus restrictives fonctionnant sur un double principe de filtrage des populations et de fermeture des frontières à ceux qu'ils jugent indésirables. « Maîtrise des flux migratoires » et « lutte contre l'immigration clandestine », des objectifs qui ont donc progressivement été placés au cœur même de l'harmonisation des politiques européennes en matière d'immigration et d'asile.

1/ L'UNION EUROPEENNE FACE AUX MIGRATIONS INTERNATIONALES

En Europe, les anciens pays d'immigration que représentent notamment la France, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas ou encore l'Angleterre, ont connu des vagues importantes de travailleurs étrangers dans les années 1950 et 1960, et ce jusqu'au milieu des années 1970. La configuration des migrations évoluera à partir de cette période, marquée par le premier choc pétrolier et la suspension des politiques actives de recrutement de main d'œuvre étrangère. Outre l'accélération du regroupement familial dans les pays d'immigration les plus anciens, d'autres facteurs, apparus de manière concomitante à l'échelle européenne et mondiale, ont contribué à faire de l'Europe une des premières terres d'immigration du monde. Les flux se sont ainsi poursuivis et se sont progressivement complexifiés dans un espace géographique, économique et politique qui s'est lui-même profondément transformé depuis le siècle dernier.[50]

1.1. De « nouvelles migrations » en Europe à la fin des années 1990

1.1.1. Un espace migratoire européen qui s'élargit à l'Est et au Sud

Jusqu'au début du XX^{e} siècle, les migrations européennes se caractérisaient par des mouvements essentiellement transfrontaliers. L'arrivée des travailleurs coloniaux en France au cours de la Première Guerre mondiale constituera alors une première extension spatiale extraeuropéenne des migrations vers le pays. L'espace migratoire s'élargit, se transforme pour s'étendre à la rive Sud de la Méditerranée, mais aussi progressivement à d'autres régions du monde plus lointaines encore. Le paysage humain de l'Europe migratoire se transforme ainsi considérablement au cours du XX^{e} siècle : A l'intérieur de l'espace méditerranéen, intégrant toute la Méditerranée occidentale et la rive Nord de la Méditerranée orientale, une évolution importante se réalise notamment lorsque la part des Européens diminue considérablement dans tous les Etats. La redistribution s'effectue au profit des migrants originaires du Maghreb, dont la part passe en France de 32% en 1975 à 38,5% en 1982 (Simon, 1996). Puis, dans la dernière décennie du XX^{e} siècle, les bouleversements du monde communiste poursuivent ce processus d'extension de l'espace migratoire vers l'est. La chute du mur de Berlin, représentant symboliquement la possibilité de la remise en mouvement pour des personnes

[50] Annexe 2 : « Les flux migratoires dans le monde ».

contraintes à l'immobilisme, marqua considérablement les migrations entre l'Est et l'Ouest. Ainsi, l'ouverture des frontières, la crise et le démantèlement de l'Union soviétique, mais aussi les tensions et explosions de violence qui éclatèrent dans le Sud-est de l'Europe, provoquèrent les plus fortes migrations de masse depuis celles survenues au cours de la Seconde Guerre mondiale en Europe de l'Est et ailleurs (Bade, 2002). Toutefois, la crainte des pays européens de voir déferler sur leur territoire un « raz de marée » de réfugiés originaires des pays de l'Est ne fut pas suivi des faits. Contrairement à ce qu'avaient envisagé différents rapports officiels et sondages alarmistes, ces mouvements migratoires touchèrent principalement les pays de l'Est et ceux du Sud ; l'Europe, exception faite de l'Allemagne et l'Italie qui ont connu une augmentation des migrations Est-Ouest, mais aussi Sud-Nord, fut davantage concernée par des migrations de voisinage et plus encore de migrations pendulaires de personnes pour lesquelles l'installation dans la mobilité représente un mode de vie (Polonais en Allemagne, Roumains en Italie, Ukrainiens en Espagne et au Portugal).

Dans cette reconfiguration des migrations qui apparaissent à la fin du XX^{e} siècle, des évolutions sont identifiables dans les fonctions traditionnellement occupées par différents pays dans le système migratoire européen. C'est ainsi qu'au Sud de l'Europe, l'Italie et la Grèce, aujourd'hui pays d'accueil et de transit après avoir été des zones de départ, se sont trouvées confrontées à l'arrivée de nouveaux migrants à la fin des années 1990, notamment originaires des Balkans, région voisine en pleine effervescence à cette période, mais aussi d'autres pays parfois beaucoup plus éloignés. On estime que plus de 250 000 Albanais débarquèrent en Italie au cours des années 1990. En 2000, la police italienne, en collaboration avec les forces de sécurité albanaises aurait également bloqué 697 personnes qui aspiraient rejoindre l'Italie, renvoyé vers les côtes albanaises plus de 300 petits bateaux chargés d'environ 7500 clandestins et arrêté une vingtaine de membres des « organisations criminelles » qui contrôlaient les trafics illégaux dans le canal d'Otrante (Sciaresa, 2002). C'est également à partir du milieu des années 1990 que l'Italie, comme d'autres pays d'Europe, a été amenée à accueillir un nombre plus significatif de jeunes migrants arrivés seuls aux frontières. Depuis le début des années 2000, 53 921 mineurs ont été signalés au Comité des Mineurs Etrangers, soit une moyenne d'environ 7700 mineurs par an. Ceux-ci viennent, pour la majorité d'entre eux, d'Albanie, du Maroc et de Roumanie. A la fin de l'année 2006, 73% des mineurs signalés provenaient de ces trois pays (Giovanetti, 2008a). Quant à la Grèce, espace de concentration et de dispersion des migrations venant d'Asie, de Chine à la Turquie, du Pakistan à la Syrie, ce pays durcit également ses contrôles depuis la fin

du siècle dernier. Plus de 2000 personnes ont été arrêtées en 2000 ; le double l'année suivante. Ces derniers étaient majoritairement des Kurdes Irakiens, des Kurdes turcs et des Afghans. Les autres migrants étaient originaires de pays très diversifiés (Turquie, Palestine, Inde, Maroc, Iran, Sierra Leone, Albanais, Syrien, Chine, Guinée, etc.) (Chiclet, 2002). Parmi ces personnes figurent également des jeunes mineurs non accompagnés dont le nombre est estimé approximativement à 2500 par an.[51][52] En raison de sa situation géographique particulièrement complexe, la Grèce se situe ainsi au croisement des routes migratoires empruntées par de nombreux migrants qui tentent, en empruntant différents itinéraires, de contourner les obstacles à la circulation mis en place par l'Union Européenne.

Par ailleurs, ce changement de statut de la Grèce et de l'Italie, passant de pays d'émigration à pays d'immigration et de transit, s'observe également dans d'autres pays de l'Europe Méditerranéenne, comme l'Espagne, le Portugal et Malte. Plusieurs facteurs peuvent, selon C. Wihtol de Wenden (2009), expliquer cette transition : ces pays représentent en effet selon l'auteure des zones attractives pour les migrants en raison de la forte demande de main d'oeuvre dans différents secteurs (tourisme, restauration, agriculture, services domestiques, etc), l'existence d'un marché du travail illégal, leur recours aux régularisations « massives », et leur position stratégique dans l'espace européen. Leur proximité géographique avec les frontières externes de l'Europe fait de ces territoires des lieux de passage chargés d'espoir et de risque pour les migrants qui aspirent à pénétrer la « forteresse » par le biais des détroits qui se situent au carrefour des nouvelles routes migratoires (détroit de Gibraltar, îles Canaries, l'île de Lampedusa, archipels grecs et turcs). Des reconfigurations migratoires apparaissent de manière similaire dans d'autres régions du monde devenues zones frontières ou pays de transit comme au Maroc ou en Turquie. L'étude réalisée par C. Escoffier (2008) sur les transmigrants africains au Maghreb montre en effet comment le Maroc est devenu un pays de transit sous l'effet notamment du durcissement des politiques

[51] ProAsile n°20, novembre 2009, p.29.

[52] Depuis plusieurs années, la Grèce se trouve régulièrement épinglée par les ONG et les instances européennes pour non respect des conventions internationales et manquement aux droits de l'enfant. La loi sur l'immigration n'inclut aucune disposition quant à la détention et au renvoi forcé des mineurs étrangers. Lorsqu'un mineur de plus de 12 ans est arrêté, celui-ci est retenu dans un centre de détention et peut être expulsé. Un rapport réalisé en 2005 par le médiateur grec en faveur des mineurs non accompagnés dénonçait cette pratique en condamnant le renvoi d'enfants, d'origine irakienne, afghane ou somalienne, parfois âgés de 12 ans, le plus souvent vers la Turquie, pays par lequel ils avaient précédemment transité. Voir à ce sujet le discours introductif de G. Moschos, Défenseur adjoint des enfants en Grèce, lors de la conférence régionale sur « La migration des mineurs non accompagnés : Agir dans l'intérêt supérieur de l'enfant », Torremolinos, Malaga, Espagne, 27-28 octobre 2005 ». Actes accessibles sur le site Internet: http://www.coe.int/t/dg3/migration/Source/MalagaRegConf/MG-R-CONF%282005%2927_Malaga_conference_proceedings_final_fr.pdf

d'immigration menées en Europe. Cette politique de fermeture des frontières contraint les migrants à élaborer de nouvelles stratégies pour rejoindre ce qu'ils imaginent de l'Eldorado Européen ; apparaissent ainsi de nouveaux types de circulants, mais aussi de nouvelles pratiques migratoires en périphérie de l'espace communautaire européen. Le Maghreb, région traditionnelle d'émigration, devient donc dans ce nouvel ordre des flux mondiaux, un espace d'accueil vers l'Europe pour de nombreux migrants subsahariens qui attendent, dans des conditions des plus précaires, le jour où ils vont *risquer* ce passage vers l'Europe. Des analyses voisines sont également développées par M. Aslan et J-F. Pérouse (2003) qui décrivent la situation de la Turquie, plus précisément d'Istanbul sur les routes migratoires vers l'Europe occidentale. Complexe d'opportunité et nœud dans les réseaux, passage obligé et antichambre à la fois, Istanbul, située au bout du corridor turc, représente également selon ces auteurs une impasse pour les migrants qui se font arrêter aux frontières de sortie du pays et qui se retrouvent alors bloqués, contraints de s'installer dans la clandestinité.

Dans cette reconfiguration de l'espace migratoire, des pays traditionnellement d'émigration sont ainsi devenus des foyers d'immigration majeurs et des espaces de transit. Ce glissement concerne donc des pays du Sud de l'Europe, les pays de l'Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye), mais aussi certains pays de l'Est qui deviennent depuis peu, à l'instar de la Pologne ou de la Roumanie, des pays récepteurs pour les migrants venus d'Ukraine, de Biélorussie ou de Moldavie. Dans un numéro de la revue *Espace Populations Sociétés*, consacré aux « nouvelles mobilités dans une Europe élargie », E. Bonerandi et L. Coudroy de Lille (2008) précisent que les élargissements de 2004 et 2007 ont profondément transformé l'espace et les sociétés est-européennes, et de manière plus globale l'ensemble du continent européen, qui s'est trouvé traversé par de nouvelles tensions et opportunités économiques et sociales. Au flux migratoires Nord-Sud entre l'Afrique, l'Asie et l'Europe, se sont donc également ajoutés des flux de direction Est-Ouest, à la fois à l'intérieur de l'Europe et en provenance du voisinage européen, voire du Sud.

Face à ces nouvelles réalités migratoires et à une volonté non dissimulée des états européens de se préserver contre les risques d'une « déferlante » de migrants non choisis venus du Sud et de l'Est, les coopérations s'intensifient entre les pays de l'Union Européenne, mais aussi avec ceux situés à sa périphérie. Pour tenter de limiter le mouvement des individus et favoriser les mesures de sélectivité des populations, les différents dispositifs qui se sont succédés ont contribué à construire une approche territoriale des migrations, fortement

hiérarchisée, où s'articulent ordre spatial et ordre social. Comme le souligne en effet S. Weber (2007, p.45) : « *Le cœur (l'Europe des Quinze) qui se confond à peu de chose près avec l'espace Schengen, est protégé d'« enveloppes » et d'un « glacis protecteur » qui jouent le rôle de remparts ou de filtres à ce qui est généralement admis comme une menace, à savoir la probabilité d'accueillir des migrants* ». Si les nouveaux états membres européens représentent les principaux acteurs dans cette politique de coopération, les pays d'Afrique du Nord et d'autres pays plus lointains comme le Sénégal, l'Ukraine ou la Moldavie, situés en deuxième ligne, sont également fortement incités à prendre des mesures spécifiques pour contrôler en amont, et sur leur territoire, les migrations potentielles vers l'Europe.

1.1.2. Nouveaux profils, nouveaux enjeux dans une donne migratoire mondialisée[53]

Au-delà des premiers éléments que nous avons précédemment dégagés pour appréhender les transformations de la donne migratoire à l'échelle européenne (élargissement de l'espace migratoire européen à l'Est et au Sud, amplification des flux, évolution du rôle de certains pays dans le système migratoire, internationalisation des politiques de contrôle, etc.), comment comprendre ces formes de migration complexifiées qui apparaissent dans le paysage migratoire contemporain ? Si les environnements dans lesquels s'effectue le mouvement se transforment, qu'en est-il de l'évolution du profil des migrants ?

Une diversification des pays de départ

Les mouvements de population, qui révèlent les déséquilibres géopolitiques et géoéconomiques mondiaux survenus depuis la fin des années quatre-vingt, attestent d'une considérable transformation du paysage migratoire contemporain. Sous l'effet de différents moments de rupture et de changements profonds tels que la chute du mur de Berlin et l'ouverture à l'Est, l'émergence des pays d'Asie du Sud-Est et de la Chine, la généralisation progressive des passeports, la persistance des zones de fracture économique, politique, sociale et démographique; le développement de l'économie du passage et celui des moyens de communication, la géographie des flux migratoires s'est ainsi trouvée considérablement transformée (Garson, Dumont, 2004 ; Wihtol de Wenden, 2009). De nouveaux pôles

[53] Voir annexe 3 : Le système migratoire mondial

d'émigration sont apparus en Europe de l'Est et en Asie et la succession des crises notamment en Afrique, dans les Balkans et au Moyen-Orient, a généré une explosion de la demande d'asile après ces évènements. La géographie des migrations internationales, transformée par l'apparition de nouveaux courants, s'avère être un élément fondamental de cette nouvelle donne migratoire devenue mondiale. Le nombre des nationalités concernées par la migration internationale augmente en effet considérablement au même titre que les types de flux pouvant être identifiés. Bien que les « couples migratoires » étroitement liés à l'histoire coloniale des pays perdurent, ceux-ci semblent avoir perdu de leur force au profit d'une diversification croissante des zones de départ.

La complexité des mouvements migratoires actuels se trouve donc caractérisée par une série d'éléments tels que la persistance des flux migratoires légaux et illégaux, la diversité de la nature des migrations (regroupement familial, migration pour études, réfugiés, demandeurs d'asile, etc.) et l'élargissement de l'origine des migrants (tant dans les flux légaux qu'illégaux). Pour exemple, parmi les nouveaux arrivants en France qui ont signé, en 2004, le « contrat d'accueil et d'intégration », 150 nationalités différentes ont été recensées. Dans une autre mesure, soulignons également que les autorités tunisiennes ont dénombré plus de 100 nationalités parmi les étrangers interpellés dans les eaux territoriales et incarcérées dans les prisons de ce pays en 2006 (Simon, 2008). Au-delà de cette diversification des origines géographiques, les études mettent également en évidence le fait que les personnes migrantes rejoignent des espaces géographiques très éloignés de leur pays d'origine : Iraniens, Irakiens et Libanais en Suède, Pakistanais en Norvège, Sri Lankais ou Bangladais en France, Philippins en Italie, Chinois en Afrique subsaharienne, Boliviens et Colombiens au Moyen-Orient ; brouillant ainsi, souligne G. Simon (Ibid, p.42), « *les schémas habituels des représentations collectives* ».

Cette diversification des origines géographiques des migrants dans les différents espaces de réception s'observe également pour la population des jeunes migrants isolés. L'étude quantitative de la population des mineurs étrangers accueillis à l'Aide sociale à l'enfance de Paris en 2001 (Etiemble, 2002) met en évidence la présence de soixante-quinze nationalités différentes. La plupart d'entre elles sont représentées par moins d'une dizaine de mineurs, d'autres montrent une présence plus conséquente. Les cinq premiers pays d'origine

des mineurs étrangers sont la Roumanie, la Chine, le Maroc, l'Albanie et le Congo.[54] Cette diversité des pays de départ est également perceptible dans d'autres départements bien que certaines nationalités semblaient, en 2001 du moins, essentiellement localisées à Paris. Les jeunes Chinois étaient en effet initialement surreprésentés dans cette zone géographique ; par la suite ils seraient arrivés de manière plus importante dans la Seine-Saint-Denis et à Marseille. Quant aux jeunes originaires du Maroc et d'Albanie, ceux-ci seraient davantage identifiés dans les Alpes-maritimes et dans le Nord de la France. Les mineurs roumains sont signalés dans différents départements. Si la présence des mineurs isolés se diffuse à l'ensemble du territoire français (en 2001, 3568 mineurs ont été présentés aux services de l'ASE de quarante-neuf départements), les départements frontaliers et la région Ile-de-France sont toutefois les plus concernés (Etiemble, 2004, p.16). Depuis 1999, le Nord et le Pas-de-Calais font partie des départements les plus « touchés » avec Paris, la Seine-Saint-Denis, les Bouches-du-Rhône et Lyon. Un rapport parlementaire paru en 2010 précisait que le nombre de « mineurs isolés étrangers » présents en France variait, selon les sources, entre 4000 et 8000.[55] Ces derniers viennent pour la majorité d'entre eux du Mali, d'Afghanistan, de Chine, des territoires palestiniens, du Congo, d'Angola, du Pakistan et du Maroc.

En considérant l'origine géographique des jeunes migrants qui ont été accueillis à Lille depuis le début des années 2000, les résultats apparaissent assez proches des évaluations nationales bien que certaines spécificités semblent pouvoir être attribuées au Nord de la France. L'analyse des différents rapports d'activités produits par le foyer de l'enfance de Lille permet en effet de repérer cette extrême hétérogénéité des pays de départ (entre 1999 et 2004, le foyer a accueilli plus de soixante-treize nationalités différentes ; trente nationalités étaient représentées au foyer en 2008). De manière générale, la nature des admissions à Lille correspond aux données présentées au niveau national. Cette appréciation est toutefois à nuancer pour les jeunes désignés sous l'appellation « mineurs de l'Est » (originaires du Kosovo et d'Albanie) et ceux venus d'Afghanistan dont la présence est apparue plus significative dans le Nord et le Pas-de-Calais. Pour l'année 2008, les cinq pays de départ les plus représentés à Lille étaient l'Afghanistan (41% des jeunes étaient originaires de ce pays), l'Inde (11%), le Maroc (11%), l'Algérie (8%) et le Congo (6%). Cette surreprésentation des mineurs originaires d'Afghanistan s'observe également à Calais, ville où se concentre

[54] L'annexe 2 présente la liste des nationalités et continents des mineurs isolés accueillis à l'ASE de Paris en 2001. Ce document est extrait de l'enquête d'A.Etiemble, citée précédemment.

[55] « Les mineurs isolés étrangers en France », Rapport de I. Debré, Sénateur des Hauts de Seine, Sénat, mai 2010. Rapport accessible sur Internet : http://www.ump-senat.fr/IMG:pdf/RAPPORT_DEBRE_MINEURS_ISOLES.pdf

essentiellement l'accueil des jeunes repérés dans le département du Pas-de-Calais. En 2008, 2/3 des mineurs concernés par une mesure de protection venaient de ce pays. Quant à la Belgique, territoire frontalier, les statistiques présentées par l'Office des étrangers signalent 2247 enregistrements de mineurs auprès de leurs services en 2008, 2640 en 2009. En 2008, les sept premiers d'origine sont le Congo (22%), le Maroc (11%), l'Afghanistan (7%), l'Angola (6%), le Rwanda (4%), la Guinée (3%) et l'Inde (3%).[56]

Comme nous le montrerons dans la suite de cette recherche, les positions géographiques du Nord et de la Belgique, et de Lille et de Bruxelles, sur les routes migratoires sont des éléments à prendre en compte dans la compréhension du processus de concentration - dispersion des jeunes migrants repérés sur ces territoires. Situées à proximité des frontières, ces villes – et plus largement les espaces transnationaux dans lesquelles elles s'inscrivent - font figure de lieux de passage et peuvent devenir une étape à durée variable, ou une destination quasi-finale, pour de nombreux mineurs. En outre, c'est également la mémoire de ces espaces, les traces laissées par d'autres migrants aujourd'hui installés qu'il importe également de considérer pour comprendre comment se croisent des destins sociaux en migration. Ces premières analyses laissent apparaître les articulations du global et du local qui surgissent aujourd'hui. Comprendre ce qui se joue à l'échelle de la ville, saisir les tensions et les mouvements qui la traversent, nécessitent de prendre en compte les transformations du monde induites par les processus globaux liés à la mondialisation. La mondialisation s'enracine en effet dans des territoires qui, loin d'être figés, représentent des espaces discontinus, des lieux d'interactions et d'échanges multiples, façonnés et sans cesse stimulés par la mise en mobilité du monde.

La géographie très éclatée du phénomène migratoire des jeunes migrants isolés atteste ainsi des transformations structurelles du fait migratoire. Acteurs devenus visibles dans les différents espaces qu'ils rejoignent, originaires de régions du monde extrêmement diversifiées, ces jeunes qui circulent, seuls ou en groupe, à travers les espaces nationaux, témoignent de la pluralité des figures migratoires qui apparaissent aujourd'hui.

[56] Office des Etrangers. Rapports d'activité 2008 et 2009.

Une hétérogénéité des figures migratoires.

Les différents travaux (Bribosia, Réa, 2002 ; Peraldi, 2002 ; Morokvasic, Rudolph, 1996) qui se développent sur les « nouvelles migrations » en Europe, mettent en évidence cette diversification des zones de départ et d'arrivée. En outre, ces travaux montrent également l'extrême hétérogénéité des profils des migrants et la diversification des modes et logiques de circulation. Au-delà de la figure du migrant représentée majoritairement par l'homme seul, analphabète et rural de l'époque fordiste, laissant femme et enfants au pays, l'intensification contemporaine des flux migratoires s'accompagne depuis quelques années d'une diversification croissante des caractéristiques des migrants. Cette diversification concerne particulièrement le genre, l'âge, le niveau d'études, la nationalité et l'urbanité des migrants (Réa, Tripier, 2008). Par ailleurs, contrairement aux idées communément partagées, ces recherches s'accordent sur le fait que les migrations en direction des pays d'accueil occidentaux ne concernent pas les migrants les plus pauvres mais ceux qui disposent d'un réseau de famille installée à l'étranger, ou d'un pécule quand le franchissement des frontières s'avère impossible par les voies légales. Si la diversification des flux amène à penser autrement la donne migratoire contemporaine, l'hétérogénéité des profils migratoires qui apparaissent aujourd'hui, contribue donc également au renouvellement des analyses.

Les recherches effectuées dans le champ *genre et migrations* mettent notamment l'accent sur l'importance croissante de la migration de femmes venues de pays très différents dans les pays riches. Ces travaux montrent ainsi que ce sont des femmes, de plus en plus autonomes et souvent pionnières des chaînes migratoires qui prennent les chemins de l'exil (Falquet, Rabaud, 2008 ; Freedman, 2008 ; Bloch, Miranda, 2010). J. Falquet et A. Rabaud (2008) soulignent en effet que les transformations néolibérales du monde ont été suivies par un changement de l'organisation locale, nationale et internationale de la production et de la reproduction sociale. Ces évolutions identifiables au Nord, comme au Sud, ont provoqué d'une part la perte d'emplois et l'appauvrissement de nombreuses familles, en même temps qu'elles ont renforcé une demande de main d'œuvre dans le domaine des services, surtout au Nord, qui a mis en mouvement de nouveaux pans de la population mondiale, et en particulier des femmes. Par ailleurs, l'intérêt récent porté par la recherche sur les femmes migrantes venues seules (Moujoud, 2008) et devenues cheffes de famille a conduit au développement d'un ensemble de travaux portant sur les foyers transnationaux (Osso, 2005, 2008 ; Devi, Widding Isaksen, Hochschild, 2010). Ces études mettent en évidence l'évolution des

standards à l'intérieur de la sphère familiale dans la mesure où l'organisation de ces familles en migration s'inscrit de plus en plus dans un modèle familial transnational et mondialisé.

D'autres profils de migrants apparaissent également dans les recherches portant sur ces « nouvelles migrations » : des hommes jeunes et diplômés, issus de classes moyennes urbaines, portant le projet de pouvoir accéder à la modernité occidentale (Laacher, 2002), des élites très qualifiées à la recherche d'une réalisation professionnelle, des groupes installés dans la mobilité comme les « fourmis » de la négoce internationale dont parle A.Tarrius (1992) ou encore ces entrepreneurs transnationaux décrits par A. Portes (2002). Ces « nouveaux » migrants, qu'ils soient hommes, femmes ou enfants, seraient aujourd'hui plus informés, plus actifs, et disposeraient d'un capital social, culturel et éducatif assez élevé (Fayolle, 2004). Par ailleurs, en mettant en évidence ce qu'il identifie comme « figures nouvelles de la planète migratoire dans un monde connecté », G. Simon (2008), en plus de « la révolution silencieuse des femmes en mouvement » et « des mineurs isolés » évoque également les mobilités estudiantines, dont le nombre n'a cessé de croître en raison du développement du marché de l'éducation, ainsi que la mobilité des seniors, phénomène encore marginal, mais qui tend toutefois à s'entendre dans les différentes régions du monde où émerge un marché du vieillissement. Ces multiples figures migratoires qui apparaissent dans cette reconfiguration des migrations à l'échelle mondiale s'inscrivent dans des situations migratoires très différentes, tant dans les projets élaborés par les migrants que dans leurs possibilités de se déplacer librement à travers les frontières. Celles-ci rendent compte de l'extrême hétérogénéité des mouvements de population dans un monde mondialisé où la mobilité semble être devenue la norme, et la possibilité de circuler librement, comme le précise Z. Bauman (1999), le facteur de stratification sociale le plus puissant et le plus convoité.

La mondialisation des échanges, des techniques de communication, et la mobilité croissante des individus, contribuent ainsi à apporter une dimension inédite aux migrations internationales. Emergence de nouveaux profils migratoires comme celui des jeunes migrants isolés dont nous avons évoqué la présence dans différents territoires, pluralité des projets migratoires, complexification des pratiques de l'espace, diversification des origines géographiques des migrants et des lieux de destination ; autant de caractéristiques qui se dégagent ainsi dans les nouvelles configurations de la donne migratoire internationale. Dans ce contexte où se multiplient les espaces et les lieux fréquentés au cours du processus

migratoire, où la destination finale devient souvent de plus en plus lointaine et incertaine, les théories de la migration internationale élaborées par E. Lee dans les années 1970 selon le modèle *push* and *pull* nécessitent d'être réinterrogées. Il semble en effet difficile de pouvoir continuer à concevoir la migration à partir d'une vision binaire unissant pays de départ et pays d'accueil. Les routes migratoires se complexifient, des retours en arrière sont souvent observables dans les parcours en raison notamment des entraves faites par les Etats à la mobilité humaine ; les migrants maintiennent des liens par-delà les frontières et s'inscrivent de plus en plus dans différentes formes de mobilité. Dans ce sens, la migration ne signifie pas forcément rupture avec le pays d'origine, de même qu'elle ne suppose pas forcément non plus sédentarisation et insertion déterminée dans tel ou tel espace (Cortes, Farret, 2009). Ces reconfigurations migratoires invitent ainsi depuis une vingtaine d'années les sciences sociales à repenser les classifications usuelles telles que définitif/temporaire par exemple, en allant au-delà d'une perception unidirectionnelle de la migration et d'une résidence unique. Cette remise en question de l'approche traditionnelle du fait migratoire se trouve aujourd'hui largement partagée par les chercheurs qui privilégient une approche des flux migratoires en terme de mobilité et de logique circulatoire (Tarrius, 2001 ; Faret, 2003, Ma Mung, Hily, Dorai, 1998,).

Si nombre de travaux qui s'inscrivent dans la logique du « paradigme de la mobilité », telle qu'elle a été formulée par A. Tarrius, mettent ainsi en évidence l'hypermobilité des migrants à l'ère de la mondialisation et leur multi-appartenance aux territoires et aux réseaux, il importe en outre de considérer parallèlement les logiques étatiques qui se développent pour tenter de contrôler ces déplacements. Logiques d'états face aux logiques des migrants, sécurisation des frontières face au caractère fluide et dynamiques des multiples réseaux transfrontières, survalorisation de la mobilité pour les uns et assignation à la sédentarité pour toute une partie des habitants de la planète. Autant de contradictions et de tensions qui apparaissent quand il est question de saisir l'extrême complexité des mobilités humaines aujourd'hui. Dans un espace migratoire qui s'étend et se transforme, comment les pays européens font-ils face aux reconfigurations des migrations internationales depuis la fin du siècle dernier ? Quel est l'impact des dispositifs sur le mouvement des individus et sur les conditions d'accueil qui leur sont réservées ?

1.2. Vers une harmonisation en matière de contrôle de l'immigration et de lutte contre l'immigration clandestine

Depuis le milieu des années 1980, l'Europe occidentale se trouve confrontée à une « pression migratoire » qu'elle peine à juguler. Située géographiquement entre la Méditerranée et l'Europe orientale, cette position particulière la place ainsi au carrefour de plusieurs dynamiques migratoires : les migrations venant de l'Est suite aux effets du « grand chambardement », la poussée de la demande d'asile, la poursuite de la migration clandestine de la proche périphérie méditerranéenne (Maghreb, Albanie) mais aussi d'origines plus lointaines (Afrique sub-saharienne, Asie du Sud et du Sud-est, Chine). Face à ces mouvements du Sud et de l'Est et au défi que représente la mondialisation des flux migratoires, les Etat européens, considérant les questions relatives aux demandes d'asile et à l'immigration irrégulière comme des préoccupations premières, s'activent à durcir leur politiques de contrôle et à mettre en place des dispositifs institutionnels de plus en plus restrictifs. Parallèlement, on observe également un retournement de l'image de l'immigré et du demandeur d'asile. Transformés comme une menace pour l'Etat, mais aussi plus largement pour la société, les migrants tendent à être perçus comme des criminels, des fraudeurs, des terroristes. Partout dans l'Union Européenne, le thème de l'immigration comme « menace » et « contrainte » majeure pour les Etats-membres se répand[57] ; la *question* des immigrés apparaît ainsi de nouveau construite comme « catalyseur d'opinion » à laquelle se trouve associé l'ensemble des troubles sociaux et économiques qui affectent les pays européens.

Activer le thème de la menace imminente, désigner un bouc émissaire et restreindre les conditions d'entrée et de séjour des étrangers, ce processus apparaît récurrent dans l'histoire de l'immigration et de l'asile. S'agissant de l'évolution de la politique de l'asile en France, J. Valluy (2008) montre d'ailleurs très clairement que le durcissement des politiques d'immigration et les restrictions apportées au droit d'asile ne seraient pas tant une

[57] Dans l'analyse qu'il propose du phénomène des « émeutes urbaines » en France, M. Kokoreff (2008) souligne que la focalisation sur les étrangers impliqués dans les actes de violences constitue un thème de prédilection de la scène politique depuis les années 1990. En reprenant les propos tenus par des membres du gouvernement et des intellectuels français en réaction aux émeutes de 2005, il met en évidence les raccourcis, amalgames et généralisations abusives qui ont largement contribué à associer immigration, délinquance et risque social.
Sur cette question dans d'autres pays européens, voir également les travaux de D. Melossi (2001) sur la criminalisation des migrants en Italie : « Le crime de la modernité : sanctions, crime et migration en Italie (1863-1997), *Sociologie et sociétés*, vol.33, n°1, pp.85-106 ; la contribution de F. Brion , « Immigration, crime et discrimination : recherches en Communauté française », publiée dans l'ouvrage dirigé par M. Martiniello, A. Réa et F. Dassetto (2007), *Immigration et intégration en Belgique francophone*, Bruylant-Academia, Louvain-la-Neuve, pp. 336-361.

conséquence, qu'une cause de l'activation de la xénophobie. Celui-ci souligne en effet que la xénophobie, probablement présente à l'état latent dans toute société humaine, « *ne peut asseoir son empire sur le champ politique que lorsque des élites dirigeantes désignent l'étranger comme un problème, une menace ou un risque à travers les actes ordinaires de l'action publique* ».[58]

Dans ce contexte de montée de la xénophobie populaire dans des sociétés où l'immigration se trouve construite politiquement et médiatiquement comme un problème social, une convergence politique se dessine alors en Europe autour de différents objectifs : contrôler sévèrement les flux migratoires, permettre une relative ouverture des frontières aux travailleurs en fonction des besoins du marchés, et favoriser l'intégration des immigrés installés. Le contrôle plus strict des frontières deviendra toutefois le principal objectif mettant ainsi en évidence un des principaux moyens utilisés par les pays de l'Union européenne pour construire « leur » sécurité européenne (Bigo, 1998). Depuis la fin des années 1990, la priorité donnée au contrôle des frontières s'est donc soldée dans tous les pays européens par une évolution sans précédent des textes réglementaires, concernant aussi bien les restrictions apportées au droit d'asile qu'à l'égard des conditions d'entrée et de séjour des étrangers ressortissants de pays tiers. Après la signature de l'accord de Schengen en 1985[59], cette évolution significative des législations (restrictions du droit d'asile et du regroupement familial, lutte contre l'immigration clandestine, coopérations judiciaires et policières) atteste d'une convergence des politiques en Europe occidentale pour tenter de maîtriser les dynamiques migratoires en sécurisant les frontières, notamment celles situées le plus à l'Est et au Sud.

[58] Valluy (2008), p.20.

[59] Voir l'article de J. Costa-Lascoux (1991), « L'espace Schengen », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, volume 7, n°2. Cette contribution s'attache à saisir les enjeux de l'accord de Schengen et analyse les conditions de sa mise en œuvre. Trois axes orientent les dispositions de la Convention d'application de l'accord de Schengen : le contrôle des frontières et la circulation des personnes, le système d'information Schengen (SIS) et l'entraide judiciaire internationale. L'accord de Schengen a constitué une démarche importante dans la perspective d'une harmonisation des politiques migratoires à l'égard des « pays tiers », le « Schengenland » exprimant fortement selon G.Simon (1996) la volonté de séparer, d'isoler l'espace migratoire commun, de constituer un « dedans » (l'Union Européenne), et un « dehors » (les « pays tiers »).

1.2.1. Le droit d'asile en question

Devenu le lieu majeur des tensions depuis le blocage de l'immigration de travail, le droit d'asile renvoie à une idéologie particulière à partir de laquelle l'Union européenne durcit sa politique et élabore des dispositifs de plus en plus répressifs depuis la fin du siècle dernier : « *L'idéologie de l'Union européenne en matière de droit d'asile,* écrit M-C. Caloz-Tschopp (2004, p.13-14), *se décline comme une mécanique sommaire : dire d'abord que la pression aux frontières est devenue insoutenable ; contester ensuite le bien-fondé de la demande d'asile ; enfin puisque de tels énoncés montrent vite leurs limites opérationnelles (et comportent un certain coût politique), s'arranger pour traiter l'encombrant dossier des réfugiés loin des regards de la société* ». Alors que se développe un droit de l'asile en Europe depuis le milieu du XXe siècle et que se multiplient les institutions en charge de la question, le droit d'asile apparaît donc paradoxalement et de manière de plus en plus manifeste comme un principe qui tend progressivement à se dissoudre au profit de logiques d'Etat sécuritaires.

Soulignant les différences entre le *droit d'asile,* comme valeur, voire idéal, et le *droit de l'asile*, qui marque l'ensemble des règles internationales et nationales conduisant à l'élaboration de procédures et d'institutions spécialisées, J. Valluy (2008) s'est intéressé à ce remaniement de l'asile en parlant notamment du « retournement de l'asile contre les exilés ». Celui-ci précise en effet que la politique du droit d'asile s'est retournée contre les exilés et contre le droit d'asile lui-même dès que se développe, sous l'égide de la Convention de Genève de 1951, un droit de l'asile spécifique. Droit d'asile et liberté de circulation, droits énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, se heurtent ainsi dès l'origine, avec l'adoption de cette convention, aux intérêts des états et à leur souveraineté sur les frontières. Si la Convention de Genève marque « *l'apothéose d'une certaine conception de l'asile* » écrit L.Legoux (2003, p.16), « *elle a aussi sa face cachée, non dite, comme la raison d'Etat* ». Cette face cachée, poursuit-il ensuite, se trouve résumée dans une des phrases de la Convention de Genève lorsque les rédacteurs y expriment « le vœu que tous les Etats, reconnaissant le caractère social et humanitaire du problème des réfugiés, fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter que ce problème ne devienne une cause des tensions entre Etats ». La défense des libertés se trouve ainsi subordonnée aux relations interétatiques. A partir du moment où l'intérêt des Etats devient premier devant celui des personnes et qu'émerge un droit spécialisé de l'asile (et des institutions publiques chargées d'évaluer le

bien-fondé des demandes)[60], une idéologie spécifique de l'asile se développe progressivement et s'installe sur la scène politique. Vision du monde comportant dogmes (définition de la catégorie de « réfugié »[61]), illusions (la possibilité matérielle d'un contrôle du récit d'exil) et croyances (comme l'indexation de la proportion de faux réfugiés aux taux de rejets des demandes d'asile), cette idéologie de l'asile a pour effet de produire un traitement variable du droit de l'asile : favorable aux exilés tant que perdure l'ouverture des frontières, restrictif quand celles-ci viennent à se fermer (Valluy, 2008). La question de l'asile connaîtra ainsi différents rebondissements et remaniements au fur et à mesure de l'histoire. Alors que se diffuse partout dans le monde un discours de mondialisation des échanges impliquant l'affaiblissement physique de la frontière, on assiste ainsi dans l'Union Européenne – comme aux Etats-Unis d'ailleurs (Ceyhan, 1997) – à la production d'un autre type de discours proposant d'intensifier la sécurisation de l'immigration, le contrôle des passages aux frontières ainsi que le contrôle des populations à l'intérieur. Depuis le milieu des années 1970, les Etats européens ont en effet tous progressivement fait le choix de limiter les flux migratoires et de s'inscrire dans des politiques actives de lutte contre l'immigration clandestine. Ces choix politiques ne furent pas sans conséquence sur les possibilités concédées aux populations en matière de protection asilaire.

Dès le début des années 1970, on observe une accélération exponentielle du nombre de rejet des demandes d'asile ; mouvement qui se poursuivra pour arriver aujourd'hui à un taux avoisinant les 100%. Par ailleurs, si au milieu des années 1970, la politique du droit de l'asile en France a pu se montrer plus accueillante à l'égard de certaines catégories de demandeurs (les exilés du Sud-Est asiatique venus dans le cadre de quotas fixés par l'Etat français et les Chiliens fuyant la répression de Pinochet), les recherches montrent que les autres demandes sont quant à elles majoritairement écartées (Legoux, 1995, 1999 ; Valluy, 2008).

---

[60] Apparaît en 1950, le Haut Commissaire aux Réfugiés de l'ONU (1949) puis d'autres organisations nationales telles que l'*Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides* (1952) et la *Cour Nationale du Droit d'Asile* (ex-Commission des Recours des Réfugiés 1951, renommée CNDA en 2007) en France. Dans les décennies 1970 et 1980, s'opère en suite en France comme dans les autres pays riches de la planète, un mouvement de *professionnalisation* référée à cette catégorie d'action publique qu'est devenu le droit d'asile institutionnalisé.

[61] La Convention de Genève définit dans son article 1er le « réfugié » comme « *toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays* ». La Convention de Genève exige ainsi des justifications individuelles qui sont le plus souvent inadaptées à la réalité puisque dans la majorité des cas, les demandeurs d'asile fuient une souffrance collective ou l'imminence de cette souffrance globale. Voir à ce sujet l'article de J-P. Alaux (2008), « L'asile à la courte paille », in Rodier et Terray, *Immigration : fantasmes et réalités*, La découverte, Paris, pp.72-78.

Comme le précise en effet L. Legoux (1995, p.148) : « *les reconnaissances, que nous verrons être « automatiques » pour les réfugiés indochinois, mais très rares pour les Africains, indiquent une nette discrimination.* ». Si l'importance numérique des Indochinois et Chiliens (plus de 10000 personnes par an pendant dix ans), fait que la proportion de reconnaissance de la qualité de réfugié reste supérieure à 85% jusqu'en 1980, cette situation évolue considérablement les années suivantes. Dix ans après la fermeture des frontières, le nombre de demandeurs d'asile se met à croître très fortement, doublant presque entre 1988 et 1989. Dans le même temps, les décisions d'asile s'avèrent de plus en plus restrictives ; de 90% en 1974, la proportion de reconnaissance passe à 28% en 1989, 15% l'année suivante. (Legoux, 1999, pp.342-343)

Comme nous pouvons également l'observer dans le graphique suivant, le milieu des années 1980 marque un durcissement des décisions de l'asile en France. La tendance s'inverse très nettement à partir de cette période : les rejets des demandes par l'Office français ne cesseront d'être supérieurs aux admissions, quelque soient les conditions de la reconnaissance et du statut accordé.

Nombre d'admissions et de rejets depuis 1981

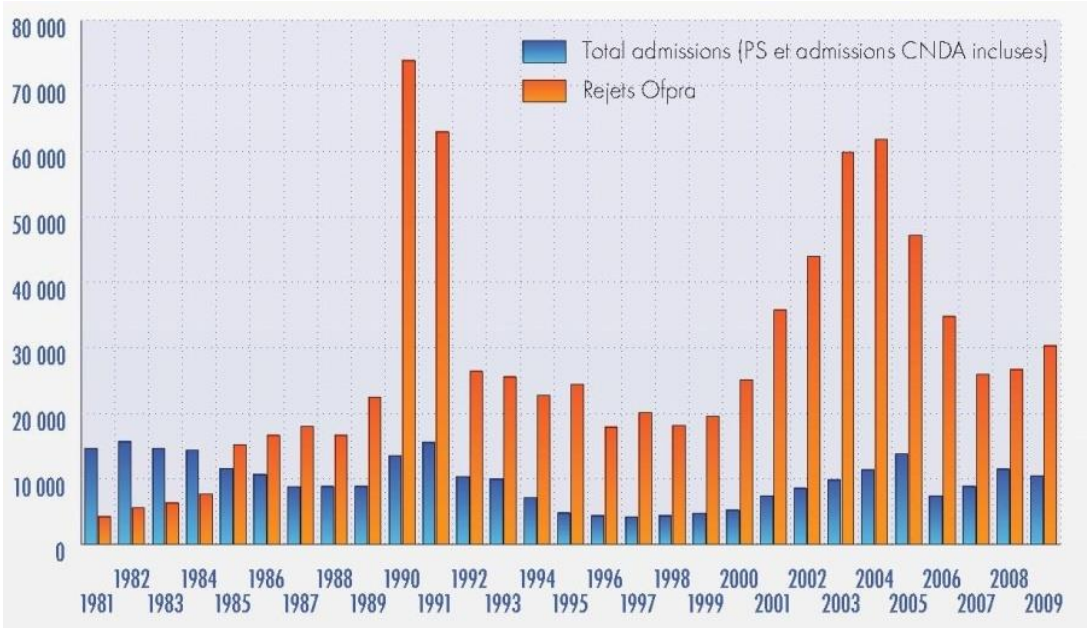

Source : OFPRA, rapport d'activité 2009.

Cette élévation tendancielle des taux de rejets constitue selon J. Valluy (2008) l'une des dimensions essentielles du retournement de la politique du droit d'asile contre les exilés : au-delà de réduire significativement la portée protectrice du droit de l'asile en réduisant à la clandestinité une proportion croissante de personnes qui ne peuvent être éloignées- ce que O. Brachet (1997) nomme également « l'asile au noir » - ce traitement disqualifie les demandeurs d'asile dans leur ensemble. L'idée même de droit d'asile se trouve ainsi fortement ébranlée dans le sens où la quasi-totalité des exilés, formant la catégorie des « déboutés du droit d'asile », tend à être considérée comme des « faux réfugiés ».

Le remaniement des règles de l'asile qui s'opère dans tous les Etats européens et de manière plus intensive à la fin du siècle dernier, marque une volonté commune d'isoler « les vrais réfugiés politiques », des « réfugiés économiques » qui seraient des « faux réfugiés », indésirables, et pour lesquels la demande d'asile est jugée illégitime. Ce que souligne notamment C.-V. Marie (1996) en précisant que les pays de l'Union se sont peu à peu réunis autour de plusieurs objectifs communs : « *Quelle qu'ait été l'importance des changements opérés, les objectifs étaient partout les mêmes : éviter le dépôt des demandes dites « manifestement infondées » et éloigner du territoire national ceux à qui le statut de réfugié est refusé. Tous les Etats ont sur ce plan adopté les mêmes mesures d'ordre général : critères plus drastiques d'admission, instruction plus rapide des dossiers et élargissement de la liste des pays dont les ressortissants ne sont pas autorisés à formuler une demande* » (Marie, p.171). Après les prémisses d'une politique intégrée reposant sur les accords de Schengen qui inaugurent le schéma des contrôles aux frontières externes et la libre circulation au sein de l'espace délimité, les Etats de l'Union Européenne vont donc multiplier, à partir des années 1990-1995, des mesures communes et restrictives concernant l'accueil des réfugiés.

En 1990, les accords de Dublin posent le principe de la responsabilité d'un seul Etat pour l'examen de la demande d'asile et inscrivent la logique du retour dans les orientations politiques. L'accès au territoire et à la procédure d'asile, se trouve alors très fortement limité au cadre national, sans qu'aucune protection supplémentaire ne soit prévue pour les demandeurs. Des accords bilatéraux de « réadmission » seront également signés entre les Etats de l'Union européenne (entre la Pologne et tous les Etats membres de Schengen en 1991) mais aussi avec leurs voisins orientaux (Accord du 13 février 1992 entre le Maroc et

l'Espagne qui prévoit le retour des étrangers entrés illégalement en Espagne)[62]. Au cours de l'année 1993, différentes mesures ont ensuite été prises par les Etats pour répondre à l'exigence d' « homogénéisation » des règles en vigueur en Europe.[63] De nouveaux moyens de contrôle et d'identification des personnes ont été développés dans tous les Etats-membres. Et en complément des différentes dispositions, les procédures de recours ont été partout révisées et simplifiées, mais rarement au profit des demandeurs.

Après une prévalence des logiques intergouvernementales dans la gestion de l'immigration et de l'asile en Europe, la fin des années 1990 marque ensuite le passage d'une autre étape dans le processus d'élaboration des politiques européennes : celle de la communautarisation des politiques migratoires (Bonerandi, Coudroy de Lille, 2008). Le traité d'Amsterdam, entré en vigueur en 1999, a en effet transféré la politique de l'asile et de l'immigration, du troisième au premier pilier. Ce traité consacrera les acquis de Schengen tout en poursuivant la logique de standardisation des procédures notamment pour le contrôle des frontières externes ou la liste des pays soumis à l'obligation de visas. Au lieu de renforcer l'accès au droit et à la protection, « *le processus affiché de l'harmonisation des politiques européennes se réalise « par le bas », écrit G. Simon (2008), par l'application de mesures de plus en plus restrictives et externalisantes, comme si le droit s'éclipsait devant les logiques et raisons d'Etat* » (Simon, 2008, p.110). En 2003, conformément à un accord convenu entre pays européens (Dublin II), ont été établis « les critères et mécanismes de détermination de la responsabilité d'un Etat dans l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'un des Etats membre par un ressortissant d'un pays tiers ». Cette loi prévoit ainsi que l'examen des

[62] Depuis les années 1990, d'autres accords de partenariat et de coopération ont été passés entre la communauté européenne et des pays tiers. Parmi ces pays figurent notamment la Moldavie, l'Ukraine, le Kazakhstan, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie (dans le cadre des accords d'association euroméditerranéens). Parallèlement sont également mis en place des accords bilatéraux entre pays membres de l'UE et pays tiers pour faciliter le renvoi effectif des personnes retenues et favoriser une gestion concertée des flux migratoires. Voir à ce sujet le compte-rendu de la rencontre internationale sur les accords de réadmission organisée par Migreurop : « Accords de réadmission ou chantage à l'expulsion ? », 27 novembre 2009, Paris. Rapport consultable sur le site internet de Migreurop : http://www.migreurop.org/IMG/pdf/Rapport271109-FR.pdf

[63] En Belgique, la loi du 6 mai 1993 reprend la plupart des dispositions introduites par les Etats-membres, et notamment, la notion de « demande manifestement infondée » qui répond à une ambition commune d'accélérer le traitement des procédures en écartant rapidement « les faux-demandeurs ». Au Pays-bas et au Luxembourg, les lois sur les étrangers de 1994 et 1993 organisent également une accélération de l'examen des dossiers, prévoient les circonstances dans lesquelles l'asile ne peut être accordé et permettent de refuser un demandeur qui séjournait préalablement dans un autre pays qui aurait pu l'admettre. En Allemagne, les modifications apportées aux textes de référence qui organisent l'entrée et le séjour des étrangers ont été orientées autour d'un double objectif : prévenir les abus du droit d'asile et se conformer aux principes directeurs de l'Accord de Schengen. (Marie, 1996). En France, plusieurs lois se succéderont également à cette période ; toutes poursuivant l'objectif affiché d'atteindre « l'immigration zéro ». Parmi les textes adoptés, citons la loi du 24 Août 1993 sur l'entrée et le séjour des étrangers, celle du 30 décembre 1993, du 8 février 1994, et la loi sur la nationalité du 22 juillet 1993.Voir Ponty (2003), pp.354-358.

demandes d'asile soit réalisé dans le pays où les demandeurs d'asile ont été repérés en premier lieu. Pour faciliter l'application de ce règlement, le système Eurodac, premier fichier biométrique à l'échelle internationale, a été mis en place la même année pour recenser, centraliser et comparer les empreintes digitales des demandeurs (y compris celles des mineurs de 14 ans) et des étrangers interpellés pour infraction au droit du séjour. Lorsque les empreintes digitales sont vérifiées par les autorités d'un pays et qu'il apparaît qu'elles aient déjà été enregistrées dans un autre pays, une procédure de renvoi dans le premier pays de signalement sera engagée. De plus, depuis 2005, pour faire suite à ces dispositions et permettre le renvoi des personnes interpellées, l'agence Frontex, agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des Etats membres de l'Union, coordonne les actions de contrôle aux frontières et de rapatriements forcés.

Toutes ces mesures ont des conséquences directes sur les conditions de vie, la dignité et l'intégrité physique, des personnes qui circulent, survivent sans papiers dans les pays dits d'accueil et qui aspirent à poursuivre leur mobilité. Un rapport réalisé en 2008 pour la Coordination Française pour le Droit d'asile[64] sur la situation des exilés présents sur le littoral de la Manche et de la Mer du Nord présente nombre de situations de personnes qui ont été renvoyées vers d'autres pays d'Europe alors qu'elles se trouvaient presque « au bout du chemin ». Les auteurs précisent également que plusieurs militants associatifs leur avaient évoqué la situation de ceux qui en venaient à se brûler la peau à l'acide pour dissimuler des empreintes déjà scannées dans d'autres pays et échapper ainsi au règlement de « Dublin » qui aurait pu les renvoyer à la case départ. L'effet de la loi, les coûts humains qu'elle engendre, sont en effet régulièrement évoqués par les migrants et les intervenants sociaux. Les jeunes mineurs que nous avons eus l'occasion de rencontrer, bien qu'ils ne soient pas visés par ces dispositions, sont également nombreux, comme Aïcha, à craindre ces dispositifs de contrôle et de renvois forcés :

> « *Moi je ne veux pas rester ici à Bruxelles, il n'y a rien pour moi ici, c'est sûr, il n'a pas de possibilités pour les papiers, rien. Mais si je pars et que la police m'attrape en France, qu'est-ce qu'ils vont faire de moi ? ils vont me renvoyer ici, non ? C'est ce que tout le monde dit, même les mineurs ils les renvoient ; et ici, ils ont déjà pris mes empreintes…* »

[64] « La loi des « jungles ». La situation des exilés sur le littoral de la Manche et de la Mer du Nord », CFDA, rapport de mission d'observation mai-juillet 2008.

Si les mineurs sont en principe protégés de l'éloignement forcé (sauf dans le cadre d'accords de réadmission entre pays), la situation est toutefois différente pour la grande majorité des migrants majeurs en Europe. Alors qu'il avait réussi à rejoindre la Suède où il vivait avec une jeune femme depuis plusieurs mois, Norredine, qui était âgé de 22 ans quand nous nous sommes rencontrés en Belgique, explique en effet avoir été réexpédié vers Bruxelles suite à un contrôle d'identité :

> « *On était bien, tu vois, on parlait même de se marier. Et quand ils m'ont emmené au commissariat, ils ont pris mes empreintes… là, je me suis dit que c'était foutu, qu'ils allaient me ramener en Italie parce que j'avais déjà été en prison là-bas. Et en fait, ils m'ont ramené ici. Tout çà pour rien, et maintenant je fais quoi ? elle là-bas, tu vois c'est trop de problèmes…* ».

Comme le montre la situation de Norredine, qui a été contraint de quitter un pays avec lequel il avait créé des attaches personnelles et affectives ; celle de ces exilés, qui craignant d'être renvoyés en viennent à toucher à leurs corps ; ou de ces nombreux jeunes mineurs qui s'interrogent sur leur avenir ici ou ailleurs, les obstacles juridiques que développent les pays européens pour lutter contre l'immigration clandestine contribuent à précariser d'autant plus le séjour des migrants qui se trouvent déjà dans des situations de grande incertitude.

En outre, toutes ces procédures et dispositifs de mise à l'écart qui se sont donc développés en Europe et ailleurs témoignent d'une volonté forte des Etats de mettre en place une politique de dissuasion à l'égard des demandeurs d'asile et de tout autre migrant « non choisi », en construisant une « Europe forteresse » où priment les notions de contrôle et de surveillance sociale de l'immigration. Ces mesures semblent également attester du statut d'indésirables assignés aux étrangers dont les demandes de protection sont pour la grande majorité d'entre elles jugées « non fondées » (73% des demandes ont fait l'objet d'un rejet en 2009[65]). Par ailleurs, si les chiffres présentés par les organismes internationaux permettent d'observer une tendance générale à la baisse du nombre des demandes d'asile en Europe

[65] Eurostat, données en bref, 18/2010. 2009. « Asylum applicants and decisions on asylum applications in Q4 2009 ». Rapport disponible sur le site internet d'Eurostat: http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_PUBLIC/3-04052010-BP/FR/3-04052010-BP-FR.PDF

depuis le début des années 1990 (700 000 en 1992, 260 000 en 2009)[66], ces résultats ne sauraient toutefois uniquement être analysés comme le signe de l'affaiblissement des conflits, persécutions et souffrances qui fragilisent les populations de différentes régions du monde. Ces tendances révèlent en outre les effets de la mise en place d'un dispositif destiné à intensifier les contrôles aux frontières, accroître les possibilités de détention des personnes, limiter leurs droits sur les territoires et donc, à décourager les demandeurs d'asile, qualifiés d' « immigration subie ». Comme le souligne A. Morice (2008) : « *il (le demandeur d'asile) peut être privé de liberté (c'est le cas à Malte), il n'est pas nécessairement autorisé à travailler ; il n'a pas le choix du pays où déposer sa requête, celle-ci devant, dans la plupart des cas, être examinée par le premier pays de l'UE atteint, ce qui est source de grandes injustices quand lorsque dans ce pays, pour des raisons diplomatiques ou intérieures, il n'a aucune chance d'être accueilli ; la possibilité même de déposer sa demande est entravée par la faculté régalienne de juger sa demande « irrecevable », par exemple s'il vient d'un pays dit « sûr » ; on peut le refouler avant qu'il exerce un recours* » (Morice, 2008, p.81).

Contrairement à l'image encore répandue, les pays d'Europe et plus largement, les pays occidentaux, semblent difficilement assumer leur fonction historique d'accueil des réfugiés. Leur rôle traditionnel de refuge et d'accueil des demandeurs d'asile est devenu secondaire sur le plan mondial ; cette charge étant très largement assumée par les pays pauvres du Sud. En outre, parallèlement à la politique de l'asile qui a donc valu aux états européens de s'orienter vers des règles communes en matière de droit de protection et/ou de « droit de rejet » (Valluy, 2008), nous verrons dans la section suivante que d'autres mesures ont également été édictées au regard de l'entrée, du séjour et de l'emploi des étrangers sur les territoires.

[66] Ibid. Précisons qu'en 2009, le plus grand nombre de demandes d'asile en Europe a été enregistré en France (47600 demandes), suivie de l'Allemagne (31800), du Royaume Uni (30300), de la Suède (24200), de la Belgique (21600), de l'Italie (17500), des Pays-Bas (16100), de la Grèce (15900) et de l'Autriche (15800). Au niveau mondial, la France arrive en deuxième position, après les Etats-Unis (49 000 demandes environ) et devant le Canada (33250 demandes). On trouve ensuite le Royaume-Uni qui, comme le Canada a enregistré une baisse des demandes d'asile, puis l'Allemagne. Ces cinq pays de destination principaux ont reçu 48% du total des demandes d'asile enregistrées en 2009. En termes de région d'origine, près de la moitié des demandeurs d'asile dans les pays industrialisés sont originaires de l'Asie et du Moyen-Orient (45%), suivis par l'Afrique (29%), l'Europe (15,5%) et les Amériques (9%).Voir à ce sujet les statistiques publiées par le HCR sur « Les niveaux et tendances de l'asile dans les industrialisés, Année 2009 » : http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/home

1.2.2. Les ambiguïtés de la politique d'immigration et de l'asile en Europe

Rappelant les évolutions restrictives de la législation française, D. Lochak (2008) précise que la « maîtrise des flux migratoires » a en effet eu pour effet de jeter le soupçon sur l'ensemble des candidats potentiels à l'immigration en interrogeant la légitimité de leur séjour : « *Des entraves de toute nature ont été mises à la venue de ceux qu'on soupçonnait d'être de faux étudiants, de faux réfugiés, de faux touristes, des conjoints de complaisance qui cherchent en réalité à contourner la réglementation en se revendiquant d'une qualité qu'ils n'ont pas* » (Lochak, 2008, p.12). Les nouvelles politiques migratoires qui se développent depuis la fin du XXe siècle tendent en effet à restreindre les modalités d'accès aux droits des migrants, qu'il s'agisse des demandeurs d'asile, ou des autres catégories de migrants qui aspirent à pénétrer et séjourner dans l'espace européen. Restrictions apportées à la réglementation du regroupement familial, à la délivrance des visas, au renouvellement des cartes d'étudiants, autant de dispositions qui ont été mises progressivement en place en Europe pour freiner la circulation des ressortissants des pays-tiers. Ces mesures ont également été suivies de lourdes conséquences en terme de précarisation du séjour des immigrés installés dans les pays européens.

Concernant la politique des visas, les Etats européens se sont attachés à durcir les conditions de leur délivrance en s'appuyant notamment sur les représentations diplomatiques à l'étranger. En Belgique, le Ministère de l'intérieur belge (Office des étrangers) qui en a la compétence exclusive bénéficie du concours du ministère des Affaires Etrangères ; les consulats fournissent les informations utiles au traitement des dossiers et constituent « *une sorte d'avant-poste de la politique de contrôle* » en adoptant une attitude très stricte en la matière (Marie, 1996). L'octroi des visas de voyage ou de transit se trouve ainsi subordonné à un examen très approfondi portant sur le but du déplacement de l'intéressé et ses moyens de subsistance. En France, c'est sous l'effet - ou le prétexte – de la vague d'attentats de 1986 que le gouvernement a durci sa politique des visas. Plus encore qu'un instrument de défense de la sécurité publique, la délivrance des visas est devenue, selon D.Lochak (2002), « *une pièce maîtresse du dispositif de maîtrise des flux migratoires* » ; celui-ci pouvant être refusé non seulement pour des motifs d'ordre public mais pour tout autre motif d'intérêt général, y compris dans un but de prévention de l'immigration irrégulière.

Au même titre que les visas, le développement des contrôles à l'intérieur du territoire a accompagné la radicalisation de la politique de lutte contre l'immigration clandestine en France. Des dispositions nouvelles portant sur les conditions d'expulsion, les contrôles d'identité, la polygamie, l'acquisition de la nationalité française ont été successivement intégrées dans la législation. Opposant un parcours d'obstacles aux personnes qui souhaitaient obtenir une carte de résident étranger, un regroupement familial, un statut de réfugié ou encore se marier avec un ressortissant français, l'ensemble du dispositif législatif a également considérablement limité les catégories d'étrangers protégés de l'éloignement du territoire. Au vu de la rigueur des mesures prises par les différents gouvernements qui se sont succédés, le nombre d'étrangers arrêtés pour infraction à la législation sur le séjour n'a cessé d'augmenter. La « frénésie sécuritaire » (Mucchielli, 2008) dans laquelle s'est engagée la France depuis 2002, au nom de la lutte contre l'insécurité, n'a fait qu'intensifier ce phénomène. Au total, le nombre de personnes arrêtées et présentées à la justice pour un délit relevant de la police des étrangers est passé de 62233 en 2002 à 111 842 en 2007, soit une augmentation de 80%. (Slama, 2008, p.72)

De plus, comme le montre A.Spire (2008), la fixation d'objectifs chiffrés toujours plus élevés pour les reconduites à la frontière a donné lieu à de nouvelles pratiques telles que l'augmentation des contrôles et des arrestations dans les quartiers à forte population étrangère, l'arrestation de familles dans des établissements scolaires ou encore le placements d'enfants en centre de rétention ou en zones d'attente. Si l'enfermement des étrangers en attente d'éloignement forcé n'apparaît explicitement dans la législation française qu'à partir des années 1980 sous le terme de « rétention administrative »[67] et le maintien en zone d'attente[68], au début des années 1990, ces modes d'appellation, désignant des dispositifs considérés

[67] Les termes de « rétention », ou de « rétention administrative », n'ont été introduits dans la législation française qu'à la fin des années 1980 (circulaire du 2 Août 1989), puis de manière significative en 1994 (circulaire d'application de la loi Pasqua du 24 Août 1993 qui consacre un chapitre entier à la « rétention »). Les textes antérieurs utilisaient les expressions de « maintien des étrangers », de « centres » ou de « lieux de maintien ». Avant 1980, bien que fréquemment utilisées par l'administration, les conditions d'enfermement et le renvoi forcé des étrangers représentait une pratique clandestine, dépourvue de fondement légal. (Lochak, 2002)

[68] La terminologie de « zone d'attente » (encore appelée « zone d'attente pour personnes en instance » (ZAPI) a été adoptée par la loi du 6 juillet 1992. Cette disposition, introduite pour la première fois dans un amendement à un projet de modification de l'ordonnance du 2 novembre 1945 (« amendement Marchand » de 1991), visait à donner une base légale à la détention de fait des étrangers non-admis, ou dont l'entrée en France au titre de l'asile était en cours d'examen. (Ibid) Les voyageurs se présentant aux frontières (frontières ferroviaires, portuaires et aéroportuaires), à qui l'on refuse l'entrée ou qui demandent l'asile sont placés en « zone d'attente » : ils peuvent y être maintenus jusqu'à 20 jours, le temps de pourvoir à leur renvoi ou de statuer sur leur admission. Par ailleurs, depuis la loi de novembre 2003 (dite Loi Sarkozy), la zone d'attente s'étend aux lieux dans lesquels l'étranger doit se rendre dans le cadre de sa procédure en cours, ou en cas de nécessité médicale.

comme incontournables et nécessaires de toute politique de maîtrise des flux migratoires, se sont donc aujourd'hui presque banalisés. En France, 98% des entrées irrégulières faisant l'objet de non-admission se produisent dans les aéroports, et 96% d'entre elles à l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle.

Dans un rapport publié en 2009, l'ONG Human Rights Watch, dénonçait les difficultés que rencontraient les mineurs migrants dans la zone d'attente de Roissy en soulignant des traitements dégradants qu'ils subissaient de la part de la police, les menaces d'expulsion, leur détention avec des adultes sans protection suffisante, les obstacles pour déposer une demande d'asile et un système expéditif qui ne favorise pas le dépôt de demandes d'entrée sur le territoire. Cette étude précise qu'entre janvier 2008 et juillet 2009, environ 1500 mineurs étrangers non accompagnés sont arrivés à l'aéroport de Paris Roissy-Charles de Gaulle et se sont vus refuser l'entrée en France. Ces mineurs ont été renvoyés dans leur pays d'origine ou dans le pays par lequel ils avaient transité avant de rejoindre la France, qu'ils aient ou non de la famille ou d'autres liens dans ces pays. Ainsi comme l'explique C. Makaremi (2007), dans ce processus de maintien en zone d'attente, les frontières se déplacent et ne se referment pas sur un espace national clos. Celles-ci se désarticulent et font émerger de nouveaux espaces de gouvernement des populations en déplacement qui, quelque soit leur situation, n'apparaissent pensées qu'en termes de stocks et de flux à maîtriser.

Parallèlement à l'évolution restrictive de la législation en matière d'immigration et d'asile et à une forme de banalisation de la mise à l'écart des migrants dans différents pays d'Europe, on observe également une multiplication des lieux d'enfermement et de relégation aux abords des frontières européennes. L'Europe délègue et externalise ses actions de surveillance ; les lieux de contrôles se délocalisent. Ceux-ci vont des frontières des pays « d'accueil », aux pays de transit, et jusqu'au pays d'origine (Caloz-Tschopp, 2004, Clochard, Decourcelle, Intrand, 2003 ; Kobelinski, Makaremi ; 2009). Toutes ces mesures ne sont sans pas effet sur le respect des droits fondamentaux et la sécurité des migrants qui aspirent à rejoindre l'Europe ou qui y sont installés. Que les chercheurs parlent d'un « coût paradoxal » de la panoplie des moyens adoptés (Marie, 1996) ou de l'effet de « contre-système » des politiques protectionnistes (Simon, 2008), nombre d'entre eux mettent en évidence les difficultés grandissantes que rencontrent les migrants face aux « lois de l'inhospitalité » (Fassin, Morice, Quiminal, 1997) mises en place par les Etats européens. Ces études interrogent les conséquences des mesures restrictives sur l'augmentation du nombre de

migrants qui n'auraient d'autre choix que d'entrer en Europe par des voies d'accès illégales ou qui deviennent sans-papiers sous l'effet de la loi. Ainsi, ils mettent notamment en avant la part de responsabilité des politiques restrictives dans l'expansion d'une économie souterraine des migrations mondiales, notamment celles fondées sur l'exploitation d'une main d'œuvre bon marché (Réa, 2002 ; Brun, 2009) ou sur le « trafic » de migrants (Andrijasevic, 2005 ; Guillemaut, 2008).

En dépit des objectifs affichés d'atteindre « l'immigration zéro », les mouvements de population vers l'Europe n'ont toutefois pas diminué. L'immigration extracommunautaire a progressé en volume et s'est diversifiée. Ainsi, dans un contexte de filtrage des mobilités humaines, de tri des migrants en fonction des besoins identifiés par les pays comme le prévoient les politiques d'entrées sélectives, des frontières semblent apparaître entre les personnes qui sont attendues, hôtes invités, jugés utiles, et celles qui, comme les mineurs isolés, demeurent « marquées du sceau de l'inutilité » (Frigoli, 2010). Et parmi ces « populations flottantes » dont le nombre est constamment jugé comme excessif, certaines d'entre elles, considérées comme personnes vulnérables et tolérées tant que leur statut de victime ne peut leur être refusé, bénéficient d'un traitement social et politique différencié. Pour autant, comme le montre la situation des mineurs isolés en Europe, la protection dont bénéficient ces jeunes en tant que « mineur isolé étranger » ne les dispense pas des épreuves auxquelles sont confrontés les migrants non choisis contre lesquels les Etats européens souhaitent se protéger.

2/ LA CONSTRUCTION SOCIALE CONTEMPORAINE D'UNE NOUVELLE FIGURE DE L'ALTERITE[69]

La réflexion qui a été menée jusqu'à présent visait à mettre en évidence les évolutions des migrations internationales à l'ère de la mobilité globale et les reconfigurations politiques à l'œuvre pour tenter toujours plus de contrôler et de freiner ces déplacements. Plusieurs tensions méritent ici d'être soulignées : la précarisation accrue du séjour des populations

[69] Ce titre s'inspire de l'intitulé d'un numéro de la revue *Migrations Société* cordonné par G. Frigoli : « Mineurs isolés étranger : une nouvelle figure de l'altérité ? » (vol.22, n°129-130. mai-août 2010)

immigrées installées sur les territoires en raison du durcissement des politiques migratoires, les atteintes croissantes aux droits des personnes, les conséquences des nouveaux modes de gouvernement sur la sécurité de ceux qui aspirent à entrer illégalement en Europe faute d'obtenir les autorisations nécessaires, la production de l'irrégularité… Alors que les références aux droits de l'Homme ne cessent d'être mobilisées, que se multiplient les textes protecteurs en faveur de personnes jugées vulnérables et ceux visant à lutter contre les discriminations, on assiste paradoxalement, comme le suggère M-C. Caloz-Tschopp (2004), à « *une destruction systématique du cadre politique et des droits, qui met en cause la sécurité collective* », au nom même de la sécurité européenne. La spirale répressive dans laquelle se sont engagés les gouvernements les place ainsi dans des positions paradoxales entre aide et contrôle, protection et répression – logiques qui apparaissent dès les prémisses des politiques d'immigration et d'asile, mais dont la contradiction apparaît d'autant plus flagrante aujourd'hui au vu du durcissement sans précédent des politiques migratoires. Dans ce contexte où se mêlent des comportements et discours tantôt compassionnels, tantôt répressifs à l'égard des migrants, la figure récente du « mineur isolé étranger » apparaît, selon G. Frigoli (2010 a) comme paradigmatique des formes contemporaines de traitement de l'altérité dans nos sociétés.

Comment les Etats affrontent-ils cette contradiction entre le souci de protéger les mineurs au nom de la protection inconditionnelle de l'enfance et celui de se protéger des risques qu'ils représentent ? Pourquoi, et selon quel processus, ces jeunes migrants sont-ils devenus une cible de l'action publique ? Comment, et par qui, ont-ils été pensés ? Au regard de leur double statut d'enfant mineur et d'étranger, ces jeunes paraissent en effet constituer en une catégorie particulière pour les pouvoirs publics. Il s'agira donc dans la suite de ce chapitre de tenter de circonscrire les postures politiques et morales qui entourent la migration de ces jeunes en Europe. Les formules employées pour parler de cette population, doublement altérisée en raison de son jeune âge et de son extranéité, ne sont pas sans rappeler les considérations développées par le passé sur les enfants des « classes dangereuses » qu'il importait de protéger et de punir. En outre, depuis le XIX^{e} siècle, les modes de perception de l'enfance ont sensiblement évolué. L'enfant, désigné par les textes juridiques comme celui qui n'a pas atteint la majorité légale, est considéré comme une personne vulnérable et sujet de droit. Et comme le stipulent les conventions internationales, il appartient aux Etats de lui assurer une protection. Au vu de l'attention croissante accordée aux droits de l'enfant dans nos sociétés au point que certains auteurs en viennent même à parler aujourd'hui de la

« passion de l'enfance » (Gavarini, 2001), quel traitement réserve-t-on à ces « nouveaux » autres vulnérables ? Après avoir mis en évidence l'évolution du regard porté sur l'enfant dans nos sociétés et la construction sociale de la figure de l'enfant victime et vulnérable, nous réfléchirons à l'impact des catégories migratoires sur ce traitement de la vulnérabilité.

2.1. Les Etats européens face à la vulnérabilité des enfants et adolescents migrants non accompagnés.

2.1.1. L'enfant : une personne vulnérable et sujet de droit

Comme le montrent les différents travaux réalisés sur l'évolution du statut de l'enfant, les façons de considérer cet âge de la vie n'ont cessé de se transformer depuis plus d'un siècle allant de pair avec la démocratisation des sociétés et l'affirmation des valeurs d'égalité et de liberté (Renaut, 2002 ; Sirota, 2006 ; Guénin, 2008). Avant que l'enfance n'en vienne toutefois à être placée dans « le règne des égaux » (Renaut, 2002), force est d'observer que de nombreuses lois se sont succédées visant d'abord essentiellement la prise en charge des enfants des classes populaires. Il s'agissait de protéger ces enfants jugés moralement et physiquement en péril, mais aussi de protéger la société contre les risques qu'ils pouvaient lui faire encourir. Dans le cadre d'une étude réalisée sur la genèse des politiques de protection de l'enfance en Europe et au Québec, M.-S. Dupont-Bouchat et E. Pierre (2001) mettent en évidence le tournant de la fin du XIX^{e} siècle dans la conception et le regard porté sur l'enfant et la famille. C'est à partir de cette période, expliquent-ils, que se multiplie la littérature relative à l'« enfance en danger », moralement et physiquement abandonnée, à l'enfance martyre, et que s'organisent également des congrès internationaux sur la protection de l'enfance. Les évolutions de la législation et des institutions repérées en France dès la fin des années 1870 (loi Roussel en 1874 concernant la protection de la petite enfance, création de la Société pour la protection de l'enfance abandonnée et coupable en 1878, puis lois de 1889 et 1898 relatives à l'enfance maltraitée) s'observeront également ensuite dans les autres pays. Alors que s'étend le contrôle social et médical sur les conditions d'éducation des enfants des familles populaires et qu'apparaissent les premières sociétés protectrices de l'enfance, un ensemble d'associations privées se développe parallèlement, dont l'objectif est de venir en aide aux classes pauvres de la société, de moraliser leurs comportements et rétablir la vie

familiale. Soulignons en effet que cette histoire sociale des enfants du XIX^{e} siècle dans les pays industrialisés de l'Europe est à rechercher en grande partie dans celle des manufactures où nombre d'entre eux étaient livrés sans réserve au processus industriel, travaillant à moindre coût dans les conditions les plus difficiles. Mais cette histoire se retrouve également dans d'autres espaces de « conservation » gérés par l'Etat et par différentes organisations philanthropiques et religieuses : les hospices pour les enfants moralement abandonnés, les sociétés de patronage pour enfants et adolescents prenant en charge les mineurs délinquants pour leur inculquer le goût du travail, les usines-couvents, à la fois lieux de préservation pour les jeunes filles et ateliers de travail féminin gérés par des congrégations religieuses, les maisons closes organisées par la police où étaient maintenues les prostituées solitaires et certaines ouvrières qui réalisaient ce que Villermé avait appelé leur « cinquième quart de travail » (Donzelot, 2005).

Toutes ces institutions qui émergent rendent compte de la construction d'un nouveau regard porté sur les enfants, considérés tantôt à travers la figure de l'enfant en danger, exploité, qui nécessite protection, et celle de l'enfant dangereux, délinquant et vagabond qu'il faut punir et rééduquer. Objet de débat, de fascination, l'enfance, en tant qu'objet de l'action publique, reste toutefois pour le moins associée à l'image de l'enfance problème qu'il importe de protéger, mais aussi de surveiller et de corriger. La construction sociale de l'enfance victime semble ainsi se situer au croisement de postures dans lesquelles se mêlent des attitudes de bienveillance, de compassion, mais aussi de soupçon et de répression à l'égard d'enfants d'autant plus altérisés qu'ils appartenaient à cette « classe dangereuse » que les états souhaitaient moraliser. Pour autant, ce tournant identifiable à la fin du XIX^{e} siècle dans l'évolution des modes de perception de l'enfance témoigne également d'un changement de valeurs dans la société. En réprimant les violences faites aux enfants, l'évolution de la législation contribue en effet à déplacer les « frontières de l'ordre moral » (Fassin, 2005) ; la souffrance de l'enfant devient inacceptable pour la société ; sa protection, indispensable. Dans l'analyse qu'il propose de la loi de 1889 sur « la protection des enfants maltraités », G Vigarello (2005) met en évidence ce glissement des consciences et des affects qui s'inscrivent dans un contexte de surveillance sociale des populations jugées à risque. Alors que les comportements des adultes à l'égard des enfants ne faisaient jusque là l'objet que de bien peu de réprobations, les lois survenues à la fin de ce siècle ont contribué à un renversement des modes de perception : « *La loi de 1889 sur « la protection des enfants maltraités » marque un passage temporel apparemment brusque : celui d'un temps où la « violence » des parents*

exercée sur l'enfant demeure peu précisée, peu verbalisée aussi, à un temps où elle est définie, spécifiée. Cette loi marque surtout le passage d'un temps où cette « violence » est peu dénoncée, vaguement « acceptée », à un temps où elle est clairement discutée, réprouvée, rejetée… » (Vigarello, 2005, p.111).

Avec l'évolution de l'image de l'enfant dans la société, c'est également la vigilance à sa souffrance qui apparaît. Sa séparation progressive du « monde des adultes », son éducation, sa protection par un ensemble de dispositions législatives, la création d'institutions et de professionnels spécialisés, autant d'éléments qui marquent ainsi une forme de normalisation de l'enfance, considérée comme une période spécifique nécessitant l'intervention la puissance publique. Cette reconnaissance de la vulnérabilité de l'enfant a progressivement été suivie d'une série de textes nationaux et internationaux au cours du XX^{e} siècle. L'enfant, victime innocente, acquiert ainsi progressivement des droits. Tout en devant sujet, il apparaît également de plus en plus objet de l'action publique.

En 1959, la Déclaration des droits de l'enfant, stipulant dans son préambule que « *l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale, et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance* », lui reconnaît ainsi des droits et énonce sa nécessaire protection. L'année 1979 est ensuite proclamée par l'ONU année internationale de l'enfant. Et en 1989, est adoptée, par l'Assemblée générale des Nations Unies, la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) [70]. Définissant l'enfant comme « *tout être humain âgé de moins de dix-huit ans* », la CIDE, tout en affirmant le rôle essentiel des parents, insiste sur la responsabilité de l'Etat en tant que garant des droits accordés au mineur dont il reconnaît la vulnérabilité. En ratifiant cette convention, les nations s'engagent ainsi à lui fournir des prestations, à le protéger contre toute forme de violence ou de négligence, et à favoriser sa participation à la vie de la société. Deux principes sous-tendent le texte : la non-discrimination, qui s'applique à tous sans exception et l'intérêt supérieur de l'enfant. L'article 3-1 de la Convention internationale des droits de l'enfants stipule en effet que « *dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait d'institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes*

[70] La Convention internationale des droits de l'enfant a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989 à New-York. Elle a été ratifiée par 191 Etats ; seuls les Etats-Unis et la Somalie ne l'ont pas signée.

législatifs, l'intérêt de l'enfant doit être une considération primordiale ». Le corpus des droits entourant la personne de l'enfant, porté essentiellement mais non exclusivement, par cette convention imprègnera progressivement les législations nationales. C'est également le plus souvent au titre des engagements pris dans le cadre de ce texte que les états se trouvent épinglés par les organismes nationaux et internationaux lorsque le respect des droits de l'enfant est estimé insuffisant, et l'application des politiques nationales, contraire à son intérêt supérieur.[71]

Depuis la dernière partie du siècle dernier, le statut social de l'enfant semble ainsi s'être considérablement transformé. Avec l'avènement des « droits de l'enfant », officialisés par la Convention internationale de l'ONU, les rapports à l'enfance semblent en effet entrés dans une nouvelle période, marquée par la notion de l'*enfant sujet* disposant de droits qui lui sont propres. Cette conception de l'enfant sujet coexiste avec une autre figure de l'enfant fondée sur la définition contemporaine de l'enfant en tant que *personne,* adulte en devenir qui dispose de compétences et de propriétés singulières. Bien que de fortes disparités demeurent entre les pays et sans occulter que les droits de l'enfant, au même titre que les droits de l'homme, représentent des représentations sociales normatives[72], la perception que l'enfant est une personne à part entière disposant de droits se trouve ainsi universellement proclamée. En opposition à cette figure « canonisée » de l'enfant sujet, jouissant de droits propres, des besoins qu'on lui reconnaît et de ce qu'on considère aujourd'hui comme le bien-traiter (Théry, 1992), se dégage ainsi, à l'extrême, la figure du malheur enfantin : l'enfant maltraité, abandonné, exploité. Dans les démocraties où l'attachement aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant, ne cesse d'être proclamé, tout comportement considéré comme pouvant porter atteinte à son intégrité physique ou morale apparaît d'autant plus intolérable. Dans un rapport réalisé en 2009 par l'Unicef avant l'audition de la France devant le Comité des droits de l'enfant des nations unies, les observateurs reprenaient dès l'introduction les propos de C. Brisset, défenseure des enfants[73] jusqu'en 2006. Celle-ci précisait en effet que « *les enfants qui vivent sur notre sol, qu'ils soient français ou étrangers, ne sont à l'évidence pas particulièrement malheureux. Chacun le sait : ils bénéficient même d'un régime de*

[71] Voir à ce sujet les actes du colloque « Mineurs isolés étrangers : vers une harmonisation des pratiques dans l'intérêt supérieur de l'enfant », 20 juin 2008, La défenseure des enfants, République française.

[72] Dans un article intitulé « L'endroit et l'envers des droits de l'homme », W. Doise (2004) souligne la fréquente utilisation ethnocentrique des droits de l'homme dans la mesure où ces droits véhiculent une vision égalitariste de l'humanité qui occulte les multiples conflits qui la traversent.

[73] Le Défenseur des enfants est une autorité de l'Etat indépendante, instituée par le Parlement français le 6 mars 2000. Son rôle est de défendre et de promouvoir les droits de l'enfant tels qu'ils ont été définis par la loi et la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France en 1990.

protection, d'un système scolaire, d'une couverture sociale, parmi les plus performants du monde. Oui, mais… nous savons que trop d'enfants passent à travers les mailles du filet et que le système en vient parfois à broyer les plus vulnérables ».

Si la notion de « vulnérabilité » de l'enfant qui apparaît de manière récurrente dans les différents rapports, met en évidence les spécificités de cet âge de la vie et les besoins particuliers qu'il nécessite, l'adjectif substantivé « les vulnérables », massivement employé par les experts, participe à la construction d'une catégorie particulière d'enfants, qui nécessiterait d'autant plus l'intervention de la puissance publique en raison de sa surexposition à des risques sociaux spécifiques. Plusieurs sous catégories d' « enfants vulnérables » apparaissent ainsi aujourd'hui explicitement dans les communications officielles : les enfants victimes de la violence, de l'exploitation sexuelle ou de la traite des êtres humains et ceux vivant dans la pauvreté.[74] Rappelons par ailleurs que deux protocoles additionnels facultatifs ont été joints en 2000 à la CIDE : le premier porte sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ; le second, sur l'implication des enfants dans les conflits armés.

Toutes ces dispositions qui se succèdent attestent de l'évolution du regard porté sur l'enfant en insistant sur l'indispensable protection et assistance de groupes dont les traitements apparaissent aujourd'hui inacceptables. Force est donc d'observer une importante progression au fil de l'histoire dans la prise en considération de l'« intérêt de l'enfant » et de son intégrité. Force est également d'observer l'attention grandissante des Etats dans la reconnaissance des enfants considérés comme les plus « fragiles » et « vulnérables », dont la vision des corps meurtris en raison de la pauvreté, de la guerre, ou de l'exploitation est devenue insupportable. Comme le montre en effet D. Fassin (2005), les transformations des sociétés modernes, qui transparaissent notamment dans l'évolution des valeurs et des sensibilités, ont conduit à une forme de sacralisation du corps. Ce qui est perçu comme intolérable se déplace ; les possibilités de le ressentir comme tel également. Dans ce contexte où la culture du corps et la culture du sentiment structurent l'ordre moral des sociétés, il apparaît aujourd'hui inacceptable de rester indifférent à la souffrance de ces enfants de par le monde dont on découvre les indignes traitements. Mais qu'en est-il toutefois lorsque ces

[74] Ces catégories ont notamment été nommées dans l'appel à la consultation publique lancée par la Commission européenne en vue d'établir une stratégie et envisager de nouvelles possibilités d'action en faveur des droits de l'enfant pour la période 2011-2014. Communication accessible sur le site de la communication européenne : http://ec.europa.eu/justice/policies/children/policies_children_intro_en.htm#

« enfants vulnérables » qui viennent d'*ailleurs*, aspirent à bénéficier *ici* des droits qu'on leur reconnaît ? Si « *la liminalité de l'étranger met à l'épreuve la ligne de partage moral du monde occidental* » (Fassin, 2005, p.44), pour ces mineurs étrangers désignés sous des catégories migratoires spécifiques, ne peut-on également penser que c'est davantage la protection de soi, vis-à-vis des risques potentiels qu'ils sont susceptibles de représenter, qui semble prévaloir dans l'espace moral de nos sociétés ?

2.1.2. Usages et paradoxes des catégories migratoires

Dans l'article 1 de sa Résolution du 26 juillet 1997, le Conseil de l'Union Européenne définit les « mineurs étrangers non accompagnés » comme *« les ressortissants de pays tiers âgés de moins de dix-huit ans qui entrent sur le territoire des États membres sans être accompagnés d'un adulte qui soit responsable d'eux, de par la loi ou la coutume, et tant qu'ils ne sont pas effectivement pris en charge par une telle personne »* **(**97/C 221/03). Hormis la France qui identifie ces jeunes migrants à travers la catégorie de « mineur isolé étranger » que nous examinerons plus finement dans la section suivante, la majorité des pays européens s'accordent sur cette terminologie. Parallèlement à ce mode de désignation « générique », différentes sous catégories sont également utilisées pour qualifier la situation de ces mineurs dans les différents pays. Ainsi, comme en Belgique, le « mineur étranger non accompagné » peut être plus spécifiquement un « mineur étranger non accompagné demandeur d'asile », « un mineur étranger non demandeur d'asile », « un mineur étranger non accompagné victime de la traite des êtres humains ». L'appartenance à l'une ou l'autre de ces catégories induit à un traitement particulier pour le jeune, tant en terme de modalités d'accueil, de prise en charge socio-éducative ou dans les « solutions durables » qui peuvent lui être proposées. Qu'il s'agisse du « MIE » en France, ou du « MENA » en Belgique, ces modes de désignation sont ainsi devenus depuis quelques années des catégories reconnues, intégrées progressivement dans les législations nationales, et utilisées par les différents acteurs intervenant dans leur séjour sur ces territoires. Loin de n'être que de simples termes utilisés pour décrire une « nouvelle réalité », ces qualificatifs véhiculent des représentations spécifiques sur ces jeunes migrants dont la portée symbolique et pratique n'est pas sans conséquence. Instruments de contrôle d'une réalité mouvante, les catégories juridiques, comme le rappelle S. Barbou des Places (2010), assignent une place aux migrants, une identité, et les cantonnent dans un parcours déterminé. Ces catégories constituent un cadre de référence et d'interprétation, une

manière de problématiser de manière spécifique la réalité qu'elles sont censées désigner. La réalité migratoire, par essence mouvante et aujourd'hui d'autant plus complexe, se trouve alors paradoxalement fixée et organisée, de telle sorte que chaque personne relève d'une catégorie dont découle un régime juridique particulier.

Bien que titulaires, au même titre que tout mineur, de l'ensemble des droits énoncés dans le texte de la Convention internationale des droits de l'enfant, les « mineurs étrangers non accompagnés », représentent toutefois pour les sociétés d'accueil une catégorie particulière, pour laquelle les dispositions protectrices en faveur de l'enfance ne semblent s'appliquer que partiellement. Depuis plusieurs années, différents travaux se succèdent pour dénoncer cette inégalité de traitement entre les mineurs nationaux et étrangers. Les experts soulignent également les différences de traitement des « mineurs étrangers non accompagnés » en fonction des pays européens – disparités aussi identifiables au sein d'un même pays en raison de l'existence de différentes sous catégories de mineurs dont les droits à la protection sont pensés différemment, ou encore du fait de pratiques locales très hétérogènes. Dès la fin des années 1990, un rapport réalisé à la demande du HCR et l'alliance *Save The Children* sur l'accueil de ces jeunes migrants dans 16 pays d'Europe constatait en effet le peu d'attention porté à « l'intérêt supérieur de l'enfant » quand il s'agissait de protéger des enfants et adolescents étrangers. L'étude pointait des carences dans le système d'accueil, de grandes différences entre les pays et de manière générale, une faible attention accordée à la vulnérabilité de ces enfants dans les différents pays de destination. Quelques années plus tard, la recherche effectuée par D. Senovilla Hernandez (2007) sur la situation des « mineurs étrangers non accompagnés » en Europe insiste également sur la difficile reconnaissance des droits de ces jeunes par les pays européens. Son analyse, centrée sur le traitement de ces mineurs dans six pays européens (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni), souligne la variété des systèmes d'accueil et les conceptions différenciées que peuvent avoir les différents pays de la migration indépendante de ces jeunes. En Allemagne et au Royaume-Uni, l'approche du phénomène est exclusivement centrée sur l'asile ; seuls les mineurs qui sollicitent l'asile peuvent espérer obtenir la régularisation de leur situation. L'Espagne et l'Italie assimilent dans la plupart des cas la migration de ces jeunes à la migration motivée pour des raisons économiques. Quant à la France et la Belgique, ces deux pays se distinguent, dans la mesure où ils constituent des systèmes mixtes qui reposent sur les deux approches.

Par ailleurs, en examinant dans une autre contribution les modalités d'application de la Convention internationale des droits de l'enfant (Senovilla Hernandez, 2010), l'auteur montre que différentes stratégies sont utilisées par ces pays pour restreindre les droits des « mineurs étrangers non accompagnés ». Trois tendances se dégagent : l'exclusion de certaines catégories de mineurs, pratiquée en Allemagne et au Royaume-Uni, la restriction de l'accès au territoire (en France et en Belgique) et la mise en œuvre de « pratiques arbitraires » (Italie, Espagne) ayant pour effet de décourager les mineurs à s'inscrire durablement sur ces territoires. Celles-ci touchent particulièrement à la question des rapatriements forcés de ces mineurs dans la mesure où – et c'est plus précisément le cas de l'Espagne – le regroupement familial ou le retour sont jugés prioritaires, au nom de l'intérêt de l'enfant et de son droit à l'unité familiale, par rapport à toute autre solution. La seule limite à ce principe réside dans l'existence d'un danger ou d'un risque pour l'intégrité du mineur ou de sa famille en cas de retour. Cette possibilité de retour forcé, prévue dans le droit communautaire, est mentionnée dans le préambule de la résolution du Conseil de l'Union européenne du 26 juin 1997 « concernant les mineurs non accompagnés ressortissants de pays tiers »[75]. Dans cette résolution, le séjour de ces mineurs, bien que soit évoquée la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouve la majorité d'entre eux, se trouve prioritairement appréhendé sous l'angle des politiques d'immigration où apparaît très explicitement l'intérêt commun qu'ont les Etats membres à lutter contre l'immigration et le séjour irréguliers de ressortissants des pays tiers. En l'absence de critères précis pour pouvoir apprécier l'« intérêt supérieur de l'enfant », ce principe, qui se situe au croisement de droits pouvant sembler contradictoires entre le « droit de vivre en famille » et « le droit à la vie et à la protection » (Rossi, 2002), peut ainsi être

[75] *« Vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article K.1, considérant que, aux termes de l'article K.1 point 3 points a), b) et c) du traité, les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers sur le territoire des États membres et la lutte contre l'immigration et le séjour irréguliers de ressortissants des pays tiers sur le territoire des États membres sont des questions d'intérêt commun. Considérant que, aux termes de l'article K.1 point 1 du traité, la politique d'asile est considérée comme une question d'intérêt commun pour les États membres. Considérant qu'il arrive que des mineurs ressortissants de pays tiers entrent et séjournent sur le territoire des États membres sans être accompagnés d'une personne responsable et sans avoir obtenu les autorisations nécessaires à cet effet. Considérant que les mineurs non accompagnés ressortissants de pays tiers peuvent être victimes de passeurs et qu'il est important que les États membres coopèrent pour lutter contre ce type d'activité. Considérant que les mineurs non accompagnés ressortissants de pays tiers se trouvent en général dans une situation de vulnérabilité qui nécessite des garanties et une assistance spéciales (…) Considérant que la présence irrégulière sur le territoire des États membres de mineurs non accompagnés qui ne sont pas considérés comme réfugiés doit revêtir un caractère temporaire, les États membres s'efforçant de coopérer entre eux et avec les pays tiers de provenance afin de renvoyer le mineur dans son pays d'origine ou dans un pays tiers disposé à l'admettre, sans que sa sécurité soit mise en danger, en vue de retrouver, lorsque cela est possible, les personnes qui sont responsables du mineur et de faire en sorte qu'il les rejoigne (…)* (Résolution du Conseil de l'Union européenne relative aux mineurs non accompagnés ressortissants de pays tiers, préambule).

interprété dans un sens restrictif et utilisé de manière discriminatoire contre des mineurs dont on reconnaît pourtant la vulnérabilité.

Quelles sont donc les conséquences de ces retours dans l'expérience sociale des jeunes qui ont construit leur projet de vie dans la migration ? Quel devenir pour eux après ces rapatriements forcés que certains pays européens prétendent réaliser au nom de leur « intérêt supérieur » et du respect de leurs droits ?

Parmi les jeunes migrants rencontrés dans le cadre de la recherche à Lille et Bruxelles, deux d'entre eux nous ont expliqué dans quelles conditions ils avaient subi un renvoi forcé vers leur pays d'origine. Alban, arrêté en Grèce, a été contraint de retourner en Albanie ; et Hamed, rapatrié vers le Maroc par les autorités espagnoles. Quelques semaines après son retour en Albanie, Alban, reprenait toutefois la route vers l'Europe. Ce jeune semble avoir été particulièrement marqué par la brutalité des soldats qui avaient empêché son passage en Grèce :

> « *Il n'y a pas de droits pour les enfants là-bas, quand on t'attrape, le soldats te frappent. Ils te traitent comme les autres et te ramènent d'où tu viens. Je me rappelle, moi j'avais peur, je ne voulais pas repartir, j'avais vraiment peur qu'ils m'attrapent encore. Mais mon oncle, il m'a dit que je ne pouvais pas rester en Albanie, ma grand-mère était trop malade, je ne pouvais pas rester là-bas. Alors, je lui ai dit « d'accord je pars, mais je veux bien encore essayer, mais s'ils m'attrapent encore et qu'ils me battent, après je rentre…* ».

Pour Hamed, c'est surtout l'échec associé à ce rapatriement, mais aussi le sentiment de honte et de culpabilité qu'il a éprouvé, qui apparaissent dans son propos :

> « *C'est la misère pour celui qui rentre. Si tu reviens, c'est que tu n'as pas réussi, ça veut dire que la police, elle t'a attrapé. Et les autres ils se moquent, ils disent que si c'était eux, ils n'auraient pas été pris. Quand tu racontes, ils ne te croient pas. Pour eux, ils pensent que c'est facile. Mais moi je m'en fous, je sais que je suis capable... la police elle a appelé mon père, il est venu pour me prendre au commissariat. Je suis rentré à la maison tu vois, même pas un mois comme çà, et après je suis sorti…* »

Pour ces deux jeunes, ce renvoi forcé ne représente pas la fin de l'« aventure » migratoire, mais constitue plutôt une étape qui semble leur avoir permis de réévaluer leurs projets en intensifiant parfois d'autant plus, comme pour Hamed, leur désir de mobilité. En outre, quelles que soient les conditions dans lesquelles il s'est déroulé, ce retour non choisi reste un souvenir douloureux, marqué par différentes épreuves dont les traces sont aujourd'hui toujours perceptibles. Ni complètement exclu des dispositions protectrices en faveur de l'enfance, sans pour autant bénéficier de l'ensemble des droits reconnus aux mineurs, ces jeunes migrants se situent ainsi dans un entre-deux. Ceux-ci semblent évoluer dans des situations de flottement dans lesquelles, au nom de leur intérêt et du respect de leurs droits, ils peuvent se trouver rejetés vers le pays dont ils viennent, sans qu'ils puissent toutefois réellement y rester. Cette question qui se pose ici pour les retours forcés dans le cadre des accords bilatéraux signés entre les pays d'origine et pays de réception, peut également s'étendre à d'autres situations, comme lorsqu'ils sont maintenus dans les zones d'attente en France ou dans d'autres espaces d'accueil, comme en Belgique, considérés comme extraterritoriaux. Qu'ils soient rapatriés dans leur pays d'origine après avoir séjourné sur le territoire dans la perspective d'une réunification familiale, ou après avoir été maintenus à l'écart dans des lieux spécifiques, le traitement de ces mineurs diffère finalement assez peu de celui que les états européens réservent à tout migrant non choisi. Et si l'accès au territoire peut leur permettre de bénéficier d'une protection qui ne saurait leur être refusée en tant qu'enfant, ces espaces transitoires de la mobilité apparaissent également avoir pour fonction d'écarter une partie d'entre eux des dispositifs de droit commun. En outre, contrairement aux zones d'attente où ces mineurs se trouvent maintenus – principe « *indispensable* » selon les autorités françaises « *pour évaluer la situation du mineur, en lien avec les autorités du pays d'origine, et sa famille éventuelle, et lutter contre le trafic d'enfants* »[76] - les centres d'observation belges pour les « mineurs non accompagnés » ne sont pas des centres fermés.

Depuis mai 2007, la Belgique a en effet mis fin à la détention de ces jeunes, comme le prévoyait jusque-là sa législation, en créant deux centres d'observation et d'orientation dans la région bruxelloise. Les mineurs interceptés à la frontière ou lors de contrôles de police, y sont transférés le temps que leur situation soit examinée. Bien que leur présence dans ces lieux soit considérée comme extraterritoriale et que l'accès au territoire puisse ensuite leur être refusé, contrairement à d'autres catégories de migrants, ils ne sont pas privés de leur

[76] « Premières propositions issues du groupe de travail sur les mineurs isolés étrangers ». Novembre 2009. Rapport accessible sur le site : http://www.immigration.gouv.fr/IMG/pdf/PGWMinsEtrIsol181109.pdf

liberté de mouvement. (Senovilla Hernandez, 2010). Soulignons par ailleurs qu'avant 2004, date d'entrée en vigueur de la loi prévoyant la tutelle des « mineurs étrangers non accompagnés », la Belgique ne disposait pas de réglementation spécifique pour encadrer la protection et la représentation juridique de ces jeunes sur son territoire (Van Zeebroeck, 2007). Cette évolution de la législation belge fait suite à plusieurs situations d'enfants pour lesquelles les conditions de rapatriement ont suscité une profonde indignation tant à l'échelle nationale, qu'internationale. Parmi ces histoires, celle très médiatisée de Tabita - une enfant de 5 ans, détenue seule pendant deux mois en centre fermé à la frontière avant d'être expulsée au Congo alors qu'elle transitait par la Belgique pour rejoindre sa mère au Canada, a particulièrement marqué la Belgique[77]. L'ensemble des acteurs rencontrés à Bruxelles nous ont en effet tous parlé de l' « Affaire Tabita », tantôt pour dénoncer à travers elle l'indigne traitement que les autorités réservent aux « mineurs étrangers non accompagnés », tantôt pour valoriser les initiatives engagées par le pays depuis quelques années pour améliorer leur protection.

Ces premières analyses permettent d'observer le caractère extrême des tensions que dissimule cette catégorie de « mineur étranger non accompagné » – perspective que soulignent également G. Frigoli et C. Immelé (2010, p.130) lorsqu'ils précisent que ces mineurs se distinguent par le « *le caractère indécidable des choix qu'ils semblent imposer aux décideurs politiques* ». Ces jeunes migrants qui se présentent « seuls » sur les territoires représentent en effet un véritable défi pour ces pays qui défendent les valeurs d'égalité, de justice et de solidarité. En tant qu'enfants, ils bénéficient de droits de protection et d'assistance lorsqu'ils sont accueillis sur les territoires ; en tant qu'étrangers sans-papiers, ces droits spécifiques ne leur sont que partiellement concédés, ou peuvent se trouver paradoxalement utilisés contre eux au nom de « leur intérêt supérieur » pour les renvoyer dans leur pays d'origine. De plus, dès lors qu'ils ne se trouvent pas encore officiellement présents sur les territoires, comme lorsqu'ils sont maintenus dans des espaces extraterritoriaux, ces mineurs sont écartés de fait des dispositions protectrices en faveur de l'enfance. Si ces lieux de mise à l'écart déplacent les frontières nationales, ils semblent également déplacer les frontières symboliques de ce qui est considéré comme acceptable ou non pour la société, et la représentation même de la situation de vulnérabilité ou de danger,

[77] « L'affaire Tabita », *Journal du Droit des Jeunes*, n°219, novembre 2002.

dans laquelle se trouvent ces jeunes migrants mineurs étrangers « non accompagnés » et « isolés ».

Dans ce contexte, il apparaît donc nécessaire de s'interroger sur les enjeux qui se dissimulent derrière l'émergence de termes utilisés pour classer et distinguer ces « indésirables vulnérables ». En matière d'immigration, comme le précise en effet de nombreux auteurs, la réalité dont on parle est avant toute autre chose une question de mots. Il importe donc de prendre un peu de distance à l'égard des formules qui tendent à s'imposer comme une évidence dans les discours et qui orientent ainsi notre système d'appréciation et de jugement. Il nous faut donc mettre en doute les certitudes et soumettre à l'examen ce discours employé pour « parler » du social. En nous appuyant plus spécifiquement sur le cas français qui se distingue des autres pays en désignant ces jeunes migrants comme des « mineurs isolés étrangers », il s'agira ci-après de mettre en question cette identité prescrite, en interrogeant ses logiques de construction et les différents rapports sociaux qui ont contribué à la légitimer.

2.2. Quand ils sont devenus visibles : Essai de mise en perspective des logiques de construction de la catégorie de « mineur isolé étranger »

L'usage du terme « mineur isolé étranger » s'impose aujourd'hui presque naturellement dans le discours politique, médiatique, voire même scientifique bien qu'il puisse être considéré comme une notion « floue », « fourre-tout », qui absorbe en son sein une variété de situations pourtant toutes singulières. Comprendre le processus par lequel s'est opéré ce glissement sémantique suppose une réflexion sur les conditions de production de cette catégorie. Ceci nous amènera donc à retracer la *généalogie* de cette population dont l'émergence – du moins, sa constitution en « problème social » - daterait du milieu des années quatre-vingt dix. Comme le soulignent M. Martiniello et P.Simon (2005), la catégorisation est à appréhender non seulement dans sa dimension technique d'élaboration de catégories administratives par lesquels les individus se trouvent désignés, mais aussi dans ses dimensions cognitive et pratique par lesquelles les individus sont pensés et perçus. Nous nous proposons donc de revenir sur l'émergence de cette catégorie récente pour comprendre ses logiques de construction, mais aussi pour analyser ses usages sur la scène politique française et les effets qu'elle produit sur les jeunes migrants qui se trouvent ainsi désignés.

2.2.1. L'émergence du phénomène et la pluralité des modes de désignation

Les « jeunes errants »

La thématique du mineur étranger surgit dans le débat public vers le milieu des années 1990, mais reste dans un premier temps très étroitement liée à la problématique générale de l'errance juvénile. Plusieurs articles parus dans les revues spécialisées du travail social à cette époque illustrent d'ailleurs assez bien les préoccupations naissantes sur cette question particulière de l'errance des mineurs[78]. Loin d'être spécifique au département des Bouches-du-Rhône, le thème des mineurs errants a pourtant été très vite associé à la ville de Marseille et aux réflexions qui y émergeaient sur la prévention de la délinquance. En effet, la « visibilité urbaine » de mineurs ou de jeunes majeurs sans-papiers, originaires des pays du Maghreb, dans les rues de Marseille, a contribué à ériger en *problème social* cette population de jeunes étrangers qui ne faisaient l'objet d'aucune prise en charge socio-éducative sur le territoire national. La présence de ces jeunes dans les rues de Marseille inquiète, éveille les soupçons et concourt à la production de représentations négatives, alimentées notamment par une surenchère médiatique du phénomène. Comme le souligne M. Vassort (2004), auteure d'une étude réalisée à la demande du Conseil Général des Bouches-du-Rhônes sur les jeunes sans-logis dans la ville de Marseille, le jeune « SDF étranger » représentait « le personnage urbain insécurisant par excellence ». Il importe ici de comprendre le lien existant entre la réalité et la manière dont on la perçoit pour saisir comment le repérage d'un « problème » peut générer la construction d'une catégorie particulière.

Le constat de l'évolution quantitative de jeunes majeurs dans les centres d'hébergement et des mineurs à la rue a de fait contribué au développement de la thématique de l'errance juvénile. Ces populations nouvelles et jugées « incasables » mettaient à mal les logiques de classification inhérentes aux dispositifs existants dans le champ de travail social. Le terme « jeune errant » s'avère donc être une catégorie produite par les politiques locales dans le cadre d'une restructuration sémantique autour du phénomène de la pauvreté des jeunes étrangers échappant à toute prise en charge. Par la suite, à la demande des institutions en charge des politiques publiques territorialisées, l'association *jeunes errants* fut créée pour répondre aux difficultés de ce nouveau public. M. Vassort (2004) explique en effet qu'en

[78] « Jeunes errants à Marseille et ailleurs », *Journal du droit des jeunes*, n°182, février 1999.

même temps que se sont transformées les grilles de catégorisation et les représentations, ont été délimités des territoires relevant d'une gestion associative et attribués à des acteurs locaux particuliers. La production de cette catégorie de « jeune errant » participe donc à la mise en place d'un travail d'accompagnement spécifique mené auprès des mineurs étrangers par le biais de ce nouveau dispositif « jeunes errants » et contribue également à alimenter la liste des classifications du public bénéficiaire de l'action sociale. Cette problématique de l'errance juvénile, associée à la catégorie très médiatisée des « enfants des rues » (ASH, 13.09.02), se trouvera par la suite reprise par d'autres acteurs et dans d'autres territoires. Les « enfants des rues », tantôt criminalisés ou victimisés, renvoient certes à la figure du jeune étranger originaire d'Afrique du Nord, mais également à celle du mineur roumain devenue visible et inquiétante dans certaines villes de France, notamment dans la capitale. En 2002, un dispositif d'accueil des « enfants des rues » à Paris annoncé par Dominique Versini, ex secrétaire d'état à la lutte contre la précarité et l'exclusion, était présenté comme un des chantiers prioritaires. Parallèlement un partenariat associatif entre la France et les pays d'origine a été programmé dans le cadre de ce dispositif dont le but était d'« accompagner les mineurs vers la réalisation d'un projet personnel de réinsertion, dans un même cadre de travail : accord de point de vue sur le suivi éducatif, sanitaire et social du mineur, retour dans sa famille ou, à défaut, dans une famille d'accueil ou dans des structures adaptées garantissant un retour réussi »[79]. La mise en place d'un protocole d'accord sur le principe du rapatriement « volontaire » des enfants roumains dans leur pays, a, la même année, été au cœur des discussions franco-roumaines.[80] Au regard des représentations véhiculées sur cette population, les mineurs roumains apparaissent tantôt criminels, pilleurs d'horodateurs, auteurs de vols à l'étalage, et tantôt victimes des réseaux mafieux en lien avec la prostitution infantile. Pour autant, délinquance et errance juvénile sont le plus souvent assimilées et contribuent à alimenter la stigmatisation de ces enfants déjà marginalisés, minorant de fait la reconnaissance du danger auquel ils sont confrontés. Parallèlement, d'autres termes sont également utilisés pour désigner cette population de mineurs étrangers. Ceux-ci rendent compte de modes de perception différents de la réalité sociale et demeurent assez éloignés de la problématique de l'errance juvénile.

[79] Actualités Sociales Hebdomadaires n°2275, 06.09.2002.

[80] Le 4 mars 2002, les autorités françaises se sont accordées avec les autorités roumaines sur une déclaration commune concernant la coopération en matière de protection et d'accompagnement des mineurs roumains isolés en France. Ces discussions ont donné lieu à la signature d'un accord intergouvernemental signé en octobre 2002. Devenu caduc en 2005, cet accord a été remplacé par l'accord du 1er février 2007 relatif à une coopération en vue de la protection des mineurs isolés roumains sur le territoire de la république française et au retour dans leur pays d'origine ainsi qu'à la lutte contre les réseaux d'exploitation concernant les mineurs. Voir la contribution de B. Masson (2010) : « « Mineurs isolés étrangers » : le sens d'une appellation », *Migrations Société*, mai-août 2010, p.115-128.

Mineurs étrangers « demandeurs d'asile », « sans papiers » ou « non accompagnés » : des problématiques différentes ?

Portée dans un premier temps majoritairement par les services spécialisés dans l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés, la question des jeunes étrangers « demandeurs d'asile » est apparue vers la fin des années 1990. Un premier rapport, réalisé en 1997[81] par la Coordination réfugiés (France Terre d'Asile, Cimade, Croix-Rouge, Secours catholique, Service Social d'Aide aux Emigrants) insiste sur la nécessité de prendre en considération les difficultés de ces jeunes et interpelle les pouvoirs publics. Orienté sur la question des « mineurs isolés demandeurs d'asile », ce rapport proposait un état des lieux de la situation et préconisait un accueil spécifique pour ces enfants victimes. Par ailleurs, différents dysfonctionnements étaient pointés : les réticences de l'Aide sociale à l'enfance et des parquets dans la prise en charge de ce public, les difficultés de communication que ces derniers rencontraient dans l'accompagnement des mineurs, un manque de clarté pour définir les interlocuteurs compétents, etc. La dénomination de « mineur étranger demandeur d'asile » diffère de la catégorie précédente de « jeune errant ». Elle introduit la question de la migration et des souffrances liées à l'exil mais elle traduit également une demande de protection pour ces mineurs qui se présentent seuls sur le territoire. Ce mode de désignation reste très dépendant des acteurs qui ont contribué à le produire, révélant ainsi l'univers des représentations qui structurent leur intervention auprès des enfants et plus largement auprès d'un public qu'ils avaient traditionnellement en charge. Ces associations (France Terre d'Asile, Croix-Rouge, SSAE, etc.) disposaient en effet d'un savoir-faire préalable dans l'accueil et l'accompagnement des étrangers demandeurs d'asile ; l'introduction de cette catégorie de « mineur étranger demandeur d'asile » appréhendée prioritairement sous l'angle de la demande d'asile et non de la protection de l'enfance permettait d'insérer ce nouveau public dans leur champ de compétences et de missions[82].

---

[81] Coordination réfugiés, *Eléments de réflexion sur l'accueil de mineurs isolés demandeurs d'asile*, décembre 1997. La prise en charge de cette population de « mineurs étrangers demandeurs d'asile » fera l'objet d'autres rapports. En octobre 2000, France Terre d'Asile organise un colloque sur la protection des « mineurs étrangers demandeurs d'asile » en Europe, (*« Mineurs isolés étrangers en Europe »*, Plein Droit, n°52, mars 2002).

[82] Nos analyses rejoignent celles développées par J. Blanc (2003) qui explique en effet que ces associations spécialisées ont « étiqueté » le public et le problème de sorte qu'il puisse s'insérer dans une prise en charge continue, en prolongement de l'action étatique. Dans le courant d'analyse des politiques publiques, la procédure d'étiquetage correspond à la désignation d'un enjeu relevant d'une autorité publique. Cette entrée dans le processus décisionnel se trouve liée à l'action des acteurs favorables à sa prise en compte. Voir J.Blanc (2003) *« Quelle politique d'accueil pour les mineurs isolés étrangers en France ? »*, DESS Administration des collectivités locales, Paris V.

Droit d'asile, droits de l'homme et plus particulièrement droits de l'enfant, tels sont les différents registres que mobilisent ces acteurs pour faire appel à l'hospitalité de l'« Etat social » et au respect des conventions internationales. Si la Convention relative aux droits de l'enfant fait figure de texte fédérateur sur lequel tous se basent collectivement pour rappeler aux instances politiques leur devoir de protection à l'égard des enfants étrangers, la question du droit d'asile n'est pas traitée par l'ensemble des travailleurs sociaux avec autant d'acuité. Cette idée met en exergue une des difficultés principales de la prise en charge des mineurs étrangers. En effet, le croisement de leurs multiples appartenances en termes juridiques soulève le problème de leur articulation et de leur primauté. Les caractéristiques de ces jeunes renvoient donc à plusieurs configurations juridiques mobilisées différemment selon le point de vue professionnel ou idéologique des acteurs sociaux considérés. Est-ce le droit relatif aux étrangers et aux demandeurs d'asile qu'il importe de privilégier ou est-ce celui applicable à l'enfance en danger ? Ces interrogations suscitent de nombreux débats et rendent compte de la diversité des positions prises dans la gestion de ces situations difficiles. Elles se cristallisent d'ailleurs dans les différentes logiques de catégorisation et renvoient à la manière dont les acteurs se représentent la migration du mineur, tant au moment du départ, qu'à son arrivée sur le territoire national. Au-delà de la catégorie pratique de « mineur étranger demandeur d'asile », d'autres dénominations sont donc également utilisées en fonction des attributions et de l'ambition de ceux qui les utilisent.

Lors d'un colloque organisé en 1999 au Palais de l'Unesco à Paris parrainé par la Ligue des droits de l'Homme, il s'agissait cette fois pour les acteurs de réfléchir au devenir des « mineurs étrangers dits sans papiers ». Réunissant, à la demande de diverses associations d'aide à l'enfance de la Région Parisienne, travailleurs sociaux, professionnels du droit et militants associatifs, cette journée poursuivait l'objectif de « *réfléchir en commun sur ce problème, d'essayer de proposer des solutions et d'alerter l'opinion publique*[83] ». La prise en charge des « mineurs étrangers dits sans-papiers » interroge les finalités de la mission de protection de l'enfance : comment accompagner le jeune, l'aider à se construire un projet de vie si un droit au séjour lui est dénié à sa majorité ? Cette question qui se posait avec acuité à la fin des années 1990, garde toujours aujourd'hui une extrême actualité. Au-delà de cette *lutte* dans la terminologie, remarquons que la question des papiers s'affirme progressivement

[83] Propos tenus par Philippe Dreyfus, Président de l'association Jean Coxtet, pour l'ouverture du colloque *Protection de l'Enfance et Projet de vie. Qu'en est-il des mineurs étrangers dits « sans-papiers » ?,* Unesco, Paris, 14 décembre 1999.

alors qu'elle n'apparaissait pas explicitement dans les catégories de l'errance juvénile. De plus, ces principes de division ont pu dans une certaine mesure conduire à un éclatement des pratiques professionnelles dans la gestion des situations. Le social est un univers complexe et « *cette complexité est donc la fonctionnalité même du social qui le fait exister comme une machine à produire des définitions* » (Autes, 1999, p.65). La variété des termes utilisés pour *parler* des mineurs étrangers illustre assez bien cette logique de classification.

Comme le soulignent d'ailleurs Christian Bachmann et Jacky Simonin (1981, p.121) : « *parler, c'est produire des catégories qui structurent l'action quotidienne* ». S'intéressant à la pratique professionnelle des travailleurs sociaux, les analyses qu'ils développent insistent notamment sur le lien étroit existant entre le langage, la « vision du monde » et l'action ; relation qui se situe par ailleurs au centre de la perspective phénomènologique. Les acteurs sociaux chargés de la prise en charge des mineurs étrangers mobilisent des principes de catégorisation différents qui engagent des pratiques particulières. La compréhension de ces interventions disparates nécessite une distanciation pour comprendre ce qui les crée et appréhender la cohérence de cette production.

Le milieu des années 1990 consacre, nous l'avons vu précédemment, l'apparition des « jeunes errants », puis des « mineurs étrangers demandeurs d'asile ». D'autres catégories se développent parallèlement telles que « mineur étranger sans-papiers » ou encore « non accompagné ». De la même manière que semble s'installer dans les modes de perception la problématique du droit au séjour, s'inscrit également celles du lien familial et de l'isolement du jeune étranger sur le territoire. La construction de cette nouvelle catégorie du « mineur isolé étranger » révèle dans ce sens un changement dans les modes de représentations. Comme nous le montrerons ensuite, celle-ci permet également d'envisager la protection de ces jeunes par les services de protection de l'enfance.

2.2.2. Une catégorie spécifique : le « mineur isolé étranger »

« Rendre visible la problématique… »

Si les deux logiques « immigration » et « enfance » demeurent un frein non négligeable pour la prise en charge de ces mineurs, celles-ci semblent toutefois avoir favorisé

la constitution d'une forme de militantisme en faveur d'une cause commune (Siméant, 1998).[84] Le croisement de ces deux dimensions a en effet permis de rallier des soutiens disparates en mobilisant des acteurs sociaux aux champs d'action pourtant assez éloignés, contribuant ainsi selon nous à constituer le phénomène des jeunes migrants en problème social sur lequel le politique devait agir. Réunissant ainsi non seulement les associations de défense des immigrés, des droits de l'homme, des droits de l'enfant, différents professionnels (travailleurs sociaux, juges, journalistes, etc.) et des acteurs institutionnels, les mobilisations organisées ont participé à la problématisation de la question des mineurs étrangers. Ces journées de travail représentent pour les acteurs des moments importants pour faire entendre leurs voix et sensibiliser l'ensemble de la profession aux difficultés rencontrées. De plus, les formations organisées permettent d'échanger des expériences et de partager « le bricolage » initié par certains professionnels dans des contextes locaux spécifiques. Soulignons également que ces journées donnent aux acteurs la possibilité de rendre visible la problématique en portant leurs revendications au-delà du seul travail social.

Qui sont-ils ? D'où viennent-ils ? Comment les aider ? Ces questions se faisaient très pressantes dès le début de l'arrivée des jeunes migrants dans les différentes associations françaises, concernées toutefois différemment par la présence de ces derniers dans leurs structures d'accueil. Comme nous l'avons précédemment souligné, les termes usités pour qualifier ces enfants variaient en fonction des catégories pratiques élaborées par les acteurs pour se représenter les situations vécues, les parcours migratoires et les attentes qu'ils formulaient à l'égard de la France. Au-delà des différents modes de classification retenus, la protection du mineur étranger contre l'éloignement et l'expulsion représentait un principe juridique de base, un point de départ, sur lequel tous les acteurs se basaient collectivement. Les réflexions portaient sur les modalités de leur protection, de leur prise en charge, et sur le règlement de leur situation administrative, et ce avant leur 18ème anniversaire. En effet, si aucune solution de régularisation n'a pu être envisagée pendant leur minorité, les mineurs étrangers se trouvent contraints à leurs dix-huit ans de tomber dans la clandestinité. L'aide sociale à l'enfance faisait alors figure de mauvais élève tout autant que certains magistrats qui refusaient d'intégrer ces mineurs dans le dispositif de droit commun de protection de l'enfance, leur refusant ainsi les droits auxquels ils pouvaient prétendre. Les propos tenus par

[84] J. Siméant (1998) met en évidence la formation d'un « militantisme de solidarité » en faveur de la cause des immigrés sans-papiers. Un des éléments fondamentaux de cette recherche repose également sur l'explication des « soutiens » à la cause qui représentent des ressources externes importantes sur lesquelles les mobilisations peuvent s'appuyer.

le Directeur général de l'association France Terre d'asile, lors d'un colloque réalisé en octobre 2000, rendent compte de ces difficultés : *« Il y a deux ans, lorsque nous avons organisé notre premier colloque sur ce thème, nous étions au point zéro de la collaboration entre les différents acteurs de la protection de l'enfance. Je peux dire tranquillement que ce n'est plus le cas aujourd'hui »*[85]. Comme celui-ci l'avance dans la suite de son intervention, l'association France Terre d'Asile, ainsi que d'autres mouvements associatifs, ont contribué à faire émerger sur la scène publique le « problème » des mineurs étrangers : *« Un de nos mérites a été, à France Terre d'Asile, de rendre visible la problématique, en la portant à l'extérieur, en permettant que d'autres s'en saisissent, enrichissent le débat, mais aussi en formulant des propositions et en ayant le plaisir de voir des avancées concrètes se réaliser »*. L'ensemble des acteurs associatifs, regroupés au sein de la « coordination réfugiés[86] », a ainsi alimenté les réflexions sur la protection des enfants migrants. La manière dont a été constitué le « problème » de l'accueil de cette population et sa diffusion sur les arènes médiatiques et politiques attestent bien du processus de construction des « problèmes sociaux » lesquels, comme le figure Erik Neveu (1996) ne sauraient être « des objets trouvés ». La problématisation de la question des « mineurs étrangers demandeurs d'asile » correspond à une séquence initiale permettant que la question devienne l'objet de l'attention des pouvoirs publics. De plus, la mobilisation des ressources des différents groupes d'acteurs regroupés collectivement a sans doute fortement contribué à rendre légitimes les propositions qu'ils défendaient, notamment en rappelant à l'Etat ses responsabilités en matière de politique d'immigration et de prise en charge des demandeurs d'asile. Les acteurs de ces associations semblent donc avoir contribué à la problématisation de la question des mineurs étrangers et à sa prise en compte sur la scène politique et médiatique. Leurs premières actions ont précédé la mise en place d'un groupe de travail interministériel sur la question des « mineurs étrangers demandeurs d'asile ». A ensuite été créé le premier centre d'accueil et d'orientation réservé aux mineurs isolés étrangers demandeurs d'asile (CAOMIDA), situé dans le Val de Marne et confié à France Terre d'Asile. En 2002, une autre structure d'accueil a ensuite ouverte ses portes à Taverny ; le LAO (Lieu d'Accueil et d'Orientation) accueille les mineurs sortis de la zone d'attente de Roissy Charles de Gaulle.

[85] « Quelle protection en Europe pour les mineurs étrangers demandeurs d'asile », Actes du colloque du 27 octobre 2000, *Proasile*, revue de France Terre d'asile, n°4, février 2001, p.19

[86] La Coordination réfugiés rassemble France Terre d'Asile, Cimade, Croix-Rouge, Secours Catholique et SSAE.

Notre objet n'est pas ici d'entreprendre la sociologie des mobilisations en faveur des mineurs étrangers, bien que la démarche encore peu explorée offrirait des perspectives sans doute très éclairantes. Pour autant, il importe de comprendre que les actions initiées se coordonnaient autour de la catégorie particulière des demandeurs d'asile pour laquelle l'Etat a par ailleurs reconnu sa responsabilité. La succession des actions entreprises par les initiateurs de la cause a ensuite permis à d'autres acteurs d'entrer dans le jeu et de transformer progressivement les termes du débat. Les associations d'aide à l'enfance, relayées par les médias, vont en effet se mobiliser sur un registre plus large en faisant appel aux catégories de « mineur étranger sans-papiers », « non accompagné », et « mineur isolé étranger ».

Le « mineur isolé étranger » au prisme des médias

Le phénomène de l'immigration s'accompagne, en France, d'une large médiatisation le plus souvent liée à l'énoncé de faits divers ou à des questions sociales telles que « l'affaire du voile », « le problème des banlieues », « le terrorisme », etc. Les populations immigrées sont en effet décrites essentiellement en rapport à des problèmes sociaux, favorisant les processus de stigmatisation et alimentant les amalgames rapides entre « problème social » et « immigration ». Ce type d'association sémantique peut également être repéré dans certains discours véhiculés sur les mineurs étrangers, comme l'illustre par ailleurs la figure du « pilleur d'horodateurs ». Toutefois, les mineurs étrangers sont davantage décrits comme un public hors-norme qui met à l'épreuve les institutions éducatives françaises et la capacité de l'Etat à trouver des réponses adaptées.

Sous l'influence des mouvements associatifs en charge de la question et plus largement de l'ensemble des acteurs mobilisés, les médias ont également contribué à ériger le phénomène des mineurs étrangers en problème social et politique. L'immigration « massive » de ces jeunes en Europe et en France s'avère en effet largement diffusée dans les écrits. Le problème de l' « afflux » de mineurs d'origines diverses qui mettent sous pression les services de l'aide sociale à l'enfance est en effet régulièrement évoqué. Les questions portent donc majoritairement sur la saturation des dispositifs d'accueil, sur l'inertie des pouvoirs publics et la crainte de l'effet d'appel d'air, cachant ainsi derrière ces informations le mythe omniprésent de l'invasion, image récurrente quand il est question de la présence étrangère en France. Si la presse spécialisée dans le travail social[87] s'est donc relativement vite intéressée

[87] « Jeunes errants à Marseille et ailleurs », *Journal du droit des jeunes*, n°182, février 1999, p. 28. Les mineurs étrangers sont ici appréhendés dans le cadre de la problématique de l'errance juvénile. « Les oubliés des

aux mineurs étrangers, force est aujourd'hui de constater que l'ensemble des médias s'est emparé de la question. Ces derniers représentent dans ce sens un support important pour les acteurs sociaux sur lequel peuvent être projetées les différentes revendications. Les journalistes ont par ailleurs également été associés aux journées d'études organisées sur le sujet devenant de cette manière des acteurs à part entière et reconnus dans la traduction de la problématique auprès de l'opinion publique[88]. Les interactions entre ces différents groupes peuvent en ce sens être appréhendées dans leur capacité à élaborer et à diffuser un problème social demandant l'intervention du politique. De plus, l'analyse des écrits journalistiques met en évidence le cheminement de la logique de catégorisation du phénomène et ses transformations.

Aujourd'hui, les questions prennent largement appui sur la figure du « mineur isolé étranger », cet oublié des politiques dont le devenir demeure très inquiétant sur le territoire national. Dans *le Creuset Français*, l'historien G. Noiriel (1988) montre comment un vocabulaire « artificiel » et abstrait peut devenir « familier » tant pour ceux qui l'utilisent, que pour ceux qui le subissent. Le fait que l'ensemble des acteurs se soit approprié cette catégorie du « mineur isolé étranger » illustre bien cette logique. Celle-ci tend en effet à s'imposer dans le discours et le quotidien des acteurs, comme si elle était naturelle et qu'elle avait toujours existé. La diffusion de cette catégorie ne saurait cependant être le fruit du hasard ; il convient donc de s'interroger sur son processus d'institutionnalisation et sur les conditions de sa légitimation dans le débat public.

---

politiques », *Actualités sociales hebdomadaires*, n°2151, 28 janvier 2000, p.25. « Mineurs, étrangers, et demain sans papiers… », *Union sociale*, n°139, juillet-Août 2000, p.23. Ces deux articles, faisant écho à un colloque organisé à l'Unesco à Paris le 14 décembre 1999, relatent les difficultés rencontrées dans l'accompagnement des « mineurs étrangers sans-papiers » et les ambiguïtés auxquelles ces jeunes sont confrontés.

[88] « Les mineurs étrangers et isolés, un thème préoccupant dans la région », *La renaissance, Le Bessin-Côte de Nacre*, n°6206, 26 mars 2004. « Aide à l'enfance, un congrès national à Bayeux », *Le Bessin Libre, Journal de Bayeux*, 4 avril 2004. Ces articles font suite aux journées de l'Association nationale des professionnels et acteurs de l'action sociale et sanitaire en faveur de l'enfance et de la famille (ANPASE) organisées en 2004 : « *Mineurs isolés étrangers confiés à l'ASE, accueil d'urgence, accompagnement : réalité du phénomène, accès aux droits*, Bayeux, 23-24-25 mars 2004).

2.2.3. L'institutionnalisation de la catégorie

Le « mineur isolé étranger » : un enfant en danger…

Le phénomène des mineurs étrangers commence à interpeller les professionnels du social vers le milieu des années quatre-vingt-dix. En peu de temps, cette nouvelle figure migrante a intégré les grilles de classification de l'action sociale pour devenir une catégorie reconnue et légitimée tant par les travailleurs sociaux agissant dans le champ de la protection de l'enfance que dans les services spécialisés auprès des populations étrangères. En effet, dès janvier 2001, se déroule à l'initiative du groupe d'information et de soutien aux immigrés (GISTI) une journée d'étude sur les « mineurs isolés étrangers»[89]. En Octobre 2002, *Accueillir*, revue du Service social d'aide aux émigrants (SSAE), consacre un numéro spécial aux « mineurs isolés étrangers »[90]. La catégorie pénètre donc progressivement le répertoire lexical des acteurs mobilisés et des différents professionnels chargés de leur prise en charge. Parallèlement, celle-ci entre également dans les discours officiels en étant notamment reprise par C. Brisset dans plusieurs rapports successifs. Mettant en exergue la situation de danger dans laquelle se trouvent les « mineurs isolés étrangers », celle-ci légitime une prise en charge de ces jeunes par les services de l'Aide sociale à l'enfance, au même titre que tout enfant en danger.[91]

Le changement identifiable dans les modes de désignation témoigne d'une prise de position particulière et d'une volonté de souligner les risques encourus par les mineurs étrangers présents sur le sol français. Certains d'entre eux étaient auparavant caractérisés comme des mineurs « non accompagnés ». Cependant, pour nombre d'acteurs, considérer que ces jeunes sont en danger uniquement lorsqu'ils ne sont pas accompagnés tend à occulter de nombreuses situations aux conséquences considérées souvent comme dramatiques pour ces derniers. Un mineur étranger peut arriver sur le territoire accompagné - ou « mal accompagné » comme le précise A. Etiemble (2004) - d'adultes qui ne sont pas ses représentants légaux. Bien qu'il puisse être accompagné, le danger encouru n'est pas à occulter. Le glissement sémantique de « non accompagné » à « isolé », qui introduit la notion de danger dans lequel ils se trouvent dès leur arrivée, permet de soulever la question de leur

[89] « Mineurs isolés étrangers en Europe », *Plein Droit*, n°52, mars 2002.
[90] « Les mineurs isolés étrangers », *Accueillir*, n°228-229, octobre 2002.
[91] Rapport annuel du Défenseur des Enfants au Président de la République et au Parlement, Année 2004. Document Internet : www.defenseurdesenfants.fr

représentation juridique. La notion d'isolement souligne en effet une dimension essentielle qui est celle de l'absence de représentant légal ; élément qui apparaissait de façon moins significative dans les catégories précédentes. De fait, un mineur « isolé », qu'il soit accompagné ou non, est un mineur en danger et doit à ce titre être protégé par les institutions compétentes. Le « poids des mots » s'affirme à la lumière de ce glissement sémantique qui s'avère lourd de conséquence pour la protection des mineurs étrangers.

La légitimation de la définition du « mineur isolé étranger » suppose que sa prise en charge soit admise dans le cadre du dispositif de droit commun de protection de l'enfance. La loi protège en effet au titre de l'article 375 du code civil, tout mineur se trouvant en danger sur le territoire, qu'il soit étranger ou non. Cette transformation dans les modes de désignation correspond de fait à une transformation dans les modes de prise en charge et permet de légitimer l'intervention de l'Aide sociale à l'enfance dans la gestion des situations. C'est ainsi que les anciens « jeunes errants » sont devenus des nouveaux « mineurs isolés étrangers » : « *En 2001, lorsque l'hébergement associatif en hôtel de certains de ces mineurs étrangers prend fin et que leur prise en charge passe dans les mains des services de l'aide sociale à l'enfance, le terme « mineur isolé étranger » est employé* ». (Vassort, 2004, p.82)

Les principes de catégorisation mobilisés rendent donc compte d'une vision particulière de la réalité et engagent des types de pratiques spécifiques. Reconnaître que le mineur isolé est un mineur en danger justifie l'introduction d'une mesure de protection qui aurait pu leur être refusée si cette notion de danger ne prévalait pas. Au-delà de la variété de leurs parcours, de leurs profils sociologiques et des attentes qu'ils formulent à l'égard de la France, ces jeunes étrangers se trouvent tous identifiés à travers cette catégorie pratique. Son introduction dans le débat public, qui permet dans un premier temps d'éveiller les consciences à propos de la situation de danger dans laquelle se trouvent ces mineurs, témoigne également comme nous le verrons ensuite d'une volonté d'identifier cette population dans le monde social ; et donc de définir et de chiffrer. Ces « oubliés des politiques », devenus visibles et progressivement saisis par le droit, apparaissent toutefois fortement contraints par un statut, qui avait été au départ conçu pour les protéger.

Enjeux et usages ambigus d'une catégorie assignée

Depuis le milieu des années quatre-vingt dix, cette population de jeunes migrants s'est progressivement diversifiée et émet désormais plus fréquemment une volonté de s'installer, tout du moins pour un temps dans les foyers d'accueil. La compréhension des parcours des mineurs étrangers se heurtent à de nombreux obstacles et fait l'objet d'une multitude d'interrogations. Nous avons précédemment analysé comment les acteurs sociaux avaient contribué à constituer en problème social la question de l'accueil et de la prise en charge de ces jeunes. Cette problématisation du phénomène a donc eu pour effet de mettre en évidence l'existence d'un public particulier encore méconnu qui nécessitait sans délai l'attention des pouvoirs publics. Le repérage d'un problème appelle l'élaboration d'une catégorie permettant de se le représenter. L'analyse de la catégorie du « sans logis » proposée P. Gaboriau (2004) montre notamment que la fonction essentielle de ce « groupe », constitué de personnes aux situations extrêmement variées, est de permettre, en apparence, de chiffrer et de dénombrer. Lorsqu'une catégorie apparaît, il s'agit donc de classer, de définir et de mettre en ordre le monde social. Ces questions s'avèrent d'autant plus pressantes lorsqu'il s'agit d'une immigration dite « massive », sur laquelle les pouvoirs publics ne semblent avoir aucune prise. Les interrogations soulevées très rapidement ne parviennent pas à se détacher de leur objet : la présence de ces mineurs paraît suspecte ; il importe de les dénombrer.

Cette quasi fascination pour les chiffres replace le phénomène au sein de la problématique générale de l'immigration et des questions qui lui sont intimement liées, à savoir l'importance de la mesure et du calcul. Evoquant la « magie du chiffre » dans le discours sur l'immigration, A. Spire (1999) montre comment le terme « immigré », devenu familier en se transformant progressivement en catégorie du sens commun, a été transposé dans l'appareil statistique pour devenir une catégorie officielle, légitimée par l'Etat.

Lorsque la Direction de la Population et des Migrations publie un appel d'offres en 2001 sur l'accueil des jeunes étrangers en France, elle ne désigne dans un premier temps que la population des « mineurs étrangers demandeurs d'asile ». Cette demande glissera cependant rapidement vers un élargissement de la population à l'ensemble des mineurs isolés, réunissant ainsi en une même catégorie l'ensemble des jeunes pris en charge dans les différentes structures d'accompagnement (Etiemble, 2002). L'institutionnalisation des catégories de l'immigration semble donc avoir un lien indéniable avec une recherche presque obsessionnelle

du « vrai chiffre » de manière à pouvoir identifier quantitativement - et donc objectivement, dans les esprits - les populations concernées. Soulignons également que la *question* des « mineurs isolés étrangers » en France – comme dans d'autres pays européens - est apparue dans un contexte de montée en charge de la demande d'asile comme objet de préoccupations pour une « Europe forteresse ». Si ces jeunes étaient jusque là restés invisibles et n'avaient aucune existence légale, la construction de la catégorie a donc permis de mieux les identifier et de les intégrer dans le champ des préoccupations du législateur.

Après avoir été spécifiquement repérée et constituée en objet de l'action publique au cours des années 2000, la figure du « mineur isolé étranger » intégrera donc progressivement la législation nationale en étant saisie à travers trois caractéristiques : l'isolement, l'extranéité, et la minorité. En analysant l'évolution de la législation et des débats parlementaires depuis ces dix dernières années, G. Frigoli (2010) montre en effet que le devenir de ces jeunes en tant que sujets de droit apparaît étroitement lié à l'agenda gouvernemental correspondant aux trois domaines que sont l'autorité parentale, l'immigration et la protection de l'enfance. Ces trois domaines feront l'objet de réformes successives : la loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale qui institue la désignation d'un administrateur *ad hoc* chargé de représenter légalement les mineurs dans les procédures d'admission sur le territoire et de demande d'asile ; les lois du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité, et du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration ; et la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance. Sans décrire toutes les composantes de ces textes, il semble toutefois possible d'observer quelques constantes. Loin d'aboutir à un statut protecteur pour des jeunes dont les autorités reconnaissent pourtant la vulnérabilité, les différentes lois qui se sont succédées rendent compte de leur *incasabilité*, du flottement de leur situation prise entre des logiques contradictoires et paralysantes pour eux : *immigration* (et lutte contre l'immigration clandestine) et *protection de l'enfance.*

S'agissant de l'administrateur ad hoc, institué par la loi de mars 2002 dont la mission première est de représenter légalement des mineurs incapables juridiquement, force est d'observer, comme le souligne également B. Masson (2008), que son rôle se situe essentiellement dans la validation « des procédures engagées par ou à l'encontre » des mineurs. Celle-ci explique en effet que sous couvert de développer les droits des mineurs, l'introduction de ce nouvel acteur dans les procédures d'admission et d'asile, n'a pour utilité

que de permettre à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides de communiquer sa décision en toute légalité. Avant ce texte, au nom du principe de l'incapacité juridique, les mineurs étrangers entraient systématiquement sur le territoire français et ne pouvaient plus en être éloignés jusque leur majorité. Dans ce sens, si l'objectif annoncé était de promouvoir les droits des mineurs, l'application concrète de la législation semble toutefois produire plus de violence à leur égard en permettant légalement leur expulsion du territoire.

D'autres mesures restrictives ont également été prises contre eux suite à l'évolution des textes en matière d'immigration. Un mineur étranger, entré en France en dehors de toute procédure légale, est protégé de l'éloignement jusqu'à sa majorité. Cette disposition, instaurée depuis l'ordonnance de 1945, n'a pas été remise en cause par le législateur. Toutefois, la loi du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers et à la nationalité, dite « loi Sarkozy », revient sur les conditions d'application de l'article 21-12 du code civil qui faisaient l'objet d'un consensus national depuis 1973. Cet article prévoyait que l'enfant confié à l'Aide sociale à l'enfance pouvait, par déclaration, acquérir la nationalité française[92]. Le législateur ne précisait initialement aucune condition de régularité de séjour, ni de durée de placement à l'ASE, considérant que les services de l'Etat pouvaient garantir l'assimilation du mineur à la société française. La loi du 26 novembre 2003 subordonne désormais à une présence d'au moins trois ans à l'Aide sociale à l'enfance, la possibilité pour le mineur de solliciter, par déclaration au tribunal d'instance, l'acquisition de la nationalité française. La grande majorité des mineurs étrangers, âgés de 15 ans et plus lorsqu'ils arrivent en France, ne peuvent donc plus obtenir la nationalité française à leur majorité. Prétendant lutter contre l'afflux massif des mineurs étrangers en France en rendant moins attractif la prise en charge à l'aide sociale à l'enfance, le législateur a donc revisité une disposition fondamentale de l'enfance en danger qui n'avait pas été amendée depuis trente ans (Roques, 2005).

Trois ans plus tard, la situation des mineurs étrangers attire de nouveau l'attention des parlementaires en apparaissant explicitement dès l'exposé des motifs de la loi du 24 juillet 2006 qui consacre la mise en oeuvre d'une politique d'immigration « choisie ». L'article 24 propose en effet d'étendre le bénéfice du titre de séjour pour des motifs de vie privée et familiale à l'étranger qui a été confié aux services de l'Aide sociale à l'enfance depuis qu'il a

[92] Annexe 3.

atteint au plus l'âge de 16 ans et qui s'est inscrit dans un parcours d'insertion qu'il souhaite poursuivre. Bien qu'il puisse paraître bienveillant, cet article contraint fortement l'accès au séjour de ces jeunes en introduisant différents critères très restrictifs : une condition d'âge (avoir été admis à l'ASE avant 16 ans), une condition de formation dont le sérieux sera vérifié, ne pas avoir de lien avec la famille restée au pays d'origine et bénéficier de l'avis positif de la structure d'accueil (Frigoli, 2010). En dépit des différents amendements qui seront déposés pour supprimer ces critères cumulatifs, ceux-ci seront toutefois maintenus ; l'objectif poursuivi - et exprimé par le ministre - est de se situer dans une démarche de protection de ce public, mais également de « ne pas encourager le développement de filières » (Ibid, p.142). Apparaît donc bien ici les deux cadres normatifs dans lesquels se trouve inscrite la catégorie des « mineurs isolés étrangers ». Ces jeunes apparaissent en effet à la fois comme des mineurs à protéger, mais aussi comme des migrants que la France souhaite dissuader d'entrer et de demeurer sur le territoire national. En outre, si leur situation se trouve explicitement mentionnée dans la législation en matière d'immigration, plus de flou persiste lorsqu'il est question de les saisir en tant qu'enfants mineurs, sujet de droit à protéger. Parmi les publics cités comme sujets de protection au titre de l'enfance (article 1er de la loi du 22 février 2007 réformant la protection de l'enfance), seule l'expression « mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille » est mentionnée ; la dimension de leur extranéité n'apparaît pas. Si le « mineur isolé étranger » n'est pas donc cité explicitement en tant qu'enfant à protéger dans le champ de la protection de l'enfance, il est toutefois très clairement ciblé dans les dispositions relatives à l'entrée et au séjour des étrangers en France.

« *Victimes des frontières institutionnelles* »[93], « *pris dans le piège de la migration* »[94], d'autres expressions sont encore utilisées pour dénoncer la situation de ces mineurs qui apparaissent coincés dans une terminologie normative. La catégorisation conduit en effet à les maintenir dans une posture très problématique. Acteurs à part entière d'une donne migratoire dite renouvelée, ceux-ci évoluent dans un parcours prédéterminé au regard de l'identité de « mineur isolé étranger » qui leur est attribuée – un itinéraire jalonné par différents obstacles qui complexifient d'autant plus leur situation et dans lequel ils sont soumis à des considérations paradoxales. Le traitement politique dont ils font l'objet – ou l'absence de

[93]« Mineurs isolés étrangers : victimes des frontières institutionnelles », *Le Journal de l'action sociale*, janvier 2008, pp. 10-13

[94] Voir le texte de S. Troller (2010) extrait du rapport mondial 2010 de Human Rights Watch. Document accessible sur le site internet de l'ONG : http://www.hrw.org/fr/world-report-2010

traitement - rend compte de cette ambiguïté pour les pouvoirs publics : parvenir à concilier deux postures face à leur vulnérabilité ; chacune apparaissant comme électoralement nécessaire (Frigoli, op cit.) Toutefois, au-delà de cette volonté de se montrer à la fois sensible face à la détresse de ces *mineurs* isolés au nom du respect des droits de l'homme et de l'intérêt de l'enfant, et inflexible face aux nécessités pratiques de se protéger d'eux en tant qu'*étrangers*, l'analyse laisse plutôt penser que le cadre catégoriel qui leur est assigné ne cesse de se resserrer. Comme le précise également A. Etiemble (2004, p.61) : « *Ils ne sont pas tout à fait des enfants comme les autres là-bas, avant tout des étrangers ici* ». Soumettre à la réflexion cette catégorie devenue dominante, tenter de réfléchir aux conditions sociales de sa production, apparaissait ainsi important pour introduire les enjeux qui se dissimulent derrière sa légitimation. Si les termes « mineur » et « isolé » qui forment la catégorie, ont pu au départ, avec le soutien d'un ensemble d'acteurs institutionnels et associatifs mobilisés, favoriser le développement de mesures protectrices en faveur de ces jeunes, les textes législatifs qui ont suivi se sont toutefois essentiellement attachés à leur statut d'« étranger ». Dans un contexte de sécurisation accru de l'immigration en Europe où l'Autre, à travers la figure de l'Etranger, est perçu comme source de désordre, ces jeunes migrants apparaissent ainsi contraints à un statut social ambigu et la figure d'*incasables* à laquelle ils sont régulièrement renvoyés accrédite cette idée. L'examen de cette figure migratoire problématisée du mineur migrant en Europe invite ainsi à réfléchir aux modalités de traitement social et politique des populations migrantes présentées sous les catégories de « victimes » ou de « personnes vulnérables ». L'analyse conduit également, nous l'avons vu, à interroger la construction sociale de la notion même de vulnérabilité dont l'appréciation apparaît variable lorsque ces jeunes, comme d'autres migrants, aspirent à faire valoir *ici* des droits qui leur sont reconnus lorsqu'ils sont *là-bas*.

Pensés tantôt comme des enfants victimes à protéger, tantôt comme des étrangers à éloigner, ces derniers demeurent ainsi « coincés » dans des modes de représentation élaborés par les sociétés d'accueil. Quelque soit l'angle à partir duquel ils se trouvent appréhendés, la manière de se représenter leur situation semble toutefois se figer dès qu'ils deviennent des « mineurs isolés étrangers ». En effet, les discours dont ils font l'objet, même les plus intentionnés qui visent à dénoncer leur indigne traitement depuis leur départ de leur pays d'origine, contribuent sensiblement à les enfermer dans leur étrangéité. Lorsqu'ils ne sont pas eux-mêmes jugés coupables, ils sont le plus souvent appréhendés comme des victimes : victimes de la raison d'état, victimes des marchands de migration, victimes encore des calculs

élaborés à travers eux par des parents peu scrupuleux. Dans ce sens, la migration des « mineurs isolés étrangers » se trouve ainsi le plus souvent présentée comme un phénomène spécifique qui implique des victimes et des oppresseurs. Cette vision binaire laisse toutefois finalement bien peu de place à la prise en compte de l'histoire de ces jeunes sur les routes de leur migration – une histoire dont ils sont non pas les objets, mais une histoire qu'ils possèdent et qu'ils s'approprient subjectivement.

EN GUISE DE CONCLUSION…

En quoi peut-on parler de transformation de la donne migratoire depuis la fin du siècle dernier en Europe ? Comment analyser l'émergence de cette catégorie du « mineur isolé étranger » dans le débat social et politique ? Quelles sont les logiques des Etats dans le traitement politique de ces jeunes migrants qui se trouvent ainsi labellisés ? Ce questionnement constituait le point de départ la réflexion menée ici. Au terme de cette première partie, plusieurs idées force se dégagent.

Loin d'être un phénomène nouveau, les migrations connaissent toutefois un renouvellement repérable depuis la fin des années 1990 : de nouvelles spatialités migratoires, complexifiées par une diversification des courants et des profils des migrants, sont apparues dans un espace migratoire européen qui s'est également considérablement élargi. Si la migration indépendante de jeunes n'est pas en soi une réalité propre à notre époque contemporaine, ni même aux sociétés européennes[95], celle-ci semble toutefois s'être amplifiée depuis la fin du siècle dernier et représente aujourd'hui une composante devenue visible des « nouvelles migrations ». A l'image des autres migrants et demandeurs d'asile adultes, ces mineurs, qui aspirent à pénétrer la forteresse européenne ou qui parviennent à se jouer de ses frontières, sont originaires de régions du monde extrêmement diversifiées. Contrairement aux « migrations ordonnées » de l'époque fordiste qui reliaient pays de départ et pays récepteurs, les déplacements de ces « nouveaux migrants », prennent aujourd'hui des formes multiples, contribuant à complexifier la fonction de nombre de pays dans l'espace migratoire international. Apparaissent en effet des zones de transit à proximité des frontières, des espaces informels ou institutionnalisés, où les migrants qui n'ont pas été invités, attendent le jour où ils vont pouvoir passer et poursuivre la route. Une attente qui s'inscrit pour certains dans la durée, qui les contraint à survivre dans la clandestinité et à développer des tactiques, prendre toujours plus de risques pour dépasser les obstacles qu'ils rencontrent en chemin. D'autres,

[95] Différentes études réalisées par des organismes internationaux signalent la présence de mineurs migrants « non accompagnés » dans différentes régions du monde : 5200 mineurs originaires d'Amérique centrale ont été interceptés au Sud de la frontière mexicaine en 2008; la part des enfants est de 8% parmi tous les migrants sans papiers interceptés par les services d'immigration au Mexique. Alors que la plupart tentent de rejoindre leurs familles aux Etats-Unis ou au Canada, d'autres ont fui des persécutions ou conflits dans leur pays d'origine. Les observateurs relèvent également une évolution du nombre d'adolescents et d'enfants migrants accueillis dans des ONG en Afrique du Sud, en Europe du Sud-Est, aux Etats-Unis, au Canada, etc. (IOM, Press Briefing Notes).

même parfois presque « au bout de la route », sous l'effet de l'harmonisation des politiques et du développement des dispositifs de contrôle, se trouveront renvoyés à la case départ. Ce sont donc des itinéraires plus longs, plus complexes et périlleux, à l'issue souvent incertaine, qui caractérisent la majorité des parcours de ces « indésirables vulnérables » aujourd'hui. Et parallèlement à ces évolutions des flux et des logiques de mobilité, s'observe également un développement des politiques sécuritaires en Europe pour tenter d'enrayer, de contrôler et de filtrer la mobilité humaine. Là encore ces pratiques de gouvernement qui se développent tantôt pour sélectionner, tantôt pour protéger, ou encore punir et éloigner les individus jugés coupables d'avoir émigré, sont loin d'être de nouveaux modes de gestion du fait migratoire. Celles-ci s'enracinent dans l'histoire ancienne du tracé des frontières nationales - frontières géopolitiques, mais aussi frontières sociales et symboliques quand il a semblé nécessaire au politique de classer, différencier, voire même d'interner ceux qui n'appartenaient pas à la nation. Le XXI siècle n'a donc pas découvert le « problème immigré ». Cette question, présente en Europe et notamment en France depuis la fin du XIX^{ème} siècle, se trouve en effet réactivée à différents moments de l'histoire le plus souvent sur fond de crise économique. Aujourd'hui, le « problème » des migrants, demandeurs d'asile ou circulants transfrontières, qu'ils soient adultes ou jeunes mineurs, s'inscrit dans un contexte politique et social où l'Europe tente de définir ses frontières, ses citoyens et son identité. Se sentant assiégés, mis à mal par la mondialisation des flux migratoires, les pays européens multiplient ainsi les dispositifs de contrôle et de répression qui ne sont toutefois pas sans conséquence sur la sécurité des personnes et le respect de leurs droits.

C'est donc en prenant la mesure de cette reconfiguration des mobilités transfrontières d'une part, et de l'harmonisation et du durcissement des politiques en matière d'immigration et d'asile d'autre part, que cette figure récente du « mineur isolé étranger » demandait d'être interrogée. Si la présence de ces jeunes migrants devenue visible atteste des transformations de la donne migratoire internationale, celle-ci ne saurait toutefois être comprise sans prendre en compte dans l'analyse les effets du durcissement des politiques migratoires dans les parcours de vie des individus. Comme nous avons pu le préciser, différents travaux réalisés sur les « nouvelles migrations » - parmi lesquels ceux de R.Andrijasevic (2005) sur la traite des femmes, ou encore de A. Réa (2002) sur l'exploitation des travailleurs sans-papiers en Belgique - mettent en évidence l'impact de la sécurisation des frontières sur les conditions de vie des migrants. Si celles-ci n'apparaissent pas être des barrières infranchissables, leur mode de gestion engendre toutefois une vulnérabilité légale, économique et physique pour tous ceux

qui aspirent rejoindre l'espace européen ou qui y séjournent clandestinement. Les jeunes migrants « mineurs isolés étrangers », pourtant considérés comme sujets vulnérables n'échappent pas à la spirale répressive. Devenus objet de l'action publique sous l'effet de différents facteurs, ces jeunes qui traversent les frontières européennes, témoignent de toute la complexité des mobilités contemporaines et des paradoxes des politiques dans la gestion de leur séjour. Contrairement aux autres migrants majeurs, leur statut de mineur nécessitant protection – lorsque ce statut leur est reconnu dans le pays d'accueil – peut toutefois leur permettre de bénéficier de droits particuliers en tant qu'enfant : des droits en terme d'accueil, de prise en charge par les services sociaux, de scolarisation, une protection contre l'éloignement du territoire (sauf dans le cadre d'accords bilatéraux de rapatriement). Ces possibilités, prévues par « *la loi qui protège les mineurs* » comme le disent les jeunes eux-mêmes lorsque ceux-ci parviennent à en bénéficier, ne sauraient toutefois être concédées à tous ceux qui sont âgés de plus de dix-huit ans en raison des restrictions apportées aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers dans tous les pays européens.

Il apparaît donc nécessaire de prendre en compte l'impact des politiques migratoires dans l'analyse des récits des jeunes adolescents qui se sont engagés dans l'aventure migratoire, tant pour appréhender les motifs du projet migratoire, que leurs conditions de vie dans les sociétés traversées. Au-delà des attributs qui leur sont assignés lorsqu'ils deviennent « mineurs isolés étrangers » ou « mineurs étrangers non accompagnés » en tant qu'objets de politiques publiques, comment ces jeunes vivent-ils subjectivement cette expérience sur les routes de leur migration ? Quelles sont les conduites qu'ils développent dans l'espace migratoire ? Parviennent-ils à contourner, ou à utiliser, cette figure imposée du « mineur isolé étranger » ? Si cette première partie, centrée sur une analyse historique et sociopolitique de l'espace migratoire européen et des mobilités transfrontières, permet de mieux appréhender les enjeux de la *question* des « mineurs isolés étrangers » et le cadre politique dans lequel s'inscrit l'expérience migratoire, il s'agira dans la suite de l'étude de dépasser les frontières que délimite ce mode de désignation. Au-delà des images de l'enfant étranger perçu comme coupable ou victime, et finalement toujours comme enfant problème, nous nous proposons de mettre en évidence l'extrême complexité et l'hétérogénéité des contextes de migration, des projets et des itinéraires. Penser la migration de ces adolescents *par-delà les frontières*, c'est aussi selon nous parvenir à se distancier d'une vision misérabiliste de leur situation pour pouvoir regarder et rendre alors visibles leurs ressources et capacités d'action.

DEUXIEME PARTIE

PAR-DELA LES FRONTIERES…

Errance, nomadisme, déplacements forcés en quête d'un mieux vivre, ou d'un moindre mal-vivre et de sécurité, reflètent la condition d'un nombre grandissant d'hommes, de femmes, d'enfants et d'adolescents maintenus hors de chez eux en raison de la pauvreté, mais aussi des violences, des guerres ou encore des bouleversements climatiques. Le nombre de migrants internationaux a considérablement augmenté depuis le milieu des années 1980. Il est passé de 75 millions de personnes en 1965 à 111 millions en 1985 ; 165 millions en 1990 (Simon, 2008, p.40). En 2009, le nombre total de migrants dans le monde est estimé à 214 millions, soit 3,1% de la population mondiale. Ce chiffre était de 195 millions en 2005.[96] Parmi ces 214 millions de personnes qui vivent en dehors de leur pays d'origine aujourd'hui ; 20 millions d'entre eux sont des réfugiés et 20 à 30 millions seraient en situation illégale de séjour (soit 10 à 15% de la population totale des migrants).[97] Soulignons également qu'en 2008, la moitié des personnes qui relevaient de la compétence du HCR étaient des enfants. Ces derniers se trouvaient dans des situations différentes : réfugiés, demandeurs d'asile, apatrides, rapatriés, déplacés internes assistés et protégés par les organisations internationales. Lors d'une conférence organisée la même année à Fairfax, en Virginie (Etats-Unis), la Haut Commissaire assistante en charge de la protection de l'agence des Nations Unies pour les réfugiés a notamment appelé à la mise en place de procédures d'asile et de migration qui tiennent mieux compte des besoins spécifiques des enfants. Celle-ci précisait que 1,6 millions d'enfants réfugiés, déplacés ou migrants se trouvaient séparés de leurs parents dans le monde. Nombre d'entre eux avaient survécu à des voyages longs et périlleux pour échapper à la persécution, aux violations des droits de l'homme et à la violence.[98]

Bien qu'il paraisse difficile de soutenir la thèse d'un monde de migrations généralisées, force est de constater que les mouvements de population ne tarissent pas. Ceux-ci reflètent l'état du monde tel qu'il se présente aujourd'hui et ne font que souligner les déséquilibres existants. Sans tomber dans une forme de misérabilisme et de stigmatisation des régions pauvres des Sud – d'autant que certains pays connaissent également des situations très contrastées – il apparaît toutefois difficile de nier ces disparités qui persistent dans différentes endroits du monde. Nous le verrons ensuite, les histoires relatées par les jeunes migrants au cours de l'enquête rendent compte des rêves empêchés par la guerre, les conflits, par la

[96] United Nations' Trends in Total Migrant Stock: The 2008 Revision, http://esa.un.org/migration
[97] IOM, Estimations et tendances mondiales : http://www.iom.int
[98]« Séparés de leurs parents, les enfants ont des besoins de protection unique », 23 octobre 2008. Article consultable sur le site de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés : http://www.unhcr.fr/4acf01be16.html

corruption ou la pauvreté. Ils relatent leurs espoirs déçus, mais aussi ceux qu'ils ont construits à travers leur projet de migration, pour eux, pour « chercher la vie » et la chance, mais aussi pour assurer un mieux vivre à leur famille. Comprendre leurs expériences nécessite donc de s'autoriser à les percevoir autrement qu'à travers la figure de la victime passive qui leur est souvent associée, en tentant d'analyser de quelle manière ils représentent également des acteurs à part entière dans les circuits alternatifs de survie.[99] Pour autant, tous les jeunes migrants ne vivaient pas tous dans des situations d'extrême pauvreté, ni dans des pays ravagés par des conflits armés. Ils vivaient « bien » disent-ils pour certains, ils étaient heureux, mais la migration devait leur permettre de mener les grandes choses dont rêvaient pour eux leur famille. L'ascension sociale imaginée - leur réussite scolaire, professionnelle, et à travers elle, celle du groupe familial - n'était selon eux possible qu'*ailleurs*.

Cette puissance de l'imaginaire migratoire tient une place importante dans la réflexion. Les techniques qui se développent et qui tendent à s'universaliser colportent en effet la prise de conscience des écarts de richesse, favorisent la confrontation entre un espace imaginé, rêvé dans lequel on se projette, et celui de la vie ordinaire jugé insatisfaisant. Toutefois, accéder au marché mondialisé de la mondialisation et aux réseaux de passage, suppose de posséder un capital initial de ressources économiques, éducatives, relationnelles, professionnelles. L'analyse des parcours des jeunes migrants montre en effet que ce n'est pas « la misère du monde » qui a la possibilité de franchir les frontières. A l'instar de la majorité des migrants internationaux aujourd'hui, ces jeunes disposent de ressources ; ils sont eux aussi le plus souvent « connectés », ils sont inscrits et mobilisent des réseaux sociaux, familiaux, qui créent des liens, des échanges et des ponts entre les espaces nationaux.

La réflexion menée dans la suite de la thèse, qui s'appuie sur le matériel qualitatif recueilli auprès des jeunes migrants à Lille et à Bruxelles, se propose donc de réfléchir aux conditions de la mobilité et aux projets qui lui étaient associés. En laissant une large place aux discours, aux mots employés par les acteurs, les éléments présentés s'intéressent au sens que ces jeunes migrants donnent à leur départ de leur pays en tentant de percevoir la singularité de cette décision au regard de leur jeune âge.

[99] Voir à ce sujet les travaux de M. Jimenez Alvarez (2008) qui étudie les parcours des jeunes migrants marocains en Espagne et ceux de N. Maï (2007) sur l'errance et la prostitution comme mode de survie.

CHAPITRE III

TEMPS DE L'ENFANCE ET DU DEPART

DE LA VIE AU PAYS A LA CONSTRUCTION DU DESIR D'AILLEURS

L'*émigration* et l'*immigration* sont les deux faces d'une même réalité rappelait A. Sayad (1999). Bien que souvent séparées et autonomisées, ces deux dimensions ne peuvent s'expliquer l'une sans l'autre. Rendre intelligible le phénomène migratoire suppose donc de rompre avec cette vision éclatée de l'objet en restituant à ces jeunes migrants les particularités de leur origine, en tentant de comprendre les raisons qui ont pu déterminer leurs départs et orienter leurs destinées ultérieures.

Ce chapitre « *Temps de l'enfance et du départ. De la vie au pays à la construction du désir d'ailleurs* » s'inscrit dans ce souci de compréhension des conditions d'existence au pays, des expériences et « vécus » différenciés. Il s'agit de porter le regard sur la diversité des contextes sociétaux d'origine, d'analyser la pluralité des décors sociaux, politiques et culturels qui apparaissent dans le discours des jeunes rencontrés. Au cours de nos échanges, ceux-ci nous ont relaté les épreuves qu'ils ont souvent du traverser ; ils nous ont confié leurs inquiétudes et celles de la famille, dénonçant également les contraintes et les obstacles dressés en travers de leurs projets. Autant de perspectives nécessaires à prendre en compte pour pouvoir appréhender la pluralité des contextes socio-économiques et politiques de ces espaces d'origine, mais aussi et surtout pour saisir la « réalité sociale » de ces jeunes au pays, leurs appartenances et leurs dispositions au moment du départ. Nous verrons ainsi que leur migration s'inscrit le plus souvent à l'intersection de différentes logiques liées d'une part à des facteurs économiques et géopolitiques, mais aussi à d'autres logiques plus endogènes, qui sont celles de l'individu lui-même, des familles et des groupes, qui sont amenés à développer des moyens et chercher des occasions pour vivre mieux. Saisir le sens que ces jeunes migrants donnent à leur expérience migratoire nécessite ainsi selon nous de ne pas se limiter à une vision souvent trop globale et réductrice des situations structurelles, politiques et socio-économiques de leur région de départ. Sans bien sûr occulter ces différents contextes, nous

avons toutefois cherché à centrer l'analyse sur la manière dont les jeunes migrants ont vécu ces différentes réalités, en s'intéressant également à leur environnement social et au rôle de celui-ci dans la dynamique migratoire. Les situations de pauvreté et la guerre ne sauraient en effet être les uniques déterminants de la migration. Si ces facteurs peuvent inciter le départ, ils ne peuvent à eux seuls expliquer les mouvements migratoires.

D'où viennent donc ces jeunes migrants et qui sont-ils ? Comment vivaient-ils dans leur pays d'origine ? Quels rapports entretenaient-ils avec leur famille ? C'est autour de ce questionnement que nous avons souhaité ici amorcer la réflexion sur le sens de l'expérience migratoire vécue par les jeunes migrants et les différentes logiques qui ont contribué à l'orienter.

En outre, nous mettons également en évidence que plusieurs niveaux d'analyse nécessitent selon nous d'être pris en compte pour étudier les parcours de ces jeunes migrants. Les mobilités contemporaines s'inscrivent en effet dans des systèmes complexes qui relient pays de départ, pays d'origine mais aussi de plus en plus souvent une pluralité de territoires traversés ; des espaces transnationaux apparaissent au sein desquels des relations se forment, évoluent ; des biens, des informations circulent à travers les frontières des Etats-nations. En s'intéressant à la vie au pays et au temps du départ, tout en étudiant de manière globale les structures politiques, économiques et culturelles des régions d'origine de ces jeunes, ce chapitre s'attache à repérer les liens sociaux invisibles (Faist, 2006) qui unissent les pays et les individus qui évoluent dans ces espaces. Il s'agit ainsi de prendre en compte le contexte de départ, le pays d'émigration, non pas pour l'appréhender de manière figée dans la seule idée que le contexte détermine le départ et le devenir, mais pour saisir dans cette localité, la forme des relations sociales qui se maintiennent, comment celles-ci peuvent s'étaler dans l'espace et agir en retour sur les parcours de ces jeunes tant au pays, que sur les routes de leur migration.

1/ LES JEUNES MIGRANTS « ISOLES » : DES ACTEURS DE LA MONDIALISATION MIGRATOIRE

La complexité des mouvements migratoires, marquée par une très large diffusion spatiale du désir d'émigration et une hétérogénéité croissante des courants migratoires, se retrouve dans l'analyse des profils sociologiques des jeunes migrants concernés par l'étude. « *Ce sont des mineurs qui viennent de tous les continents* » peut-on lire dans nombre d'écrits réalisés sur le sujet. « *Ces jeunes viennent de partout* », nous disaient également nos interlocuteurs au cours de l'étude. Si ces jeunes migrants sont originaires de pays très divers, nous verrons toutefois que les « couples migratoires » hérités de l'histoire coloniale continuent d'être porteurs d'une grande partie de ces mobilités. De même, malgré la mondialisation des courants migratoires, l'attraction souvent mythifiée de l'Europe et de l'Occident n'a pas perdu de sa force pour ceux qui considèrent qu'il n'y a que trop peu d'espoir chez eux.

Dans la réflexion qui suit, nous nous sommes donc attachée à présenter plus précisément les régions et pays de départ des jeunes que nous avons rencontrés à Lille et à Bruxelles et à interroger les liens qui unissent ces pays d'origine à l'espace européen. Tous les mineurs n'avaient pas forcément fait le choix de rejoindre la France ou la Belgique ; Lille et Bruxelles n'étaient pas non plus forcément pour tous des destinations finales clairement ciblées. Pour autant, l'hypothèse du « hasard » de la route résiste difficilement à l'analyse. En effet, au-delà du seul parcours du jeune migrant de là-bas à ici, l'analyse nous conduit également à prendre en compte une autre échelle temporelle, celle qui inscrit le processus migratoire dans le temps long et qui révèle les logiques historiques de la construction du système migratoire régional européen, dans lequel s'enchevêtre également une pluralité d'espaces sociaux transnationaux.

Notre approche s'attache à identifier les différents pays de provenance de ces jeunes migrants, permet donc également d'approfondir la réflexion sur les structures qui encadrent le mouvement des migrants – des cadres spatiaux, sociaux et symboliques qui gardent une stabilité dans le temps long et qui mettent en évidence la proximité sociale et culturelle de pays pourtant lointains et différenciés.

1.1. Des origines géographiques extrêmement diversifiées

Le tableau ci-dessous présente les différents pays de provenance des quarante-huit jeunes migrants auprès desquels nous avons réalisé des entretiens approfondis de type biographique. Quarante d'entre eux ont été pris en charge par les institutions lilloises de protection de l'enfance. A Bruxelles, au-delà des différents entretiens informels qui ont rythmé nos observations (effectuées essentiellement dans les structures d'accueil et le squat), nous avons pu reconstituer le parcours de huit jeunes, mineurs et anciens « mineurs étranger non accompagnés », considérés aujourd'hui pour deux d'entre eux comme des jeunes majeurs sans-papiers.

Pays et régions d'origine des jeunes migrants concernés par l'étude

Pays d'origine	**Nombre de jeunes originaires de ce pays**	**%**
Angola	4	8,3
Cameroun	3	6,3
Congo RDC	9	18,8
Côte d'Ivoire	1	2,1
Rwanda	1	2,1
Sierra Leone	2	4,2
Total Afrique	**20**	**41,7**
Algérie	5	10,4
Maroc	11	22,9
Tunisien	1	2,1
Total Maghreb	**17**	**35,4**
Albanie	6	12,5
Total Europe	**6**	**12,5**
Chine	4	8,3
Ouzbékistan	1	2,1
Total Asie	**5**	**10,4**
Total jeunes rencontrés	**48**	**100**

La migration des jeunes étrangers aux origines multiples s'inscrit dans cette nouvelle dynamique des mouvements migratoires aujourd'hui. Sur les 48 jeunes concernés par l'enquête, 12 pays sont représentés. **La majorité d'entre eux sont originaires du Maroc (11 jeunes) ; vient ensuite la République Démocratique du Congo (9), l'Albanie (6) et l'Algérie (5).** En terme de régions d'origine, l'Afrique - Afrique subsaharienne et Maghreb - représente l'espace de départ le plus marqué (3/4 des jeunes enquêtés viennent du continent africain). Comme nous montrons ensuite, ces jeunes migrants font partis des groupes les plus fréquemment accueillis depuis les années 2000. Rappelons également que la majorité des jeunes enquêtés sont des garçons ; notre population compte six filles originaires de RDC (2), d'Angola (1), du Maroc (1), de l'Algérie (2) et de la Chine (1). Cette sous représentation des filles se confirme dans les données présentées au niveau national (les « mineurs isolés étrangers » sont à en effet 80% des garçons). A l'échelle du foyer de Lille, les filles représentaient 8% de la population accueillie en 2008.[100]

Du point de vue des pays et régions de départ des jeunes accueillis à Lille, les analyses que nous avions proposées dans une précédente recherche (Duvivier, 2005) mettaient en évidence quelques tendances comparables aux statistiques nationales : Si certaines nationalités n'apparaissaient que ponctuellement dans les effectifs du foyer de Lille, d'autres nationalités ont été accueillies de manière plus fréquente et leur présence est identifiable sur l'ensemble de la période concernée (1999-2004). Les pays les plus représentés étaient : le Kosovo (121 mineurs, soit 11,92% de la population totale de mineurs étrangers pour les cinq années), l'Albanie (104 mineurs, 10,2%), le Congo (97 mineurs, 9,55%), le Maroc (87 mineurs, 8,57%) et la Chine (68 mineurs, 6,69%).

- L'Europe, présentant l'effectif le plus important avec 444 mineurs étrangers, comptait 24 nationalités. Les mineurs originaires de ce continent représentaient en effet près de 44% de la population accueillie pour la période 1999-2004. Soulignons également que les jeunes Kosovars et Albanais représentaient 50% de l'effectif européen. La situation géographique de Lille, au « carrefour » de l'Europe, et sa proximité avec l'Angleterre peut être un facteur d'explication. Les mineurs albanais concernés par notre enquête ont expliqué pour certains avoir été hébergés dans des centres d'accueil du Calaisis dans l'attente de passer en Angleterre.

[100] Rapport d'activité 2008. Service d'accueil des mineurs isolés étrangers. Foyer de l'enfance de Lille. EPDSAE.

- L'Afrique, avec 26 nationalités, se situait au deuxième rang et représentait environ 22% de la population totale des mineurs isolés étrangers accueillis. Contrairement à la tendance observable en 2003 pour les autres continents, les effectifs concernant l'Afrique ont continué d'augmenter. De plus, les pays se sont diversifiés : en 1999, 7 pays Africains étaient représentés ; ce chiffre double en 2003. Les mineurs du Congo représentaient plus de 43% des mineurs originaires d'Afrique ; venaient ensuite les mineurs Camerounais (12,1%) et les Angolais (9,8%).

- L'Asie intervient en troisième position (20,6% des mineurs étaient originaires de l'Asie). Parmi les 13 nationalités identifiées, l'accueil des mineurs Chinois (32%), puis des Afghans (26,2%), demeurait majoritaire. La présence des jeunes Chinois, qui s'est accrue en 2002, conforte par ailleurs les résultats de l'enquête menée par A. Etiemble (2002). Cette population tend en effet à se diffuser sur l'ensemble du territoire alors qu'elle était surreprésentée à Paris les années précédentes. Ces mineurs sont essentiellement des ressortissants de Wenzhou, un port qui se situe à 400 kilomètres au sud de Shanghai, dans la province du Zhejiang.

- Le Maghreb (Maroc, Algérie et Tunisie), représentait 13% de l'effectif global. 65% des mineurs originaires de ces pays étaient Marocains ; leur présence reste stable sur l'ensemble de la période.

- L'Amérique était le continent le plus faiblement représenté (5 mineurs accueillis en 5 ans, soit 0,49% de l'effectif total).

Ce classement, effectué par nationalité et continent d'origine, nous a permis de comparer nos résultats avec ceux dégagés par A.Etiemble (2001) : de manière générale, la nature des admissions à Lille correspondait aux données présentées au niveau national. Nous nuancerons cependant cette appréciation pour les « mineurs de l'Est » (notamment du Kosovo et d'Albanie) qui apparaissaient moins représentés dans les autres départements. La « spécificité » du Nord dans la surreprésentation de certaines nationalités accueillies semble d'ailleurs se poursuivre : les statistiques nationales précisent en effet que les jeunes « mineurs isolés étrangers » seraient aujourd'hui majoritairement originaires du Mali, d'Afghanistan, de Chine, des territoires palestiniens, du Congo, d'Angola, du Pakistan et du Maroc. Bien que

ces nationalités soient également présentes dans les statistiques, les jeunes venus de l'Afghanistan étaient toutefois très largement majoritaires dans le Nord. En 2008, les pays les plus représentés à Lille étaient l'Afghanistan (41% des jeunes étaient originaires de ce pays), l'Inde (11%), le Maroc (11%), l'Algérie (8%) et le Congo (6%). Soulignons également que la même année, les jeunes Afghans représentaient 2/3 des mineurs accueillis par les services sociaux de Calais. Selon les travailleurs sociaux, même si ces jeunes tendent de plus en plus à s'installer - du moins pour un temps - dans les structures d'accueil, Lille représente toutefois pour la majorité d'entre eux un espace de transit vers l'Angleterre. La situation serait également analogue pour les mineurs venus de l'Inde ; ceux-ci n'avaient pas pour projet de rejoindre la France. Point de vue que partagent également les professionnels rencontrés à Bruxelles. Ces jeunes quittent en effet le plus souvent les centres d'accueil belge après un jour ou deux ; cette halte dans les foyers leur permet de se reposer, de reprendre des forces pour poursuivre le voyage. En 2008, la majorité des « mineurs étrangers non accompagnés » en Belgique venaient du Congo (22%), du Maroc (11%), d'Afghanistan (7%), d'Angola (6%), du Rwanda (4%), de la Guinée (3%) et de l'Inde (3%).[101] Rappelons par ailleurs que les jeunes que nous avons rencontrés à Bruxelles, et qui vivaient en dehors de toute prise en charge institutionnelle, étaient tous originaires du Maroc.

Si la diversité des origines géographiques des jeunes migrants présents en France, en Belgique et plus largement en Europe se confirme ici, force est toutefois d'observer que les pays du Sud constituent les principaux espaces d'alimentation de ces mobilités transfrontières. Ces données rejoignent également les statistiques plus globales des migrations internationales qui précisaient pour l'année 2007 que 75% des émigrés de la planète étaient originaires de ces pays (Simon, 2008). Cet éventail finalement assez « restreint » des espaces de départ, malgré l'internationalisation des courants migratoires, fonctionne ainsi comme un révélateur des disparités et différentiels de niveaux de vie à l'échelle de la planète. La mondialisation des migrations ne remet donc pas en question la tendance ancienne de la concentration des migrations dans les espaces les plus riches (28 pays accueillent 75% des migrants), même si, rappelons-le, les mouvements régionaux Sud-Sud restent d'une ampleur considérable en raison de l'accueil des réfugiés (Ibid, p.52). De plus, si de nouvelles nationalités émergent dans le paysage migratoire européen, l'évolution des migrations internationales ne semble pas non plus remettre complètement en cause le fait que chaque pays possède en quelque sorte

[101] Office des Etrangers. Bruxelles. Rapports d'activité 2008 et 2009.

« ses » étrangers, fruits de l'héritage colonial, de relations bilatérales ou de la proximité géographique. Ainsi, comme l'écrit C. Wihtol de Wenden (2099) : « *Dans la plupart des pays européens, 60% des étrangers ne proviennent que de 4 à 5 pays de départ, même si l'on s'achemine vers une diversification des pays d'émigration et des types de migrants, et une dizaine de pays européens d'accueil seulement concentrent la presque totalité des immigrés : Allemagne, France, Espagne, Royaume-Uni, Italie, Suisse, Belgique, Grèce, Autriche, Pays-bas, par ordre décroissant du nombre d'étrangers.* » (Wihtol de Wenden, 2009, p.49). Comment donc appréhender ce panorama migratoire qui se dessine en Europe ? Sur quelles dynamiques et système d'échanges repose-t-il ? Nous montrons ensuite que des relations « au long cours », qui créent des espaces de vie très étendus, se maintiennent entre les pays, mais aussi, entre migrants et non migrants.

1.2. Le système migratoire européen[102] : une question d'histoire (s) et de liens

Les éléments présentés dans la première partie de la thèse nous ont permis de mieux comprendre la construction historique de l'Europe migrante, espace marqué par des déplacements transfrontières depuis des siècles, terre de migrations internes mais aussi de départ vers les croisades, les colonies ou encore vers le Nouveau Monde. Nous avons également pu appréhender l'étendue des bouleversements survenus au cours du XX^{ème} siècle au regard de l'extension progressive de l'espace migratoire à l'Est et au Sud, du changement de statut de pays de certains pays d'émigration devenus pays d'immigration et de transit, et des volontés politiques qui se sont affirmées pour tenter de faire face à l'évolution des flux migratoires en Europe. Si depuis quelques années, l'Europe est donc devenue le premier pôle d'immigration du monde (avec 3 millions d'entrées nettes en 2005 contre 1,2 millions aux Etats-Unis et au Canada, et 30 millions d'immigrés, dont une majorité de non-communautaires) (Wihtol de Wenden, op cit., p.44), force est toutefois d'observer que les situations migratoires varient sensiblement d'un pays à l'autre. L'harmonisation des

[102] Cette notion de « système migratoire européen » est empruntée à G. Simon qui a longuement travaillé sur les migrations internationales, d'abord entre la Tunisie et la France, avant d'étendre ses réflexions à l'ensemble du fait migratoire dans un contexte de mondialisation des flux. Dans un ouvrage publié en 1995, *Géodynamiqe des migrations internationales dans le monde*, celui-ci présente trois systèmes migratoires : « nord-américain », « européen » et « Asie-Pacifique ». Ce concept de système migratoire permet de mettre en évidence la complexité des flux migratoires, leur organisation et la forte interrelation entre pays d'origine et de destination que maintiennent des flux d'informations et des réseaux sociaux.

politiques en matière d'immigration et d'asile ne saurait en effet masquer l'hétérogénéité des états, sur le plan migratoire, comme dans d'autres domaines. Chaque pays a hérité de son passé une histoire spécifique, avec ses traditions, une vision politique, et aussi sur le plan spatial, des positions géographiques et des fonctionnements particuliers. Malgré la diversification croissante des flux, la présence importante de jeunes migrants originaires de territoires autrefois colonisés semble pouvoir attester de la persistance des relations migratoires qui unissent certains pays pour des raisons historiques.

> Cette histoire partagée est d'ailleurs parfois explicitement évoquée par les jeunes, comme Hamid par exemple qui insistait lors de nos rencontres sur les liens étroits qui unissaient la France et l'Algérie. Cette histoire, le jeune l'avait appris vers l'âge de 8 ans, en quatrième année de primaire. Celui-ci racontait la décolonisation telle qu'elle lui avait été enseignée, mais aussi ce qu'il appelait « *l'histoire de la France avec l'Algérie* », « *une histoire longue de 132 ans* » rappelait-il souvent, que « *les Français ne connaissent pas comme les Algériens…* »

La « métropolarisation » des flux migratoires, phénomène également identifié comme « modèle migratoire post-colonial » (Simon, 2008) apparaît d'une ampleur considérable en Europe. La logique des flux migratoires concerne en effet toutes les anciennes puissances coloniales de l'Europe occidentale comme en témoigne la forte présence des Congolais (RDC) en Belgique ou de migrants originaires des anciennes colonies regroupées dans le Commonwealth au Royaume-Uni. En France, 1,2 millions de Maghrébins (dont 477 000 Algériens, 504 000 Marocains, 154 000 Tunisiens) avaient été recensés en 1999 ; plus d'un million de personnes qui ont acquis la nationalité par naturalisation sont nées dans un pays africain (700 000) ou asiatique (290 000). (Ibid, p.68). Il importe donc de prendre en compte la densité des liens que ces pays européens ont tissés avec de multiples territoires pour comprendre l'attraction économique et culturelle qu'ils exercent et la force des représentations qui alimentent toujours l'imaginaire des populations.

> « *La France et l'Algérie, c'est pareil* » expliquait en effet Hamid, c'est « *la même loi, tu veux appeler la police, les pompiers, c'est pareil, tu fais le même numéro sur ton téléphone…* ».

Cette connexion historique par le biais du facteur linguistique et culturel semble en effet jouer un rôle important dans l'orientation des parcours migratoires, notamment dans le choix du pays d' « arrivée », même si, rappelons-le, cette notion de destination finale apparaît beaucoup plus floue aujourd'hui. Pour exemple, les deux jeunes Sierra Léonais qui pensaient pouvoir rejoindre un pays anglophone n'avaient même jamais pensé à la France avant d'arriver à Lille :

> « *Nous, là-bas, on ne suit pas les programmes français à cause de la langue, on regarde l'anglais, l'Amérique mais on ne connaît pas le français, ni très bien la France...* » (Sam), « *Moi je pensais aller dans un pays qui parlait l'anglais parce que là-bas, tout le monde c'est les Etats-Unis, c'est l'Angleterre…* » (Abdou).

Ces relations identifiables entre pays d'origine et pays de destination, les flux d'informations qui circulent entre ces espaces, les contacts qui se maintiennent ou qui se créent entre les hommes et les lieux ; autant d'éléments qui nous ont donc amené à considérer le concept de système migratoire pour approcher la complexité de ces modes de relations transfrontières. Si ce concept se trouve aujourd'hui fréquemment mobilisé dans l'approche migratoire, notamment par G. Simon (1995) à travers le concept de « système migratoire régional », l'analyse en terme de systèmes migratoires est toutefois apparue dès les années 1970 dans la littérature anglo-saxonne avec les premiers travaux de Mabogunje, puis de Fawcett et de Faist. (Dorai, Hily, Loyer, 1998). Dans un article intitulé « Systems approaoch to a theroy of rural-urban migration », paru en 1970 dans le volume 2 de *Geographical analysis*, Mabogunje définit les systèmes migratoires comme « *l'interrelation entre le pays d'origine et celui de destination, à travers les flux d'information, des contacts personnels, des réseaux sociaux et la façon dont ces relations influencent la destination des flux migratoires* » (Mabogunje, 1970. Cité par Dorai, Hily, Loyer, Ibid, p.57).

Cette approche fait donc apparaître l'existence d'un espace migratoire étendu qui, loin d'être lisse et homogène à l'échelle de la planète, se trouve organisé de manière spécifique grâce aux relations entretenues, dans le temps long, par des pays qui occupent des fonctions différentes. Les pays impliqués dans ce système peuvent en effet tenir différents rôles :

alimentation des flux, fonction de transit, de redistribution ou encore de polarisation et de fixation des flux migratoires.

Cette question du temps long est importante à prendre en compte, et d'autant plus pour le système migratoire européen dont la structuration se trouve étroitement liée aux différentes colonisations européennes. Comme le précise encore G. Simon : « *Nul autre ensemble continental n'a un tel héritage relationnel, producteur de logiques historiques de proximité culturelle et de logiques mondialisantes, découlant de la dispersion planétaire des anciennes colonies* » (Simon, 2008, p.75). En tant qu'« *architecture globale des champs migratoires fonctionnant à une vaste échelle géographique* » (Simon, 2002, p.40), le concept de système migratoire amène donc à considérer la migration dans une perspective dynamique, évoluant en fonction de l'intensité des liens (politiques, économiques, culturels et linguistiques) que les pays d'origine, de transit, et d'accueil entretiennent entre eux. Selon K. Doraï, M-A. Hily et F. Loyer, plusieurs caractéristiques apparaissent dans ce type d'approche : *« (1) Les systèmes migratoires posent le problème du contexte dans lequel se fait la migration (lieux de départ et d'arrivée) et influence sur la décision de partir ou non. (2) En utilisant les théories de la dépendance et du système mondial, les systèmes migratoires mettent en avant le rôle des liens entre les pays précédant la migration (colonisation…) (3) Les systèmes migratoires se focalisent sur les processus au sein du système migratoire (…) (4) Alors que de nombreux facteurs déterminent la possibilité ou la volonté de migrer (économie, politique migratoire), des réseaux migratoires se mettent en place avec des liens forts et faibles. »* (Doraï, Hily, Loyer, 1998, p.59)

Cette approche des systèmes migratoires invite ainsi à réfléchir aux contextes économiques, politiques, culturels des pays de départ et d'arrivée, aux relations d'échanges qui unissent les différents pays, ainsi qu'au rôle des réseaux migratoires dans le maintien des flux de population. Les réseaux migratoires connectent en effet les différents territoires et donnent *« la primauté à la connexité et aux nœuds plus qu'à la distance spatiale »* (Ibid, p.38). Ils représentent en ce sens des « chaînes de solidarité », des « circuits d'échanges » qui constituent des relais, créant des ponts entre les communautés du pays d'origine et celles installées à l'étranger et donc entre les pays intégrés dans le système migratoire. Qu'en est-il toutefois du rôle joué par les migrants dans la construction de ces systèmes et de ces réseaux migratoires ? Comment les individus et les groupes circulent-ils et comment parviennent-ils à pratiquer cet espace pour réaliser leurs projets ?

1.3. Entre là-bas et ici : une articulation nécessaire des niveaux d'analyse

Dans cette architecture globale de l'espace migratoire construit et sans cesse reconstruit par le mouvement des individus, s'enchevêtrent, à une autre échelle, d'autres espaces produits par les acteurs. Ces espaces transnationaux de la mobilité se trouvent structurés par des flux diversifiés, porteurs d'une mémoire culturelle et affective qui balise en quelque sorte les logiques spatiales, mais aussi sociales et affectives, du parcours des migrants.

Si le système migratoire en tant que cadre d'analyse offre des perspectives de recherche qui nous semblent intéressantes, en intégrant notamment le concept de réseau migratoire dans la réflexion, cette approche demande selon nous d'être complétée par un autre niveau d'analyse centré sur les acteurs migrants et sur la forme des relations qu'ils créent entre eux et avec d'autres, sur les territoires qu'ils quittent, et ceux dans lesquels ils se fixent ou qu'ils parcourent. Nous avons donc souhaité enrichir cette approche macrosociologique qu'apporte le concept de système migratoire, par une approche permettant d'articuler également les différents niveaux meso et micro, pour saisir le sens que les acteurs donnent à leur mouvement de là-bas à ici, et aux logiques de leur mobilité.

C'est en ce sens que les concepts de « champ migratoire » et de « territoire circulatoire » ont été mobilisés dans la suite de la thèse. Sans trop anticiper sur les analyses développées dans les chapitres suivants, nous terminerons toutefois cette section en mettant en lumière comment nous nous sommes attachée à articuler ces trois concepts de *systèmes migratoires*, *champs migratoires* et *territoires circulatoires* dans la réflexion.

Les jeunes que nous avons rencontrés à Lille et à Bruxelles viennent de pays très diversifiés. Nous l'avons évoqué précédemment, douze pays d'origine (et quatre ensemble régionaux) sont représentés. Pour autant, tous ces espaces de départ se trouvent reliés par des liens historiques, culturels, économiques et politiques à la France ou à la Belgique, ou encore à d'autres pays voisins dans l'espace européen (Angleterre, Pays-Bas, Italie, Espagne). En outre, ce sont aussi des relations personnelles, familiales, amicales, qui se maintiennent à travers les frontières, et qui unissent les individus qui évoluent dans ces espaces différenciés. Ce sont également des informations qui s'échangent, qui circulent, par le biais de ces contacts

interpersonnels ou plus largement des techniques de communication qui s'étendent à l'échelle mondiale.

L'architecture et le fonctionnement du système migratoire qui relie les différents pays, ne sauraient donc être compris sans prendre en compte ces relations, ces informations qui circulent, et sans interroger les usages ou modes de faire de l'architecte migrant lui-même ainsi que les ressources qu'il mobilise sur les routes migratoires. Les itinéraires empruntés, de Kinshasa à Lille, via Bruxelles ou Paris, ou encore de Tanger à Lille et Bruxelles, en passant d'abord par l'Espagne et l'Italie, s'inscrivent dans un système complexe dans lequel se superposent des « *champs migratoires* », pourrions-nous dire avec G. Simon : des espaces transnationaux, porteurs d'imaginaires profondément ancrés dans les mentalités collectives et pour cela investis d'une importante charge symbolique, unissant, quelque soit la distance, lieux d'origine, de transit et d'installation (Simon, 2008, p.15).

Ces espaces migratoires, à la fois stables mais potentiellement évolutifs, construits par les individus et remodelés au fur et à mesure des déplacements, peuvent représenter des supports essentiels à la mobilité. Ce que A. Tarrius met notamment en évidence à travers les territoires qu'il nomme « *territoires circulatoires* » après avoir constaté l'existence d'espaces particuliers socialisés, investis et parcourus par les migrants au cours d'une histoire commune de la mobilité : « *L'expansion de ces territoires, inséparable des solidarités qui les constituent en topiques d'échanges de haute densité et de diversité, génère sans cesse de nouvelles connivences avec de nouveaux autres, fédérés au collectif circulatoire pour mieux transiter, atteindre des marchés, des emplois, des sites, de plus en plus lointains (...)* » (Tarrius, 2001, p. 45)

Ces différentes perspectives rendent compte de la multiplication et de l'articulation des niveaux d'analyse dans l'étude des migrations internationales. Là où autrefois le modèle traditionnel du fait migratoire se référait à une définition de type résidentiel et unidirectionnel (le migrant change de résidence, part d'un lieu à un autre), le renouvellement des approches de la migration amène à considérer les dynamiques migratoires à travers plusieurs échelles interdépendantes (locales, régionales, internationales) qui mettent en relation continue le local et le global. Dans ce sens, l'évolution des migrations internationales et des pratiques migratoires nécessite de croiser dans l'analyse, l'étude, au niveau local, des lieux d'émission et de réception des flux migratoires ; à l'échelle régionale, de saisir l'organisation et

l'évolution des territoires ; à l'échelle internationale, le développement de dispositifs transnationaux susceptibles de favoriser la mobilité, mais aussi le développement des pays d'origine (Cortes, Faret, 2009).

Comprendre l'expérience migratoire suppose ainsi d'articuler les échelles spatiales – en croisant le « ici », le « là-bas », mais aussi « l'entre-deux » - et d'interroger les référentiels temporels du déplacement au niveau individuel et familial, mais aussi en prenant en compte le temps long et la construction historique des systèmes et champs migratoires. Dans la section suivante, nous poursuivons cette réflexion en nous situant au *niveau local* du pays d'origine. Les éléments présentés amènent à saisir plus finement dans quelles conditions le désir d'ailleurs a progressivement émergé. Ceux-ci sont originaires de différents ensembles régionaux qui, bien qu'ayant pour point commun d'être des zones à forte émigration, connaissent des réalités sociales, économiques, politiques différentes. Nous avons donc cherché à mieux comprendre ces situations, et à mettre en évidence « la vie au pays » telle qu'ils l'ont évoquée lors de nos rencontres. Si l'évocation des souvenirs du temps passé reste souvent difficile, leur rappelant pour certains les conflits qu'ils ont du fuir, la perte des proches ou la « misère » dans laquelle ils vivaient, nous verrons toutefois que ces jeunes avaient pu développer différents savoirs et qu'ils disposaient de ressources personnelles, avant de s'engager dans l'aventure migratoire.

2/ PAYS ET CONTEXTES SOCIETAUX D'ORIGINE : UNE PLURALITE DE DECORS ET DE PROBLEMATIQUES

Au vu de la diversité des origines géographiques des jeunes concernés par l'étude, il semblait difficile dans le cadre de la thèse de pouvoir étudier de manière spécifique la singularité de chaque société. Dans l'analyse présentée, nous avons toutefois cherché à mettre en évidence les aspects majeurs de la situation socio-historique de ces pays prise dans son ensemble, organisés de manière à faire apparaître une image certes générale, mais néanmoins cohérente des contextes considérés. Construite à partir des discours tenus par les jeunes migrants que nous avons cherchés à croiser avec d'autres travaux menés sur ces espaces, cette analyse distingue ainsi trois types de régions de départ, marquées par différentes caractéristiques :

- ***la pauvreté et l'instabilité politique*** - pays de l'Afrique Subsaharienne dans lesquels les jeunes évoquent une vie rythmée par les tensions politiques et l'insécurité permanente,

- ***la modernisation et le développement contrasté*** – pays du Sud de la Méditerranée, où l'attente et la désillusion se combinent à des modes alternatifs de survie,

- ***une situation de transition,*** qui apparaît notamment en Asie et en Europe de l'Est dans des pays en cours de reconstruction et/ou de développement, très fortement concernés par l'émigration.

Si la compréhension des contextes sociaux d'origine nécessite d'interroger les structures politiques, économiques des pays et régions considérés, il nous importait également de prendre en compte dans l'analyse deux autres niveaux : un niveau *intermédiaire*, que T. Faist (1997) identifie comme « meso-niveau relationnel » en s'intéressant aux relations que les jeunes entretenaient avec leur environnement social et familial, et un niveau plus *individuel* ou encore « micro-niveau individuel » qui permet de réfléchir aux attentes de ces jeunes, aux ressources individuelles dont ils disposent (capital économique, scolaire, culturel,

social…) et aux compétences qu'ils ont pu être amenés à développer par « l'invention » et la débrouillardise (De Certeau, 1980). A partir de l'analyse des différents décors sociaux et familiaux, les éléments développés amènent donc à considérer l'hétérogénéité des expériences de ces jeunes, devenus ensuite « mineurs isolés étrangers » ou « non accompagnés » dans les sociétés d'accueil.

2.1. Pays pauvres et politiquement déstabilisés : *faire face aux tensions et à l'insécurité*

Dans ce type de pays, se mêlent le plus souvent dans les discours des doubles logiques de « survie », qu'il s'agisse de sauver sa vie en raison des conflits ou des attaques dont l'individu a été victime, témoin, ou des risques qu'il encourt dans un contexte d'instabilité permanente. Ou qu'il s'agisse également pour lui de se sauver d'une situation sociale et économique qu'il estime bloquée dans un pays qui lui offre peu de chances de réussite, au regard de la position qu'il occupe dans l'espace social. Ces deux aspects apparaissent conjointement dans les propos tenus par les jeunes migrants originaires d'Afrique subsaharienne. Ceux-ci relatent des conflits souvent violents ; ils évoquent les arrestations, l'enfermement dans des camps militaires, les attaques des rebelles, des brigands, et les maltraitances dont ils ont été victimes. Parallèlement à ces situations qu'ils décrivent, ils pointent également les inégalités, la corruption, l'indifférence des élites, et de manière plus générale, le manque de perspectives offertes par le pays qui empêche tout projet d'avenir. Toutefois, aucun d'entre eux n'évoquent le manque de moyens de subsistance. L'enfance au pays, telle qu'elle a été décrite par la plupart de ces jeunes venus d'Afrique, ne semble pas avoir été frappée par l'extrême pauvreté. Ils évoquent davantage une vie marquée par un manque de sécurité, mais aussi par des évènements (sociaux, familiaux, politiques) qui sont venus parfois brutalement transformer le cours de leur histoire, jusqu'à les amener à envisager les conditions d'une nouvelle existence.

Abdou relate ainsi au cours de l'entretien dans quelles conditions il a été amené à partir de son pays. Ce jeune était originaire de Sierra Leone, pays qu'il disait avoir quitté depuis plus de deux ans au moment de notre rencontre. Frappée dans les années 1990 par une guerre civile qui causa la mort de plusieurs centaines de milliers de personnes et le déplacement de près d'un tiers de la population selon les sources onusiennes, la Sierra Leone demeure

toujours aujourd'hui un pays fragile, confronté à d'importantes difficultés socioéconomiques qu'il s'agisse du taux de chômage élevé chez les jeunes, de la corruption ou de la difficulté des conditions de vie de la population.

« *Mon pays, c'est un pays qui a connu la guerre en 1989, il était en guerre entre les rebelles et le gouvernement. Là-bas je travaillais dans les champs, j'avais arrêté l'école parce que mes parents étaient malades et c'est moi qui les aidais pour faire les travaux champêtres. Chaque semaine je partais aux champs, je passais toute la semaine là-bas et le week-end je revenais pour prendre de la nourriture pour la semaine. Mais un jour que je suis revenu, il n'y avait plus rien. Des rebelles avaient attaqué le village et ils avaient tué tous ceux qui étaient présents. Ils avaient brûlé certaines maisons, les animaux qui étaient là. J'ai trouvé mes parents morts, tués par les rebelles. Le chef de village nous a dit, aux jeunes, de ne pas retourner aux champs mais de rester sur place pour éviter que les rebelles ne reviennent encore la même nuit. Mais ils sont encore revenus attaquer le village et on a du s'enfuir. Je me souviens, je suis resté longtemps dans la brousse. Après j'ai réussi à m'échapper, je suis allé à Séfadu, une ville de mon pays. Là-bas, j'ai rencontré des gens, et j'ai pu rejoindre le Libéria…* »

Comme d'autres jeunes du Congo ou du Rwanda, Etienne explique également avoir vécu l'enfermement et la violence avant de quitter son pays. Etudiant investi dans un mouvement pour la paix et la démocratie, celui-ci participait à une marche contre le service militaire forcé avant d'être amené dans un camp. Cette manifestation visait à dénoncer les agissements de l'armée congolaise qui recrutait des jeunes soldats par la force. Les jeunes avaient peur, ils voulaient vivre libre et pouvoir décider de leur avenir :

« *Les jeunes en avaient marre de ce qui se passait au pays* » précise Etienne au cours de l'entretien : « *Des jeunes qui sortent le soir, qui ne reviennent plus, leur famille reçoit une lettre d'eux quelques temps plus tard pour apprendre qu'ils sont retenus pour être envoyés combattre. C'est pour çà qu'il y a eu cette marche, on voulait dire qu'on n'était pas d'accord. Tu vois dans les pays africains, au Congo et tout, ils ne sont pas comme ils disent. Ils ont démenti en disant que les jeunes étaient tranquilles, mais nous on savait que ce n'était pas vrai. Ils t'envoient dans des camps pour faire la guerre, et çà nous on ne le voulait pas. Et donc sur nos*

banderoles, on l'avait écrit : « la vie des jeunes, c'est les études, la liberté ». Cette manifestation qui réunissait une trentaine d'étudiants devant les bureaux du gouvernement a toutefois dégénéré en affrontement avec les services de police. Etienne raconte qu'il a été arrêté, conduit dans un centre et risquait d'être envoyé en formation militaire. Il explique être resté six jours enfermé dans une cellule. C'est avec l'aide de sa mère qui connaissait un commandant qu'il a pu s'échapper, mais depuis cette arrestation, il n'était plus rentré chez lui.

Fiston nous relate quant à lui dans quelles conditions il a été amené, à l'âge de 16 ans, dans un camp d'entraînement militaire au Rwanda, où se trouvaient également enfermés d'autres jeunes de son âge. Il y est resté trois semaines avant qu'il parvienne à s'échapper :

« Et bien il y a la journée de la libération, donc la journée de commémoration du génocide, c'était le 4 juin si je me rappelle bien. Et donc on devait jouer pour un spectacle avec l'école et il y avait des répétitions. Alors on est venu chercher un groupe de vingt élèves et nous on croyait qu'on partait pour la répétition, mais en fait on nous a emmenés dans un camp dans un autre secteur. On a attendu dans le camion et après on a vu qu'on n'était pas au stade où on faisait la répétition et on a compris aussi parce que le trajet durait plus longtemps. Quand on a demandé où on allait, ils ont commencé à crier et à nous donner des coups, ils te battaient quoi… il n'y avait rien d'autre à faire, eux ils étaient armés et nous on n'était pas armé, on était des simples étudiants (…) »

« Donc c'est çà, on ne pouvait rien faire. Alors on a attendu et après on est arrivés dans une forêt et derrière cette forêt il y avait le camp où ils faisaient des exercices militaires. Donc là-bas nous aussi ils nous ont fait faire des exercices pour nous entraîner, on devait porter des sacs remplis de pierres et on devait courir et si tu étais fatigué, tu recevais des coups. C'était pour aller combattre, tu sais au Burundi, parce que là-bas, il y a des problèmes avec le gouvernement burundais et des opposants. Voilà, et donc comme parmi les opposants, il y a des anciennes milices du Rwanda qui se sont unies aux opposants du gouvernement burundais donc ils entraînaient des jeunes pour aller combattre contre ces milices… mais nous on ne le savait pas, on l'a appris après. C'était très difficile. Et quand tu étais trop fatigué, ils te donnaient des coups et c'était à un de tes compagnons de te

porter. Avec les sacs en plus. C'était très dur. Et comme les exercices étaient très difficile tu vois, il n'y avait pas beaucoup de gens qui pouvaient supporter çà et quand ils tombaient de fatigue, on les mettait dans des trous remplis d'eau et on les laissait comme çà ! Après quand ils disaient « on va manger ! » et bien ils te donnent des trucs là, du maïs, c'était une cuillère dans ta main, tu n'avais que çà pour manger… Et des fois, quand tu commençais à manger, ils disaient « allez revenez, on recommence l'entraînement ! » et donc il fallait faire vite sinon tu ne mangeais pas. Il n'y avait pas de repos, pas de sommeil (…) ».

Ces expériences que relatent Etienne et Fiston ne sont pas isolées. D'autres histoires qui nous ont été confiées sont en de nombreux points similaires à celles-ci : Près de la moitié des jeunes originaires de ces pays d'Afrique subsaharienne expliquent qu'ils ont été arrêtés pour leur engagement ou l'engagement politique d'un membre de leur famille, d'autres sans raison ont été capturés pour rejoindre l'armée rebelle, d'autres encore ont du fuir leur maison après que leurs parents aient été tués par des pillards. Ceux-ci avaient tout saccagé, les jeunes n'avaient pas d'autre choix que de fuir. Si ces récits souvent stéréotypés peuvent parfois laisser croire que certains jeunes déguisent, transforment la réalité pour la rendre suffisamment acceptable et leur protection légitime, ils rendent compte toutefois de toute la complexité et de la déstructuration de ces pays dans lesquels les jeunes générations se cherchent difficilement un avenir. De plus l'instabilité politique, les guerres, les problèmes de gouvernance ne sauraient été considérés comme pure invention : « *Dans mon pays, il n'y a pas la démocratie, c'est une jungle. Vous n'avez pas le droit de dire, et surtout, c'est que le pouvoir on le prend avec des armes, c'est comme çà…* » expliquait ainsi André, originaire de Kinshasa. Ces histoires au pays telles que les jeunes les décrivent sont donc d'une certaine manière les histoires des pays ; elles témoignent des traces laissées par les conflits socio-politiques, des effets des réformes macro-économiques, de l'absence ou de la faiblesse de l'Etat, et du manque de sécurité pour les populations qui y vivent.

« *Même si tu as des millions en Afrique, tu ne sais pas si la sécurité peut durer. Et la sécurité est préférable au luxe. Tu ne sais pas de quoi demain sera fait …*» nous précisait également une intervenante sociale qui travaillait dans un centre d'accueil Fedasil en Belgique. D'originaire rwandaise, celle-ci connaissait des personnes au Rwanda qui disposaient d'un haut niveau de revenus et qui avaient pourtant fait le choix d'envoyer leur enfant en Belgique. Par-delà la diversité des

situations de ces jeunes dans ces pays d'Afrique, l'absence de sécurité - ou la peur de pouvoir la perdre à tout moment - serait ainsi selon elle une caractéristique centrale du contexte social et politique dans lequel ils ont grandi, et par là-même une des motivations du départ vers l'ailleurs : « *Dans un foyer en Belgique, les parents se disent qu'au moins ils pourront étudier, sans entendre chaque soir les coups de fusil qui retentissent. Oui c'est l'image de l'Europe, de l'eldorado où tout est possible entretenu par les émigrés qui reviennent en faisant parfois des cadeaux à crédit, mais aussi cette recherche de sécurité, c'est tout çà qui pousse les parents à envoyer les enfants. On ne sait pas comment demain ça va être, alors on prend ce risque…* ».

Sans prétendre rendre compte ici de la complexité des réalités politiques de ces états africains qui ne sauraient être réduites aux seules formules de conflits et de crises,[103] il est en effet frappant de constater dans les propos de nos enquêtés la récurrence des thèmes relatifs à la violence, à l'incertitude et à la désillusion. Dans ce sens, trouver les moyens pour survivre, pouvoir vivre libre et en sécurité, pouvoir vivre mieux, sont autant de raisons susceptibles de conduire ces jeunes et leur famille, quand ils en ont la possibilité, à faire le choix de partir. Comme nous le verrons toutefois ensuite, ce ne sont pas des personnes sans ressource, ni repère, qui peuvent envisager ce type de projet.

Les trois quarts des jeunes venus de ces pays du continent africain vivaient en milieu urbain et poursuivaient une scolarité dans le secondaire. Ceux-ci disposaient d'un capital scolaire relativement important, équivalent le plus souvent à la seconde et à la première. Ces données rejoignent les analyses proposées par différents chercheurs qui constatent, comme G. Simon (2008) ou C. Wihtol de Wenden, (2009), une augmentation du niveau d'instruction et de formation des « nouveaux » migrants en raison notamment de généralisation de la scolarisation et l'urbanisation. En moins d'un siècle, l'urbanisation du continent africain est

[103] Sur l'étude des modes de gouvernance et les « ordres » dans lesquels ils émergent en Afrique aujourd'hui, voir notamment les contributions proposées par K.Arnaut et C.K.Højbjerg (2008), « Gouvernance et ethnographie en temps de crise. De l'étude des ordres émergents dans l'Afrique entre guerre et paix », Gouverner entre guerre et paix, *Politique africaine*, no°111, pp.5-21 ; D. Bach et L. Sindjoun (1997), « Introduction générale : ordre et désordre en Afrique », Enjeux stratégiques et gestion des crises en Afrique, *POLIS :* Revue camerounaise de science politique, vol.4, n°2. Sur la situation socio-politique en RDC : T. Trefon (2009), *Réforme au Congo (RDC), Attentes et désillusions*, l'Harmattan. Cet ouvrage collectif met en évidence la complexité du pays au plan social et politique et analyse les réformes engagées pour la réhabilitation de l'Etat depuis l'ascension au pouvoir de Joseph Kabila.

en effet passée de 70% de ruraux, à 70% d'urbains. Pour ces auteurs, ce processus d'urbanisation, accentué par la mobilité en Afrique subsaharienne, la croissance démographique et l'appauvrissement des pays, serait un des facteurs du développement des migrations internationales dans cette région. Toutefois, concernant l'augmentation du niveau d'instruction des migrants, soulignons qu'au regard de la situation du système d'éducation dans nombre de pays d'Afrique, comme en RD Congo par exemple où la contribution des familles aux frais de scolarité a explosé ces dernières années, tous les enfants ne peuvent avoir les moyens d'accéder à une éducation scolaire. En 1979, le taux de scolarisation était évalué à 79% en RDC ; il est passé sous le seuil des 50% en 2005. En 1990, 4 enfants sur 10 terminaient le primaire. La proportion passe à 1 enfant sur 10 dix ans plus tard.[104] Cette crise de l'école dépasse très largement la seule situation du Congo comme l'indiquent N. Affaya et D. Guerraoui (2007) qui soutiennent dans leur enquête que le faible niveau de scolarisation en Afrique serait la conséquence même des défaillances du système d'éducation[105]. Disposer d'un capital scolaire important pour l'enfant suppose donc que sa famille dispose également d'un capital économique lui permettant d'assumer les coûts inhérents à la scolarité. Cette question de l'école, de son difficile accès ou de son inaccessibilité, a été mentionnée de nombreuses fois par les jeunes, quel que soit le niveau scolaire qu'ils avaient atteint.

Sergio, qui était scolarisé en dernière année d'études secondaires en Angola soulignait en effet que « *les études étaient très, très difficiles* » dans son pays et d'autant plus pour entrer à l'université. Son père était chauffeur de taxi à Luanda, sa mère travaillait comme secrétaire. Ces derniers avaient fait selon lui de gros sacrifices pour leur permettre son frère aîné et lui d'être scolarisés régulièrement. C'est pour cette raison qu'ils sont partis explique-t-il, ce n'est parce qu'ils étaient en grande nécessité, c'est parce que des personnes qu'il connaissait - des angolais installés en Angleterre qui avaient rendu visite à ses voisins en Angola - leur avait dit que « *c'était un peu plus facile en Europe pour étudier* ». L'investissement matériel et symbolique de la famille de Sergio dans le système éducatif – et, nous le verrons ensuite dans la préparation de la mobilité - reflète les espoirs d'une mobilité sociale qu'ils nourrissent à travers l'éducation, mais aussi les attentes qui sont susceptibles de peser sur la réussite du

[104] Ces données sont extraites d'une étude présentée par Maurizio Vitullo : « Enseignement scolaire primaire et secondaire du Congo. Situation des enseignants à Kinshasa ». CEPAG, 2006.

[105] Ces auteurs indiquent qu'en 2004, le taux de scolarisation combiné du primaire au supérieur était de 21% au Niger, 26% en Angola contre 94% en Lybie, 75% en Tunisie, 73% en Algérie, 77% en Afrique du sud et 58% au Maroc. Par région, ce taux a été évalué à 63% dans les pays en développement, 45% dans les pays les moins avancés, 50% dans les pays d'Afrique Subsaharienne et 94% dans les pays à revenu élevé. (Affaya, Guerraoui, 2007, p.21)

jeune. Attentes familiales qui transparaissent très fortement dans la construction de son projet migratoire.

Si la majorité des jeunes africains concernés par l'enquête ont donc pu bénéficier d'une éducation scolaire qu'ils aspiraient ensuite pouvoir poursuivre, cinq d'entre eux avaient toutefois été contraints de suspendre leur scolarité pour travailler suite au décès d'un de leur parent, aider leur famille aux champs, ou rester s'occuper de la maison. Deux des trois jeunes filles venues d'Afrique subsaharienne, l'une d'Angola et l'autre du Congo, ont en effet été amenées à arrêter l'école vers l'âge de 13 ans en raison du coût trop important que cela représentait pour leur famille. Nous ne disposons que de trop peu d'éléments empiriques pour pouvoir analyser finement des expériences différenciées entre les filles et les garçons en matière d'accès à la scolarité et de mise au travail. Cette question a toutefois été soulevée dans des travaux qui pointent un accroissement des inégalités entre les sexes dans l'éducation et l'activité professionnelle sous l'effet de la pauvreté (Haug, Biaye, 2006 ; Notten, Makosso, Mpoue, 2008). L'obligation des familles de se restreindre économiquement se fait en effet souvent aux dépens des filles qui, en conséquence, ont des risques de décès à la naissance plus élevés, et qui sont aussi souvent les premières, comme le montre ci-après la situation d'Anita, à rester à la maison si les coûts de la scolarisation deviennent insupportables.

Les parents d'Anita travaillaient tous les deux en Angola. La famille vivait bien selon la jeune. Ils n'étaient pas riches, même plus proche de la pauvreté que de la richesse précisera-t-elle, mais ils ne manquaient de rien. Toutefois, assumer sa scolarité leur était devenu très difficile :

> « *Tu sais, aller à l'école, ça dépend du niveau scolaire des enfants aussi, quand il a un certain âge, ça devient un peu plus cher. A la maison, on pouvait manger, mais payer l'école c'était un peu difficile. Manger ce n'est pas trop grave parce que si tu n'as pas à manger tu vas chez le voisin, ta tante, ton oncle, ta sœur, ils vont toujours aider, les collègues de travail. Souvent il y a des gens qui vont t'aider. L'école c'est le plus grave problème chez nous. J'étais obligée de rester à la maison. Mais je supportais, dans la maison je nettoyais, je faisais ce que je pouvais pour aider ma mère… »*

Au terme de ces premières analyses, apparaît donc déjà ici l'extrême diversité des expériences vécues par ces jeunes originaires de ce premier type de pays. Si ceux-ci n'ont pas tous été directement exposés à la violence, à l'enfermement et aux conflits, et si la majorité

d'entre eux sont issus de familles qui disposaient de ressources financières suffisantes pour leur permettre d'avoir accès à un certain niveau de vie au pays (condition par ailleurs aujourd'hui de plus en plus nécessaire pour le passage des frontières), les histoires d'Abdou, d'Etienne, de Fiston, de Sergio, ou d'Anita, mettent toutefois en évidence le climat de tension sociale et de forte insécurité que tous les jeunes évoquent à différents niveaux lors des échanges. Nous l'avons vu, certains d'entre eux n'hésitent pas à fustiger la politique menée dans leur pays et les gouvernements qui ne leur apportent aucun soutien. Ils dénoncent la persistance des inégalités, les pratiques de corruption, et expriment les incertitudes des populations qui aspirent à plus de liberté et de sécurité.

De telles critiques apparaissent également dans les discours tenus par les jeunes originaires des pays du Maghreb. « *Il n'y a pas de place pour les petits là-bas, il n'y a que les gros qui peuvent vivre* » répétaient-ils souvent au fil de nos rencontres.

De la même manière que pour les jeunes originaires d'Afrique subsaharienne, ces derniers relatent une vie au pays dans laquelle ils n'avaient pas de perspective d'avenir. Ces jeunes dont l'enfance semble avoir été davantage marquée par la pauvreté, voire même par des moments de vie à la rue, décrivent une situation bloquée ; ils présentent leur vie au pays avant leur départ comme une route sans issue, leur jeunesse comme une impasse ou un moratoire[106]. Au cours de nos rencontres, ils nous livreront peu à peu leurs insatisfactions passées, leurs espoirs déçus de changement dans leur pays. *« Rester, c'était mourir »* expliquait l'un d'entre eux. Dans ce sens, risquer sa vie en traversant clandestinement la Méditerranée, çà c'était vivre. Risquer c'était « *chercher la vie* ». Cantonnés dans un espace marqué par la galère, il fallait trouver les moyens pour vivre et c'est de l'autre côté, en Europe, que cette quête les a menés. Parallèlement aux propos souvent très durs qu'ils tiennent sur la situation au pays et sur leurs conditions d'existence, au temps vide qu'ils décrivent et à l'ennui, les expériences qu'ils relatent invitent toutefois à réfléchir aux stratégies alternatives de survie et de débrouille que certains d'entre eux nous ont confiés lors de nos échanges. Les conduites développées par ces jeunes au pays les distinguent de ceux que nous avons jusqu'ici présentés. Contraints pour la majorité d'entre eux à arrêter leur

[106] Ces analyses rejoignent celles dégagées par K Tourné (2001) à propos de la situation de jeunes vivant dans différents quartiers du Caire. Celle-ci montre que l'incapacité du marché du travail à absorber les nouveaux demandeurs d'emploi se traduit par un taux de chômage croissant, particulièrement chez les jeunes. Bien que les expériences de jeunesse soient très diversifiées, l'image dominante demeure celle d'une génération en crise qui se décrit comme victime des « règles du jeu », et pour laquelle le passage à l'âge adulte apparaît de plus en plus problématique.

scolarité faute de moyens suffisants, faute de percevoir le sens de l'école dans un avenir qu'il ne parvenait pas à imaginer dans leur pays, ils sont « *sortis* » de l'école, « *sortis* » de la maison, pour investir d'autres lieux à la recherche d'un mieux. A travers la description qu'ils faisaient de leur quotidien, nous nous sommes donc attachée à identifier ces pratiques d'ajustement qu'ils ont été amenés à développer. Des activités qu'ils réalisaient dans un « dehors » ouvert - l'espace de la rue en particulier - qu'ils ont, pour la plupart, appris à manipuler et investir.

2.2. Modernisation et développement contrasté au Sud de la méditerranée : *Attente, désillusion et arts de survie*

Abdallah allait avoir 17 ans quand nous nous sommes rencontrés à Lille. Il avait quitté le Maroc trois ans plus tôt avec des amis, caché sous un bus de touristes qui partait pour l'Espagne. L'histoire qu'il nous confie est en de nombreux points similaires à celle des autres jeunes migrants venus du Sud de la Méditerranée : il n'y avait pas de place pour lui au pays, pas d'école en raison des faibles moyens de ses parents, pas de travail, pas d'avenir, mais juste un port où il attendait chaque jour l'occasion qui lui permettrait de partir.

> *« En fait, c'est quand j'avais 15 ans que j'ai décidé de partir, de quitter le pays. J'étais avec mes parents et aussi des sœurs et des frères : quatre frères et deux sœurs… Avec des copains au Maroc, au bled à Tanger, chaque jour j'étais au port. Chaque jour, c'était pour voir quand on va partir. Là-bas, on voit des bateaux, on joue, tout çà et on va risquer pour venir ici. C'est comme ça que je suis parti, dès que c'était possible, je suis parti. C'est la misère, tout le monde il veut partir. Il n'y a que pour les gros là-bas, pas les petits comme nous. Il n'y a rien à faire pour les petits, pas de travail, pas d'argent, rien du tout… »*

Parmi les quarante-huit jeunes que nous avons rencontrés, dix-sept d'entre eux sont originaires du Maghreb (onze viennent du Maroc, cinq d'Algérie et un de Tunisie). Cette population compte deux filles, toutes deux d'origine algérienne. De la même manière que les jeunes venus des autres pays d'Afrique, les trois-quarts de ces jeunes migrants vivaient en

zone urbaine. Tous ont été scolarisés, mais ils ont pour la majorité d'entre eux arrêté l'école à la fin du primaire, vers l'âge de 10 ans. Ils expliquent alors qu'ils restaient dans la rue avec d'autres de leurs amis, ils allaient au port pour « *risquer* » comme le faisait Abdallah. Certains ont également travaillé dans des marchés, ils faisaient du business, vendaient des petites choses ou encore demandaient « *les bourses* » comme le raconte Karim :

« - En Algérie, là-bas, ce n'était plus possible l'école pour moi. C'est le problème des moyens, les affaires… il n'y avait pas les moyens, pour manger, pour acheter les habits, pour acheter les affaires pour l'école, pour tout çà. Moi j'ai réfléchi et je suis sorti de l'école pour trouver une solution, chercher quelque chose pour aider ma mère. Papa m'a dit « pourquoi tu arrêtes l'école ? », moi j'ai dit « donne moi l'argent, donne moi pour manger, pour acheter les livres ! », il m'a dit « continue ou ne continue pas, ce n'est pas de ma faute ! », c'est çà qu'il a dit… C'était difficile, c'est çà le problème. A l'école j'étais bien, mais il n'y avait pas les moyens pour continuer. Alors après je suis allé au marché, j'ai vendu les bourses ou quelque chose, pour manger, pour aider ma mère …

- Les bourses, tu peux m'expliquer ?

- Chez nous, nous vendons des bourses, tu sais c'est comme çà. Tu vas sur le marché et tu demandes aux gens « les bourses, les bourses… », alors les gens te donnent un peu de l'argent. Et aussi des fois, j'avais un carton comme çà de patates pour vendre sur le marché. Il y avait quelqu'un, un homme qui me donnait le carton de patates et moi quand j'avais tout vendu, je vais chez lui, je lui donne l'argent et lui il me donne un peu de l'argent…tu vois c'est çà, les bourses, le marché, trouver les moyens… »

« *Il fallait trouver les moyens…* » Cette phrase est récurrente dans les propos de ces jeunes. Karim a été scolarisé jusqu'au collège. Il a arrêté l'école en 5ème, vers l'âge de 13 ans. Sa famille vivait dans une petite ville à proximité d'Oran ; son père avait perdu son emploi depuis plusieurs années, sa mère ne travaillait pas. Celui-ci m'expliquait durant nos rencontres les difficultés qu'il avait rencontrées en Algérie, ses relations avec sa famille, son père qui le maltraitait, les problèmes de logement, les difficultés pour trouver du travail.

Comme pour d'autres jeunes, sa déscolarisation a été suivie d'une mise en apprentissage dans l'économie informelle. Il a appris à chercher et à créer des moyens pour aider sa mère et ses jeunes frères et sœurs. L'expérience de Karim montre comment il a pu apprendre au cours de son enfance et adolescence au pays à « saisir au vol » les occasions, à rechercher des possibilités qui pourront lui profiter ainsi qu'à sa famille. Ce jeune était l'aîné d'une fratrie de quatre enfants. On comprend à travers ses propos qu'il lui appartenait de « trouver une solution » ; il lui fallait faire face aux circonstances, parvenir à dépasser les difficultés du contexte par l'improvisation et la débrouille. Cette manière de gérer les difficultés au pays et l'urgence du quotidien, proche de la survie pour la majorité des jeunes venus du Maghreb apparaît dans bien d'autres parcours.

Hamid, qui venait également de la région d'Oran expliquait qu'il avait lui aussi commencé à faire du « business » lorsqu'il était en Algérie. Il achetait différents types de marchandises venues d'Europe, puis les revendait dans la rue. Cette pratique de commerce informel, business populaire lié pour ce jeune aux activités circulatoires communément appelées *trabendo*[107] en Algérie, lui a permis de se débrouiller lorsqu'il a arrêté l'école et qu'il a quitté sa famille vers l'âge de 13-14 ans. Il a alors vécu avec des amis qu'il avait rencontrés à Oran et a commencé à se lancer dans le petit trafic de produits importés en achetant et vendant tout ce qui se présentait.

Dans un contexte de crise économique en Algérie comme dans d'autres pays du sud de la méditerranée, la pratique du *trabendo* s'est très largement étendue, devenant, selon certains chercheurs, un des seuls recours possibles d'activité et de gains financiers vers lequel se tournent des personnes aux profils de plus en plus diversifiés (Dris, 2001, Manry, 2001). Ceux-ci expliquent en effet que le marché intérieur algérien, même s'il tend à s'ouvrir à l'économie marchande, est encore largement alimenté par la contrebande de produits manufacturés en provenance de différents pays européens, du Moyen-Orient et d'Asie. Ces importations informelles portent sur une très grande variété de produits, qu'il s'agisse du textile, des produits cosmétiques, de l'alimentation, tout produit facilement vendable sur les marchés locaux et qui sont transportés dans « la valise de l'émigré », mais aussi de plus en plus dans celles des circulants commerçants à l'instar des « fourmis » (Tarrius, 1992) ou

[107] Trabendo est une contraction du terme espagnol « contrebanda » (contrebande). Depuis les années 1980, il est passé dans le vocabulaire algérien pour désigner des activités marchandes et circulations commerciales de l'économie informelle, et plus largement tout le secteur d'importation qui passe la frontière en dehors de contrôle de l'Etat.

autres entrepreneurs migrants (Peraldi, 2001, 2002) Ainsi écrit encore J-C Scagnetti (2004) à propos des retours des émigrés en Algérie : « *Passeur entre deux mondes, l'émigré qui jouit des sésames lui permettant l'ouverture des frontières des deux pays peut se livrer à toutes sortes de trafics en introduisant en Algérie des produits introuvables. Ce commerce à la valise qui contourne les quotas d'importation alimente le marché parallèle du luxe, des vêtements, de la pièce automobile d'occasion…* ».

Hamid n'était pas un émigré « passeur entre deux mondes » au sens où l'entend Scagnetti, ni un entrepreneur migrant circulant capable de traverser les frontières pour aller chercher directement ses produits en Europe comme peuvent le faire les commerçants de l'économie de bazar inscrits dans la mobilité transnationale. Ce jeune a toutefois évolué pendant plusieurs années en Algérie dans ces réseaux de l'économie parallèle – pratique qu'il a ensuite poursuivie en Espagne et en France. Il y a appris les affaires, il a créé des contacts, voyagé à travers les histoires qui lui étaient confiées. C'est ensuite grâce à l'argent qu'il avait réussi à économiser, mais aussi aux informations qu'il collectait au fur et à mesure de ses rencontres avec les gens du milieu - des « amis » à qui il achetait les marchandises et qui connaissaient l'Espagne et la France - qu'il a pu envisager son départ pour l'Europe.

> *« - En Algérie, j'avais commencé une formation. Je voulais être fleuriste tu vois. Mais après j'en ai eu marre et j'ai arrêté parce qu'on avait pas les moyens. Et c'est quand j'ai arrêté que j'ai eu les problèmes et que j'ai pensé à l'Europe et tout çà…. Alors après j'ai cherché comme çà du boulot, business, l'argent, faire quelque chose comme çà. Tout çà c'était pour que je gagne de l'argent pour là-bas.*
>
> *- et c'était quoi ton business, tu vendais quoi ?*
>
> *- c'était n'importe quoi, du travail quoi et moi je travaillais avec n'importe quoi. Souvent tu sais les gens qui habitent ici, ils rentrent à l'Algérie et ils ramènent des vêtements, des choses comme çà, alors moi je revendais pour eux. J'ai rencontré des amis, des gens à Oran, ils faisaient çà tu vois, ils m'ont montré les gens, les affaires, alors après j'ai fait pareil, du travail quoi, tout çà pour gagner un peu de l'argent. C'est çà le business. Parce que le business ici ça veut dire travail interdit mais chez nous, tout est business ! On fait du business avec les vêtements, les vélos, les voitures, les téléphones, tous les trucs quoi. Toi tu vends et après t'achètes, c'est comme çà et*

après tu gagnes de l'argent, parce que quelqu'un il te dit tu vends à ce prix là et toi tu vends plus cher un petit peu, comme çà tu prends quelque chose, c'est déjà çà, et çà le business, comme çà tu te débrouilles… »

Les modes de faire qu'ont développés ces jeunes pour se débrouiller au pays, qu'il s'agisse de leurs activités sur les marchés ou du commerce à la sauvette, révèlent les ajustements qu'ils opèrent pour faire face aux conséquences de la précarité économique, sociale et politique. Les travaux réalisés sur la situation des jeunes dans les pays du Maghreb les présentent en effet comme des cibles particulièrement touchées par les difficultés socio-économiques, fortement exposées à la pauvreté et à un risque de marginalisation. « *En Algérie, plus qu'ailleurs en Méditerranée, pour le troisième millénaire, la question de savoir si le fait d'être jeune constitue une chance ou un handicap se pose avec acuité* »[108] peut-on lire par exemple dans un rapport de l'INJEP (2000). Selon les auteurs de cette étude, « *le désarroi ressenti par la jeunesse algérienne serait lié aux problèmes économiques et à la coexistence de plusieurs systèmes de valeurs antagonistes qui s'opposent depuis 1990 : la guerre civile qui a frappé le pays a placé l'Algérie en marge de ses voisins du Maghreb. Une génération de la crise et du soupçon est née, qui a grandi dans les banlieues oubliées et délabrées où s'élaborent des cultures de ghettos* ».[109] Bien que le chômage touche sensiblement toutes les catégories d'âge, celles des 15-19 ans et des 20-24 ans apparaissent être les plus concernées avec des taux de chômage respectivement de 30,7% et 14,6%.[110]

D'autres travaux menés sur les jeunes au Maroc (Bennani-Chaïbi, 1994) ou en Tunisie (Nachi, 2007) pointent également des difficultés similaires. Ces auteurs montrent en effet toute l'ambiguïté de la situation dans laquelle se trouvent les jeunes générations, prises entre la volonté de participer à la vie de leur pays, d'y trouver leur place et d'y être reconnues, et la peur d'être déçues par leur gouvernement qui ne parvient pas à répondre à leurs aspirations. Alors que l'éducation pour tous avait été érigée comme axe central des projets de ces pays après l'indépendance et que des moyens importants ont été mis en œuvre pour assurer la généralisation de l'enseignement, force est en effet de constater un fossé persistant entre les espérances et les réalisations. La croissance démographique, l'insuffisance des ressources financières, un « noyau dur » de jeunes qui sortent du système scolaire sans qualification, la

[108] INJEP (2000), p.68
[109] Ibid.
[110] Ibid, p.71.

fermeture de l'univers de l'emploi à toutes les catégories de populations (même pour les diplômés), représente autant d'obstacles qui bloquent l'intégration des jeunes et qui contribuent à alimenter les insatisfactions individuelles, collectives, et les espoirs déçus à l'égard du politique.

Quelque soit leur pays d'origine, les jeunes migrants mettent en effet tous en évidence ces « maux » de la jeunesse que présentent ces études : le manque de moyens pour vivre, le problème du chômage, les conditions difficiles dans lesquelles ils ont grandi avec leur famille, et le désir d'Europe que tous, là-bas, selon eux, semblaient vouloir approcher. L'émigration continue en effet de faire partie de l'imaginaire collectif au vu des situations de crise - situations marquées par une crise considérable de la jeunesse à laquelle s'ajoute une crise politique (Fargues, 2006). L'Occident demeure ainsi source de fascination pour nombre de jeunes originaires du Maroc, d'Algérie et de Tunisie, et plus largement pour tous ceux qui aspirent à pouvoir profiter des bénéfices de la mondialisation ; le départ apparaît dans ce sens comme une forme d' « évidence sociale » (Nasri, 2005) pour aller chercher ailleurs les moyens que le pays ne peut pas leur offrir. Dans leurs propos ressort en effet un grand malaise, un sentiment d'angoisse et d'insécurité par rapport à un avenir qui aurait d'après eux été inévitablement sombre s'ils n'étaient pas venus en Europe. Ils décrivent une jeunesse en suspens, sans horizon, dans des pays dysfonctionnant incapables d'assurer aux jeunes un avenir. Apparaît nettement dans leurs discours une structuration spécifique de l'ordre spatial entre le pays d'origine et celui d'immigration, entre « là-bas » et « ici » : le pays d'où ils viennent est qualifié de « dur », « triste », « mauvais », et le pays d'accueil qui, malgré les difficultés qu'ils rencontrent dans leur séjour, reste pour eux le lieu où ils peuvent réussir leur vie, où il y a des droits, des lois pour protéger les enfants (« *Ici, il y a la loi qui protège les mineurs* » ; « *les enfants ont des droits, ce n'est pas comme là-bas* »), mais aussi les femmes, comme le soulignait Rachida. Cette jeune-fille de 15 ans avait quitté l'Algérie depuis un an lorsque nous nous sommes rencontrées à Lille. Rachida mettait en avant les difficultés qu'elle rencontrait à la maison, ses conflits avec son père, la « mentalité » du pays qui laisse encore trop peu de place selon elle à la liberté des femmes, et la situation économique bloquée de l'Algérie qui pesait très sensiblement sur l'emploi des jeunes.

Ce malaise de la jeunesse et de cette double crise évoquée précédemment transparaît d'autant plus nettement dans les propos de ceux qui reprochent à l'Etat – ou au monarque parfois plus explicitement - de ne pas jouer son rôle intégrateur. Leurs discours sont marqués

par la rancœur, la frustration et un sentiment d'injustice. Comme le montrent les propos de Malik ci-après, ils imputent directement à l'Etat la responsabilité des difficultés que les jeunes rencontrent au pays.

> *« Au Maroc, c'est dur pour les jeunes. Les jeunes, ils ne font rien toute la journée, ils sont rien, voilà. C'est vraiment très dur. C'est ou tu as de l'argent, ou tu n'as pas de l'argent, et alors tu n'as rien, tu n'es rien, vraiment. Il n'y a rien là-bas. Tout le monde veut partir. Tout çà c'est à cause de la justice, du roi. Lui, il ne pense qu'au travail des filles. Elles, elles peuvent travailler, travailler dans les maisons. Les gens des montagnes aussi ils ont du travail à la ville parce qu'ils sont moins chers. Et nous les jeunes ? Tout le monde il s'en fout des jeunes des villes, il n'y a pas de travail, ils font rien. Les jeunes, ils sont seulement dans les rues, ils sont au port, ils restent là, ils attendent. C'est très triste le Maroc. Alors c'est çà, tous les jeunes ils regardent vers l'Espagne, la France. Tout le monde parle pour partir… »*

Malik vivait à Tanger avant son départ comme la plupart des autres marocains que nous avons rencontrés (Sur 11 jeunes originaires du Maroc, 7 vivaient à Tanger, les autres jeunes venaient de Casablanca ou de ses alentours). Il passait ses journées au port avec d'autres amis, parfois ses nuits également et ne rentrait dans sa famille que plusieurs jours après, voire plusieurs semaines. Quand il est parti du Maroc avec deux autres amis, il allait avoir 15 ans. « *Il n'y avait rien à faire* », « *on est rien* », toutes ces formules revenaient souvent dans son discours. Celui-ci m'expliquait les journées qu'il passait avec les autres jeunes à Tanger. Ils traînaient dans la ville en groupe, fumaient, scrutaient les bateaux, observant les touristes, les marocains de retour au pays qui arrivaient chargés de cadeaux pour leur famille, les jeunes qui circulaient à bord de voitures flambant neuves[111]. Lorsqu'il raconte comment il vivait avant son départ, transparaît fortement dans ses propos un sentiment d'injustice par rapport à sa situation, d'ennui, de solitude, d'inutilité, comme si le temps qu'il avait passé au pays n'était

[111] G. Simon (2008) précise que le retour estival des Marocains d'Europe au pays concerne plus de trois millions de personnes. Ces retours annuels génèrent une circulation physique et routière spécifique et facilement identifiable ; les voitures des migrants sont le plus souvent repérables par leur immatriculation, la marque du véhicule et souvent par leur lourd chargement sur le toit. Cette circulation routière symbolise selon l'auteur « *la puissance du lien affectif et sa transcription dans l'espace* » (Simon, 2008, p.90). Pour M. Bennani-Chraïbi (1994), les émigrés font en effet partie de l' « univers mental des jeunes Marocains » et participe également à la construction sociale du désir d'ailleurs. Avec le retour des émigrés, l'arrivée des touristes pendant la période estivale, c'est l'ailleurs qui vient à soi : « *Tous les étés, les routes marocaines sont bondées. Le retour annuel au pays se fait en grande partie par la route à travers l'Espagne et, dans une certaine mesure, par mer à partir de Sète. Les émigrés arrivent. Tout le monde peut les reconnaître dans leurs voitures surchargées de biens de consommation, signes de leur réussite dans l'ailleurs (…)* » (Bennani-Chraïbi, 1994, p.58)

suspendu qu'au moment où il allait le quitter. Pour ce jeune comme pour d'autres, aller chercher *ailleurs* la vie que le pays ne pouvait leur offrir, est apparu comme la seule alternative possible.

Nous reviendrons ensuite sur cette question du désir d'ailleurs et des motivations du départ qui apparaissent pour ces jeunes intimement liées d'une part au sentiment de désillusion qu'ils expriment à l'égard de leur situation au pays, mais aussi à la force attractive que représentent encore l'Occident et l'Europe pour eux. Par ailleurs, contrairement à d'autres pour lesquels la famille représentait un support sur laquelle ils pouvaient compter pour faire face aux épreuves, pour la plupart de ces jeunes, le groupe familial ne semblait pas avoir la possibilité de compenser ces difficultés et ce déficit d'intégration par le politique. La majorité d'entre eux semblaient en effet rencontrer des difficultés, notamment relationnelles, avec leur famille. Ils expriment des dissociations familiales, des conflits, des problématiques de violences, ou encore un manque de reconnaissance qui les a poussés un jour à « *sortir* » définitivement du domicile. Dans ce sens, l'enfance et la vie au pays pour ces jeunes semble avoir été marquée par une faible présence auprès d'eux des structures d'intégration traditionnelle telles que la famille et l'école. Issus le plus souvent de familles très faiblement dotées, ils ont été amenés, très jeunes, à contourner les règles établies dans un jeu où ils n'avaient selon eux que trop peu de place, pour chercher seuls d'autres moyens pour vivre ou pour faire vivre les membres de leur entourage.

A l'instar de Karim et d'Hamid, ces jeunes ont donc été amenés à développer des stratégies alternatives de survie individuelles ou collectives pour faire face à ces réalités en recherchant au jour le jour, avec ruse et intelligence, les occasions pour se débrouiller dans la ville. La rue, et plus largement l'espace public, en tant que support des échanges collectifs, apparaissent dans ce sens fortement investis. En se référant à une approche Goffmanienne, nous pourrions dire que l'espace public représente le lieu de l'action, lieu où s'ancrent des rites d'interaction, des codes et pratiques, dans lequel s'inscrit l'expérience individuelle de la vie sociale. Excepté pour les deux jeunes-filles, Rachida et Aïcha qui ne semblaient pas pouvoir faire usage aussi librement de l'espace public, pour les autres, la rue - pour y « *faire des affaires* », pour « *jouer* », ou pour « *attendre* » – apparaît en effet très fréquemment dans leurs propos. Ceux-ci ont été habitués et socialisés au *dehors*, ils ont appris à pratiquer la ville, à y vivre avec d'autres, à échanger, commercer, tisser des relations. Les pratiques « ordinaires » qu'ils décrivent, qu'il s'agisse du petit « business » ou de l' « attente »,

dissimulent ainsi des apprentissages spécifiques du vivre ensemble. Ceux que nous avons rencontrés n'étaient pas des enfants de la rue, ils expliquent en effet qu'ils « sortaient » de la maison quelques jours, y revenaient ensuite, alternant ainsi les temps passés à l'*intérieur* et *dehors*, circulant dans ce sens à travers différents espaces qu'ils ont appris à ouvrir et fermer en fonction des occasions qui se présentaient.

N. Driss (2007) précise par ailleurs que l'espace public renvoie à une multiplicité de lieux dans des contextes maghrébins ; des lieux qui correspondent à une juxtaposition d'espaces sociaux. Selon cet auteur, si la rue est parfois considérée comme un espace dangereux, elle demeure toutefois pour les jeunes « *un lieu vital pour échapper à l'espace clos de la famille* » et « *un espace pour tuer le temps pour tant de jeunes à l'inertie obligée* » (Driss, 2007, p.64). Ces expériences au pays, marquées par l'apprentissage d'un mode de vivre ensemble dans l'espace urbain, et d'une forme d'initiation à des pratiques de circulation à travers différents territoires, constituent un socle de compétences sur lequel ils ont pu s'appuyer pour s'orienter sur les routes migratoires.

Réfléchir aux expériences migratoires de ces jeunes et aux contextes dans lesquels a émergé la décision du départ suppose de prendre en compte la pluralité des mondes sociaux et culturels dans lesquels ils ont grandi. L'analyse des contextes socio-économiques et politiques des deux types de régions de départ qui ont été présentés jusqu'à présent, montre déjà à quel point ces jeunes forment un groupe hétérogène ne serait-ce qu'au regard de leurs expériences de vie pendant ce temps de l'enfance et/ou de l'adolescence - si toutefois on admet que cet âge de la vie puisse signifier une quelconque réalité ailleurs qu'en occident. Au regard de ce qui vient d'être présenté, ne peut-on en effet déjà prendre un peu de distance avec ce concept d'adolescence tel que l'ont construit les sociétés occidentales ? Nous l'avons précisé dès l'introduction de la thèse, l'enfance et la jeunesse ne sauraient être considérées comme des catégories universelles. Elles varient en fonction des contextes historiques, sociaux et culturels dans lesquelles elles prennent place. En considérant que les « premiers » adolescents sont apparus à la fin du XIXème avec la création de l'enseignement secondaire, et que ce temps de l'adolescence a été inventé pour marquer la période signant le passage entre l'enfance et le monde adulte, quel sens peut-il donc avoir lorsque la mise au travail arrive très tôt dans la vie de l'individu ? Comme le souligne également M. Fize (2006), « *il n'y a pas d'adolescence partout sur la planète* » (Fize, 2008, p.36). Cet « âge » inventé n'a que peu de signification dans des sociétés où l'individu passe sans transition de l'enfance à l'âge adulte

pour pouvoir subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille. L'enfance, l'adolescence et la jeunesse ne sont ni des catégories naturelles, ni des catégories figées. Elles fluctuent en fonction des sociétés et des réalités sociales, culturelles et familiales qui traversent la vie des individus.

Comme le montrent les histoires qui nous ont été confiées, le parcours des jeunes migrants qui se retrouvent « mineurs isolés étrangers » comporte certaines spécificités en fonction de leurs contextes de vie. Les histoires des jeunes que nous avons rencontrés venus des pays du Maghreb diffèrent en de nombreux points de celles des jeunes originaires de la Sierra Leone, du Congo ou d'Angola. Sans les enfermer dans des catégories essentialisantes, il semble toutefois possible de souligner que la majorité d'entre eux présentent un quotidien au pays marqué par la pauvreté, des difficultés familiales, et plus largement des difficultés d'intégration sociale qui apparaissent de manière moins significative dans les discours tenus par le premier « groupe ». Les styles d'action qu'ils développent sont ainsi fortement dépendants de leurs formes de vie sociale et familiale. Et la « *misère* » qu'ils relatent, traduit tant leur précarité économique, que leur manque de sécurité affective et de reconnaissance de la part de la société et de leurs proches. Si la déscolarisation ne signifie pas forcément pour tous mise au travail, elle marque toutefois le début d'une période de flottement, d'attente, où ils vont chercher les moyens pour vivre et acquérir leur autonomie. Et c'est dans cette période d'incertitudes ou semblent se mêler en eux à fois des sentiments d'injustice, de culpabilité par rapport à leur inaccomplissement, mais aussi une puissante volonté de vivre, que l'envie d'Europe apparaît d'autant plus forte.

Dans le dernier ensemble de pays qui sera ensuite présenté – des pays de l'Est Européen et d'Asie qui, malgré leurs différences, connaissent tous une situation de transition qui impacte très sensiblement les populations – nous verrons que le désir d'ailleurs se pose également avec acuité et qu'il a très fortement imprégné l'enfance des jeunes que nous avons rencontrés. De la même manière que pour les autres jeunes des autres espaces de départ, se posaient également pour eux, les questions de l'emploi, de la sécurité économique, politique. Ils parlent de leur pays en faisant référence à la crise, à des tensions, voire même pour certains en évoquant l'évolution de la criminalité comme c'est le cas en Albanie. Pour eux aussi, rester en Albanie, c'était « *mourir* ». Outre la découverte de ces réalités socio-économiques et politiques, nous avons également pu mieux repérer à leur contact les fonctions que pouvait avoir le groupe familial à différents moments du parcours. L'histoire de ces jeunes a en effet

été marquée par le vécu de l'émigration au sein même de leur environnement familial - séparation qui n'a pas été sans effet sur leurs conditions d'existence au pays et qui a également marqué la suite de leur trajectoire. Si les jeunes Albanais, Chinois et Ouzbek que nous rassemblons dans cette section ont certes des vécus différenciés, ils ont donc en commun d'être originaires de pays marqués par un exil (déplacements internes et migrations transfrontières) souvent qualifié de « massif » qui n'est pas sans conséquence sur l'évolution des dynamiques familiales, mais aussi sur l'élaboration des projets et des itinéraires migratoires.

Les éléments que nous développons ensuite au sujet de la force des relations sociales transnationales entre les espaces d'origine situés à l'Est et en Asie et les espaces de transit et d'accueil des immigrants peuvent être transférés à d'autres situations. Des champs migratoires fonctionnent en effet entre différentes régions d'Europe et d'autres espaces, comme par exemple au Sénégal (Bredeloup, 2002), au Maroc (Arab, 2009), ou en Tunisie (Simon, 1979). Ces cadres spatiaux s'articulent autour d'une mémoire culturelle et affective qui demande à être interrogée pour l'ensemble de la population enquêtée et qui aura d'ailleurs toute sa place dans l'étude de la préparation de la mobilité et des manières de migrer. Si la nature et la forme des relations pouvant exister entre les jeunes et des personnes installées à l'étranger apparaissent très variables, le maintien des liens sociaux et familiaux joue en effet, pour tous ces jeunes, un rôle non négligeable dans l'orientation des itinéraires migratoires. Cette question nous est d'ailleurs apparue d'autant plus centrale pour les jeunes que nous présentons ensuite. Qu'il s'agisse de leur expérience sur les routes migratoires ou de leur vie au pays, le parcours des jeunes venus d'Europe de l'Est et d'Asie se trouve en effet très étroitement lié à l'organisation de leur réseau social et familial dispersé à l'étranger. C'est à partir de l'analyse des premiers entretiens menés auprès d'eux qu'il nous a d'ailleurs semblé nécessaire d'interroger davantage le rôle de la famille dans ces réseaux migratoires. « Isolés » certes au plan juridique, ceux-ci n'en sont pas moins « reliés ». Comprendre le sens de leur parcours et les pratiques migratoires qu'ils développent, nécessite ainsi de questionner les liens interpersonnels de parenté, d'amitié, ou d'origine communautaire partagée qu'ils maintiennent et/ou qu'ils créent et ce, bien avant leur départ. Les propos développés ci-après invitent ainsi à réfléchir à la problématique des relations familiales transfrontières, mais aussi plus largement à celle de l'évolution des structures familiales en contexte migratoire, pour comprendre le vécu de ces jeunes migrants au pays et la construction de leur parcours par-delà les frontières européennes.

2.3. Migrations et réseaux dans les pays en transition de l'Est européen et de l'Asie

Qu'il s'agisse de l'Europe de l'Est, de l'Asie centrale ou de la Chine, ces zones géographiques connaissent d'importants mouvements migratoires qui n'ont cessé de s'intensifier depuis la fin du siècle dernier. Depuis la chute du bloc communiste, les formes de mobilités qui sont en effet apparues entre l'Est et l'Ouest, signent une rupture avec l'époque du « rideau de fer » qui limitait fortement les déplacements : augmentation du nombre de demandeurs d'asile, migrations pendulaires, migrations de travail, circulations transnationales et commerciales, etc. (Nieuwenhuys, Pécoud, 2008). Les migrations chinoises qui ne sont certes pas nouvelles s'inscrivent également dans ce processus migratoire renouvelé en s'orientant de plus en plus vers les pays économiquement développés, tout en développant différentes formes de migrations intracontinentales (Roulleau Berger, 2004). A partir de la seconde moitié du XXe siècle, suite à la reprise des migrations au départ de la Chine depuis la libéralisation des conditions d'émigration à partir de 1985, les flux migratoires se sont en effet considérablement transformés et diversifiés, reflétant les transformations économiques et sociales profondes du pays en terme de restructurations industrielles, d'augmentation du niveau de production des biens de consommation ou du niveau d'éducation (Ma Mung, 2009). Exode rural, flux villes campagnes, déplacements forcés, croissance des migrations vers l'Europe et ailleurs, autant de phénomènes qui transforment donc significativement la structure de ces régions. Caractérisés par une situation de transition tant d'un point de vue démographique, qu'économique et politique, les pays d'Europe de l'Est et d'Asie d'où viennent une partie des jeunes concernés par l'enquête, se trouvent ainsi bousculés depuis plusieurs années par de nouvelles organisations territoriales, mais aussi par des logiques circulatoires transnationales qui ne semblent pas avoir été sans effet sur leurs conditions d'existence avant leur départ.

Les jeunes venus d'Albanie, qu'ils soient originaires des villages situés au Sud du pays ou des villes plus importantes, nous décrivaient un pays fortement touché par la crise économique et traversé par des tensions que l'Etat ne parvenait pas à juguler. Ils évoquaient lors de nos rencontres la fermeture des écoles, le manque de travail, les villages qui tendent de plus en plus à se dépeupler et racontaient cette fascination que tous avaient à l'égard des « *pays qui sont grands, où il y a tout pour vivre* ». Quand ils étaient au pays, ils pensaient à l'Italie, à la France, à l'Angleterre. Des pays qu'ils connaissaient notamment à travers les récits des émigrés, le plus souvent « *un cousin* » ou « *un oncle d'Angleterre* » qui avait réussi

sa vie là-bas et qui envoyait tous les mois sa contribution à la famille. Les travaux réalisés sur les transformations démographiques et territoriales du pays mettent en évidence l'importance de ces mouvements migratoires qui concernaient selon les estimations de l'INSTAT – organisme mis en place en 1993 pour succéder à la Direction centrale de la Statistique - près de 23% de la population albanaise entre 1989 et 2001 (Darques, 2004). Les « jeunes bras », en majorité des hommes correspondant aux classes d'âge comprises entre 15 et 35 ans, sont souvent les premiers à partir.

Toutefois, de plus en plus de femmes albanaises s'inscrivent également dans ces mouvements migratoires pour aller chercher du travail dans la région centrale de la capitale ou à l'extérieur du pays. Certaines régions seraient ainsi, selon R. Darques, soumises à une véritable « hémorragie » : « *Entre 1989 et 2001, 70% de la population locale (du district de Delvinë, au sud du pays dans la région de Vlorë) a décidé d'émigrer. La perte se chiffre à 19 000 personnes sur un effectif de 27 000 résidents en 1989.(…) Les parcelles sont abandonnées au moment même où s'effectue la grande décollectivatisation des terres et où les familles se voient attribuer des lopins en propre. Les maisons en plein délabrement et les villages ruinés y côtoient les petites unités industrielles démantelées. Pour ces villageois contraints à l'immobilité ou aux déplacements contrôlés pendant quarante ans, Tiranë incarne à peu près la seule perspective de progrès social en Albanie. Mais l'appel exercé par les grandes capitales étrangères est bien plus vivace* » (Darques, 2004, p.570).

Parallèlement à cette dépopulation de certaines zones rurales et montagnardes albanaises, s'observe ainsi une très forte urbanisation de la région centre, à proximité de la capitale, et à l'Ouest du pays, où s'installent les nouveaux citadins et où sont investis les transferts de fond de l'étranger (Deslondes, 2004)[112]. Soulignons que le montant des transferts des Albanais travaillant à l'étranger était estimé en 1995 à 380 millions de dollars (près de 20% de la richesse totale du pays) (Injep, p.149). Dans ce pays touché par une crise sociale et économique, les contributions des émigrés installés à l'étranger représentent pour nombre

[112] L'étude des transferts de fond des migrants (*remittance*) se développe aujourd'hui abondamment dans le champ de la sociologies des migrations et de l'étude des communautés transnationales. Ces travaux montrent comment beaucoup d'immigrés construisent des espaces sociaux qui traversent les frontières géographiques, culturelles et politiques. Ceux-ci sont inscrits dans une culture de réseau ; une large majorité d'entre eux entretiennent des relations sociales et économiques avec leur pays d'origine et la famille qui y est installée. Ces transferts monétaires et de biens, qui constituent un important flux financier international, représentent un apport important dans l'économie budgétaire des bénéficiaires et de manière plus globale dans le développement des sociétés d'origine. Voir notamment les travaux de Portes (1999), Braga Martes (2008).

d'Albanais un rempart important contre la marginalisation. « *Chaque foyer albanais possède son expatrié* » signale en effet R. Darques (Ibid, p.575).

Ce que confirme également nos jeunes enquêtés qui ont tous au moins un membre de leur famille installé en Angleterre, en Grèce ou en Italie. Trois d'entre eux ont également vécu le départ d'un de leurs parents ou des deux lorsqu'ils étaient enfants. Alban avait 7 ans quand ses parents ont quitté l'Albanie en les confiant, ses jeunes sœurs et lui, aux soins de leur grand-mère. Le jeune explique ensuite que c'est son « *oncle d'Angleterre* » qui s'est occupé de la famille en leur envoyant chaque mois l'argent nécessaire; c'est également cet oncle qui a financé le voyage pour l'Europe. Elian avait quant à lui 10 ans lorsque son père est parti pour travailler en Italie. Un an plus tard, sa mère trouvait du travail en Grèce et a également quitté le domicile. Enfin, Skander a vécu la séparation de ses parents et le départ de son père pour la Grèce lorsqu'il était très jeune. Il n'en garde que de vagues souvenirs.

Cette question de l'évolution des structures familiales et des foyers transnationaux– problématique qui suscite de plus en plus l'attention des chercheurs (Oso Casas, 2008) apparaît importante à prendre en compte pour ces jeunes migrants qui ont, très tôt, connu l'expérience de la séparation familiale. Dans un contexte de renouvellement des figures migratoires où les femmes apparaissent fortement représentées, les effets de l'absence de la mère – parfois même des deux parents – sur les enfants restés au pays ont fait l'objet de différentes études ces dernières années (Devi, Widding Isaksen, Hochschild, 2010).

Sans entrer trop dans le détail de ces travaux, soulignons toutefois qu'en pointant l'augmentation du nombre de migrantes, ces recherches mettent en évidence que les femmes quittent leurs familles et leurs communautés des pays pauvres du Sud pour endosser le plus souvent le rôle de pourvoyeuses de soin dans les familles et communautés des pays riches du Nord. A la fois objet de critiques et de louanges, tiraillées entre le désir d'être une « mère idéale » et « l'héroïne de la communauté », ces mères sont amenées à déléguer à d'autres la prise en charge affective de leur enfant et, en raison de leur absence, sont contraintes de « matérialiser » l'amour par le biais de cadeaux et d'argent. Les enfants se retrouvent ainsi dans une « affectivité collective » (Ibid, p.127), marquée par l'échange de services entre adultes, petits ou grands, dans une communauté de proches, d'amis, de voisins, et gouvernée par un réseau complexe d'arrangements. Dans ces situations qui modifient le système familial et parfois même communautaire, les enfants, accueillis par les membres de la famille élargie

ou du groupe, doivent selon les auteurs « *s'arranger avec leurs propres questionnements* » auxquels ils ne parviennent pas toujours à avoir de réponse : « *Pourquoi ma mère m'a-t-elle quitté et pas celle de mes amis à l'école ? Ma mère devait-elle partir ? ou alors, c'est moi qu'elle a quitté ?* » Telles sont, selon U. S. Devi les interrogations formulées par nombre d'enfants originaires du Kerala, un Etat situé au Sud-Ouest de l'Inde, confrontés à l'absence de leur mère migrante. (Ibid) Ceux-ci semblent ainsi passer, selon l'auteur, du doute à la méfiance, à parfois même un sentiment de trahison, dans le sens où le lien affectif avec leurs parents migrants leur apparaît difficile à maintenir.[113]

Ces sentiments de doute, et d'incompréhension transparaissent également dans les propos tenus par les jeunes migrants qui ont vécu cette expérience de séparation. Plusieurs années après, le départ de leur père ou de leur mère reste encore associé à un évènement choc qui a contribué à bouleverser leur quotidien. Elian, Alban et Skander expliquent qu'ils n'ont plus revu leurs parents après leur départ, même si des liens avaient été maintenus pendant quelques temps. Seul Elian expliquait en effet qu'il savait où se trouvait sa mère. Elle lui avait écrit pendant plusieurs années, lui envoyait des « souvenirs » de Grèce. Le contact a ensuite été rompu sans que le jeune puisse l'expliquer. Lorsqu'il a quitté l'Albanie, la Grèce était le premier pays dans lequel il s'était rendu. Ces trois jeunes expliquent qu'ils ont ensuite été élevés par leur grand-mère ou des voisins, tout en bénéficiant régulièrement du support d'un autre membre du groupe familial installé à l'étranger qui s'était substitué à leurs parents pour les aider financièrement. Si les relations qu'ils avaient avec leurs parents apparaissent très peu évoquées, ceux-ci mettent toutefois en évidence le soutien qu'ils avaient pu recevoir des autres membres de la famille élargie lorsqu'ils étaient au pays.

Ce soutien familial a notamment marqué sensiblement l'expérience d'Alban, tant avant son départ, que dans la construction de son projet migratoire et de sa mise en œuvre. Celui-ci avait 14 ans lorsqu'il est arrivé à Lille. Depuis le départ de ses parents, celui-ci habitait avec sa grand-mère et ses deux sœurs âgées de 10 et 13 ans, dans une petite ville au sud de l'Albanie. Il avait arrêté l'école vers l'âge de 10 ans pour « *aider sa grand-mère* » explique-t-

[113] Ces analyses reposent sur les résultats d'une recherche effectuée en 2003 par Uma S. Devi auprès de 120 personnes, dont 22 mères originaires du Kerala (Inde), et travaillant dans les Emirats Arabes Unis. Pour chacune d'entre elles, des entretiens ont également été réalisés auprès de membres de la famille restés au pays (enfants, époux, beaux-parents, frères et sœurs et autres pourvoyeurs de soin). Voir la contribution de Uma S. Devi, Lise Widding Isaksen et Arlie R. Hochschild (2010). La recherche a également fait l'objet d'une autre publication : Isaksen, Devi, Hochschild, « Global Care Crisis. A problem of capital, Care Chain or Commons ? » *American Behavorial Scientist*, 52 (3), novembre 2008.

il. Il restait le plus souvent à la maison, s'occupait de ses soeurs, jouait au football avec des amis « *pour passer le temps* » jusqu'au moment où, sur les conseils de sa grand-mère et de son oncle, il a décidé de rejoindre l'Angleterre.

« C'est quand j'avais 7 ans que ça a commencé à changer. Avant j'étais bien, j'étais avec mes parents. Et après, ils sont partis, je n'ai rien compris. J'étais petit, je ne savais pas moi ce qu'il se passait. Quand ma grand-mère elle m'a dit « ils sont partis », j'ai pleuré, j'ai pleuré et après j'ai été chez ma grand-mère… » (…) Et quand mes parents sont partis, c'est mon oncle aussi, le frère de ma mère, c'est lui qui nous a aidé avec mes soeurs. Mon oncle et ma grand-mère, ils ont dit qu'ils ne pouvaient pas nous laisser tout seul dans un foyer en Albanie. Alors lui, il a dit qu'il était prêt à nous aider parce qu'il a fait une école universitaire en Angleterre, il a trouvé un travail et il a de l'argent. C'est pour çà qu'il peut nous aider, il a bien réussi en Angleterre (…)

Ma grand-mère était malade mais moi je ne le savais pas. Et un jour elle m'a dit « il vaut mieux que tu partes d'ici, tu peux rien ici, pas travailler, pas aller à l'école ». Mon oncle m'a envoyé les sous. Tout l'argent pour venir ici c'est mon oncle, j'avais rien sinon, même pas pour manger. Même en Albanie, j'étais avec ma grand-mère, mes sœurs, tous les mois il envoyait de l'argent pour nous, pour manger. (…) En Angleterre, il fait le traducteur là-bas, parce qu'il y a beaucoup de gens qui viennent de l'Albanie. Quand il a commencé, il travaillait le noir, tous les jours. Après il a eu des papiers, il y a sa femme qui est venue là-bas, ils sont presque mariés je crois et ils ont un fils. Et alors quand il a su pour mes parents, ma grand-mère tout çà, il a dit « si tu veux, tu viens chez moi avec ma famille »…

Si cette question du maintien des liens avec la famille installée à l'étranger dépasse la seule situation des jeunes Albanais, cette fonction de la famille transnationale, en tant que support et pourvoyeur de ressources lorsqu'ils vivaient au pays, apparaît d'autant plus forte dans leurs discours. Bien qu'ils évoquent au cours de nos échanges une rupture des liens avec leurs parents, leurs propos montrent toutefois que la migration n'a pas pour effet d'effriter systématiquement les relations entre le migrant à l'étranger et sa famille ou plus largement avec sa société d'origine. La cellule familiale dispersée en Grèce, en Italie ou en Angleterre

reste en effet le plus souvent connectée et occupe pour eux une fonction non négligeable malgré les distances et les frontières.

La vie au pays, telle qu'elle nous a été décrite par ces jeunes migrants, apparaît donc avoir été fortement influencée par les relations – affectives et/ou utilitaires – maintenues avec leur réseau familial. Tous relatent en effet l'expérience de celui qui est parti, qui a réussi et qui leur a permis de vivre dans de meilleures conditions au pays. Les « aînés » de l'étranger qui, par leurs transferts financiers, aide la famille restée au pays à vivre, semblent ainsi perçus comme des modèles reconnus et valorisés pour ces jeunes qui s'interrogent sur leur devenir. Les membres de la parenté et les proches, en se situant dans l'accompagnement du parcours de ces jeunes, représentent ainsi une ressource importante avant leur départ ; cette solidarité familiale se manifestera également à d'autres moments de leur expérience migratoire. Ces réseaux migratoires familiaux semblent donc avoir intégré, comme le suggère également G. Simon (2008), « les règles du jeu transnational » : « *Au Sud comme au Nord*, précise-t-il, *nombreuses sont désormais les familles dispersées mas non désunies, diasporisées en quelques sortes, et qui ont au moins un des leurs à l'étranger, à l'image de la diasporisation qui s'effectue à l'intérieur des groupes socioethniques ou confessionnels, régionaux et nationaux* » (Simon, 2008, p.156).

La majorité des jeunes que nous avons rencontrés, quelque soit leur pays de départ, évoquent en effet la présence d'un frère, d'un cousin, d'un père, d'une mère, d'un ami ou d'une connaissance dans un autre pays que le leur. Si comme nous le verrons ensuite, l'intensité des liens sociaux et familiaux s'avère variable en fonction des situations, nombre d'entre eux semblaient toutefois avoir intégré l'idée que quelqu'un était susceptible de leur venir en aide à un moment ou un autre de leur parcours.

Nikolaï nous expliquera également qu'il a bénéficié de l'aide de son frère aîné lorsqu'il s'est retrouvé seul en Ouzbékistan vers l'âge de 12 ans. Après le décès de son père en Afghanistan et la disparition de sa mère, Nikolaï a vécu chez des voisins. Il raconte que c'est son frère qui envoyait de l'argent à ces personnes pour qu'ils puissent assumer son éducation. C'est également son frère qui s'est ensuite occupé de le faire venir en Russie, puis de tout organiser pour qu'il rejoigne l'Europe.

Si les réseaux migratoires permettent, par les transferts financiers notamment, de valoriser les apports des mouvements migratoires dans une perspective de codéveloppement entre pays d'origine et pays d'accueil, les récits de ces jeunes mettent également en évidence que ces réseaux sociaux et familiaux représentent des vecteurs importants autour desquels s'articulent les mobilités internationales contemporaines. Ces réseaux qui structurent l'espace migratoire en maintenant et en créant des liens dans la durée, entre les personnes et les lieux, donnent aux migrants les moyens de développer des pratiques spatiales en circulant à travers différents territoires connectés. Cette question des réseaux sociaux, familiaux et ethniques est également fréquemment évoquée à propos des émigrés chinois qui forment la diaspora la plus importante numériquement. Inscrits dans des tendances anciennes de plusieurs siècles, les mouvements migratoires en provenance de Chine ont connu une massification à la fin du XIXe siècle avec le développement de la migration des coolies et du « *coolie trade* »[114], puis sous l'effet de l'économie de la première guerre mondiale en Europe, et à la fin de la guerre du Vietnam avec les vagues massives de *boat people*. (Simon, 2008). Si des situations très diverses ont donc pu être observées tout au long du XXe siècle, les migrations chinoises se sont d'autant plus diversifiées et ont également considérablement augmenté avec les transformations sociales, économiques et politiques que connaît le pays depuis les réformes amorcées dans les années 1980.

Ces migrations diversifiées, étendues à l'échelle mondiale dans une pluralité de pays d'installation, ont donc contribué à dessiner une multiplicité de réseaux entre les différents pôles d'établissement. Malgré leur extrême diversité, l'unité de ces réseaux relationnels, migratoires ou économiques repose sur la croyance subjective qu'ont les personnes de partager une origine commune - la Chine - et d'être ainsi reliés par un sentiment d'appartenance et de loyauté à l'égard du pays d'origine (Ma Mung, 2009). C'est en raison de cette relation triangulaire entre les membres dispersés, le pays d'origine et les différentes sociétés d'installation que le terme de diaspora se trouve ainsi fréquemment associé aux migrations chinoises. Ce concept ne désigne pas uniquement la dispersion géographique ou la conscience ethnique ; toute migration ne s'inscrit pas forcément dans un cadre diasporique. La

[114] Le « coolie trade » - ou « traite des coolies » (du chinois *Ku Li* désignant travail pénible), qui s'est développé au XIXe siècle en lien avec l'abolition de l'esclavage et la colonisation européenne, a conduit des milliers de migrants chinois et indiens, vers les plantations sucrières ou cotonnières, les mines ou la construction d'infrastructures de transport dans les colonies européennes du Sud-est Asiatique, dans les Caraïbes, l'Océan Indien, en Amérique du Nord, en Amérique Latine ou encore en Afrique du Sud. Sur l'organisation de ce système et sa dispersion géographique, voir également Ma Mung, E. *La diaspora chinoise. Géographie d'une migration*. Paris, Ophrys, 2000.

diaspora renvoie aux conduites, aux échanges maintenus et développés entre les membres d'un peuple dispersé, qui nourrissent une identité collective, liée à la conscience collective d'un destin partagé, et à la volonté qu'ils ont de faire valoir un héritage, une histoire commune et des liens, avec un lieu géographique. Pour C. Bordes-Benayou et D. Schnapper (2006), les individus en diaspora sont ainsi inscrits dans des réseaux d'information et de communication qui dépassent largement les frontières nationales. Ces réseaux, véritables ressources migratoires, entretiennent la solidarité entre les membres de la diaspora, créent des organisations, des systèmes d'entraide économique ; ils facilitent la mobilité des personnes, tracent des itinéraires, des destinations. La diaspora développe ainsi sa propre autonomie : « *en tant que structure prédisposant à la migration, elle génère de la mobilité qui alimente son mouvement* » (Ma Mung, op cit, p.99)

Les jeunes chinois présents dans les structures socio-éducatives restent dans l'ensemble très discrets sur les conditions de leur arrivée à Lille. Les histoires qu'ils livrent apparaissent en effet, selon les professionnels, souvent identiques : Ils étaient dans un parc en Chine ; un homme est venu à leur rencontre et leur a proposé de venir en Europe. Ils ne connaissaient ni cette personne, ni leur lieu d'arrivée. Nombre de jeunes seraient ainsi restés pendant plusieurs mois, voire pendant beaucoup plus longtemps pour certains, comme « prisonniers » de ce récit imaginé qui n'avait d'autre fonction selon les éducateurs que d'opacifier l'organisation des filières. Réseaux, filières, traite, trafic, autant de termes souvent associés dans les discours sur le terrain et qui contribuent à semer le trouble dans la compréhension des parcours. Le vécu de ces jeunes venus de Chine demeure en effet pour beaucoup très énigmatique ; le silence auquel ils seraient contraints attesterait selon les professionnels enquêtés de l'extrême vulnérabilité dans laquelle ils se trouvent vis-à-vis des passeurs. Si la migration des Chinois en France n'est pas, là encore, un phénomène nouveau, la présence de ces jeunes témoigne toutefois de l'évolution des mouvements migratoires, mais aussi du fonctionnement en réseau diasporadique que développe cette population.

Les quatre jeunes que nous avons rencontrés sont en effet originaires de la province du Zhejiang (autour de Wenzhou), une des principales provinces d'émigration chinoise située au Sud en zone côtière, à environ 500 Km de Shanghai.

V. Poisson et G. Yun (2005), auteurs d'une étude sur le trafic et l'exploitation des immigrants chinois en France, précisent que la forte émigration dans cette région de Chine se

trouve étroitement liée à la pression de la migration interne qu'elle connaît depuis les années 1980 : « *Dans les provinces côtières, de nombreuses usines fabriquent des produits destinés à l'exportation. Cette industrie attire des millions de migrants originaires des régions les plus pauvres à l'Ouest de la Chine, prêts à accepter n'importe quel travail contre un salaire dérisoire (...) Des milliers de paysans sont également venus grossir la population portuaire de Wenzhou et constituer une classe de petits entrepreneurs. Dans cette région saturée par les commerces et les boutiques, la mobilité sociale paralysée et la concurrence contraignent les ruraux à s'expatrier en recourant à leur famille outre-mer* » (Poisson, Yun, 2005, p.25). Cette étude montre en effet que la migration des chinois du Zhejiang est fortement marquée par le rôle de la famille et du groupe. Le choix d'émigrer en France apparaît évident en raison de l'installation préalable de proches susceptibles d'aider à l'installation du nouvel arrivant dans l'espace d'accueil. En France, les immigrants chinois originaires de la région du Wenzhou sont principalement installés en Ile de France, essentiellement dans le 3ème arrondissement de Paris et dans le quartier de Belleville, où ils constituent la partie la plus pauvre de l'immigration chinoise.[115]

Les jeunes n'ont jamais évoqué les liens familiaux qu'ils étaient susceptibles d'avoir en France, ni même leurs connaissances préalables du pays. De la Chine, ils mettaient en évidence la pauvreté, le chômage, les faibles salaires, les difficultés que rencontrait leur famille pour subvenir à leurs besoins ou le coût trop important des études. Ils devaient travailler, aider leur famille, c'est pour çà qu'ils sont venus en France disent-il le plus souvent. Lille reste un hasard selon eux : le « boss » les a abandonnés à la gare, ils ne savaient pas où ils étaient. Ils ont été arrêtés par la police, puis conduits au foyer. D'autres jeunes chinois présents dans la structure étaient toutefois arrivés par eux-mêmes, munis de l'adresse du foyer ; ce qui laissait penser aux intervenants sociaux que la structure était clairement repérée par les réseaux de passage. Beaucoup de zones d'ombre entourent en effet le parcours de ces jeunes tant par rapport à leurs conditions d'existence au pays, que dans les modalités de leur arrivée à Lille et leur projet.

En Chine, Liang et Huang qui sont arrivés ensemble dans l'établissement, vivaient avec leurs deux parents : Chu habitait avec ses grands-parents depuis que son père et sa mère avaient quitté la maison pour aller travailler dans une autre région, et Jiao avec sa mère et son

[115] Sur la diaspora chinoise, les profils des migrants chinois et leurs zones d'implantation en France, voir le numéro spécial : « Chinois de France », *Hommes & Migrations*, n°1254, Mars-Avril 2005.

beau-père. Tous, excepté Jiao qui avait un niveau équivalent à la 1ère S, avaient arrêté l'école vers l'âge de 12-13 ans pour trouver du travail. Lorsque nous parlerons des relations qu'ils ont maintenues avec leur famille depuis leur départ, seul Liang nous dira qu'il a eu la possibilité de contacter ses parents pour les rassurer, mais aussi plusieurs de ses amis en Chine auxquels il avait vanté les mérites du foyer en parlant de ses « *copains du foyer* », des éducateurs, de l'école, et de « *tout ce qu'il y a ici* ». Si leur région d'origine connaît un fort développement depuis la politique d'ouverture économique du pays, force est d'observer dans le discours de ces jeunes que toute la population ne bénéficie pas des mêmes opportunités. La migration apparaît dans ce sens comme un moyen pour « faire face » qui implique l'ensemble du groupe familial (Auguin, 2005), qu'il s'agisse pour les enfants de partir seuls, ou de suivre les traces laissées par leurs parents ou les membres de la communauté. Dans un contexte social marqué par de profondes inégalités au pays et face au durcissement des politiques migratoires en Europe, ceux-ci sont donc amenés à développer des stratégies migratoires de plus en plus sophistiquées sur une diversité de routes en s'appuyant sur les ressources de leurs réseaux sociaux, familiaux, voire diasporiques pour les migrants chinois.

Au regard des histoires de ces jeunes, la compréhension de l'organisation des réseaux et des logiques migratoires ne saurait donc se limiter aux seuls phénomènes de trafic et de traite, pourtant souvent associés aux migrations de l'Est de l'Europe et d'Asie. Dans ces régions en grande transformation, se multiplient en effet des formes migratoires plurielles – parmi lesquelles la migration indépendante de jeunes – qui traduisent la diversité des stratégies envisagées par les familles et les groupes installés au pays et à l'étranger, pour répondre aux situations de pauvreté, mais aussi pour accéder à cet eldorado occidental qui avait été valorisé par l'Ouest pendant toutes ces années où ils n'avaient pas la possibilité d'y aller. De même, l'analyse des expériences de ces mineurs au pays, notamment pour les jeunes originaires d'Europe de l'Est, permet de repérer l'évolution des relations et des fonctions familiales dans ces zones à forte émigration. Qu'il s'agisse d'une logique de substitution ou de coordination entre les membres de la famille transnationale pour pallier aux difficultés rencontrées au pays, force est d'observer le soutien important apporté par les migrants installés à l'étranger. Cet apport des migrants a été souligné à travers les transferts de fond qui contribuent au développement économique des pays et qui soutiennent le groupe familial. Celui qui est parti, qui a réussi et qui peut aider, occupe une place centrale dans la famille, comme en témoignent les propos tenus par ces jeunes à l'égard de leur oncle ou cousin d'Europe. Pour autant, le réseau familial migratoire ne saurait uniquement être appréhendé à

travers une fonction de transmission d'un capital économique. Celui-ci représente dans certaines situations un soutien affectif et peut également contribuer à transmettre des valeurs, des normes de comportement, des croyances, mais aussi pour nombre de ces jeunes, des aspirations à la mobilité sociale.

Au terme de cette réflexion, nous pouvons donc à la fois observer la singularité des parcours et expériences au pays, mais aussi repérer combien l'absence de sécurité au quotidien, le manque d'opportunités et de perspectives d'avenir dans la société qu'ils ont quittée, représentent une constante dans les discours. Au-delà des stéréotypes dominants, ces jeunes migrants « isolés » sont toutefois loin de pouvoir constituer un groupe homogène. Si la grande majorité d'entre eux était d'origine urbaine et qu'ils ont tous été scolarisés, les conditions d'existence en terme de ressources financières, de niveau de scolarisation, ou de relations familiales, apparaissent très variables selon les situations. L'analyse de ces situations contrastées nous incite ainsi à réfléchir aux difficultés économiques et sociales, mais aussi familiales (ruptures, pertes, conflits relationnels) qui ont pu marquer le temps de l'enfance et parfois même, comme nous le montrons dans le chapitre suivant, conduire les jeunes à prendre la décision de partir. Par ailleurs, bien que leurs récits nous dévoilent les rapports de domination dans lesquels ils se trouvaient, ces jeunes migrants ne sauraient pour autant être considérés comme des acteurs dominés et sans ressource. En effet, si tous avaient intériorisé l'idée qu'il n'y avait pas de perspectives pour eux dans les sociétés inégalitaires dans lesquelles ils vivaient, ils ont toutefois été en capacité de développer avant leur départ des savoirs et une intelligence pratique sur lesquels ils ont pu s'appuyer pour réaliser leurs projets. A ces ressources personnelles s'ajoutent également d'autres types de ressources sociales et familiales dont nous avons pu commencer à percevoir le rôle prépondérant.

CHAPITRE IV

ATTENTES ET PROJETS VERS L'EUROPE

La migration indépendante des mineurs *isolés* en Europe pose la question de leurs conditions d'existence au pays et des raisons qui les ont poussés à faire le choix de partir. Pourquoi ces jeunes ont-ils quitté leur pays ? Ont-ils pris seuls la décision du départ ? Ont-ils été contraints par leurs familles, par des réseaux de trafiquants ? Qu'attendent-ils des pays d'accueil ? Ces multiples questions qui surgissent régulièrement dans le débat public ne sont pas sans dissimuler des regards et prises de positions spécifiques sur les motifs de la présence de ces jeunes dans les services de protection de l'enfance et sur leur capacité à élaborer des projets d'avenir, pour eux-mêmes et/ou pour d'autres, en dehors de toute contrainte extérieure. Considérer tous ces jeunes comme des migrants subissants, répondant à travers leur mobilité aux seules aspirations des adultes, freine toutefois selon nous la possibilité d'appréhender la complexité des situations migratoires et l'aspect souvent multidimensionnel des motivations du départ.

Au-delà des facteurs économiques ou politiques susceptibles d'expliquer les raisons de la migration, nous montrons que le départ de ces mineurs ne saurait se résumer uniquement à un désir de fuite. Certes, beaucoup d'entre eux nous ont livré leurs insatisfactions, leur impossibilité de vivre « normalement » et en sécurité dans leur pays d'origine. Pour autant, toutes les motivations du départ ne sont pas négatives. Les facteurs *push* au pays d'origine ne peuvent effet à eux seuls expliquer la décision du départ. Dans ce sens, ce n'est pas tant le désespoir qui pousse selon nous ces jeunes et leurs familles à élaborer ce type de projet, mais une puissante envie de vivre, une quête de respect, d'espoir et de dignité. Leur départ se trouve en effet bien souvent lié à une recherche de nouvelles opportunités pour accéder à une vie meilleure et ce, malgré les difficultés rencontrées sur leur parcours. Partir, c'était « chercher la vie », « chercher la chance » dans un autre pays que le leur. Un pays rêvé, imaginé, construit à partir des informations qu'ils ont pu collecter avant leur départ, et reconstruit au fur et à mesure de leur itinéraire sur les routes migratoires. Pour autant, ce type de projet qui témoigne également de leur volonté d'être, de s'affirmer et d'être reconnu

personnellement, renvoie-t-il à une décision individuelle prise par eux-mêmes et pour eux-mêmes ? En tant qu'individus acteurs des projets dans lesquels ils s'engagent, sont-ils pour autant détachés de leurs appartenances communautaires et familiales ? Quelle peut être la place du groupe familial dans l'élaboration de ce projet ?

Considérant avec E. Jovelin que « *derrière la décision de l'enfant vers l'exil, il y aurait toujours un adulte* » (Jovelin, 2007, p.153), nous nous sommes attachée à réfléchir à la diversité des relations qui peuvent unir le jeune et le groupe familial dans la construction du projet migratoire. Cette analyse nous a conduite à élaborer une typologie des motivations du départ qui distingue trois types de jeunes migrants : le « pionnier héritier », le « successeur rejoignant » et l'« aventurier ». En s'inscrivant dans une sociologie relationnelle des situations migratoires et des motivations du départ des jeunes rencontrés, cette typologie entend donner quelques repères pour penser la mobilité de ces mineurs en lien avec les autres acteurs qui interviennent dans le processus migratoire. Cette perspective nous amène ainsi d'une part à considérer, comme le soulignait notamment N. Elias (1987), l'individu « isolé », comme étant en permanence tourné vers les autres et engagé dans un réseau de relations et d'échanges. D'autre part, celle-ci permet également de distancier l'analyse du modèle *pull-push* qui mettait en avant la rationalité économique du migrant, pour engager une réflexion sur les logiques sociales et familiales de la mobilité.

Soulignons toutefois que les figures que nous présentons restent une abstraction simplificatrice du réel qui, loin de prétendre à présenter l'ensemble des situations, se propose de les mettre dans un ordre et de schématiser la réalité dans le sens de l'idéal-type wébérien. Le parcours de ces jeunes ne saurait en effet être strictement enfermé dans des types figés et restrictifs – idée que partage également A. Etiemble, qui s'est attachée à établir une des premières typologies des « mineurs isolés étrangers ». La réalité est mouvante, plurielle, et comme nous le verrons ci-après, les motivations du départ de ces jeunes migrants « mineurs isolés étrangers » et « non accompagnés », apparaissent pour le moins complexes et multidimensionnelles.

1/ « *PARTIR, C'EST LA SEULE SOLUTION* » : LA MIGRATION COMME MODE DE SURVIE, CONDITION DE RECONNAISSANCE ET RECHERCHE D'INDIVIDUALITE

« Tu sais dans mon pays, là-bas, qui va s'occuper de toi quand tu n'as plus de famille ? Ce n'est pas comme ici, il n'y a pas tous les foyers pour les femmes, les enfants. L'individu n'a pas de droit là-bas, pas de liberté. Et donc si tu as les sous ou qu'on te donne les moyens, il faut partir parce personne ne fait rien, personne ne dit rien tu vois, les gens ils s'en foutent de toi, ce n'est pas leur problème… Et aussi les gens ils ont peur surtout, ils ont peur d'avoir aussi des problèmes s'ils disent quelque chose sur le pays, sur ce qui se passe et tout. Alors si tu veux vivre et que tu as la possibilité, partir c'est la seule solution… » (Michèle, 15 ans, Congo RDC)

1.1. Les raisons du départ : des motivations complexes et multidimensionnelles

Les raisons du départ des jeunes migrants isolés fluctuent le plus souvent entre des raisons économiques, politiques, familiales, ou dans une conjonction de ces trois facteurs. Celles-ci trouvent leurs origines dans des contextes d'instabilité économique et politique, un climat général d'insécurité, dans des ambitions d'ascension sociale, le désir de faire des études, de travailler en Europe. A ces facteurs économiques et politiques, se mêlent également dans certaines situations des problématiques familiales complexes, marquées par la perte des proches en raison de la guerre, de l'exil d'un parent ou des deux, des séparations conjugales, un climat relationnel difficile, voire également violent. Des motivations qui demeurent donc complexes à catégoriser tant la catégorie lisse de « mineur isolé étranger » regroupe une variété de situations.

En dégageant les trajectoires qui nous semblaient les plus « typiques », nous avons pu mettre en évidence quelques unes des raisons qui pouvaient conduire ces jeunes à s'engager dans l'exil. « Sortir de la misère », « sauver sa vie », « avoir un bon métier », « faire des études » ou « réaliser un rêve » ; tous ces éléments se mêlent et participent à l'élaboration d'un projet de vie auquel seule la migration est susceptible de donner du sens. Sans reprendre

les éléments que nous avons pu aborder dans le chapitre précédent, soulignons toutefois que dans l'ensemble de la population rencontrée, neuf jeunes ont expliqué qu'ils avaient fui pour échapper à des persécutions politiques, à l'enfermement dans des camps militaires ou à la guerre qui avait détruit leurs villages et anéanti leurs familles. Deux jeunes sont partis pour être sportifs de haut niveau. Ils pensaient devenir footballeur et jouer en professionnel. En France, leur manager a confisqué leur passeport et les a abandonnés ; le rêve prenait fin. Dix jeunes ont quant à eux explicitement évoqué leur projet d'étudier, de faire de « grandes études » et d'échapper à un système scolaire corrompu et inaccessible au pays. Pour sept jeunes, « partir, c'était travailler », notamment pour les mineurs chinois qui avaient travaillé clandestinement en Europe sous les ordres d'un boss avant d'arriver au foyer, pour deux jeunes filles qui avaient été recrutées par des compatriotes pour s'occuper de leurs enfants et des tâches domestiques, et un jeune marocain qui était attendu par un membre de sa famille pour travailler en Belgique dans le secteur du bâtiment. Enfin, pour de nombreux mineurs, venir en Europe, c'était pour commencer une nouvelle vie, libre d'entreprendre leurs projets et de réaliser leurs rêves.

Ces analyses rejoignent les résultats dégagés par les auteurs qui se sont intéressés à la trajectoire migratoire et aux raisons du départ des « mineurs isolés étrangers » en France (Etiemble, 2003 ; Carrere, 2002 ; Jovelin, 2003). Ceux-ci insistent fortement sur l'hétérogénéité des motifs de la migration de ces jeunes qui voyagent sans leur référent légal et qui se ainsi retrouvent « isolés » et pris en charge par les institutions d'assistance. Dans ce sens, si le fait de les considérer comme « isolés » ou « non accompagnés » au plan juridique a permis de les rassembler dans des catégories juridico-administratives singulières qui induisent un traitement social particulier en France et en Belgique, ces travaux confirment que le temps de l'enfance et de l'*avant* a été marqué pour ces jeunes par des réalités souvent très différenciées.

Parmi les auteurs qui se sont attachés à analyser les différents contextes et motivations du départ, A. Etiemble (2003), dont nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises les travaux, présente une typologie des candidats au départ qui s'appuie sur cinq profils distincts :

- Les « exilés » sont des mineurs qui fuient leur pays en raison de la guerre, des persécutions ethniques ou religieuses. Leurs parents ont été tués ou ils ont été séparés au cours de l'exode. Ils sont parfois passés par des camps de réfugiés. Certains ont été

recueillis par des proches ou par des communautés religieuses et des organisations humanitaires qui, après les avoir secourus, les ont aidés à prendre un bateau ou un avion. D'autres mineurs, parfois des anciens « enfants-soldats », veulent aussi échapper à l'enrôlement forcé soit dans l'armée régulière, soit dans les troupes rebelles.

- Les « mandatés » correspondent à des jeunes qui ont été incités et aidés à partir par leurs parents ou des proches afin d'échapper à la misère. Certains d'entre eux ont pour « mandat » de se rendre en Europe pour travailler et envoyer de l'argent à leur famille restée au pays. D'autres ont également été missionnés pour poursuivre leurs études et avoir un métier. Le « mandat » du mineur est la réussite sociale et économique. A. Etiemble précise que dans le pays d'origine, le mineur porteur d'un tel mandat était scolarisé, étudiant mais la crise politico-économique l'empêche de continuer. Sa famille, d'un milieu aisé au départ, dépense ses dernières économies pour lui payer le voyage.

- Les « exploités » sont des mineurs qui sont enrôlés dans des réseaux de trafiquants de différentes formes (prostitution, délinquance, travail clandestin, mendicité, domesticité…), parfois avec l'accord des parents. Ils ont pu être « vendus » avant même d'arriver sur le sol français et sans toujours le savoir. Certains sont également des « enfants-mules », obligés de vendre de la drogue, diamants, bijoux…

- Les « errants » qui étaient déjà dans l'errance avant leur départ, depuis parfois des mois, voire des années, et qui la poursuivent en décidant de tenter leur chance en Europe. Au pays, ces jeunes vivaient de la mendicité, de petits emplois de fortune, de délinquance, éventuellement de la prostitution. Ils décident de tenter leur chance dans un pays riche. Comme nous l'avons également souligné à propos des mineurs marocains et algériens dans notre chapitre précédent, A. Etiemble précise que ces jeunes n'étaient pas des enfants des rues dans leur pays. Les enfants « de la rue », qui vivent souvent complètement à la rue depuis leur petite enfance, s'expatrient rarement. Les jeunes qui répondent au profil des « errants » étaient quant à eux « dans la rue ». Ils traînaient, s'ennuyaient, leurs parents ne disposaient pas des ressources suffisantes pour les envoyer à l'école. Certains d'entre eux ont également pu se retrouver à la rue à la sortie de l'orphelinat.

- Les « fugueurs », qui, en raison de difficultés avec leur famille ou avec les institutions (orphelinat), quittent brutalement le lieu dans lequel ils vivaient, et poursuivent ensuite leur fugue en traversant les frontières de leur pays d'origine. Ces jeunes peuvent également fuguer en raison des maltraitances dont ils ont été victime.

Ces cinq « profils » de mineurs, délimités par une frontière souvent très poreuse que ce soit au départ du pays d'origine ou sur le sol français, dans le sens où les jeunes « exilés » peuvent par exemple également être porteurs d'un mandat familial, rendent compte de la diversité des situations que dissimile la seule figure du mineur *isolé*. Cet aspect a également été mis en exergue par V. Carrère (2002) qui insiste sur la multiplicité des itinéraires et des motivations de ces jeunes. Les situations des mineurs qu'elle présente apparaissent très proches des profils dégagés par A. Etiemble. Sept cas de figures peuvent être repérés dans ses propositions : le mineur qui arrive seul suite à un fugue, qui fuit un pays ou une région en guerre ; celui qui, poussé par sa famille, souhaite fuir la misère, rejoindre un parent dans une ville européenne. Un quatrième profil caractérise la situation du mineur qui vivait seul au pays qui avait connu l'errance, la mendicité et qui tente sa chance dans un pays riche. L'auteure mentionne également la présence de mineurs amenés par un adulte qui devaient les prendre en charge hors de tout cadre légal et que le jeune décide ensuite - ou est contraint - de quitter. D'autres cas marquent la problématique des mineurs confiés et exploités en tant qu'employés de maison ; ceux qui ont été amenés par des passeurs et qui doivent travailler dans la clandestinité pour rembourser la dette du passage. Enfin, une dernière situation renvoie à celle des mineurs qui étaient déjà victimes de trafic avant d'arriver sur le sol français, qu'il s'agisse de prostitution forcée, de drogue, de travail illégal ou autre.

Autant de parcours distincts, de motivations plurielles qui complexifient la compréhension des logiques de la migration de ces jeunes présents dans les pays européens. Des jeunes dont les histoires témoignent ici des réalités contrastées qui perdurent entre les différents pays, de la minorisation de la pauvreté, des contraintes économiques, politiques et familiales qui déterminent leurs parcours. Ces hypothèses rejoignent également celles d'E. Jovelin (2003, 2007) qui estime que les logiques qui poussent ces jeunes à quitter leur pays sont certes liées aux situations de pauvreté et de guerre rencontrées par les pays en voie de développement, mais aussi selon lui au mythe d'une Europe faite de richesses et

d'abondances. Pour faire face aux réalités du pays, il n'existerait d'autre choix que celui de partir vers un ailleurs imaginé et convoité. En outre, celui-ci souligne également l'impact des problématiques familiales dans la décision du départ dans la mesure où ces jeunes, issus de cellules familiales éclatées par la guerre, la pauvreté, les divorces, etc, ne bénéficiaient plus au pays selon lui d'un cadre social intégrateur. Comme nous avons pu le préciser en analysant *le temps de l'enfance*, cette question du contexte familial et de ses évolutions sous l'effet de la guerre, de la pauvreté, de l'exil d'un des parents ou des deux, ou encore des conflits familiaux, nous est en effet apparue centrale dans le parcours de ces jeunes. Dans ce sens, au-delà des situations de guerre ou de pauvreté, nous pouvons en effet penser que la déstructuration des familles au pays - ou plus largement des évènements venus bousculer l'équilibre du système familial - serait également l'un des éléments déclencheur du départ de ces mineurs.

Ces analyses mettent ainsi l'accent sur les facteurs d'expulsion en référence à des départs forcés par la pauvreté et la guerre, d'attraction que représente l'Europe pour ces jeunes migrants, tout en soulignant également le rôle de la famille et des autres adultes qui incitent au départ ou exploitent parfois de différentes manières ces mineurs tout au long de leur parcours. Nous avons pu le percevoir dans le chapitre précédent, les expériences qui nous ont été relatées par les jeunes au cours de l'enquête font très largement écho aux situations décrites : plusieurs mineurs semblent en effet pouvoir correspondre aux profils des « fugueurs » ou des « errants », qui sont « sortis » de la maison, vivaient de petites combines et qui sont ensuite « sortis » de leur pays ; d'autres aux « exploités » dans la mesure où ils ont travaillé clandestinement pour les personnes qui avaient facilité leur passage ; d'autres encore semblent pouvoir partager la situation des « mandatés » qui n'avaient d'autre choix que de réussir et d'aider leur famille restée au pays - d'autant plus lorsqu'ils découvraient les différences entre le pays d'accueil et le pays qu'ils avaient quitté. Enfin, parmi les jeunes rencontrés, peuvent également être repérés des parcours de mineurs « exilés » qui, craignant pour leur vie et pour leur avenir, expliquent avoir été contraints de partir. Sans négliger les difficultés rencontrées et les pressions que certains d'entre eux ont pu subir, il apparaît toutefois difficile de ne percevoir ces jeunes qu'à travers la figure assignée de l'enfant migrant déplacé, victime et contraint par d'autres. Certes, tous ne semblent pas avoir été à l'origine de la décision du départ, ni maître de leur itinéraire. Pour autant, ne peut-on identifier d'autres formes de relations que celles qui inscrivent ces jeunes dans des rapports de domination et d'exploitation ? Qu'en est-il des liens affectifs et des liens de solidarité

susceptibles d'entourer leur projet et de marquer leur parcours migratoire ? De plus, si le départ apparaît comme une solution faute d'autre solution, cette décision – individuelle et/ou familiale – n'est-elle pas également un moyen pour eux et/ou pour leur famille de pouvoir avoir une emprise active sur le monde dans lequel ils vivent ?

1.2. « Chercher la vie » : *Partir* pour exister et devenir

« *Partir, c'était la seule solution, rester c'était mourir* », « *Moi je suis venu pour vivre* »… Cette idée du départ pour « chercher la vie » est apparue dans l'ensemble des entretiens. Nous avons pu le percevoir précédemment, les propos qu'ils nous ont livrés sur leur vie au pays rendent compte de leur capacité à analyser avec distance et lucidité les expériences qu'ils ont vécues. Malgré leur jeune âge, ceux-ci n'ont pas hésité à dénoncer les injustices, les rapports de force inégaux qui bloquaient la réalisation de leurs projets. Ils se sentaient le plus souvent lésés, victimes d'un Etat incapable de leur assurer la protection et l'avenir qu'ils souhaitaient. Avoir un bon métier, de l'argent, faire de grandes études, vivre libre et en sécurité, construire son avenir, vivre comme tout le monde, ce sont toutes ces perspectives d'avenir qui ont guidé l'élaboration de leur projet. Ainsi en dépit des différences qui apparaissent dans les parcours et de la diversité des contextes dans lesquels ils ont grandi, le départ de ces jeunes se présente comme une réponse - à leurs aspirations et à celles de leur entourage - aux problèmes posés par la société d'origine. Comme nous le montrons ensuite, *Partir* traduit également leur rêve de se réaliser dans un ailleurs, l'espoir de pouvoir changer de vie et de futur.

Parmi eux, Abdallah, qui a quitté le Maroc à l'âge de 15 ans, espérait « *vivre bien comme tout le monde* », et trouver les moyens pour aider sa mère et ses sœurs. Pour Larbi, Marocain lui aussi, partir c'était pour « *chercher l'avenir* ». Quant à Hicham, ce jeune voulait « *être libre pour voyager* », sortir de Tanger, pouvoir visiter des pays et découvrir les grandes villes européennes.

Cette recherche de vie et de liberté apparaît également dans les propos de Rachida qui, aidée par sa mère, a fui l'Algérie et son père qui voulait la marier. Pour elle, venir en France, c'était « *pour vivre* ». Celle-ci expliquait qu'elle voulait avoir des droits, des droits en tant que femme. Rachida a trouvé en France la possibilité de choisir sa vie et elle voulait avoir cette liberté :

« *Mon père a voulu me marier, je n'ai pas voulu. Il a voulu me marier contre mon gré avec quelqu'un, à un ami à lui, moi je ne le connais pas. Donc, moi je n'ai pas voulu, en plus mon père ne me laissait pas aller faire des études. Moi j'avais une sœur plus âgée que moi, il l'a mariée dans les mêmes conditions. Elle ne vit pas bien avec son mari, on ne la voit pas beaucoup. Ma mère était aussi contre ce mariage. Mais c'était très difficile pour ma mère de parler à mon père et d'aller contre sa volonté… Alors elle m'a aidée à venir, elle connaissait le monsieur. C'était un homme aveugle qui habitait à Lille, il habitait le quartier du marché tu vois et il m'a ramenée en bateau. Il a fait comme si j'étais sa fille pour que je puisse passer. (…)*

Et donc je suis ici parce que je suis venue ici pour vivre, pour faire des études et pour travailler… et aussi ce qui est bien ici, c'est que les couples mariés, le mari il aide beaucoup sa femme à la maison, il fait beaucoup de choses avec elle. Là-bas, la femme reste dans la maison, et lui, il sort. Là-bas la femme n'a pas de droit. Ici, la femme a droit à tout. Pour moi, la position de la femme est très importante. Tout ça pour dire que ma sœur, elle, elle a complètement raté sa vie. Elle a été obligée de se marier, et moi aujourd'hui, je peux avoir cette liberté… »

Des idées similaires se retrouvent dans les propos tenus par Michèle et Anita, qui nous expliquaient les écarts qu'elles observaient entre « ici » et leur pays d'origine, notamment du point de vue des droits et du traitement des enfants. Michèle venait du Congo, elle est arrivée en France à l'âge de 15 ans. Avant son départ, cette jeune fille avait subi les violences d'un groupe d'hommes qui avaient fait irruption chez elle alors qu'elle vivait seule avec sa mère. Se retrouvant sans famille, elle s'était réfugiée chez un prêtre qui l'avait ensuite aidée pour passer en Europe :

« Et bien quand j'étais petite, je vivais avec mon père et ma mère, c'était en 1999, et mon père est mort. Il est mort je crois, c'était oui en 1999 et donc après on vivait avec ma mère. C'était quand même dur… (…)

Et un jour, il y a eu des brigands qui sont venus à la maison. Ils ont tout cassé, ils ont tout pris, et puis après…ils m'ont violée tu vois, et puis ma mère a fui et je suis restée toute seule à la maison. Après alors je suis allée me confier à un abbé, parce que je suis catholique, et donc j'allais prier tous les dimanches avec ma mère. Je suis partie me confier là-bas, et c'est grâce à lui que je suis venue, il a tout fait pour pouvoir m'aider. Parce que ici les mineurs ont des droits à eux, mais au Congo, non, ça ne se passe pas comme çà. Il y a des enfants qu'on tabasse, qu'on maltraite. On nous fait mal, tu vois comme ces hommes qui sont venus chez moi avec ma mère. Non, c'est vrai ici c'est très bien…Nous là-bas dans notre pays, un enfant, c'est rien, c'est comme un adulte… il y a trop de désordre là-bas, ici au moins on est bien… »

Anita, 14 ans, a été envoyée en France par ses parents pour pouvoir poursuivre ses études. Lors de l'entretien, celle-ci mettait ainsi en évidence l'importance de la liberté individuelle qu'elle paraît avoir découvert dans la migration :

« *Ici, c'est la liberté, on a la liberté, la liberté de vivre, de choisir quelque chose, on a nos droits. Chez moi, c'est différent, c'est plus tes parents qui vivent plus pour toi, c'est eux qui vont choisir, tout décider. Ici, quand tu veux, t'as le droit de choisir, c'est ce que j'aime, je me sens plus libre… »*

Adnan, originaire du Congo RDC, soulignait quant à lui les disparités qu'il percevait entre la France et l'Afrique du point de vue des conditions d'existence. Son départ était selon lui la seule solution pour qu'il puisse changer le cours de sa vie et améliorer le quotidien de l'ensemble de la famille :

« Tu vois à Kinshasa il y a ce qu'on appelle les écoles de fortune, c'est pour aider les… moi je viens d'une famille pauvre, mon père fonctionnaire qu'il était et ma mère sans emploi et donc quand vos n'avez pas de moyen, vous devez vous contenter de ces écoles de quartiers… mais il y a aussi des hommes d'affaires, des commerçants, il y a du fric quoi ! mais chez nous un fonctionnaire, c'est juste les mots qui comptent, l'appellation. Il n'est même pas

respecté un fonctionnaire, on le paye 1200 francs congolais par mois et si je compare çà à l'euro, ça fera 10 à 15 euros je crois, alors vous vous imaginez avec 10 ou 15 euros ! oui c'est pratiquement insuffisant ! et là, si mon père était là il serait bien étonné qu'avec les travaux au foyer je suis payé en argent de poche plus que lui par semaine ! je ne fais pas grand chose et je suis payé comme çà ! mais on ne peut rien changer là-bas, c'est la vie ! on est né pauvre en Afrique, on a rien que des mauvaises choses, des mauvais trucs, qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse. C'est pour tout çà qu'il fallait que je vienne ici, c'était la seule solution pour que ça change, pour que je puisse être libre de faire des choses, que je travaille, un bon métier, de l'argent, la sécurité, tout quoi… »

Bien d'autres propos mettent en évidence cette recherche de liberté et de reconnaissance en tant que personne disposant de droits propres. Les discours de ces jeunes montrent leur refus des déterminismes sociaux et culturels. Ils aspirent à plus de maîtrise de leur destin, entendent pouvoir choisir leur vie et agir sur leur devenir en dépassant les entraves sociales, politiques et économiques, qui les contraignaient dans leur société d'origine. Outre cette revendication pour leur liberté personnelle qui transparaît dans leurs propos, « partir pour chercher la vie » marque aussi leur désir d'égalité - une égalité en droits, mais aussi une égalité de principe. Question évoquée très explicitement par la majorité des jeunes filles qui soulignaient l'importance pour elles de jouir d'une liberté objective, d'avoirs des droits en tant qu'enfant, en tant que femme, et de pouvoir faire leurs propres choix.

« *Vouloir vivre* », « *vivre libre* », « *pouvoir choisir* », autant de formules qui traduisent en effet cette aspiration à l'autonomie et à une recherche d'existence individuelle, mais qui marque également cette volonté d'inscrire leur devenir dans un ailleurs susceptible de leur offrir les droits auxquels tout individu est susceptible de pouvoir prétendre. On retrouve ici la dialectique de l'individuel et du social, perspective constante dans les analyses de G. Simmel. Ce que l'auteur met en évidence au sujet de l'individualisme moderne apparaît d'une aide précieuse pour réfléchir à ce projet de *partir* que nombre de mineurs associent à une recherche de vie, de reconnaissance, de droits et de liberté. Pour Simmel, l'individualité signifie existence indépendante, et l'individualisme, une revendication pour la liberté personnelle. La liberté personnelle n'est pas perçue ici comme un simple moyen pour, elle devient une valeur

suprême. La liberté et l'autonomie du sujet en tant que valeur seraient d'ailleurs pour Simmel étroitement liées à la notion d'égalité. Ainsi, dans cet individualisme moderne que décrit l'auteur, « *la destinée personnelle* » est pensée comme « *l'inscription de l'existence dans l'universel, univers spirituel qui est le même pour tous* » (Simmel, 2004, p.49).

Partir, c'est donc à la fois une quête d'existence singulière, une aspiration à la liberté, mais c'est aussi pour ces jeunes migrants *vouloir vivre* et faire en sorte de *pouvoir vivre*. C'est chercher à être reconnu en tant que personne, mais aussi revendiquer ses droits à faire partie d'un ensemble relié par des principes universels. Cette question de la reconnaissance nous semble importante dans le parcours migratoire de ces jeunes – des jeunes qui estimaient leur vie bloquée au pays et qui n'avaient pas la possibilité de mener les projets auxquels ils aspiraient, qui ne parvenaient pas à trouver leur place, dans la société, dans leur famille ; des jeunes qui voulaient vivre bien, en sécurité, qui souhaitaient pouvoir se réaliser et montrer qu'ils pouvaient eux aussi, comme d'autres avant eux, trouver cette chance pour réussir en Europe. Ainsi nous expliquait par exemple Ali, qui a quitté l'Albanie à l'âge de 15 ans. Ce jeune vivait avec ses parents avant son départ. Il était le plus jeune d'une fratrie de cinq enfants, ses frères et sœurs étaient tous majeurs.

> *« Là-bas, beaucoup ils veulent aller en Angleterre parce qu'il y a pas de travail. Et s'il n' y a pas de travail, tu ne peux pas manger beaucoup, manger normal comme les gens parce que s'il n'y a pas de travail, il n'y a pas de l'argent pour acheter à manger pour la famille. C'est pour çà que tout le monde veut partir, dans toutes les familles, les gens ils partent. Ils disent qu'ici il y a du travail et qu'il y a tout pour vivre. Et moi j'attendais jour par jour pour partir ça fait longtemps et c'est surtout quand j'ai arrêté l'école parce qu'il n'y avait rien à faire et c'est pour çà que j'ai dit que je veux aller en Europe… Et donc dans mon quartier il y avait un homme, un passeur. C'est lui qui passait les gens pour venir en Angleterre. Quand j'ai entendu, j'ai dit est-ce que moi je peux partir ? Je te paye comme les autres. Il a dit d'accord, alors je suis parti et je suis rentré chez moi et j'ai dit à mes parents et eux ils ont dit d'accord… »*

Chercher à être reconnu dans sa valeur, dans ses aptitudes, chercher à avoir une place et de l'importance pour autrui, autant d'éléments qui transparaissent dans les propos de ces jeunes. Partir ne saurait dans ce sens être analysé uniquement comme une fuite ou un acte de

désespoir, mais comme une forme de résistance pour pouvoir vivre et être reconnu. Et ce, d'autant plus dans un contexte où celui qui part est reconnu pour son courage, valorisé dans sa réussite par le groupe social et familial resté au pays. Il s'agit donc de partir et de payer « comme les autres » comme le montrent les propos d'Ali, et d'être reconnu comme peuvent l'être ceux qui les ont précédés sur les routes migratoires.

En faisant du concept de reconnaissance l'axe théorique central de son thèse d'HDR, E. Jovelin (2010) met également très nettement en évidence la force de cette notion pour appréhender les problématiques migratoires. En se référant aux théories d'A. Honneth qui considère que « *l'ensemble de nos rapports à autrui est traversé par des attentes de reconnaissance* » (Honneth, 2000, cité par Jovelin, 2010, p.8), celui-ci précise en effet que « *le processus de reconnaissance possède une caractéristique élémentaire qui est celle de permettre l'entrée de l'individu dans l'existence spécifiquement humaine. La reconnaissance atteint toutes les sphères de l'existence humaine, car l'individu a un besoin fondamental de reconnaissance ; il aspire à être reconnu tant du point de vue professionnel que dans ses relations personnelles, tant dans la vie familiale, qu'en amour et en amitié* » (Ibid). En s'appuyant sur ses différents travaux réalisés auprès de jeunes issus de l'immigration, de mineurs isolés et de migrants âgés, l'auteur souligne ainsi le paradoxe de l'immigration qu'il situe dans le passage d'un « déni de reconnaissance » au pays d'origine, à un « déni de reconnaissance » dans le pays d'accueil (Ibid, p.19). Pour autant, s'agissant des jeunes migrants isolés, c'est bien un désir de reconnaissance, d'affirmation et de réalisation de soi qui semble structurer leur projet vers l'ailleurs. Partir, c'est en effet chercher à être reconnu par autrui dans la mesure où « *le désir de reconnaissance est la clef de voûte des liens de sociabilité chez les êtres humains qui incite chaque individu à s'obliger à conquérir son identité et sa liberté* » (Ibid, p.140).

Ces analyses rejoignent également celles de C. Escoffier qui, comme nous, a également été confrontée à cette affirmation énigmatique - « *je veux partir pour chercher la vie* » - lors de son enquête auprès des transmigrants au Maghreb. Cette expression récurrente chez les migrants, qu'ils soient partis et installés en Europe, ou toujours « *on the move* », reflète pour l'auteure « *une aspiration vitale à exister et à se trouver, à se légitimer et à devenir* » (Escoffier, 2008, p.51). Celle-ci précise en effet que cette recherche de vie marque « *un besoin d'être reconnu en son droit d'être soi, en son droit fondamental à exister en quelque lieu que ce soit et quelque soit la couleur de sa peau* ». Cette recherche de vie

signifie aussi, comme le soulignaient les jeunes sur le terrain, être libre de voyager, être libre de ses mouvements, voir des pays, les villes, et traverser différents espaces inconnus. C'est aussi vouloir réaliser un rêve, comme celui de devenir sportif de haut niveau, ou faire de grandes études dans les universités européennes les plus prisées. Autant d'aspirations multiples qui se dissimulent donc derrière cette vision revendicative du « vouloir vivre ».

Cette envie de vouloir vivre sa vie, de chercher la chance et de partir en quête de ce lieu où exister est possible, est d'ailleurs d'autant plus forte aujourd'hui grâce à l'extension des moyens de communication qui rendent visibles les écarts de niveau de vie et qui donnent à voir de l'existence d'un monde riche en Occident. Derrière le vouloir vivre, il y a donc aussi le rêve et l'imaginaire migratoire. Ces projets d'avenir tournés vers l'Europe se construisent notamment grâce à la diffusion spatiale des images, des récits, et de toutes ces informations qui circulent à travers les frontières sur les conditions d'existence dans les pays européens. Le travail de l'imagination apparaît en effet central dans le « monde global » que A. Appaduraï (2005) qualifie également de post-électronique. Aujourd'hui, souligne l'auteur, « *nous nous aidons de l'imagination pour agir, et pas seulement pour nous évader* » (p.35).

L'imagination, et les formes collectives qu'elle peut prendre, apparaissent dans ce sens comme un « carburant » qui pousse à l'action. Vouloir chercher la vie, c'est donc aussi pour ces jeunes migrants chercher la vie telle qu'ils se la représentent, telle qu'ils se l'imaginent et qu'elle leur a été contée par les migrants installés à l'étranger de retour au pays, ou par les radios et autres programmes de télévision. L'Europe, en tant qu'imaginaire migratoire, se trouve alors le plus souvent construite de manière utopique, à la fois sur le sentiment d'une possible liberté de tous, et sur l'illusion de réussite sociale et d'un plein accès aux richesses.

N. Mai (2007), qui souligne également le rôle de l'imaginaire dans la construction des projets migratoires des jeunes marocains et roumains rencontrés en Europe, insiste fortement sur l'impact des télévisions occidentales qui exposent les jeunes dans les pays d'émigration à des modes de comportements sociaux souvent radicalement différents des leurs : « *Les récits de réussites individuelles, d'accomplissement de soi, tels qu'ils sont véhiculés par les médias occidentaux, ont non seulement trouvé un écho dans l'attente des populations les plus jeunes, mais ils ont aussi fortement attisé les sentiments d'insatisfaction et de frustration, née de la prégnance de la pauvreté et de la survie sur leur jeune âge, et aussi des modèles traditionalistes et conservateurs des sociétés dans lesquels ils grandissent* ». Contrairement à

leurs parents qui semblent se montrer plus en conformité avec des valeurs patriarcales, les jeunes concernés par cette étude disent qu'ils souhaitent profiter, pour eux-mêmes de styles de vie variés, de loisirs, d'éducation et de liberté. Des discours qui correspondent selon N. Mai à ceux des jeunes de leur âge dans les sociétés européennes. En outre, de la même manière que les propos tenus par nos enquêtés, ces discours dévoilent aussi les aspirations de ces jeunes à pouvoir s'affirmer individuellement et à s'émanciper d'un cadre collectif jugé trop contraignant, ce que N. Mai désigne encore par une recherche de vie « normale ».

Cette « recherche de vie » semble ainsi correspondre pour les jeunes migrants à une revendication pour la liberté personnelle, une quête de reconnaissance en tant que personne disposant de droits pour soi. Pour autant, très rares sont ceux qui ne mentionnent pas également leur rôle en terme de soutien familial dans l'explicitation de leur projet. Partir pour fuir la misère et la guerre et aider sa famille. Partir pour vivre sa propre vie, chercher à exister et devenir. Apparaît d'une certaine manière ici toute l'ambivalence des projets de ces jeunes qui semblent inscrire leur départ, à la fois dans des logiques familiales et collectives, et dans des logiques plus individuelles, voire individualistes.

1.3. La migration indépendante des mineurs : un projet personnel et/ou familial ?

La migration - et à travers elle, cette volonté de chercher la vie – renvoie-t-elle un projet personnel des jeunes migrants ou est-ce celui de leur famille ? Ont-ils été à l'initiative de leur départ ? La place de la famille dans le projet des migrants, notamment des mineurs isolés, est une question qui est posée avec acuité, faisant l'objet de nombreuses spéculations (instrumentalisation des dispositifs dans une perspective de regroupement familial, mineurs « têtes de pont »). Si ces éléments restent difficilement saisissables dans notre travail d'enquête, nous ne pouvons toutefois occulter la question du rôle de la famille dans le départ de certains mineurs, ni même plus largement la place qu'elle occupe, tant dans la construction du projet, que dans l'orientation des trajectoires migratoires.

Les intervenants sociaux que nous avons rencontrés n'hésitent pas à dire que les jeunes « *sont mandatés par les parents pour réaliser des projets dictés de loin* », ou encore que ceux-ci : « *n'ont pas de projet, du moins, (qu') ils n'ont pas su l'exprimer* ». Si l'« injonction de migrer » représente selon nous une minorité de situations, la famille est

toutefois rarement absente dans le projet de départ. Cette question qui nous est apparue au fur et à mesure de la recherche nous a progressivement permis de nous intéresser davantage aux rapports sociaux, parfois complexes et ambigus, que ces jeunes migrants entretiennent avec les membres de leur réseau familial. Il nous importait en effet dans cette recherche d'appréhender l'individu *en situation,* en reconstituant également à travers son discours le temps au pays, celui du départ et du déplacement, et l'individu *en relation* à travers l'analyse des échanges et relations qui ont marqué son parcours et les usages qu'il en fait. Que les liens familiaux soient intégrés au projet (lorsque les jeunes présentent leur départ comme un devoir moral de pouvoir aider leur famille restée au pays) ou qu'ils apparaissent d'une moindre mesure par rapport à l'entreprise individuelle dans laquelle ils se lancent, force est d'observer que le rapport à la famille exprime une dimension sociale à laquelle tous les jeunes migrants se réfèrent.

Cette perspective nous est d'abord apparue dans le parcours des jeunes albanais pour lesquels l'influence de la famille dans l'élaboration du projet de départ a été clairement exprimée. Leur départ a en effet été le plus souvent déterminé par une décision du groupe familial ; la migration du jeune s'inscrivant ainsi dans une forme d'entreprise familiale soutenue collectivement par les membres du groupe dispersé en Europe. Toutefois, d'autres jeunes, comme Ramis par exemple, qui était l'aîné de ses deux frères et sœurs, ont expliqué que c'était leur propre choix et ne mentionnent pas explicitement d'obligations familiales :

> *« Je vivais là-bas avec ma famille, mon père, ma mère, et il y avait des problèmes. Nous on était des pauvres, il n'y a pas de travail là-bas, pas d'argent, c'est très difficile pour vivre. J'ai parlé avec mon père et j'ai dit que je voulais partir en Angleterre. Là-bas, il y a mon cousin qui y est depuis 2 ans pour le travail… »*

> Alors que nous l'interrogions sur la réaction de ses parents, Ramis répond juste : *« C'est moi qui ai décidé, j'ai dit je veux partir, alors ils (les parents) ont dit, tu peux partir* », et Artur, présent lors de la rencontre : *« Tu sais c'est normal parce que là-bas il n'y a rien à faire et c'est pour le bien des enfants que eux ils partent. Mais les parents ont très peur tu vois et ils attendent juste que nous on arrive en Angleterre pour leur dire, ils doivent attendre parce qu'ils savent*

qu'on téléphone quand on va arriver. C'est çà qu'ils font et ils ne peuvent faire que çà parce qu'ils ne savent jamais où les enfants ils sont vraiment ».

Si la référence au projet familial apparaît moins forte dans le propos de certains jeunes, tous ont toutefois bénéficié d'un soutien familial pour mener à bien leur projet. Le groupe familial, certes de manière différente, intervient en effet dans la très grande majorité des parcours des jeunes, que ceux-ci soient venus pour faire des études, travailler, ou chercher la sécurité qui leur manquait dans leur pays d'origine. Pour autant, tous n'ont pas été incités à partir par leur famille. Parfois les parents n'étaient même pas au courant de leur départ, comme nous l'ont expliqué les mineurs venus du Maroc, qui étaient déjà pour certains « sortis » de leur famille avant même de quitter le pays. Les parents apprennent alors le plus souvent le départ du jeune une fois le passage vers l'Espagne réussi :

« Je les ai appelés quand j'étais en Espagne, ils n'ont rien dit, c'était bien pour moi de partir de là-bas… » (Larbi) ; *« Moi, je suis parti comme çà avec mes amis. Là-bas au Maroc, c'est dur pour les jeunes. Et moi, je m'en fous de mes parents, moi ce que je vois, c'est pour moi. Je suis parti par hasard, pour commencer une autre vie, et c'est d'abord en Espagne que je suis allé. Je leur ai téléphoné et j'ai dit : j'ai pris le bateau, je suis parti… »* (Abdel).

Commencer une nouvelle vie « pour soi », ne saurait pour autant être considéré comme le signe d'un détachement, voire d'une rupture du jeune migrant avec sa famille. Cela ne signifie pas non plus que les jeunes n'endossent aucune responsabilité vis-à-vis de leurs proches restés au pays. Nous avons pu observer sur le terrain que même ceux qui semblaient avoir des liens très distendus avec leur famille avant leur départ et qui exprimaient parfois leur désintérêt à l'égard de la situation de leurs proches au pays, tentaient, malgré les difficultés qu'ils rencontraient eux-mêmes dans le pays d'accueil, de rassembler de menues sommes d'argent pour aider financièrement leur famille. La situation est identique pour les jeunes qui expliquent avoir fui leur pays en raison de l'insécurité politique. Venus « pour sauver leur vie », ceux-ci apparaissent toutefois s'investir eux-mêmes d'un mandat familial, notamment lorsqu'ils découvrent les différences entre la « terre d'accueil » et le pays qu'ils ont quitté.

Qu'ils étaient pris en charge au foyer, ou qu'ils vivaient « seuls », sans être protégés par les institutions, nombre de mineurs et jeunes majeurs cherchaient ainsi à se débrouiller pour économiser et envoyer leur contribution à leurs parents quand ils en avaient la possibilité. De même, ils téléphonaient, envoyaient des photographies, expliquaient qu'ils étaient bien, et ce quelque soit la situation dans laquelle ils se trouvaient. Aucun des jeunes qui vivaient à la rue n'auraient osé exprimer leurs difficultés et raconter « la galère » à laquelle ils étaient confrontés. « *C'est déjà difficile pour eux là-bas* me disaient-ils, *alors pourquoi leur faire des problèmes en plus* » ? Beaucoup de parents pensent qu'en Europe, leur enfant sera protégé, qu'il pourra réussir, aller à l'école, trouver du travail. Révéler la réalité de leur situation, serait d'une certaine manière reconnaître l'échec de leur entreprise - ou du moins leurs difficultés à répondre aux espoirs que l'entourage avait placé en eux - et risquer de perdre leur dignité et la position qu'ils ont pu reconquérir en partant. Alors ces jeunes s'efforcent de faire comme si, pour sauver la face, et continuent à « chercher la vie » pour eux-mêmes et leur famille dans un contexte qui apparaît toutefois très éloigné de ce qu'ils avaient imaginé.

La relation dialectique individu migrant/groupe familial, la construction de l'identité du « je », sans perdre pour autant l'identité du « nous », apparaît particulièrement marquante dans la complexité des expériences migratoires de ces mineurs. En effet, leur migration, en étant un moyen d'évitement (de l'insécurité, des conflits, de la pauvreté du groupe familial) autant que comme celui du choix, à travers cette quête de réalisation de soi et de reconnaissance, semble pouvoir figurer ce que Simmel évoque encore en terme de tension entre l'individu et le groupe. Celui-ci souligne en effet qu' « *il reste une tension dans l'individu, même quand la valeur de l'individualité est reconnue, entre son aspiration à la liberté et l'autonomie et tous les liens qui le rattachent au groupe et relèvent de la pression sociale* » (Simmel, 2004, p.47).

Pour autant, cette tension décrite par l'auteur, caractéristique de l'individualisme moderne, peut-elle correspondre à des individus qui ont été socialisés dans des sociétés s'inscrivant dans des réalités historiques, sociales et culturelles différentes ? Autrement dit, pourrait-on penser, au risque de tomber dans un universalisme abstrait, que l'individualisme, puisse également être convoqué pour penser les rapports sociaux et les logiques d'action de ces jeunes, venus pour la majorité d'entre eux de sociétés pourtant réputées pour leur solidarité communautaire et protectrice ? Ces questions amènent à réfléchir sur les relations

pour le moins complexes entre dépendance et autonomie de l'individu, notamment vis-à-vis de ses réseaux d'appartenance et de solidarité.

S'agissant de l'Afrique, A. Marie (1997) souligne l'évolution complexe et souvent ambivalente de la place et du statut de l'individu dans des sociétés qui ont connu de profondes transformations depuis la fin des années 1970. En s'appuyant sur des recherches menées auprès de populations qui se situent aux marges de la société urbaine africaine, dans des villes ouest-africaines telles que Dakar, Bamako, Abidjan, Niamey, Ouagadougou, celui-ci met ainsi en évidence les recompositions et les spécificités des processus à l'œuvre dans l'avènement de l'individu comme sujet. Toutes ces enquêtes, par-delà leurs différences, montrent qu' « *on ne saurait confondre l'individualisation en tant que processus de production du sujet individuel (animé par les aspirations à l'indépendance et à l'autonomie) et la production de l'individualisme au sens commun et « post-moderne » du terme, l'associant à un idéal d'indépendance autarcique, au souci exclusif de soi, à l'égoïsme, et en faisant l'un des ferments (ou, de manière plus pertinente, l'un des effets rétroactifs) de la fragmentation sociale, du déclin de la solidarité sociale et de la citoyenneté politique, donc une menace pour la société elle-même* » (Ibid, p.434). Toutefois, en raison de la crise que traversent les modes d'intégration et de production de l'individu dans l'Afrique contemporaine, tant au niveau de la communauté qu'au plan politique, les phénomènes qui se développent dans ces sociétés (chômage, précarisation, dévalorisation des diplômes, marginalisation), en affaiblissant les mécanismes antérieurs de la solidarité, redéfinissent également les rapports entre individus et groupes sociaux. L'individu serait ainsi amené à se prendre de plus en plus en charge pour lutter pour la vie, tout en négociant avec ses appartenances sociales et communautaires.

Ainsi conclut A. Marie : « *Travaillant dans des conditions historiques spécifiques et sur des habitus spécifiques, l'individu africain inventerait sa propre interprétation de la subjectivité : entre holisme et individualisme, ce serait une subjectivité fondée sur les principes de l'indépendance et de l'autonomie relatives, sachant louvoyer entre les deux écueils de l'individualisme post-moderne et de la subjectivité classique, sachant que l'indépendance absolue est un leurre et un malheur, sachant que l'autonomie ne peut se penser hors de la solidarité avec autrui, donc hors du compromis contractuel, sachant que chacun est endetté à l'égard de la société et de son entourage proche, mais récusant*

désormais toute idée de dette absolue, pour lui substituer, et c'est peut-être là l'essentiel, l'idée démocratique d'une dette négociée, conditionnelle et relative ». (Ibid, p.436)

Ce tableau contrasté qui apparaît ici fait écho aux formules de compromis que développent également nos jeunes enquêtés dans leur parcours migratoire et qui se cristallisent dans des projets pouvant paraître ambigus mêlant affirmation de soi, liberté individuelle et obligation familiale.

Si ceux-ci ont grandi dans des contextes sociaux et familiaux différents, marqués par des rapports de sociabilités également différenciés, il semble toutefois difficile de penser, au vu des éléments décrits précédemment, que ces jeunes s'engagent seuls dans leur propre histoire de vie. Pour autant, l'aspiration à l'autonomie qu'ils expriment apparaît pour nombre d'entre eux un élément déterminant de leur volonté de changement. Ceux-ci semblent en effet avoir été entraînés dans un mouvement d'invidualisation qui, faute de pouvoir trouver une issue positive dans leur pays, les a conduits (ainsi que leur famille à travers eux/avec eux) à s'engager dans la migration. Pour poursuivre cette réflexion, nous nous proposons dans la suite du raisonnement de mettre en avant quelques profils de jeunes qui se distinguent dans l'analyse. La typologie qui sera proposée dans la section suivante prend un peu de distance avec les figures idéal-typiques décrites jusqu'à présent, pour s'intéresser davantage aux logiques relationnelles, sociales et familiales de la mobilité.

2/ FIGURES PLURIELLES DU « MINEUR ISOLE ETRANGER / NON ACCOMPAGNE » : RAPPORTS INTERGENERATIONNELS ET « UNIVERS » RELATIONNELS EN MIGRATION.

Le « mineur isolé étranger / non accompagné » existe-t-il ? N'est-ce qu'un mot, un artefact social, comme P. Bourdieu (2002) avait pu le formuler à propos de la jeunesse ? A quelle (s) réalité (s) sociologique (s) renvoie-t-il ? A ce stade de notre réflexion, plusieurs aspects sont à prendre en compte : le « mineur isolé étranger/ non accompagné » constitue une figure migratoire devenue visible dans la mondialisation des migrations ; une catégorie administrative récemment intégrée dans les législations française, belge, et figurant dans d'autres textes et traités internationaux. Il s'agit également d'un objet de débats dans les arènes politique, juridique, médiatique, dans le champ de la protection de l'enfance, au plan national et international. Figure paradoxale à plus d'un titre comme nous avons pu le montrer jusqu'ici, il n'en demeure pas moins que le « mineur isolé étranger / non accompagné » est également un mode de désignation spécifique qui induit un traitement social et politique particulier pour les populations qui se trouvent ainsi désignées.

Si plusieurs profils ou types de mineurs ont pu être mis en évidence dans l'analyse, permettant déjà de dépasser cette vision lisse et unifiée du « mineur isolé étranger/non accompagné », nous avons souhaité prolonger la réflexion en cherchant à regarder, non pas la situation d'isolement du jeune, mais comment il pouvait être accompagné dans la construction et l'élaboration de son projet, et par qui il l'était. En reconstituant les parcours de ces mineurs migrants, nous nous sommes ainsi attachée à comprendre les conditions qui pouvaient avoir été à l'origine des départs, tout en réfléchissant également aux autres déterminations possibles. Dans la mesure où ces jeunes semblent difficilement pouvoir s'engager seuls dans la migration, il s'agissait donc de repérer plus finement de quelle manière leurs relations anciennes et présentes avec les autres, pouvaient également contribuer à éclairer les motivations du départ et leur devenir sur les routes migratoires. Ce souci accordé à la dimension sociale et familiale de la migration – perspective qui peut peut-être sembler paradoxale au vu des modes de désignation officiels et des représentations dominantes de ces mineurs migrants « isolés » - a émergé au fur et à mesure des contacts que nous avions avec nos jeunes enquêtés. Concevoir leur migration comme un acte individuel, mais aussi collectif,

qui fait sens pour l'individu et son entourage, nous a ainsi permis de mieux comprendre les rapports qu'ils entretenaient avec leur groupe familial (au sens large) et d'envisager, à partir de ces liens de formes différentes, les logiques des projets qu'ils élaborent et les modes de réalisation de leur mobilité.

Au cours de la recherche, nous avons en effet été intriguée par le fait que ces jeunes « isolés » faisaient référence à nombre d'adultes, parents, membres de la famille proche ou éloignée, ou encore à d'autres amis ou connaissances. Des pères, mères, frères, sœurs, cousins, parfois eux-mêmes installés à l'étranger, étaient cités lorsqu'ils racontaient leur périple, de même que l'ami d'un parent, un prêtre, des amis d'enfance ou d'autres jeunes rencontrés en chemin. Autant de personnes qui intervenaient ainsi à différents moments de leurs parcours, en amont du départ, pendant le voyage, ou une fois arrivés à « destination ».

Réfléchir aux logiques de la mobilité de ces jeunes migrants à partir d'une approche relationnelle de leur expérience nous a donc amenée à prendre en compte les liens qu'ils entretenaient avec ces personnes qui se trouvaient impliquées, à différents niveaux, dans leur déplacement. Comme C. Escoffier (2008) avait pu le souligner en se référent au travail de A. Schütz (2008)[116], le migrant n'est pas un individu dépourvu de repères. Celui-ci est en relation avec le monde des *intimes* (les membres de sa famille, ses amis proches), le monde des *pairs* (ses compagnons), le monde des *prédécesseurs* (des ancêtres morts ou vivants, ou encore des figures héroïques), et enfin le monde des *successeurs* (ses propres descendants). S'agissant des jeunes migrants que nous avons rencontrés, nous nous sommes attachée à réfléchir aux relations qu'ils entretenaient avec le monde des *intimes (Umwelt)*, des *pairs (Mitwelt)* et des *prédécesseurs (Vorvelt)* pour montrer de quelle manière ces différents rapports pouvaient être amenés à légitimer ou baliser les parcours et les projets. De plus, au regard de leur propre position de *successeurs* vis-à-vis de leurs parents, nous avons cherché à nous intéresser à la redistribution des rôles familiaux à travers la migration, et à mettre en évidence les logiques différenciées qui ont pu présider au départ en tenant compte des différentes configurations familiales. Trois figures migratoires émergent de cette réflexion. Celles-ci donnent à voir de quelle manière ces mineurs migrants, en fonction de l'histoire familiale, de la place qu'ils

[116] A. Schütz désigne la relation qu'ego entretient avec les autres à partir de quatre catégories marquées par des degrés de familiarité et de proximité affective différents : « *Le monde social comprenant les alter ego s'organise autour de moi qui en suis le centre en associés (Umwelt), contemporains (Mitwelt), prédécesseurs (VorWelt) et successeurs (Folgewelt) qui me permettent d'instituer, en mes différentes attitudes vis-à-vis des autres, ces multiples relations. Tout ceci se fait à divers degré d'intimité et d'anonymat*. » (Schütz, 1987 [2008], p.186-187).

occupent dans la famille, des relations qu'ils entretiennent avec leurs proches, mais aussi des contextes socio-politiques des pays d'origine et de réception, peuvent être amenés à s'inscrire dans le mouvement pour aller « chercher la vie » et participer à une recomposition des rapports familiaux en migration. Comme nous le verrons, ces différents profils, qui recoupent une pluralité de situations, peuvent toutefois se superposer. Cette typologie ne saurait en effet être envisagée dans une visée interprétative qui figerait de manière définitive des parcours migratoires, caractérisés au contraire par le mouvement, par des changements parfois brusques et des situations de bifurcation. En explorant les liens que ces jeunes migrants entretiennent avec leur groupe familial et leurs autres proches, cette approche se propose de poursuivre la réflexion engagée sur le temps du départ pour mieux comprendre des logiques d'action qui ont pu guider la construction de leur parcours migratoire.

2.1. Le pionnier-héritier

Les jeunes migrants désignés sous cette première figure migratoire du *pionnier-héritier* se situent comme les premiers de leur famille à s'inscrire dans la mobilité. Aspirant le plus souvent à prendre de la distance avec un modèle de vie qui leur semblait toute tracée et à rompre avec des déterminismes, ces jeunes rêvaient à plus de liberté et de sécurité pour mener à bien leurs projets. En outre, cette recherche d'autonomie et d'indépendance que seul le départ du pays semblait pouvoir garantir, se trouve également très étroitement accompagnée par la famille.

La migration du jeune, qui correspond d'une certaine manière à une volonté de vivre mieux et d'avoir la possibilité de déployer ses aspirations, se trouve dans ce sens contrôlée, voire même pour certains d'entre eux programmée par l'entourage proche. Ses parents (ou l'un des deux) qui sont le plus souvent à l'initiative du départ, placent en lui des espoirs de réussite et de promotion sociale. Ce désir de réussite qu'évoquent également les jeunes porte ainsi la trace des ambitions de leur famille et des sacrifices qu'elle a pu faire dans la préparation de la mobilité. Ceux-ci doivent réussir leur vie (« vivre ma vie », « avoir un bon métier », « être bien »), mais les efforts qu'ils fournissent pourront également profiter à ceux qui sont restés.

On retrouve parmi les mineurs qui répondent à ce profil, des jeunes, enfants uniques ou aînés de la fratrie le plus souvent, qui ont expliqué que leur départ du pays correspondait à un désir de vivre libre, en sécurité, sans risquer une nouvelle fois l'enfermement ; des jeunes qui souhaitaient poursuivre leurs études supérieures et qui disposaient déjà d'un certain niveau scolaire dans leur pays d'origine ; ou encore d'autres qui avaient intégré l'idée qu'ils leur appartenaient de relever le défi, de se battre pour avoir une vie meilleure pour eux-mêmes et pour leurs proches. C'est ainsi qu'Abraham, originaire du Congo et arrivé en France à l'âge de 16 ans, associait son départ à une « chance » pour lui-même, tout en restant très attaché à sa famille et attentif à ses conditions d'existence. Son voyage avait été financé par l'ensemble du groupe familial. Si le jeune ne devait pas rembourser le prix du passage, c'est une dette symbolique dont il aura un jour à s'acquitter :

> *« On ne rembourse dans ma famille, ça ne se passe pas comme çà. Ils t'aident et tu ne dois rien et un jour peut-être que moi aussi je pourrai les aider. Et si j'ai des papiers, je travaillerai comme un fou pour aider ma mère…Il faut que les gens qui sont là-bas puissent aussi bénéficier de la paix et de la tranquillité, parce qu'on ne sait jamais vraiment ce qui peut se passer. Et puis il y a mes petits frères… C'est certain je pense toujours à eux, c'est surtout çà. Mon gros souci c'est qu'on soit encore une fois réunis ensemble… j'aimerais qu'un jour ils soient là, qu'ils puissent aussi bénéficier de ces bonnes choses qui sont ici ! tu vois en vérité, pour avoir une idée générale sur le Congo, c'est la jungle, c'est vraiment la jungle… C'est une vraie chance pour moi d'être arrivé jusqu'ici … »*

En partant du pays, le *pionnier-héritier*, dépositaire de la confiance des membres de leur famille, endosse la responsabilité du devenir de ces proches. Transparaissent, dans les propos de ces jeunes, les liens affectifs étroits qu'ils entretenaient avec leur famille, notamment avec leur mère et la fratrie – des relations qu'ils tentent, malgré la distance, de préserver. Leur migration, pour chercher la vie et la chance que leur pays ne pouvait pas leur offrir, semble donner un sens à leur existence en leur permettant d'avoir une place spécifique dans la famille. Partir ouvre ainsi les portes vers l'âge adulte. Ils entendent se prouver à eux-mêmes et montrer à leurs proches qu'ils sont capables et s'approprient une mission qu'ils estiment être les seuls à pouvoir remplir. Les propos d'Amar illustrent cet aspect de la condition sociale du *pionnier-héritier*, qui se trouve étroitement relié au monde des *intimes* (ses proches vis-à-vis

desquels il se doit de réussir et qu'il ne peut décevoir) et qui cherche également les moyens de se construire une position sociale :

> *« Jusque maintenant, quand je téléphone, ma mère elle dit que ça va. Toujours elle me dit ça va, mais moi je ne crois pas. C'est pour çà que je suis venu, pour travailler, pour l'aider, pour aider ma famille… je veux travailler, avoir un bon métier, interprète peut-être ou autre chose, parce que j'aimais beaucoup apprendre l'anglais en Algérie. Souvent le professeur me disait que c'était bien, que je devais continuer…(…) Et alors au téléphone, ma mère, toujours elle me dit « reste tranquille, ne fume pas, ne bois pas et travaille ». Je lui ai raconté le foyer, que je suis bien, que je dors bien et que je mange bien et je travaille et qu'ils me donnent de l'argent de poche. Alors elle m'a dit « reste tranquille, ne fais pas de bêtises ou quelque chose ». Tu sais ma mère elle me connaît bien, je suis le seul qui peut aider ma mère et mes frères et mes sœurs… ».*

Alors que nous lui demandions comment il pensait pouvoir aider sa famille et s'il envisageait qu'elle puisse le rejoindre, Amar nous répond :

> *« Quand on a les moyens on peut ramener la famille, mais moi je ne peux pas et pour moi, envoyer de l'argent, déjà c'est bien. mais ramener c'est très difficile ici. Moi je n'ai pas les papiers alors comment je peux ramener ma mère ici ? j'ai pas de maison, j'ai rien moi ici, je suis dans un foyer, c'est pas possible pour eux ici…mais ma mère, elle sait que je suis bien, c'est pour çà, elle fait attention pour que je reste, toujours elle me mets en garde : « fais attention, reste bien sage là-bas ! » et moi je lui dis « comment ça va en Algérie ? » et elle me dit « ça va, il y a pas de problème ». Mais moi je connais ma mère, elle cache, elle ne dit pas, elle cache dans son cœur… après quand j'aurai un bon métier je pourrai envoyer plus de l'argent, ce sera mieux pour elle comme çà, un petit moins difficile, parce que là-bas c'est très difficile… »*

La migration représente ainsi pour le *pionnier-héritier* une forme d'engagement qu'il façonne conjointement avec sa famille. Il s'agit pour ces jeunes d'être en capacité de mener à bien leurs propres projets, mais aussi de pouvoir satisfaire les espérances des membres de leur famille qu'ils reçoivent également en héritage. Pour autant, tous les jeunes ne sont pas à

l'initiative de ce changement de vie. Comme l'explique ci-après Anita, l'annonce du départ peut être source d'incompréhension et de tension entre les membres de la famille. Cette jeune-fille, aînée de la fratrie, vivait avec ses parents en Angola. Anita nous a expliqué au cours de notre rencontre de quelle manière elle a appris qu'elle allait partir pour la France et le « choc » que cette annonce a pu représenter pour elle au départ :

« Pour venir en France, c'est mes parents qui ont décidé, c'était une surprise pour moi, moi je ne savais pas, c'était un choc je ne savais pas que j'allais venir en France. Ma mère m'a dit : « je vais te dire quelque chose, pour ton bien, tu vas pas bien, je sais que tu ne vas pas vouloir aller mais je t'oblige à y aller, parce que c'est comme çà, ça sera pour ton bien ». J'ai dit « ça dépend, mais c'est quoi ? ». Elle m'a dit : « je vais t'envoyer en France avec une copine, quelqu'un que je connais, une copine à qui je fais confiance ». Elle m'a dit : « je vais te donner à elle pour que tu partes avec elle. Tu vas en France pour étudier, normalement tu seras bien reçue, tu vas rester chez elle et normalement pendant les vacances tu vas retourner…

Au début j'acceptais pas, j'ai dit : « à mon âge, je préfère rester avec toi, on n'a pas de moyen, je préfère vivre comme çà que d'aller à l'étranger, en plus sans personne ». Avec quelqu'un que même si tes parents connaissent mais toi tu ne connais pas. J'avais 16 ans. Après on a pris la décision, elle a parlé à mon père, mon père n'était pas d'accord, il a dit : « c'est une fille, si c'était un garçon, ça va, mais les filles c'est différent. Une fille partir toute seule, c'est différent. Une fille partir tout seule on ne sait jamais ce qui peut arriver, les filles ne peuvent pas se défendre, mais les garçons sont plus forts ». Ma mère lui a dit : « non, c'est comme çà la vie, il faut se battre pour qu'un jour ça puisse aller… ». Alors après, mes parents ont discuté, ils m'ont expliqué que c'était la meilleure solution. Et maintenant, tu vois je suis ici. Ça fait plus d'an maintenant… »

Ces différentes situations montrent de quelle manière la migration, sous les formes d'engagement et de « lutte pour la vie » qu'elle prend dans l'expérience sociale des individus, contribue à bouleverser les rôles, les statuts et les rapports intergénérationnels au sein des familles. Si ces jeunes, premiers de l'unité familiale à mettre le pied en terre d'immigration, héritent en partant du pays, d'un projet élaboré pour eux et parfois à travers eux, il n'en

demeure pas moins que leur mobilité s'inscrit également, pour la majorité d'entre eux, dans un processus d'autonomisation, et une recherche d'indépendance et de reconnaissance qui leur étaient jusqu'alors difficilement accessibles.

Le *pionnier-héritier* tel qu'il se présente ici ne correspond donc que partiellement à la figure du jeune *mandaté*, dont le départ est motivé par des raisons économiques et qui n'aurait que pour seul dessein d'accomplir des projets dictés de loin. Outre le fait qu'ils puissent être « missionnés » par le groupe familial – mission qu'ils s'approprient souvent eux-mêmes en se sentant redevables à l'égard de ceux qui les ont aidés à partir, les jeunes migrants que nous avons rencontrés portent, à travers leur mobilité, l'espoir d'une vie meilleure pour l'ensemble de la famille. D'abord parce que les parents les pensent en sécurité, pris en charge et accompagnés par les institutions, mais aussi parce que ces jeunes préparent l'avenir et qu'ils se disent prêts à mettre tout en œuvre pour permettre à leur famille de vivre mieux, avec eux en Europe, s'ils en ont la possibilité, ou en leur envoyant les subsides nécessaires. Les discours de ces jeunes peuvent en effet nous laisser penser que si la réunification familiale paraît aujourd'hui difficile à organiser, ce désir de rapprochement demeure toutefois très présent.

Dans cette perspective, le *pionnier-héritier* pourrait représenter un nouveau bâtisseur de territoires familiaux en assurant par la suite le regroupement familial, rôle qui incombait traditionnellement aux hommes chefs de famille, mais aussi de plus en plus aujourd'hui aux femmes venues seules. Cette question du rôle des enfants migrants a d'ailleurs été évoquée par C. Escoffier (2008) qui définit l'*enfant-pionnier* par le rôle inédit qu'il est amené à jouer pour assurer l'avenir de sa famille en Europe. Son travail de terrain au Maroc l'a en effet conduite à rencontrer des femmes migrantes dont les très jeunes enfants, souvent nés en transmigration, étaient investis, parfois à leur insu, pour devenir les acteurs principaux du regroupement familial après avoir été envoyés clandestinement en Espagne. La migration irrégulière contraint ainsi les parents à mettre de la distance avec leurs enfants. Leur passage en Europe, avec eux ou sans eux, devient une priorité dans la mesure où ils sont persuadés que leur avenir est là-bas. Si notre enquête ne nous a pas permis d'observer ce type de pratique, nous pensons toutefois comme l'auteure que la détermination des familles ne saurait être ébranlée par les politiques répressives des Etats-nations. En dépit du contexte de sécurisation accrue de l'immigration en Europe, les migrants cherchent à lever les obstacles à

leur mobilité et à celle de leurs proches en cherchant d'autres moyens pour imposer leur volonté de migrer.

Envoyer son enfant clandestinement en Europe pour lui permettre de faire des études, de grandir et de devenir adulte, qu'il s'agisse ou non de faire ensuite de lui l'artisan de la réunification de la famille en terre d'immigration, montre que ces personnes refusent l'assignation à la sédentarité et qu'elles sont prêtes à tout pour chercher la vie auxquelles elles aspirent pour leur enfant et l'ensemble de la famille.

Faute d'avoir la possibilité de se déplacer librement, les migrants sont donc amenés à envisager d'autres moyens pour accomplir leurs projets, et pouvoir avoir la possibilité de trouver la vie qu'ils envisagent. La figure migratoire du jeune *pionnier-héritier* montre ainsi de quelle manière la mobilité bouscule les hiérarchies intergénérationnelles et inverse les rôles dans le système familial. En outre, ce départ leur permet, comme nous l'expriment les jeunes eux-mêmes, d'acquérir une place particulière et d'être reconnus dans leur courage et leur prise de responsabilités. Si une distance peut s'instaurer avec le groupe permettant à l'individu de se construire sur le plan personnel – comme pour Anita par exemple qui, « contrainte » par ses parents de quitter l'Angola, revendiquait lors de notre rencontre ses droits et sa liberté retrouvée - la migration ne s'effectue pas sur le mode de la rupture avec le monde des *intimes*. L'appartenance familiale définit des liens spécifiques, des liens qui impliquent une certaine réciprocité et qui apparaissent pour le moins complexes et évolutifs. De plus, comme nous le montrons plus précisément ensuite, ces relations entre le jeune et le groupe familial peuvent se maintenir à travers une multiplicité d'espaces et inscrire également l'individu migrant dans le temps long de l'histoire familiale. Une histoire familiale, constituée autour du déplacement de ses membres et d'une pluralité de lieux de référence, qui a pu être transmise aux enfants, les amenant ainsi à situer leur parcours sur les traces de leurs prédécesseurs pour les rejoindre en Europe.

2.2. Le successeur-rejoignant

La figure du *successeur-rejoignant* désigne des jeunes pour lesquels la mobilité prend son origine dans l'histoire de la famille. En partant pour l'Europe, ceux-ci reproduisent des déplacements qui ont été effectués antérieurement par les membres de l'unité familiale (parents, frères, sœurs) ou de la parentèle. Le maintien des liens familiaux entre les membres de famille dispersés favorise la transmission d'une mémoire, véhicule des idées, des images, des informations. Autant d'éléments qui constituent un capital migratoire pour le *successeur*, et qui participent à la fabrication d'un imaginaire auquel il se réfère dans l'élaboration de son projet. Tout projet, écrit en effet A. Schütz (2008), *« consiste en une anticipation par l'imagination d'une activité future »* et se trouve étroitement lié à la « *réserve de connaissances* » dont dispose l'individu au moment de son élaboration (Schütz, 2008, p. 211). Outre les lieux de référence qui sont identifiables dans leurs discours (des villes, des pays), les jeunes qui correspondent à ce profil rapportent également les expériences de membres de leur famille en migration. Ces personnes sont érigées en référence au regard de la réussite de leur entreprise (par rapport au passage des frontières, à leur réussite professionnelle ou scolaire) et se trouvent également mobilisées dans l'explication des conditions du départ et le choix de la destination envisagée.

C'est en puisant dans leur stock de connaissances, héritées et apprises, dans « *les multiples sédimentations de la tradition et de l'habitude* » (Ibid, p.188) que des jeunes albanais sont ainsi partis sur les routes migratoires pour rejoindre un oncle ou un cousin qui travaillait en Italie ou en Angleterre. Nous l'avons évoqué précédemment, nombreux sont ceux qui nous répétaient que « *tout le monde voulait partir* » en motivant également leur décision en citant l'exemple des migrants qui sont aujourd'hui en capacité de soutenir financièrement leur famille au pays. Rappelons également que trois d'entre eux avaient vécu le départ d'un de leurs parents, voire des deux, quand ils étaient enfants. Ces jeunes ont ainsi intégré très tôt, au contact de leur environnement proche, que la mobilité pouvait être une opportunité pour aller chercher ailleurs la vie que le pays ne pouvait pas offrir. Nous avons également rencontré d'autres jeunes pour lesquels le départ du pays s'inscrivait dans une perspective de réunification de la famille. Aïcha par exemple, venue d'Algérie à l'âge de 15 ans pour rejoindre sa mère qui vivait à Bruxelles depuis deux ans. Cette jeune-fille avait voyagé dans un bus de touristes depuis Oujda. Son frère aîné, âgé de 17 ans, l'accompagnait

pour s'installer lui aussi en Belgique. Paulo, qui avait quitté l'Angola à 16 ans, a pu, quant à lui, retrouver sa tante et son père qui habitaient à Lille depuis plusieurs années. Il a d'abord habité avec sa tante, puis avec son père qui vivait dans un appartement avec d'autres migrants sans-papiers, avant d'arriver au foyer suite à un contrôle de police. Tous ces jeunes connaissaient l'Europe depuis l'enfance. Ils avaient écouté les histoires que leur racontaient leurs parents lorsqu'ils téléphonaient pour donner des nouvelles. Ils avaient vu des photos, des cartes postales. A leur tour, ceux-ci confient aujourd'hui le récit de leurs expériences à leurs proches restés au pays, comme l'explique notamment Paulo :

> *« Ma mère, oui je donne des nouvelles. Je l'appelle régulièrement, mais j'appelle chez ma tante et je prends un rendez-vous, parce qu'ils ont coupé le téléphone. Alors on parle et tout, je lui raconte comment c'est ici, la vie du foyer, la famille, tout çà... J'aimerais la voir, retourner en Angola pendant les vacances parce que depuis que je suis là, je ne suis jamais retourné là-bas… Mais ici il y a mon père aussi, c'est çà qui est bien. Et aussi, tu vois par rapport au basket, c'était mon rêve de tout petit. Depuis en Angola, il y avait de bons joueurs dans des équipes que je voyais à la télé, c'était la Grèce, la France, l'Espagne. Mon père, il me racontait la France. Alors moi et ma mère, on a décidé que j'allais aller en France pour jouer au basket, comme je jouais en Angola, et aussi pour continuer mes études… »*

Ces mineurs, qui suivent les traces de leurs aînés, pourraient également correspondre au profil de l'*héritier* tel que C. De Gourcy (2005) le définit dans l'ouvrage issu de sa thèse de sociologie sur la « migration volontaire » : la migration des individus désignés sous cette figure de l'*héritier* apparaît selon l'auteure comme « *le résultat d'une transmission par héritage immatériel des membres du groupe à leurs descendants et, témoignent, d'autre part, du « volume mental »*[117] *des familles* » (De Gourcy, 2005, p.237). L'héritage immatériel renvoie à la transmission familiale - à travers les récits migratoires notamment - de tous ces lieux de vie habités et traversés par les membres du groupe. Ces espaces forment des « points de jonction » ou encore des nœuds dans les parcours et des points d'ancrage, qui relient ainsi le migrant à sa famille, et les connectent également à sa mémoire historique. En mettant en évidence l'importance des réseaux transnationaux dans la construction et la transmission de la

[117] Cette notion, empruntée à M. Mauss, fait référence à l'aire géographique qu'une société parvient à se représenter. C. De Gourcy précise également que le « volume mental » se distingue du « volume géographique » dans le sens où cette deuxième notion renvoie à l'étendue géographique réellement occupée par la société considérée.

mémoire en migration, V. Laaroussi (2009), souligne également que trois niveaux de mémoires sont en interaction articulant trois types d'histoires : la mémoire familiale, la mémoire migratoire renvoyant à l'expérience de mobilité, et la mémoire sociale qui se réfère à l'histoire internationale. C'est ainsi que le monde des *intimes* et des *prédécesseurs* transmettent l'histoire et l'Histoire du groupe familial à travers les espaces traversés.

Toutefois, au-delà d'être l'héritier de cette mémoire familiale façonnée par l'histoire du groupe, le *successeur-rejoignant* entretient également des liens de proximité avec ses proches installés à l'étranger. Outre les projets qui le guident en Europe, ce jeune inscrit sa mobilité en l'associant à celle de ses prédécesseurs. D'autres avant lui ont émigré et ont pu réaliser ce à quoi il aspire ; comme ces autres, il a souhaité partir.

> Tel est le cas de Mathieu, né en Côte d'Ivoire, qui pensait lui aussi à la France depuis qu'il était enfant. Ce jeune, qui allait avoir 18 ans quand nous nous sommes rencontrés, vivait avec ses parents et ses cinq sœurs à Abidjan. Dans son histoire, il nous relate des relations familiales conflictuelles, avec sa mère notamment, parce qu'il « *ne suivait pas le même chemin que ses sœurs* » qui menaient des études et qui aspiraient pouvoir un jour les poursuivre en Europe. Sa sœur aînée vivait d'ailleurs en France. Elle avait intégré une université parisienne et terminait ses études l'année où il est arrivé. C'est à l'âge de 16 ans que Mathieu a décidé de quitter la Côte d'Ivoire, en suivant les traces de son aînée qui faisait de « *brillantes études* » nous avait-il expliqué. Passionné de football, celui-ci rêvait quant à lui d'intégrer une équipe en France pour jouer en professionnel. Lorsque son manager s'est séparé de lui à Marseille, le jeune a rejoint sa soeur à Paris qui l'a hébergé pendant plusieurs mois. Il s'est toutefois retrouvé seul quand celle-ci a quitté la France. Mathieu a alors vécu avec d'autres immigrés africains à Paris, puis à Londres, et est ensuite arrivé à Lille. Si, comme d'autres jeunes dans sa situation, Mathieu nous répétait souvent que « *ce n'était pas comme çà que ça aurait du se passer* », celui-ci continuait à s'accrocher au projet qui l'avait mené jusqu'ici et refusait toute perspective de retour en Côte d'Ivoire. En partant du pays, sa sœur aînée, qui représentait une référence pour lui, avait ouvert la voie et lui avait permis, nous semble-t-il, de dé-singulariser sa propre trajectoire. Alors qu'il exprimait se sentir tenu à l'écart et incompris au pays, ce jeune avait eu la

possibilité, à travers son propre départ, de succéder à sa sœur, en s'inscrivant également dans la lignée de la famille et dans une continuité de pratiques.

La mobilisation du vécu des membres de la famille qui les ont précédés sur les routes migratoires apparaît comme une constante chez ces jeunes. Leur expérience semble en effet avoir une forte résonance affective. Cette expérience les encourage, et les sécurise, dans leur propre parcours. Le témoignage de Gui en est une autre illustration : Ce jeune est parti du Congo pour échapper à un camp militaire. Au cours de l'entretien, ce dernier nous expliquera également l'histoire de sa famille, les voyages de sa mère en Europe. Il nous parlera de son père qui vit en France et dont il a appris l'existence quelques années avant son départ :

« C'est à dire que quand ma mère elle était jeune, elle venait souvent en Europe pendant les vacances. Elle est partie en Belgique, elle a fait l'Espagne, la France et c'est là qu'elle a connu mon père, tu vois. Il était venu du Congo pour étudier. Là çà fait deux ans que je sais que j'ai un père en Europe, ici en France. Et ma mère avant elle vivait avec un homme et après moi elle était enceinte de cet homme. C'était pendant quinze ans qu'ils ont été ensemble et après elle a découvert qu'il avait d'autres enfants ailleurs et qu'elle ne le savait pas. Et c'est au moment du divorce que j'ai su la vérité, parce que moi je voulais qu'ils revivent ensemble et elle m'a dit que de toute façon, lui c'était pas mon père et que mon père il était en Europe et c'est là qu'elle m'a raconté l'histoire que je t'ai dit. Donc, c'est à cause de çà, des problèmes au pays, de mon père qui vit ici tout çà, c'est pour çà la Belgique, la France… Alors, tu vois la vie ? Maintenant je suis ici, j'ai mon père qui est aussi venu en France avant, il vit ici, quelque part. Peut-être que lui, il pourra faire quelque chose… »

En se référant à des membres de la famille qui ont connu avant eux la migration, ces jeunes situent ainsi leur propre expérience par rapport à celle de leurs prédécesseurs. Le fait de pouvoir se rapporter à cette mémoire, de disposer d'un capital géographique sur lequel ils peuvent s'appuyer et d'identifier que la mobilité fait partie des champs des possibles, apparaît rassurant pour eux dans la poursuite de leur parcours. Nous pouvons penser comme le suggère également C. De Gourcy (2005), en se référent à A. Giddens (1994), que cet ensemble de connaissances leur procure une « *sécurité ontologique* ». Le parcours de ces personnes qu'ils érigent en référence, avec lesquelles ils entretiennent des liens de parenté et des relations

affectives plus ou moins proches, leur permet de situer leur propre identité dans une continuité et de disposer de savoirs, et également souvent de soutien concret, dans leur propre déplacement.

Si la mondialisation a pu avoir pour effet d'accroître les logiques de mobilité individuelle, les expériences qui ont été relatées mettent toutefois en évidence l'importance du groupe familial dans la structuration de leur déplacement. Les relations maintenues entre ces adolescents et leurs proches dispersés en Europe, ont en effet un impact non négligeable sur la construction du projet et sur sa réalisation par-delà les frontières européennes.

En outre, cette deuxième figure migratoire du *successeur-rejoignant,* construite en référence aux liens de proximité que le jeune migrant entretient avec les proches qu'il envisage de retrouver dans son parcours, nous amène là encore à interroger l'impact des politiques migratoires sur les conditions de vie des individus, et sur les moyens qu'ils sont contraints de développer pour mener à bien leur volonté migratoire. Dans un contexte où l'immigration familiale se trouve très sévèrement encadrée par les législations, les exemples de ces mineurs montrent en effet de quelle manière les individus et les groupes sont amenés à bricoler les règles pour suivre les traces de leurs prédécesseurs sur les routes migratoires. Faute de pouvoir être admis dans le cadre des procédures légales de réunification familiale, c'est à l'issue d'un parcours souvent long et périlleux, et sous un autre statut que ces jeunes parviennent à accéder au pays d'immigration, pour pouvoir réaliser leurs projets et renouer les liens avec leurs proches.

2.3. L'aventurier

La figure de l'*aventurier* illustre enfin le troisième type de jeunes migrants que nous avons pu identifier au cours de la recherche. Loin de désigner, au sens péjoratif du terme, des individus intrigants et sans scrupule, l'*aventurier*, tel que nous le définissons ici, caractérise des jeunes pour lesquels la migration est associée à un désir de découvrir le monde à la recherche de nouvelles opportunités[118]. Cherchant aussi à s'émanciper des contraintes sociales

[118] Loin de constituer une figure nouvelle, l'*aventurier* connaît un regain de visibilité dans les études réalisées auprès de migrants internationaux. Dans un contexte de durcissement des politiques et de renouvellement de la donne migratoire tant du point de vue des profils que des itinéraires, l'aventure migratoire s'identifie ainsi aux

et familiales qui pèsent sur lui, l'aventurier s'inscrit dans la mobilité comme dans un parcours initiatique. Il cherche la vie, cherche la chance, prend des risques, tente, et construit pas à pas, par étapes successives, son itinéraire sur les routes migratoires.

Contrairement au *pionnier-héritier* ou au *successeur-rejoignant*, la migration n'apparaît pas de prime abord pour ces jeunes une « affaire de famille ». L'*aventurier*, poussé par ses aspirations individuelles et par l'intensité de son attraction pour l'ailleurs, part pour lui, pour chercher son avenir, sauver sa vie, et peu importe où ce projet le mènera en Europe. En dépit du danger et des nombreux obstacles dans le passage des frontières, celui-ci s'accroche à son envie de vivre et met tout en œuvre pour réussir son objectif : atteindre l'Europe. « Brûleurs de frontières », « harragas », différents termes sont utilisés pour désigner les migrants qui prennent la mer depuis les pays du Sud de la Méditerranée pour accéder coûte de coûte aux côtes européennes. Nous avons en effet rencontré des jeunes, venus du Maroc et d'Algérie, qui expliquaient avoir pris les « patteras » pour rejoindre l'Espagne, avant de poursuivre ensuite leur parcours ailleurs en Europe. Si la majorité des jeunes migrants qui correspondent au profil de l'*aventurier*, sont originaires de ces pays du Maghreb, ils n'en sont pas pour autant les seuls représentants. Derrière cette catégorie, se présentent également d'autres jeunes venus d'Albanie, du Cameroun, du Congo et de Sierra Leone, arrivés en France et en Belgique en utilisant différentes tactiques de passage, mais qui mettaient tous en évidence leur désir de voir l'Europe, de chercher - n'importe où, sauf dans leur pays d'origine - les occasions qui pouvaient se présenter à eux. Loin d'être défini à l'avance, leur périple se construit au fur et à mesure. Les fortes incertitudes qui entourent les conditions de leur départ, leur voyage, les destinations envisagées, mais aussi les relations sociales souvent éphémères nouées en cours de route, sont des aspects caractéristiques de leur mobilité.

> C'est ainsi qu'Hamid a quitté l'Algérie vers l'âge de 15 ans, poussé par son désir de sortir du pays pour aller voir où la chance allait le guider. Avant son départ, ce jeune habitait avec sa demie sœur et son demi-frère, tous les deux plus âgés que lui, dans la maison familiale. Leur mère avait quitté le domicile quelques mois plus tôt, Hamid n'avait pas de nouvelle d'elle et ne l'a pas revue depuis. Le jeune nous confiera une histoire familiale complexe, marquée par des ruptures, des non-dits et une place qui semblait pour lui difficile à trouver : le premier mariage de sa

---

risques, aux épreuves, mais aussi, comme le souligne S. Bredeloup (2008), « *à l'intensité de la vie vécue* ». Voir également à ce sujet l'ouvrage d'A. Pian (2009) sur « L'aventure incertaine des Sénégalais au Maroc ».

mère bien avant sa naissance, la venue au monde des ses demi-frère et sœur, la mort de son beau-père, le remariage de sa mère puis sa séparation d'avec son père avant sa naissance, en raison notamment d'un problème de reconnaissance des enfants et de la succession de la maison familiale. Hamid a appris vers l'âge de 13 ans que son père était toujours vivant, contrairement à celui des autres enfants de la fratrie. Il a progressivement compris pourquoi il avait le sentiment d'être rejeté et d'être jugé fautif de quelque chose qu'il ne parvenait pas à définir. Son père qu'il ne connaissait pas, avait cherché à écarter les autres enfants de sa mère, et il héritait malgré lui de cette histoire qui avait laissé des traces importantes dans le vécu de la famille.

Contraint de quitter la maison après le départ de sa mère, Hamid est d'abord allé à Oran, attiré par les bénéfices qu'il imaginait pouvoir trouver dans cette ville. C'est là qu'il a commencé à penser aux voyages, à l'Europe et à chercher les moyens pour pouvoir tenter l'aventure. Ce périple l'a donc dans un premier temps amené à rejoindre le Maroc, en marchant plus de 150 km nous dit-il. Le jeune explique avoir traversé la montagne, le désert. Il s'arrêtait dans des villes, rencontrait des gens au fur et à mesure du chemin, puis reprenait la route. « *Tout çà, c'est un grand risque, mais ça dépend de ta chance…* » Répétait-il souvent. Hamid expliquait en effet qu'il aurait pu se faire attraper sur la route, qu'il aurait pu être bloqué à la frontière algéro-marocaine qui est très risquée et où il faut payer beaucoup pour passer. Lui, il est passé la première fois contrairement à certains qui tentent parfois plusieurs fois le passage, ou qui se font détrousser en chemin par des brigands. Son voyage lui a coûté un peu plus de 15000 dinars, ce qui était peu selon lui par rapport aux sommes que d'autres migrants sont amenés à verser pour avoir la possibilité de s'engager sur les routes migratoires. Dans le récit de son aventure raisonne une expression qu'il se plaisait à employer et qui nous paraît caractéristique de l'expérience de l'aventurier : « *Pour venir jusqu'ici, c'est toi et ta chance…* »

Ces notions de chance, de prise de risque, du hasard, sont constantes dans le discours des jeunes migrants que nous désignons sous cette figure migratoire. Dans les propos de certains, nous avons également repéré, non sans étonnement, une relation entre le passage des frontières et la notion de *jeu.* Tenter le passage, prendre des risques, est associé à une activité

ludique marquée par l'insécurité et l'incertitude, et qui leur demande de connaître certaines règles pour gagner la possibilité de passer en Europe. Pour la majorité des jeunes marocains que nous avons rencontrés, le port où ils passaient la plupart de leur temps avant leur départ semblait en effet être devenu un véritable terrain de jeu : « *On voit des bateaux, on joue et on va risquer pour venir ici* » me disaient-il. Le jour du départ n'était pas forcément calculé, ni réfléchi à l'avance. Ils risquaient, tentaient souvent plusieurs fois leur chance, et partaient dès que c'était possible. Ceux-ci m'expliquaient que les plus petits étaient avantagés, ils pouvaient se glisser sous un camion à proximité de la roue de secours, sous les bus de touristes, pour ensuite embarquer dans un bateau qui partait pour l'Espagne.

Le départ du jeune *aventurier,* et plus largement son expérience sur les routes migratoires, apparaissent ainsi comme un jeu de hasard qui lui demande de prendre des risques, de tenter, sans être certain de l'aboutissement de son projet. « *Je suis parti pour aller nulle part et partout, il fallait que je parte, peu importe le pays…* » expliquait en effet Sam venu de la Sierra Leone. En prenant un bateau « *par hasard* », ce jeune s'abandonnait aux caprices de la chance pour risquer le passage. Son voyage n'était pas défini à l'avance ; il n'était pas attendu dans un pays européen, ni même étroitement soutenu dans son projet. Ces jeunes définis par la figure de l'*aventurier* partent sans savoir précisément où ce projet va ensuite les mener. Pour autant, ils s'engagent, en comptant à la fois sur les forces dont ils disposent et leur courage, mais aussi sur des forces supérieures et extérieures à eux. Cette figure de l'*aventurier* fait écho à la figure proposée par G. Simmel au XIXème siècle qui montrait en quoi l'aventure avait des allures conquérantes. L'aventurier, qui « *saisit au hasard et se fie à la chance* », est celui qui « *brûle les ponts derrière lui* », explique l'auteur : « *Dans sa témérité typique, il fait fi des sécurités réelles ou possibles et se construit une confiance dans son succès. L'aventurier se fie à sa propre force, mais il croit avant tout à sa bonne étoile et, somme toute, il s'abandonne à ces deux sentiments fondés en une unité singulièrement peu différenciée* ». (Simmel, 2002, p.79)

Simmel met également en évidence la relation qu'il perçoit entre l'aventurier et le joueur : « *Le joueur est, il est vrai, en proie à toutes les vicissitudes du hasard, mais par le fait qu'il compte sur les faveurs de la fortune, et qu'il considère la vie conditionnée par la hasard comme étant possible, bien plus, par le fait qu'il vit cette vie, le hasard acquiert pour lui une rationalité voilée. La superstition, qui est typique pour le joueur, n'est rien d'autre que la manifestation palpable et par conséquent puérile de ce schéma qui pénètre et*

enveloppe toute sa vie : il y a dans le hasard un sens, une signification qui implique une nécessité de quelque façon que ce soit, même si cette nécessité ne découle pas de la logique rationnelle. S'abandonnant à la superstition par laquelle il essaie, grâce à des signes et à des moyens cabalistiques, d'attirer ce hasard dans son système final, le joueur rompt le charme qui isolait ce hasard et le rendait inaccessible, il cherche en lui une soumission à un ordre régi par des lois qui, bien que fantastiques, n'en sont pas moins des lois. Et c'est ainsi que l'aventurier permet au hasard, qui se trouve en dehors d'une série vitale, d'être néanmoins englobé en quelque sorte par le sens qui détermine cette série. Il parvient à un nouveau sentiment de vie, sentiment qui établit une nécessité nouvelle et importante dans sa vie, précisément par la grandeur de l'écart qu'il y a entre un contenu dû au hasard et venu du dehors, et entre le centre qui maintient et donne un sens à son existence. » (Ibid, p.74)

Comme le joueur, l'*aventurier* attire ainsi le hasard dans son projet. Il repère les signes, ruse, cherche les occasions et fait confiance à la chance pour réussir. Sa recherche de vie, qui l'amène à quitter son pays en cherchant à s'émanciper de forces socio-économiques et historiquement déterminées, le contraint toutefois à s'en remettre à d'autres forces qui lui échappent, lesquelles peuvent tantôt favoriser son entreprise, tantôt au contraire participer à sa mise en péril. Il sait, ou prend progressivement conscience, qu'il ne peut compter que sur lui-même et sur *sa* chance pour accomplir ce à quoi il aspire. Pourtant, comme nous le verrons plus précisément dans la partie suivante, l'*aventurier* qui s'engage dans l'aventure migratoire n'est pas un individu complètement isolé. Migrant connecté lui aussi, en lien avec d'autres personnes qui ont pu le précéder sur les routes migratoires, il dispose également d'un stock de connaissances qu'il cherche à accroître et qui lui permettent de s'orienter. Pour autant, les relations souvent ténues qu'il entretient avec d'autres au pays ou ailleurs, demeurent des ressources fragiles, souvent insuffisantes, pour accompagner et sécuriser son parcours sur les routes migratoires.

Enfin, soulignons également, comme le précisait Simmel, que l'aventure a un commencement et une fin. Celle-ci peut motiver le départ vers l'ailleurs, en marquant sensiblement le voyage, comme pour la majorité des jeunes migrants désignés sous cette figure, ou encore advenir en chemin comme une étape dans une trajectoire migratoire. Tel est le cas d'Hamed, que nous avons rencontré à Bruxelles. Le témoignage qu'il nous livre montre comment ce jeune, venu en France accompagné, s'est ensuite laissé guider par le hasard et la chance, pour apprendre à circuler seul et se débrouiller sur les routes migratoires. Son

parcours met également en évidence la porosité des frontières qui distinguent les trois figures migratoires que nous avons identifiées. « *Successeur rejoignant* » au départ, Hamed est devenu « *aventurier* » en cours de route.

> Ramené illégalement par son père qui souhaitait qu'il puisse grandir en France, ce jeune a quitté le Maroc, sa mère et ses frères et sœurs, à l'âge de 10 ans. Le père d'Hamed habitait à Poitiers déjà depuis plusieurs années, il y avait fondé une autre famille. Le jeune a vécu là-bas pendant presque trois ans, une période qu'il décrit comme difficile pour lui. Il rencontrait des « problèmes à l'école », des « problèmes à la maison ». Hamed explique qu'il était constamment maltraité par ses demi-frères plus âgés que lui, les relations étaient également très conflictuelles avec sa belle-mère. Le jeune a alors fugué à plusieurs reprises, jusqu'au jour où il a décidé de « sortir » définitivement de la maison pour rejoindre des amis en Espagne. Ce départ viendra rompre l'ordonnancement de son devenir en France, tel que sa famille avait pu l'imaginer pour lui. Après un an passé en Espagne dans des parcs, des logements inoccupés et des foyers pour enfants, Hamed a fait l'expérience d'un renvoi forcé vers le Maroc. Il est retourné vivre avec sa mère quelques mois, puis, de nouveau, s'est lancé dans l'aventure migratoire pour risquer avec d'autres compagnons le passage vers l'Europe. Malgré plusieurs tentatives avortées, il continuait à tenter sa chance. Rester au Maroc était devenu impossible pour lui. Il devait montrer qu'il était capable de réussir en Europe, et dépasser le sentiment d'échec et de culpabilité lié à son rapatriement. Lorsqu'il réussit son passage en Espagne, Hamed a cherché les moyens pour retourner en France. Il a alors erré de villes en villes en suivant des connaissances, essayant de rejoindre des territoires qu'il imaginait à chaque fois plus attractifs. Le « hasard » l'a ensuite conduit à Bruxelles. Au moment de notre rencontre, Hamed avait 16 ans. Il était à Bruxelles depuis quatre mois et, faute de pouvoir obtenir sa régularisation en Belgique, il envisageait un nouveau départ. Quelques semaines auparavant, il avait essayé de passer en Angleterre en suivant un ami qu'il avait rencontré à Bruxelles. Les deux jeunes, tous deux mineurs, s'étaient rendus à Ostende en train, une ville du Littoral Belge, pour tenter d'embarquer dans un cargo qui les mènerait à Ramsgate, de l'autre côté de la Manche. Hamed est rentré à Bruxelles, seul, deux jours plus tard. Depuis, il cherchait une nouvelle destination et parlait beaucoup de l'Allemagne. En dépit des éléments très incertains de sa destinée dans cet autre pays, Hamed voulait

« *tenter le coup* », comme il le disait lui-même. Il fallait prendre ce risque, continuer à brûler les frontières, à la recherche d'un mieux, jusqu'au jour où la chance lui permettrait de se projeter autrement.

L'entrée par l'expression « chercher la vie » souligne que la migration de ces jeunes peut être comprise comme une stratégie de survie, mais aussi comme une quête de liberté, de reconnaissance et d'autonomie. *Partir* traduit également leur rêve de se réaliser dans un ailleurs, l'espoir de pouvoir changer de vie et de futur. Pour autant, nous l'avons vu, commencer une nouvelle vie « pour soi », ne saurait pour autant être considéré comme le signe d'un détachement, voire d'une rupture du jeune migrant avec sa famille. Dans ce sens, les projets contrastés, parfois ambigus, de ces mineurs rendent compte des compromis qu'ils développent dans leur parcours pour tenter de maintenir ensemble leurs propres aspirations et les obligations qui les engagent. De plus, en se situant en rupture par rapport à une vision de l'enfant mineur incapable de choisir et d'agir seul, et tentant de mettre à distance une perception occidentale faisant souvent de l'individu un acteur isolé, solitaire et égoïste, la réflexion proposée amène à réfléchir aux liens entre trajectoire individuelle et destinée collective dans l'analyse des situations migratoires. Cette perspective permet de mettre en évidence différentes configurations familiales et de mieux comprendre les relations qu'entretenait le jeune migrant avec ses proches, *intimes, prédécesseurs* ou *compagnons*. La classification s'est révélée particulièrement féconde pour nous permettre de saisir l'importance de ces univers relationnels dans la compréhension des projets. La famille représente en effet une histoire et une mémoire qu'il semble nécessaire à prendre en compte dans l'analyse des expériences migratoires de ces jeunes *isolés*. L'histoire et la mémoire du groupe familial constituent des références pour le jeune dans la construction de son parcours. Celui-ci puise dans un stock de connaissances qu'il hérite et qu'il lui reviendra par la suite de transmettre à son tour. En apportant un éclairage sur les rapports qu'ils entretiennent avec leur famille, la typologie proposée permet également de mieux saisir les logiques sociales et familiales qui ont pu présider au départ. Au-delà d'être considérée comme un phénomène *nouveau,* propre à notre très contemporain, la migration des jeunes isolés comporte toutefois une épaisseur historique forte. La mobilité de ces jeunes est en effet le produit d'une histoire – celle de ceux qui les ont précédés et dont ils suivent les traces – mais aussi de l'Histoire, celle que les sociétés, de part et d'autre des frontières, contribuent à façonner.

EN GUISE DE CONCLUSION

Cette deuxième partie de la thèse, intitulée « *Par-delà les frontières* », visait à approcher les expériences migratoires des jeunes migrants « mineurs isolés étrangers » en accordant une attention particulière à la vie au pays et à leurs conditions d'existence avant leur départ. Il s'agissait pour nous de mieux comprendre les différents décors qui avaient pu marquer leur enfance dans leur région d'origine et de montrer en quoi la contextualisation de leurs situations permettait d'éclairer la complexité et l'hétérogénéité de leurs parcours. En nous référant aux exigences épistémologiques posées par A. Sayad, nous souhaitions donc mettre en évidence de quelle manière l'analyse de la situation vécue dans le pays d'accueil pouvait s'enrichir d'une prise en compte de « là-bas », des expériences passées et des relations avec leurs différents proches.

Pour cela, plusieurs niveaux d'analyse ont été mobilisés dans la réflexion : A un niveau *macro* et structurel, nous avons cherché à mieux comprendre les structures politiques, économiques et politiques des espaces considérés ; à un niveau intermédiaire, il s'agissait de questionner les relations que les jeunes entretenaient avec leur environnement social et familial ; et à un niveau plus individuel, notre attention s'est portée sur les attentes formulées par les jeunes et sur les ressources qu'ils disposaient avant leur départ. Cette perspective, qui s'est inspirée d'un modèle dégagé par T. Faist (1997), nous a donc conduite à questionner les contextes socio-économiques, politiques, familiaux qui avaient marqué leur enfance, à analyser les différents contextes de socialisation, ainsi que les conjonctures qui avaient pu favoriser leur départ vers l'Europe. Les éléments développés dans cette partie mettent également en perspective l'articulation nécessaire des échelles spatiales et temporelles. Cette démarche nous a conduit à interroger, dans le temps long, la structuration des flux migratoires, tout en entrant progressivement dans les territoires familiaux de l'individu pour mieux comprendre l'histoire migratoire de sa famille et de ses différents proches dispersés à l'étranger. Conjuguer ces différents angles d'approche permet notamment de mettre en évidence les emboîtements entre trajectoires singulières et destins collectifs, et de restituer aux expériences migratoires de ces jeunes leur profondeur historique. Au terme de cette réflexion, force est à la fois d'observer la singularité des parcours et expériences au pays, mais aussi de repérer combien l'absence de sécurité au quotidien, le manque d'opportunités et de

perspectives d'avenir dans la société qu'ils ont quittée, représentent une constante dans les discours des jeunes rencontrés. Pour autant, les résultats de l'étude amènent à considérer que leur mobilité ne saurait se résumer uniquement à un désir de fuite ou à un acte de désespoir. Si leur départ, qu'ils motivent par une recherche de vie et une quête de dignité, se présente comme une réponse aux problèmes posés par la société d'origine, partir traduit également leur rêve – et celui de leur famille pour eux, ou parfois à travers eux - de pouvoir se réaliser, l'espoir de pouvoir changer de vie et de futur.

Cette attention apportée à la vie au pays permet donc de mesurer l'importance de considérer la migration dans ses différentes facettes que sont l'émigration et l'immigration, tout en réfléchissant également aux interactions entre le global et le local, et à l'impact des processus de mondialisation sur la construction des parcours migratoires. Les récits relatés par les jeunes migrants témoignent en effet de la forte présence de l'*Ailleurs* dans leur quotidien au pays. Cet Ailleurs fantasmé, rapporté par les médias, par les membres de la famille installés à l'étranger ou les voyageurs, contribue à la fabrication d'images, de projets et souvent de rêves sur le champ des possibles qu'ouvre la migration. En outre, il participe également, pour ces jeunes et leur famille, à la transformation des manières d'agir, de penser et de se projeter dans des espaces au sein desquels ils pensaient pouvoir chercher la vie et la reconnaissance à laquelle ils aspiraient. Au-delà des facteurs économiques ou politiques susceptibles d'expliquer les raisons qui ont poussé à l'exil, la migration en tant qu'acte individuel et collectif, se trouvait donc lié à une recherche de nouvelles opportunités qui fait sens pour le jeune et son entourage. Que les relations familiales soient étroitement associées au projet migratoire ou qu'elles apparaissent d'une moindre mesure par rapport à l'entreprise individuelle dans laquelle ils se sont lancés, nous avons pu mettre en évidence que le rapport à la famille exprime toutefois une dimension sociale à laquelle tous les jeunes migrants se réfèrent. Loin d'être des individus sans ressource, ni repère, ceux-ci se trouvent intégrés dans des systèmes familiaux complexes, mais aussi connectés aux membres du réseau social et familial.

Réfléchir aux conditions du départ des jeunes migrants *isolés* amène ainsi à considérer un ensemble d'acteurs en relation, et ce bien au-delà de la dimension strictement locale du pays d'origine. Les résultats de cette recherche mettent en effet en évidence la diversité des échanges qui s'effectuent à travers les frontières, mais aussi, sous l'effet de la mobilité des individus et des groupes, la transformation des dynamiques familiales et des rapports

intergénérationnels. Qu'ils incarnent la figure du *pionnier-héritier*, bâtisseur de nouveaux territoires familiaux, du *successeur-rejoignant* qui suit les traces de ses prédécesseurs, ou de l'*aventurier*, qui se confie à son destin et sa chance, nous avons pu montrer que ces jeunes avaient développé différentes formes de savoirs pendant l'enfance. Dépositaires d'une « culture de la mobilité » et disposant d'un stock de connaissances avant leur départ grâce aux informations qui circulent par différents canaux, ceux-ci ont ainsi été amenés à trouver leur place de manière autonome, et à endosser de nouveaux rôles et statuts en s'engageant sur les routes migratoires. En outre, l'examen des conditions du départ au pays pose également pour certains jeunes la question des stratégies familiales qu'élaborent les migrants pour faire face au durcissement des politiques migratoires des pays européens. Les cadres restrictifs qui contraignent la mobilité internationale ne sont pas sans conséquence en effet sur les conditions de vie et sur la reconnaissance des liens sociaux et affectifs qui unissent les individus par-delà les frontières européennes. Faute d'avoir la possibilité de se déplacer librement, ceux-ci s'adaptent aux évolutions des législations et des dispositifs nationaux et sont amenés à inventer des stratégies de contournement « par le bas » pour avoir la possibilité de mener à bien leurs projets.

Ce regard, focalisé ici *par-delà les frontières*, invite nous semble-t-il au dépassement, à la mise en question de ces lignes de démarcation visibles et invisibles, qui ferment des territoires (« ici »/ « là-bas »), et qui contribuent également à légitimer des logiques de classement et de séparation. En tentant de prendre un peu de distance avec les visions souvent unificatrices du « mineur isolé étranger », les éléments développés dans cette partie mettent ainsi en évidence la pluralité des vécus et des aspirations des jeunes désignés sous cette catégorie. Si leur migration lève le voile sur les problématiques sociales, familiales, économiques et politiques de leur pays d'origine, elle pose également la question de la structuration relationnelle de l'espace migratoire, des rapports intergénérationnels, mais aussi des frontières et de l'impact du durcissement des politiques migratoires sur les projets individuels et familiaux.

TROISIEME PARTIE

ESPACES/TEMPS DE L'EXPERIENCE MIGRATOIRE

Après avoir interrogé cet espace-temps du contexte pré-migratoire, nous entendons à présent porter une attention particulière à l'analyse de leur mise en mouvement, au rythme et aux lieux de leur mobilité, mais aussi aux réseaux migratoires et à l'utilisation qu'ils en font pour mener à bien leur projet. Instances d'adaptation et réservoirs de ressources stratégiques, les réseaux structurent les parcours migratoires et contribuent également à maintenir les logiques sociales de la mobilité. Comme le souligne L. Faret (2003) à propos des migrants mexicains aux Etats-Unis, chaque individu de la communauté d'origine peut potentiellement être un nœud dans un ou plusieurs réseaux, accroissant ainsi les possibilités d'échanges et la mise à disposition des ressources pour le nouveau migrant. Ce système d'entraide est perceptible dans le discours des jeunes rencontrés. Si la famille n'est pas toujours à l'initiative du départ, le réseau familial, et plus largement le réseau social, se trouve en effet mobilisé à différentes étapes du processus migratoire.

Le propos développé dans cette troisième partie souligne de quelle manière le parcours migratoire s'élabore en articulation avec les relations sociales et familiales, et évolue selon les contraintes et/ou les occasions (économiques, politiques, institutionnelles, familiales) rencontrées en chemin dans les pays d'immigration et/ou de transit. Cette perspective conduit à réfléchir à la production d'apprentissages sur les routes migratoires, aux « inventions » que développent les jeunes migrants, et aux « ficelles » qui se transmettent dans les différents territoires de circulation et/ou d'installation. Dans la lignée de ce qui a été jusqu'à présent réalisé dans la thèse, nous avons donc fait le choix de privilégier la dimension processuelle de la migration afin de rendre compte des tâtonnements, des incertitudes et des réorientations qui apparaissent dans les trajectoires – des trajectoires certes individuelles, mais qui n'en demeurent pas moins le plus souvent étroitement insérées dans un enchevêtrement de liens sociaux qui se maintiennent ou se créent dans des espaces étendus. Une attention particulière a donc été accordée aux formes d'organisation du déplacement de ces jeunes migrants et aux pratiques de la mobilité. En considérant ces parcours comme inscrits dans l'espace, l'analyse interroge le mouvement, en réfléchissant d'abord non pas à la stabilité et l'ancrage dans les sociétés d'accueil, mais aux conditions de la mobilité. Au-delà de ces deux espaces du « là-bas » et du « ici », nous avons en effet cherché à prendre en compte l'« entre-deux » dans l'analyse des parcours – cet « entre-deux », auquel correspond le temps du déplacement et des territoires traversés, et qui se trouve constitué comme le souligne A. Tarrius (2009, p.50) de « *tant et tant de rencontres, de constructions sociales, symboliques et factuelles,*

d'interactions minuscules ou généralisées ». Bien que souvent occultée dans les travaux réalisés auprès des jeunes migrants « isolés », l'analyse du temps du déplacement permet de reconstituer le fil du parcours en mettant en évidence les différentes séquences qui le constituent. Elle dévoile également des évènements, des rencontres, des villes, des lieux, et permet d'éclairer les continuités et les bifurcations. Questionner ce temps du déplacement, qui se trouve souvent ponctué par des étapes à durée variable, amène ainsi à réfléchir au sens social du mouvement spatial et aux logiques sociales, familiales et affectives de la mobilité. Cette approche conduit également à interroger ce que nombre de jeunes décrivent comme « les hasards de la route » pour comprendre comment se construit le parcours migratoire et quels sont les acteurs qui interviennent, à des niveaux différents, tant dans la préparation de la migration, que dans les conditions de sa réalisation.

La suite du raisonnement proposé se situe à une autre échelle, en replaçant l'analyse dans le contexte local des sociétés d'accueil française et belge, et plus spécifiquement dans leurs lieux de vie au moment de nos rencontres à Lille et Bruxelles. C'est au contact des institutions françaises, et plus particulièrement dans cet établissement socio-éducatif lillois pour enfants et adolescents en difficultés, que la majorité de ces jeunes migrants sont en effet devenus des « mineurs isolés étrangers ». Espace de vie, de contrôle, de transit, comment qualifier cet espace intermédiaire dans leur expérience migratoire ? L'étude de cette expérience sociale du temps de l'institution dans leur expérience migratoire amène ainsi à considérer le foyer selon une double acception : en tant qu'espace de fixité et d'ancrage, mais aussi comme carrefour et lieu de dispersion des mobilités. En outre, à partir de l'analyse des situations des jeunes rencontrés à Bruxelles, nous montrons que « le mineur étranger isolé » et « non accompagné », pris en charge par les institutions d'assistance au titre de l'enfance en danger, ne représente que la partie la plus visible de la population des jeunes migrants « isolés ». Tous n'ont pas la possibilité de s'inscrire dans les projets élaborés pour eux par les institutions étatiques. Tous n'ont pas forcément non plus le désir de s'y soumettre. Ces jeunes migrants présentent d'autres réalités de l'expérience migratoire, façonnées par celle de l'errance, de la rue, des squats et de la débrouille. Invisibles dans les interstices de ville, ces adolescents ou jeunes adultes sans-papiers circulent entre les territoires, entre la rue et les institutions du travail social, s'engageant et se désengageant dans les relations, questionnant ainsi par leurs conduites énigmatiques les règles et normes sociales qui leur sont imposées.

CHAPITRE V

DE « LA-BAS » A « ICI »

LOGIQUES SOCIALES ET FAMILIALES DE LA MOBILITE MIGRATOIRE

La reconstitution des itinéraires empruntés par les jeunes migrants *isolés* permet d'identifier les territoires traversés qui se situent sur le chemin, mais aussi des destinations intermédiaires, des pays et des villes, qui apparaissent clairement ciblées dans les plans de la mobilité. En considérant la construction des parcours au sein de cet espace migratoire transnational reliant les territoires parcourus depuis le pays d'origine, l'analyse présentée dans ce chapitre s'attache à rendre compte de ces déplacements transfrontières. Nous avons souhaité ici étudier les conduites développées par ces jeunes migrants en mouvement, en regardant l'organisation de la mobilité et les différentes logiques qui la sous-tendent jusqu'au moment où ils ont fait le choix de « prendre place *in »* (Tarrius, 1993) à Lille et Bruxelles. Nourrie des propositions théoriques de « l'anthropologie du mouvement » qui met en exergue dans l'analyse les notions de mobilité, de circulation, de territoire et de réseau, notre approche se propose de décrypter comment ces jeunes parviennent à ouvrir les territoires, et d'étudier les situations d'échanges dans lesquelles ils s'engagent pour accéder aux ressources qui leur permettront de réaliser leurs projets.

Le concept de circulation migratoire, de plus en plus utilisé dans le champ des recherches sur les migrations internationales, fait référence à la mobilité physique des individus qui ne sont plus tant des immigrés à insérer, mais des migrants acteurs de leurs itinéraires et des projets qu'ils construisent (Dorai, Hily, Ma Mung, 1997). Il renvoie à la pratique effective et affective des territoires traversés, entre la zone d'origine et celle de résidence, et synthétise « *l'ensemble des relations entre le groupe ou l'individu émigré et le pays d'origine »* (Arab, 2009, p.77). Forgé pour décrire la complexité croissante des phénomènes de mobilité internationale, ce concept qui est apparu dans la littérature scientifique dans les années 1990, à la suite des notions de *noria*, de *champ* ou d'*espaces*

migratoires, s'inscrit dans un champ d'investigation situé au carrefour de plusieurs disciplines (Dorai, Hily, Ma Mung, op cit). Il s'agit dans cette démarche de tenir compte des espaces concernés par les migrations, des déplacements des personnes entre les différents lieux, en dépassant la dualité des approches qui portaient soit sur les sociétés d'installation organisées autours des problématiques de l'intégration, soit sur les pays d'origine centrées sur celles du développement (Hily, Berthomière, 2006).

Quelles sont donc les ressources qu'ils mobilisent pour accrocher les territoires, non pas seulement pour s'y fixer, mais pour circuler à travers et entre les lieux, d'un espace de vie à un autre ? En quoi ces ressources peuvent-elles leur donner accès à de nouvelles opportunités ? Réfléchir aux logiques de la mobilité migratoire à partir du concept de circulation migratoire suppose pour le chercheur de prendre de la distance avec la seule appartenance locale. Cette perspective conduit à prendre en compte plus globalement le parcours migratoire du migrant, en donnant une large place dans l'analyse à ce qui se joue « par le bas », dans l'officialité ou dans « le souterrain des choses », parallèlement au dessein des Etats-nations. Il s'agit alors de s'intéresser aux formes de sociabilités autres qui se distinguent dans la reconstitution des parcours, aux réseaux, au « savoir-migrer » et aux pratiques des jeunes migrants dans leur apprentissage de la mobilité. Migrer, prendre la décision de *partir*, est un acte individuel. Pour autant, comme nous l'avons montré précédemment, devenir migrant est un processus social. Il faut posséder le stock de connaissances et les ressources nécessaires, avoir accès aux informations et à un ensemble de ficelles qui s'appuient sur le fait d'« être dans les réseaux » (Arab, op cit). Seuls ou accompagnés par d'autres migrants adultes, ces jeunes transgressent les frontières des Etats-nations élaborent de nouveaux itinéraires, de nouvelles stratégies dans le but d'atteindre l'eldorado européen. La décision de partir, le choix du lieu, les moyens pour circuler ou encore les modes d'installation s'organisent par le biais des différents soutiens et formes de solidarités qu'ils mobilisent au fur et à mesure de leur déplacement.

1/ UNE LOGIQUE DE « MIGRATION DIRECTE » : UN DEPLACEMENT LINEAIRE DE LA-BAS A ICI.

Le premier mode de déplacement que nous avons pu repérer caractérise la situation des jeunes migrants qui sont arrivés directement dans le pays d'accueil, sans avoir traversé préalablement d'autres pays avant d'arriver à « destination ».

Comme nous le montrons ci-après à partir des histoires de Michèle et Sergio, ces deux mineurs « isolés » qui ont traversé les frontières sans la présence de leur référent légal à leurs côtés, ont toutefois été tous deux « pris en charge » dans leur périple. L'analyse met en évidence la travail de préparation de la mobilité et présente également la pluralité des acteurs qui interviennent dans la construction du parcours : en amont du départ, dans le passage des frontières et à leur arrivée dans le pays de réception. Le type de relations qu'ils entretenaient avec les personnes qui les ont guidés et accompagnés pour passer les frontières s'avère toutefois très différent. Entre le « professionnel » du passage, un membre de la famille, un ami des parents ou des compatriotes, force est en effet d'observer que la migration individuelle de ces mineurs repose sur l'investissement d'une diversité d'acteurs avec lesquels ils sont unis par des liens d'intensité et de forme variables : des liens forts ou faibles, de confiance ou de défiance, qui peuvent également placer les jeunes migrants dans des rapports de domination dans les différentes étapes de la migration.

1.1. Michèle et Sergio : Des mineurs « isolés » mais pourtant « accompagnés »

Comme d'autres jeunes dans sa situation, Michèle est venue en France avec « *un Monsieur* » - les jeunes emploient rarement le terme « passeur » - qu'elle ne connaissait pas.

Celle-ci est originaire du Congo RDC, et c'est un prêtre dit-elle, chez qui elle s'était réfugiée, qui a tout fait pour organiser le voyage. Munie d'un faux passeport que ce dernier était parvenu à lui trouver, elle explique être arrivée à Paris, à l'aéroport Roissy - Charles De Gaulle, pour ensuite être confiée à des compatriotes qui habitaient la capitale.

« C'est l'abbé qui m'a confiée au Congo à ce Monsieur pour que lui, il s'occupe de moi. Et puis c'était un matin comme çà, il m'a dit que j'allais aller en France et qu'il fallait aller à l'aéroport. Quand je suis arrivée à Paris, après il m'a conduite dans une famille d'accueil tu vois, des personnes qui venaient de mon pays. J'ai été accueillie par cette famille,, c'était un couple avec deux jeunes enfants, ils m'ont accueillie et puis bon…je m'occupais des enfants, je faisais le ménage dans l'appartement, pendant un mois et demi, deux mois comme çà. J'avais rien à dire, tout ce qu'ils disaient, il fallait le faire. Et après, je crois qu'ils en ont eu marre de moi, je ne sais pas, ils m'ont dit que je devais partir. On a pris après un train avec le Monsieur, un train jusque Lille, et après il m'a abandonnée en ville. Il ne m'a rien dit tu vois, seulement « j'arrive » et c'est tout, mais il n'est jamais revenu et moi je suis restée toute seule… » Lorsqu'elle est arrivée à Lille, Michèle a rencontré une compatriote congolaise qui s'est occupée d'elle et l'a orientée vers une association d'aide aux migrants. Elle a ensuite été accueillie au foyer de l'enfance.

Un tiers des jeunes migrants (soit 19 jeunes) rencontrés dans le cadre de l'étude a voyagé par voie aérienne - en arrivant à Paris, ou à Bruxelles (pour 3 d'entre eux) - avant de reprendre un train pour Lille. Ceux-ci ont passé les frontières rapidement ; leur mobilité a en effet été d'une certaine manière « simplifiée » par les différentes stratégies auxquelles ils ont eu recours. Le voyage était préparé, organisé par un adulte chargé de leur passage. Les expériences à l'arrivée restent toutefois très différentes : Michèle explique avoir été « accueillie » par une famille qui utilisait la précarité de sa situation pour la contraindre à exécuter des travaux domestiques. Elle était la « petite bonne » comme d'autres et nombreuses jeunes filles étrangères sans-papiers soumises à ce qu'on appelle fréquemment aujourd'hui « l'esclavage moderne » ou la « traite des êtres humains ».

D'autres jeunes, venus avec un « manager » pour jouer dans un club de sport professionnel, sont également arrivés par avion à Paris. Loin de réaliser leur rêve, ils expliquent qu'ils ont découvert ce que c'était d'être loin de chez soi, sans argent, et de devoir se débrouiller seuls. Pour certains, la France ne devait être qu'une étape qui leur permettait de rejoindre un autre pays. Les « aléas » du voyage amènent cependant nombre de migrants à renégocier leurs projets initiaux.

C’est le cas de Sergio par exemple qui projetait de faire des études supérieures en Europe. Il aspirait à intégrer une grande école en Angleterre pour devenir ingénieur. Celui-ci est arrivé par avion à Paris, il était accompagné par son frère aîné. Tous deux avaient un visa d’un mois pour la France et devaient rejoindre un homme qui les attendait à l’aéroport, dès leur arrivée. Celui-ci avait été payé par leur mère pour les accueillir et les diriger vers un train qui partait pour l’Angleterre. Il leur procura également des faux papiers : deux titres de séjour portugais. C’est en transitant par Lille qu’ils se sont fait arrêter par la police à la gare Lille Europe et ont été amenés au commissariat. Les faux documents provenaient du Portugal puisqu’il aurait été plus facile selon Sergio de rentrer en Angleterre avec des papiers provenant d’un pays membre de l’union Européenne. Comme le consulat d’Angleterre en Angola ne délivre que très rarement des autorisations de séjour, c’était l’unique solution pour mener leur projet à terme. Cependant, c’est à Lille que leur voyage s’est arrêté. Sergio a été orienté au foyer de l’enfance ; son frère, majeur et détenteur d’un titre de séjour d’un mois n’a pas été gardé par les services de police. Ce dernier avait l’adresse d’une personne à contacter en cas d’ennuis, le jeune pensait qu’il s’y était rendu.

1.2. Une mobilité organisée et dûment préparée avant le départ

Les stratégies développées par ces jeunes ou par leur entourage sont liées aux informations qu’ils avaient reçues avant leur départ et rendent compte du travail de préparation de la mobilité. Si elle véhicule le « désir d’Europe », l’information migratoire joue également un rôle non négligeable dans la construction du parcours en fournissant aux migrants quelques pistes pour faciliter leur circulation et leur séjour. Nous avons pu appréhender précédemment cette dimension du parcours dans l’étude des contextes d’émigration lorsque nous évoquions la transmission d’un stock de connaissances aux jeunes migrants par les personnes qui les ont précédés sur les routes migratoires. Les récits personnels véhiculés par les réseaux sociaux migratoires, les histoires de réussite des migrants installés à l’étranger, les détails de leurs expériences quotidiennes, comportent en effet un ensemble d’informations pratiques permettant aux migrants de préparer leur mobilité. En

outre, dans l'analyse de l'organisation du passage apparaît également l'enchevêtrement des relations qu'entretiennent les familles au pays et les migrants installés à l'étranger, les jeux de négociation entre les acteurs engagés dans le processus migratoires, ainsi que les différentes formes d'échanges qui marquent sensiblement les parcours. Ces jeunes migrants se situent en effet à l'intersection de cercles sociaux investis à des niveaux différents dans l'organisation concrète de la mobilité.

C'est ainsi qu'Etienne nous relate par exemple de quelle manière il a pu quitter le centre de détention où il était maintenu à Kinshasa et dans quelles conditions sa fuite du pays a pu être envisagée. Ses propos mettent en évidence le rôle important qu'a tenu sa mère dans la préparation du départ en apportant d'une part le soutien financier nécessaire à sa libération, puis au passage des frontières, mais en occupant également une position centrale dans l'articulation des relations nécessaires à son déplacement. Transparaît aussi dans son récit l'impact de l'information migratoire sur les pratiques développées par les migrants, tant dans les stratégies et tactiques qu'ils développent, que sur le choix même de la destination visée.

> *« Ma maman avait une de ses connaissances qui était un commandant de la police. C'est lui qui lui avait dit que la situation n'était pas vraiment claire, quoi. Pas vraiment clair parce que quand il y a des soldats qui descendent dans les camps des services, après ils font des recrutements, tu vois, ils prennent des jeunes qu'ils choisissent pour les envoyer combattre. Alors c'est pour çà, parce qu'il y avait des risques pour çà, que le commandant a dit qu'il allait essayer de me faire sortir (…) C'est le troisième jour que je l'ai appris, c'est quand je suis sorti pour balayer la cour, le commandant du centre a dit qu'il voulait me voir. Les soldats m'ont amené dans le bureau, mais ce n'était pas le commandant du centre qui était là. C'est là que l'autre commandant que ma maman connaissait m'a dit que pas demain, mais le lendemain, qu'il y a une personne qui allait venir pour m'aider. Et le dimanche - c'était le dimanche qu'il m'a aidé, c'était vers 10h parce que tous les jours vers 10h je sortais pour balayer - et là il y avait un policier qui était là et il m'a dit d'aller dans une maison de policier du camp militaire et de mettre un autre vêtement, parce que tu sais je n'étais pas changé. Il m'a dit de mettre une chemise à manches avec des boutons de manchettes et il m'a dit aussi donner un chapeau pour mettre sur ma tête et après on est allés en voiture pour passer par la porte de derrière… »*

Etienne explique qu'il est resté caché quelques jours chez un ami du commandant avant que sa mère le rejoigne. Celle-ci était accompagnée d'une amie qui vivait en Belgique. Le jeune précisera que c'est sa mère qui avait réuni les sommes nécessaires pour payer le commandant et lui permettre de partir en Europe :

« Il y a ma maman qui est venue avec sa copine parce que sa copine, elle habite en Belgique. Elles ont parlé avec le commandant et après sa copine, elle a dit que j'allais aller en Belgique et que ce n'était pas un problème pour le passeport et tout parce qu'elle avait le passeport de son fils et ils avaient mis ma photo. La dame elle a dit alors que je prendrai le nom de son fils le temps d'aller jusque la Belgique et en plus ils m'ont dit que je devais mettre une boucle d'oreille pour faire comme les jeunes qui sont ici en Europe, tu sais ils ont une boucle d'oreille là…(…) Et alors après le commandant il nous a emmenés à l'aéroport, on a du se dépêcher parce que mes papiers n'étaient pas en ordre et alors lui il a parlé à celui qui travaille à l'aéroport pour me laisser passer et entrer dans l'avion. Et après on a pris l'avion jusque la Belgique directement. C'était à 11 h je crois qu'on a pris l'avion et on est arrivés vers 18h, et c'est la copine à ma maman qui s'était occupée de moi parce que moi je ne savais pas comment on faisait (…) »

Etienne nous expliquera que sa mère avait déjà rencontré ce commandant à plusieurs reprises avant son arrestation. C'est avec lui qu'elle a pu « négocier » les conditions de sa libération, mais aussi les moyens nécessaires pour qu'il quitte le pays. Il a ensuite été accompagné jusqu'en Belgique avant de rejoindre seul, cette fois, le territoire français.

« Mais tu sais en Afrique, c'est la corruption là-bas, si tu donnes de l'argent tu peux avoir des choses, c'est comme çà… alors je crois bien que c'est ma maman qui lui a donné pour qu'il puisse me faire sortir…et aussi pour partir, pour passer en Belgique tout çà. Parce que moi je suis allé avec la copine de ma mère en Belgique… (…) En fait, moi je voulais demander l'asile en Belgique, mais c'est la dame qui m'a dit que j'allais demander en France parce que c'était plus facile. Alors, elle m'a mis dans le train à Bruxelles et m'a dit de descendre à la gare Lille Europe, et après que je devais demander là où se trouvait la préfecture…

(…) Normalement c'était elle qui devait m'amener jusqu'ici mais elle a dit qu'elle n'avait pas le temps et tout, et alors j'ai dit que ce n'était pas grave et je suis venu tout seul à Lille. Elle a dit que la préfecture que je cherchais elle n'était pas très loin de la gare et que c'était facile de trouver. Alors en descendant du train, j'ai demandé à des gens et quand j'ai voulu aller à la préfecture, je n'ai pas pu demander l'asile parce que c'était fermé. Et là j'ai demandé à des gens où je pouvais aller pour trouver quelqu'un pour m'aider. Les gens m'ont dit d'aller chez des assistantes sociales et tout pour demander l'asile. Mais moi j'ai dit que je ne savais pas où aller et ils ont dit qu'il n'y avait pas de problème et qu'ils pouvaient m'accompagner. Et c'est là qu'ils m'ont emmené tu vois près du magasin où il est marqué « Tati » en grand tu sais, c'est là qu'ils m'ont dit qu'il fallait sonner et qu'ils allaient m'ouvrir. C'est un assistant social qui est entré et le monsieur il a dit que je pouvais pas demander l'asile parce que la préfecture est fermée ce jour et après je suis monté avec lui et ils m'ont demandé des questions et tout, si j'avais mon extrait d'acte de naissance, si j'avais des papiers et tout. Après il y a une dame qui m'a amené ici au foyer…

La situation décrite par Etienne met en évidence la prédominance des réseaux dans le choix de la mobilité et le pays de destination. Ces réseaux, structurés autour de connaissances au pays et installés à l'étranger, apparaissent en effet avoir un poids décisionnel important, tant dans les conditions du passage que dans l'orientation du parcours en Europe.

« Pris en charge » depuis leur départ dans le cadre d'un projet dûment élaboré par leur environnement social ou familial, c'est toutefois à leur arrivée que le parcours des jeunes qui s'inscrivent dans ce type de mobilité se complexifie et qu'ils se retrouvent souvent seuls. D'après eux, les personnes qui étaient chargées de leur passage devaient les accompagner. Aucun d'entre eux ne s'attendait à être livré à lui-même à son arrivée. Soulignons également que pour ces mineurs, la famille ou le groupe familial détient un capital économique et social suffisamment important pour assurer la fuite du pays (voire même du lieu où le jeune était préalablement retenu) en payant l'ensemble des personnes susceptibles de les aider dans leur projet. Les jeunes disposent quant à eux d'un capital scolaire important ; la majorité d'entre eux avait un niveau équivalent à la première ou à la terminale. Par ailleurs, comme l'illustre la situation de Michèle, ce type de parcours concerne également des jeunes dont le passage a été

soutenu et organisé par des réseaux religieux, ethniques et communautaires, ou encore des réseaux de travail clandestin en Europe, comme pour les jeunes chinois que nous avons rencontrés. Ces jeunes sont tous venus par avion munis de faux documents avec un « boss » qui les a ensuite laissés dans une chambre d'hôtel ou à la gare lorsque la situation devenait trop risquée pour lui. Par-delà leurs différences, les jeunes qui s'inscrivent dans ce mode de déplacement ont donc tous en commun d'être arrivés directement en Europe par voie aérienne en étant accompagnés par une personne chargée de leur passage.

Ce type de mobilité renvoie également à ce que L. Roulleau-Berger (2009) appelle les « monomigrations internationales » pour qualifier les parcours migratoires qui se construisent de manière linéaire entre le pays d'origine et le pays d'accueil. En s'intéressant aux carrières migratoires de femmes originaires du Maghreb, d'Afrique subsaharienne, d'Europe de l'Est et de Chine Continentale, celle-ci souligne que ce mode d'inscription dans la migration, qui concerne des personnes disposant d'un niveau de qualification très différent, se définit notamment en fonction de son degré de *discrétion*.

En effet, l'auteure met également en évidence le rôle des réseaux du passage dans la monomigration internationale :

« *Les monomigrations les plus discrètes s'apparentent aux migrations clandestines quand les monomigrations ouvertes concernent les populations plus qualifiées. Les monomigrations discrètes imposent aux femmes des situations d'inactivité ou de clandestinité ; par exemple, en Chine continentale la monomigration – excepté le cas où elle est décidée par des entreprises – est organisée par des agences intermédiaires et des réseaux de passeurs. Dans les monomigrations discrètes, les femmes, notamment celles qui se déplacent seules, développent des compétences fortes d'autonomisation (...)* » (Roulleau-Berger, 2009, pp.144-145).

Parallèlement, mais aussi parfois à la suite de ce type de migration linéaire, s'observent également d'autres logiques de circulation sur les routes migratoires. Celles-ci, marquées par des déplacements successifs, transnationaux, et par l'étendue et la taille des réseaux qui les structurent, sont qualifiées par L. Roulleau-Berger (Ibid) de « plurimigrations transnationales ». L'auteure distingue trois types de « plurimigrations transnationales » :

- La plurimigration de type diasporadique, qui comporte deux caractères morphologiques : la multipolarité de la migration et l'interpolarité des relations (Ma Mung, 1992). Ce type de migration est également marqué par l'étendue des réseaux migratoires producteurs de capital social, et des compétences collectives à mettre en place des dispositifs économiques, sociaux et politiques dans la société d'accueil ;

- La plurimigration circulaire, qui correspond à des parcours marqués par certains moments de pendularité lorsque les routes circulatoires partent d'un point pour y revenir après des passages répétés dans les mêmes lieux ;

- La plurimigration d'errance, qui se caractérise enfin par la faiblesse des attaches qui relient les migrants à leur lieu d'origine, une pluricentralité de lieux de construction identitaire lors du parcours migratoire , des réseaux sociaux toutefois peu étendus, un capital spatial faible et une distance avec la société d'accueil.

Les résultats de cette étude rejoignent en plusieurs points les analyses que nous avons pu développer dans la thèse.

La reconstitution du parcours des jeunes migrants *isolés* montre en effet que le recours aux « passeurs » dans le cadre d'une « mobilité directe » - ou « monomigration internationale » pour reprendre la catégorie de L. Roulleau-Berger (Ibid) - ne concerne que près d'un tiers de la population enquêtée. Comme nous le montrons dans le développement qui suit, la majorité des jeunes migrants se sont inscrits dans des parcours ponctués par des étapes successives, marqués par le franchissement de plusieurs frontières nationales. Leurs trajectoires s'avèrent plus longues, plus complexes, les jeunes cheminent alors de pays en pays, avant de rejoindre la destination escomptée. Ce type de déplacement, que nous avons identifié à travers « le cheminement migratoire » et qui s'appuie sur des réseaux sociaux et familiaux étendus et connectés, diffère toutefois sensiblement des conduites spatiales caractérisées par une « mobilité alternative ». Ce troisième type de mobilité correspond davantage à une « plurimigration d'errance ». Alternant des moments de mobilité et de sédentarité en fonction des rencontres et des occasions, les jeunes migrants concernés par la « mobilité alternative » construisent leur parcours au fur et à mesure du chemin, circulant à travers les territoires, et bousculant les cadres normatifs des sociétés d'accueil.

2/ LE « CHEMINEMENT » MIGRATOIRE

La catégorie du cheminement caractérise une deuxième forme de déplacement repérée dans la reconstitution des trajectoires des jeunes migrants. Celle-ci décrit des parcours construits selon un itinéraire tracé précisément, ponctué par des étapes successives que les jeunes migrants découvrent le plus souvent au fur et à mesure du trajet. Ces derniers circulent ainsi à l'intérieur de vastes espaces transnationaux, sur des routes qui ont été balisées par d'autres avant eux, qu'il s'agisse de leurs prédécesseurs, ou de ceux qui ont été payés pour les guider. Les deux tiers des jeunes migrants (soit vingt-neuf jeunes) que nous avons rencontrés ont traversé plusieurs frontières nationales avant d'arriver en France et en Belgique, et de se fixer à Lille et à Bruxelles.

Seize d'entre eux s'inscrivent dans ce type de déplacement que nous avons désigné le « cheminement migratoire ». Ceux-ci ont voyagé en empruntant les mêmes itinéraires que les adultes. Ils ont traversé différents pays, tantôt à pied, en voiture, en bateau, en camion, en train, voyageant ainsi sur les traces laissées par d'autres migrants avant eux et poursuivant le même but : arriver en Europe. Leur voyage est ponctué d'étapes et à chaque étape, un « homme » les attend généralement pour les guider vers la destination qu'ils projettent. Ils suivent ainsi une route déjà tracée, apprenant à circuler à travers les territoires, à mobiliser les ressources de leur réseau social et familial, mais aussi à ruser et négocier avec ceux qu'ils rencontrent en chemin pour franchir les barrières auxquelles ils se confrontent.

2.1. Des itinéraires tracés dans de vastes espaces transnationaux

Ali, Skander, Ramis, Alban et Kylah sont partis d'Albanie pour rejoindre un membre de leur famille en Angleterre. Leur itinéraire est en de nombreux points similaire : Italie, France, Belgique, France… et Lille. Ramis et Ali ne se connaissaient pas en Albanie, ils se sont rencontrés pendant le voyage, dans le bateau.

Ramis habitait un petit village au Nord de l'Albanie, il a d'abord voyagé en camion jusqu'à Vlöre, une ville portuaire située au sud de l'Albanie. A Vlöre, le passeur les attendait au bateau, pour les mener jusqu'à Brindisi, en Italie. Il y avait une cinquantaine de personnes dans ce bateau (dont Ali). Ramis explique que les gens étaient très serrés à l'intérieur :

« Il y avait beaucoup de gens, trop de gens dans le bateau et quand il va sur la mer, il va trop vite et s'il a un accident, les gens ils peuvent tomber et alors ils peuvent mourir dans la mer. Tout le monde reste à sa place, ils ne peuvent pas bouger, les gens ils ont peur. Je me rappelle le bateau, il sautait par les vagues et la police elle ne peut pas l'arrêter parce qu'il va trop vite… »

Le jeune raconte ensuite que le bateau fait un premier voyage « à vide ». Si la police italienne n'est pas aux alentours des côtes, il retourne chercher les candidats au départ. D'après ses souvenirs, la traversée a duré quatre heures, c'était la nuit. Quand ils sont arrivés en Italie, ils ont marché jusqu'à l'aube pendant quatre ou cinq heures, ils ont ensuite pris un train pour Milan. Une voiture les attendait à Milan pour les mener jusqu'en Belgique, tout était organisé par le passeur. C'est à Bruxelles qu'ils sont montés dans un camion en espérant rejoindre enfin la route de l'Angleterre :

« *D'abord on a attendu un camion pendant deux jours et après on est montés derrière le camion pour aller à Calais et après en Angleterre…* ». Alban, qui était présent à ce moment là, nous apporte quelques précisons sur ce camion : *« Le camion, il est dans un parking et celui qui conduit le camion il dort. Les autres ils arrivent et ils coupent avec un couteau et après ils montent et ils mettent du scotch, mais celui qui conduit il ne sait rien du tout qu'il a des gens derrière… »* Ramis poursuit : *« Oui, mais après la police elle a arrêté le camion et j'étais avec Ali, et ils nous ont amenés dans un foyer. On est restés là-bas une semaine mais c'était dangereux avec les gens qui étaient là, ils se bagarraient tout le temps, on n'était pas bien alors on est partis et on a été à la gare de Calais pour aller à Lille et après pour retourner à Bruxelles… mais on avait pas de ticket parce qu'on avait pas de sous, alors la police elle nous a pris à Lille parce que, quand le contrôleur il a demandé le ticket et que nous on en avait pas, il a dit : « tu vas descendre à Lille et tu vas rester derrière moi ». Et après il a vu la police à la gare et ils nous ont pris au commissariat… »* Après avoir été interrogés par les services de la police de l'air et des frontières, Ramis et Ali ont été amenés au foyer.

Nous avons pu remarquer dans nos entretiens que près d'un tiers des mineurs (Albanais, Sierra Léonais, Tunisien, Marocains) avaient transité par l'Italie avant de rejoindre la France ou la Belgique. Ceci nous renvoie à ce que nous énoncions précédemment : la péninsule, qui depuis des siècles était seulement une terre d'émigration est aujourd'hui un pays d'immigration. Elle constitue également le plus important pays d'entrée des immigrants « irréguliers » dans l'Union européenne. (Sciaresa, 2002).

Un des deux jeunes Sierra Léonais, Abdou, nous également explique que l'Italie était une étape dans son itinéraire migratoire. Son village avait été pillé par les rebelles alors qu'il était aux champs, dit-il, avec les autres jeunes. Les rebelles ont tout brûlé, ils ont tué les hommes, les femmes et les enfants qui étaient présents. Il s'est réfugié dans la brousse avec quelques uns de ses amis avant de rejoindre le Libéria où il est resté pendant deux mois. Il a bénéficié de l'aide d'un adulte pour qui il avait travaillé. Celui-ci l'a mis en relation avec un de ses amis au Libéria :

> *Quand je suis arrivé au Libéria, il y avait beaucoup de problèmes, c'était très dangereux, et lui il est parti. Lui, il vient du Liban, c'est un Libanais, mais il est né en Sierra Léone, parce qu'il y a beaucoup de Libanais en Sierra Léone, là-bas. C'est un de ses copains que j'ai rencontré au Libéria et c'est avec lui que je suis venu… Lui, il m'a dit « bon, allez, viens en Belgique, là-bas tu peux trouver des personnes venues de ton pays ». Il m'a acheté des tickets et j'ai dit « bon ok ». De là j'ai pris le bateau et je suis arrivé en Italie et après j'avais des tickets pour aller en train vers la Belgique. On est arrivés après ici à la gare de Lille et la police m'a demandé si j'avais des papiers quand j'étais en train de changer de train. J'ai dit que je n'ai que mon titre de transport pour aller en Belgique. Après ils m'ont demandé mon âge, j'ai parlé de mon âge et après ils m'ont dit « bon, même si tu vas en Belgique, ils vont te ramener ici, donc tu devrais rester ici. » Moi j'ai dit que oui mais que moi je voulais aller en Belgique parce qu'il y a beaucoup de Séria Léonais là-bas qui viennent de mon pays. Ils m'ont dit « non, même si tu vas là-bas et que tu es passé par ici, ils vont te renvoyer ici. » Après on m'a envoyé à la police pour me poser des questions, j'ai répondu et après ils m'ont envoyé au foyer ici. Après le foyer a dit que je pouvais rester quelques jours, et deux jours après, j'ai été présenté au juge et le juge a dit que je pouvais rester au foyer… »*

Si quelques mineurs expliquent qu'ils sont venus en camion, ou en voiture (comme Nikolaï par exemple, qui vient d'Ouzbékistan), la majorité d'entre eux a utilisé les frontières maritimes pour entrer en Europe. Le voyage a été le plus souvent financé par un proche ou un membre de leur famille resté au pays, mais plus généralement installé en Europe et ils devront dès que possible rembourser cette dette familiale. Les jeunes Albanais expliquent que leur voyage a coûté plus de 2000 Euros, ils auraient dû payer un complément de 1000 Euros s'ils avaient atteint l'Angleterre. Au regard de ce qu'ils décrivent, nous pouvons comprendre que la mobilité répond à une forme d'organisation particulière et très hiérarchisée : le passeur est le maître et ils se soumettent à lui afin d'obtenir les clefs qui ouvriront les portes de l'Europe. Les autres mineurs restent cependant très discrets sur la manière dont le parcours a été payé. Ils expliquent que c'est un ami ou l'ami d'un proche au pays qui a payé pour eux, ils disent ne pas savoir le prix, ni s'ils doivent rembourser cette somme. La trajectoire de ces mineurs diffère sensiblement du premier groupe arrivé directement par avion. Outre la longueur du trajet, c'est surtout la dangerosité de leur périple qu'ils valorisent dans les entretiens. Toutefois, pour ces deux types de parcours, le voyage a été organisé avant le départ : ils connaissaient l'itinéraire à emprunter, les lieux de rendez-vous avec les passeurs, les villes où s'arrêter, les stratégies à utiliser, etc. Ces jeunes ont appris comment circuler - ou cheminer - et ont traversé de nombreuses épreuves avant d'interrompre leur mobilité. Outre l'identification du chemin parcouru, des pays et des villes traversés, l'analyse de ces déplacements permet également de mettre en lumière l'organisation du système de relations entre les guides et le guidé. Celle-ci montre en effet les connexions qui existent dans l'espace de circulation entre les individus (migrants/non migrants/passeurs), et permet également de réfléchir à l'articulation entre « les territoires des ancrages » et « territoires des circulations » (Hily, Berthomière, 2006).

2.2. « Isolé » et « re-lié » : l'expérience d'Alban sur les routes migratoires vers le Nord

A partir du récit d'Alban que nous présentons ci-après, nous verrons que le mouvement migratoire ne saurait en effet être considéré uniquement comme unidirectionnel. Le parcours de ce jeune originaire d'Albanie met en évidence la mise en relation d'espaces différents, les possibles retours au pays d'origine avant de pouvoir poursuivre de nouveau la route, nous invitant ainsi à dépasser une perception de l'espace migratoire autour du seul

couple départ/arrivée. L'étude de ce parcours permet également d'observer comment les relations sociales structurent l'espace migratoire, et donne à voir des capacités d'entreprendre de ce jeune migrant « isolé » qui, comme d'autres comme lui, parvient toutefois à rester « relié ».

Réfléchir à ce mode de déplacement que nous avons identifié à travers la catégorie du cheminement amène donc à prendre en compte les formes plurielles et transnationales de la mobilité. La plurimigration telle qu'elle apparaît à travers le cheminement migratoire, pose également la question du rôle des réseaux migratoires dans la production du capital spatial dont disposent ces jeunes migrants. De plus, par le caractère diasporadique qui la caractérise ici, cette forme de déplacement interroge « la multipolarité de la migration et l'interpolarité des relations » (Ma Mung, op cit) que ces derniers entretiennent avec leurs proches entre les différents lieux de fixation. Comme nous l'avons expliqué dans notre partie précédente lorsque nous nous sommes intéressée aux contextes sociétaux des aires d'origine, l'analyse du parcours des jeunes Albanais met en évidence le maintien des relations entre les migrants de l'étranger et la famille restée au pays. Si ceux-ci ont pu sensiblement marquer leur enfance en se situant le plus souvent dans le soutien des membres de la famille au pays, ces derniers semblent également avoir eu un poids important dans la décision du départ et l'organisation de la mobilité.

L'histoire d'Alban qui a quitté l'Albanie sur les conseils de sa grand-mère et de son oncle, montre de quelle manière son cheminement sur les routes migratoires met en jeu des relations préférentielles qui connectent les territoires traversés. L'espace migratoire qui relie l'Albanie à l'Angleterre qu'il nous décrit lors de nos rencontres apparaît fortement structuré et dynamique. L'analyse des logiques de sa mobilité rend compte en effet de l'existence de territoires étendus, emboîtés et reliés, qui représentent des supports pour son déplacement. Outre le parcours individuel du jeune, c'est également l'histoire migratoire de ces prédécesseurs qui apparaît dans l'analyse, mais aussi toute la complexité du système de relations sur lequel repose le passage des frontières.

> Lorsque Alban a quitté son pays vers l'âge de 13 ans, celui-ci espérait rejoindre son oncle qui était installé en Angleterre depuis plusieurs années. Après une première tentative de passage qui a échoué en Grèce, Alban a finalement réussi à rejoindre l'*homme* qui l'attendait pour le faire passer en Italie. Il a ensuite été accueilli par un cousin qui a pu le mettre en relation avec d'autres personnes pour

qu'il poursuive sa route vers l'Angleterre. Outre la succession des étapes qui apparaissent dans son parcours, ces propos mettent également en évidence ses inquiétudes et ses doutes, notamment par rapport au devenir de sa famille restée en Albanie, mais aussi les épreuves qu'il a du affronter en s'engageant dans cette expérience :

« La première fois, j'ai vu la police en Grèce, elle m'a frappé, c'était les soldats, après deux jours j'étais caché, et je suis retourné en Albanie… Et après je suis retourné, et c'est la deuxième fois que j'ai réussi à passer. Je suis resté deux jours en Grèce, à l'hôtel, et après on est venu me prendre pour aller au bateau. C'était la nuit tu vois, et après je suis arrivé en Italie. J'étais fatigué, j'ai téléphoné à mon oncle et j'ai dit : « j'en ai marre, je veux rentrer chez moi en Albanie ». Mon oncle il m'a dit : « tu peux pas rentrer parce que ta grand-mère elle est malade, malade du cancer, elle va mourir et tu peux rien faire… » Et après je pensais à mes sœurs, je me disais « et mes sœurs, elles vont faire quoi si je suis pas là ? » En fait tu vois c'est mon cousin qui va prendre mes petites sœurs…Et alors je suis resté un mois là-bas en Italie, à Milan, et tous les jours j'attendais pour trouver quelqu'un pour m'aider. Mon oncle, lui, il ne connaissait personne en Italie. Et donc, c'est mon cousin chez qui j'habitais qui a trouvé une personne pour m'amener en Angleterre. Et comme çà j'attendais, l'homme est venu avec le camion, je suis monté, j'ai rien vu jusqu'à Marseille (…)

Alban précise au cours de l'entretien que son oncle lui envoyait régulièrement de l'argent pour lui permettre de passer les frontières au fur et à mesure du trajet. Après un mois passé à Milan chez son cousin, ce jeune a donc été acheminé en camion jusque Marseille. Lorsqu'il est arrivé à destination, il a ensuite pris un train en direction de Bruxelles pour rejoindre un autre homme qui devait le faire passer en Angleterre. C'est à Lille que le voyage s'est arrêté :

(…) De Marseille il m'a descendu, j'avais de l'argent alors j'ai pris le taxi, j'ai parlé en italien et le taxi il m'a amené jusque la station de train. En fait j'ai pris le ticket, je ne savais pas, j'ai pris Bruxelles donc je devais prendre Lille-Europe et après changer de train. Moi je ne savais pas j'ai descendu ici. J'attendais le train et après la police m'a demandé mes papiers. Je n'avais pas de papiers, il est

venu quelqu'un pour traduire. Il m'a dit : « tu vas aller dans un foyer où il y a des jeunes albanais, des éducateurs ». J'ai dit : « c'est bon, je vais rester ici », j'étais content parce que j'étais fatigué. Alors j'ai appelé mon oncle, j'ai dit « je suis bien je veux rester ». Il a dit « il n'y a pas de problème, où tu veux tu peux rester »…

C'est à cette étape du parcours qu'Alban est devenu un « mineur isolé étranger », pris en charge par les institutions socio-éducatives lilloises. Son arrivée dans l'établissement lui permit de rencontrer d'autres jeunes qui avaient tenté le passage vers l'Angleterre. Il découvrit alors toute la dangerosité du voyage, la situation à Calais et les risques de contrôles de police. Avec l'accord de son oncle, Alban a décidé de rester dans ce foyer. Cette décision lui valut toutefois de négocier avec le passeur le remboursement des sommes qu'il avait versées pour son passage vers l'Angleterre (environ 3000 euros selon le jeune).

« J'ai appelé la personne que j'ai payé pour venir, j'ai parlé avec lui et il m'a dit « tu peux pas rester en France sinon je prends tout l'argent que tu m'as donné », comme ça je ne pouvais pas rester. Et tu vois, j'ai payé beaucoup d'argent, de l'Italie jusqu'ici. Mon oncle alors après il est venu ici à Lille, il m'a pris et il m'a amené en Belgique, à Bruxelles. Il m'a expliqué qu'il avait payé jusqu'en Belgique, à Bruxelles. J'ai dit à mon oncle « j'en ai marre, je ne peux pas aller en Angleterre. je sais, je connais beaucoup de gens, c'est très difficile pour aller en Angleterre ». *Quand je suis venu au foyer, j'ai appelé au téléphone l'homme qui m'a aidé pour venir et il m'a dit : « tu ne peux pas rester sinon je prends tout l'argent… (…) C'est parce que tous les gens ils paient pour aller en Angleterre et si je ne vais pas en Angleterre, lui, il ne doit pas avoir son argent, je paie rien. C'est pour çà qu'il a dit qu'il allait prendre tout le mien. C'est lui qui avait déjà tout l'argent. Quand mon cousin a dit à mon oncle que j'avais trouvé quelqu'un, mon oncle il a envoyé l'argent. Après mon oncle quand je suis arrivé ici, il a dit : « viens jusqu'en Belgique on va parler ». Je lui ai dit : « moi j'ai eu des problèmes avec la police pour les papiers, est-ce que toi tu peux venir s'il te plaît ? » Il a dit pas de problème, il est venu et il m'a pris jusqu'en Belgique.*

Alban nous explique ensuite pourquoi il a du rejoindre son oncle en Belgique et le rôle de ce dernier dans la suite de son parcours :

(…) les gens ils m'attendaient en Belgique tu vois. C'est là que mon oncle a dit : « je paie jusqu'ici en Belgique, et c'est tout, laisse-le tranquille après, il va faire ce qu'il veut ». Il a dit « d'accord », il a pris l'argent. Après ils sont partis avec des gens de l'Albanie que moi que je connais, ils sont partis pour l'Angleterre en camion. Il a pris mon argent jusqu'en Belgique. J'ai dit à mon oncle « donne-moi un peu d'argent juste pour payer le train, je rentre en France, à Lille ». Il m'a donné l'argent je suis venu ici et j'ai pris un taxi pour le commissariat et après je suis venu au foyer avec la police… »

La reconstitution du parcours d'Alban révèle ainsi comment ce jeune, et plus largement les membres de son réseau familial, ont pu fait appel à une chaîne de personnes différentes qui devaient permettre son acheminement vers l'Angleterre. Son histoire montre aussi comment la traversée des frontières s'inscrit dans des rapports complexes entre les différents acteurs engagés dans le processus migratoire. La mobilité fait en effet l'objet de transactions économiques fortes et les candidats au départ peuvent être maintenus dans des situations d'extrême dépendance vis-à-vis des filières du passage. Toutefois, au-delà des représentations associées à la figure du « passeur » et des filières mafieuses qui tirent profit de la « marchandisation » de la mobilité humaine, le déplacement s'organise également à partir de réseaux plus diffus, structurés autour de la famille et des proches qui interviennent à différentes étapes du parcours migratoire.

Ces réseaux immigrés, qu'ils soient diasporadiques, ou le fait de migrants dispersés - mais reliés comme dans certains foyers transnationaux par exemple - occupent un rôle croissant dans le système migratoire actuel. C. Bordes-Benayoun et D. Schnapper (2006, p.123) avancent en effet que chaque famille fonctionnerait aujourd'hui comme une sorte de diaspora en réduction : « *Chacun sait où tel autre se trouve, chacun peut avoir à aider ou répondre de l'autre, chacun espère ou cultive l'espoir des retrouvailles* ».

Qu'il s'agisse de relations occasionnelles ou de long terme, ces liens accompagnent le plus souvent le passage d'un pays à un autre, voire d'une ville à une autre. Toutefois, tous les jeunes qui forment cette catégorie du « mineur isolé étranger » ne disposent pas du même

niveau de ressources (économiques, sociales et familiales). En effet, leur migration ne s'inscrit pas toujours dans un projet dûment élaboré et accompagné par la famille. Certains d'entre eux expliquent que leur départ répond à un désir d'indépendance, une quête individuelle d'autonomie. Ils sont partis « comme çà », expliquent-ils, pour trouver une existence nouvelle, et peu importe où elle se trouvait. L'analyse de ces parcours dans lesquels se succèdent, au gré des occasions, des moments de mobilité et d'ancrage, souligne toutefois que c'est en suivant les traces laissées par les membres de leur famille, ou celles de connaissances, que ces jeunes construisent pas à pas leur projet. Ces trajectoires plus erratiques, qui traduisent cette envie d'ailleurs et de liberté, semblent ainsi s'appuyer sur d'autres formes de réseaux. Plus fragiles peut-être, moins structurés, mais qui contribuent également à orienter significativement le parcours des jeunes concernés.

3/ UNE LOGIQUE DE « MOBILITE ALTERNATIVE »

Ce troisième type de trajectoire concerne des jeunes migrants qui s'inscrivent dans un déplacement discontinu, en multipliant les passages d'un pays d'accueil à un autre, d'une ville à une autre, avec pour seul objectif de trouver l'étape qui leur permettra d'envisager leur nouvelle vie. Certains pays d'accueil deviennent dans ce sens des terres de transit pour un temps plus ou moins long ; le temps passé dans le pays étant étroitement lié aux opportunités qui sont offertes aux migrants. La « mobilité alternative » telle que nous l'avons construite ici correspond à des parcours marqués par une logique de l'« entre-deux » : Dans un parcours qui se construit progressivement, les jeunes alternent dans leur déplacement des séquences d'installation et de mobilité, parvenant à circuler entre les territoires tout en se tenant à distance des institutions des sociétés d'accueil. Contrairement aux nomades qui maintiennent des liens étroits avec leur lieu d'origine ou aux individus en diaspora qui fusionnent lieu d'origine et étapes de parcours (Tarrius, 2002), ces jeunes semblent avoir peu d'attaches familiales au pays. Ne pouvant compter que sur eux-mêmes et sur « leur chance » au vu des relations fragiles qu'ils entretiennent avec leurs proches, ils cherchent là où ils s'arrêtent les moyens pour se débrouiller, tout en ignorant, voire en subvertissant, les dispositifs étatiques des sociétés d'accueil. La majorité des jeunes qui répondent au profil de l'« aventurier » tel que nous l'avons présenté dans notre partie précédente s'inscrivent dans ce type de mobilité

alternative. Partis pour chercher la vie, en faisant confiance au hasard et à la chance, ceux-ci ont appris à prendre des risques en circulant à travers les territoires, mais aussi, nous le verrons, entre différents univers de normes et de valeurs.

3.1. Entre mobilité et sédentarité : Errances et stratégies de survie

Cette logique de mobilité « alternative » correspond au parcours de treize jeunes migrants concernés par la recherche. La majorité d'entre eux est originaire des pays de l'Afrique du Nord. Ils ont franchi plusieurs frontières, sont généralement passés par l'Espagne et l'Italie, avant de rejoindre la France, et de remonter ensuite vers le Nord. Ce type de mobilité pourrait également être rapprochée de la catégorie des « migrations répétées » développée dans les études sur les migrations contemporaines (Fayolle, 2004). Pour autant, dire que les migrations se répètent et que la destination finale devient plus lointaine ne rend pas suffisamment compte de la succession des séquences de mobilité et de sédentarité qui caractérisent la logique de circulation de ces jeunes.

Tantôt qualifiés de jeunes errants, de fugueurs ou de vagabonds par les professionnels du travail social, ceux-ci peinent à accepter la prise en charge qui leur est proposée et parcourent ainsi l'Europe, à travers et entre ses villes et ses quartiers pour « chercher la vie » à laquelle ils aspirent depuis leur départ. Pour A. Tarrius (2002), l'errance peut être une séquence dans l'histoire de vie du migrant, un moment d'une trajectoire. C'est un temps de passage par tous les détachements et la prise de distance qu'implique l'apprentissage des savoirs de la mobilité. L'errance est marquée par des attaches réduites, voire inexistantes, avec le pays d'origine et par une grande distance avec la société d'accueil.

Ces jeunes migrants qui s'inscrivent dans cette forme de mobilité « alternative » et erratique multiplient les passages d'un pays d'accueil à un autre, avec pour seul objectif de trouver l'étape qui leur permettra d'envisager leur nouvelle vie. Toute étape acquiert alors le statut de « centre » jusqu'au moment où l'ailleurs apparaît plus attractif. Portés par les informations qu'ils captent en chemin, ils rejoignent en effet les lieux qu'ils imaginent plus favorables au bon déroulement de leurs projets. Ceux-ci investissent, s'approprient l'espace migratoire en se jouant des frontières et s'arrêtent ici ou là en fonction des occasions qu'ils rencontrent. Se tenant à distance de l'identité sédentaire qui leur est proposée et décrits

d'ailleurs le plus souvent comme des jeunes « décrocheurs » des institutions – ou comme des jeunes que les travailleurs sociaux ne parviennent pas à accrocher - ces jeunes migrants construisent progressivement le territoire au sein duquel ils évoluent. Si l'analyse de leur parcours révèle les relations dans lesquelles ils s'engagent et rend aussi visible les articulations entre les uns et les autres, populations sédentaires, étrangères ou non, celle-ci souligne également les difficultés de la rencontre, voire même les incompatibilités entre les projets qui les guident et les normes sociales des sociétés et lieux traversés.

Soulignons également que ces jeunes ont pour la majorité d'entre eux été habitués et socialisés au *dehors*. Pendant leur enfance au pays, ils avaient appris à pratiquer la ville pour « trouver les moyens », et pour certains à faire du « business » comme ils se plaisaient à nous l'expliquer. Beaucoup d'entre eux avaient également eu l'habitude de « sortir » de la maison, alternant déjà très jeune les périodes d'errance et la vie au domicile, les temps passés à l'*intérieur* et *dehors*. Ces expériences ont constitué un socle de compétences sur lequel ils ont pu s'appuyer pour franchir les frontières, investir les différents territoires et continuer à avancer sur les routes migratoires.

Dans la reconstitution de leurs trajectoires individuelles, nous avons pu repérer que leur mobilité mettait en interaction des espaces discontinus, construisant ainsi des routes ponctuées par des étapes qui font figure de carrefour dans les parcours migratoires. Ils parlent du Sud de l'Espagne, de l'Italie et de Milan, de la Belgique, mais aussi de différentes villes de France telles que Marseille, Nice, Lyon, Paris. Autant de territoires, régions et villes connectées, dans lesquels ils se sont fixés pour un temps avant de reprendre ensuite la route vers d'autres lieux jugés plus attractifs. Différents travaux ont été réalisés sur ces lieux-carrefours que sont par exemple Belleville à Paris, Belsunce à Marseille (Tarrius, 2002), la Place du Pont à Lyon (Battegay, 2003), des centres-villes ou places marchandes (Hily, Rinaudo, 2003 ; Peraldi, 2001 ; 2002), où se croisent différents réseaux migratoires. Ces lieux de « centralité immigrée », où se rejoignent migrants et sédentaires, représentent des pôles qui fonctionnent comme des carrefours de mobilités et d'informations pour les migrants (Battegay, 2003). Pour expliquer les conditions de leur arrivée sur ces espaces habités ou traversés, les jeunes expliquent qu'ils y ont rejoint un membre de leur famille ou un « copain du bled » qui se trouvait à cet endroit, qui a pu les aider pour trouver un travail ou les héberger quelques temps. Certains souhaitaient également voir la ville, découvrir ces lieux dont ils avaient déjà entendu parler, attirés par les occasions qu'ils pensaient y trouver.

Dans ces trajectoires erratiques, guidées par le désir d'ailleurs, tous ces lieux-carrefours forment ainsi des nœuds, des points d'ancrage, qui ont pu sensiblement orienter le devenir de ces jeunes. Ils ont pu collecter des informations, trouver du soutien et acquérir d'autres savoirs pour pouvoir se débrouiller. Faute de pouvoir trouver un travail ou de pouvoir compter sur la solidarité de leurs proches en migration, c'est également en ces lieux que certains jeunes ont croisés des réseaux de commerce souterrains illégaux. Certaines villes situées en Italie et en Espagne, mais aussi en France et en Belgique sont ainsi devenues, pour eux comme pour d'autres nombreux migrants, des territoires d'ancrage pendant un temps en raison des « opportunités » qui peuvent être proposées dans certains secteurs dérégulés de l'économie. Contrairement à d'autres jeunes migrants pour lesquels la mobilité apparaît accompagnée par un réseau social et familial dispersé en Europe, ceux qui s'inscrivent dans ce type de mobilité disposent rarement d'une solidarité familiale forte sur laquelle ils peuvent s'appuyer. Pour chercher la chance et accéder à cette autonomie économique rêvée, ceux-ci ne semblent pouvoir compter que sur un réseau fragile structuré essentiellement autour de compagnons de voyage ou d'amis qui les ont précédés sur les routes migratoires. La reconstitution de ces parcours, ponctués par une succession d'étapes dans différents espaces européens permet de comprendre toute la complexité de ce type de trajectoire. Animés par un tel désir d'Europe, ces jeunes migrants ont le plus souvent traversé de nombreuses épreuves pour franchir les frontières et trouver les moyens de survivre dans les pays et entre les territoires au sein desquels ils circulent. A partir des histoires singulières de Tahir et d'Hamid, nous montrons dans le développement qui suit que leur parcours apparaît toutefois marqué par des expériences différentes, fortement dépendantes des ressources dont ils disposent pour circuler.

3.2. Les chemins incertains de Tahir et d'Hamid

Tahir est un jeune Marocain qui allait avoir dix-huit ans lorsque nous nous sommes rencontrés au foyer de Lille.

> Trois ans plus tôt, celui-ci avait quitté Tétouan, une ville côtière au Nord du Maroc, avec des amis et vingt autres personnes à bord d'un bateau qui allait les

mener vers l'Espagne. Ils sont partis la nuit, vers deux heures du matin. Tahir avait alors environ 15 ans. Son arrivée en Europe a immédiatement été marquée par sa mise au travail dans l'économie souterraine. Pour de nombreux jeunes migrants venus des pays du Maghreb, l'Andalousie et ses « zones troubles » (Tarrius, 2002) demeure en effet un des premiers territoires d'ancrage lorsqu'ils franchissent les frontières européennes. Espace frontière par excellence, cette région est également une des plus pauvres d'Espagne qui emploie chaque année des ouvriers marocains, nombre d'entre eux sans papiers, pour travailler dans ses exploitations agricoles.

Après six mois passés au Sud de l'Espagne où Tahir a travaillé avec ses amis dans une « ferme » pour la récolte des olives, celui-ci a ensuite rejoint, seul, l'Italie. Il voulait voyager, voir des pays, voir l'Italie. Il explique avoir traversé l'Espagne et le Sud de la France en train en s'arrêtant à Nice, puis à Venise, et à Milan. A Milan, il a été hébergé par un ami Marocain, un proche de son frère aîné qui l'a aidé à trouver du travail dans l'exploitation agricole qui l'employait. Il y est resté trois mois environ, jusqu'au moment où son oncle lui a proposé de le rejoindre en Belgique. Il a vécu cinq mois à Bruxelles avec son oncle et sa femme. Lorsque ces derniers ont quitté la Belgique pour retourner au Danemark où ils habitaient, Tahir, sans-papiers, n'a pas pu les accompagner. Il a repris la route : un train pour Paris. Des personnes qu'il connaissait à Belleville l'ont aidé à trouver du travail comme manœuvre dans le secteur du bâtiment. Après l'Espagne, l'Italie et la Belgique, le jeune s'est donc installé à Belleville où il a connu pendant deux ans le monde des travailleurs sans-papiers parisiens. C'est en se rendant à Lille pour rejoindre un ami qu'il s'est fait contrôler par la police à son arrivée à la gare.

Lorsque nous avons rencontré Tahir, ça faisait près de quatre mois qu'il était devenu un « mineur isolé étranger ». Les moments de sédentarisation – ou d'installation – et de mobilité qui apparaissent dans sa trajectoire, sont liés aux différentes occasions qui se sont présentées depuis son départ du Maroc. Dans la reconstitution de son parcours, apparaît en effet le rôle des lieux et des relations personnelles dans l'organisation de ses déplacements ; des relations personnelles qui apparaissent très étroitement liées à son entourage d'origine. Ces relations lui ont permis de s'insérer dans des circuits migratoires internationaux et lui ont également

fourni le support matériel en terme d'accueil, d'informations et de soutien pour intégrer le fonctionnement du marché du travail secondaire. Tahir ne partait jamais d'un endroit « *pour aller nulle part* ». Son départ était en effet sans cesse réactualisé en fonction des évènements et des occasions qui se présentaient et qu'il saisissait en chemin. En outre, dans ces déplacements, ce jeune était attendu, accueilli et a pu bénéficier de la solidarité de ses connaissances qui l'avaient précédé sur les routes migratoires. Son parcours s'est donc construit par étape, guidé par les propositions qui lui ont été faites par les membres de son réseau social et familial – des propositions certes fragiles et éphémères, mais qui ont pu induire une diminution des coûts de sa migration.

A partir de l'expérience d'Hamid que nous présentons ici, nous verrons que tous les jeunes qui s'inscrivent dans ce type de mobilité n'ont pu bénéficier des mêmes « facilités » dans leur parcours. L'analyse des logiques de mobilité des ces jeunes migrants souligne en effet les différentes configurations possibles des réseaux migratoires. Si ces réseaux demeurent assurément des réservoirs de ressources stratégiques et de transmission des informations, force est toutefois d'observer que tous n'ont pas accès au même type de ressources pour faciliter leur circulation et leur séjour sur les territoires de réception. Si elle a pu être aiguillée et soutenue à différentes occasions, leur mobilité n'a pas toujours préparée, organisée, ni même étroitement accompagnée par les proches au pays, ou installés à l'étranger.

L'histoire de ce jeune s'inscrit également dans cette logique de l' « entre-deux » : entre mobilité et sédentarité, recherche de liens et quête d'autonomie.

> Hamid a poursuivi sa route jusqu'au moment où « rester » lui permettait d'envisager une nouvelle vie. Déscolarisé depuis l'âge de 13 ans, celui-ci vivait de petits boulots en Algérie. Il racontait qu'il faisait du « business », en revendant des vêtements, des vélos, des voitures… C'est vers l'âge de 15 ans qu'il décide de tenter sa chance en Europe. Le jeune raconte qu'il a traversé la montagne entre l'Algérie et le Maroc, qu'il est entré dans le désert et qu'il a ensuite marché pendant plus de cent kilomètres. Il est arrivé au Maroc, y est resté quelques temps, et a ensuite trouvé un passeur pour l'amener jusqu'en Espagne. Celui-ci nous décrit les risques encourus à la frontière, les sommes d'argent à avancer pour assurer le passage. D'après Hamid, la traversée en bateau peut coûter près de 60000 dinars (600 Euros) dans certains cas. Bien qu'il n'avait plus que 15000

dinars (160 Euros), un passeur a toutefois accepté de le prendre. La « chance » était avec lui, m'avait-il précisé.

C'est ainsi qu'il est arrivé en Espagne et qu'il a fait la connaissance de ce qu'il appelle lui aussi le « milieu ». Hamid nous expliquera que les personnes avec lesquelles il a vécu au début dans un studio et qu'il avait déjà rencontrées au Maroc fréquentaient les milieux de la drogue espagnols. Il nous parlera longuement du « milieu de l'Espagne », un milieu « dégoûtant », « dangereux », d'où il est difficile de sortir. C'est en Espagne qu'il a découvert les drogues, l'héroïne et l'ecstasy notamment, qui conduisaient selon lui les « jeunes normaux » à la folie et à prendre des risques dont ils n'avaient pas conscience. Deux de ses amis sont morts d'une overdose, d'autres seraient devenus fous. Lorsqu'il évoquait la situation des jeunes migrants en Espagne, Hamid parlait également des familles qui laissaient partir leurs enfants pour aller chercher la réussite en Europe sans connaître les dangers de l'Espagne, les problèmes liés à la drogue, à la police et la galère de la rue. Comme d'autres jeunes qui avaient transité par ce territoire-frontière, Hamid décrivait donc lui aussi un quotidien en Espagne marqué par une économie de la survie à laquelle il apparaît difficile de résister. Il a vécu dans la rue, dans des logements abandonnés avec des compagnons de galère qui partageaient les mêmes incertitudes, et la même distance avec les codes de la société d' « accueil ». C'est cette absence de perspectives qui l'a conduit à quitter le pays en se dirigeant vers des lieux qu'il pensait plus propices à la réalisation de ses projets.

La suite de son parcours en France a toutefois été marquée par des expériences similaires. Il est allé à Marseille, puis à Lyon. Dans ces déplacements successifs, ni famille, ni amis n'apparaît dans son parcours. Il faisait ce qu'il voulait, allait, seul, sans attaches, là où il pensait pouvoir trouver les moyens de vire sa vie. C'est à Lyon qu'il a ensuite pris un autre train « *pour aller nulle part* ». Il dormait dans la gare. Lorsqu'il s'est réveillé, les portes d'un train étaient ouvertes. Il est monté. Hamid précise en effet qu'il ne connaissait pas la destination vers laquelle il s'engageait. C'est au cours de ce trajet qui aurait du le conduire vers Bruxelles qu'il s'est fait contrôler et qu'il a été contraint de s'arrêter à Lille. Il a ensuite été intercepté à la gare Lille Europe par la Police de l'air et des frontières et amené au

commissariat. Alors qu'il pensait être reconduit en Algérie, c'est au foyer de l'enfance qu'il a été déposé par les services de police.

Hamid expliquait qu'il se sentait mal au foyer, il ne connaissait personne, et ne comprenait pas les raisons de son accueil dans cet établissement. Il est alors resté cinq jours à Lille avant de reprendre de nouveau la route pour l'Espagne où il avait maintenu des liens avec d'autres jeunes qui habitaient toujours là-bas. Cette nouvelle expérience en Espagne lui a donc permis de retrouver les personnes qu'il avait quittées quelques mois plus tôt. Celles-ci connaissaient le Nord de la France, certaines d'entres elles étaient déjà venues à Lille et avaient des membres de leur famille qui étaient installés dans un quartier à proximité du foyer. Un mois plus tard, Hamid reprenait la route vers Lille. Il disposait de quelques contacts susceptibles de pouvoir lui venir en aide une fois arrivé à destination. Il connaissait également les lieux à éviter pour déjouer les contrôles de police. Aidé par les informations qu'il avait reçues par ses compagnons, celui-ci s'est cette fois arrêté à la gare Lille-Flandres. Il avait mémorisé l'adresse du foyer et s'y est alors présenté de lui-même pour solliciter sa prise en charge.

Comme le souligne A. Tarrius (2000, p.85), « le migrant peut être *trans-migrant*, *nomade*, toujours *étrange*, *autre*, avant de prendre place *in* » ; cette articulation entre des séquences de mobilité et d'ancrage nous paraît essentielle à souligner pour comprendre le parcours de ces jeunes migrants qui circulent à travers (et entre) les territoires des sociétés européennes. Qualifiés tantôt d'errants ou de vagabonds, ces jeunes, qui se déplacent au gré des occasions, ne sauraient toutefois être caractérisés par une unique représentation de l'errance faite d'instabilité, d'asocialité et de ruptures – représentations qui s'inscrivent d'ailleurs dans un long passé historique (Rodriguez, 1999). L'exemple de Tahir, constamment relié à différents acteurs au fur et à mesure de son déplacement et installé à Belleville pendant deux ans avant d'être pris en charge par l'ASE, montre bien que ce mode de perception de l'errance ne représente que difficilement la réalité de son parcours.

Soulignons toutefois que si ce jeune a pu bénéficier du soutien de ses amis et de sa famille pour trouver du travail et être hébergé dans les différentes villes où il s'est arrêté, d'autres ont été contraints de développer des conduites différentes pour survivre en migration.

Nous avons pu souligner que ces derniers s'établissaient le plus souvent dans des codes-territoires très marqués, dans des espaces perçus comme des lieux de marginalité, cherchant au jour le jour les moyens pour faire face. Ces éléments nous amènent ainsi à envisager le caractère pluriel de l'errance. Si nous pensons en effet comme A. Tarrius que l'errance puisse correspondre à un moment d'une trajectoire, un temps de l'entre-deux structuré autour du couple mobilité/ancrage, permettant l'apprentissage de la mobilité, celle-ci apparaît toutefois vécue différemment selon les formes des relations dans lesquels ces jeunes se trouvent engagés. Si, pour survivre dans l'illégalité, ceux-ci ont été amenés à développer différentes tactiques de débrouille et autres stratégies, en participant également à l'économie formelle des pays d'accueil, tous ne sont donc pas engagés dans des processus relationnels identiques dans les territoires traversés. Ceux qui ne peuvent compter que sur un réseau de relations fragiles, structuré essentiellement autour de leurs pairs qui partagent les mêmes difficultés, sont amenés à explorer d'autres manières de vivre, faites de solitude, d'alliances hasardeuses et conjoncturelles, et souvent de prise de risque.

Dans sa recherche, N. Mai (2007) souligne également que le vol, le deal de drogue et la prostitution, représentent des pratiques récurrentes dans les modes de survie des mineurs et jeunes majeurs migrants confrontés à l'errance en Europe. Individus « dé-liés » se tenant à distance des sociétés d'accueil, ceux qui s'inscrivent dans ce type de pratiques, produisent leur territoire et leurs propres normes sociales. Lorsqu'ils font l'expérience de la rue, c'est cet univers qui leur procure les liens sociaux sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour vivre leur liberté, et acquérir les savoirs nécessaires pour parvenir à se débrouiller sur les routes migratoires. Ce troisième type de mobilité, ponctuée par des déplacements successifs, entre mobilité et sédentarité, amène ainsi à considérer comment ces jeunes migrants s'engagent et se désengagent dans différentes relations au fur et à mesure de leur parcours.

Malgré leurs faibles attaches familiales, ceux-ci parviennent toutefois à créer d'autres types de liens avec des compagnons de route ou des prédécesseurs, qui leur donnent accès à certaines ficelles pour les aider dans leur aventure (informations sur les lieux de passage à éviter, itinéraires à emprunter, des personnes à contacter, opportunités de travail et de logement). Ces relations qui apparaissent souvent éphémères et utilisées de manière utilitaires, forment ainsi des « solidarités circonstancielles » (Bredeloup, 2010) sur lesquelles ils peuvent s'appuyer pour faire face aux obstacles qu'ils rencontrent en chemin. Faisant preuve de détermination et de courage, disposant de ressources personnelles et d'une grande

capacité de résistance, ceux-ci apparaissent ainsi portés par leur désir de vie et de liberté, qui les pousse à saisir le hasard et à chercher dans l'imagination, les moyens de réaliser leurs projets.

Les différents parcours qui ont été présentés ne permettent pas bien sûr de saisir toute l'hétérogénéité et la complexité des trajectoires des jeunes qui se retrouvent aujourd'hui à Lille, à Bruxelles et dans bien d'autres villes de différents pays européens. L'analyse montre toutefois comment ceux-ci, par-delà leurs différences, parviennent à se jouer des frontières et à tisser ou à maintenir des liens par-delà le cadre strict des Etats-nations. Individus mobiles, animés par un profond désir d'être, ceux-ci multiplient les expériences, en s'engageant et se désengageant dans différents types de relations au fur et à mesure de leur déplacement. En outre, les récits de ces jeunes migrants révèlent l'importance de ces relations et leur rôle indispensable dans la transmission des « ficelles » susceptibles de faciliter leur mobilité. La majorité d'entre eux a en effet intégré l'idée que *quelqu'un*, installé en Europe, était susceptible de leur venir en aide à un moment ou un autre de leur parcours. Ils ont parfois mémorisé un numéro de téléphone, connaissent l'adresse d'un compatriote, d'une institution où ils peuvent s'adresser, etc. A ces informations transmises avant leur départ se mêlent également tous les renseignements qu'ils reçoivent et qu'ils s'approprient au cours du voyage, dans les différents territoires à travers lesquels ils circulent.

Si leurs parcours peuvent sembler difficilement saisissables en raison de la pluralité des projets qu'ils élaborent et de leur caractère multidimensionnel, ceux-ci donnent à voir de l'évolution des migrations qui s'inscrivent de plus en plus aujourd'hui dans des jeux de négociation, de domination et de pouvoir sur la scène internationale. Pour mener à bien leurs projets, ces jeunes affrontent en effet le plus souvent de nombreux dangers pour franchir les frontières, ou survivre et se débrouiller dans les sociétés d' « accueil ». En s'inscrivant dans des logiques de déplacement de plus en plus complexes pour rejoindre ce qu'ils imaginent de l'eldorado européen, ils sont donc contraints de faire face à différentes épreuves, de développer des stratégies de survie, de débrouillardise, et pour certains - peut-être les plus isolés - de se marginaliser.

Par-delà les parcours individuels des jeunes migrants, nous avons vu que se posait également la question des parcours migratoires des membres de leur groupe familial et plus

largement de leur réseau social. Les opportunités dont ils peuvent bénéficier sur les routes migratoires, très différentes selon les situations, semblent en effet étroitement liées aux ressources dont disposent les acteurs avec lesquels ils sont connectés. Bien que la force des réseaux sociaux et familiaux apparaisse donc très variable, on constate que les stratégies migratoires, la transmission des ficelles et des informations pour faciliter la circulation, se trouvent le plus souvent élaborées dans la sphère familiale transnationale. Eclatée dans différents territoires, la famille - ou plus largement « les foyers transnationaux »[119] (Oso Casas, 2008), semble en effet fortement contribuer à l'organisation de la mobilité (soutien financier, mise en réseau avec les filières du passage, transmission des informations, hébergement), et influencer l'orientation des parcours sur les routes migratoires. Pour autant, toutes les relations qu'entretiennent ces jeunes avec d'autres acteurs migrants et non migrants sur les routes migratoires ne s'inscrivent pas dans les réseaux proches de parenté. D'autres liens, plus ténus, sont également mobilisés en fonction des circonstances, et ce quelque soit le parcours des jeunes. Compagnons de voyage, connaissances de connaissances, voisins, amis, religieux, travailleurs sociaux, autant de personnes qui apparaissent dans la reconstitution de ces trajectoires et qui viennent enrichir les réseaux migratoires.

[119] Les « foyers transnationaux » correspondent à « des groupes domestiques qui, en tant que tels, se constituent en unités de production, de consommation et de reproduction sociale, mais qui sont dispersés dans deux ou plusieurs Etats. Ces foyers incluent dans leurs stratégies de fonctionnement la mobilité et les pratiques transnationales » (Oso Casas, 2008, p.125).

CHAPITRE VI

DU « TEMPS DU DEPLACEMENT » AU « TEMPS DE L'INSTITUTION »

LE FOYER COMME LIEU D'ANCRAGE ET DE DISPERSION

Ce chapitre s'attache à analyser l'expérience des jeunes migrants pendant ce temps que nous avons appelé pour la recherche le « temps de l'institution ». Du latin *in statuo,* ce terme « institution » renvoie au fait de « placer dans », « installer », « établir ». C'est ce double mouvement, « *dialectique de l'institué et de l'instituant* » (Tournay, 2011, cité par Garcia, 2011) qui nous intéresse ici, c'est-à-dire le processus par lequel les individus sont amenés à aller vers et à agir, tout autant que le résultat de cette action pour la suite de leur destinée sociale. Autre séquence dans le parcours migratoire, si on considère celui-ci dans une perspective diachronique, ce « temps de l'institution » représente en effet un autre lieu traversé et habité, qui marque l'interruption de la mobilité en faveur d'un ancrage dans un nouvel espace de vie.

Bien que les jeunes rencontrés au cours de l'enquête de terrain à Lille n'avaient pas tous pour projet de rejoindre la France, ni de se fixer dans le Nord, « le hasard de la route » les a toutefois conduits à s'arrêter dans cette ville. Interceptés par la police ou dirigés par d'autres services sociaux spécialisés, ils ont été accueillis dans ce foyer pour enfants et adolescents en difficultés : un internat pouvant héberger plus de 80 jeunes âgés de 6 à 18 ans, voire 21 ans, et disposant depuis 2006 d'un service d'accueil de quinze places pour « mineurs isolés étrangers » (SAMIE) - service dont la création récente atteste des « transformations de la division du travail d'encadrement » (Mauger, 2001) qu'implique la prise en charge de cette population récente. Géré depuis 1983 par l'Etablissement Public Départemental de Soins, d'Adaptation et d'Education, cet établissement assure des missions de protection de l'enfance et de prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs[120]. Celles-ci sont définies dans

[120] L'ensemble du dispositif de protection de l'enfance s'étend de la protection sociale et administrative (mineurs à risques) à la protection judiciaire civile comme pénale (mineurs en danger). La loi du 5 mars 2007 réformant la

les lois de décentralisation et selon les orientations politiques du Schéma Départemental de l'Enfance et de la Famille mises en œuvre par la Direction Générale de l'Action Sociale. Le foyer, ouvert sans interruption de jour comme de nuit, assure l'accueil d'urgence des mineurs en difficulté, leur accompagnement éducatif et leur réorientation dans d'autres établissements en collaboration avec les services sociaux de l'Aide sociale à l'enfance. Les enfants et adolescents qui y sont pris en charge sont issus du secteur d'action sociale territoriale lillois. S'agissant des mineurs migrants *isolés*, considérés en danger au titre des articles 375 et suivants du code civil, cette disposition signifie que tout mineur repéré sur ce territoire est orienté vers le foyer dans le cadre de son dispositif d'accueil d'urgence. Au-delà de la singularité des histoires personnelles, cette *institution-foyer* se situe donc au croisement des trajectoires. Elle symbolise la rencontre des jeunes migrants avec les institutions de la société d'accueil, et notamment avec le travail social, intermédiaire entre « elles » et « eux ». En intégrant le foyer, ceux-ci deviennent donc de nouveaux bénéficiaires des services sociaux français de protection de l'enfance. Ils rejoignent la catégorie des enfants en danger ou qui risquent de l'être, confiés aux services départementaux de l'Aide sociale à l'enfance et « encadrés » par des professionnels spécialisés.

En analysant l'expérience de ces jeunes pendant ce « temps de l'institution », nous nous attachons dans ce chapitre à mieux comprendre les enjeux de cette rencontre. Lorsqu'ils sont pris en charge par l'ASE, ces jeunes, mineurs, ne sont plus des migrants « comme les autres », leur migration s'institutionnalise. Il s'agit donc de s'intéresser au sens qu'ils donnent à l'interruption de leur mobilité et à leur installation dans ce lieu de vie qui leur permet croiser une pluralité d'acteurs, migrants et non migrants, enfants, adolescents et professionnels du social, et à s'engager dans de nouvelles relations. En tant que lieu de resocialisation et de socialité, mais aussi d'attente et de contrôle, plusieurs dimensions apparaissent dans l'analyse de cet espace du foyer. Nous verrons donc comment les jeunes migrants qui y sont accueillis sont amenés à gérer des sentiments ambivalents, oscillant entre recherche de sécurité/d'autonomie et de liberté/de réussite. En outre, cette perspective, permettant

---

protection de l'enfance, met l'accent sur la notion de prévention et sur l'intérêt de la contractualisation avec la famille des modalités d'accompagnement. En cas de refus de collaboration de la famille, et dans un contexte d'augmentation du danger ou d'impossibilité d'évaluer celui-ci, le président du Conseil général doit saisir le procureur de la république. Le juge des enfants pourra alors ordonner, le cas échéant, des mesures relevant de l'assistance éducative. Voir Chéronnet (2010), « L'avenir du juge des enfants, éduquer ou punir ? De Benoît Bastard et Christian Mouhanna », *Sociétés et jeunesses en difficulté* [En ligne], n°9, Printemps 2010.

d'identifier comment se construisent des parcours différenciés dans cet itinéraire institutionnel, met en évidence l'importance de considérer le contexte territorial dans lequel se situe le foyer, sa position sur les routes migratoires et pointe également l'attraction des autres espaces de centralité migratoire qui se situent à proximité, sur le territoire national, et par-delà ses frontières. Hughes (1996) soulignait que nombre d'études qui portent sur les institutions se restreignent trop souvent à l'étude des relations internes à l'unité étudiée. Considérant que les relations sociales demeurent l'élément de base de l'analyse en sciences sociales, celui-ci soulignait la nécessité du travail de contextualisation et l'importance de considérer le réseau de relations sociales dans lequel s'insère l'unité en question. C'est vers cette démarche que nous souhaitons nous rapprocher ici en étudiant l'institution de l'intérieur et la manière dont ces jeunes migrants y vivent quotidiennement, tout en nous attachant à regarder au-delà de l'institution pour repérer comment les jeunes peuvent être amenés à bricoler d'autres chemins et à s'arranger avec d'autres acteurs pour mener à bien leurs projets.

1/ LE FOYER: ESPACE DE VIE, DE CONTROLE ET DE TRANSIT

1.1. Le travail social et les « mineurs isolés étrangers » : les enjeux de la rencontre

Les centres d'accueil pour migrants et demandeurs d'asile, zones d'attente, centres de rétention ont donné lieu ces dernières années au développement d'un ensemble de travaux visant à analyser ces espaces de fixité à la lumière de la notion de confinement (Bernardot, 2008 ; Kobelinsky, Makaremi, 2009 ; Coureau, 2007). Dans ces lieux de mise à l'écart où se déploie « la violence illégitime de l'Etat » à l'endroit des personnes sans-papiers (Fassin, 2009), ces dernières se trouvent soumises à de multiples épreuves (ballottées d'un dispositif à l'autre, voire d'un pays à l'autre, privées de liberté et de droits) qui rendent compte selon les auteurs d'une « politique de l'altérité », visant à instituer les différences et à justifier des exclusions. Si l'analyse met en évidence quelques aspects comparables entre certaines de ces formes de regroupements forcés et le foyer, notamment dans l'expérience et le vécu de l'attente, du contrôle et d'une labellisation induisant une définition institutionnelle spécifique,

l'*institution-foyer* telle que nous l'analysons ici n'est pas une *institution totale* au sens où l'entend E. Goffman (1979), ni une *institution complète* pour reprendre la proposition de M. Foucault (1975) à propos de la forme-prison. Les jeunes migrants qui y sont accueillis et pour lesquels ce lieu devient une nouvelle centralité dans leur parcours, ne sont pas forcés d'y résider. Certains décident toutefois de s'y installer, du moins pour un temps et peut-être faute d'autre possibilité, d'autres poursuivent leur route à la recherche de nouveaux projets.

Cette question de l'*institution* nous semble importante à préciser dans la mesure où les lieux d'enfermement qui se généralisent un peu partout en Europe et à ses frontières, sont le résultat des traditions de contrôle et de surveillance portées par différents au cours du XIX^{e} siècle (Bernardot, op cit). Comme nous avons pu le comprendre dans la première partie de la thèse, ces logiques ont également constitué la genèse du travail social. Les travaux réalisés sur la protection de l'enfance et de la jeunesse mettent effet en évidence les doubles logiques d'assistance et de répression qui s'inscrivent historiquement dans la prise en charge de ces populations jugées « à risques » (orphelins, enfants abandonnés et délaissés, mineurs déficients et handicapés, délinquants juvéniles, etc.) (Gaillac, 1971 ; Chauvière, 1980). Les traces de ces lieux d'encadrement et d'enfermement de la jeunesse demeurent d'ailleurs toujours visibles aujourd'hui. Ceux-ci continuent en effet d'accompagner l'histoire du traitement de la « délinquance juvénile », marquée de façon persistante par la double logique éducation et répression (Mucchielli, 2007).[121] Si contrairement à ces établissements, le foyer de l'enfance n'est pas un centre fermé, ni un lieu de privation de libertés, les logiques du contrôle et du soupçon demeurent toutefois présentes dans le quotidien des pratiques professionnelles auprès des « mineurs isolés étrangers ».[122]

---

[121] Voir à ce sujet les publications de la Revue d'Histoire de l'enfance irrégulière.
Dans un article portant sur les centres éducatifs fermés et le traitement des mineurs délinquants, L. Mucchielli (2007) souligne notamment les va-et-vient constants entre les objectifs éducatifs et les objectifs de l'enfermement, ainsi que les évolutions fluctuantes des politiques pénales dans le traitement de la « délinquance juvénile ».
Voir également les actes des journées d'études de l'Uniopss : « La justice des mineurs en balance entre éducation et répression ». 23 octobre 2008. Uniopss, Paris VII ème. Accessibles en ligne : http://www.uniopss.asso.fr/resources/trco/pdfs/2009/08_aout_2009//51452_Actes_Justice_MineursDEF.pdf.

[122] Ces questions se situent au centre de la réflexion proposée par J. Bricaud (2006) dans son ouvrage intitulé, *Mineurs isolés étrangers. L'épreuve du soupçon*. Celui-ci souligne en effet qu'un soupçon persistant entoure l'accueil et la protection de ces jeunes dans les institutions. Des soupçons qui se focalisent sur la pratique du « mensonge » par les mineurs, qu'il s'agisse de leur âge, de leur isolement, de leur nom, de leur nationalité ou des conditions du voyage. Les « interrogations » des professionnels sur la véracité des histoires ont des effets multiples dans l'accompagnement socio-éducatif, pouvant aller du refus de l'accueil, à la non application des dispositifs juridiques de protection. Ainsi écrit l'auteur : « *Le soupçon comme présomption de culpabilité favorise la projection de représentations négatives sur le jeune accompagné* » (p.56)

Comprendre les enjeux de la rencontre entre ces jeunes et le travail social nécessite donc de prendre la mesure de cette histoire du social, des paradoxes fondateurs et des tensions qui se situent au cœur de l'intervention sociale. Les préludes de l'action sociale se sont en effet trouvés étroitement associées à l'institutionnalisation des démarches opposées d'assistance et de répression. Les missions des acteurs sociaux en charge de la prise en charge des populations dites vulnérables s'inscrivent au cœur de ces contradictions. Aider, contrôler, normaliser, ce triptyque constitue ainsi le socle sur lequel reposent les missions du travail social et contribuera à son développement dès le début du XXème siècle. En tant qu'instrument du politique, celui-ci s'est ainsi trouvé confronté aux exigences contradictoires du modèle libéral (réprimer) et de l'Etat social (assister). Rappelons également que si l'action sociale s'est constituée sur une logique d'assistance et de répression des indigents considérés dangereux, c'est cette même dangerosité qui a ensuite assignée à la figure de l'étranger. L'Autre, quelque qu'il soit, est perçu comme une menace pour la cohésion sociale. Il doit être surveillé, assisté, pris en charge et contrôlé. Nous ne referons pas ici l'histoire de l'immigration française ni celles des institutions, il importe cependant de comprendre que le travail social a été, dès ses débuts, mis à contribution pour surveiller les populations migrantes présentes en France.

Cette tension paradoxale entre des missions de surveillance, couplée à celle d'assistance, semble bien avoir résisté à l'épreuve du temps au regard des questions qui traversent aujourd'hui les professionnels qui apparaissent de plus en plus tiraillés entre l'éthique et le droit (Madoui, Bouquet, Nivolle, 2011). Celle-ci se pose en effet avec d'autant plus d'acuité ces dernières années en raison de l'attention accrue, voire obsessionnelle, portée à la maîtrise des flux et la lutte contre l'immigration irrégulière. Précarisation du séjour des immigrés, stigmatisation, suspicion qui pèse sur les demandeurs de titres, sur ceux qui hébergent les sans-papiers ou qui les soutiennent, enrôlement des fonctionnaires dans la surveillance de l'immigration irrégulière (Spire, 2008), autant d'éléments qui attestent de l'engrenage répressif dans lequel s'est lancé le pays. Ce renforcement des pratiques de contrôle contribue ainsi à ériger d'autres types de frontières dans le parcours des migrants, en radicalisant notamment la ligne de démarcation entre les catégories dichotomiques du « nous » et du « eux ». En rendant problématique l'immigration et en légiférant sur la question dans une perspective toujours plus sécuritaire, l'Etat a en effet contribué à accentuer la distance entre l'étranger et la société d'accueil.Cette situation n'est pas sans répercussion sur le travail social dont la nature de l'intervention dépend du « mandat » que lui attribuent les

institutions et la société. Bien que l'intervention des professionnels du social repose sur une éthique de l'action s'attachant à respecter les droits des individus comme « sujets désirants », celle-ci demeure ainsi très étroitement orientée par les décisions politiques.

Ce paradoxe dans lequel s'exerce le travail social en tant qu'instrument du politique au service des « usagers », soulève ainsi nombre de questionnements dans les conditions de la rencontre avec les populations que l'état juge indésirables et qu'il aspire à éloigner. Bien que certains d'entre eux contribuent également à dénoncer les injustices et à trouver des astuces pour faire face à un contexte législatif de plus en plus contraignant, les professionnels du social sont contraints, comme ils n'hésitent pas à le dire eux-mêmes, de faire le « *sale boulot* » (Hughes, 1996) dicté par les politiques. Ces derniers apparaissent en effet régulièrement soumis aux effets de la loi dans l'exercice professionnel notamment dans les marges de manœuvre dont ils disposent pour soutenir les jeunes au regard du durcissement des politiques, mais en étant également de plus en plus souvent confrontés à des pratiques de magistrats ou des services de police qui complexifient le cadre de la mise en œuvre des interventions sociales : multiplication des informations nécessaires à la constitution des dossiers, demandes de renseignements personnels, expertises d'âge osseux, etc. Ces difficultés se trouvent aujourd'hui partagées par nombre d'intervenants sociaux qui travaillent auprès des migrants, qu'il s'agisse des mineurs, ou des majeurs, hommes et femmes, hébergés dans d'autres types de structures. [123] De plus, ces professionnels, amenés « *par la force des choses* » ou « *sur le tas* » disent-ils, à se familiariser, non sans difficulté, avec les politiques migratoires, se heurtent également à l'inflation des mesures législatives qui nécessitent une importante veille professionnelle, mais aussi le développement de nouveaux réseaux auprès d'autres acteurs spécialisés (juristes, interprètes).

La complexité des situations juridiques auxquelles les acteurs du « social » se trouvent confrontés, ainsi que l'hétérogénéité et la complexité des parcours, tendraient ainsi à créer de nouvelles frontières entre le travail social et ses bénéficiaires en confrontant les travailleurs

[123] Les difficultés rencontrées par les travailleurs sociaux pour mener à bien leurs missions dans un contexte de lutte contre l'immigration illégale et de « chasse » aux sans-papiers ont amené en 2008 la commission éthique du Conseil Supérieur de Travail Social et l'assemblée générale du CSTS à produire un avis destiné à conforter le travail social. Cette déclaration a été adressée à V. Létard, secrétaire d'Etat à la solidarité et présidente du CSTS. Cet avis a été publié dans la revue trimestrielle du SSAE : « Politique d'immigration et travail social : l'avis du CSTS », *Accueillir*, juin 2008, n°246, pp.42-43.

sociaux à une « *altérité indépassable* »[124]. Si le caractère inédit des frontières sociales et cognitives entre les institutions du social et ceux qui se trouvent désignés comme « autre » peut être interrogé, [125] nous pouvons toutefois observer que le travail social se trouve tiraillé par les nombreux paradoxes sur lesquels reposent ses fondements, mais aussi les évolutions qui le traversent. Comme le souligne M. Autes (1999, p. 274) : « "*le malaise dans travail social" fait partie du travail social* ». Au risque de nous éloigner de notre objet, nous ne reprendrons pas ici ces transformations et paradoxes que l'auteur, ainsi que d'autres avec lui (Ion, 1998, 2005 ; Chauvière, 2007) se sont attachés à décrypter. Soulignons juste que ces travaux rappellent que le travail social, mouvant, ne saurait être compris sans prendre en compte les rapports sociaux au sein desquels il trouve sa place.

Au carrefour de l'économique et du politique, entre les logiques de production et d'administration des biens, et celles de la domination et du gouvernement des hommes (Autes, op cit), le travail social a un rôle d'interface entre les *in* et les *out*. Il est ainsi par cette position un vecteur de transmission des normes sociales, de la « pensée d'Etat » et des frontières que celle-ci érige entre les uns et les autres, et qui contribuent à enfermer les groupes minoritaires dans une irréductible différence – une différence qui apparaît « *toujours négative, face à la majorité qui prétend incarner, elle, la norme et la normalité* » (Simon, 1996, p.58 ; cité par Tripier, dans : Cossée, Lada, Rigoni (dir), 2004, p. 20). C'est sur ce fond de tensions et paradoxes qui traversent le travail social que repose la rencontre entre les « mineurs isolés étrangers » et les travailleurs sociaux qui sont amenés à les prendre en charge. Si ces jeunes migrants ne vivent pas quotidiennement l'enfermement, l'identité de « mineur isolé étranger » qui leur est assignée les conduit à s'aventurer vers d'autres épreuves, à dépasser d'autres obstacles et barrages pendant ce *temps de l'institution*. Mineurs protégés jusque leur dix-huitième anniversaire, jeunes « en sursis » pourrions-nous dire encore, ceux-ci construisent leur parcours dans un itinéraire tracé par les institutions d'accueil. Ils découvrent ainsi « la loi de la France qui protége tous les mineurs », s'inscrivent

[124] « L'indépassable altérité », *Revue Hommes et migrations*. Article issu du n°1290, mars-avril 2011 : Travailleurs sociaux et migrations.

[125] La construction de catégorisation et d'assignation identitaire de type culturaliste au sein du travail social ne saurait en effet être considéré comme un phénomène nouveau. En s'appuyant sur des travaux menés sur la période de l'entre deux guerres, F. Guelamine (2002) souligne par exemple que le travail social tenait dès cette période un discours réducteur sur les populations immigrantes en expliquant les problèmes sociaux des personnes par leurs caractéristiques culturelles, ethniques ou religieuses. L'auteure soutient par ailleurs que les visions de l'immigré dans le champ du travail social ont été forgées dans l'univers colonial reprenant les stéréotypes accumulés sur les « indigènes », les « arabes », les « musulmans » notamment. (Guelamine, 2002, p.269) Cette question des représentations stéréotypées et des discriminations dans le travail social a également été étudiée par E. Jovelin (2003) qui s'est intéressé à la place du racisme dans la pensée du travail social.

pour certains d'entre eux dans les projets élaborés pour eux, se conforment aux attentes, aux comportements attendus pour montrer leurs capacités d'intégration. Dans le raisonnement qui suit, nous nous intéressons à cet apprentissage de la vie en foyer et au sens que ces jeunes donnent à l'institutionnalisation de leur migration, que nous avons appelée « intégration institutionnelle ». Nous verrons ainsi de quelle manière ces acteurs composent avec ou contre l'identité de « mineur isolé étranger » qui leur est assignée et en quoi cette intégration institutionnelle peut aussi représenter une opportunité dans leur parcours migratoire.

1.2. Devenir « mineur isolé étranger » : L' « intégration institutionnelle » comme nouvelle opportunité

Le *temps de l'institution* débute pour la majorité des jeunes par la rencontre avec les services de police qui les conduisent ensuite vers le foyer de l'enfance. Leur arrivée dans l'établissement est donc le plus souvent emprunte de craintes - d'autant plus lorsqu'ils ne comprennent pas la langue. Ils ont peur que le centre soit une annexe de la prison, craignent d'être enfermés et renvoyés dans leur pays. D'autres ont toutefois été accompagnés dans l'établissement par des services sociaux spécialisés vers lesquels des compatriotes avaient pu les aiguiller à leur arrivée à Lille. Ces jeunes aspiraient le plus souvent à être protégés par les institutions qu'elles soient en France ou ailleurs. Ils recherchaient du soutien et savaient que les services sociaux pouvaient leur offrir des possibilités pour mener à bien ce qui les avaient guidés jusqu'ici.

Lever les appréhensions de l'arrivée au foyer en permettant aux jeunes de « *se poser* », « *sans rien leur demander* », représente donc un des premiers moments importants de l'accueil mis en avant par les travailleurs sociaux. Il s'agit de dissiper les craintes afin d'instaurer peu à peu la relation de confiance et d'« *apprivoiser* » ces jeunes qui ont du traverser différentes épreuves pour arriver à cette étape du parcours. Ceux que nous avons rencontrés n'étaient toutefois pas tous en demande de protection. Tous n'avaient pas non plus forcément l'intention de s'installer en France lorsqu'ils ont quitté leur pays. Quelque uns d'entres eux, très minoritaires certes (cinq jeunes sur les quarante rencontrés sur ce terrain), expliquent qu'ils ont fugué quelques jours après leur admission, ils sont ensuite revenus seuls

au foyer après avoir réfléchi à leurs projets ou après avoir négocié avec d'autres la suite de leur parcours. Parmi les mineurs qui ont poursuivi leur parcours de mobilité au-delà de la première prise en charge, un d'entre eux a été contraint à partir par le passeur qui l'attendait à Bruxelles. Nous avons pu évoquer la situation de ce jeune, Alban, qui avait été menacé par son passeur. S'il refusait de se rendre en Angleterre et de le rejoindre à Bruxelles, celui-ci l'avait averti qu'il gardait l'argent du passage. Après avoir récupéré la somme qu'il avait versée, et négocié son retour à Lille avec son oncle, le jeune est revenu dans l'établissement.

Lorsque les mineurs décident de revenir au foyer et de s'y installer finalement, les raisons qu'ils invoquent sont souvent similaires. Faute de pouvoir poursuivre leur chemin dans les conditions qu'ils escomptaient et ne voyant pas d'avenir pour eux ailleurs, ils décident d'accepter la prise en charge institutionnelle après avoir compris les possibilités que celle-ci était en mesure de leur offrir.

> *« La France m'a donné ma chance, alors j'ai réfléchi et après je suis resté… »* Explique par exemple Abdallah. La situation est identique pour Hamid qui avait préféré fuir « *le milieu de l'Espagne* » pour « *s'en sortir en France* » et accepter l'aide des institutions françaises : *« Il n'y avait rien à faire là-bas »*.

L'analyse nous amène ainsi à considérer le foyer comme un espace de resocialisation, mais aussi de diffusion et de partage de l'information, qui permet aux jeunes de trouver le repos et la sécurité recherchée, mais aussi de rencontrer d'autres mineurs dans la même situation. Les jeunes présents depuis plus longtemps ont appris les codes de l'institution qu'ils transmettent aux nouveaux arrivés. Ces contacts leur permettent également d'évaluer les champs des possibilités, revoir leurs projets initiaux et finaliser leurs choix.

De plus, la présence de jeunes de la même communauté d'origine est un élément non négligeable dans le processus d'installation. Cet aspect apparaît par exemple dans les propos d'Ali :

> *« Quand je suis arrivé, j'ai vu qu'il y avait d'autres Albanais comme moi. On a discuté ensemble et je leur ai raconté ce que j'avais fait, comment ça s'était passé, etc. Ils m'ont expliqué que c'était dur d'aller en Angleterre, qu'ici c'était*

possible d'aller à l'école, de faire des choses, qu'on était nourri et tout. Et en plus les éducs, ils m'ont dit aussi que j'allais pouvoir aller à l'école… »

L'existence d'un réseau social dans le foyer d'accueil s'avère ainsi un élément rassurant pour le jeune confié à l'ASE. Lorsque l'on évoque les réseaux des migrants, ceux-ci sont régulièrement associés au communautarisme, à un refus d'intégration, voire à l'auto-ségrégation. Pourtant, le réseau social, appréhendé dans sa perspective dynamique, représente la première strate d'une solidarité indispensable pour qui espère survivre dans une nouvelle société et d'autant plus lorsqu'il ne connaît pas la langue (Vatz Laaroussi, 2009 ; Dewitte, 2004). Médiateurs ou personnes relais, les jeunes qui connaissent l'organisation de cette « micro-société » que représente l'institution avec ses normes, valeurs, codes sociaux, donnent accès à ces ressources au nouvel arrivé. Ces relations interpersonnelles représentent dans ce sens une structure intermédiaire entre le jeune et l'institution et lui permet de « faire confiance » pour s'engager dans un processus d'intégration institutionnelle. On perçoit donc ici une autre fonction des réseaux amicaux et communautaires qui se tissent au foyer. Ce sont des réseaux d'information et de référence. Ils offrent une certaine sécurité et participe également à la prise de décision dans la mesure où ils sont susceptibles de guider la mobilité et/ou de contribuer à l'ancrage et l'appropriation du lieu.

Cette étape dans le parcours que symbolise le *temps de l'institution* est toutefois vécue différemment par les jeunes. Il est souvent difficile pour ceux qui avaient eu l'habitude de vivre seul, de manière autonome, en multipliant les déplacements à travers les territoires de la mobilité, d'accepter de ce fixer immédiatement au foyer. La vie en collectivité et les règles imposées par le foyer (horaires fixes, rapport d'autorité à l'adulte), se situent en totale opposition avec le style de vie qu'ils avaient mené parfois depuis quelques années. Ceux-ci avaient du en effet élaborer des stratégies de survie dans leur expérience de l'irrégularité (petits boulots, vols, mendicité) et avaient appris à mobiliser leurs propres ressources pour s'en sortir sans l'aide des institutions protectrices.

« - (…) c'est pas facile ici, c'est pas facile tu vois parce que t'as les gens qui vont pas comprendre, il y a personne qui comprend. Si tu fais quelque chose, comment dire, une connerie, une bêtise, alors tu le dis, tu le dis t'as regretté mais il n'y a personne qui te comprends. Après un mois, deux mois, toi tu as oublié mais tu

sais que eux ils te font la gueule et ils te rappellent ce que t'as fait la dernière fois. Non c'est vrai moi ici je suis gêné… parce que je sais qu'avant j'ai fait beaucoup de bêtises, des conneries et je sais que c'est à cause de moi, c'est moi qui a fait la faute, tu vois. Mais aussi c'est pas moi la faute, c'est aussi les gens ici… Et c'est quand il y a un groupe, tu vois quand quelqu'un il fume le teuch, si tu fumes pas la cigarette, tu fumes pas le teuch, mais quand tu fumes la cigarette et alors s'il y a des gens qui fument qui sont avec toi alors toi aussi tu fumes. Moi si je traîne tout seul, je fais rien tu vois, c'est çà le problème, c'est pas difficile, mais j'essaye (…)

Hamid nous explique qu'il a été sanctionné par les éducateurs lorsque ces derniers ont découvert qu'il fumait du cannabis avec d'autres jeunes au foyer. Depuis, il se sentait « regardé », mal jugé par l'équipe éducative et ne comprenait pas le « règlement » qui lui était imposé.

(…) Oui, moi je fume oui, au Maroc, en Espagne, parce qu'il n' y a personne pour te dire fais pas çà, il n'y a pas de règlement, pas à quelle heure tu rentres, tu vois. Moi j'étais tout seul là-bas, tu rentres à n'importe quelle heure, et ça te plaît parce que personne te dit des règlements. Alors c'est difficile ici pour moi le règlement, même avec ma famille, j'ai pas fait ce règlement, je te jure. A ma maison, je rentre à 11h, minuit, je te jure et c'était pas ce règlement… Maintenant ils me disent tu rentres à 9h alors je rentre à 9h et je serai là, parce que si t'es pas là les éducateurs ils te disent tu n'as pas le respect d'ici et tout çà. Mais je ne sais pas ici ce qu'ils font pour moi… » (Rabi)

Malgré leur situation de « mineur en danger » qu'ils partagent de la même manière avec l'ensemble du groupe, ces jeunes nous sont décrits comme *différents* par les professionnels. Contrairement à la grande majorité des « mineurs isolés étrangers », vus comme des adolescents calmes, respectueux de l'adulte, reconnaissants et volontaires pour s'en sortir, ces derniers sont perçus comme radicalement autres. Ces jeunes sont de fait souvent identifiés comme des éléments perturbateurs et problématiques, des *outsiders* (Becker, 1985 [1963]) par l'équipe éducative. Les travailleurs sociaux mettent en effet l'accent sur les problèmes qu'ils posent dans l'institution. Ils pointent leur consommation

d'alcool, de drogue, les actes d'incivilité et parfois de violence qu'ils commettent également à l'encontre des autres jeunes accueillis.

Ces jeunes migrants, pouvant correspondre aux « dévieurs » et plus précisément aux « déviants sociaux » que décrit E.Goffman (1975 [1963]), feraient ainsi partie d'une catégorie portant les stigmates des « pauvres sans remords » : « *des individus qui apparaissent engagés dans un refus collectif de l'ordre social (…) qui semblent dédaigner les occasions de progresser dans les allées que leur ouvre la société ; eux qui manquent ouvertement de respect à leurs supérieurs ; eux les impies ; eux les échecs de la société quant aux motivations qu'elle propose* ». (Ibid, p.167) Ils adoptent un comportement jugé en écart avec les attributs censés correspondre au groupe des « mineurs isolés étrangers » – caractéristiques liées à la définition institutionnelle du mineur isolé et à la représentation qui lui est associée de l'enfant immigré pauvre et vulnérable, nécessitant d'être secouru puisque venant d'un pays sous-développé et en guerre.

Ces images de ce que doit être le « mineur isolé étranger » protégé par l'ASE, rendent compte d'un ensemble de représentations des professionnels sur les pays d'origine, la culture, les raisons du départ. Ainsi, écrit également A. Etiemble (2010, p.34) : *« (Les) motifs supposés du départ à partir de ce que les mineurs isolés donnent à voir d'eux-mêmes en France influencent le traitement social et politique de leur situation, donc la mise en ouvre de leur protection. (…) Et la reconnaissance du danger dans lequel ils se trouvent est d'autant plus incertaine qu'ils ne sont pas eux-mêmes « demandeurs de protection » (arrestation à la suite d'un délit, refus du placement en foyer…)* » Tous les « mineurs isolés étrangers » ne bénéficient donc pas du même traitement de la part des institutions.

> Un des jeunes que nous avions rencontrés, Fadel, faisait également partie de ce groupe de « déviants sociaux » que les travailleurs sociaux tendent à rassembler sous la catégorie des « errants ». Ce jeune avait transité par l'Espagne, par l'Italie, par toutes ces villes récurrentes dans les itinéraires migratoires, et il était arrivé au foyer après avoir été arrêté pour vol dans un magasin. Il avait fugué une première fois, « *traînant* » dans un des quartiers à proximité du foyer, réputé notamment pour sa place marchande, et inscrit, dans les mémoires des migrations de la ville. Il est revenu au foyer quelques jours plus tard. Fadel s'est ensuite enfui définitivement après un mois de présence « en pointillé » (où il alternait vie à la

rue et dans l'institution) après avoir été sanctionné par l'équipe éducative. Il s'était battu dans l'établissement avec un autre jeune et l'avait menacé avec un couteau. D'après les autres mineurs du groupe, celui-ci savait qu'il n'obtiendrait jamais ses papiers en raison de l'avertissement qu'il avait reçu. Il aurait donc préféré tenter sa chance aux Pays-Bas, la destination qu'il visait au départ.

La situation de ce jeune montre également que l'installation dans l'itinéraire institutionnel se trouve très dépendante des opportunités que l'institution peut offrir au mineur. Dès les premiers moments de la prise en charge, l'enjeu de la régularisation occupe une place centrale dans la relation éducative. Cette perspective est vue en effet par les jeunes comme une condition nécessaire pour s'inscrire dans le lieu et dans les projets proposés, c'est un « moyen pour… ». Toutefois, lorsque la régularisation s'éloigne du champ des possibles, le mineur continue son parcours. Il poursuit sa route vers des lieux imaginés plus attractifs, susceptibles de lui fournir d'autres opportunités.

L'enjeu des papiers, l'intégration scolaire et professionnelle, la constitution d'un réseau d'amis ou de connaissances, tous ces éléments sont susceptibles d'influencer la suite du parcours et faire de la prise en charge institutionnelle une nouvelle opportunité. En outre, la présence des travailleurs sociaux, éducateurs du foyer et référents sociaux de l'Aide sociale à l'enfance, nous semble également être un élément important dans le processus d'installation. Nombre de mineurs soulignent en effet qu'« *en France, le mineur a des droits et qu'on s'occupe de lui* ». Dans tous les entretiens, ceux-ci évoquaient à plusieurs reprises le nom des adultes dont ils se sentaient proches : les éducateurs, mais aussi les maîtresses de maison et les ouvriers du service technique qui connaissaient certains de leurs secrets. Ces professionnels avec lesquels ils entretiennent des relations privilégiées (parfois même affectives) peuvent ainsi s'insérer dans leur réseau local et devenir des personnes ressources pour la suite de leur parcours.

Le temps de l'institution introduit donc une nouvelle dimension à l'expérience migratoire. En donnant aux jeunes la possibilité de faire le point, de réévaluer le projet de départ, ce moment leur permet également de donner du sens à leur migration en construisant avec des adultes référents, mais aussi au quotidien avec d'autres jeunes, migrants et autochtones, les bases d'un nouveau projet d'avenir. Pour autant, ces bases demeurent

fragiles. La précarité de leur situation administrative contribue en effet à limiter les possibilités d'insertion scolaire et professionnelle sur le territoire. Comme nous le verrons ensuite, si certains ont pu être régularisés et intégrés dans un cursus scolaire et professionnel. D'autres au contraire ont été soumis, comme de nombreux jeunes qui partagent la même expérience, aux injonctions paradoxales de l'Etat dans la gestion de leur situation.

1.3. De l'accompagnement à l'éloignement : quand l'Aide sociale à l'enfance « fabrique » des sans-papiers.

Bien que nous n'ayons pas rencontré ce types de situations au cours de l'enquête, les travailleurs sociaux ont pu à plusieurs reprises nous confier que certains mineurs se présentaient spontanément avec l'adresse du foyer inscrite sur un morceau de papier après avoir été déposés par le passeur à proximité de la structure. Les jeunes en question possèdent généralement dès leur arrivée l'ensemble des documents nécessaires à leur prise en charge (extrait d'acte de naissance, bulletins scolaires, etc.) D'après les professionnels, ces mineurs sont le plus souvent des jeunes chinois arrivés en France par le biais de filières d'immigration clandestine. Les services de la police de l'air et des frontières et le parquet des mineurs n'excluent pas en effet que le foyer ait pu être un lieu repéré par les « passeurs ». L'instrumentalisation du dispositif de protection de l'enfance par les jeunes, leur famille, et plus largement par les réseaux migratoires, est une hypothèse régulièrement avancée par les acteurs. Cette situation a d'ailleurs alimenté les craintes de l'*effet d'appel d'air* que pouvait représenter la régularisation par le biais de la prise en charge à l'ASE. Elle a également contribué à développer une logique de soupçon entre les « vrais » et les « faux » mineurs étrangers tant par rapport à leur véritable isolement, qu'à leur minorité ou leur pays d'origine. Avant même de recourir à l'authentification des documents d'état civil sollicitée par le tribunal après le durcissement de la politique d'accueil des « mineurs isolés étrangers » en 2003, l'expertise osseuse a été une pratique régulièrement usitée afin d'opérer ce tri entre les « vrai » et les « faux » mineurs. Après quelques semaines de prise en charge, le « mineur isolé étranger » peut donc devenir un clandestin sans droit au séjour si l'expertise médicale le déclare majeur et qu'il ne dispose d'aucun document pouvant attester de sa minorité.

C'est ainsi qu'un des jeunes que nous avions rencontrés a perdu son identité de « mineur isolé étranger » après plus de dix mois de prise en charge, bien qu'il persistait à se déclarer mineur. Celui-ci a été contraint de quitter le foyer, les travailleurs sociaux ne l'ont plus jamais revu. Cette situation a d'ailleurs été mal vécue par l'équipe éducative qui continuait d'évoquer cette situation en parlant de lui comme d'un jeune qui semblait enfermé dans un secret et qu'ils n'ont pas été en capacité d'aider. Comme nous l'évoquions plus tôt, les travailleurs sociaux se trouvent également le plus souvent confrontés à des situations très contradictoires. Dépendants des politiques, ils subissent, en tant qu'intermédiaires entre elles et les jeunes, la dimension sécuritaire que développe l'Etat ; ce qui rend leurs missions au quotidien d'autant plus ambiguës et difficilement supportables : « *On les voit partir avec leurs sacs, on ne sait pas trop ce qu'ils vont faire, s'ils restent par ici ou pas. En tout cas, c'est ignoble, tout le monde se fout du sort de ces gamins* » (Educatrice spécialisée, foyer de l'enfance)

Entre « droit de l'enfance » et « maîtrise des flux migratoires », l'intervention sociale en faveur des mineurs se trouve dans une situation très paradoxale. Pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, ces jeunes bénéficient des dispositifs de droit commun en faveur de l'enfance en danger. Le droit commun a cependant ses limites. L'étranger est Autre, porteur de risque, sa présence inquiète et dérange. La présence des mineurs, jugée massive et problématique, n'échappe pas à ces représentations. Dans ce sens, ce n'est qu'une protection à minima qui peut être concédée à ces jeunes, quand celle-ci ne leur est d'ailleurs pas totalement déniée.

Accompagnés pendant leur minorité par les services sociaux français, nombre de jeunes risquent en effet de devenir à dix-huit ans les sans-papiers adultes que l'Etat aspire à éloigner. De plus, la prolongation de la prise en charge du mineur jusqu'à vingt et un ans dans le cadre d'un contrat jeune majeur (APJM) ne résout en rien la question des papiers. Ces jeunes adultes, ex « mineurs isolés étrangers » sont pour certains en situation complètement irrégulière malgré la protection dont ils bénéficient et alimentent ainsi la population des « ni régularisables, ni expulsables » présente sur le territoire français. Dans une perspective toujours plus sécuritaire, la législation concernant l'immigration rend finalement caduque toute possibilité de protection offerte par le droit commun. En décomposant les termes de la catégorie, nous comprendrons que c'est bien la dimension « étranger » qui pose problème dans le traitement social de ces mineurs en France.

Ces jeunes sont des **« mineurs »**. Incapables juridiquement au regard de leur minorité, ils nécessitent une représentation. La loi sur l'autorité parentale de mars 2002 prévoit qu'un administrateur ad hoc soit désigné lorsque le mineur est maintenu en zone d'attente et qu'il sollicite l'asile (art 17). Celui-ci est chargé d'assister le mineur et de le représenter dans toutes les procédures administratives tant qu'une mesure de tutelle n'a pas été prononcée. En l'absence de représentant légal, la mise en place d'une tutelle est prévue par l'article 373 et 390 du code civil. Lorsque la tutelle est constatée vacante, celle-ci est confiée au président du Conseil Général.

A ces premières considérations est à ajouter leur situation d'**« isolement »**, critère de danger, qui manifeste un besoin de protection. L'article 375 du code civil introduit la compétence du juge des enfants en matière de protection de l'enfance lorsque « *la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en dangers ou si les conditions de son éducation sont gravement compromises* ». Saisi le plus souvent par le Procureur de la République, le juge des enfants pourra alors prendre à l'égard des mineurs des mesures d'assistance éducative et prononcer une mesure de placement provisoire auprès des services de l'aide sociale à l'enfance. Cette protection judiciaire est également complétée par une protection administrative prévue par le code de l'action sociale et des familles qui stipule que l'Aide sociale à l'enfance peut admettre un mineur en urgence (art.L.223-2 al.2). Par ailleurs l'article 21-12 du Code civil prévoyait que l'enfant confié à l'Aide sociale à l'enfance pouvait par déclaration acquérir la nationalité française. Le législateur ne précisait initialement aucune condition de régularité de séjour, ni de durée de placement à l'ASE, considérant que les services de l'Etat pouvaient garantir l'assimilation du mineur à la société française.

Au-delà de leur « minorité » et de leur « isolement » - caractéristiques qui devraient leur offrir une protection indéniable sur le territoire national - ces jeunes **« étrangers »** relèvent également du droit des étrangers et des lois restrictives de l'asile et de l'immigration en France. Un mineur étranger entré en France en dehors de toute procédure légale est protégé de l'éloignement jusqu'à sa majorité ; cette disposition instaurée depuis l'ordonnance de 1945 n'a pas été remise en cause par le législateur. Toutefois, la loi du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers et à la nationalité, dite « loi Sarkozy », est revenue sur les conditions d'application de l'article 21-12 du code civil qui faisaient l'objet d'un consensus national depuis 1973. Cette loi subordonne à une présence d'au moins trois ans à l'ASE, la possibilité pour le mineur de solliciter, par déclaration au tribunal

d'instance, l'acquisition de la nationalité française. Prétendant lutter contre « l'afflux massif » des mineurs étrangers en France en rendant moins attractif la prise en charge de ces jeunes par les institutions, le législateur a donc revisité une disposition de l'enfance en danger qui n'avait pas été amendée depuis trente ans.

Parmi ces quarante jeunes rencontrés à Lille, quatre d'entre eux ne sont pas restés insérés dans le dispositif ASE plus d'une année. Nous avons précédemment évoqué la situation de ce mineur qui avait poursuivi son parcours dans un autre pays de l'Europe. Il est resté six mois au foyer. Une autre situation correspond à ce jeune venu d'Ouzbékistan qui a été reconnu majeur après l'examen d'âge osseux. Un mineur originaire du Cameroun, Akil, a été rapatrié dans son pays d'origine. Ses parents étaient séparés, il est retourné vivre avec son père. En effet, Rabi, qui est arrivé en France à 17 ans et demi, n'a pas pu être régularisé. A dix-huit ans, il est devenu un sans-papier. Sa référente explique que la situation était très difficile pour ce jeune qui avait été orienté dans un studio après quatre mois de présence dans l'établissement. Il avait son appartement, de l'argent de poche à gérer. Deux mois plus tard, la prise en charge prenait fin. Il a été déposé dans Lille par un éducateur à un endroit qu'il connaissait. Les autres jeunes ont donc fait le choix - ou ont eu la possibilité - de s'installer à Lille. Si cette protection par les institutions pouvait donc représenter une opportunité en leur permettant d'accomplir leurs projets, peu d'entre eux ont toutefois pu réaliser leur rêve par le biais des services sociaux français.

2. CARRIERES INSTITUTIONNELLES DU « MINEUR ISOLE ETRANGER »

La notion de *carrière*, héritée de la tradition sociologique de Chicago, nous est apparue utile pour comprendre le parcours des jeunes au sein du dispositif institutionnel. Lorsqu'ils quittent le temps du déplacement, leur migration s'institutionnalise et ils deviennent tous, malgré la diversité de leur situation antérieure, des « mineurs isolés étrangers ». Parler de carrières nous permet donc d'aller au-delà de cette identité fabriquée qui réduit les jeunes *isolés* à un parcours type. Si leur trajectoire migratoire est multiple, leur parcours institutionnel l'est tout autant. Nous tenterons donc maintenant de mettre en évidence l'hétérogénéité des trajectoires institutionnelles des mineurs étrangers, les différentes séquences qui les constituent, les moments de ruptures qui les ponctuent et qui les

orientent[126]. Pour cela, nous croiserons deux niveaux d'analyses en prenant en considération d'une part, la logique de l'institution en retraçant les phases objectives et successives de leur parcours (les modalités d'accueil, l'orientation scolaire et professionnelle, la régularisation), et d'autre part l'expérience vécue par les jeunes devenus pour certains majeurs régularisés.

Nous parlons depuis le début de l'étude de « mineurs isolés étrangers » en suivant d'une certaine manière la chronologie de leur parcours. Pour autant, comprenons que *ce temps de l'institution* symbolise également le passage à l'âge buttoir des dix-huit ans qui les fait basculer dans l'irrégularité. A cet égard, les situations sont également différentes.

Nous présenterons donc ici une succession d'étapes qui, en réalité se chevauchent, et se superposent. Ainsi, la trajectoire institutionnelle de certains jeunes a été marquée par une insertion scolaire rapide, dès les premiers mois de présence au foyer. D'autres ont été contraints d'attendre plus longtemps. Il en est de même pour le changement d'établissement ou la régularisation. Plusieurs mineurs ont changé de services d'accueil mais n'ont pas quitté le foyer de l'enfance ; d'autres ont été orientés à plusieurs reprises. Les trajectoires institutionnelles des mineurs/majeurs isolés étrangers ne sauraient en effet être appréhendées dans un ordonnancement rigoureux et chronologique. Pour autant, afin d'en rendre l'analyse plus intelligible, nous avons fait le choix de mettre en évidence les moments qui nous semblaient déterminants dans leur parcours : le premier accueil, l'orientation, l'insertion scolaire et/ou professionnelle et la régularisation.

2.1. De l'accueil d'urgence à la réorientation.

2.1.1. Des premiers moments de l'accueil… à l'expérience de la mise en attente.

Les jeunes que nous avions rencontrés ont tous été accueillis au foyer et y sont généralement restés entre sept et neuf mois avant d'intégrer un autre établissement. Ce premier lieu d'accueil symbolisait la rencontre entre les « mineurs isolés étrangers » et les

[126] Cette analyse des trajectoires institutionnelles s'appuie sur l'enquête que nous avions menée dans le cadre du Master. A partir d'une analyse de dossiers de suivi socio-éducatif, d'entretiens menés auprès de travailleurs sociaux et auprès de jeunes qui étaient toujours pris en charge, ce travail a permis de reconstituer le parcours de trente mineurs accueillis pendant le temps de l'institution.

institutions françaises. Les jeunes y ont découvert les opportunités qui pouvaient leur être offertes dans le cadre de leur prise en charge institutionnelle. Dès les premiers mois du placement, ceux-ci étaient susceptibles d'être intégrés dans les dispositifs d'alphabétisation et de scolarisation. Le foyer travaillait avec différents partenaires pour permettre aux jeunes d'apprendre la langue : des cours étaient dispensés dans la structure une fois par semaine ; ils se rendaient également dans des associations d'alphabétisation de la métropole lilloise et maisons de quartiers plusieurs fois par semaine.

Phase d'évaluation et d'orientation, le premier moment de l'accueil marque donc les prémices du processus d'installation du jeune migrant dans la société française. Il est amené à donner un autre sens à son parcours en s'inscrivant dans un projet qu'élaborent avec/pour lui les travailleurs sociaux. Pour autant, ce schéma n'est pas systématique. Le projet d'insertion est souvent remis en cause par la problématique des « papiers » ; ce qui n'est pas sans conséquence pour le jeune qui, après quelques mois d'attente, interroge la légitimité de sa présence au foyer et la réelle opportunité que représente l'intégration institutionnelle pour son avenir. Cette question se posait avec acuité pour ceux qui, âgés plus de 16 ans, ne pouvaient ni être scolarisés, ni intégrer une formation professionnelle. Un public pour lequel la régularisation s'avérait d'autant plus complexe. Cette question des papiers interroge également le sens d'une insertion indéterminée en raison des incertitudes qui entourent le passage à leur majorité : « *je ne sais pas si je vais pouvoir rester* », « *je ne comprends pas ce qu'ils vont faire de moi* », « *là, je ne fais rien encore, je ne sais pas si je vais pouvoir aller à l'école un jour..* ». Toutes ces interrogations symbolisent le passage du rêve des premiers moments de l'accueil, à l'incompréhension du séjour, aux désillusions. Ces jeunes comprenaient progressivement que la vie en Europe n'était pas comme ils l'avaient imaginée : ils n'avaient pas de papiers, n'allaient pas à l'école, ne travaillaient pas. Cette situation d'attente contrainte, a été vécue très difficilement par l'ensemble de la population rencontrée, et plus particulièrement pour ceux qui souhaitaient rapidement trouver du travail pour envoyer de l'argent à leur famille ou rembourser la dette du passage. Ils n'avaient d'autre choix que d'attendre, et espérer qu'*on* leur donne la possibilité d'accomplir ce qu'ils avaient envisagé. Cette attente était gérée différemment selon les jeunes. Si certains d'entre eux acceptaient difficilement de participer aux activités proposées par les associations ou dans le foyer (sport, dessin, participation au service travaux) estimant que celles-ci ne résolvaient en rien les difficultés du quotidien, d'autres comme Sam précisait qu'elles lui permettaient de rompre l'ennui, la solitude, et de « *penser à autre chose* » :

« C'est mieux parce que comme çà je suis occupé et je ne suis pas tout seul dans ma chambre parce que c'est dur d'être tout seul ! Après tu penses, tu penses, c'est pas bien pour toi. Quand je pense, c'est à cause des papiers parce que j'ai été refusé de ma demande de statut de réfugié. Là j'ai fait un recours depuis deux mois et donc j'attends et c'est dur aussi d'attendre (…) En fait ils disent que c'étaient mes parents qui étaient vraiment en danger, c'est pour çà qu'ils ont été tués. Mais moi, les rebelles, ils n'ont fait aucune menace pour moi directement. Donc c'est qu'il n'y a pas vraiment de danger suffisant pour rester en France. Alors là, j'attends… C'est difficile à comprendre pour moi et ça me fait peur si je dois repartir. Mais je ne crois pas, moi je me comporte bien ici et c'est important de bien s'intégrer dans le pays, de respecter les règles du pays, quoi…(…) Ce que je voudrais, c'est pouvoir avoir une formation pour trouver un bon travail pour plus tard. Mais tout çà, ça dépend de mes papiers. Sans papiers, tout çà c'est bloqué… »

C'est en ce sens que cette expérience de « mineur isolé étranger » est vécue de manière paradoxale par ces jeunes. Ils sont à la fois protégés et contraints, libres de partir et contraints de rester pour espérer. Comme le montre également C. Kobelinski (2009) à propos de l'expérience des demandeurs d'asile en CADA, en même temps qu'il représente une mise à l'abri de soi, un temps d'apprentissage des codes de la société d'accueil, l'accueil (et l'attente) en CADA implique également une forme de soumission. Suspendus à la décision attendue, les personnes dans ces espaces de confinement se trouvent assujetties aux modes d'organisation du dispositif. Elles y font l'expérience de l'infantilisation et de la perte d'autonomie en raison des principes régulateurs de la vie quotidienne : « *La mise à l'écart en CADA semble offrir le cadre pour que l'attente se déploie et, pour ainsi dire, gagne en visibilité. Le CADA est un lieu d'attente, un espace provisoire où l'incertitude du futur, la stable précarité du présent et les contraintes de la procédure et du confinement constituent le trait commun qui relie les parcours des demandeurs d'asile qui y sont accueillis. La violence douce de la bureaucratie est certainement vécue par tous les requérants d'asile, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur du dispositif d'accueil. Cependant, les résidents se trouvent dans une situation que l'on peut appeler de normalisation de l'attente dans un espace de transit du fait de la*

stabilisation (précaire) qu'offre le CADA, vécue comme un "soulagement". » (Ibid, p.232-233)

Ce temps qui s'étire fait d'espoir et d'ennui apparaît donc particulièrement marquants pour les migrants, qu'ils soient en CADA, ou comme nos jeunes enquêtés, mineurs placés en foyer. C'est également dans ce temps du quotidien qu'ils pensent, qu'ils se remémorent leurs expériences passées et qu'ils imaginent leur futur : *« être bien, tranquille, comme tout le monde* ». Aussi importants que pouvaient être leur déconvenue et leur mal-être au foyer, les jeunes souhaitaient toutefois persévérer pour atteindre leurs buts. La question du retour ne se serait posée en aucun cas :

> *« Rentrer en Angola ? Non je n'y pensais même pas, c'était impossible, je n'avais rien, pas de diplôme, pas d'argent, pas de travail. Il fallait que je reste et que je prouve que j'étais capable…»* (Sassou).

Si la migration est associée à une idée de promotion pour celui qui décide de quitter son pays, on voit bien ici que le retour fait référence au déshonneur et à l'échec. Dans ce sens, le jeune entretient un projet d'amélioration de ses conditions de vie dans la société d'accueil ; la question de la réussite sociale pour soi - et à travers soi, celle du groupe familial - est perceptible dans les discours. Certains jeunes économisaient également une partie de l'argent de poche qu'ils recevaient des éducateurs pour l'envoyer au pays, « *dans l'attente,* expliquent-ils, *de pouvoir faire plus* ». En outre, plus le temps de présence en accueil d'urgence se prolonge et plus la nécessité d'une réorientation se fait pressante. Tous soulignaient en effet les difficultés qu'ils rencontraient dans cette vie en collectivité, les règles qui leur étaient imposées, et regrettaient, après plusieurs mois, le manque de sérénité du foyer (*« ce n'est pas pareil une éducation à la maison, avec la famille, et une éducation au foyer »)*

2.1.2. L'orientation : une étape dans la trajectoire institutionnelle

Si l'accueil d'urgence marque une étape dans le parcours du jeune, le moment de son orientation dans une autre structure est également un moment fort de son itinéraire institutionnel. L'orientation représente le temps de l'éclatement des groupes. Le jeune est

amené à construire de nouveaux repères, doit s'adapter à une équipe éducative différente et s'éloigne géographiquement du réseau social qu'il s'était constitué. Lors de nos échanges, les travailleurs sociaux mettaient en avant les difficultés que pouvaient rencontrer les mineurs pour s'adapter à leur nouvelle structure d'accueil.

Toutefois, comme le soulignaient les référents sociaux, nombre d'entre eux continuaient à se rendre régulièrement dans l'établissement après l'avoir quitté :

> *« Il a fugué plusieurs fois après son orientation, il a eu un peu de mal au début. Alors quand le foyer me contactait pour me prévenir de son absence, bon je savais très bien où il allait, ce n'était même pas la peine de chercher. Alors on appelait le foyer, et il était là … »* (Assistante sociale, ASE).

> *« Au début, tous les week-ends, ils étaient là, c'était le rassemblement. Ils savaient que certains d'entre eux y étaient toujours accueillis, alors ils n'hésitaient pas, ils y allaient tous… »* (Educatrice spécialisée, ASE)

Si les trajectoires des mineurs étrangers s'étaient donc croisées au foyer, c'est en ce lieu que toutes se sont également dispersées. Seuls deux jeunes Albanais, ont poursuivi un parcours identique. Ils s'étaient rencontrés pendant le voyage, ont été accueillis au même moment au foyer, et à leur demande, ils ont ensuite été orientés dans la même structure collective. Plus tard, l'un d'eux avait demandé un accompagnement dans un appartement semi autonome. L'autre n'a pas sollicité sa réorientation. (*« Ali, lui, il est resté. Il ne voulait pas vivre seul, il avait besoin d'avoir un cadre. Et donc c'est là que Ramis et lui se sont ensuite séparés… »*, référent social, ASE).

Différents types de structures sont sollicitées pour l'orientation, en fonction du profil et du projet du jeune. Toutefois, l'absence de « papiers » et les difficultés linguistiques peuvent représenter des freins importants dans ce processus d'orientation. Les professionnels expliquaient d'ailleurs que la situation était devenu encore plus complexe depuis l'application de la loi de novembre 2003 (*« personne ne sait vraiment si on pourra les régulariser, alors ils ne prennent pas le risque et ils refusent l'admission du jeune »* Educateur spécialisé, foyer de l'enfance). La question des critères d'admission se pose ainsi de manière récurrente dans l'accueil des mineurs en difficulté.

Par exemple, un des jeunes chinois, avait reçu un avis défavorable pour son admission dans une structure d'accueil de la métropole lilloise. Bien que les efforts qu'il fournissait au quotidien étaient soulignés dans les rapports des travailleurs sociaux du foyer, le refus de son admission dans une autre structure avait été motivé par les éléments suivants : « *incapacité ou refus d'intégration* (…), *Huang n'a pas d'autre choix que celui de travailler* ». Le jeune était venu en Europe « pour réussir et gagner de l'argent », comme d'autres jeunes qui franchissent les frontières européennes. Celui-ci n'avait pas les bases pour intégrer le système scolaire français ; l'école n'était d'ailleurs pas son projet initial. Cette situation montre bien la distance qui sépare les logiques institutionnelles de celles des « mineurs isolés étrangers ». Ces jeunes n'ont d'autre choix que de correspondre aux attentes normatives de la société d'accueil pour espérer mener leur projet à terme.

Malgré les difficultés rencontrées dans le processus d'orientation, l'analyse des dossiers de suivis socio-éducatifs nous a permis d'observer que tous les mineurs étaient parvenus à quitter le service d'accueil d'urgence. Différentes trajectoires - que nous appelons *trajectoires résidentielles* - pouvaient être identifiées dans leur parcours institutionnel. Celles-ci ne sont pas spécifiques aux jeunes migrants isolés et peuvent correspondent aux parcours de tout mineur confié à l'ASE. Toutefois, l'inscription de ces derniers dans ce type de trajectoire est complexifiée par la question de la régularisation. La majorité des jeunes ont d'abord été orientés vers d'autres structures collectives de la métropole lilloise : Maisons d'enfants à caractère social (MECS), Réseaux d'accompagnements personnalisés (RAP), Internats éducatifs scolaires, Foyers d'hébergements pour adolescents en difficultés sociales et familiales. D'autres ont été transférés dans un service du foyer de Lille, un service de vie en semi-autonomie. L'orientation dans ces structures *collectives* et *semi-autonomes* représente ainsi une deuxième séquence dans la trajectoire résidentielle du « mineur/majeur isolé étranger ». Ceux-ci peuvent être ensuite orientés dans des dispositifs d'accueil en logements extérieurs. Les jeunes y vivent seuls et sont accompagnés par leurs référents sociaux et l'équipe éducative du foyer. Ils ont également été orientés dans des foyers de jeunes travailleurs de la métropole lilloise. Lorsque la situation administrative a pu être régularisée, certains d'entre eux ont pu ensuite bénéficier d'un soutien dans la recherche d'un logement public ou privé et ont accédé à un appartement dont ils sont aujourd'hui locataires en titre. A cette arrivée du parcours résidentiel, les jeunes disposent généralement des garanties nécessaires à leur installation sur le territoire (régularisation, insertion scolaire et/ou semi-

professionnelle). Toutefois, au vu des difficultés rencontrées dans la scolarisation et dans le règlement de leur situation de séjour, tous n'ont pas pu accéder à cette étape de leur trajectoire institutionnelle.

2.2. Des possibilités de scolarisation et de formation.

Bien que la scolarisation n'était pas forcément le projet initial de l'ensemble des jeunes, elle représente un facteur important dans le processus d'intégration institutionnelle. Les jeunes comprennent que sans école, ils risquent d'avoir des difficultés à élaborer un projet d'avenir et à montrer leur capacité d'intégration dans la société française. L'un d'entre eux nous avait d'ailleurs clairement expliqué qu'il était nécessaire pour lui d'apprendre très vite le français et qu'un établissement scolaire autorise son inscription « pour que le juge accepte qu'il reste en France pour toujours ». Si l'acquisition de la nationalité française n'était pas subordonnée au niveau scolaire du jeune, la maîtrise de la langue française était un des critères retenus par le juge d'instance pour apprécier la capacité d'intégration du jeune et les progrès qu'il avait réalisés depuis son arrivée dans la société française. Il était donc d'autant plus facile pour un jeune d'apprendre le français s'il était scolarisé ; et l'appréciation du juge lui aurait étéd'autant plus favorable : *« c'est vrai que l'école est un plus, parce que quand le jeune passe devant le juge, il lui demande où il en est, ce qu'il a fait depuis qu'il est arrivé, etc…* » (Educateur spécialisé, Foyer de l'enfance de Lille). Les jeunes aspiraient donc tous à trouver un dispositif dans lequel ils pouvaient être insérés ; les interlocuteurs s'accordaient tous par rapport à cela. Pour autant, ce souhait se trouvait ou plus moins réalisable en fonction de leur âge, de leur niveau scolaire, des places disponibles dans les structures et de la volonté des établissements de les accueillir.

Nous avons en effet pu montrer précédemment la diversité des parcours au pays. Certains jeunes avaient été peu scolarisés avant leur départ et nombre d'entre eux n'étaient pas allés à l'école depuis des mois lorsqu'ils sont arrivés en France. Soulignons également que les systèmes et les programmes scolaires ne sont pas non plus semblables d'un pays à l'autre. Dans ce sens, les jeunes avaient d'autant plus de chances d'intégrer l'école lorsqu'ils étaient francophones et que leurs acquis scolaires correspondaient à ceux de leur classe d'âge en France. Des différences importantes ont donc pu être observées entre les francophones et non francophones (qui devaient préalablement bénéficier de cours d'alphabétisation), mais

aussi entre les « moins de 16 ans » et les « plus de 16 ans » (qui n'étaient plus en obligation scolaire sur le territoire français).

Les jeunes de moins de 16 ans ont été scolarisés dans le cadre de classes d'accueil pour étrangers (les « CLA »). Ces classes d'accueil permettent aux jeunes étrangers de s'insérer progressivement dans un cursus normal quand le français est maîtrisé : *« quand il comprend mieux la langue et qu'il sait écrire »* (Educateur spécialisé, Foyer de l'enfance de Lille). Les possibilités de scolarisation se sont avérées toutefois très minces pour ceux qui n'avaient que trop peu fréquenté l'école dans leur pays d'origine, ou avaient été déscolarisés depuis plusieurs années. Ces derniers, écartés de l'intégration scolaire, ont été encadrés dans des activités d'ordre occupationnel : ils ont été placés dans un service du foyer pour participer à des « chantiers internes » (confection de meubles, entretien des bâtiments, des espaces verts) et à des « chantiers externes » dans d'autres établissements de la métropole lilloise. Parallèlement, ils ont suivi des cours d'alphabétisation. Les trois-quarts des jeunes que nous avions rencontrés ont intégré le service « travaux » pendant leur phase d'accueil dans l'attente qu'un projet scolaire et/ou semi-professionnel puisse se concrétiser. Parmi eux, certains ont attendu plus de huit mois avant d'être acceptés dans un dispositif.

L'orientation scolaire des jeunes de moins de 16 ans a donc commencé lorsqu'ils étaient accueillis au foyer : inscription aux tests d'aptitude, évaluation des compétences scolaires et de la maîtrise du français, affectation dans les établissements de la métropole lilloise. L'équipe éducative et les référents sociaux s'efforçaient ensuite de trouver une structure d'hébergement à proximité de l'établissement scolaire fréquenté par le mineur. Différentes trajectoires ont pu être identifiées dans le processus d'intégration scolaire. Les possibilités de scolarisation variaient certes en fonction de l'âge, des places disponibles et du niveau scolaire des jeunes. Toutefois, l'analyse révèle également une surreprésentation de certains types d'orientation. Lorsque les jeunes ont eu la possibilité d'intégrer un cursus scolaire, l'orientation dans des filières techniques courtes (troisième pré-professionnelle ou d'insertion, Brevet d'enseignement professionnel - BEP, Certificat d'aptitude professionnel – CAP) est en effet apparue très largement majoritaire. Plusieurs mineurs ont également intégré des sections d'enseignement professionnel adapté (SEGPA).

Ces observations reflètent les résultats de l'étude de C. Schiff (2004) sur la scolarisation des élèves primo-migrants. Celle-ci montre en effet que les jeunes primo-

migrants sont généralement orientés vers des sections peu valorisées et qu'ils sortent rapidement du système scolaire. L'auteure évoque les inadaptations des procédures d'évaluation qui restent par ailleurs très disparates selon l'académie considérée. Les outils dont disposent les services chargés de l'évaluation reposent essentiellement sur un modèle de test élaboré en fonction des normes du système scolaire français. Bien que les exigences du système scolaire français puissent être supérieures à celles de la plupart des pays d'origine des jeunes étrangers, les mauvais résultats des élèves reflèteraient également un manque de compréhension dû à la manière dont les tests sont posés. Nous avons effet pu à plusieurs reprises observer un décalage entre les niveaux scolaires que les jeunes nous déclaraient lors des entretiens et leur niveau estimé en France à l'aide des tests d'orientation. Les jeunes ont été orientés dans des filières courtes qui correspondaient donc le plus souvent assez peu aux projets qu'ils avaient pu élaborer avant leur migration. Au-delà des difficultés liées aux procédures d'évaluation, les échanges avec les travailleurs sociaux nous ont permis de comprendre que les formations devaient également satisfaire les contraintes temporelles de la prise en charge (18 ans, voire 21 ans si les jeunes bénéficient d'un APJM). Les professionnels de l'enfance accompagnent donc rarement le projet des mineurs/majeurs dans des formations de longue durée au risque que ces derniers ne puissent terminer leurs études avant la fin de la mesure de protection. Les jeunes ont donc été admis, pour la très grande majorité d'entre eux, dans des filières BEP/CAP dans des spécialités toutefois différentes (plomberie, peinture, vente, électrotechnique, comptabilité, cuisine, mécanique auto). En effet, sur les trente mineurs, seuls quatre d'entre eux ont pu accéder aux filières générales (littéraires, scientifiques et sciences économiques) des établissements scolaires du deuxième degré. Ces derniers disposaient d'un capital scolaire important avant leur départ. Pour autant, tous ont été contraints de doubler à leur arrivée dans le système scolaire français. Enfin, cinq jeunes n'ont jamais eu la possibilité d'être scolarisés. Parmi eux, trois jeunes avaient quitté l'Aide sociale à l'enfance avant d'être intégrés dans un projet de scolarisation et de formation.

Les trajectoires scolaires des « mineurs isolés étrangers », au même titre que leurs trajectoires résidentielles sont très hétérogènes. Celles-ci prennent des chemins différents, répondant généralement aux contraintes liées à leur situation de séjour. Nous présentons dans notre chapitre suivant comment ont évolué ces situations. Toutes les formations n'ont été pas menées à terme : lorsque les jeunes quittent l'école, ils sortent également le plus souvent du dispositif de protection de l'enfance. Pour autant, le *temps de l'institution* est marqué par d'autres éléments déterminants pour l'évolution de leur parcours : le passage à la majorité et

la régularisation. Le décalage entre les délais d'obtention des papiers et de la prise en charge nécessite souvent une poursuite de la prise en charge dans le cadre d'un contrat « jeune majeur ». La majorité des jeunes rencontrés au cours de l'enquête a bénéficié d'une prise en charge au-delà des dix-huit ans. Cet allongement provisoire de la prise en charge permet de « gagner du temps » lorsque les situations administratives sont en cours de régularisation et offre aux jeunes la possibilité d'être accompagné plus longuement dans les projets qu'ils avaient amorcés. Toutefois, comme nous le verrons ensuite, l'APJM ne garantit pas leur régularisation à vingt et un ans.

2.3. L'enjeu des papiers

Le processus de régularisation, considéré comme un élément fondamental pour permettre l'intégration du jeune en France, se situe au cœur de la prise en charge institutionnelle du « mineur isolé étranger ». Dans *le temps de l'institution*, leur trajectoire se trouve ainsi marquée de façon récurrente par ce problème de « papiers » qui contribue à les identifier : hostilité des établissements scolaires pour accepter leur admission provoquant un retard dans l'intégration scolaire, frilosité des structures d'hébergement peu habituées à accompagner leur profil « atypique » freinant leur orientation, projection difficile dans l'avenir en l'absence de certitude sur un droit au séjour reconnu à la majorité. En l'absence de possibilité de régularisation, certains jeunes n'ont donc pas pu poursuivre les projets qu'ils avaient parfois construits pendant plusieurs années dans le cadre de leur prise en charge.

Au vu de ces problèmes liés à l'absence de droit au séjour, lorsque la régularisation est possible, l'obtention des « papiers » est une étape importante dans le parcours du jeune. Celle-ci marque la fin d'une situation d'attente angoissante et leur donne la possibilité de consolider leurs projets ou de rebondir vers d'autres opportunités. Quelque soit la nationalité, le sexe et l'âge, les aspects psychologiques figurent, selon Laacher et Brun (2000), au premier rang des effets de la régularisation. Ces aspects psychologiques s'expriment essentiellement sous deux formes : l'une qui mobilise des concepts tels que la « liberté » ou la « stabilité »; l'autre qui renvoie plus spécifiquement à l'« avant » et à la fin de la « peur » qui caractérisait cette période. La régularisation est en effet une rupture dans la trajectoire institutionnelle du jeune en France et peut être considérée, au vu de leurs propos, comme le symbole d'une nouvelle existence.

2.3.1. Devenir français ou repartir

Au vu des faibles chances de régularisation par le biais d'un titre de séjour ou par la reconnaissance du statut de réfugié, l'acquisition de la nationalité française par déclaration (art.21-12 du C.civ) représente pour les jeunes étrangers une des rares voie d'accès à un droit au séjour durable à leur majorité. La situation s'est toutefois complexifiée depuis quelques années dans la mesure où les dispositions juridiques limitent considérablement le nombre des bénéficiaires potentiels. Pour autant, plus de la moitié des jeunes rencontrés avaient eu la possibilité de demander le 21-12 et avaient été régularisés dans le cadre de cette disposition. En 2005, lorsque nous avions effectué notre recherche de DEA, certains d'entre eux étaient toujours pris en charge par l'ASE et poursuivaient leur scolarité. D'autres étaient sortis du dispositif de protection de l'enfance. Six jeunes demeuraient toujours en attente de régularisation ; ils s'étaient vus notifier un premier rejet à leur demande de nationalité française. Cinq jeunes n'avaient pas été régularisés. Quatre d'entre eux étaient restés moins d'une année dans le dispositif de l'ASE.

Au regard de ces éléments, nous pouvons comprendre que l'acquisition de la nationalité française représentait la seule possibilité pour protéger durablement ces jeunes et leur permettre de concrétiser leurs projets. Avant l'application de la loi de novembre 2003 et bien qu'aucun critère spécifique n'était prévu par le législateur, le Juge des nationalités sollicitait, à Lille, un délai de six mois de prise en charge à l'ASE et attendait du mineur étranger qu'il fasse preuve d'une volonté d'intégration dans la société française. La notion de mérite (« *faire des efforts pour apprendre la langue* », « *aller à l'école* ») était en effet très étroitement liée au processus de régularisation. Ces éléments étaient constamment mis en avant lors des entretiens par les différents acteurs intervenant dans leur séjour en France. Par conséquent, comme le montrent les propos de Khaled ci-après, lorsque ces jeunes, qui étaient maintenus dans une situation de doute depuis leur arrivée, obtiennent leur carte d'identité, l'opportunité que représentait l'intégration institutionnelle se concrétise enfin pour eux :

> « *Tu vois au début, la nationalité, je n'y croyais pas. Quand je suis arrivé, les autres m'ont dit : « si t'es calme, tranquille, il y a moyen », et c'est vrai je me suis bien comporté et là, j'ai eu mes papiers, j'ai la nationalité française ! Maintenant tu vois, je me sens Tunisien et Français. La Tunisie, c'est mon pays, je l'ai dans mon cœur, c'est mes racines. Mais ici, j'ai recommencé une nouvelle vie une*

nouvelle page et je me sens bien. Même si j'ai envie de retourner en Tunisie pour voir mon frère, c'est ici que je vais faire ma vie… »

Pouvoir retourner au pays et voyager en toute légalité sont également des aspects importants de la régularisation. Il est en effet très difficile pour ces jeunes, et d'autant plus pour ceux qui ont parfois vécu pendant plusieurs mois, voire des années, dans la mobilité, d'être contraints de se fixer. Le fait d'être « protégés » de l'éloignement lorsqu'ils sont sur le territoire, mais en même temps empêchés de circuler comme ils le souhaitent, apparaît vécu comme une situation enfermante. Plus le temps de la prise en charge s'étire et plus cet ancrage semble contraignant. Ce qu'expliquaient également les travailleurs sociaux :

« Ce sont des ados, ils veulent bouger, c'est normal, mais sans-papiers, ils risquent gros. C'est ce que j'avais essayé de faire comprendre à un jeune que je suivais. Il voulait absolument aller voir un ami en Allemagne. Je lui avais dit que c'était trop risqué, mais il est parti quand même et il s'est fait arrêté. Il a eu de la chance, il n'est resté que quelques heures au commissariat. Il a expliqué qu'il vivait en France dans un foyer, il a montré la carte du foyer et après finalement, ils l'ont relâché pour qu'ils puissent passer les fêtes avec son ami… » (Assistante sociale, ASE).

Si la régularisation peut être perçue par les jeunes comme une *libération*, mais également comme une *récompense*, au vu des efforts qu'ils ont fournis depuis leur arrivée, ceux qui en sont écartés, « ni régularisés, ni expulsés », ou qui demeuraient toujours dans l'attente, vivaient très difficilement cette situation.

2.3.2. Ni régularisés, ni expulsés

Six jeunes âgés de dix-neuf ans se trouvaient dans cette situation paradoxale de sans-papiers protégés, ni régularisés, ni expulsés. Pris en charge par l'ASE dans le cadre d'un APJM jusqu'à leurs vingt et un ans, ceux-ci n'avaient légalement aucun droit au séjour sur le territoire français et ne disposaient d'aucune garantie quant à leur régularisation à la fin de leur placement. Ceux-ci étaient toutefois tous scolarisés. Les travailleurs sociaux soulignaient la complexité de l'accompagnement des ces jeunes majeurs sans-papiers qui finissaient par s'interroger sur le sens des efforts qu'ils avaient fournis. Nombre d'entre eux vivaient cette

situation comme une injustice, voire une trahison, comme nous l'évoquaient certains d'entre eux. Lorsque leur demande de régularisation a été une première fois rejetée, il apparaît difficile pour ces jeunes de poursuivre dans l'itinéraire qui leur a été proposé par les institutions. Les professionnels évoquaient fréquemment le découragement qu'ils percevaient chez les jeunes qui partageaient ce type de situation. Ils les décrivaient comme des jeunes « perdus », « déçus », qui avaient le sentiment d'avoir été pris au piège et qui ne savaient plus comment, ni où se projeter pour la suite de leur parcours. Ces situations attestent de toute l'ambiguïté de la prise en charge socio-éducative de ces jeunes isolés sur le territoire français. Si l'intégration par le bais de l'Aide sociale à l'enfance a pu être une opportunité pour certains d'entre eux, force est de considérer que la sévérité du contexte législatif ne leur offre que très peu de possibilités.

3/ SORTIES ET DEVENIRS…

Dans la suite de la réflexion, nous nous proposons d'analyser les différentes logiques qui ont orienté l'itinéraire des jeunes migrants *isolés* après leur sortie du dispositif de protection de l'enfance. Bien qu'ils aient fait le choix de s'installer à Lille dans la prise en charge, nous montrons que leur localisation sur cet espace ne remet pas forcément en question leur désir de mobilité. Etape dans un parcours, l'accueil à l'ASE a permis aux jeunes de prendre du recul par rapport à leur propre trajectoire et de renégocier leurs projets en articulation avec l'ensemble des ressources qu'ils peuvent mobiliser au sein de l'établissement. Pour autant, leur projet de vie qui s'appuie sur la migration, semble difficilement s'inscrire dans un unique cadre territorial, mais à travers une multiplicité de territoires qu'ils parviennent à connecter grâce aux liens qu'ils maintiennent avec leur réseau social et familial.

3.1. Les modalités du départ de l'ASE : des logiques différenciées

La prise en compte des différents temps qui structurent le parcours des « mineurs isolés étrangers » permet de repérer les similitudes et les différences qui s'expriment dans les logiques de leur parcours. Après avoir traversé plusieurs territoires, c'est le plus souvent « le

hasard de la route », expliquent-ils, qui les a conduits à s'arrêter dans le Nord de la France[127]. Si Lille apparaît très rarement une destination qu'ils souhaitent rejoindre, la position géographique qu'occupe la ville dans l'espace européen est toutefois susceptible de lui faire jouer un rôle particulier dans l'orientation des trajectoires. Tous ces jeunes ont été accueillis au foyer de l'enfance alors que le voyage devait généralement se poursuivre vers d'autres destinations (notamment vers Calais, Bruxelles ou Amsterdam). Pour autant, tous n'ont pas fait le choix de rester dans ce lieu. Certains d'entre eux ont d'abord fugué de la structure avant de faire le choix d'y rester, d'autres ont poursuivi leur mobilité. De la même manière, tous ne se sont pas installés à Lille à l'issue de leur placement. La pluralité des comportements que développent les jeunes migrants isolés sur les routes de leur migration invite ainsi à dépasser les oppositions traditionnelles entre le nomade, constamment mobile, et le sédentaire, assujetti à un territoire. Ils peuvent, en fonction des situations, être tour à tour nomades et sédentaires, se situer tantôt dans la mobilité, tantôt dans l'installation.

Dans la postface qu'il propose à l'ouvrage *Mobilités et ancrages*, J-M. Berthelot (1996, p.156) précise que l'espace peut devenir à la fois « *un lieu de déploiement ou de spoliation, selon que la possibilité de le parcourir s'inscrira dans l'activité du sujet comme ressource ou comme entrave, selon qu'il sera une invite permanente à l'action ou la forme réitérée d'un enfermement (…)* ». Les opportunités dont les jeunes ont pu bénéficier au foyer dans le cadre de leur parcours institutionnel et à la sortie du dispositif demeurent des éléments importants à prendre en compte dans l'analyse de ce processus d'installation ou d'ancrage territorial. En outre, comme nous le montrons ensuite, comprendre le déploiement des trajectoires après le temps de l'institution suppose également, d'interroger leur capacité à créer et maintenir des relations sociales au-delà du cadre strict de leur espace de vie quotidien.

Plus de la moitié des jeunes avaient quitté l'ASE en 2005 ; les autres jeunes bénéficiaient toujours d'une protection dans le cadre d'un contrat jeune majeur. Cinq types de situations ont pu caractériser les conditions dans lesquelles ceux-ci avaient quitté l'ASE : main levée du placement à la majorité, retour au pays, réorientation « hors ASE », rupture de la mesure et autonomie. Dans l'analyse de leurs itinéraires institutionnels, nous avons pu par

[127] La majorité des jeunes migrants isolés n'avaient d'ailleurs qu'une image très floue de la France avant leur départ. Dans le cadre de l'étude réalisée auprès des migrants à Sangatte, S. Laacher (2002) souligne en effet que de nombreux jeunes afghans découvrent en chemin les enjeux liés à l'exil. Il explique que pour eux, plus que pour les autres migrants, « c'est en marchant que se construit le voyage ».

ailleurs observer que tous n'avaient pas obtenu les mêmes possibilités en termes de régularisation et d'insertion scolaire ou professionnelle[128].

3.2. Relocalisation et dispersion après le départ de l'ASE

Bien qu'ils avaient fait le choix de s'installer à Lille pendant plusieurs années, l'analyse souligne que l'accueil au foyer de l'enfance représente pour la majorité des jeunes migrants isolés, une séquence de leur trajectoire migratoire. C'est donc cette variation entre des rapports de sédentarité et de mobilité qu'il ici importe d'interroger. Si le temps de la prise en charge institutionnelle peut en effet être considérée comme une étape dans un processus d'installation, tout porte à penser que cet accueil à l'ASE n'a pas pour autant interrompu définitivement la mobilité.

Parmi les dix-neuf jeunes qui n'étaient plus bénéficiaires des services sociaux, neuf d'entre eux avaient quitté Lille à l'issue de leur placement. Un d'entre eux était parti à sa majorité. Pour les autres, la « rupture » de la mesure de protection a coïncidé avec leur volonté de poursuivre *ailleurs* d'autres projets. Trois jeunes se sont ensuite relocalisés dans la région parisienne. La mobilité des six autres anciens « mineurs isolés étrangers » est caractérisée par un phénomène de dispersion dans différents Etats-nations : cinq d'entre eux ont rejoint l'Angleterre, et un jeune projetait de se rendre aux Pays-Bas. Celui-ci n'était pas scolarisé et il a quitté l'ASE avant que toute démarche de régularisation ait été entreprise. Pour les huit autres jeunes, la prise en charge s'est terminée par une rupture de la mesure après un temps de présence supérieur à deux ans. Tous scolarisés, la majorité d'entre eux étaient accompagnés dans le cadre d'une protection pour jeune majeur et avaient été régularisés.

La récurrence de type de départ de l'institution avait d'ailleurs conduit certains travailleurs sociaux à s'interroger sur une instrumentalisation possible du dispositif par les

[128] Parmi les dix-neuf anciens « mineurs isolés étrangers » qui n'étaient plus accueillis à l'ASE, quatre sont concernés par une fin de prise en charge à leur majorité (deux ont basculé dans l'irrégularité à 18 ans et ont été contraints de quitter le foyer, les deux autres ont été régularisés et ont rejoint leur famille en Angleterre), un mineur est retourné dans son pays d'origine, un autre a été orienté vers la protection judiciaire de la jeunesse, neuf jeunes ont quitté le dispositif (rupture négociée ou fugue). Enfin, quatre jeunes ont mis un terme à la prise en charge après avoir trouvé un emploi et un logement indépendant.

jeunes, dans le sens où une fois les papiers obtenus, ceux-ci mettaient « *en échec* » la prise en charge. Cette méfiance des professionnels était également repérable dans les entretiens réalisés par A. Etiemble (2002, p.212) auprès des travailleurs sociaux de la région parisienne : « *Des travailleurs sociaux constatent que les MIE sont « très demandeurs » de la nationalité, notamment quand ils sont proches des 18 ans. (…) Cette forte demande amène certains à soupçonner une « instrumentalisation » de la nationalité. (…) Leur soupçon se confirme, en quelque sorte, quand les jeunes partent de l'ASE dès l'obtention de leur nationalité française ou qu'ils deviennent plus « exigeants »*. Pour ces jeunes qui avaient fait le choix de « rompre la mesure », nous avons pu toutefois observer qu'une période de « galères », marquée par des conflits, des échecs ou une difficile insertion sociale, avait précédé leur départ de l'ASE. Dans ce sens, l'élément déclencheur de leur départ ne serait pas tant leur régularisation, qu'une succession d'évènements les incitant à réinterroger le sens de leur présence dans les dispositifs institutionnels.

Les recherches effectuées auprès des enfants placés à l'Aide sociale à l'enfance montrent que la durée du placement, indéterminée au moment de sa réalisation, demeure imprévisible : tantôt elle est abrégée par une rupture, tantôt elle s'étire indéfiniment. Le moment du départ va inéluctablement être précédé de « *situations de crises au cours desquelles se manifestent des signes d'intolérance, d'exaspération et de découragement* ». (David, 2004, p.440) Pour les jeunes rencontrés, ce départ de l'ASE apparaît en effet étroitement lié à une situation de doutes et d'inquiétudes quant aux opportunités que l'institution pouvait apporter.

Lorsque les jeunes rencontrent à plusieurs reprises des obstacles dans leur parcours institutionnel, notamment en termes d'insertion scolaire et professionnelle, le dispositif perd le cadre sécurisant qu'il pouvait représenter pour eux. Ceux-ci, comme l'illustre l'exemple de Ramis, sont alors amenés à improviser la suite du parcours, en allant chercher *ailleurs* d'autres opportunités :

> *« Ramis avait tout à fait les capacités pour avoir son diplôme, mais ça a « claché » avec l'école. Après c'était vraiment dur pour lui, il avait l'impression d'avoir été mené en bateau. Au début, il voulait faire un apprentissage mais il n'avait pas encore ses papiers, alors il a accepté d'intégrer une scolarité normale, et là, quatre mois avant l'examen, il s'est fait virer. Il se demandait ce*

qu'il devait faire, partir ou rester, il ne savait plus trop. Finalement, il a décidé de rejoindre son cousin en Angleterre… » (Educatrice spécialisée, ASE).

Nous avons pu le percevoir tout au long ce travail, l'imaginaire, qui renvoie à « *une double capacité à se souvenir et à désirer le futur* » (Appaduraï, 2005, p.34), joue un rôle déterminant dans le parcours des migrants. Celui-ci influence tant les projets de départ que de retour, mais incite également à envisager de nouveaux espaces et d'autres modes de vie dans l'exil. (Garner, Lassailly-Jacob, Sall, 2009). En poussant les jeunes à recadrer leurs projets en fonction des opportunités qu'ils pensent trouver dans leur futur espace de vie, l'imaginaire migratoire crée un désir d'ailleurs susceptible de motiver le départ de l'institution. L'ailleurs, comme le montre également M. Belbah (2002) apparaît pour eux l'univers de tous les possibles.

Alimentées par les images diffusées dans les médias, mais aussi par les informations qu'ils collectent à travers les réseaux familiaux et leurs différentes rencontres, ces représentations de l'ailleurs les projettent dans l'avenir et les poussent à agir en se relocalisant dans des espaces plus attractifs. Paris, Londres, Bruxelles sont régulièrement évoqués dans les entretiens. En effet, ces grandes métropoles européennes, comme Berlin, Milan et Barcelone, représentent selon Gildas Simon, des relais dans l'espace migratoire en se situant comme les têtes de pont des réseaux et des diasporas. Les travailleurs sociaux évoquent notamment le phénomène d'attraction que représente Paris pour les jeunes qui aspirent à trouver rapidement un emploi :

« Quand ils nous disent qu'ils veulent partir à Paris, on entend généralement la même chose. Ils ont appris qu'un tel a trouvé du travail alors ils pensent qu'il y a tout là-bas, que la vie est plus facile et qu'ils seront forcément mieux qu'ici…» (Assistante sociale, ASE).

Les opportunités que « l'ailleurs » peut procurer apparaissent d'autant plus attractives lorsque les jeunes estiment leur situation bloquée, trop incertaine pour la réalisation de leurs projets. Ce nouveau désir de mobilité se trouve alors motivé par la recherche d'une nouvelle chance - quête qui guide leur parcours depuis leur départ de leur pays d'origine. Les études

menées en sociologie urbaine montrent comment les individus, pris dans des tensions entre assignation à des lieux et circulation dans la ville, peuvent, selon les séquences de leur vie, apparaître tantôt captifs ou tantôt capables de mouvement (Roulleau-Berger, 1998, p.269). Concernant les jeunes qui avaient fait le choix d'accepter la prise en charge, nous pouvons penser que cet ancrage au foyer se trouve notamment lié aux opportunités qu'ils pensaient pouvoir retirer de la prise en charge institutionnelle (régularisation, scolarisation, hébergement). Toutefois, lorsque cet espace n'apparaît plus considéré comme une ressource, ceux-ci sont amenés à imaginer d'autres stratégies pour poursuivre leurs projets. L'absence de perspectives futures au niveau local fait progressivement naître un nouveau désir d'ailleurs. La mise en acte du désir de mobilité se trouverait donc liée à une volonté de rechercher la prochaine étape de leur parcours migratoire susceptible de leur offrir de nouvelles opportunités.

Le rôle du réseau migratoire pour les jeunes qui ont pu maintenir des liens sociaux et familiaux par-delà les frontières, apparaît déterminant dans la réorientation des parcours. Après leur placement, ces jeunes qui connaissent les réseaux institutionnels de la société d'accueil semblent mobiliser le réseau social migratoire dans une visée essentiellement stratégique liée à l'emploi. Le recours au réseau social serait dans ce sens une alternative aux réseaux institutionnels dont les offres d'opportunités ont été épuisées. Bien qu'il semble se manifester différemment en fonction des ressources migratoires dont disposent les jeunes avant leur départ (force des liens sociaux et familiaux notamment), ce système d'entraide peut toutefois être repéré à différents moments de leur parcours.

Lorsqu'ils quittent l'Aide sociale à l'enfance pour poursuivre le voyage dans une visée intra ou internationale, la plupart des jeunes répondent à des offres d'opportunités que leur proposent un membre de leur famille ou un ami avec qui ils ont maintenu des liens. Les conditions de passage d'un territoire à un autre seraient dans ce sens étroitement liées aux ressources sociales que ces jeunes migrants peuvent être en capacité de mobiliser dans les différentes espaces qu'ils traversent.

3.3. Entre « ici » et d'« ailleurs » : appartenances multiples et poursuite de la mobilité

L'absence de perspectives futures au niveau local, conjuguée à la possibilité de se déplacer pour ceux qui ont pu être régularisés, conduit les jeunes migrants à réenvisager de nouveaux projets d'avenir. L'autorisation qui leur a été donnée de circuler librement leur permet en effet d'ouvrir et de fermer les territoires (Haesbaert Da Costa, 2004). Ils retrouvent la possibilité de sortir d'un lieu ou d'un espace délimité, d'y entrer de nouveau ou d'en traverser d'autres en fonction de leurs souhaits.

« *Rendre visite à la famille* », « *tenter leur chance* », « *vérifier qu'ils ne se sont pas trompés* », autant d'éléments qui guideraient selon les travailleurs sociaux ce nouveau désir d'ailleurs. Pour autant, le voyage n'aboutit pas forcément à une installation définitive dans la destination envisagée. L'obtention des papiers leur permet de voyager de proche en proche, pour découvrir de nouveaux territoires, ou renouer avec celui qu'ils ont quitté. Ils partent, puis reviennent, s'engageant et se désengageant dans les relations qu'ils créent au fur et à mesure de ces déplacements :

> *« Après un temps, je pense qu'ils reviennent. On le voit d'ailleurs avec plusieurs jeunes lorsqu'ils reprennent contact avec nous après quelques mois. Ils savent qu'ils peuvent voyager en règle et ils partent pour voir ce qu'il y a dans cette Angleterre dont tout le monde parle…»* (Assistante sociale, ASE)

Ce désir de mobilité, et sa mise en acte après un temps d'installation de plusieurs années à Lille, correspond au parcours de l'ensemble des jeunes que nous avons retrouvés, quelles que soient les modalités de leur départ de l'institution. Toutefois, les possibilités offertes par l'ASE dans le cadre du placement et la durée du séjour sur le territoire lillois semblent avoir un impact sur l'intensité des liens que les jeunes maintiennent avec le lieu après leur départ. Ceux qui ont été régularisés et qui ont prolongé leur séjour à Lille à l'issue de leur placement conservent des attaches particulières avec la ville. Lille représenterait ainsi pour eux un port d'attache ; ils y ont construit des repères, de nouvelles relations. Cet ancrage dans cet espace qu'ils ont investi pendant plusieurs années jusqu'à devenir autonomes, se trouve marqué pour ces jeunes par un processus d'insertion au niveau local. Ceux-ci avaient terminé leur scolarité et obtenu un diplôme. Tous régularisés, ils avaient quitté l'ASE après avoir trouvé un emploi dans la métropole lilloise.

Au-delà du sentiment de liberté retrouvée que leur procure l'obtention des papiers, l'insertion professionnelle marque une étape supplémentaire dans leur parcours migratoire. L'accès à l'emploi leur permet de mettre fin à leur prise en charge par les institutions et d'acquérir cette autonomie qu'ils attendaient depuis plusieurs années. Par ailleurs, après avoir été hébergés dans des appartements en semi-autonomie à la fin de leur prise en charge, tous disposaient d'un logement indépendant. Dans l'étude effectuée auprès des étrangers régularisés au titre de la circulaire du 24 juin 1997, S. Laacher et F. Brun (2001) soulignent le rôle de l'accès au logement dans le processus d'intégration de ces personnes, notamment pour celles qui étaient hébergées chez des proches. Le logement, tout autant que l'emploi, sont des éléments fondamentaux pour la constitution d'une identité reconnue socialement. Pour ces jeunes, la question du logement individuel semble marquer le début d'un processus de normalisation par la distanciation progressive avec l'institution.

Ce sentiment de liberté retrouvée et d'indépendance transparaît largement dans leurs discours comme le montrent les propos de Skander :

> *« Ce n'est pas que je me sentais mal dans l'appartement du foyer, j'étais chez moi aussi, j'avais tout. Mais tu vois, ce n'est pas pareil, tu dois rendre des comptes aux éducs, justifier tes dépenses. Là maintenant, je fais ce que je veux comme tout le monde, je paie un loyer, je travaille, je suis le seul à décider… »*

Ce jeune avait seize ans lorsqu'il est devenu un « mineur isolé étranger ». Il est arrivé au foyer de l'enfance lui aussi « par hasard » alors qu'il transitait par Lille pour rejoindre l'Angleterre. Avant cela, celui-ci avait voyagé avec d'autres migrants depuis l'Albanie en traversant la Grèce, l'Italie, puis la Suisse. Finalement, son parcours s'est arrêté dans le Nord de la France. N'ayant pas la possibilité de poursuivre sa route vers l'Angleterre, Skander a décidé d'accepter la prise en charge qui lui était proposée. Après trois ans passés à l'ASE, le jeune est resté à Lille pendant une année où il a travaillé comme manœuvre dans une entreprise. La même année, il a pu économiser le prix du billet d'avion pour retourner en Albanie et revoir la famille qu'il avait quittée depuis presque six ans. C'est à son retour à Lille qu'il a ensuite décidé de partir tenter sa chance en Angleterre. Il a rejoint un ami à Londres qui l'a aidé à trouver un emploi dans un bar. Les conditions précaires dans lesquelles il vivait en Angleterre, l'ont toutefois poussé à revenir à Lille quatre mois plus tard. Quand nous nous sommes rencontrés, Skander travaillait dans un restaurant libanais. Il projetait de monter sa propre affaire avec un compatriote installé à Paris.

L'ascension sociale, « faire », « posséder », « avoir son propre business » sont autant d'éléments récurrents dans les entretiens. Mais au-delà de cette volonté commune de devenir des « possesseurs de sol » pour reprendre le propos de Simmel (1999), les jeunes continuaient à élaborer leur projet de vie en articulation avec les ressources d'un réseau social et familial dispersé dans une pluralité d'espaces locaux, nationaux et internationaux. L'obtention du premier emploi et l'accès à un logement indépendant apparaissent être des facteurs décisifs dans la poursuite de l'installation à Lille après leur passage à l'Aide sociale à l'enfance. Toutefois, cette localisation semble perçue comme provisoire, une situation de transit en quelque sorte, avant de rebondir vers d'autres opportunités.

Au vu de l'évolution de ces parcours, il apparaît difficile d'imaginer que les projets de vie que construisent ces jeunes puissent s'inscrire dans un territoire unique et figé. Le territoire dans lequel ils évoluent, vaste espace transfrontière où sont connectés les liens sociaux qu'ils ont construits ou maintenus depuis leur départ, est au contraire constamment mis en mouvement. Ce territoire n'est pas seulement un espace au sens géographique du terme, c'est un espace social, mobile et discontinu, qu'ils construisent au fur et à mesure de leur déplacement. Si elle reste inévitablement une épreuve longue et périlleuse, qui s'élabore pour nombre de jeunes avec l'aide des réseaux sociaux et familiaux, mais aussi des réseaux illégaux du passage, cette expérience migratoire apparaît également pour eux source d'apprentissages multiples. Malgré les situations douloureuses qu'ils traversent, marquées par la souffrance et les pertes, ceux-ci parviennent en effet, à travers elles, à développer des savoirs et savoir-faire qui leur permettent de traverser les différents territoires et poursuivre leurs projets.

Compétences linguistiques, narratives, capacité d'adaptation, de recherche d'informations, établissement de réseaux, autant d'apprentissages que ceux que nous avons pu rencontrer semblent avoir construit, à la fois de manière informelle, mais aussi en relation avec les institutions. Si leur accueil à l'Aide sociale à l'enfance pouvait au départ être vécu comme contraint, faute de pouvoir poursuivre autrement leur projet, il a toutefois permis à la majorité d'entre eux d'acquérir une stabilité, pour développer d'autres savoirs, et acquérir de nouvelles ressources migratoires. Loin de les assigner à la sédentarité, les opportunités dont ils ont bénéficié dans le cadre des dispositifs institutionnels, leur donnent la possibilité de continuer leur voyage, de circuler librement, pour poursuivre la réalisation de leur projet de vie. L'analyse met ainsi en évidence qu'il semble difficile d'évoquer le devenir de ces jeunes

migrants en terme d'installation déterminée dans tel ou tel espace de vie. Le désir d'ailleurs demeure omniprésent. Pour autant, le temps passé à l'Aide sociale à l'enfance, puis à Lille où ils ont eu la possibilité de séjourner librement, leur a permis de s'engager sur ce territoire et d'y créer des attaches. Des attaches d'autant plus fortes lorsqu'ils peuvent avoir la possibilité de le quitter pour retourner dans leur pays, poursuivre leur route ailleurs, puis y revenir s'ils le souhaitent. Comme le précise S.Weber (2009), le permis de séjour fonctionne autant comme un passeport que comme un outil d'ancrage. Loin de les assigner à la sédentarité, leur régularisation les autorise à se déplacer en toute sécurité, à élaborer leur projet à partir d'ancrages multiples, et ce bien souvent au-delà des deux espaces que sont la pays de départ et celui dit d'accueil.

L'expérience migratoire de ces jeunes, à travers ses processus de territorialisation et déterritorialisation, d'ancrage et de mobilité, met donc en évidence la nécessité pour le chercheur d'aller au-delà de cadres identitaires qui ne seraient liés qu'à l'assujettissement à la sédentarité. Ces jeunes migrants isolés ne sauraient être définis par rapport à un territoire particulier, mais plutôt par rapport à une pluralité d'espaces de vie qu'ils parviennent à connecter. Tout en leur donnant la possibilité d'être d'*ici*, la protection qui leur a été accordée leur permet également d'aller chercher *ailleurs* cet univers des possibles qui guide leur parcours depuis leur départ. Acteurs mobiles, agissants, ceux-ci donnent à voir des ressources dont disposent les migrants, et des pratiques qu'ils élaborent, pour réaliser leurs projets dans un contexte politique hostile à leur mobilité. Au-delà des projets des Etats nations, ces jeunes parviennent à traverser les frontières, contournant les obstacles, dans le seul but de réaliser le passage vers l'ailleurs, qui est aussi un passage vers la réalisation de soi.

Qu'en est-il toutefois pour les jeunes migrants qui se trouvent écartés et/ou qui se tiennent volontairement à distance de la protection des institutions des sociétés d'accueil ? Quelles conduites développent-ils et quels liens parviennent-ils à créer au fur et à mesure de leur déplacement ? Comment prennent-ils place dans (et entre) les territoires habités ? Isolés dans leur *étrangeté,* ces jeunes, invisibles dans la ville, poursuivent seul leur quête de reconnaissance et d'autonomie en empruntant d'autres chemins et en agissant en rupture des normes sociales formelles. En nous appuyant sur nos observations réalisées à Bruxelles, nous nous attacherons donc pour terminer cette thèse à penser cette fois l'expérience de ces jeunes migrants *isolés* à partir de ce qui constitue une autre centralité : l'espace urbain, et la rue en particulier.

CHAPITRE VII

HABITER LA RUE ET SE DEBROUILLER

DES « MINEURS ETRANGERS NON ACCOMPAGNES » A BRUXELLES

Ce dernier chapitre s'appuie sur les données recueillies auprès des jeunes migrants rencontrés à Bruxelles. Etape du voyage avant d'arriver à Lille, destination envisagée au départ que les jeunes n'ont pas eu la possibilité de rejoindre, ou projetée pour la suite du parcours, cette ville revenait régulièrement dans les discours des jeunes accueillis au foyer de l'enfance. Vue de Lille, Bruxelles représentait en effet un autre moment possible de leur trajectoire, une autre étape à la suite du *temps de l'institution*. La force attractive de la capitale était perceptible dans le discours des jeunes migrants qui étaient désespérés d'attendre dans le foyer.[129] Mais aussi dans les propos tenus par ceux qui savaient qu'ils n'auraient pas la possibilité de s'y contraindre. Ville cosmopolite, petite « ville monde » contemporaine (Bertho, 2005), Bruxelles laissait rêveurs nombre de jeunes qui aspiraient à poursuivre leur route *ailleur*s, faute de pouvoir avoir accès aux moyens auxquels ils pensaient accéder à Lille.

C'est donc animée par le désir de découvrir l'expérience des jeunes migrants dans cet autre espace de concentration-dispersion des flux migratoires, que nous avons fait le choix de déplacer notre regard pour aller à leur rencontre à Bruxelles. Il s'agissait donc de partir à la recherche de ces jeunes invisibles pour les institutions, de ces « décrocheurs » qui continuaient leur chemin en se tenant à l'écart de l'intégration ordinaire. Les institutions lilloises ne parvenaient que très difficilement à les accrocher ; ces jeunes ne restaient généralement que très peu de temps dans le foyer. Qu'en était-il à Bruxelles ? Où et avec qui habitaient-ils ? Ce sont ces premières questions qui ont donc suscité une nouvelle curiosité en

[129] L'étude réalisée par D. Senovilla Hernandez (2007) sur la situation et le traitement des mineurs non accompagnés en Europe montre que les contradictions pouvant exister entre le contenu et l'application de la réglementation, ont pour effet de freiner l'entrée ou d'exclure un nombre significatif de jeunes des dispositifs existants. Lorsqu'une protection leur est accordée en tant que mineur en danger, les différents types d'obstacles que certains rencontrent ensuite (attente, incertitude) peuvent leur faire éprouver une frustration progressive et les amener à quitter les systèmes de protection.

nous invitant également à opérer un renversement de perspective. En effet, nous ne souhaitions pas analyser les parcours de ces jeunes migrants sur les routes migratoires, ni penser leur expérience quotidienne de la rue, depuis des dispositifs qui auraient pu relever d'une autre forme de gouvernementalité (Foucault, 2001). Il s'agissait plutôt ici d'approcher le lieu de l'*autre côté* pour analyser les pratiques sociales qui le façonnent, mais aussi pour regarder le pouvoir depuis les lieux où il exerce sa domination (Pedrazzini, 2007). La démarche visait donc à regarder de l'autre côté, réfléchir aux conditions de la rupture avec les dispositifs institutionnels, à celles de la rencontre également, et de manière plus globale à la forme des relations sociales qui se créent, se distendent dans cet autre centre qu'est la rue à Bruxelles.

Le traitement social et politique des « mineurs étrangers non accompagnés » a connu une évolution depuis le milieu des années 2000 à travers l'introduction notamment de la « loi Tabitha » qui crée une tutelle spécifique pour ces jeunes qui entrent en Belgique sans être accompagnés par un représentant légal. Lorsqu'ils sont repérés sur le territoire Belge, le service des Tutelles est chargé de prendre contact avec les autorités compétentes, notamment la cellule dispatching de l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (FEDASIL) en vue de leur trouver un hébergement. Cet accueil provisoire qui concerne tout mineur, qu'il soit demandeur d'asile ou non demandeur d'asile, s'inscrit dans une phase d'identification qui précède la désignation d'un tuteur. Les jeunes sont donc dirigés vers un des deux centres de « premier accueil » (ou de « première ligne »), appelés centre d'observation et d'orientation (COO). Après une période de 15 jours renouvelable, le tuteur désigné est chargé d'organiser l'accueil de « seconde ligne ». Cette orientation peut être envisagée, selon le statut du mineur (demandeur d'asile ou non demandeur d'asile) vers des centres d'accueil gérés par FEDASIL, les services des Communautés (Service d'Aide à la Jeunesse), ou des familles d'accueil selon les possibilités. L'accueil des jeunes est alors envisagé dans le cadre d'une phase de transition de six mois – période durant laquelle une « solution durable » sera envisagée pour la suite de son parcours. Soulignons par ailleurs que si la loi du 7 mai 2007 relative à l'« Accueil des demandeurs d'asile et autres catégories d'étrangers » a mis fin aux pratiques d'enfermement des mineurs reconnus non accompagnés dans les centres fermés, ceux-ci peuvent toutefois être maintenus le temps de leur identification (pendant trois jours renouvelables). De plus, les COO, « *centres ouverts, mais sécurisés* » (Van Zeebroeck, 2007), accueillent des jeunes résidant sur le territoire, mais aussi des jeunes qui n'ont pas été admis. C'est au cours de cette phase d' « accueil, d'observation et d'orientation » que l'Office des étrangers est amené à

prendre une décision concernant l'accès au territoire ou à l'éloignement des jeunes présents qui leur ont été signalés. D'après les associations, ce dispositif institutionnel *a priori* complet connaît toutefois une crise – une « *crise de l'accueil* » dit-on à Bruxelles – en raison d'un engorgement des services de « première ligne » suite un *« afflux massif »* de mineurs ces dernières années, mais aussi faute de places dans les autres structures chargées de les prendre en charge ensuite. Bien que leur nombre apparaisse très difficile à estimer, des jeunes migrants en demande de protection se retrouveraient ainsi sans solution d'hébergement ou seraient orientés vers des centres pour adultes. Comme nous le montrons également dans les sections qui suivent, certains, ballottés de services en services, finissent par préférer la vie à la rue plutôt que l'errance institutionnelle. Dans le discours des jeunes, force est en effet d'observer les effets contradictoires des dispositifs politiques et sociaux qui véhiculeraient des promesses sans pouvoir garantir leur réalisation. Qui opère donc la rupture ? Comment analyser cette distance qui tend à s'installer entre les dispositifs d'assistance et leurs bénéficiaires ? Comment les jeunes parviennent-ils à se débrouiller au quotidien pour faire face à l'adversité de la rue ?

Nous nous attacherons ensuite à analyser l'expérience de ces jeunes migrants qui vivent de manière *indépendante* sans la protection régulière des dispositifs d'assistance. Lieu de souffrance et de violence, dans lequel se côtoient les formes de socialisation et de désocialisation (Roulleau-Berger, 2005), la rue est également appréhendée à travers les pratiques d'improvisation et de débrouille qu'elle impose. Malgré la situation d'insécurité et d'incertitude dans laquelle ils se trouvent, l'analyse souligne comment, mineurs et jeunes majeurs sans-papiers, parviennent à développer des ressources pour s'adapter et interagir avec leur environnement – savoirs-faire qu'ils ont également pu construire au fur et à mesure de leurs déplacements. En outre, au regard des conduites qu'ils développent, nous mettons en évidence que ces jeunes se situent à la fois *dans* et *hors* le système de protection du fait d'un mode de vie et de choix paradoxaux.

1/ VIVRE ET SURVIVRE A BRUXELLES

1.1. Bruxelles et les contradictions de la « ville monde »

« Ville méditerranéenne » du Nord située au coeur de l'Europe, Bruxelles occupe une place non négligeable dans le classement des villes en mouvement. Espace de centralité migratoire, lieu carrefour des anciennes et nouvelles migrations internationales, mais aussi métropole européenne attractive pour les entreprises, les institutions européennes, Bruxelles apparaît comme une « mosaïque sociale et culturelle » (Francq, 2003) où se croisent différentes figures de la modernité. Touristes, cadres internationaux et autres professionnels circulants, migrations familiales et/ou indépendantes d'hommes, femmes, d'enfants, venus pour se sauver et chercher l'*ailleurs*, autochtones et sédentaires, autant de profils qui se multiplient dans cette petite « ville monde » marquée par la vitalité de ses flux, de ces échanges matériels, virtuels et humains, qui caractérisent nombre de villes internationales aujourd'hui. Un tiers des échanges de population intervenant entre la Belgique et l'étranger se réalise en effet via Bruxelles. En 2001, la capitale ne comptait pas moins de quarante-cinq nationalités différentes avec au moins 1000 habitants (Ibid). Son développement démographique est resté au cours du siècle et demi passé fortement dominé par les migrations – phénomène qui persiste toujours aujourd'hui.

Bien que les courants migratoires se soient diversifiés (les « nouveaux » migrants étant de plus en plus originaires des pays de l'Europe de l'Est, de Pologne et de Bulgarie notamment, et d'Afrique Sub-saharienne), la population venue du Maroc constitue le groupe le plus important. En 2001, elle représentait 13% de la population bruxelloise. (Deboosere, 2009). La présence marocaine est également la plus importante sur le plan quantitatif à l'échelle du pays (80 602 habitants, soit 9% de la population étrangère), dépassant très largement l'immigration venant de Turquie (40 403), du Congo (RDC) 13423, des USA (11476), d'Algérie (7495), de Chine (7452) et de Roumanie (5632). (Bousetta, Martiniello, 2008, p.47) Selon ces auteurs, la communauté marocaine de Belgique s'inscrit simultanément dans un schéma migratoire, au regard du nombre important de nouveaux arrivants, et post-migratoire, au regard de l'ancienneté de l'implantation de la majorité de ses membres.

Dans cette ville ouverte, caractérisée par l'articulation du global et du local (Sassen, 2009), apparaît toutefois la dualité de l'espace urbain : des territoires sociaux composés de réseaux et de flux qui se juxtaposent, qui se chevauchent également, où se distinguent des concentrations de pauvreté et de profondes inégalités sociales entre les personnes qui y vivent. Des différences significatives séparent en effet les expériences des habitants qui vivent et se déplacent dans cette ville cosmopolite, de ces hommes et femmes mobiles qui parcourent Bruxelles à travers ses espaces. En soulignant l'inégalité des déplacements entre les individus dans les villes internationales marquées par un double processus de circulation accrue et de localisation, Z. Bauman (1999) met également en évidence cette différenciation marquée des conditions d'existence d'une importante partie des populations qui s'y trouvent. Si chacun et chacune serait aujourd'hui potentiellement un voyageur, force est toutefois de repérer que les mobiles internationaux, selon qu'ils se trouvent « en haut » ou « en bas » de l'échelle de la liberté de circulation, évoluent dans des mondes qui peinent à se rencontrer.

Nos déambulations dans la région de Bruxelles-capitale, à travers les rues des communes de Saint-Gilles, d'Anderlecht, situées au Nord Ouest, mais aussi de Bruxelles-ville au centre, nous ont ainsi conduites à découvrir ces territoires à proximité de la Gare du Midi où, côté à côte, cohabitent des populations marquées par des réalités sociales très éloignées.

Dans le quartier de la gare internationale du Midi, situé sur la commune de Saint-Gilles, émergent ainsi depuis plusieurs années des bureaux destinés au business international à côté des façades vieillies des maisons et des petits commerces locaux. A proximité de ce territoire, 500 mètres plus loin de l'autre côté de la gare, se dresse la Porte de Hal sur le boulevard du Midi dans le quartier du bas de Saint Gilles. La Porte de Hal est ancien vestige de l'enceinte médiévale de la ville qui a servi de grenier, de dépôt de mendicité et de prison. Devenue aujourd'hui un des Musées royaux d'art et d'histoire de la ville, elle se situe dans un parc habité la nuit par des migrants sans-papiers et demandeurs d'asile. C'est dans ce quartier qu'était installée l'association Aïcha, un de nos lieux d'investigation à Bruxelles. Autre lieu dans cet espace urbain contrasté : le quartier des Marolles, entre la Porte de Hal et le Palais de Justice. Quartier cosmopolite, situé au centre sud de la ville, à quelques 500 mètres de la Grand Place et 300 mètres environ de la gare du Midi, « Les Marolles » est un quartier réputé pour être depuis longtemps un lieu d'accueil et de transit pour les immigrés : ouvriers Wallons, Espagnols, Juifs, Polonais, Italiens, puis des Marocains et dernièrement des migrants venus d'Afrique Noire, d'Europe de l'Est et d'Amérique du Sud. Toutefois, depuis quelques

années, sous l'influence du quartier voisin et d'une politique de rénovation urbaine, « les Marolles » se transforme et accueille de nouvelles populations, plus aisées[130]. S'y rencontrent ou s'ignorent ainsi aujourd'hui, des citoyens belges, des immigrés résidents ayant un permis de séjour, des migrants sans-papiers, des sans domicile fixe. C'est dans ce quartier, à l'ombre du Palais de Justice, qu'un ancien immeuble d'habitat social avait été investi par des migrants sans papiers, mineurs, majeurs, originaires de régions du monde très diversifiées. Après plusieurs jours passés à la rue, voire des semaines ou plus, les jeunes que nous avions rencontrés, mineurs et majeurs, habitaient dans ce squat en plein cœur du centre-ville. Tous étaient originaires du Maroc. Sans nier que le squat puisse apparaître comme une des formes de l'habitat de l'exclusion et du désespoir, le « *dernier maillon de la chaîne de la galère* » (Bouillon, 2003), nous verrons ensuite qu'il représente également un *lieu-ressource* pour ces jeunes, un espace investi pour un temps pour se protéger de l'exposition totale de la rue.

En outre, la zone Ouest et le centre de la ville, structurés autour des différents mondes sociaux que nous avons précédemment évoqués, ne constituent pas les seuls territoires de Bruxelles marqués par cet enchevêtrement d'échelles. P. Jamoulle (2009) souligne également la grande hétérogénéité des espaces situés au Nord de la ville, à proximité de la gare, où s'observent là aussi les problématiques des « marges de la mondialisation ». Son enquête, située entre la gare et le quartier turc, s'intéresse à cette place qu'elle qualifie de « multiethnique et populaire » du quartier Nord, un lieu où la mondialisation s'invente par le bas de l'échelle sociale. Se rencontrent ainsi dans la « ville globale » des territoires sociaux qui mettent en contact et en tension des appartenances et identités différenciées, des publics étrangers les uns des autres. Et, à travers ces territoires, dans des lieux visibles et invisibles marqués par la précarité, se côtoient des personnes qui se trouvent confrontées au hasard du présent et à l'incertitude - des personnes marginalisées, confrontées à l'itinérance urbaine, à la solitude et la violence.

[130] Voir également à ce sujet le Rapport européen sur le sans-abrisme : « Face au sans-abrisme en Europe. Evolution des profils des personnes sans domicile. Conflits, exclusion extrême du logement et utilisation de l'espace public ». FEANTSA. Novembre 2006.
Rapport accessible sur le site :
http://eohw.horus.be/files/freshstart/Thematic%20Reports/FRENCH/Changing%20profile%20of%20homeless/2006_Profiles_FR.pdf

1.2. *Etranges* étrangers aux marges de la ville

Arrivés « par hasard » à Bruxelles après un long parcours discontinu, alternant des moments de mobilité et d'ancrages, de nombreux jeunes migrants *isolés* se retrouvent ainsi, dans les interstices invisibles de la ville, parmi les franges désaffiliées de la population. Ceux-ci sont souvent passés par plusieurs structures d'accueil, en Belgique, mais aussi dans d'autres villes internationales situées en chemin. Bien que les jeunes que nous avons rencontrés au cours de l'enquête soient toujours originaires du Maroc, leurs trajectoires personnelles sont toutefois diversifiées : certains d'entres eux venaient d'arriver à Bruxelles, d'autres se débrouillaient dans la clandestinité depuis un certain temps, dans la ville ou dans d'autres pays en Europe ; certains arrivent seuls, d'autres sont venus à plusieurs, parfois avec un ami d'enfance, ou un membre de la famille. Ils peuvent avoir de la famille proche - une sœur venue depuis un certain temps en Belgique dans le cadre d'un regroupement familial, un cousin qui pouvait les aider pour travailler, ou être livrés à eux-mêmes en comptant alors essentiellement sur les liens de solidarité qui les unissent à leurs compagnons de voyage.

Senovilla Hernandez précise dans son étude que le sort des mineurs apparaît très variable lorsqu'ils ne sont pas pris en charge par les institutions : « *Dans le meilleur des cas, ils rejoignent les membres de la famille élargie avec qui ils séjournent de manière irrégulière ; dans d'autres cas, ils se contentent de se débrouiller individuellement ou en groupe, en subsistant souvent dans des situations très précaires, voire extrêmes ; beaucoup se retrouvent dès le début du voyage (ou bien enrôlés une fois arrivés à destination) sous la coupe d'individus ou d'organisations s'adonnant à l'exploitation et à la traite des personnes, qui les obligent à commettre des délits, à pratiquer la mendicité, à se prostituer, etc* ». (Senovilla Hernadez, 2007, p.13)

De plus, comme le montrent également les résultats d'une recherche-action menée par l'association « SOS Jeunes-Quartier Libre » en 2004-2005, nombre de ces jeunes « MENA » qui vivent à la rue, dans l'ombre des statistiques officielles, risquent de se retrouver dans une impasse à leur majorité : « *La plupart de ces jeunes court le risque d'être expulsé à la majorité ; ils ne développent aucune perspective ou projet d'intégration ou d'insertion à long terme. Il s'agit donc le plus souvent de jeunes dont la relation à tout service d'aide institutionnel est, par définition, incertaine et discontinue, ce qui explique en partie pourquoi le secteur de l'Aide à la jeunesse se montre le plus souvent réticent à les prendre en charge,*

au-delà des arguments formels qui sont le plus souvent avancés. En outre, de par le mystère qui entoure généralement les circonstances de leur arrivée, leurs conditions du voyage et d'existence, les « réseaux » qui sont les leurs, leur vécu et leurs attentes, certains jeunes mettent continûment en échec le « désir de savoir » de nos institutions (d'aide ou de contrôle) et, partant, leurs dispositifs. A bien des égards, ils interrogent donc nos catégories courantes de représentation et de prise en charge de la réalité sociale, individuelle et familiale ».

Cette étude met également en évidence l'extrême mobilité de ces jeunes, qui vivent au jour le jour et apprennent à se débrouiller dans la rue, logeant çà et là dans des squats, des foyers d'accueil de nuit ou chez des connaissances, selon les relations informelles de solidarité dont ils disposent. L'expérience de la rue peut en effet s'inscrire dans des formes différentes : certains peuvent y vivre en permanence, d'autres y gardent des liens tout en disposant d'un logement, d'autres alternent, vont et viennent par épisodes, de logement de fortune aux squats et aux centres d'accueil. Leur univers incertain fait qu'ils se rabattent le plus souvent sur des actions à court terme.

Comme le montre également F. Chobeaux (2004) à propos des jeunes en errance qu'il décrit à travers la figure du zonard, l'errance apparaît comme une fuite illusoire et sans fin. L'immédiat emporte tout ; le temps apparaît écrasé sous la seule forme du présent. Il faut saisir l'occasion, prendre des risques, s'engager et se désengager dans des relations - des « liens sociaux d'urgence » (Pedrazzini, 2007) - qui permettent d'acquérir des savoirs pour faire face et s'adapter à la violence du quotidien. En effet, « *la rue*, écrit L. Roulleau-Berger (2005, p.91), *est de plus en plus ponctuée par des violences, des souffrances qui révèlent les situations d'urgence structurelle, des zones d'anomie dans la Cité, c'est-à-dire des lieux où s'affaiblissent des règles de solidarité. Ces situations mettent au jour le conflit très fort entre des « centres impitoyables » où chacun a sa place et des périphéries où l'absence de travail, la ségrégation, l'isolement social et psychologique ont fait perdre la place à d'autres* ».

Ces jeunes migrants qui représentent une des formes contemporaines de la marginalité mobile, s'appuient ainsi le plus souvent sur des réseaux de solidarité en grande majorité informels dans leur quotidien de la rue. Leur discours permet de percevoir les formes de socialisation et de désocialisation qui se côtoient dans les lieux qu'ils parcourent dans la ville. Circulant entre différents territoires, de la rue au squat en passant par l'institution, ceux-ci apparaissent toujours en instance, contraints de quitter les lieux où ils s'établissent dans la

perspective de trouver ailleurs la possibilité de réaliser leur projet. Espace de distance et de proximité, la rue apparaît également dans leur expérience quotidienne, un espace de civilités, d'incivilités, un lieu de tractations, d'échanges, mais aussi un lieu de résistance et de révolte. Cette logique paradoxale semble également se situer au cœur même de l'expérience migratoire de ces jeunes, marquée par de profondes contradictions entre recherche de liens sociaux et affectifs, besoin de sécurité, volonté de s'en sortir et de chercher la vie, et leur recherche d'indépendance, leur manque d'attaches sociales, leur solitude et le désespoir qu'ils parviennent parfois à exprimer. Transparaissent également dans leurs propos les frustrations qu'ils ressentent au regard du traitement qui leur est infligé – propos qui mettent ainsi en évidence les violences symboliques et institutionnelles qu'ils vivent au quotidien.

Pour autant, malgré toutes ces contraintes liées à la situation précaire dans laquelle ils se trouvent (précarité économique, relationnelle, instabilité de leur situation de séjour) et aux différents rapports de domination dans lesquels ils sont pris, ceux-ci apprennent à inventer des réponses et à développer des tactiques dans un environnement à la fois hostile et porteur de ressources. Bien que leurs possibilités d'action apparaissent limitées, les façons d'être et les conduites qu'ils développent pour se débrouiller montrent de quelle manière ils parviennent à s'accommoder aux contraintes extérieures. Soulignons toutefois que si leur départ de leur pays d'origine qu'ils motivent le plus souvent par une quête de chance, de liberté et de reconnaissance comme la plupart des jeunes aventuriers, est décrit comme un projet choisi, la suite du parcours et notamment l'expérience de la rue apparaît toutefois s'éloigner de cette logique d'action autonome et responsable.

2/ TRAVERSEES ET RECIT DE VILLES : LE PARCOURS D'AÏSSA, « MINEUR ETRANGER NON ACCOMPAGNE » DEVENU JEUNE MAJEUR SANS-PAPIERS

Après un an et demie passé en Belgique, entre les centres d'accueil et vie à la rue, Aïssa était devenu un jeune majeur sans-papiers de 18 ans sans perspective de régularisation. La reconstitution de son parcours, qu'il décrit comme « *une vie en zigzag* » selon ses propres termes, met en évidence ses déplacements successifs à travers les frontières nationales depuis son départ du Maroc, mais aussi ses différentes expériences où se croisent une pluralité d'acteurs (famille, compagnons de route, travailleurs sociaux, police).

La reconstitution de cette trajectoire, différente de celles des autres jeunes présentés dans l'étude, permet d'observer l'enchaînement des épreuves qui marquent l'expérience migratoire. Ces jeunes qui circulent souvent seuls en Europe à la recherche d'une vie imaginée, rêvée, se heurtent en effet aux difficiles réalités sociales, économiques, politiques mais aussi institutionnelles des pays traversés[131].

2.1. Du Maroc à la Belgique : Sur les routes migratoires vers le Nord

> Au Maroc, Aïssa vivait dans une situation très précaire avec sa mère et ses sœurs. Son père était décédé et son frère aîné, quant à lui, avait rejoint depuis plusieurs années l'Italie. C'est vers l'âge de 10 ans qu'Aïssa a été confié à une famille d'origine marocaine qui était installée en Espagne. Il n'est resté que quelques mois avec cette famille, puis il est *« sorti »* dit-il. Il a alors été placé dans un centre d'accueil pour mineurs et a bénéficié d'une formation professionnelle dans le secteur de la restauration. Après des fugues successives qui l'ont conduit à se familiariser progressivement avec le monde de la rue, Aïssa a fini par rompre les

[131] Nos analyses rejoignent sur ce point les résultats de l'étude réalisée par M. Giovanetti (2008a). Celle-ci précise que si les parcours des jeunes migrants ne se trouvent pas marqués par une entrée rapide dans un système de protection favorable à la poursuite de leur projet, ceux-ci auront tendance à avoir recours à d'autres activités pour survivre en Europe. Au vu des perspectives réduites qui leur sont proposées, leur survie apparaît pour un certain nombre d'entre eux subordonnée à la mise en exécution de comportements déviants.

liens avec la structure. Il voulait vivre sans contrainte et s'est alors progressivement engagé dans l'errance avec d'autres compagnons du foyer, en apprenant les moyens pour se débrouiller dans la rue, au jour le jour, sans l'aide des institutions. Sans regretter son départ du centre, Aïssa s'était toutefois longuement arrêté sur les difficultés qu'un jeune sans-papier devait affronter pour survivre seul en Espagne. Pour pouvoir vivre, il explique qu'il a été amené à commettre des vols à la tire et dans des magasins, à faire du « business » en achetant et en vendant des produits stupéfiants, s'enfonçant peu à peu dans la délinquance et la marginalité : « *c'est très difficile l'Espagne pour vivre quand tu es sans papiers et que tu dors dehors. Il faut se débrouiller et trouver les moyens. Tu voles, tu fais des choses, du business, c'est normal…* »

Après avoir été arrêté à plusieurs reprises par les services de police et maintenu dans ce qu'il décrit comme des centres fermés, il a ensuite fait le choix de quitter l'Espagne pour rejoindre son frère en Italie. Aïssa avait alors 13-14 ans. Son frère habitait avec des amis Marocains qu'il avait déjà rencontrés au Maroc et en Espagne. Ils étaient installés en Italie depuis plusieurs années et connaissaient eux aussi de près, d'après le jeune, le « milieu » des drogues et du « business ». Aïssa a vécu avec eux, et a continué à travailler dans le milieu en aidant son frère et ses amis dans la vente de toxiques illicites. Il y est resté pendant près de deux ans avant de reprendre de nouveau la route.

Cette nouvelle envie d'ailleurs, liée à un désir de découverte des territoires et des villes, mais aussi à une volonté de fuir les risques qu'ils encouraient en Italie avec la police, les ont conduits son frère et lui, à traverser la frontière franco-italienne. Ils se sont dans un premier temps arrêtés à Nice et ont été hébergés par un couple de Marocains qui habitaient la ville depuis plusieurs années. Après quelques semaines, le frère d'Aïssa est retourné en Italie. Aïssa a poursuivi, seul, sa route vers Marseille. Son frère l'avait mis en contact avec un de ses amis qui habitait la ville ; il a alors habité quelques temps avec lui, puis il est allé à Paris. Le jeune explique qu'il voulait voir « *toutes les choses* » qu'il y avait à Paris ; il en avait beaucoup entendu parler lorsqu'il était en Italie. Il a rencontré d'autres migrants, des marocains, des roumains, des turcs, à proximité de la gare du Nord. Ils vivaient dans la rue, dans des foyers abandonnés, parfois dans des centres

d'accueil. Aïssa explique qu'ils volaient dans la rue, dans des magasins. D'après ses souvenirs, le voyage en France a duré 6 mois. C'est le « hasard » - forcé par un contrôle de police à la gare - qui l'a ensuite conduit à s'arrêter à Bruxelles. Il a été amené à NOH, un des deux centres d'accueil et d'observation spécialisés pour les « mineurs étrangers non accompagnés » en Belgique.

« *Pourquoi Bruxelles ? Le hasard* nous dit-il, *je te jure c'est le hasard. Moi je voulais aller en Hollande. Mais pour aller en Hollande, tu passes par Bruxelles et tu descends Gare du Midi pour changer. Et c'est là que j'ai vu des policiers. Ils m'ont demandé passeport, tout çà. moi j'avais rien et donc c'est comme çà que je suis arrivé à Bruxelles, c'est le hasard…* »

En visant la Hollande, Aïssa voulait rejoindre un cousin à Amsterdam avant de continuer peut-être ensuite plus loin encore l'aventure en rêvant à d'autres destinations : Le Canada, les Etats-Unis, la Colombie… Quelques jours après son premier placement à NOH, il était toutefois parvenu à quitter le centre pour poursuivre son premier projet. Il est resté quinze jours aux Pays-Bas puis il est revenu à Bruxelles.

Que recherchait-il à travers tous ses déplacements ? « *Les jeunes qui sont là, c'est pour chercher la vie* » répétait-il souvent. *« Chercher la vie c'est quoi ? C'est les papiers, l'argent, le travail, être bien, normal quoi… »*

2.2. Bruxelles : lieu de passage et d'ancrage

Si au moment de notre rencontre Aïssa ne semblait pas avoir pour projet immédiat de poursuivre sa route, celui-ci parlait fréquemment de l'Allemagne où « *la vie est bien là-bas, les gens sont mieux qu'ici…* » Il connaissait quelqu'un qui y était installé, un ami marocain qu'il avait rencontré à Bruxelles. Ce dernier avait rejoint Berlin depuis un an en suivant un membre de sa famille qui pouvait l'aider à trouver du travail. Pour autant, il explique que ce se serait difficile pour lui d'aller en Allemagne, c'est une autre langue, il faut tout réapprendre. Aïssa avait

découvert en chemin l'Espagnol et l'Italien au contact des institutions et de sa famille. Le français, il l'avait appris seul, en France, et en vivant à Bruxelles. Malgré la forte représentation de la communauté Marocaine en Belgique, ce jeune ne disposait d'aucune attache familiale sur laquelle il pouvait s'appuyer dans ce pays. Les seuls liens sur lesquels il semblait pouvoir compter étaient ceux qu'ils avaient créés avec les personnes qui partageaient la même existence que lui – d'autres jeunes Marocains qui étaient comme lui sans papiers et qui vivaient dans la rue à proximité de la gare du Midi : « *Tu y vas et tu regardes. Ils sont là, des jeunes, très jeunes, 15-16 ans, et ils sont clandestins, pas de papiers et ils vivent dans la rue...* ». Aïssa évoquait également le quartier Lemonnier, près de la gare où il aimait prendre un thé avec ses amis : C'est le « *quartier des Marocains* », nous avait-il expliqué, avec ses cafés, ses restaurants, magasins.

Aïssa vivait en Belgique depuis un an et demi. Il avait connu cinq établissements socio-éducatifs depuis son arrivée. Il y était resté quelques mois, parfois même uniquement quelques semaines avant de se faire renvoyer, ou de lui-même quitter les structures faute de pouvoir obtenir les moyens auxquels il pensait pouvoir accéder. Le jeune explique qu'il dormait dans des parcs cherchant chaque jour, dans l'urgence du quotidien, les occasions pour se débrouiller. Il avait appris à connaître ses territoires, à pratiquer différentes villes en raison notamment de ses déplacements successifs à travers les institutions du pays, et s'était « fixé » à Bruxelles.

Au moment de notre rencontre, Aïssa ne vivait plus dans la rue ; il avait intégré un squat avec d'autres migrants, mineurs et majeurs sans papiers marocains qu'il avait rencontré dans la rue et dans les centres d'accueil. Comme les autres compagnons avec lesquels il vivait ou d'autres jeunes dont nous avons précédemment évoqué le parcours, il avait également intégré la « *caste ouvrière* » des travailleurs sans-papiers (Lendja Ngnemzue, 2008). Une de ses connaissances l'avait aidé à trouver un emploi dans la restauration, un restaurant espagnol situé dans le centre-ville de Bruxelles. Il travaillait quelques heures par semaine et mettait à profit ce qu'il avait appris en Espagne. Parallèlement, Aïssa était toujours à la recherche de petites combines ; il achetait, revendait ce qu'il pouvait trouver dans la rue (vêtements, cigarettes, cartes de téléphone…). Quand il le

pouvait, il disait qu'il envoyait de l'argent à sa famille, et continuait à « *chercher la vie* », projet qui le guide depuis son départ du Maroc.

Cette logique de l'entre-deux, qui marque le déplacement de ce jeune à travers les territoires de la circulation et les lieux de centralité immigrée, correspond également aux conditions d'existence dans lesquelles il a grandi depuis son arrivée en Europe. Socialisé dans la rue parmi des personnes appartenant aux franges les plus désaffiliées à l'intérieur d'un monde souterrain qui dispose de ces propres codes et valeurs, celui-ci a été amené à inventer les moyens de sa subsistance. Ce jeune a toutefois appris à circuler entre les interstices des villes habitées et traversées. Il s'est inscrit dans ce qu'on pourrait appeler avec D. Duprez et M. Kokoreff (2000) « *l'économie de la débrouillardise* », en relation avec d'autres acteurs rencontrés en chemin ou avec lesquels il avait maintenu des liens depuis l'enfance.

Pour se débrouiller à la rue, pour vivre, expliquait Aïssa, il n'y a pas d'autres solutions, c'est le vol qui te permet d'avoir de l'argent. Celui-ci a déjà été arrêté et maintenu pendant trois mois à la prison de Forest (maison d'arrêt située dans la région de Bruxelles-Capitale). Un de ses amis, Ashraf, y était toujours incarcéré. Avant cette arrestation, Aïssa avait rejoint d'autres migrants marocains qui squattaient un studio inoccupé à proximité de l'association Aïcha. Il y avait beaucoup de passage dans ce lieu. Des personnes sonnaient la nuit, venaient avec de l'alcool, de la drogue. C'est dans ce squat qu'il s'est fait arrêter par la police. Quand Aïssa est sorti de prison, le squat était fermé. Il est alors retombé dans la rue en retrouvant d'autres jeunes qui circulaient comme lui à travers les institutions d'assistance, la rue, les squats et la prison. « *Pour vivre dans la rue, il faut être courageux parce que c'est très difficile* » nous avait-il précisé à plusieurs reprises en soulignant également tout le respect qu'il avait à l'égard des personnes à la rue qui se débrouillent en volant, parce qu'elles prennent des risques dans les magasins, avec la police. « *Il n'y a pas d'autre choix, il faut risquer, parce que la Belgique ne te donne pas les moyens pour vivre normalement…* »
Le courage, en tant que capacité à faire face, à se montrer combatif pour affronter les dangers, est une vertu très fortement valorisée par ces jeunes migrants. Aïssa soulignait ainsi les risques permanents qu'il devait prendre pour vivre, mais aussi

le froid, les dangers de la rue et ses conséquences sur les corps : « *Tu ne peux pas dormir, t'es avec les autres tout çà, tu voles, tu prends la drogue, la bière…* ». Bien qu'il évoquait souvent ces autres, compagnons de route et d'infortune, ce jeune disposait de peu de liens fiables et continus sur lesquels il pouvait compter. Les réseaux restreints auxquels il était attaché par épisodes, communautés d'intérêts construites autour du trafic, de l'alcool et des drogues, peuvent ainsi représenter des cercles pour se protéger, pour oublier le passé et coller au présent, mais ne permettent pas de se protéger contre la solitude et la souffrance du quotidien. Il était toutefois resté plusieurs mois avec le même groupe, des jeunes mineurs qu'il avait rencontré peu de temps après son arrivée à Bruxelles. Ils étaient cinq, tous du Maroc. Ils avaient fugué de la structure où ils étaient accueillis, vivaient ensemble dans la rue, ils fumaient, volaient. Il y en a un qui est mort, un autre qui est parti en prison, un autre en Hollande et pour le dernier, il ne sait pas, il n'a plus jamais eu de nouvelles ensuite. Beaucoup de ses amis veulent mourir, ils pensent beaucoup à la mort parce qu'ils se disent qu'il n'y a plus rien à faire, qu'ils ont beaucoup bougé pour chercher la vie et que ça ne marche pas. Si leur itinérance à travers les différents territoires nationaux se trouvait guidée par la puissance de leur imagination où ils rêvaient de réussite, les difficultés récurrentes auxquelles ils se trouvent confrontés et l'absence de perspective de vie future viennent ainsi progressivement casser ces illusions.

2.3. Rêves en souffrance.

« *C'est quoi la Belgique ? La capitale de l'Europe ? De rien du tout ! Il y a des jeunes, des mineurs, qui sont là et qui vivent dehors. Beaucoup de jeunes. On te met dans des centres, on te bouge plusieurs fois, on te dit l'école, être bien pour les papiers… Et après, rien, on te dit t'as 18 ans et c'est tout. Y a pas de droits et c'est çà la Belgique ? La capitale de l'Europe ? La vérité, c'est à cause de la Belgique, les problèmes, tout çà…* »

Majeur depuis trois mois, Aïssa n'avait pas été régularisé; aucune démarche n'avait été entreprise dans ce sens pendant sa minorité. Une demande avait été déposée auprès du CPAS (Centre public d'action sociale) par l'assistante sociale

de l'association Aïcha pour qu'il puisse prétendre à une allocation de subsistance ; il était toujours en attente. Il vivait de nouveau provisoirement avec d'autres compatriotes marocains dans un logement précaire qu'ils occupaient illégalement, mais où ils étaient à l'abri, protégés pour un temps de la dureté de la rue. Aïssa nous avait en effet relaté les violences auxquelles il avait été confronté, ainsi que le racisme qu'il percevait à Bruxelles à l'égard des étrangers ; des gens qui vivent à la rue qui maltraitent les plus jeunes, les plus fragiles. Ceux-ci doivent alors se montrer d'autant prudents dans leurs rapports aux autres, mais aussi plus forts et courageux pour se faire respecter et faire face aux menaces constantes qu'ils rencontrent. « *A la rue, on dort partout : dans les parcs, sur le trottoir comme çà, partout où on peut. Mais on ne dort pas beaucoup. Le matin, la journée, mais la nuit on ne peut pas dormir. Toujours, tu écoutes, même quand tu fermes les yeux, tu fais attention…* ».

Les dangers de la vie à la rue les conduits ainsi à rechercher des liens, des petites niches de relations sécurisantes ; des liens protecteurs mais pour autant fragiles, impliqués mais libres (Jamoulle, 2009). Ils s'engagent ainsi avec d'autres qui partagent la même condition dans des relations souvent utilitaires, mais qui permettent d'inventer des îlots de socialisation pour résister face à l'adversité.

Le squat qu'Aïssa et ses compagnons désignaient comme « leur appartement » représentait, malgré son insalubrité, un sas de protection contre les agressions de la rue. Fort de ses expériences antérieures qui lui avaient permis d'apprendre les techniques du squat, c'est lui qui fut au départ à l'origine de l'ouverture du logement et rejoint ensuite par d'autres compatriotes dans la même situation. Ils y vivaient à sept lorsque nous les avions rencontrés. Dans les deux chambres, des matelas étaient installés au sol. Ils avaient sommairement investi ce lieu en ramenant du mobilier qu'il avait récupéré dans la rue, comme d'autres personnes et familles qui vivaient également dans les autres logements de l'immeuble. « *Au moins là, on a un toit. Il y a le chauffage, de l'eau, l'électricité. On peut se laver, laver nos vêtements…* » nous avait-il expliqué. Toutefois, dans ce lieu encore, les nuits apparaissent très courtes, souvent marquées par des cris et des bagarres qui éclatent avec d'autres personnes qui cherchent à y trouver refuge.

Considéré par ces jeunes comme un espace de vie provisoire préférable à la rue, le squat n'en demeure pas moins un lieu inconfortable et potentiellement dangereux. Comme le souligne également F. Bouillon (2005) qui a travaillé sur la pratique du squat à Marseille, les squats de survie qui concernent selon elle essentiellement les mineurs isolés étrangers et les « majeurs » qui tiennent les lieux et qui perçoivent un droit d'entrée, sont des endroits fermés et invisibles aux yeux du quidam. Ce sont des lieux de vie, proches de l'expérience de la rue contrairement à d'autres types de squat qui peuvent représenter un tremplin vers le logement de droit commun. Espaces réversibles et souvent éphémères en raison des opérations d'expulsion menées par les services de police, les squats de survie protègent ainsi pour un temps des dangers de la rue. Cette mise à l'abri ne soustrait pas pour autant ces jeunes migrants aux formes de violence et aux rapports de domination qui caractérisent l'expérience de l'errance urbaine.

Malgré les incertitudes de sa situation, Aïssa s'était installé dans ce squat à Bruxelles et disait ne plus vouloir « bouger » de la ville. Celui-ci avait trouvé cet appartement qui lui avait permis de faire une pause et de se mettre pour un temps à distance des galères de la rue. Il avait trouvé son travail dans la restauration qu'il espérait pouvoir poursuivre dans l'attente de trouver autre chose et peut-être un jour de posséder sa propre affaire. Contrairement aux autres jeunes avec lesquels il vivait, Aïssa avait noué des liens avec les travailleurs sociaux de l'association et s'y rendait plusieurs fois par semaine. Il y rencontrait d'autres jeunes, prenait des nouvelles de son ami qui était incarcéré et qui était également suivi par l'assistant social de la structure. Bien qu'il restait sur le qui-vive et qu'il nourrissait une rancœur par rapport aux institutions belges qui n'avaient pas su lui apporter les moyens pour vivre mieux contrairement à ce qu'il imaginait, cet accueil de jour représentait un autre point d'ancrage relationnel. Ce jeune semblait vouloir poser ses valises, et comme il le disait lui-même « arrêter les problèmes » avec la police, le business, la drogue, la prison, le vol… Aïssa expliquait qu'il avait vécu trop longtemps dans la rue et qu'il en avait assez de cette vie en zigzag, faite d'errance et d'insécurité. Il voulait être bien, faire sa vie, avoir une famille, un travail, un « vrai travail », pas un travail au noir, « *être normal* » disait-il.

Cette recherche de normalité va également de pair avec une recherche de tranquillité, de sécurité. Pour autant, cette sortie des problèmes, ou encore cette « ligne droite » telle qu'il l'évoquait, se trouve étroitement liée à l'obtention des papiers. Faute de perspective, il n'a d'autres choix que de poursuivre sa vie « en zigzag » en cherchant les moyens pour survivre, tout en pensant à la famille qu'il avait laissée au Maroc et qui ne savait rien de sa situation : « *c'est difficile d'être ici parce que même si ton corps est là et bien ta tête elle est là-bas, tu penses à ta famille…* ». Lorsqu'il téléphonait à sa famille, il disait que tout allait bien, qu'il avait un travail, un logement. Si selon lui, beaucoup de jeunes qui vivent à la rue, oublient et coupent les liens avec leur famille, Aïssa expliquait qu'il a, quant à lui, toujours essayé de garder le contact. Il jouait également parfois le rôle d'intermédiaire, notamment avec la mère de son voisin du bled - une de ses connaissances qui est aussi ici à Bruxelles - qui l'appelle pour avoir des nouvelles de son fils. Pour autant, il semblait impossible pour lui de partager ses difficultés, de confier ses maux et la faillite de son entreprise. La situation était commune pour tous les jeunes migrants rencontrés dans l'étude. Tous s'étaient enfermés dans une histoire imaginée qu'ils livraient aux membres de leur famille lorsqu'ils gardaient des contacts, pour ne pas les inquiéter et leur créer des problèmes supplémentaires disaient-ils, mais aussi pour garder la face et trouver la reconnaissance à laquelle ils aspiraient.

Dans l'expérience migratoire de ces jeunes migrants s'observe ainsi la brutalité de la vie quotidienne à la rue - une vie dominée, difficile où ils sont contraints d'inventer par eux-mêmes les moyens de leur survie. De plus, contrairement à d'autres jeunes migrants rencontrés dans les institutions, ceux-ci disposent rarement d'un réseau familial susceptible de les soutenir dans leur projet. Leur parcours apparaît marqué par un enchaînement de ruptures depuis leur départ de leur pays, des séparations et conflits familiaux qui apparaissent souvent très tôt dans leur histoire familiale. Pour la majorité d'entre eux, leur entrée dans un parcours erratique qui débute lorsqu'ils sont « sortis » définitivement de la maison, marque une rupture déjà consommée avec les structures d'intégration sociale traditionnelle. Ils ont appris pendant l'enfance à ouvrir et fermer des territoires, à alterner de manière initiatique des temps passés en famille et à l'extérieur du domicile, jusqu'au jour où ils ont décidé de rejoindre des personnes qui avaient la même envie de vivre sans contrainte.

Sans savoir vraiment où ils vont et ce qu'ils trouveront ailleurs au fur et à mesure de leur parcours, ils savent toutefois qui rejoindre – des personnes qu'ils ont déjà croisées, avec lesquelles ils ont été mis en relation, ou un membre de leur famille sur lequel ils pensaient pouvoir s'appuyer. Leur quête d'un *ailleurs* idéalisé les conduit progressivement à adhérer à un autre univers de normes qui tend à les éloigner de plus en plus des normes et valeurs des sociétés habitées et traversées. Par ailleurs, comme pour les jeunes en errance dont parle F. Chobeaux (2004), s'observe également pour eux la prévalence d'un agir impulsif et protecteur. S'ils motivent leurs déplacements successifs par la recherche d'une amélioration de leur quotidien, par leur volonté de saisir une nouvelle opportunité, leur départ d'un lieu se trouve presque systématiquement précédé de problèmes qu'ils cherchent à fuir. De plus, si le fait d'habiter la rue et de se débrouiller par soi-même représente au départ un choix censé satisfaire une recherche de liberté et d'autonomie, ces jeunes sont ensuite contraints de développer des moyens pour résister et se réfugient dans des plaisirs éphémères, fabriqués par l'alcool et les drogues. Seuls, malgré les sociabilités complexes dans lesquelles ils s'engagent (groupes de la rue, réseaux de l'économie informelle), leur mode de vie les assigne à des formes d'errance existentielle et sociale.

Pour ces mineurs migrants partis de leur pays pour chercher la vie, l'expérience de la rue qui a marqué leur parcours parfois depuis plusieurs années, demeure ainsi une expérience douloureuse qui les expose, au même titre que les autres migrants et non migrants, à différentes formes de violence. Pour autant, au regard de leur jeune âge et de leurs faibles attaches sociales et familiales, ceux-ci apparaissent d'autant plus contraints à développer des tactiques de débrouillardise et à montrer leur courage pour faire face à l'adversité. Ils doivent se montrer forts, capables de prendre des risques et de se débrouiller par eux-mêmes, tout en apprenant à créer des liens sociaux sur lesquels ils pourront s'appuyer pour faire face à l'urgence de la survie. Il apparaît dans ce sens difficile pour ces jeunes de se soumettre à d'autres règles et de vivre dans l'attente en s'inscrivant dans une temporalité autre, telle que celle des institutions d'assistance. Se conformer aux attentes normatives des institutions, endosser un rôle différent et développer des conduites juvéniles souvent éloignées de leurs préoccupations premières, représentent autant d'éléments pouvant expliquer la complexité de la rencontre entre ces jeunes non accompagnés à la rue et les services de protection de la jeunesse.

EN GUISE DE CONCLUSION

Cette troisième partie nous a amenée à reconstituer le parcours de ces jeunes migrants en analysant la pluralité des espaces et des temporalités traversés depuis leur départ. Le raisonnement nous a donc conduite à replacer l'analyse de leur parcours en considérant le temps du déplacement (les territoires traversés et les modes de circulation) ainsi que les conditions de leur ancrage à Lille et à Bruxelles. Espaces de concentration et de dispersion des mobilités, ces deux villes représentaient pour nos interlocuteurs des lieux devenus centraux, du moins pour un temps, dans leur parcours migratoire. En interrogeant les rythmes et les lieux de leur mobilité, il s'agissait donc de comprendre les logiques de leur mise en mouvement à travers les frontières européennes, de questionner le rôle du hasard dans le choix des destinations envisagées et des espaces habités (qu'il s'agisse du foyer ou de la rue), tout en réfléchissant également à l'influence des réseaux migratoires dans la réalisation de leur projet.

Les analyses développées dans cette partie confirment là encore l'hétérogénéité de cette population. Si les conditions d'existence au pays et les raisons du départ s'avèrent plurielles, force est également d'observer la diversité des situations éprouvées par ces jeunes sur les routes migratoires. Pour autant, qu'ils s'inscrivent dans une logique de « mobilité directe », dans le « cheminement » ou dans un déplacement discontinu, alternant mobilité et ancrage, ces jeunes affrontent tous différentes épreuves pour franchir les frontières, ou survivre et se débrouiller dans les sociétés d' « accueil ». En s'inscrivant dans des logiques de déplacement de plus en plus complexes pour rejoindre ce qu'ils imaginent de l'eldorado européen, ceux-ci sont en effet contraints de faire face au danger, de développer des stratégies de présentation de soi, des stratégies de survie, de débrouillardise, et pour certains - les plus isolés - de se marginaliser. Cette question de l'isolement et des ressources relationnelles dont ils sont susceptibles de disposer s'est avérée être un élément central de la réflexion. La thèse montre en effet qu'au-delà des parcours individuels des jeunes migrants, se pose également la question des parcours des membres de leur groupe familial, et plus largement de leur réseau social. Les opportunités (informations, hébergement, possibilités d'emploi, soutien financier) dont ils peuvent bénéficier sur les routes migratoires semblent en effet étroitement liées aux ressources dont disposent les acteurs avec lesquels ils sont connectés. Bien que la force des

réseaux sociaux et familiaux apparaisse donc très variable, on constate que les stratégies migratoires, la transmission des ficelles et des informations pour faciliter la circulation, se trouvent le plus souvent élaborées dans la sphère familiale transnationale. Pour autant, toutes les relations qu'entretiennent ces jeunes avec d'autres acteurs migrants et non migrants sur les routes migratoires ne s'inscrivent pas dans les réseaux proches de parenté. D'autres liens, plus ténus, sont également mobilisés en fonction des circonstances, et ce quelque soit le parcours des jeunes. Compagnons de voyage, connaissances de connaissances, voisins, amis, religieux, travailleurs sociaux, autant de personnes qui apparaissent dans la reconstitution de ces trajectoires et qui viennent enrichir les réseaux migratoires.

L'analyse que nous avons proposée du *temps de l'institution*, en nous attachant à comprendre le sens que ces jeunes donnaient à l'interruption de leur mobilité et à la prise en charge institutionnelle, montre que l'identité de « mineur isolé étranger » qui leur est assignée les conduit à s'aventurer vers d'autres épreuves et à dépasser d'autres obstacles pour s'inscrire dans l'itinéraire proposé. En intégrant le foyer, ceux-ci rejoignent la catégorie des enfants en danger ou qui risquent de l'être, confiés aux services départementaux de l'Aide sociale à l'enfance et « encadrés » par les travailleurs sociaux. Dans cet espace de resocialisation et de socialité, mais aussi d'attente et de contrôle, qu'est cette institution-foyer, les jeunes migrants sont amenés à gérer des sentiments ambivalents, oscillant entre recherche de sécurité/d'autonomie et de liberté/de réussite. Mineurs protégés jusque leur dix-huitième anniversaire, ceux-ci construisent leur parcours dans un itinéraire tracé par les institutions d'accueil. Ils découvrent ainsi « la loi de la France qui protége tous les mineurs », les possibilités d'hébergement, de formation et de régularisation ; ils se conforment aux attentes, aux comportements attendus pour montrer leurs capacités d'intégration. Toutefois, tous n'ont pas la possibilité de s'inscrire dans les projets élaborés par les institutions ; tous n'ont pas forcément non plus le désir de s'y soumettre. Lorsque cet espace n'apparaît plus considéré comme une ressource, ceux-ci donc sont amenés à imaginer d'autres moyens pour poursuivre leurs projets. L'absence de perspectives futures au niveau local fait progressivement naître un nouveau désir d'ailleurs. En représentant une alternative aux réseaux institutionnels dont les offres d'opportunités ont été épuisées, le rôle du réseau migratoire pour les jeunes qui ont pu maintenir des liens sociaux et familiaux par-delà les frontières, apparaît alors déterminant dans la réorientation des parcours.

Les conditions de passage d'un territoire à un autre seraient dans ce sens étroitement liées aux ressources sociales que ces jeunes migrants peuvent être en capacité de mobiliser dans les différents espaces qu'ils traversent. Nous montrons en effet dans cette étude qu'après leur prise en charge, ces jeunes migrants poursuivent leur route vers des lieux imaginés plus attractifs, susceptibles de leur fournir d'autres opportunités. L'expérience migratoire, à travers ses processus de territorialisation et déterritorialisation, d'ancrage et de mobilité, met donc en évidence la nécessité pour le chercheur d'aller au-delà de cadres identitaires qui ne seraient liés qu'à l'assujettissement à la sédentarité. Pour autant, en donnant à certains d'entre eux la possibilité d'être d'*ici*, la protection administrative mais aussi juridique qui leur a été accordée leur permet à la fois de créer des attaches sur un territoire, tout en leur octroyant le droit d'aller librement chercher *ailleurs* cet univers des possibles qui guide leur parcours depuis leur départ.

Comme nous le montrons dans notre dernier chapitre, l'expérience migratoire de ces jeunes présente toutefois d'autres réalités lorsqu'ils demeurent à l'écart des dispositifs d'aide, contraints d'inventer par eux-mêmes, avec les réseaux fragiles dont ils disposent, les moyens de leur survie. Isolés dans leur *étrangeté*, ces mineurs et anciens « mineurs étrangers non accompagnés » se déplacent entre les interstices de la ville, à travers la rue, les squats, les institutions du travail social, subissant également pour certains l'expérience de l'enfermement, et en empruntant ainsi d'autres chemins pour trouver l'existence à laquelle ils rêvent depuis leur départ. L'analyse du parcours de ces jeunes migrants montre une face plus sombre de l'expérience migratoire, marquée par la solitude et la débrouille, dans laquelle l'espace de la rue apparaît pour eux à la fois une contrainte et une ressource.

CONCLUSION GENERALE

Depuis une vingtaine d'années, les reconfigurations migratoires invitent les sciences sociales à réinterroger l'approche du fait migratoire en allant au-delà d'une perception unidirectionnelle de la migration et d'une résidence unique. Cette perspective se trouve aujourd'hui largement partagée par les chercheurs qui privilégient une approche des flux migratoire en termes de mobilité et de logique circulatoire. Considérant que la migration indépendante des jeunes participait à ce renouvellement de la donne migratoire contemporaine, nous nous sommes donc attachée dans cette thèse à prendre la mesure des transformations des phénomènes migratoires dans ce monde globalisé caractérisé par le mouvement, la circulation des hommes, des biens, le développement et l'extension des moyens de communication à l'ensemble de la planète. Cette thèse contribue ainsi à enrichir l'approche des « nouvelles migrations » en mettant en évidence les ressorts des migrations juvéniles, ainsi que les questions qu'elles soulèvent à l'échelle des individus et des structures collectives.

En nous inscrivant dans le champ de recherches des « nouvelles migrations », nous avons donc cherché dans cette étude à articuler dans un même cadre d'analyse les notions de mobilité, de circulation et de réseaux, tout en accordant une place importante aux dispositifs étatiques de protection et de surveillance chargés d'encadrer la mobilité humaine. En effet, si le fait d'être inscrit dans des réseaux et d'être capable d'initiative ne saurait être l'apanage des migrants qui ont obtenu le droit de circuler librement, l'hypermobilité, la sécurité dans les déplacements, l'accès aux droits, demeurent toutefois des privilèges auxquels tout individu ne peut prétendre aujourd'hui. L'analyse sociohistorique développée dans nos deux premiers chapitres montre ainsi de quelle manière les Etats européens se sont attachés à mettre en œuvre des dispositifs de plus en plus élaborés, tantôt pour sélectionner, tantôt pour protéger, ou encore punir et éloigner les migrants jugés indésirables. En nous appuyant sur différents travaux réalisés par des historiens, sociologues, et politistes, nous avons pu souligner une évolution commune dans les modalités de traitement de l'immigration dans les pays d' « accueil » de l'Europe de l'Ouest ; tendance qui se confirme et s'affirme d'autant plus aujourd'hui. Ces derniers ont en effet tous progressivement rejoint cet axe politique structuré autour du contrôle, de la maîtrise de l'immigration, de la sécurisation des frontières et de la

restriction accrû du droit d'asile. Les politiques migratoires qui se développent depuis la fin du XXe siècle tendent ainsi à restreindre considérablement les modalités d'accès aux droits des migrants, qu'il s'agisse des demandeurs d'asile, ou des autres catégories de migrants qui aspirent à pénétrer et séjourner dans l'espace européen. Parallèlement à l'évolution restrictive de la législation en matière d'immigration et d'asile, s'observent également en Europe une forme de banalisation de la mise à l'écart des migrants, ainsi qu'une multiplication des lieux d'enfermement. Bien que les frontières n'apparaissent pas être des barrières infranchissables, leur mode de gestion engendre une vulnérabilité légale, économique et physique pour tous ceux qui aspirent rejoindre l'espace européen ou qui y sont installés.

Les jeunes migrants *isolés*, pourtant considérés comme sujets vulnérables n'échappent pas à la spirale répressive. Si la présence de ces jeunes migrants devenue visible atteste des transformations de la donne migratoire internationale, celle-ci ne saurait donc être comprise sans prendre en compte dans l'analyse les effets du durcissement des politiques migratoires dans les parcours de vie des individus. Doublement « altérisés » au regard de leur statut d'enfant et d'étranger, les « mineurs isolés étrangers » en tant qu'objet de l'action publique, mettent en lumière les paradoxes des politiques dans la gestion de leur séjour. Ils ne sont ni complètement exclus des dispositions protectrices en faveur de l'enfance, ni bénéficiaires de l'ensemble des droits reconnus aux mineurs. Le traitement social de ces jeunes se situe donc dans cet entre-deux, dans ce flou que laisse persister une posture politique contradictoire faite de compassion et de répression. Pensés tantôt comme des enfants victimes à protéger, tantôt comme des étrangers à éloigner, nous montrons dans cette thèse que ces jeunes demeurent « coincés » dans des modes de représentation élaborés par les sociétés d' « accueil ». Faute de trouver des conditions d'accueil adaptées, certains mineurs partagent ainsi un quotidien d'*exclu de l'intérieur*, comparable à celui des majeurs sans papiers, d'autant qu'un certain nombre d'entre eux glissent dans la clandestinité en l'absence de solution pouvant leur être proposée. Cette entrée par l'histoire des mouvements migratoires et des politiques d'immigration et de l'asile en Europe était pour nous un préalable nécessaire dans cette thèse pour analyser l'expérience des mineurs *isolés* qui, par eux-mêmes ou en étant incités à le faire, se sont engagés sur les routes migratoires. Logiques d'états face aux logiques des jeunes et de leur famille, sécurisation des frontières face à la fluidité des réseaux migratoires. Autant de contradictions que nous avons donc cherchées à mettre en évidence pour montrer l'extrême complexité des expériences vécues en migration, mais aussi pour rompre avec une vision misérabiliste ou inversement trop romantique de leur parcours qui masquerait l'ensemble des

épreuves qu'ils ont été amenés à traverser. La reconstitution de leur trajectoire depuis leur départ montre en effet de quelle manière ces jeunes, au même titre que les autres migrants, ont été contraints de contourner les règles et d'inventer « par le bas » d'autres moyens pour franchir les frontières européennes.

En accordant une attention aux conditions du départ dans la deuxième partie de la thèse, nous avons donc cherché à étudier les décors qui avaient pu marquer l'enfance de ces jeunes dans leur pays d'origine. Le croisement de différents niveaux d'analyse dans la réflexion – modèle inspiré par T. Faist (1997) – articulant une étude des structures politiques, économiques et familiales des espaces considérés, de l'environnement social et familial, mais aussi des attentes exprimées par les jeunes, souligne la singularité des expériences au pays et l'extrême hétérogénéité de cette population. Au-delà des stéréotypes dominants, ces jeunes migrants *isolés* sont loin de pouvoir constituer un groupe homogène. Si la grande majorité d'entre eux était d'origine urbaine et qu'ils ont tous été scolarisés, les conditions d'existence en terme de ressources financières, de niveau de scolarisation, ou de relations familiales, apparaissent très variables selon les situations. L'analyse de ces situations contrastées souligne ainsi les difficultés économiques et sociales, mais aussi familiales (ruptures, pertes, conflits relationnels) qui ont pu marquer l'enfance de ces jeunes dans leur pays d'origine. De même, l'absence de sécurité au quotidien, le manque d'opportunités et de perspectives d'avenir dans la société qu'ils ont quittée, représentent une constante dans les histoires qui nous ont été confiées.

Pour autant, les résultats de l'étude amènent à considérer que leur mobilité ne saurait se résumer uniquement à un acte de désespoir. Si leur départ se présente comme une réponse aux problèmes posés par la société d'origine, *partir* traduit également leur rêve – et celui de leur famille pour eux, ou parfois à travers eux - de pouvoir se réaliser, l'espoir de pouvoir changer de vie et de futur. Au-delà des facteurs économiques ou politiques susceptibles d'expliquer les raisons qui ont poussé à l'exil, la migration en tant qu'acte individuel et collectif, apparaît donc liée à une recherche de nouvelles opportunités qui fait sens pour le jeune et son entourage. L'analyse met ainsi en évidence les dispositions qu'ils avaient acquises dans leur contexte de socialisation primaire, leurs ressources personnelles, mais aussi les ressources sociales et familiales sur lesquelles ils ont pu s'appuyer pour quitter leur pays. Même lorsque la migration semble pouvoir être associée à une entreprise individuelle, répondant aux aspirations du jeune lui-même, la décision de migrer semble étroitement

dépendante de la « configuration sociale » du contexte de départ (famille, groupe familial transnational, amis) et des formes de relations dans lesquelles les individus se trouvent engagés. Réfléchir à l'expérience migratoire des jeunes migrants *isolés* amène ainsi à considérer un ensemble d'acteurs en relation. Les résultats de cette recherche mettent en évidence la diversité des échanges qui s'effectuent à travers les frontières, mais aussi, sous l'effet de la mobilité des individus et des groupes, la transformation des dynamiques familiales et des rapports intergénérationnels. Dépositaires d'une « culture de la mobilité », ces jeunes, qui disposaient de savoirs acquis pendant l'enfance, ont été amenés à endosser de nouveaux rôles et statuts en s'engageant sur les routes migratoires. Notre étude souligne ainsi les stratégies que développent certaines familles à travers la migration de l'enfant, mais aussi les conséquences des politiques restrictives sur les conditions de vie et sur la reconnaissance des liens sociaux et affectifs qui unissent les individus par-delà les frontières européennes. Faute d'avoir la possibilité de se déplacer librement, ceux-ci s'adaptent aux évolutions des législations et des dispositifs nationaux et peuvent être amenés à inventer des stratégies de contournement « par le bas » pour avoir la possibilité de mener à bien leurs projets.

En étudiant les logiques de la mobilité de ces jeunes migrants dans le temps de l'entre-deux - « *entre deux sédentarités* » (Tarrius, 2002) - la recherche s'est ensuite attachée à considérer les formes du déplacement qui se distinguent dans les parcours migratoires, ainsi que les conditions dans lesquelles s'effectue l'apprentissage de la mobilité. La démarche nous a donc amenée à comprendre comment ces jeunes migrants étaient parvenus jusque Lille et Bruxelles, les stratégies qu'ils avaient développées, ainsi que les logiques de leur mobilité/installation. Cette démarche nous a conduite à dégager trois types de mobilité (« mobilité directe », « cheminement migratoire » et « mobilité alternative ») qui laissent apparaître le rôle effectif des réseaux migratoires dans l'orientation des itinéraires. Ces modes de déplacement rendent compte d'expériences diversifiées ; ils révèlent également les formes différenciées de soutien dont ces jeunes ont pu bénéficier pour venir en Europe. Par-delà leurs parcours individuels, nous avons vu que se posait en effet la question des parcours migratoires des membres de leur groupe familial et plus largement de leur réseau social. Les opportunités dont ils peuvent bénéficier sur les routes migratoires (soutien financier, mise en réseau avec les filières du passage, transmission des informations, hébergement) semblent en effet étroitement liées aux ressources dont disposent les acteurs avec lesquels ils sont connectés. Plus ou moins long selon les cas, le voyage peut être préparé, accompagné, ou complètement bricolé. Les pratiques de l'espace, ainsi que les stratégies et tactiques utilisées par les jeunes,

demeurent étroitement liées aux ressources économiques, sociales et familiales qu'ils sont en capacité de mobiliser sur les routes migratoires. Les conduites sociales développées par ces jeunes migrants dévoilent les différentes formes de relations, d'action et de manières de faire dans lesquels ils s'inscrivent avec d'autres, mettant ainsi en lumière les rapports sociaux pluriels dans lesquels ils se trouvent engagés dans un jeu de « proximité » et de « distance relationnelle ». La recherche montre en effet que toutes les relations qu'ils créent avec d'autres acteurs, migrants et non migrants, ne concernent pas toujours les réseaux proches de parenté. D'autres liens, plus ténus et éphémères, sont également mobilisés en fonction des circonstances, et ce quelque soit le parcours des jeunes. Compagnons de voyage, connaissances de connaissances, voisins, amis, religieux, travailleurs sociaux, sont autant de personnes qui peuvent également représenter des supports et influencer l'orientation des parcours.

L'analyse de l'expérience sociale de ces jeunes dans le cadre de leur prise en charge à Lille met en évidence les enjeux de cette rencontre avec les professionnels des institutions de protection de l'enfance. Autre séquence dans le parcours migratoire, le foyer représente un autre lieu traversé et habité, qui marque l'interruption de la mobilité en faveur d'un ancrage dans un nouvel espace de vie. Lorsqu'ils sont pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, ces jeunes, mineurs, ne sont plus des migrants « comme les autres », leur migration s'institutionnalise. Le temps de l'institution introduit donc une nouvelle dimension à l'expérience migratoire. En donnant aux jeunes la possibilité de faire le point, de réévaluer le projet de départ, ce moment leur permet également de donner du sens à leur départ en construisant avec des adultes référents, mais aussi au quotidien avec d'autres jeunes, migrants et autochtones, les bases d'un nouveau projet d'avenir. Ces bases demeurent toutefois fragiles ; leurs parcours se trouvent en effet marqués de façon récurrente par le problème des « papiers » qui les soumet aux injonctions paradoxales de l'Etat dans le traitement de leur situation. Nous montrons dans l'étude que la décision de « rester », malgré les contraintes inhérentes à l'institution-foyer, apparaît étroitement liée aux opportunités que les jeunes pensent pouvoir retirer en termes de régularisation, scolarisation et d'hébergement. Toutefois, lorsque cet espace n'apparaît plus considéré comme une ressource, ceux-ci sont amenés à imaginer d'autres stratégies pour poursuivre leurs projets. En dépit des liens qu'ils ont pu nouer avec les travailleurs sociaux, l'absence de perspectives futures au niveau local fait progressivement naître un nouveau désir d'ailleurs. Les résultats de la recherche nous amène à penser que la mise en acte du désir de mobilité se trouverait ainsi motivée par la recherche

d'une nouvelle chance - quête qui guide leur parcours depuis leur départ de leur pays d'origine. Dans ce cas, le rôle du réseau migratoire pour les jeunes qui ont pu maintenir des liens sociaux et familiaux par-delà les frontières, apparaît déterminant dans la réorientation des parcours. Le recours au réseau social apparaît en effet comme une alternative aux réseaux institutionnels dont les offres d'opportunités ont été épuisées. Faute de trouver des conditions d'accueil adaptées et des supports solides pour les aider dans leur parcours, certains jeunes se trouvent alors contraints d'inventer par eux-mêmes les moyens de leur subsistance. L'enquête menée à Bruxelles auprès de jeunes, qui vivent dehors des dispositifs d'assistance, présente en effet une autre réalité de l'expérience sociale du mineur *isolé*. Arrivés à Bruxelles après avoir traversé différents territoires, « ballottés » d'institutions en institutions, le parcours de ces jeunes considérés « incasables » et « hors-normes » montre également de quelle manière les dispositifs politiques et sociaux contribuent à produire l'incasabilité.

Tout en mettant en évidence l'impact des contextes sociaux, familiaux et politiques dans le développement de leur mobilité erratique, nous montrons donc comment ces mineurs, devenus pour certains des majeurs sans papiers, circulent entre les interstices de la ville, dans un monde qui dispose de ses propres codes et valeurs. Partis seuls pour chercher la vie, les expériences dans lesquelles ils s'engagent sur les routes migratoires les éloignent toutefois peu à peu de leurs rêves de réussite, de liberté et d'autonomie. Qu'ils soient pris en charge par les institutions du travail social de manière régulière ou non, force est ainsi d'observer que ces jeunes migrants demeurent sous l'emprise de l'Etat, contraints malgré leur jeune âge d'organiser leur vie autour de la recherche de papiers, la crainte des procédures juridiques et la hantise de se voir refuser l'hospitalité nécessaire pour parvenir à réaliser leurs projets.

L'expérience migratoire : une expérience existentielle marquée par l'épreuve

Au-delà de la diversité des contextes sociaux, économiques, politiques et familiaux qui ont marqué le parcours de ces jeunes migrants, nous montrons dans cette thèse que leur expérience migratoire représente une expérience existentielle qui les expose à une série d'épreuves dans une quête de soi et d'autonomie.

« *Vouloir vivre* » et « *vivre libre* » traduisent cette recherche d'existence individuelle et marquent également leur volonté d'inscrire leur devenir dans un *ailleurs* susceptible de leur

offrir les droits auxquels ils aspirent. A travers les expériences plurielles et l'adversité qui la caractérisent, cette expérience migratoire les conduit à développer des ressources mobilitaires, mais aussi à expérimenter de nouvelles alliances et rapports à l'Autre dans les sociétés d' « accueil » et de transit. Cette thèse met ainsi en évidence la nécessité d'interroger la dimension familiale de leurs projets et l'interdépendance des logiques individuelles et collectives de leur migration. Par-delà leurs différences, ces trajectoires individuelles que nous avons pu reconstituer se trouvent en effet étroitement insérées dans un enchevêtrement de liens sociaux complexes qui se maintiennent ou se créent dans des espaces étendus.

En considérant la dimension processuelle de la migration depuis leur départ, entre là-bas et ici, puis en privilégiant une approche centrée sur leurs expériences à Lille et Bruxelles, l'étude souligne que le parcours de ces jeunes *isolés* s'élabore en articulation avec leurs relations sociales et familiales, et qu'il évolue selon les contraintes et/ou les occasions (économiques, politiques, institutionnelles, familiales) rencontrées en chemin dans les pays d'immigration et/ou de transit. En outre, il ressort de cette recherche que cette expérience sociale ne saurait être vécue de manière identique par tous les individus qui s'y trouvent engagés. Une différenciation sociale s'impose en effet en fonction de la « réserve d'expériences » (Schutz, 1987) mises à la disposition des jeunes migrants pour la préparation et la réalisation de leur projet, de l'intensité des liens qu'ils maintiennent avec leur environnement familial, mais aussi des opportunités en termes de protection et d'aide concrète dont ils peuvent bénéficier de la part des institutions étatiques. En effet, contrairement aux autres migrants majeurs, leur statut de mineur nécessitant protection – lorsque ce statut leur est reconnu dans le pays d'accueil – peut leur permettre de bénéficier de droits particuliers en tant qu'enfant : des droits en termes d'accueil, de prise en charge par les services sociaux, de scolarisation, une protection contre l'éloignement du territoire (sauf dans le cadre d'accords bilatéraux de rapatriement). Toutefois, en l'absence d'attaches et de soutiens relationnels suffisamment forts pouvant les aider à réaliser leurs projets et faute d'avoir rapidement accès à un système de protection adapté et favorable à la poursuite de leur entreprise, les jeunes migrants qui apparaissent les plus isolés sont amenés à intégrer d'autres univers de normes pour survivre dans les sociétés d'« accueil ».

Ainsi, en tant qu'expérience vécue qui les expose aux risques, à l'éloignement familial, et qui les dépossède de leurs repères, la migration amène les jeunes qui se déplacent de manière indépendante à explorer, dans un *ailleurs* souvent fantasmé, de nouvelles

possibilités pour chercher *la vie*. En tant qu'expérience d'apprentissages, celle-ci les conduit également à développer des savoirs et savoir-faire en puisant d'une part dans leur stock de connaissances, et en s'appuyant d'autre part sur les ressources socioculturelles constituées par leurs appartenances sociales et familiales. Ces jeunes apprennent ainsi à traverser les frontières, à connecter les territoires nationaux, en s'engageant et en se désengageant dans des relations qui mobilisent la circulation d'informations, d'argent et d'influences sur les routes migratoires.

Au regard des capacités d'initiative, d'adaptation et d'organisation qu'ils acquièrent, des tactiques qu'ils apprennent à développer pour passer, transformer leur identité ou pour survivre, cette recherche montre que ceux-ci ne sauraient donc être uniquement appréhendés sous le seul aspect de leur victimisation. Pour autant, cette figure positive du jeune migrant, acteur de sa mobilité, serait très incomplète sans intégrer dans l'analyse l'apprentissage de l'insécurité, de la solitude, mais aussi les rapports de domination et de pouvoir qui marquent sensiblement leurs parcours. Cette expérience migratoire les confronte en effet à des violences physiques et symboliques dans les différents espaces qu'ils traversent. Apparaît dans leurs récits le système de relations complexes dans lesquelles ils s'engagent avec les personnes qui maîtrisent les conditions de leur passage, avec d'autres acteurs migrants et non migrants rencontrés en chemin, avec ceux qui les exploitent dans le cadre de marchés de travail ethniquement segmentés, avec les institutions du travail social, mais aussi avec leur environnement familial à qui ils doivent, pour nombre d'entre eux, rendre des comptes et aussi mentir dans certains cas. En outre, cette autonomie relative se trouve également très fortement restreinte par les politiques et pratiques de gouvernement qui entravent leur mobilité en les contraignant à prendre des risques considérables dans le passage des frontières, qui les confrontent aussi à l'expérience de l'attente, à l'enfermement et au risque de l'irrégularité à leur majorité.

Apports de la recherche, perspectives et limites

Au regard des évolutions des migrations internationales, mais aussi des déséquilibres persistants entre les différentes régions du monde, notre travail invite à poursuivre la réflexion sur la place tenue par les enfants et les jeunes dans la diversité des systèmes migratoires transnationaux. Qu'ils incarnent la figure du *pionnier-héritier*, migrants seuls pour favoriser

ensuite le regroupement familial, assurer la survie économique de la famille ou permettre sa mobilité sociale, celle du *successeur-rejoignant*, portant le projet de rejoindre en migration les membres de la famille dispersée, ou de l'*aventurier*, qui se confie à son destin et sa chance, la présence significative de ces jeunes dans différents espaces migratoires révèle l'évolution des rapports familiaux dans le cadre de la mondialisation actuelle. Si le retour définitif ne fait pas parti de leurs projets, tous expriment le désir de pouvoir circuler librement entre « là-bas » et « ici », retourner au pays et revoir leurs proches qui ne peuvent les voir grandir. Et comme nombre de jeunes l'expliquent très bien, peut-être qu'un jour, eux aussi, auront la possibilité de favoriser la réussite de ceux qui sont restés. Etre jeune, mineur, peut constituer un atout dans la migration, une opportunité, dans un double contexte de « minorisation de la pauvreté » (Mai, 2007) et de restriction des conditions d'entrée et de séjour des étrangers dans les pays européens. Cette recherche contribue ainsi à déconstruire l'illusion de l'homogénéité de l'« enfance » et de la « jeunesse ». Elle souligne également dans une autre mesure la possibilité de prendre en compte les points de vue des jeunes et leurs interprétations, malgré leur âge et la complexité de leur situation.

D'autres perspectives d'analyse auraient également pu être davantage développées dans la réflexion. La compréhension des modes de survie des individus et des familles, leur entrée dans le processus migratoire, demanderait d'être enrichie en intégrant davantage dans l'analyse l'entrecroisement des différents rapports sociaux, qu'il s'agisse des rapports de sexe, de classe, interethnique et encore d'âge. Bien que nous ayons cherché à prendre en compte cet enchevêtrement des relations, nous pensons toutefois que nos analyses pourraient être approfondies en insistant notamment sur l'articulation du genre avec les autres rapports sociaux. Il semblerait en effet particulièrement fécond de compléter cette recherche en montrant de quelle manière l'expérience migratoire des jeunes se trouve également fonction des groupes sexués. De plus, au regard de l'attention que nous avons apportée à la famille en tant qu'agent de socialisation, jouant un rôle de pivot reliant des membres en migration géographiquement dispersés, il serait intéressant de questionner la dimension du genre dans le processus de prise de décision du départ, ainsi que le maintien des relations avec les acteurs des différents réseaux migratoires. Dans une autre mesure, nous pensons que ce travail de recherche invite également à développer d'autres perspectives d'études concernant le vécu des jeunes dans l'institution. Cette thèse souligne les processus institutionnels qui contribuent à façonner l'identité symbolique du mineur isolé. Toutefois, les processus de contacts culturels et les rapports qu'entretiennent les jeunes entre eux et avec les travailleurs sociaux dans le

cadre de leur placement demanderaient d'être plus amplement analysés. De plus, nous n'avons dans cette recherche que très peu exploité les entretiens réalisés avec les différents acteurs qui interviennent dans le séjour des jeunes en France et en Belgique. Un travail complémentaire pourrait être envisagé en prenant en compte les différents points de vue dans la réflexion.

S'il s'agissait notamment dans cette thèse de souligner l'extrême complexité des situations des jeunes migrants isolés et d'articuler les différentes dimensions constitutives du fait migratoire en tenant compte des différents espaces sociaux habités et traversés depuis leur départ, il serait vain, au terme de cette étude, de prétendre épuiser le questionnement. Loin d'être un produit fini, cette recherche s'est attachée à fournir quelques clefs d'analyse. Il s'agissait d'appréhender l'expérience migratoire en reconstituant leur parcours et les différents aspects autour desquels ceux-ci se structurent. Faire tenir ensemble ces différents aspects, cette multitude de facteurs qui contribuent à orienter les trajectoires individuelles, s'est avéré, au risque de donner une vision éclatée de l'objet, un des enjeux centraux du travail réalisé.

BIBLIOGRAPHIE

Cette bibliographie présente les références citées dans le cadre de la thèse, classées par types de documents (ouvrages, chapitres d'ouvrages, revues et articles de revues, rapports et comptes-rendus, mémoires et thèses, communications et actes de congrès, sites internet). Sa rédaction s'inspire de la norme internationale ISO 690-1 et de la norme française AFNOR Z 44 005 de décembre 1987. Les références sur support électronique se réfèrent à la norme internationale ISO 690-2 de février 1998.

OUVRAGES :

ABELES, Marc. 2008. *Anthropologie de la globalisation*. Paris : Payot. 280 p.

AFFAYA, Nourredine, GUERRAOUI, Driss. 2007. *L'Afrique vue par ses jeunes*. Paris : L'Harmattan. 194 p.

AGIER, Michel. 2002. *Aux bords du monde, Les réfugiés*. Paris : Flammarion. 186 p.

AGGOUN, Atmane (dir.). 2009. Enquêter auprès des migrants. Le chercheur et son terrain. Paris, L'Harmattan. 161 p.

ALLEMAND, Sylvain, ASCHER, François, LEVY, Jacques, dir. 2004. *Les sens du mouvement*. Paris : Belin. 336 p.

ANDERSON, Benedict. 2002. *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. Paris : La découverte, (1983). 213 p.

APPADURAI, Arjun. 2005 [1996]. *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*. Paris : Payot. 326 p.

ARAB, Chadia. 2009. *Les Aït Ayad : la circulation migratoire des Marocains entre la France, l'Espagne et l'Italie*. Rennes : PUR. 360 p.

ARENDT, Hannah. 1972. *Le système totalitaire. Les origines du totalitarisme*. Paris *:* Seuil. 380 p.

ARIES, Philippe. 1973 [1960]. *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime*. Paris : Seuil. 376 p.

AUBERT, France, TRIPIER, Maryse, VOURC'H, François, (dir). 1997. *Jeunes issus de l'immigration. De l'Ecole à l'emploi*, Paris : L'Harmattan. 267 p.

AUGE, Marc. 2009. *Pour une anthropologie de la mobilité*. Paris : Payot et Rivages. 91 p.

AUTES, Michel. 1999. *Les paradoxes du travail social*. Paris : Dunod. 313 p.

BACHMANN, Christian, SIMONIN, Jacky. 1981. *Changer au quotidien. Une introduction au travail social.* Tome 1, Les politiques et les acteurs. Québec : Etudes vivantes. 139 p.

BADE, Klaus J. 2002. *L'Europe en mouvement. La migration de la fin du XVIII^e^ siècle à nos jours*. Paris : Seuil. 632 p.

BAROU, Jacques. 2007. *La planète nomade*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble. 175 p.

BATTAGLIOLA, Françoise. 2004. *Histoire du travail des femmes*. Paris : La découverte, coll. Repères. 124 p.

BAUMAN, Zygmunt. 1999. *Le coût humain de la mondialisation*. Paris : Hachette. 204 p.

BAUMAN, Zygmunt. 2009 [2004]. *Vies perdues. La modernité et ses exclus*. Paris : Payot et Rivages. 260 p.

BECKER, Howard S. 2002 [1998]. *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales* ? Paris : La découverte. 353 p.

BENNANI-CHAÏBI, Mounia. 1994. *Soumis et rebelles. Les jeunes au Maroc*. Paris : CNRS éditions. 335 p.

BERNARDOT, Marc. 2008. *Camps d'étrangers*. Paris : Éditions du Croquant, Coll. TERRA. 223 p.

BERTAUX, Daniel. 1997. *Les récits de vie*. Paris : Nathan, Coll. 128. 128 p.

BLANC-CHALEARD, Marie-Claude. 2001. *Histoire de l'immigration*. Paris : La Découverte, Coll. Repères. 128 p.

BLANCHARD, Pascal, BANCEL, Nicolas, LEMAIRE, Sandrine (dir.). 2005. *La fracture coloniale. La société française au prisme de l'héritage colonial*. Paris : La découverte. 311 p.

BORDES-BENAYOU, Chantal, SCHNAPPER, Dominique. 2006. *Diasporas et nations*. Paris : Odile Jacob. 222 p.

BOULOT, Serge, BOYZON-FRADET, Danièle. 1988. *Les immigrés et l'école : une course d'obstacles. Lectures de chiffres (1973-1987).* Paris : L'Harmattan-CIEMI. 191 p.

BOURDELAIS, Patrice, FASSIN, Didier. 2005. *Les constructions de l'intolérable*. Paris : La Découverte « Recherches ». 230 p.

BRIBOSIA, Emmanuelle, REA, Andréa. 2002. *Les nouvelles migrations, un enjeu européen*, Bruxelles : Editions Complexe. 287p.

BRICAUD, Julien. 2006. *Mineurs étrangers isolés. L'épreuve du soupçon*, Paris : Vuibert, 219 p.

BRISSET, Claire. 1997. *Un monde qui dévore ses enfants*. Paris : Liana Lev. 175 p.

CALOZ-TSCHOPP, Marie-Claire. 2004. *Les étrangers aux frontières de l'Europe et le spectre des camps*, Paris : La Dispute. 256 p.

CASTEL, Robert. 1999. *Les métamorphoses de la question sociale*. Paris : Gallimard, Coll. Folio. 813 p.

CASTLES, Stephen, MILLER, Mark J. 2003. *The Age of migration. International Population Movements in The Modern World*. New York : The Guilford Press. 369 p.

CERTEAU (De) , Michel. 1980. *L'invention du quotidien*. 1. Arts de faire. Paris: Gallimard, Coll. Folio. 349 p.

CHANT, Sylvia (dir.). 1992. *Gender and Migration in Developing countries*. London and New York : Belhaven Press. 329 p.

CHAUVEL, Louis. 1998. *Le destin des générations. Structures sociales et cohortes en France au XX^e siècle*, Paris : Presses Universitaires de France. 301 p.

CHAUVIERE, Michel. 1980. *Enfance inadaptée, l'héritage de Vichy*. Paris : Editions ouvrières/Économie et Humanisme. 283 p.

CHAUVIERE, Michel. 2007. *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation*, Paris : La Découverte. 220 p.

CHOBEAUX, François. 2004. *Les nomades du vide. Des jeunes en errance, de squats en festivals, de gares en lieux d'accueil*, Paris : La Découverte. 133 pages.

CORSARO, William A. 1997. *The Sociology of Childhood*. Thousand Oaks-California : Pine Forge press. 304 p.

CORTES, Geneviève, FARET, Laurent. 2009. *Les circulations transnationales. Lire les turbulences migratoires contemporaines.* Paris : Armand Colin. 244 p.

COSSEE, Claire, LADA, Emmanuelle, RIGONI, Isabelle. 2004. *Faire figure d'étranger. Regards croisés sur la production de l'altérité.* Paris : Armand Colin. 319 p.

COURAU, Henri. 2007. *Ethnologie de la forme-camp de Sangatte. De l'exception à la régulation.* Paris : Editions des Archives contemporaines. 274 p.

DANIC Isabelle, DELALANDE Julie, RAYOU Patrick. 2006. *Enquêter auprès d'enfants et de jeunes. Objets, méthodes et terrains de recherche en sciences sociales*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, Coll. Didact Education. 215 p.

DAVID Myriam. 2004. *Le placement familial, De la pratique à la théorie.* Paris : Dunod. 422 p.

DE RUDDER Véronique, POIRET, Christian, VOURC'H, François. *L'inégalité raciste. L'universalité républicaine à l'épreuve.* Paris : Presses Universitaires de France. 224 p.

DEVEREUX, George, 1980. *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*, Paris : Flammarion. 474 p.

DEWITTE, Philippe. 2003. *Deux siècles d'immigration en France*. Paris : la Documentation française. 128 p.

DONZELOT, Jacques. 1991. *Face à l'exclusion. Le modèle français*. Paris : Editions Esprit. 227 p.

DONZELOT, Jacques. 2005 (1977). *La police des familles*. Paris : Les Editions de Minuit. 221 p.

DRIS, Nassima. 2001. *La ville mouvementée. Espace public, centralité, mémoire urbaine à Alger*. Paris : L'Harmattan. 435 p.

DUBAR, Claude. 1987. *L'Autre Jeunesse. Des jeunes sans diplôme dans un dispositif de socialisation*. Lille : Presses Universitaires de Lille. 263 p.

DUBET, François. 1987. *La Galère. Jeunes en survie*. Paris : Fayard. 503 p.

DUBET, François, LAPEYRONNIE, Didier. 1992. *Les quartiers d'exil.* Paris : Seuil. 246 p.

DUBET, François. 1994. *Sociologie de l'expérience*. Paris : Seuil. 273 p.

DUBET, François. 2002. *Le déclin de l'institution*. Paris : Seuil. 421 p.

DUPONT-BOUCHAT, Marie-Sylvie, PIERRE Eric. 2001. *Enfance et justice au XIX^{e} siècle*. Paris : PUF. 448 p.

DUPREZ, Dominique, KOKOREFF, Michel. 2000. *Les mondes de la drogue*. *Usages et trafics dans les quartiers*, Paris : Odile Jacob. 393 p.

ELIAS, Norbert. 1991 [1987]. *La société des individus*. Paris : Pocket. 301 p.

ELIAS, Norbert. 2003 [1981]. *Qu'est-ce que la sociologie ?* Paris : Pocket. 222 p.

ERNY, Pierre. 1972. *L'enfant et son milieu en Afrique noire. Essai sur l'éducation traditionnelle*. Paris : Payot. 312 p.

ESCOFFIER, Claire. 2008. *Transmigrant-e-s africain-e-s au Maghreb, une question de vie ou de mort.* Paris : L'Harmattan, Anthropologie critique. 209 p.

ETIEMBLE, Angelina. 2010. *Mineurs isolés étrangers à la rue. Comment les protéger ?* Paris : Ed. Quart Monde. 55 p.

FALQUET, Jules, HIRATA, Helena, KERGOAT, Danièle, et al. 2010. Le sexe de la mondialisation. Genre, classe, race et nouvelle division du travail. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques. 278 p.

FARET, Laurent. 2003. *L*es *territoires de la mobilité*. *Migration et communautés transnationales entre le Mexique et les Etats-Unis*. Paris : CNRS Editions. 351 p.

FASSIN, Didier, MORICE, Alain, QUIMINAL, Catherine. 1997. *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers*. Paris : La découverte. 288 p.

FIZE, Michel. 2006. *L'adolescent est une personne*. Paris : Seuil. 247 p.

FOUCAULT, Michel. 1975. *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris : Gallimard. 360 p.

FOUCAULT, Michel. 1997 [1977]. *« Il faut défendre la société ». Cours du Collège de France*. Paris : Gallimard-Seuil. 288 p.

FRANCE TERRE D'ASILE. 2009. *Guide juridique de prise en charge des mineurs isolés étrangers et demandeurs d'asile*. Les cahiers du social, n°16. Paris : FTA. 144 p.

FRANCQ, Bernard. 2003. *La ville incertaine. Politique urbaine et sujet personnel*. Louvain la Neuve : Bruylant-Academia. 263 p.

GAILLAC, Henri. 1971. *Les maisons de correction* (*1830-1945).* Paris : Editions Cujas. 378 p.

GALLAND, Olivier. 2002. *Les jeunes.* Paris : La Découverte, Coll. Repères. 124 p.

GARNIER, Pascale. 1995. *Ce dont les enfants sont capables*. Paris : Métailié. 340 p.

GAVARINI, Laurence. 2001. *La passion de l'enfance*. Paris : Hachette. 417 p.

GELLNER, Ernest. 1989 (1982). *Nations et nationalisme.* Paris : Payot. 208 p.

GENTY, Jean-René. 2009. *Les étrangers dans la région du Nord. Repères pour une histoire régionale de l'immigration dans le Nord-Pas-de-Calais (1850-1970)*. Paris : L'Harmattan, Coll. CREAC Histoire. 194 p.

GIDDENS, Anthony. 1994. *Les conséquences de la modernité*. Paris : L'Harmattan. p.192.

GOFFMAN, Erving. 1975 (1963). *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps* (1963). Paris : Ed de Minuit, Le sens commun. 180 p.

GOFFMAN, Erving. 1979 (1968). *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades* mentaux. Paris : Ed de Minuit, Le sens commun. 447 p.

GOSSELIN, Gabriel. 2002. *Sociologie interprétative*. Paris : L'Harmattan. 380 p.

GOURCY (De), Constance. 2005. *L'autonomie dans la migration*. Paris : L'Harmattan. 347 p.

GREEN, Nancy L. 2002. *Repenser les migrations*. Paris : Presses Universitaires de France. 138 p.

GUELAMINE, Faïza. 2000. *Intervenir auprès des populations immigrées*. Paris : Dunod, Coll. Action sociale. 167 p.

GUENIN, Didier-Marie. 2008. *L'enfant de la distance*. Paris : PUF. 310 p.

HOBSBAWM, Eric. 1990. *Nations et nationalismes depuis 1780 : programmes, mythe et réalité*. Paris : Gallimard, 1992 (éd. originale : *Nations and Nationalism*). 254 p.

HUGHES, Everett C. 1996. *Le regard sociologique. Essais choisis*. Paris : Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales. 344 p.

ION, Jacques. 1998. *Le travail social au singulier*. Paris : Dunod. 152 p.

ION, Jacques (dir.). 2005. *Le travail social en débats*. Paris : La Découverte. 276 p.

INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE. 2007. *Avoir 20 ans dans 20 ans en Méditerranée*. Marly-le-Roi : INJEP. 268 p.

JAMES, Allison, PROUT, Alan. 1990. Constructing and Reconstructing Childhood. Contemporary *issues in the sociological Study of Childhood*. London : Falmer Press. 260 p.

JAMOULLE, Pascale. *2009*. *Fragments d'intime*. *Amours, corps et solitudes aux marges urbaines.* Paris : La Découverte. 264 p.

KESLASSY, Eric, ROSENBAUM, Alexis, 2007. *Mémoires vives. Pourquoi les communautés instrumentalisent l'Histoire ?* Paris : Bourin éditeu. 136 p.

KOBELINSKY, Carolina, MAKAREMI, Chowra (dir.). 2009. *Enfermés dehors, Enquêtes sur le confinement des étrangers*. Bellecombe-en-Bauge : Éditions du Croquant, Coll. TERRA. 336 p.

KOKOREFF, Michel. 2008. *Sociologie des émeutes*. Paris : Payot. 335 p.

LAACHER, Smaïn. 2002. *Après Sangatte : Nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*. Paris : La Dispute. 121 p.

LECLERC, Gérard. 1979. *L'observation de l'homme. Une histoire des enquêtes sociales*. Paris : Seuil. 363 p.

LEGOUX, Luc. 1995. *La crise de l'asile politique en France*. Paris : Les études du CEPED, n°8. 344 p.

LENDJA NGNEMZUE, Ange Bergson. 2008. *Les Étrangers illégaux à la recherche de papiers*. Paris : L'Harmattan. 210 p.

LEPOUTRE, David. 1997. *Coeur de banlieue. Codes, rites et langages*. Paris : Odile Jacob. 362 p.

LEQUIN, Yves. (dir.). 2006. *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*. Paris : Larousse. 544 p.

LIAUZU, Claude. 1996. *Histoire des migrations en Méditerranée Occidentale*. Paris : Edition complexe. 274 p.

LIETEN Kristoffel, WHITE Ben. 2001. *Child labour: Policy options*. Amsterdam: Aksant Academic Publishers. 160 p.

LORCERIE, Françoise (dir.). 2003. *L'école et le défi ethnique. Education et intégration*. Paris : INRP-ESF. 336 p.

LUCCHINI, Riccardo. 1996. *Sociologie de la survie : l'enfant dans la rue*. Paris : Presses Universitaires de France. 323 p.

MAKAREMI C. 2009. Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers. Bellecombe-en-Bauges : Editions du Croquant. Coll TERRA. pp. 5-10.

MA MUNG, Emmanuel. 2000. *La diaspora chinoise. Géographie d'une migration*. Paris : Ophrys. 176 p.

MARIE, Alain (dir.). 1997. *L'Afrique des individus*. Paris : Karthala. 436 p.

MARTUCCELLI, Danilo. 1999. *Sociologies de la modernité*. Paris : Gallimard. 709 p.

MAUGER, Gérard. 1994. *Les jeunes en France*. *Etat des recherches*. Paris : La Documentation Française. 295 p.

MUCCHIELLI, Laurent (dir.). 2008. La frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et au nouveau contrôle social. Paris : La découverte. 138 p.

MEAD, Margaret. 1973. *Une éducation en Nouvelle-Guinée*. Paris : Payot. 310 p.

MORELLI, Anne (dir.). 1992. *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la Préhistoire à nos jours*. Bruxelles : Vie Ouvrière. 416 p.

MOROKVASIC, Mirjana, RUDOLPH, Hedwig. 1996. *Migrants : les nouvelles mobilités en Europe*. Paris : L'Harmattan. 288 p.

NEVEU, Erik. 1996. *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris : La découverte, 1ère édition. 128 p.

NOIRIEL, Gérard. 1988. *Le creuset français*. Paris : Le Seuil. 404 p.

NOIRIEL, Gérard. 1999. *Réfugiés et sans-papiers. La République face au droit d'asile, XIXe-XXe siècle,* Paris : Hachette. 355 p.

NOIRIEL, Gérard. 2007. *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIX^e^-XX^e^ siècle)*. Paris : Fayard. 716 p.

NOIRIEL, Gérard. 2007 (a). *A quoi sert l'identité nationale ?* Marseille : Agone. 154 p.

NOIRIEL, Gérard (dir.). 2007 (b). *L'identification. Genèse d'un travail d'Etat*. Paris : Belin. 271 p.

PARK, Robert E. , BURGESS, Ernest W., MCKENZIE, Roderick. 1925. *The City. Suggestions for Investigations of Human Behavior in the Urban Environment*. Chicago : University of Chicago Press. 239 p.

PASSERON, Jean-Claude. 1991. *Le raisonnement sociologique*. Paris : Nathan. 408 p.

PERALDI, Michel (dir.). 2001. *Cabas et containers, activités marchandes informelles et réseaux migrants transfrontaliers*. Paris : Maisonneuve et Larose. 361 p.

PERALDI, Michel (dir.). 2002. *La fin des norias ? Réseaux migrants dans les économies marchandes en Méditerranée.* Paris : Maisonneuve et Larose. 495 p.

PERROT, Michelle. 1998. *Les femmes ou les silences de l'histoire*. Paris : Flammarion. 493 p.

PIAGET, Jean, INHELDER, Bärbel. 1966. *La psychologie de l'enfant*. Paris : Presses Universitaires de France. 128 p.

PIAN, Anaïk. 2009. *Aux nouvelles frontières de l'Europe. L'aventure incertaine des Sénégalais au Maroc*. Paris : La dispute.

PIORE, Michael J. 1979. *Birds of Passage. Migrant Labor and Industrial Societies.* Cambridge : Cambridge University Press. 229 p.

PONTY, Janine. 2003. *L'immigration dans les textes. France, 1789-2002*. Paris : Belin. 416p.

PROCHASSON, Christophe. 2008. *L'empire des émotions. Les historiens dans la mêlée*. Paris : Demopolis. 253 p.

RABAIN, Jacqueline. 1979. *L'enfant du lignage. Du sevrage à la classe d'âge chez les Wolof du Sénégal*. Paris : Payot. 237 p.

REA, Andréa, TRIPIER, Maryse. 2008 [2003]. *Sociologie de l'immigration*. Paris : La Découverte. 124 p.

RICOEUR, Paul. 1990. *Soi-même comme un autre*. Paris : Seuil. 424 p.

SARTRE, Jean-Paul. 1986. *Questions de méthode*. Paris : Gallimard. 164 p.

SASSEN, Saskia. 2009 [2007]. *La globalisation. Une sociologie*. Paris : Gallimard. 341 p.

SAYAD, Abdelmalek. 1999. *La double absence. Des illusions aux souffrances de l'immigré*. Préface de Pierre Bourdieu. Paris : Seuil. 448 p.

SAYAD, Abdelmalek. 2006 [1992]. *L'immigration, ou les paradoxes de l'altérité. 1. L'illusion du provisoire*. Paris : Editions Raisons d'agir. 216 p.

SCHLEMMER, Bernard. (dir.) 1996. *L'enfant exploité. Oppression, mise au travail, prolétarisation*. Paris : Karthala, Orstom, 522 p.

SCHNAPPER, Dominique, BORDES BENAYOUN, Chantal. 2006. *Diasporas et Nations*. Paris : Odile Jacob. 254 p.

SCHOR, Ralph. 1996. *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIXème siècle à nos jours*. Paris : Armand Colin. 347 p.

SCHUTZ, Alfred. 2008 [1987]. *Le chercheur et le quotidien*. Paris : Klincksieck, 281 p.

SCHWEITZER *Sylvie.* 2002. *Les femmes ont toujours travaillé: une histoire du travail des femmes au XIX^{e} et XX^{e} siècle.* Paris : Odile Jacob. 330 p.

SHAW, Clifford. 1930. *The Jack Roller, a delinquant boy's own story*. Chicago : University of Chicago Press. 205 p.

SHAW, Clifford, MCKAY, Henry. 1942. *Juvenile Delinquency and Urban Areas.* Chicago: University of Chicago Press. 451 p.

SIMON, Gildas. 1995. *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*. Paris : PUF. 426 p.

SIMON, Gildas. 1995. *Géodynamique des migrations internationales dans le monde.* Paris, Presses Universitaires de France. 429 p.

SIMON, Gildas. 2008. *La planète migratoire dans la mondialisation*. Paris : Armand Colin. 255 p.

SIMMEL, Georg. 1999. *Sociologie, Etudes sur les formes de socialisation*. Paris : Presses Universitaires de France. 756 p.

SIMMEL, Georg. 2002. *La philosophie de l'aventure*. Paris : L'Arche. 120 p.

SIMMEL, Georg. 2004 (a). *Philosophie de la modernité*. Paris : Payot. 437 p.

SIROTA, Régine (dir.). 2006. *Eléments pour une sociologie de l'enfance*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, Coll. Le sens social. 325 p.

SPIRE, Alexis. 2008. *Accueillir ou reconduire. Enquête sur les guichets de l'immigration*. Paris : raisons d'agir. 124 p.

STORA, Benjamin, TEMINE, Emilie. 2007. *Immigrances. L'immigration en France au XXème siècle*. Paris : Hachette. 382 p.

TARAVELLA, Louis. 1984. *Les femmes migrantes : bibliographie analytique internationale (1965-1983),* Paris : L'Harmattan. 69 p.

TARRIUS, Alain. 1989. *Anthropologie du mouvement*. Orléans : Paradigme. 192 p.

TARRIUS, Alain. 1992. *Les fourmis d'Europe. Migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*. Paris : L'Harmattan. 207 p.

TARRIUS, Alain. 2001. *Les nouveaux cosmopolitismes. Mobilités, identités, territoires.* La Tour d'Aigues: Editions de l'Aube. 286 p.

TARRIUS, Alain. 2002. *La mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*. Paris : Editions Balland. 175 p.

TARRIUS, Alain. 2007. *La remontée des Sud. Afghans et Marocains en Europe méridionale.* Paris : Editions de l'Aube. 202 p.

THÉBAUD, Françoise. 2007 [1998]. *Ecrire l'histoire des femmes et du genre*. Lyon : ENS Editions. 309 p.

THOMAS William I., ZNANIECKI Florian, 1998. *Polish peasant in Europe and America* (1918-1920), 5 vol., New York : A. Knopf, 1927 ; trad.fr.du vol. 3, *Le paysan polonais en Europe et en Amérique. Récit de vie d'un migrant*, Paris : Nathan. 446 p.

THRASHER, Frederic. *M.* 1963 [1927]. *The Gang: a study of 1313 gangs in Chicago*. Chicago : University of Chicago Press. 446 p.

TREFON, Theodore. 2009. *Réforme au Congo (RDC), Attentes et désillusions*. Paris : l'Harmattan. 290 p.

THIESSE, Anne-Marie. 2001 (1999). *La création des identités nationales. Europe XVIII^e^-XIX^e^*. Paris : Seuil. 307 p.

URRY, John. 2005. *Sociologie des mobilités. Une nouvelle frontière pour la sociologie*. Paris : Armand Colin, 253 pages.

VALLADARES, Licia. 2006. *La favela d'un siècle à l'autre*. Paris : Fondation Maison des sciences de l'homme. 229 p.

VAN DE VELDE, Cécile. 2008. *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*. Paris : Presses Universitaires de France, Coll. Le Lien Social. 278 p.

VAN GENNEP, Arnold. 1969 [1909]. *Les rites de passage*. Paris : Mouton. 288 p.

VAN ZEEBROECK, Charlotte. 2007. *Mineurs étrangers non accompagnés en Belgique. Situation administrative, juridique et sociale. Guide pratique*. Liége : Editions Jeunesse et droit. 786 p.

VATZ LAAROUSSI, Michèle. 2009. *Mobilité, réseaux et résilience. Le cas des familles immigrantes et réfugiées au Québec*. Québec : Presses de l'Université du Québec. 251 p.

WEBER Max. 1995 (1971). *Economie et société. 1/ Les catégories de la sociologie.* Paris : Pocket. 411 p.

WEBER, Serge. 2007. *Nouvelle Europe, Nouvelles migrations : frontières, intégration, mondialisation*. Paris : Editions du Félin, 118 p.

WHYTE, William Foote. 1996. *Street Corner Society, the Social Structure of an Italian Slum.* Chicago : The University of Chicago Press, 1943 ; trad.fr. sous le même titre, Paris : La Découverte. 399 p.

WIHTOL DE WENDEN, Catherine. 2009. *La globalisation humaine*. Paris : Presses Universitaires de France. 261 p.

WIHTOL DE WENDEN, Catherine. 2009(a). *Atlas mondial des migrations.* Paris : Editions Autrement. 79 p.

WIRTH, Louis. 1980. *The Ghetto*. Chicago, The University of Chicago Press, 1928 ; trad.fr. *Le Ghetto*. Grenoble: Presses Universitaires de Grenoble. 312 p.

WRIGHT MILLS, Charles. 2006 [1959]. *L'imagination sociologique*. Paris : La découverte. 229 p.

CHAPITRES D'OUVRAGES :

ABOUT, Isen. 2007. *Identifier les étrangers. Genèses d'une police bureaucratique de l'immigration dans la France de l'entre-deux-guerres.* Dans : NOIRIEL G (dir.) L'identification. Genèse d'un travail d'Etat. Paris : Belin. pp.125-160

ALAUX, Jean-Pierre. 2008. *L'asile à la courte paille*. Dans : RODIER C., TERRAY E. (dir.) Immigration : fantasmes et réalités. Pour une alternative à la fermeture des frontières. Paris : La découverte. pp.72-78.

ANTHIAS, Floya, LAZARIDIS Gabriella. 2000. *Introduction: Women on the Move in Southern Europe.* Dans : ANTHIAS F, LAZARIDIS G (dir.) Gender and Migration in Southern Europe : Women on the ove, Oxford & New-York, Berg. pp. 1-13.

BENSA, Alban. *Père de Pwädé. Retour sur une ethnologie au long cours*. Dans : FASSIN, Didier, BENSA, Alban (dir.). 2008. Les politiques de l'enquête. Epreuves ethnographiques. Paris : La découverte. pp.19-39.

BERNARDOT, Marc. 2009. *Permanence des camps et renouveau de la théorisation sur le confinement des étrangers.* Dans : KOBELINSKY C., MAKAREMI C. Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers. Bellecombe-en-Bauges : Editions du Croquant. Coll TERRA. pp. 105-121.

BERTHELOT Jean-Michel. 1996. *Mobilité et ancrage*. Dans : HIRSCHHORN M., BERTHELOT J.-M. (dir), Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation, Paris : L'Harmattan. pp. 156-157.

BIGOT, Régis. 2008. Le parcours d'une centaine de mineurs isolés roumains suivis par l'association Hors La Rue et pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris. Dans : *e- migrinter* [en ligne].Disponiblesur :<http://www.msh.univ-poitiers.fr/migrinter/emigrinter /200802/emigrinter2008_02_121.pdf>.

BLOCH, Françoise, MIRANDA, Adelina. 2010. *Mobilités internationales : mondialisation du care et marché du sexe. Introduction.* Dans : FALQUET J. et al. (dir.). Le sexe de la mondialisation. Genre, classe, race et nouvelle division du travail. Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques. pp. 101-104.

BLÖSS, Thierry, FERONI, Isabelle. Jeunesse : objet politique, objet biographique. Dans : *Enquête* [en ligne], La socialisation de la jeunesse. Disponible sur : <http://enquete.revues.org/document147.html>.

BOUILLON, Florence. 2005. *Le squat : une alternative à la rue ?* Dans : BRODY J. La rue. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail. pp. 179-194.

BOURDIEU, Pierre. 2002 [1984]. *La « jeunesse » n'est qu'un mot.* Dans : Questions de sociologie. Paris : Les Editions de Minuit. pp. 143-154.

BOUTRON, Isabelle. 2001. Dans : *Enfants travailleurs, enfances volées*. Consortium 6 novembre, Bruxelles : Colophon. 152 p.

BRAGA MARTES, Ana C. 2008. *The Commitment of Return: Remittances of Brazilian Emigrés.* Dans : JOUET-PASRET C., BRAGA L. J. Becoming Brazuca. Brazilian Immigration to the United States. Cambridge, London : Harvard University Press. pp.125-150

BREDELOUP, Sylvie. 2002. *Routes africaines*. Dans : PERALDI M. (dir.). La fin des norias ? Réseaux migrants dans les économies marchandes en Méditerranée. Paris : Maisonneuve et Larose. pp. 269-285

BRION, Fabienne. 2007. *Immigration, crime et discrimination : recherches en Communauté française.* Dans : MARTINIELLO M., REA A., DASSETTO F. Immigration et intégration en Belgique francophone. Louvain-la-Neuve : Bruylant-Academia. pp. 336-361.

BRUN, François. *L'immigré entre maîtrise des flux et liberté d'exploitation*. Dans : RODIER C., TERRAY E. (dir.) 2008. Immigration : fantasmes et réalités. Pour une alternative à la fermeture des frontières. Paris : La découverte. pp. 58-71.

DEVI, Uma S., WIDDING ISAKSEN, Lise, HOCHSCHILD, Arlie. 2010. *La crise mondiale du care: point de vue de la mère et de l'enfant.* Dans : FALQUET J. et al. (dir.). Le sexe de la mondialisation. Genre, classe, race et nouvelle division du travail. Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques. pp. 122-135.

DRIS, Nassima. 2007. *Les arrangements de visibilité dans le cheminement urbain. Du quartier proche au lointain dans la ville*. Dans : BREVIGLIERI M., CICCHELLI V. (dir.) Adolescences Méditerranéennes. L'espace public à petits pas. Paris : L'Harmattan. pp. 63-76.

FAIST, Thomas. *The crucial meso-level*. Dans: HAMMAR, Thomas, et al. (dir.). International Migration, immobility and developpement. Multidisciplinary perspectives, Oxford &New York: Berg, pp.187-218.

FASSIN, Didier. 2008. *L'inquiétude ethnographique*. Dans : FASSIN, Didier, BENSA, Alban (dir.). Les politiques de l'enquête. Epreuves ethnographiques. Paris : La découverte. pp.7-15.

FASSIN, Didier. *Dans les colonies pénitentiaires. Préface*. Dans : KOBELINSKY C.,

GUELAMINE, Faïza. 2003. *La construction d'une altérité absolue : les* faces *cachées de la différence culturelle.* Dans : JOVELIN E. Le travail social face à l'interculturalité *:*

Comprendre la différence dans les pratiques d'accompagnement social. Paris : L'harmattan. pp.263-274

HAESBAERT DA COSTA, Rogerio. 2004. *De la déterritorialisation à la multiterritorialité*. Dans : ALLEMAND S., ASCHER F., LEVY J. (dir.) Les sens du mouvement. Paris : Belin. pp.69-79.

HALBWACHS, Maurice. 2004. *Chicago, expérience ethnique* (1932). Dans : GRAFMEYER J. L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine. Paris : Flammarion. pp. 283-330.

HAUG, Werner, BIAYE, Mady. 2006. *Le contexte socio-économique et culturel de l'enfance*. Dans : Enfants d'aujourd'hui diversité des contextes, pluralité des parcours, Colloque international de Dakar (10-13 décembre 2002), n°11, Tome 1, Paris : Presses universitaires de France – AIDELF, pp. 292-295.

HILY, Marie-Antoinette, RINAUDO, Christian. 2002. *Entrepreneurs migrants sur le marché de Vintimille.* Dans : PERALDI M. La fin des norias ? Réseaux migrants dans les économies marchandes en Méditerranée. Paris : Maisonneuve & Larose - Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme. pp. 335-351.

KOBELINSKY, Carolina. 2009. *Expériences d'une mise en attente dans les centres pour demandeurs d'asile en France*. Dans : KOBELINSKY C, MAKAREMI C. (dir.). Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers. Bellecombe-en-Bauge : Éditions du Croquant. pp. 227-244.

LEGOUX, Luc. 1999. *L'asile politique en France*. Dans : DEWITTE P. (dir.), Immigration et intégration. L'état des savoirs. Paris : La Découverte. pp.341-351.

LEGOUX, Luc. *Nouvelle donne mondiale, nouvel asile*. Dans GUILLON M., LEGOUX L., MA MUNG E. (dir.), 2003. L'asile politique entre deux chaises. Droits de l'homme et gestion des flux migratoires. Paris : L'Harmattan. pp.13-24.

LOCHAK, Danièle. 2008. Politique d'immigration : de la fermeture à la sélection, trente ans d'errements. Dans : RODIER C., TERRAY E. (dir.) Immigration : fantasmes et réalités. Pour une alternative à la fermeture des frontières. Paris : La découverte. pp. 12-18.

LORCERIE, Françoise. 1999. *La "scolarité des enfants de migrants": Fausses questions et vrais problèmes.* Dans : DEWITTE P. (dir.) Immigration et intégration. L'état des savoirs. Paris : La Découverte. pp. 212-221.

MAKAREMI, Chowra. 2008. *Participer en observant. Etudier et assister les étrangers aux* Epreuves ethnographiques. Paris : La découverte. pp. 165-183.
frontières. Dans : FASSIN, Didier, BENSA, Alban (dir.). Les politiques de l'enquête.

MEURS Dominique, PAILHE Ariane, SIMON Patrick. 2005. *Immigrés et enfants d'immigrés sur le marché du travail : une affaire de génération ?* Dans : LEFEVRE C., FILHON A. Histoires de familles, histoires familiales. Paris : Les cahiers de l'Ined, n°156. pp. 461-482.

MELEBECK, Benoît. 2001. Dans : *Enfants travailleurs, enfances volées*. Consortium 6 novembre, Bruxelles : Colophon. 152 p.

MORICE, Alain. *Vers une assignation à résidence des populations pauvres*. Dans : RODIER C., TERRAY E. (dir.) 2008. Immigration : fantasmes et réalités. Pour une alternative à la fermeture des frontières. Paris : La découverte. pp. 79-85.

NACHI, Mohamed. 2007. *Arrangement au présent, compromis au futur. Les « cadres de l'expérience d'un groupe de jeunes garçons dans le contexte* tunisien. Dans : BREVIGLIERI M., CICCHELLI V. (dir.) Adolescences Méditerranéennes. L'espace public à petits pas. Paris : L'Harmattan. pp.315-338.

OUALI, Nouria. 2007. *Les femmes immigrés sur le marché du travail : un état de savoirs*. Dans : MARTINIELLO M., REA A., DASSETTO F. (dir.). Immigration et intégration en Belgique francophone. Louvain-La-Neuve : Bruylant-Academia. pp. 269-284.

PEDRAZZINI, Yves. 2007. *Le barrio, la rue, les gangs, une critique de la sociologie urbaine en Amérique latine.* Dans : BASSAND M., KAUFMAN V., JOYE D. (dir.). Enjeux de la sociologie urbaine. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes. pp.57-83.

PORTES, Alejandro, HALLER, William, GUARNIZO, Luis Edouardo. 2002. *Les entrepreneurs transnationaux: une forme alternative d'adaptation des immigrés.* Dans : PERALDI M. (dir.) La fin des norias ? Réseaux migrants dans les économies marchandes en méditerranée. Paris : Maisonneuve & Larose, pp. 51-90.

QVORTRUP, Jens. 2001. *Chilhood as a social phenomenom revisisted*. Dans : DUBOIS-REYMOND M., SUNKER H., KRUGER H-H., Chilhood in Europe. Approaches, Trend, Findings. New York : Peter Lang. pp.215-241

REA, Andréa. 2002. *Le travail des sans-papiers et la citoyenneté domestique*. Dans : PERALDI M. (dir.) La fin des norias ? Réseaux migrants dans les économies marchandes en méditerranée. Paris : Maisonneuve & Larose, pp. 459-478.

RIOT-SARCEY, Michèle. *Du genre au singulier dans l'histoire*. Dans : HURTIG M-C., KAIL M., ROUCH H. 2002 [1991]. Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes. Paris : CNRS éditions. pp.181-187.

ROULLEAU BERGER, Laurence. 1998. *Intégration, errances et résistances urbaines*. Dans : HAUMONT, N. L'urbain dans tous ses états. Paris : L'Harmattan. pp.269-280.

ROULLEAU-BERGER, Laurence. 2005. *La rue, miroir des peurs sociales et des solidarités*, Dans : BRODY J. La rue. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail. pp. 91-99

ROULLEAU-BERGER, Laurence. 2009. *Circulations, encastrement spatial et carrières migratoires de femmes venant du Maghreb, d'Afrique Sub-saharienne, d'Europe de l'Est et de Chine continentale.* Dans : CORTES G., FARET L. Les circulations transnationales. Lire les turbulences migratoires contemporaines. Paris : Armand Colin. pp.144-153.

SCHIFF, Claire. 2004. *Les obstacles institutionnels à l'accès des enfants et des adolescents nouvellement arrivés en France à une scolarité ordinaire*. Dans : L'accueil à l'école des élèves primo-arrivants en France. Paris : La Documentation Française, Coll Etudes et recherches du Fasild. pp. 139-250.

SIMON Gildas. 1999. *Les mouvements de population aujourd'hui*. Dans : DEWITTE P. (dir.) Immigration et intégration, l'état des savoirs. Paris : La Découverte. pp.43-54.

SIMMEL, Georg. 2004. *Digressions sur l'étranger* (1908). Dans : GRAFMEYER J. L'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine. Paris : Flammarion. pp.53-59.

SLAMA, Serge. 2008. *Politique d'immigration : un laboratoire de la frénésie sécuritaire.* Dans : MUCCHIELLI L. (dir.). La frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et au nouveau contrôle social. Paris : La découverte. pp. 64-76.

TARRIUS, Alain. 2009. *Intérêt et faisabilité de l'approche des territoires des circulations transnationales*. Dans : CORTES G, FARET L. (dir.) Les circulations transnationales. Lire les turbulences migratoires contemporaines. Paris : Armfand Colin. pp.43-51.

TRIPIER, Maryse. 2004. *Préface.* Dans : COSSEE C., LADA E., RIGONI I., Faire figure d'étranger. Regards croisés sur la production de l'altérité. Paris : Armand Colin.

TRIPIER, Pierre. 1998. *Une sociologie pragmatique*. Préface. Dans : THOMAS William I., ZNANIECKI Florian, Le paysan polonais en Europe et en Amérique. Récit de vie d'un migrant, Paris : Nathan. pp. 5-30.

VIGARELLO, Georges. *L'intolérable de la maltraitance infantile. Genèse de la loi sur la protection des enfants maltraités et moralement abandonnés en France*. Dans :

BOURDELAIS, Patrice, FASSIN, Didier. 2005. Les constructions de l'intolérable. Paris : La Découverte « Recherches ». pp.111-127.

WIHTOL DE WENDEN, Catherine. 2004. *La citoyenneté face aux nouveaux visages du migrant*. Dans : ALLEMAND S., ASCHER F., LEVY J., Les sens du mouvement, Paris : Belin. pp.80-90.

REVUES ET ARTICLES DE REVUES :

ACCUEILLIR. Les mineurs étrangers isolés, n°228-229, 2002.

ANDRIJASEVIC, Rutvica. 2005. La traite des femmes d'Europe de l'Est en Italie : analyse critique des représentations, *Revue Européenne des Migrations Internationales,* vol.21, n°1, p.155-175.

ARAB, Chadia. 2008. La circulation migratoire : Une notion pour penser les migrations internationales. Dans : *e-migrinter* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.mshs.univ-poitiers.fr/migrinter/emigrinter/200801/emigrinter2008_01_20.pdf>.

ARNAUT, Karel, HØJBJERG, Christian K. 2008. Gouvernance et ethnographie en temps de crise. De l'étude des ordres émergents dans l'Afrique entre guerre et paix. Gouverner entre guerre et paix, *Politique africaine*, n°111, p.5-21.

ASLAN Mustafa, PEROUSE, Jean-François. 2003. Istanbul : le comptoir, le *hub*, le sas et l'impasse. Dans : *Revue Européenne des Migrations Internationales* [en ligne], vol.19. n°3. Disponible sur : <http://remi.revues.org/index2683.html>.

BACH, Daniel, SINDJOUN, Luc. Introduction générale : ordre et désordre en Afrique. Enjeux stratégiques et gestion des crises en Afrique, *POLIS* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.polis.sciencespobordeaux.fr/vol4n2/intro.html>.

BADIE, Bertrand. 2009. Migrations dans la mondialisation, *Projet*, 311, p. 23-31.

BARBOU DES PLACES, Ségolene. 2010. Les étrangers « saisis » par le droit : enjeux de l'édification des catégories juridiques de migrants, *Migrations Société* : Usages et paradoxes des catégorisations en migration, vol.22, n° 128, p. 35-49.

BATTEGAY, Alain. 2003. Les recompositions d'une centralité commerçante immigrée, espaces et mondes. Le cas de la Place du Pont à Lyon, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 19, n° 2, p. 9-22.

BELBAH, Mustapha. 2002. Au Maroc, l'ailleurs est l'univers du possible, *Confluences Méditerranée*, n°42, Paris : L'Harmattan, pp.37-40.

BERTHO, Alain. 2005. Penser la « ville monde ». *Socio-anthropologie* [en ligne], n°16. Disponible sur : <http://socio-anthropologie.revues.org/index430.html>

BERTHOMIÈRE, William, HILY, Marie-Antoinette. 2006. Décrire les migrations internationales : les expériences de la co-présence, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 22, no 2, p. 67-82.

BIGO, Didier. 1998. Sécurité et immigration, vers une gouvernementalité par l'inquiétude ? *Cultures & Conflits* [en ligne], n° 31-32. Disponible sur : <http://conflits.revues.org/index539.html>.

BONDUE, Jean-Pierre, ROYOUX, Dominique. 2007. Editoral, *Espace populations sociétés* [en ligne], vol.2, n°3. Disponible sur : <http://eps.revues.org/index2066.html>.

BONERANDI, Emmanuelle, COUDROY de LILLE, Lydia (dir.). 2008. De nouvelles mobilités dans une Europe élargie. Editorial. *Espace populations sociétés* [en ligne], n° 2. Disponible sur : <http://eps.revues.org/index2493.html>.

BONNAFOUS, Simone. 1992. Mots et paroles de l'immigration. Essai de mise en perspective sur vingt ans, *Revue Française des Affaires Sociales*, n°46, p. 5-14.

BOUILLON, Florence. 2003. Des migrants et des squats. Précarités et résistances urbaines aux marges de la ville, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.19, n°2, p. 23-46.

BOURDIEU, Pierre. 1986. L'illusion biographique, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°62/63, p.69-72.

BOUSETTA, Hassan, MARTINIELLO, Marco. 2008. Les pratiques transnationales des immigrés chinois et marocains de Belgique. *Revue Européenne des Migrations Internationales,* vol. 24, n° 2, p. 45-66.

BRACHET, Olivier. 1997. L'impossible organigramme de l'asile en France. Le développement de l'asile noir, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 13, n°1, p. 7-36.

BREDELOUP, Sylvie. 2008. L'aventurier, une figure de la migration africaine, *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. 2, n°125, p. 281-306.

BRUNETEAUX, Patrick, LANZARINI, Corinne. 1998. Les entretiens informels. *Sociétés contemporaines*, n°30, p. 157-180.

CAHIERS DU CEDREF. 2003. Genre, travail et Migrations en Europe,

CAHIERS DU CEDREF. 2008. Femmes, Genre, Migrations et Mondialisation : un état des problématiques,

CARRERE, Violaine. mars 2002. D'où viennent-ils ? Qui sont-ils ? *Plein Droit,* n° 52, p. 3-6.

CATARINO, Christine, MOROKVASIC, Mirjana, HILY, Marie-Antoinette. 2005. Femmes, genre, migration et mobilités. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 21, n°1, p.7-27.

CEYHAN, Ayse. 1997. États-Unis : frontière sécurisée, identité(s) contrôlée(s), *Cultures* & *Conflits*, , n° 26-27. p. 235-254.

CHERONNET, Hélène. Printemps 2010. L'avenir du juge des enfants, éduquer ou punir ? De Benoît Bastard et Christian Mouhanna, *Sociétés et jeunesses en difficulté* [En ligne], n°9, Disponible sur : <http://sejed.revues.org/index6723.html>.

CHICLET, Christophe. 2009. La Grèce durcit ses contrôles, *Confluences :* L'immigration bouscule l'Europe, Paris : L'Harmattan, n°42, p.161-165.

CLOCHARD, Olivier, DECOURCELLE, Antoine**,** INTRAND, Chloé**.** 2003. Zones d'attente et demande d'asile à la frontière : le renforcement des contrôles migratoires ? *Revue Européenne des migrations internationales* [en ligne], vol. 19, n°2. Disponible sur : <http://remi.revues.org/index2948.html>.

COSTA-LASCOUX, Jacqueline, DU CHEYRON, Patrick. 2004. Les circulations migratoires, *Revue Française des Affaires Sociales*, n°2, p.183-205.

COSTA-LASCOUX, Jacqueline. 1991. L'espace Schengen, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 7, n°2, p.163-168.

DARQUES, Régis. 2004. L'Albanie en transition : mutations démographiques et recomposition territoriale (1989-2001), *Espace, Populations, Sociétés*, n°3, p.559-575.

DEMAZIERE, Didier**,** SAMUEL, Olivia. 2010. Inscrire les parcours individuels dans leurs contextes. Dans : *Temporalités* [en ligne], n°11. Disponible sur : <http://temporalites.revues.org/index1167.html>.

DESLONDES, Olivier. 2004. La population des Balkans depuis 1990 : aspects géographiques de la crise, *Espace, Populations, Sociétés*, n°3, p.487-498.

DEWITTE, Philippe (dir.). 1992. Introduction du dossier, Le poids des mots, *Hommes et Migrations*, n°1154.

DEWITTE, Philippe (dir.). 2004. Le réseau a mauvaise réputation, Editorial, « réseaux sociaux en migration », *Hommes et Migrations*, n°1250.

DIMINESCU, Dana. 2002. Les migrations à l'âge des nouvelles technologies. *Hommes et migrations*, n°1240, p.6-9.

DIMINESCU, Dana. 2004. La mobilité des jeunes roumains à l'heure de l'élargissement européen. *Hommes et migrations*, n°1251, p. 42-50.

DIMINESCU, Dana. 2005. Le migrant connecté. Pour un manifeste épistémologique. *Migrations Société*, vol.17, n°102, p.275-292.

DOISE, Willem. 2004. L'endroit et l'envers des droits de l'homme. Dans : *Revue internationale de Psychosociologie* [en ligne], vol. 10, n°23. Disponible sur : <http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=RIPS_023_0025>.

DORAI, Kamel, HILY, Marie-Antoinette, MA MUNG, Emmanuel. 1998. La circulation migratoire. Bilan des travaux, *Migration Etudes*, n°84, 12 p.

DUBAR, Claude. 2000. La catégorie de jeunesse. *Informations Sociales* : La construction de l'identité : de l'enfance à l'âge adulte, n 84, p. 28-37.

ETIEMBLE, Angélina. 2002. Les mineurs étrangers en France. *Migrations Etudes*, Synthèse de travaux sur l'immigration et la présence étrangère en France, vol. 109. 15 p.

ETIEMBLE, Angélina. octobre 2004. Quelle protection pour les mineurs isolés en France ? *Hommes et Migrations*, n°1251, p. 9-22.

FAIST, Thomas. 2006. La mondialisation invisible. *Sciences humaines*, n°173, p. 38-43.

FALQUET, Jules, Rabaud, Aude (dir.), 2008. Femmes, Genre, Migrations et Mondialisation : un état des problématiques. Introduction. *Les Cahiers du CEDREF*, p.7-32.

FAYOLLE, Jacky. 2004. Deux ou trois idées non reçues sur les migrations. *Revue Française des Affaires Sociales*, n°2, p. 61-72.

FREEDMAN, Jane. 2008. Genre et migration forcée : les femmes exilées en Europe. *Les Cahiers du CEDREF*, p. 169-188.

FRIGOLI, Gilles. 2010. Les usages locaux des catégories de l'action publique. *Migrations Société* : Usages et paradoxes des catégorisations en migration, vol.22, n° 128, p. 83-93.

FRIGOLI, Gilles (dir.). 2010 (a). D'ici et d'ailleurs, entre aide et contrôle : les mineurs isolés étrangers. *Migrations Société :* Mineur isolé étranger : une nouvelle figure de l'altérité ?, vol.22, n°129-130, p.93-97.

FRIGOLI, Gilles, IMMELE, Cécile. 2010. Les protéger et s'en protéger : les mineurs isolés étrangers en débat au Parlement français, *Migrations Société :* Mineur isolé étranger : une nouvelle figure de l'altérité ?, vol.22, n°129-130, p. 129-145.

GABORIAU, Patrick. 2004. Mettre les questions à la question, travail de terrain et raisonnement sur les « sans-logis » ». *Espaces et sociétés*, n°116-117, p.111-123.

GALLAND, Olivier. 2001. Adolescence, post-adolescence, jeunesse : retour sur quelques interprétations. *Revue française de sociologie*, n°42-4, p.611-640.

GARSON, Jean-Pierre, DUMONT, Jean-Christophe. 2004. Immigration dans la zone OCDE : un panorama à multiples facettes, Revue Française des Affaires sociales, n° 2, p.13-31.

GAUCHET, Marcel. 2000. Quand les droits de l'homme deviennent une politique. *Le Débat*, n°110, p. 258-288.

GIOVANNETTI, Monia. 2008. Politiques et pratiques d'accompagnement des mineurs étrangers non accompagnés en Italie. Dans : *e-migrinter* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.mshs.univ-poitiers.fr/migrinter/e-migrinter/200802/emigrinter2008_02_098.pdf>.

GIOVANNETTI, Monia (a). 2008. Parcours d'inclusion et d'exclusion des mineurs immigrés non accompagnés en Italie. Dans : *e-migrinter* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.mshs.univ-poitiers.fr/migrinter/e-migrinter/200802/emigrinter2008_02_163.pdf>

GOLDBERG-SALINAS, Anette. 1996. Femmes et rapports sociaux de sexe dans les travaux sur les migrations en France, *Les Cahiers du MAGE*, n° 3, p. 77-86.

GUERRY, Linda. 2009. Femmes et genre dans l'histoire de l'immigration. Naissance et cheminement d'un sujet de recherche. Dans : *Genre et histoire* [en ligne], n°5. Disponible sur : <http://genrehistoire.revues.org/index808.html2009>

GUILLEMAUT, Françoise. 2008. Mobilité internationale des femmes, échange économico-sexuel et politiques migratoires : La question du « trafic », *Les Cahiers du CEDREF*, p. 147-168.

HOMMES ET MIGRATIONS. 2004. Femmes contre la violence, n°1248.

HOMMES ET MIGRATIONS. 2005. Chinois de France, n°1254.

HOMMES ET MIGRATIONS. 2011. Travailleurs sociaux et migrations, n°1290.

HUYETTE, Michel. 2002. La prise en charge des mineurs étrangers isolés. *Journal du droit des jeunes*, n°212. p.40-50

JIMENEZ ALVAREZ, Mercedes. 2008. Rebelles de la mondialisation, *La pensée de midi* [en ligne], n°23. Disponible sur : www.cairn.info/revue-la-pensee-de-midi-2008-1-page-65.htm.

JOURNAL DU DROIT DES JEUNES. 2002. L'affaire Tabita, n°219.

JOURNAL DU DROIT DES JEUNES. 1999. Sécuritaire : cœur et pique, n°182

JOVELIN, Emmanuel. 2003. Le travail social face à l'extrémisme des professionnels du social. Le racisme au cœur de la pensée du travail social, *Pensée Plurielle*, n°5, p. 77-88.

JOVELIN, Emmanuel. 2007. Contribution à une analyse socio-politique des mineurs isolés demandeurs d'asile. *Pensée Plurielle*, n°14, p. 149-178.

JULINET, Stéphane. mars 2002. L'accueil aux frontières. *Plein droit*, n°52, p.11-14.

KOFMAN, Eleonore. 1999. Birds of passage a decate later : gender and immigration in the European Union, *International Migration Review*, vol.3, n°33. p. 269-299.

LE JOURNAL DE L'ACTION SOCIALE. 2008. Mineurs étrangers isolés : victimes des frontières institutionnelles, n°123, p.10-13.

LAZARO GONZALEZ, Isabel. 2008. La aventura de los adolescentes africanos en España. La respuesta del derecho español. Dans : *e-migrinter* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.mshs.univ-poitiers.fr/migrinter/e-migrinter/200802/emigrinter2008_02_060.pdf>.

LORCERIE, Françoise. 1989. L'universalisme en cause ? Les équivoques d'une circulaire sur la scolarisation des enfants immigrés. Dans *Mots* [en ligne]. Disponible sur <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/mots_0243-6450_1989_num_18_1_1447

MADOUI, Mohamed, BOUQUET, Brigitte, NIVOLLE, Patrick. mars-avril 2011. Les travailleurs sociaux à l'épreuve de l'immigration, *Hommes et Migrations*, n°1290, p.6-9.

MAKAREMI, Chowra. 2007. Vies « en instance » : Le temps et l'espace du maintien en zone d'attente. Le cas de la « Zapi 3 » de Roissy-Charles-De-Gaulle. *Asylon(s)*. Terrains d'ASILES, n° 02 [En ligne]. Disponible sur : <http://www.reseau-terra.eu/article664.html>.

MA MUNG, Emmanuel. 2009. Le prolétaire, le commerçant et la diaspora. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.25, n°1, p.97-118.

MARIE, Claude-Valentin. 1996. L'Union Européenne face aux déplacements de populations. Logiques d'Etat face aux droits des personnes, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 12, n°2, p. 169-209.

MARTINIELLO, Marco, SIMON, Patrick (dir.). 2005. Les enjeux de la catégorisation. Rapports de domination et luttes autour de la représentation dans les sociétés post-migratoires, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.21, n°2, p. 7-18.

MASSON, Bénédicte. 2008. La situation et le traitement des mineurs isolés étrangers (MIE) en France. Dans : *e-migrinter* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.mshs.univ-poitiers.fr/migrinter/e-migrinter/200802/emigrinter2008_02_006.pdf>.

MASSON, Bénédicte. 2010. Mineurs isolés étrangers : le sens d'une appellation. *Migrations Société :* Mineur isolé étranger : une nouvelle figure de l'altérité ?, vol.22, n°129-130. p.115-128.

MAUGER, Gérard. 2001. Précarisation et nouvelles formes d'encadrement des classes populaires. Dans : *Actes de la recherche en sciences sociales* [en ligne]. vol. 1, n° 136-137. p. 3-4. Disponible sur : www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2001-1-page-3.htm.

MAUSS, Marcel. 1996. Trois observations sur la société de l'enfance. Texte présenté par Marcel Fournier. *Gradhiva*, n°20, p. 109-115. Communication au Congrès de sociologie de l'enfance de 1937.

MELOSSI, Dario. 2001. Le crime de la modernité : sanctions, crime et migration en Italie (1863-1997), *Sociologie et sociétés*, vol.33, n°1. pp.85-106.

MIGRATIONS SOCIETES. Juillet-août 1997. Femmes immigrées en France et en Europe. vol.2, n°9.

MONTANDON, Cléopâtre. 1998. La sociologie de l'enfance : l'essor des travaux en langue anglaise, Sociologie de l'enfance, *Education et sociétés*, n°2, p.91-118

MORELLI, Anne, GUBIN, Eliane (dir.). 2004. Pour une histoire européenne des femmes migrantes. Sources et méthodes, *Sextant*, Revue du Groupe interdisciplinaire d'Etudes sur les Femmes, Université Lille de Bruxelles, n°21-22.

MOROKVASIC, Mirjana. 1976. L'immigration féminine en France : état de la question, *L'année sociologique*, vol. 26, p. 561-575.

MOROKVASIC, Mirjana. 1984. The overview: Birds of passage are also women, *International Migration Review*, vol. 18, n° 68, p. 886-907.

MOUJOUD, Nasima, POURETTE, Dolorès. 2005. « Traite » de femmes migrantes, domesticité et prostitution. *Cahiers d'Etudes africaines*, vol. XLV (3-4), n°179-180, p.1093-1121.

MUCCHIELLI, Laurent. 2003. Délinquance et immigration en France : un regard sociologique *Criminologies,* [En ligne]. vol.36, n°2, pp. 27-55. Disponible sur : <http://www.cesdip.fr/IMG/pdf/Article_LM_2003_-_Delinquance_et_immigration_en_France_-_un_regard_sociologique.pdf.

MUCCHIELLI, Laurent. 2005. Les « centres éducatifs fermés » : rupture ou continuité dans le traitement des mineurs délinquants ? , *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], n° 7. Disponible sur : <http://rhei.revues.org/index1038.html>.

NIEUWENHUYS, Céline, PECOUD, Antoine. 2008. Campagnes d'information et traite des êtres humains à l'est de l'Europe, Espace, Populations, Sociétés, n°2, p.319-330

OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre. 1995. La politique du terrain, *Enquête*, Les terrains de l'enquête [En ligne], Disponible sur : <http://enquete.revues.org/document263.html>.

OSO CASAS, Laura. 2005. La réussite paradoxale des bonnes espagnoles de Paris : stratégies de mobilité sociale et trajectoires biographiques. *Revue Européenne des Migrations Internationales,* vol.21, n°1, p.107-129.

OSO CASAS, Laura. 2008. Migration, genre et foyers transnationaux. *Les Cahiers de CEDREF*, p. 125-146.

PASSERON, Jean-Claude. 1989. Biographies, flux, itinéraires, trajectoires. *Revue Française de Sociologie*, vol.31, p.3-22.

PLEIN DROIT. 2002. Mineurs étrangers isolés en France. La revue du GISTI, n°52, 49 p.

PORTES, Alejandro. 1999. La mondialisation par le bas, *Actes de la Recherches en Sciences Sociales,* , n°129. p.17-25.

PROASILE. 2009. Protéger les mineurs isolés étrangers, c'est protéger nos propres enfants, n°20, novembre

RENAUT, Alain. 2002. *La libération des enfants. Contribution philosophique à une histoire de l'enfance.* Paris : Calmann-Lévy. 397 p.

REVUE EUROPEENNE DES MIGRATIONS INTERNATIONALES. 1999. Emploi, Genre et Migration, vol. 15, n°2.

REVUE EUROPEENNE DES MIGRATIONS INTERNATIONALES. 2005. *Femmes, Genre, Migration et Mobilités,* vol. 21, n°1.

RODRIGUEZ, Jacques. 1999. Une approche socio-historique de l'errance, *Cultures & Conflits*, n° 35, [En ligne]. Disponible sur : <http://conflits.revues.org/index165.html>.

ROQUES, Laurence. 2005. Prise en charge et avenir des mineurs dans le pays d'accueil, *La Revue d'action juridique et sociale*, n°243, pp. 27-32

ROSSI, Elena. 2002. Evaluation de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le choix entre rester dans le pays d'accueil ou le rapatriement: une réflexion basée sur la Convention des droits de l'enfant, *Journal du Droit des Jeunes*, n°219, p.22-37.

ROULLEAU BERGER, Laurence. 2004. Routes migratoires et circulations en Chine : entre mobilités intracontinentales et transnationalisme, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 20, n°3, p.7-27.

SAYAD, Abdelmalek. 1999. Immigration et « pensée d'Etat », *Actes de la Recherches en Sciences Sociales*, n°129, p. 5-14.

SCAGNETTI, Jean-Charles. 2004. Une marginalité singulière : les migrants algériens lors des retours au pays (1973-1983), Cahiers de la Méditerranée [en ligne], n°69. Disponible sur : <http://cdlm.revues.org/index766.html>.

SCHMOLL, Camille. 2005. Pratiques spatiales transnationales et stratégies de mobilité des commerçantes tunisiennes, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 21, n°1, p.131-154.

SCIARESA, Alfio. 2002. L'Italie prend à bras le corps la question albanaise, *Confluences :* L'immigration bouscule l'Europe, Paris : L'Harmattan, n°42, p. 153-159.

SENOVILLA HERNANDEZ, Daniel. 2008. Les mineurs non accompagnés en Europe : entre diversité des modèles d'accueil et harmonisation des mécanismes de contrôle. Dans : *e-migrinter* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.mshs.univ-poitiers.fr/migrinter/e-migrinter/200802/emigrinter2008_02_003.pdf>.

SILBERMAN, Roxane**,** FOURNIER, Irène. 2006. Les secondes générations sur le marché du travail en France : une pénalité ethnique ancrée dans le temps. Contribution à la théorie de l'assimilation segmentée", *Revue française de sociologie*, vol. 47, n° 2, p. 243-292.

SINGLY de, François. 2000. Penser autrement la jeunesse. *Lien social et politiques*, n°43, p. 9-21.

SIMON, Gildas. 1996. La France, le système migratoire européen et la mondialisation, *Revue Européenne des Migrations internationales*, vol. 12, n°2, p.241-260.

SIMON, Gildas. 2006. Migrations, la spatialisation du regard, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 22, n°2, p.9-21.

SIROTA, Régine. 1998. L'émergence d'une sociologie de l'enfance : évolution de l'objet, évolution du regard, Sociologie de l'enfance, *Education et sociétés*, n°2, p. 9-34.

SPIRE, Alexis. 1999. De l'étranger à l'immigré, la magie sociale d'une catégorie statistique. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 129, p. 50-56.

STREIFF-FENART, Jocelyne. 1998. Racisme et catégorisation sociale. Dans : *Profession Banlieue* : Quelles initiatives contre le racisme « ordinaire » ? [en ligne] Texte publié en 1998.Disponiblesur :<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/08/12/06/PDF/racisme_et_categorisation.pdf>.

TARRIUS, Alain. 1993. Territoires circulatoires et espaces urbains, *Annales de Recherche Urbaine*, n°double « mobilités », n°59-60, p. 52-60.

TARRIUS, Alain. 2001. Au-delà des Etats-nations : des sociétés de migrants, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.17, n°2. p.37-61.

THERY, Irène. mars-avril 1992. Nouveaux droits de l'enfant : la potion magique ? *Esprit*, n°3-4, p.5-30.

TOURNE, Karine. 2001. Le chômeur et le prétendant. Les maux de la jeunesse ou l'impossible passage à l'âge adulte. Dans : *Egypte/Monde arabe* [en ligne], deuxième série, n°4-5. Disponible sur : <http://ema.revues.org/index876.html>.

TRIPIER, Maryse. 2004. L'immigré, analyseur de la société (note critique). Dans : *Terrains & travaux* [en ligne], vol. 2, n° 7. Disponible sur : www.cairn.info/revue-terrains-et-travaux-2004-2-page-173.htm

VALLUY, Jérôme. 2005. La nouvelle Europe politique des camps d'exilés : genèse d'une source élitaire de phobie et de répression des étrangers. Dans : *Cultures & conflits* : L'Europe des camps. La mise à l'écart des étrangers [en ligne], n°57. Disponible sur : <http://conflits.revues.org/index1726.html>.

VALLUY, Jérôme. 2008(a). Du retournement de l'asile (1948-2008) à la xénophobie de gouvernement : construction d'un objet d'étude. Dans : *Cultures & Conflits* : Xénophobie de gouvernement, nationalisme d'Etat [en ligne], n°69. Disponible sur : <http://conflits.revues.org/index10752.html>.

VASSORT, Marine. 2004. J'habite pas, je suis de partout. Les jeunes errants à Marseille, une question politique, *Espaces et sociétés*, n°116-117, p.79-91.

WEBER, Serge, Juillet 2009. « Comprendre la mobilité, réinterroger l'intégration », Ceras, *Projet* [en ligne], n°311. Disponible sur : <http://www.ceras-projet.com/index.phd?id=3862>.

ZEROULOU, Zaihia. 1985. Mobilisation familiale et réussite scolaire. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 1, n°2, p. 107-117.

ZUCCHI, John E. 1990. Les « petits Italiens »: Italian child street musicians in Paris, 1815-1875, *Studi. Emigrazione*, n° 97, p. 27-52.

RAPPORTS, COMPTES-RENDUS :

ASSOCIATION NATIONALE D'ASSISTANCE AUX FRONTIERES POUR LES ETRANGERS (ANAFE). 2004. *La zone des enfants perdus. Mineurs isolés en zone d'attente de Roissy. Analyse de l'Anafe du 1er janvier au 30 septembre 2004*. Paris : ANAFE. 54 p.

ANAFE. Enfermement des mineurs en zone d'attente. Statistiques 2005 et 2006. 2007. 2 p.

BHABHA, Jacqueline, FINCH, Nadine. 2006. *Seeking Asylum Alone. Unaccompanied and Separated Children and Refugee Protection in the United Kingdom* [en ligne]. Disponible sur: <http://www.ilpa.org.uk/seeking%20asylum%20alone.pdf>.

BHABHA, Jacqueline, SCHMIDT Susan. 2006. Seeking Asylum Alone: Unaccompanied and Separated Children and Refugee Protection in the United States [en ligne]. Disponible sur: <http://www.childtrafficking.com/Docs/seek_asylum_alone_us_0108.pdf>.

BERQUE, Jacques. 1985. *L'immigration à l'école de la République*. Rapport au ministre de l'Education Nationale, Paris : La Documentation française. 120 p.

BLOCQUAUX, Jean, BURSTIN, Anne, GIORGI, Dominique. 2005. *Mission d'analyse et de proposition sur les conditions d'accueil des mineurs étrangers isolés en France*. Paris : IGAS. 114 p.

COORDINATION FRANCAISE POUR LE DROIT D'ASILE. 2008. *La loi des « jungles ». La situation des exilés sur le littoral de la Manche et de la Mer du Nord*. 147 p.

COORDINATION REFUGIES. décembre 1997. *Eléments de réflexion sur l'accueil de mineurs isolés demandeurs d'asile*, Paris.

DEBOOSERE, Patrick, EGGERICKX, Thierry, VAN HECKE, Etienne, WAYENS, Benjamin. 12 janvier 2009. *La population bruxelloise : un éclairage démographique*. Etats généraux de Bruxelles. Brussels Studies. Note de synthèse n°3, Disponible sur : <http://www.brusselsstudies.be/medias/publications/FR_71_EGB3.pdf>

DEBRE, Isabelle. mai 2010. *Les mineurs isolés étrangers en France*. Rapport du Sénateur des Hauts de Seine [en ligne], Sénat, Disponible sur : <http://www.ump-senat.fr/IMG:pdf/RAPPORT_DEBRE_MINEURS_ISOLES.pdf

DORAI, Kamel, HILY, Marie-Antoinette, LOYER, Frantz. 1998. *Bilan des travaux sur la circulation migratoire*. Rapport final. Poitiers : Migrinter. 140 p.

ELGERSMA, Sandra. 2007. *Les mineurs non accompagnés et séparés, demandeurs d'asile* [en ligne]. Service d'information et de recherche parlementaire, Division des affaires politiques et sociales, Canada,
Disponiblesur :<http://www2.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/prb0715-f.pdf>.

EUROSTAT. *2009. Asylum applicants and decisions on asylum applications in Q4* [en ligne]. Disponible sur : <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_PUBLIC/3-04052010-BP/FR/3-04052010-BP-FR.PDF

FARGUES, Philippe. 2006. Les *migrations* en *Afrique du Nord et au Moyen Orient, vues du Sud* [en ligne]. Paris : CERI, Disponible sur : <http://www.ceri-sciencespo.com/cerifr/transversal/cr_211206.pdf

FEDERATION EUROPEENNE DES ASSOCIATIONS NATIONALES TRAVAILLANT AVEC LES SANS ABRIS (FEANTSA). Novembre 2006. *Face au sans-abrisme en Europe. Evolution des profils des personnes sans domicile. Conflits, exclusion extrême du logement et utilisation de l'espace public*. [en ligne]. Disponible sur : <http://eohw.horus.be/files/freshstart/Thematic%20Reports/FRENCH/Changing%20profile%20of%20homeless/2006_Profiles_FR.pdf>.

GARCIA, Marie-Carmen. 2011. *Virginie Tournay, Sociologie des institutions*. Lectures [En ligne], Les comptes rendus, Disponible sur : <http://lectures.revues.org/5660>.

GARNER, Julie, LASSAILLY-JACOB, Véronique, SALL, Leyla. 2009. *Migrations africaines, circulations et imaginaires migratoires*. Compte-rendu de la journée d'étude du laboratoire MIGRINTER, Poitiers, le 26 mars 2009, e-migrinter, n°4, , pp.127-131. Disponible sur : <http://www.mshs.univ-poitiers.fr/migrinter/e-migrinter/200904/e-migrinter2009_04_127.pdf>.

GROUPE D'INFORMATION ET DE SOUTIEN DES IMMIGRES. 2004. *La protection des enfants étrangers*. Les Cahiers juridiques. Paris : GISTI. 44 p.

HUMAN RIGHTS WATCH. 2007. *Unwelcome Responsabilities*. Spain's Failure to protect the Rights of Unaccompanied Migrant Children in the canary Islands. 115 p.

HUMAN RIGHTS WATCH. 2007. *Au bas de l'échelle*. Exploitation et maltraitance des filles travaillant comme domestiques en Guinée, Disponible sur : <http://www.hrw.org/fr/node/10942/section/6>.

HUMAN RIGHTS WATCH. 2009. *Perdus en zone d'attente.* Protection insuffisante des mineurs étrangers isolés à l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle. 67 p.

IARD. 2001. *Etude sur la condition des jeunes et sur la politique pour la jeunesse en Europe*. Rapport définitif [en ligne], Milan : IARD, Disponible sur : <http://ec.europa.eu/youth/archive/doc/studies/iard/summaries_fr.pdf>.

JOVELIN, Emmanuel. 2004. *Contribution à une analyse sociopolitique des mineurs isolés étrangers*, GRTS, ISLV. 175 p.

MAI, Nick. 2007. *L'errance et la prostitution des mineurs et jeunes majeurs migrants dans l'espace de l'Union européenne*. London Metropolitan University, Institute for the Study of European Tranformations. 187 p.

MA MUNG, Emmanuel, DORAI Mohamed Kamel, HILY Marie-Antoinette, LOYER Frantz, 1998. *Bilan des travaux sur la circulation migratoire* [en ligne]. Rapport Final. Direction de la Population et des Migrations, Migrinter. Novembre 1998. Disponible sur : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/25/20/13/PDF/bilan_circulation_1998.pdf>.

MANRY, Véronique. 2006. *Trabendo au féminin : les femmes algériennes dans le commerce à la valise* [en ligne]. Paris : FASOPO, CERI. 39 p. Disponible sur : <http://www.fasopo.org/publications/anthropologievoyage_vm_1206.pdf>.

MASSON, Bénédicte. 2006. *Les mineurs étrangers en droit français et droit européen*. Th. Doct., Droit public, Université Paris XI. 681 p.

MIGREUROP. 2009. *Accords de réadmission ou chantage à l'expulsion* [en ligne], Paris, Disponible sur : <http://www.migreurop.org/IMG/pdf/Rapport271109-FR.pdf>.

NOTTEN, Geranda, MAKOSSO, Bethuel, MPOUE, Alain. 2008. *La pauvreté multidimensionnelle des femmes et des enfants en République du Congo* [en ligne]. République du Congo : Unicef et Ministère du plan et de l'aménagement du territoire, Disponible sur : <http://www.unicef.org/wcaro/wcaro_congo_poverty-resized.pdf>.

PLATFORM FOR INTERNATIONAL COOPERATION ON UNDOCUMENTED MIGRANTS (PICUM). 2008. *Enfants sans papiers en Europe: victimes invisibles d'une immigration restrictive*. Bruxelles. 112 p.

POISSON, Véronique, YUN, Gao. 2005. *Trafic et exploitation des immigrants chinois en France*. Genève : BIT. 160 p.

REARDON, Judy A. 1977. *Belgian Workers in Roubaix*, France, in the 19th. Ph.D. Thesis, University of Maryland.

SAVE THE CHILDREN, UNHCR. 2000. *Les enfants isolés demandeurs d'asile: Un programme d'action*. 101 p.

SAVE THE CHILDREN, UNHCR. 2001. *Guide de formation en faveur des enfants séparés en Europe*. 183 p.

SENOVILLA HERNANDEZ, Daniel. 2007. *La situation et le traitement des mineurs étrangers non accompagnés en Europe. Etude comparée de six pays : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie et Royaume-Uni*. Résumé des résultats. Bruxelles : Observatoire international de Justice Juvénile. 64 p.

SEPARATED CHILDREN IN EUROPE PROGRAMME. 2004. *Save the Children and The Separated Children in Europe. Programme Position Paper on: Returns and Separated Children*. 15 p.

SIMONIN, Bernard, BRUN, François, LAACHER, Smaïn, GOMEL, Bernard. 2001. *De la régularisation à l'intégration : stratégies, atouts, obstacles*. Migrations-Etudes, janvier-février, n°97. 12 p.

SOS JEUNES QUARTIER LIBRE. 2005. *Premiers contacts du MENA en Belgique*. Recherche-action réalisée en 2004-2005. Fonds Houtman-ONE. 159 p.

TROLLER, Simone. 2010. *Pris dans le piège de la migration. Les enfants migrants non accompagnés en Europe*. Textes extrait du rapport mondial 2010 de Human Rights Watch [en ligne]. Disponible sur : <http://www.hrw.org/fr/world-report-2010>.

UNHCR. Tendances mondiales en 2009. *Réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés, personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et apatrides [en ligne]. Disponible sur :* <*http://www.unhcr.fr/4af93d346.html*>.

UNICEF. 2008. *La protection des mineurs étrangers non accompagnés victimes de la traite et du trafic des êtres humains*. UNICEF Belgique. 32 p.

VALLET, Louis-André, CAILLE, Jean-Paul. 1996. *Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collège français. Une étude d'ensemble*. Les Dossiers d'Education et formations, n°67, Paris : Direction de l'évaluation et de la prospective, Ministère de l'éducation nationale. 153 p.

VITULLO, Maurizio. 2006. *Enseignement scolaire primaire et secondaire du Congo. Situation des enseignants à Kinshasa*, CEPAG. 6 p.

ZIROTTI, Jean-Pierre. 1979. *La scolarisation des enfants de travailleurs immigrés. Tome 1 : Evaluation, sélection, orientation (Analyse d'un processus)*, Université de Nice, Ideric, (Rapport d'une recherche soutenue par le ministère de l'éducation nationale).

MEMOIRES ET THESES :

BLANC, Julien. 2003. *Quelle politique d'accueil pour les mineurs isolés étrangers en France ?* DESS Administration des collectivités locales, Paris V, 201 p.

CHANTRAINE, Gilles. 2002. *Expériences carcérales en maison d'arrêt. Approche socio-historique et biographique d'une institution totale*. Th. Doct., Sociologie, USTL Lille 1, 501p.

DUVIVIER, Emilie. 2001. *Les mineurs étrangers dits « sans-papiers ». Du projet migratoire à l'accompagnement social*. Mém. DEASS, ISLV, 52 p.

DUVIVIER, Emilie. 2003. *Les mineurs étrangers isolés : Une population récente au foyer de l'enfance de Lille.* Mém. de maîtrise, sociologie, USTL Lille 1, 92 p.

DUVIVIER, Emilie. 2005. *Partir, s'installer et après…? Parcours de mineurs étrangers pris en charge par les services de l'Aide sociale à l'enfance*. Mém. de DEA, Sociologie, USTL Lille 1, 121 p.

JOVELIN, Emmanuel. 2010. *Immigration, déviance et travail social. De la sociologie interactionniste à la sociologie de la reconnaissance.* Thèse d'habilitation à Diriger des recherches, Sociologie, USTL, Lille 1, Tome 1 (359 p.).

LAFFORT, Bruno. 2004. *Parcours d'étudiants marocains en France. Pour une nouvelle approche de l'immigration*, Th. Doct., Sociologie, USTL Lille 1, 867 p.

NASRI, Foued. 2005. *Les projets migratoires des jeunes Marocains* [en ligne]. DESS Mondes Arabes Mondes Musulmans Contemporains, Université de Genève, 98 p. Disponible sur : <http://jeunes-et-societes.com/public/archives/2005/FOUED.pdf>.

VALLUY, Jérôme. 2008. *Sociologie politique de l'accueil et du rejet des exilés* [en ligne]. Thèse d'Habilitation à Diriger des Recherches, Sociologie, Université Robert Schuman, Strasbourg II, Tome 1 (142 p.), Tome 2 (342 p.). Disponible sur : <http://www.reseau-terra.eu/article794.html>

COMMUNICATIONS ET ACTES DE CONGRES :

BREDELOUP, Sylvie, *Quand l'essor des solidarités circonstancielles renseigne sur la transformation des réseaux migratoires*. Dakar, 16-19 novembre 2010, African Migrations Workshop, The Contribution of African Research to Migration Theory. 13 p. Disponible sur : <http://www.imi.ox.ac.uk/pdfs/african-migrations-workshops/quand-l2019essor-des-solidarites-circonstancielles-renseigne-sur-la-transformation-des-reseaux-migratoires>.

CONSEIL DE L'EUROPE, 2005. *Conférence régionale sur la migration des mineurs non accompagnés : Agir dans l'intérêt supérieur de l'enfant* (Torremolinos, Malaga, Espagne). 314 p.

FARGUES, Philippe, 21 décembre 2006. *Les migrations en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, vues du Sud*. Projet transversal « migrations et relations internationales ». CERI, Disponible sur : <http://www.ceri-sciencespo.com/cerifr/transversal/cr_211206.pdf>

FRANCE TERRE D'ASILE, février 2001. *Quelle protection en Europe pour les mineurs étrangers demandeurs d'asile*. 27 octobre 2000. Actes publiés dans : *Proasile*, Revue de France Terre d'asile, n°4.

FRANCE TERRE D'ASILE, 17 décembre 2009. *Mineurs isolés étrangers : des enfants en quête de protection*. Premières assises européennes. Lille, Synthèse des débats disponible sur : <http://www.defenseurdesenfants.fr/pdf/actes-assises-mie-final-11-03-2010.pdf>.

LA DEFENSEURE DES ENFANTS. 20 juin 2008. *Mineurs étrangers isolés : vers une harmonisation des pratiques dans l'intérêt supérieur de l'enfant*. Paris. 97 p.

LIGUE DE DROITS DE L'HOMME, 14 décembre 1999. Protection de l'enfance et projet de vie : Qu'en est-il des mineurs étrangers dits « sans-papiers », Unesco, Paris. 120 p.

LOCHAK, Danièle. *2002. La place du droit dans la radicalisation de la politique d'immigration.* Contribution au VIIe congrès de l'Association Française de Science Politique *(Lille).* Disponible sur : <http://www.afsp.msh-paris.fr/archives/congreslille/pdflille/tr4lochak.pdf>.

RABELLO DE CASTRO, Lucia. 23-25 June, 2005. *Under the Economy of Protection : The Child in the Brazilian Society.* International Conference Marginality and Voice: Childhood in Sociology and Society. Bergische Universität Wuppertal, Germany.

SITES INTERNET :

http://www.anafe.org/rapp-associatif.php
http://www.coe.int/defaultfr.asp
http://www.defenseurdesenfants.fr/
http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page
/portal/eurostat/home/
http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/home
http://www.unicef.org/
http://esa.un.org/migration
http://ec.europa.eu/justice/index_en.htm
http://www.gisti.org/index.php
http://www.hrw.org/fr
http://www.infomie.net
http://www.migreurop.org/article1589.html
http://www.savethechildren.net/alliance/index.html

LISTE DES SIGLES UTILISES

ACSE	Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances
ANAFE	Association Nationale d'Assistance aux Frontières pour les Etrangers
ANPASE	Association Nationale des Professionnels et Acteurs de l'Action Sociale et Sanitaire en faveur de l'Enfance et de la Famille
APJM	Accueil Provisoire Jeune Majeur
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
BEP	Brevet d'Enseignement Professionnel
CADA	Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
CAOMIDA	Centre d'Accueil et d'Orientation réservé aux Mineurs Etrangers Isolés Demandeurs d'Asile
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CEDREF	Centre d'Enseignement de Documentation et de Recherche pour les Etudes Féministes
CFDA	Comité Français pour le Droit d'Asile
CIDE	Convention Internationale des Droits de l'Enfant
CLA	Classe d'Accueil pour étrangers
CNDA	Cour Nationale du Droit d'Asile
COO	Centre d'Observation et d'Orientation
CPAS	Centre Public d'Action Sociale
CSTS	Conseil Supérieur du Travail Social
GISTI	Groupe d'Information et de Soutien aux Immigrés
EPDSAE	Etablissement Public Départemental de Soins, d'Adaptation et d'Education
FASILD	Fonds d'Action et de Soutien à l'Intégration et à la Lutte contre les Discriminations
FEDASIL	Agence Fédérale pour l'Accueil des Demandeurs d'Asile

FEANTSA	Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abris
HCR	Haut-Commissariat des Réfugiés
INJEP	Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire
IOM	International Organization of Migration
LAO	Lieu d'Accueil et d'Orientation
MECS	Maison d'Enfants à Caractère Social
MIE	Mineurs Isolés Etrangers
MENA	Mineurs Etrangers Non Accompagnés
MIE	Mineurs Isolés Etrangers
OFPRA	Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
PESE	Programme des Enfants Séparés en Europe
RAP	Réseau d'Accompagnement Personnalisé
REMI	Revue Européenne des Migrations Internationales
SAMIE	Service d'Accueil pour Mineurs Isolés Etrangers
SEGPA	Section d'Enseignement Professionnel Adapté
SIS	Système d'Information Schengen
SOTC	Service de l'Organisation des Travailleurs Coloniaux
SSAE	Service Social d'Aide aux Emigrants
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations-Unis pour les Réfugiés
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance)
ZAPI	Zone d'Attente pour Personnes en Instance

ANNEXES

ANNEXE 1 :

« L'HISTOIRE DE LA RECHERCHE :

QUELQUES ASPECTS METHODOLOGIQUES ET EPISTEMOLOGIQUES »

« Choisir le métier d'intellectuel, c'est opter pour un mode de vie autant que pour une carrière ; sans toujours le savoir, le travailleur intellectuel se fait lui-même (…) ; pour faire éclore ses richesses latentes, il se bâtit une personne où dominent essentiellement les qualités du bon ouvrier. Vous devez donc apprendre à utiliser au profit du travail intellectuel l'expérience acquise dans la vie ; vous devez sans cesse la scruter et l'interpréter. En ce sens, le métier est le centre de vous-même, et vous entrez vous-même tout entier dans la moindre de vos créations intellectuelles… » (Wright Mills, 2006 [1959], p.200)

Le chercheur est un des sujets de sa propre recherche et loin d'occulter, voire de nier son expérience, il s'agit de la comprendre, de l'objectiver, afin d'en mesurer les spécificités et les limites. Nous devons ainsi être en mesure d'opérer un détour sur notre propre itinéraire et de nous appliquer à nous-mêmes les critères d'analyse développés sur le terrain pour les personnes que nous étudions. Comme le souligne D. Fassin (2008), lorsque le chercheur parle des individus, des groupes et des sociétés qu'il étudie, celui-ci doit nous apprendre plus sur ces derniers que sur lui-même ou sa discipline. Il poursuit toutefois en rappelant – et c'est dans cette perspective que je m'inscris ici – que « *l'analyse critique de la situation ethnographique – en tant que scène historique où se joue la rencontre entre l'anthropologue et ses interlocuteurs – et de la relation ethnographique – en tant que rapport inégal qui se noue entre l'enquêteur et les enquêtés – est pour nous la condition de possibilité d'un savoir anthropologique ou sociologique* » (Fassin, 2008, p.9).

Sans m'étendre sur mon expérience intime dans cette recherche, il me semblait toutefois nécessaire de présenter dans cette annexe méthodologique écrite à la première personne, les conditions d'émergence de la thèse qui se trouvent étroitement liées à mes expériences professionnelles antérieures dans le champ du travail social. Il m'importait donc de présenter les étapes de l'enquête, l'évolution du raisonnement et l'importance du « terrain » lui-même, dans la construction et l'orientation de mon regard au fil de la recherche. L'enquête fut en effet source d'apprentissages et de questionnements multiples sur ma

posture, sur les conditions de la rencontre avec les acteurs, sur le bricolage méthodologique à imaginer… C'est autour de l'analyse de quelques dimensions de ma pratique du terrain, permettant d'appréhender les différents contextes de l'étude, mais aussi et surtout de mieux comprendre la situation des jeunes que je présenterai ensuite, que me propose donc ici d'articuler le raisonnement. Le développement qui suit vise ainsi à analyser le cheminement sociologique de cette recherche en lien avec mes appartenances ; à présenter ses soubassements qui, bien que rarement livrés au lecteur, permettent toutefois de rendre intelligibles les chemins théoriques et méthodologiques parcourus. Il s'agit de présenter comment la recherche s'est progressivement construite en relation avec les personnes qu'elle concerne, les incertitudes qui l'ont traversé et ses enjeux.

1/ REFLEXIONS ET PRATIQUES DE L'ENQUETE

1.1. Retour sur les prémisses de la recherche

Fraîchement diplômée d'une école de service social, j'entre à 20 ans en licence de sociologie. Passionnée par le mémoire que j'avais fait le choix de présenter pour l'obtention de mon diplôme d'état d'assistante de service social sur l'accompagnement social des « mineurs étrangers sans papiers »[132], j'aspirais profondément à en savoir davantage sur les « ficelles du métier »[133] de chercheur, tout en exerçant la profession pour laquelle j'étais initialement formée. J'obtiens la licence, intègre la maîtrise et n'avais encore jamais mis à profit mon diplôme de travailleur social. L'occasion m'a ensuite été donnée par mon ancien directeur de recherche de poursuivre la réflexion que j'avais engagée dans le cadre de ma formation initiale. Ce travail, financé par l'ACSE (encore appelé FASILD à cette époque) m'amena à retourner au foyer de l'enfance de Lille que je connaissais en tant qu'étudiante assistante sociale pour y observer l'*institution de l'intérieur* et rencontrer les mineurs qui y

[132] Duvivier (2001), « Les mineurs étrangers isolés, du projet migratoire à l'accompagnement social », Mémoire de DEASS, ISLV.

[133] Par « ficelle », H. S. Becker (2002) désigne « *une opération spécifique* » qui permet de « *découvrir comment surmonter telle difficulté commune, qui propose une procédure permettant de résoudre de manière relativement simple un problème qui, sans elle, pourrait semblait inextricable et persistant* » (p.25). Ces ficelles explique-t-il plus loin « *ont pour fonction de suggérer de nouvelles manières de manipuler les choses, de permettre d'observer les choses sous un angle différent, afin de faire progresser la recherche en suscitant de nouvelles questions, de nouvelles possibilités de comparaison, d'invention de nouvelles catégories, etc. Et tout çà, c'est du boulot. C'est plaisant, mais ça représente plus de boulot que de faire les choses de manière routinière qui empêche de penser* » (pp.29-30).

étaient pris en charge au titre de l'enfance en danger. Il s'agissait de mieux identifier le profil de ces jeunes, comprendre leurs besoins et leurs attentes à l'égard des institutions[134]. Parallèlement à cette démarche qui me permettait de continuer à me familiariser avec le terrain, je décidai d'orienter ma recherche de maîtrise[135] sur les modalités d'accueil de cette population au foyer et le sens qu'elle donnait à cette prise en charge institutionnelle. Phénomène récent dont la visibilité commençait à interpeller les pouvoirs publics, l'accueil des mineurs étrangers suscitait nombre d'interrogations chez les professionnels de l'enfance, peu habitués à la prise en charge de ce type de public dans des établissements jusqu'alors traditionnellement réservés aux enfants rencontrant des problématiques familiales qui nécessitaient leur placement. A Lille, le foyer départemental de l'enfance représentait au début des années 2000, le seul lieu d'accueil d'urgence pour ces jeunes ; le centre recevait donc tous ceux qui avaient été interceptés par les services de police ou orientés par d'autres institutions. En 2002, 238 jeunes y ont été placés ; ils étaient 89 en 1999 et 3 en 1998[136]. Lieu de transit au départ, dans le sens où la majorité d'entre eux quittaient l'établissement quelques jours après leur admission, il est progressivement devenu un *espace de fixité* ou d'*ancrage* pour un certain nombre d'entre eux qui décidaient de s'y installer.

En raison des difficultés rencontrées pour réorienter ces mineurs dans d'autres structures ou familles d'accueil, l'établissement connaissait dans les années 2000 une situation de sureffectif quasi constant ; certains professionnels travaillant dans d'autres services de la métropole lilloise n'hésitant pas d'ailleurs à le qualifier de « mini Sangatte ». L'intensité de l'activité médiatique autour du centre d'accueil de Sangatte en 2002, marquée par les visites officielles mais aussi les « bagarres » inter ou intracommunautaires (Laacher, 2002), contribuait également à alimenter toutes sortes de représentations à l'égard des jeunes présents dans la structure. Loin de représenter un phénomène massif contrairement à la manière dont la presse locale – mais aussi nationale – pouvait la caractériser, la migration des mineurs isolés pointait les difficultés des structures d'accueil de la métropole lilloise à accueillir des adolescents jugés différents. Leur nombre croissant inquiétait, éveillait les soupçons des institutions : D'où viennent-ils ? Sont-ils réellement mineurs et isolés ? Leur accueil et protection par les services sociaux ne risque-t-il pas de créer un « effet d'appel d'air » ? Peut-on réellement les aider ? Autant de questions posées au début des années 2000

[134] Jovelin (2002), « Contribution à une analyse sociopolitique des mineurs isolés étrangers », GERTS, ISLV.
[135] Duvivier (2003), « Les mineurs étrangers isolés, une population récente au foyer de l'enfance de Lille », Mémoire de maîtrise de sociologie, USTL.
[136] Ces chiffres sont extraits des rapports d'activité 1998, 1999 et 2002. (Foyer de l'enfance de Lille. EPDSAE)

qui me permettaient de mesurer à quel point la question de l'accueil de ces mineurs se trouvait immergée dans un flot de représentations que j'allais devoir peu à peu interroger. C'est donc dans ce contexte de doutes qui traversaient le travail social que j'ai commencé à découvrir *l'épreuve du terrain* (Gosselin, 2002), en menant, ce que L. Valladarès (2006) désigne également pour ses propres travaux, une *anthropologie at home*. Des premières rencontres avec le terrain qui m'était, avant mon entrée en formation d'assistante sociale complètement étranger, je garde en mémoire ces après-midi que je passais dans l'établissement, échangeant avec les jeunes sur leur pays, leur famille, sur la vie au foyer, les relations qu'ils entretenaient avec les travailleurs sociaux, l'attente des papiers qui leur paraissait interminable. A cette époque, faute de places suffisantes dans les chambres, des matelas étaient régulièrement installés dans les couloirs pour accueillir les nouveaux arrivés ; les professionnels déploraient les conditions d'accueil réservées aux jeunes, tout autant que les propres conditions de travail. Ceux-ci me confiaient régulièrement leurs craintes des débordements et de la violence qu'ils percevaient entre certains d'entre eux, mais aussi leur trouble face au mensonge et aux situations inextricables qu'ils rencontraient.

Je ne connaissais alors que très peu de choses sur les outils du chercheur et découvrais peu à peu, en tâtonnant et en apprenant de mes nombreuses maladresses, toutes les questions qui se posent dans cette relation sociale singulière entre le chercheur et les personnes qu'il interroge. Les cours que je suivais à l'université m'ont ensuite progressivement aidé à définir ma place sur ce terrain en essayant de mettre à distance mon identité de travailleur social, qui même sans m'en rendre vraiment compte, continuait de m'accompagner. M'attachant à suivre les conseils donnés aux apprentis chercheurs et à tirer profit des échanges avec mon directeur de mémoire et mes collègues de promotion, je commençais à mieux comprendre le sens de ces « ficelles » et tentais de les appliquer sur le terrain. C'est ainsi qu'auprès des jeunes je m'efforçais par exemple de ne plus poser la question du « pourquoi » - *pourquoi as-tu quitté ton pays* ? - avec laquelle je commençais au départ systématiquement mes entretiens. Si pour moi la question du « pourquoi » était évidente dans la mesure où je cherchais à comprendre le contexte de leur migration, je me suis toutefois rendue compte que cette question déclenchait chez ces jeunes une réponse courte qui semblait les mettre mal à l'aise. Sans m'en rendre compte, je les incitais par cette interrogation à se justifier de leur présence, à trouver une raison qui paraissait légitime. Je reproduisais ainsi la situation d'entretien qu'ils avaient déjà pu vivre à plusieurs reprises avec d'autres interlocuteurs et les incitais à répondre en fonction de ce qu'ils croyaient que j'attendais. A l'inverse, j'ai progressivement pris conscience que

lorsque je leur demandais de m'expliquer « comment » ils étaient arrivés au foyer, les réponses étaient plus longues, plus riches en description sur les conditions du voyage, les personnes qu'ils avaient rencontrées. En prenant donc la mesure des implications de cette forme de questionnement, je découvrais également tout l'intérêt de m'inscrire dans une démarche compréhensive en m'intéressant particulièrement au sens de l'expérience vécue, à leurs mots, la manière dont eux, mettaient en relation leurs différentes expériences. L'apprentie chercheuse que j'étais, tentait alors de s'approcher au plus près de la position de l'étranger décrite par Simmel, de ce confident venu d'ailleurs qui demeure loin des gens dont il est proche, et vice-versa, et devant qui « *les gens du lieu éprouveront le désir de s'expliquer, avant tout pour eux-mêmes, en étant conduits à se poser des questions qui ne les avaient jamais étonnés* » (Gosselin, 2002, p.24).

La question de la distance, de la « bonne » distance, fait écho à la posture du chercheur tant par rapport à la place qu'il pense occuper sur le terrain qu'à celle qu'on lui assigne. Et ce rapport entre l'observateur et l'observé demeure le lieu tout autant que le moyen de production de nos connaissances. G. Devereux (1980) l'a par ailleurs analysé de manière très éclairante comme un processus de transfert et de contre-transfert dans lequel l'interviewé attribue un rôle et un statut particulier à l'intervieweur. Il importe en effet selon G. Devereux d'examiner et de prendre conscience du « caractère segmentaire de la facette qui est montrée à l'observateur » en fonction de ce que les sujets croient qu'il est.

Ces réflexions sur ma place sur le terrain auprès des jeunes n'ont cessé de nourrir ma pratique, me permettant au fur et à mesure de réfléchir à ma posture, mais aussi aux stratégies de présentation de soi que ceux-ci pouvaient développer en fonction du rôle qu'ils m'assignaient - biais que peuvent par ailleurs rencontrer d'autres chercheurs qui travaillent sur d'autres objets. Ils pouvaient ainsi taire certains éléments de leur itinéraire personnel dans un souci de ne pas mettre à mal leurs chances de régularisation en France ou de garder également la cohérence d'une histoire qu'ils auraient précédemment livrée à certaines autorités (institutions de l'aide sociale, préfecture, police...) Mais l'engagement subjectif de la personne interviewée et les résistances éventuelles dont elle peut faire preuve face au chercheur demandeur de discours, n'est-il pas le propre de toute relation d'enquête et de toute relation sociale ? De plus, quelles représentations ces jeunes avaient-ils de ma personne ? Quel rôle m'attribuaient-ils ? Je me présentais à eux comme une étudiante en sociologie qui souhaitait comprendre comment ils vivaient au foyer depuis leur arrivée, mais la forme que

prenaient nos rencontres (prise de rendez-vous, entretiens formels réalisés généralement dans un bureau du foyer, utilisation du magnétophone) pouvait sans doute générer une confusion. Assistante sociale, journaliste, étudiante, il me semble avec le recul que j'endossais tour à tour ces différents rôles auprès des jeunes dont les effets demandaient d'être interrogés. Ces premières expériences de terrain auprès des jeunes migrants m'ont donc progressivement permis de comprendre la nécessité de prendre le temps de cette rencontre et l'importance de ces moments passés avec eux à attendre, à observer, à discuter de manière informelle, pour pouvoir construire ensemble les règles de la relation. Comme le souligne en effet A. Aggoun (2009), « *l'approche des milieux « émigré-immigré » (ici ou ailleurs » suppose que l'on saisisse l'ensemble du processus par lequel les migrants construisent l'interprétation de leurs situations par-delà leurs actions, en y incluant l'univers des significations auxquelles ils se réfèrent. La reconstruction de cette réalité ne pouvait se faire qu'à partir du moment où les acteurs acceptent les règles d'une sociologie, ethnologie… qu'ils fallait fabriquer avec eux, et non pas contre eux (ou à côté d'eux) La démarche ne pouvait alors être mise en œuvre que par l'observation in situ…* » (Aggoun, 2009, p.7).

Au fur et à mesure de l'avancée de mes travaux et notamment dans le cadre de cette recherche de doctorat, je me suis donc attachée à privilégier ce temps de l'observation, comme préalable nécessaire à la réalisation d'entretiens plus approfondis. Il m'a également semblé nécessaire de réfléchir différemment les conditions de la rencontre, notamment par rapport à la forme que pouvaient prendre les échanges. Au vu des questions qu'avaient pu soulever mes précédentes interviews – résistances de certains mineurs, discours stéréotypés - je compris en effet que le cadre formel des entretiens que je leur avais proposé était à interroger et à adapter en tenant compte de leur « profil » spécifique. Depuis leur arrivée dans les structures socio-éducatives, ceux-ci rencontrent en effet régulièrement des interlocuteurs qui leur demandent de se raconter ; des mises en récit qui peuvent d'ailleurs parfois être synonymes de danger pour eux en fonction des personnes qui les interrogent. Face à ces contraintes et réalités du terrain, il m'a donc fallu bricoler et parfois transgresser les règles de la méthode des entretiens semi directifs formels et « standardisés » pour contourner les biais d'un protocole qui pouvait apparaître trop contraignant. Les temps d'entretiens formalisés ont donc été relayés par d'autres types d'échanges qui prenaient la forme de « conversations orientées » (Bruneteaux, Lanzarini, 1998) ; des conversations structurées autour du même guide d'entretien (parcours depuis leur départ, conditions du voyage, vécu dans les foyers, à la rue, rapport aux institutions, à la famille, aux compagnons de route) qui était toutefois

adapté en fonction du mode d'entrée dans l'échange. En privilégiant ce type d'entretien, il s'agissait donc de « *s'appuyer sur les formes ordinaires des échanges sociaux pour donner l'apparence d'une conversation à un entretien qui supprime son statut formel (entrée et sortie) et ses modalités de réalisation pendant une durée que les acteurs sociaux se donnent explicitement* » (Ibid, p.166).

Les entretiens approfondis menés dans ce cadre souple et négocié avec mes interlocuteurs m'ont permis de nouer des liens plus étroits avec certains d'entre eux. Au fil de la recherche, ceux-ci sont progressivement devenus des informateurs clés, jouant également le rôle d'intermédiaires ou de médiateurs en me mettant en relation avec d'autres de leurs compagnons. C'est de cette manière que j'ai pu rencontrer des mineurs et jeunes majeurs qui n'étaient plus pris en charge par les institutions. Certains d'entre eux, comme je l'expliquerai au cours de l'étude, vivaient de manière autonome, avaient réussi à avoir un titre de séjour ; ils travaillaient ou poursuivaient leurs études. D'autres avaient « décroché » des institutions faute d'obtenir les moyens auxquels ils pensaient pouvoir accéder. Ces jeunes n'avaient aucune possibilité de régularisation ; ils vivaient avec d'autres migrants, mineurs et jeunes majeurs sans-papiers, « *zigzagant* », pour reprendre leurs propos, entre les foyers, la rue et les squats.

Parallèlement au circuit de la prise en charge institutionnelle des « mineurs isolés étrangers » et « non accompagnés », le « terrain », en me poussant à poursuivre mes investigations, m'a donc amenée à découvrir une autre facette de la migration indépendante des mineurs, mais aussi un autre monde, à la fois visible et invisible, qui se situe dans les interstices de la ville. L'enquête de terrain s'inscrit dans un processus évolutif, dynamique, qui, souligne J.-P. Olivier de Sardan (1995), « *suscite son propre cheminement, largement imprévisible au départ* » (Olivier de Sardan, 1995, p.15). Procédant par « itération concrète », par des « allers et retours » permanents, des « va-et-vient », elle s'adapte ainsi à la diversité des circuits sociaux locaux, à leur articulation, leur complexité ; elle progresse de manière non linéaire entre les informations et les informateurs. Cette dynamique cyclique et itérative de l'enquête s'entend également dans une acception plus « abstraite » en marquant le mouvement qui s'opère entre « problématique et données, interprétations et résultats » : « *Chaque entretien, chaque observation, chaque interaction sont autant d'occasions de trouver de nouvelles pistes de recherche, de modifier des hypothèses, d'en élaborer de nouvelles. Pendant toute l'étape de terrain, le chercheur interprète sans cesse, au fil des*

rencontres, des observations et des entretiens, bien que de façon latente plus que de façon explicite. La phase de production des données peut être ainsi analysée comme une restructuration incessante de la problématique au contact de celles-ci, et comme un réaménagement permanent du cadre interprétatif au fur et à mesure que les éléments empiriques s'accumulent » (Ibid). Dans la suite de ce propos, je m'attacherai à rendre compte de quelle manière l'enquête, croisée à ma découverte de nouvelles perspectives théoriques, m'a donc progressivement conduite à déplacer mon questionnement : de l'immigration à la migration ; de l'installation et de l'intégration, à la prise en compte du territoire, du mouvement et de ses significations ; d'une analyse micro portant sur un centre d'accueil vu comme un espace de fixité, à une problématique centrée sur les différentes dimensions de la notion de parcours permettant de réfléchir différemment le couple mobilité/fixité, mais aussi les multiples interactions entre le local et le global aujourd'hui.

1.2. Du foyer de l'enfance comme espace de fixité à la prise en compte d'un territoire en mouvement

Mes premiers axes de recherche auprès de ceux que tous les intervenants sociaux désignaient au départ comme « mineurs étrangers sans papiers » ont d'abord été essentiellement orientés sur leur parcours institutionnel et sur les possibilités d'intégration qui leur étaient offertes dans le cadre de leur prise en charge. Dans cette perspective, le foyer dans lequel ils étaient accueillis à Lille était analysé comme un lieu de vie, susceptible de pouvoir leur assurer le cadre protecteur et rassurant qu'ils recherchaient depuis leur départ de leur pays d'origine. J'avais d'ailleurs employé le terme de « niche protectrice » pour désigner l'établissement lorsque j'avais réfléchi dans le cadre du Master au parcours de ces mineurs pendant « le temps de l'institution ».[137] Cette étude visait à analyser leur processus d'installation à Lille, avec comme présupposé que l'ancrage sur ce territoire était déterminé par les opportunités dont ils pouvaient bénéficier dans le cadre de leur prise en charge socio-éducative, notamment en terme de régularisation et d'insertion sociale et professionnelle. Centré sur le devenir des mineurs isolés étrangers accueillis à l'aide sociale à l'enfance, ce travail m'a conduit à mettre en avant dans mes analyses conclusives l'hétérogénéité de leurs situations, tant en amont de leur placement, qu'à la fin de leur prise en charge. Tous les mineurs accueillis à Lille et au foyer n'aspiraient pas forcément à y rester, et leur arrivée sur

[137] Duvivier (2005), « *Partir, s'installer et après ? Le devenir des mineurs étrangers pris en charge par les services de l'Aide sociale à l'enfance* », Mémoire de Master de sociologie, USTL.

ce territoire ne correspondait pas toujours à un projet dûment construit, élaboré avant leur départ. L'importance de la prise en compte de la dimension spatiale pour analyser l'orientation des parcours migratoires m'est apparue à l'issue de cette recherche en croisant mes analyses avec celles dégagées par des sociologues et géographes qui s'intéressent à la question du mouvement et de la mobilité dans l'approche migratoire (Tarrius, 1989, Ma Mung et ali., 1998 ; Peraldi, 2002 ; Faret, 2003 ; Simon, 1995). Dans un article intitulé « Migrations, la spatialisation du regard », G. Simon (2006), met en évidence cette importance de l'espace en tant que catégorie pour penser « l'être-au-monde », soulignant que la réflexion, l'agir et le ressenti de notre monde, se réalisent sensiblement aujourd'hui sur le mode de la spatialisation. Dans un contexte de forte mobilité à l'échelle mondiale, deviennent en effet visibles selon l'auteur « *des espaces de vie transfrontières à significations diverses où des dynamiques sans cesse renouvelées articulent de plus en plus des lieux de départ, d'implantations successives mais aussi de transits éphémères ou prolongés* » (Simon, 2006, p.13). Se référant aux espaces qu'il construit en relation avec d'autres en parcourant l'Europe, ses villes, ses quartiers, le migrant est un *« être de mobilité »* nous dit également A. Tarrius (1993), « *qui remet sans cesse en question les certitudes indigènes* » (Tarrius, 1993, p.50). Cette perspective, articulée aux indices qui apparaissaient dans mes précédentes observations, m'a alors poussée à reprendre mon travail de terrain pour m'intéresser aux espaces de vie construits, habités et traversés par les jeunes migrants et aux logiques de leur mobilité.

En ayant cherché à me distancier des images véhiculées sur ces jeunes et des pratiques discursives construites autour du soupçon qui pesait sur leur âge ou leur véritable isolement, j'avais jusqu'alors occulté la possibilité de penser la dimension collective de leur migration. En effet, questionner cette notion d'isolement aurait pu mettre en doute leur nécessaire protection par les services sociaux de protection de l'enfance. Peut-être étais-je encore restée trop attachée, au regard de mes expériences antérieures, à une volonté de procurer à ces jeunes l'aide dont ils pouvaient selon moi avoir besoin ; peut-être étais-je également – même si je le récusais - prisonnière d'une forme d'ethnocentrisme qui m'empêchait de voir leur migration autrement qu'à travers les notions de perte, de rupture et de vulnérabilité. Dans ce sens, si les pouvoirs publics les nommaient « mineurs isolés étrangers », c'est que ces jeunes étaient de toute évidence des enfants, étrangers et sans accompagnement parental ; ils étaient seuls, sans famille et nécessitaient, comme le prévoyaient les textes, l'intervention des acteurs du champ social en raison des difficultés spécifiques qu'ils rencontraient. Je compris toutefois au fur et à mesure de l'enquête que cette apparente et évidente réalité s'avérait beaucoup plus complexe.

Interroger le parcours de ces jeunes migrants nécessitait donc de prendre un peu de distance avec la catégorie, d'interroger ses modes de construction et ses usages. Ce questionnement qui se dessinait m'invitait à mettre en question les représentations de ces jeunes en tant que bénéficiaires de l'action sociale, démunis et victimes, n'ayant que pour ressources et seules perspectives, celles que leur concédaient les institutions.

Ma plongée dans les travaux de Tarrius, mais aussi de ceux de Simmel (2004 [1908], 2002, 2004 a) et des sociologues de l'université de Chicago, m'amena donc à compléter mes analyses du fait migratoire en m'intéressant au mouvement spatial, mais aussi aux formes d'enracinement dans des territoires et aux réseaux de relations que les jeunes étaient susceptibles de créer et de mobiliser dans leur parcours. Dans ses travaux, A. Tarrius (1989, 2002) met en évidence la force de ces réseaux sociaux migratoires qui, invisibles, parviennent à créer de nouveaux territoires et une autre forme de mondialisation : une *mondialisation par le bas* qui se joue des frontières nationales, constituée par des acteurs reliés entre eux, connectés, capables de se construire comme sujet de leur expérience personnelle. Contrairement aux représentations attachées à l'immigrant qui n'aurait que d'autre choix que de nous rejoindre dans l'ordre des sédentarités, en circulant sur nos espaces juridiques pour pouvoir accéder à l'identité que nous lui proposons, le migrant apparaît plus libre d'initiatives dans la construction de son parcours. Il accroche des espaces, des lieux, parcourus par lui-même ou par d'autres, fédère des étapes qui sont les supports de multiples réseaux d'échanges. Je découvrais également à la lecture de ces recherches, l'existence de zones troubles à l'échelle supranationale, des « régions morales » pour reprendre le terme des sociologues de l'Ecole de Chicago, qui échappent aux régulations des états. A. Tarrius (2002) présentent ces espaces comme des « confins européens », où les migrants les plus précaires, et pour certains parfois très jeunes, sont contraints de travailler clandestinement dans des conditions sordides. Si les jeunes migrants accueillis par les institutions n'avaient certes rien à voir avec les « fourmis » que décrit l'auteur, qui sont essentiellement des entrepreneurs nomades, quelques uns d'entre eux m'avaient toutefois déjà expliqué quelques bribes de leur histoire en Andalousie ou en Italie. Ils avaient travaillé dans des serres, embauchés pour la cueillette des fruits et légumes, ou encore pour le ramassage des olives. Par-delà toutes leurs différences, il me semblait donc que ces jeunes qui se présentaient seuls dans les foyers contribuaient également à cette *autre* mondialisation, et que leur migration, que tous les acteurs décrivaient comme un phénomène récent, pouvait être analysée comme une composante des « nouvelles migrations ». C'est ainsi qu'il m'est apparu nécessaire pour cette

recherche de doctorat de réfléchir à l'expérience migratoire des jeunes que je rencontrais en interrogeant le sens social de leur déplacement, la forme que prenaient les relations qu'ils entretenaient avec d'autres acteurs tout au long de leur parcours, ainsi que le rôle que pouvaient jouer certains territoires, ou lieux particuliers, dans leur processus migratoire. Cette perspective nécessitait d'élargir les horizons de la recherche, de prendre la mesure que cette question que j'avais jusqu'alors appréhendée à un niveau local, en m'intéressant à la vie dans le foyer, était à resituer dans un espace plus vaste. L'enquête m'amena donc à élargir mes premières observations en m'attachant à réfléchir à l'ensemble du parcours des jeunes migrants, et à considérer le Nord de la France, et Lille en particulier, non pas seulement comme un point d'ancrage, mais également comme une étape possible dans leur trajectoire de circulation.

Située sur le chemin de l'Angleterre, mais aussi des Pays-Bas et de la Belgique, à proximité de Paris et de Calais, il me semblait que Lille pouvait être un lieu de passage pour ceux qui aspiraient à rejoindre les grandes métropoles européennes. Par ailleurs, en poursuivant l'enquête, j'ai également été interpellée par le fait que la Belgique, notamment Bruxelles, apparaissait dans la majorité des trajectoires que je m'attachais à reconstituer. Certains jeunes que je rencontrais étaient passés par Bruxelles avant d'arriver à Lille ; d'autres, arrêtés à Lille par les services de police, avaient toutefois pour projet initial d'y aller ; d'autres encore s'y étaient rendus après avoir fugué du foyer. La question de la fugue apparaissait fréquemment dans les échanges avec les professionnels du social. Ceux-ci s'interrogeaient sur le devenir des mineurs qui disparaissaient parfois du jour au lendemain des structures. Lors des entretiens, ils me livraient également leurs inquiétudes par rapport à l'accueil, même ponctuel, de ceux qu'ils désignaient comme « les errants » : des jeunes inscrits dans un parcours de rue parfois depuis plusieurs années, et pour lesquels une prise en charge sociale s'avérait difficile. Ils s'arrêtaient dans la structure quelque temps ; certains parvenaient à accrocher, à s'adapter au cadre et aux règles posées. Toutefois, nombre d'entre eux quittaient le centre pour, disaient-ils, poursuivre leur route « ailleurs ».

Les entretiens que je menais avec les jeunes, mais aussi avec les autres acteurs qui intervenaient dans leur séjour, m'ont donc poussée à compléter mes investigations pour mieux comprendre le rôle éventuel que pouvait occuper Bruxelles sur les routes migratoires et quel était le parcours des mineurs qui y étaient accueillis. Il ne s'agissait pas pour moi de tendre vers une visée comparative du profil des jeunes pris en charge dans les institutions, mais de

pousser la réflexion d'une part sur la situation des mineurs qui s'y trouvaient, notamment celle des mineurs dits « errants » que les institutions lilloises parvenaient difficilement à accrocher, et d'autre part sur la gestion collective de cette migration récente des jeunes *isolés* de part et d'autre de la frontière franco-belge.

1.3. A la rencontre des « Mineurs Etrangers Non Accompagnés » à Bruxelles.

Mon entrée sur ce nouveau terrain, qu'il m'a fallu au préalable réfléchir, négocier en relation avec différents acteurs, fut une expérience qui apporta d'autres perspectives au travail jusque-là réalisé. Excepté les quelques informations que j'avais pu glaner dans différents rapports et à l'occasion d'un colloque organisé sur la migration des mineurs non accompagnés en Europe[138] qui m'avait également permis de créer quelques contacts, je ne connaissais absolument rien de la politique belge, ni du fonctionnement des institutions en charge de la question des jeunes migrants. Dans un premier temps, il s'agissait donc pour moi de partir à la rencontre des personnes susceptibles de m'éclairer sur les modalités de traitement social et politique de ceux que les pouvoirs publics nommaient en Belgique « les mineurs étrangers non accompagnés ».

Après un premier repérage du terrain qui m'a progressivement permis d'identifier la répartition géographique des services intervenant dans l'accueil et le séjour des étrangers mineurs, je me suis attachée à renouer le contact avec les travailleurs sociaux que j'avais eu l'occasion de rencontrer lors du colloque. Une première série d'entretiens a donc été réalisée à Bruxelles auprès de différents acteurs intervenant dans la défense des droits des mineurs et l'accompagnement social et juridique des jeunes migrants en Belgique (Service du droit des jeunes, SOS jeunes, association des tuteurs, ONG Human Rights Watch), ainsi qu'auprès de représentants de plusieurs institutions chargées de la gestion de la population immigrée et des demandeurs d'asile (Office des Etrangers, Commissariat général aux réfugiés et apatrides, services fédéraux de police). Ces différents entretiens me permettaient progressivement d'appréhender la multiplicité des points de vue sur l'accueil et le séjour des mineurs en Belgique, et de repérer les structures d'accueil vers lesquelles j'allais progressivement me tourner pour tenter de partir à la rencontre des mineurs. Comme le précisait C. Wright Mills,

[138] « La migration des mineurs non accompagnés en Europe », Conférence internationale, Migrinter, Poitiers, MESHS, 10 et 11 octobre 2007.

l'imagination sociologique « *consiste essentiellement à changer de perspectives à volonté et à représenter fidèlement la société et ses parties* » (Wright Mills, 2006, p.216). En exerçant cette gymnastique visant à croiser des points de vue de niveaux différents, j'aspirais ainsi à mieux comprendre le monde dans lequel je pénétrais peu à peu et tentais de percevoir les relations qu'entretenaient les différents acteurs et institutions.

Une meilleure connaissance de la répartition des compétences dans la gestion de l'accueil et du séjour des jeunes migrants non accompagnés entre le Gouvernement fédéral et les Communautés était selon moi un préalable nécessaire à l'entrée sur le terrain. En Belgique, le ministre de l'intégration sociale est compétent pour l'accueil des « mineurs non accompagnés demandeurs d'asile » par l'intermédiaire de l'Agence Fedasil (Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile). Cette dernière coordonne un réseau de différentes structures d'accueil ouvertes pour les « mineurs non accompagnés demandeurs d'asile », réparties sur tout le territoire belge. Lorsque les mineurs ne sont pas ou plus dans la procédure d'asile, la responsabilité de l'accueil est transmise aux Communautés qui sont responsables de tout mineur qui se trouve dans une situation éducative problématique. Elles gèrent des centres spécialisés pour les « mineurs non accompagnés non demandeurs d'asile » et des services chargés d'accompagner des mineurs et jeunes majeurs qui vivent de manière indépendante. Au fur et à mesure que j'avançais dans la découverte de l'organisation des modalités d'accueil et de séjour des mineurs en Belgique, je prenais donc également la mesure des différents itinéraires tracés par les catégories juridiques et des frontières qui se dessinaient entre les jeunes selon leur appartenance à telle ou telle appellation. L'exploration du terrain et les visites que je réalisais dans les différents centres gérés par Fedasil, qui accueillaient mineurs et majeurs étrangers demandeurs d'asile, me permettaient également de découvrir de manière plus globale le traitement des migrations en Belgique.

« Maîtrise des flux migratoires », « gestion du risque migratoire », etc, autant de formules mobilisées avec force dans les discours politiques sécuritaires en France, en Belgique et ailleurs en Europe, qui résonnaient de manière particulière dans ces centres d'attente et de confinement des étrangers. Des dispositifs d'*accuei*l qui ne pouvaient qu'inviter à réfléchir au sens que nos sociétés donnaient à ce terme lorsqu'il est associé aux migrations non choisies. Les observations menées dans ces institutions m'amenaient ainsi à réfléchir aux dispositifs de mise à l'écart des étrangers et aux modes de gestion des flux migratoires dans nos sociétés où les droits de l'homme sont pourtant constamment mis en

avant. Plus j'avançais dans la recherche, plus je mesurais la nécessité de prendre en compte dans l'analyse l'évolution du contexte social et politique des pays dits d'accueil et le durcissement des politiques d'immigration et d'asile en Europe. Les conséquences sociales des « *lois de l'inhospitalité* »[139] étaient évoquées par la majorité de mes interlocuteurs qui, travaillant au quotidien auprès des migrants, n'hésitaient pas à dénoncer la sévérité de la législation et la dureté des conditions de vie réservées aux personnes dépourvues de titre de séjour.

Tout en insistant sur la précarisation accrue du séjour des étrangers, ceux-ci pointaient toutefois l'évolution positive des dispositions en faveur des mineurs. Tous mettaient en évidence l'importance de la loi tutelle de 2004 qui a introduit un statut différencié et plus protecteur pour les jeunes migrants, non accompagnés de leurs parents, et âgés de moins de 18 ans. Avant 2004, ces derniers étaient le plus souvent appréhendés comme les autres migrants et demandeurs d'asile ; ils ne bénéficiaient d'aucune protection ou assistance spécifique et pouvaient, comme les autres migrants en séjour illégal, être maintenus dans des centres fermés à la frontière. Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, les mineurs ne sont plus placés dans ces espaces, mais transférés dans un des deux centres d'observation et d'orientation situés au nord de Bruxelles, à proximité de l'aéroport de Zaventem (COO à Neder-over-Heembeek ou Steenokkerzeel). Des centres d'accueil extraterritoriaux dits de « première ligne », des lieux de transit, situés à l'écart de la ville où les mineurs sont regroupés et fixés provisoirement.

Après plusieurs semaines de « déambulation observante » (Makaremi, 2008) à travers les institutions bruxelloises qui m'avaient conduite à parcourir différents quartiers de Bruxelles et sa périphérie, je commençais progressivement à parfaire ma connaissance de l'organisation spatiale de la ville et à me repérer dans le circuit de la prise en charge des « mineurs étrangers non accompagnés ». La prise de contact avec les centres d'accueil s'effectuait sans trop d'entraves ; les responsables des structures et les travailleurs sociaux n'hésitant pas à se montrer disponible, m'accueillant volontiers dans leur établissement et me permettant de les recontacter si besoin. La « chercheuse française » - je m'aperçus en effet que certains professionnels m'appelaient de cette manière entre eux - semblait toutefois éveiller leur curiosité. Ils s'interrogeaient sur les raisons de ma présence à Bruxelles, me demandaient le nom des personnes que j'avais déjà rencontrées, me proposant le plus souvent

[139] Voir l'ouvrage de D. Fassin, A. Morice, C. Quiminal, *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans –papiers,* Paris : La découverte, 1997. 288 p.

d'autres contacts pour poursuivre mes explorations. Lors des entretiens, ceux-ci en profitaient également pour solliciter de ma part des informations sur l'organisation de l'accueil des mineurs en France, sur la situation à Lille, à Calais, et le fonctionnement des différentes structures.

J'apprenais beaucoup de ces échanges, tant sur la situation des jeunes présents à Bruxelles et sur les modalités de leur séjour, que sur les difficultés des professionnels contraints comme en France à faire face aux injonctions paradoxales des politiques. En outre, mes investigations auprès de ces différents acteurs m'amenaient de nouveau à réfléchir à la position qui était la mienne auprès d'eux, en prenant progressivement la mesure que la position d'extériorité ou de surplomb du sociologue résistait difficilement aux contraintes du « terrain ». Qu'il s'agissait des acteurs institutionnels, associatifs, intervenants sociaux, ou jeunes migrants, je compris en effet que mes interlocuteurs m'attribuaient une autre fonction au cours de ces conversations. Face à la « chercheuse française », ceux-ci nourrissaient d'autres attentes que celles de se raconter. En quête d'informations, j'étais également moi-même un informateur. Et pour les jeunes qui aspiraient à en savoir plus sur les pratiques policières en France, les contrôles d'identité, le prix du billet Lille-Bruxelles, les lieux d'accueil à Lille, je devenais également une ressource possible dans la transmission des « ficelles » susceptibles de les orienter dans leur parcours. « *L'enquête, comme la vie, est une histoire pleine de contradictions et il faut faire avec* » écrit A. Bensa (2008, p.37). Les conditions relationnelles de l'enquête marquent la nature des données recueillies et ne sont que le produit de notre histoire sur le terrain ; ce que précisait également J-P. Sartre (1986) à propos de la méthode : « *l'expérimentateur fait partie du système expérimental* » (Sartre, 1986, p.34).

Cette phase d'immersion, nourrie de questionnements méthodologiques m'invitant à objectiver ma position et par là même source d'éclairages sur les personnes étudiées, me permit également de réfléchir aux conditions de mon ancrage sur un terrain particulier. Si ma présence dans les structures sur une courte durée et de manière ponctuelle s'avérait tout à fait négociable et me permettait de réaliser des entretiens informels avec les jeunes que je rencontrais, une observation plus prolongée apparaissait par contre difficile à envisager. Il me fallait donc réfléchir au lieu où j'allais pouvoir me fixer pour nouer des liens plus étroits avec eux. A Lille, j'avais pu tirer profit de ma « casquette » d'assistante sociale et de mes expériences professionnelles antérieures pour accéder au terrain. Le directeur et les

professionnels de l'établissement me connaissaient depuis quelques années. Cette proximité relationnelle m'était une aide précieuse pour pouvoir franchir les portes de l'institution et maintenir des liens avec les jeunes que j'avais rencontrés. Il me fallait donc ici penser différemment les tactiques à inventer pour me faire repérer de mes interlocuteurs.

C'est suite à une visite du centre d'observation NOH où je fis la connaissance d'Ali, un jeune marocain de 15 ans qui me donna d'autres informations sur les structures bruxelloises, que je me suis rapprochée d'un centre d'accueil de jour qui se situait à proximité de la gare du Midi. Celui-ci m'avait décrit ce lieu comme une structure très ouverte où les jeunes pouvaient rester ensemble l'après-midi à discuter, écouter de la musique, aller sur Internet… Ce jeune, qui m'expliquait connaître tous les centres de Bruxelles, avait eu l'occasion d'y rencontrer des travailleurs sociaux lorsqu'il était arrivé dans la ville. Cette association, chargée de l'accueil et de la tutelle des « mineurs étrangers non accompagnés », proposait un lieu d'écoute et des activités créatives pour les jeunes. Elle accueillait notamment les mineurs non demandeurs d'asile qui étaient, jusque 2007, écartés des centres Fedasil, et tentait également d'accrocher ceux qui étaient sortis des institutions ou qui vivaient à la rue, en dehors de tout dispositif de protection.

Les après-midi que j'avais passés dans le centre pour comprendre son fonctionnement et rencontrer les intervenants sociaux, m'avaient permis de discuter avec les mineurs qui y étaient accueillis. Ceux-ci participaient à des cours de danse, de musique, ils rencontraient les travailleurs sociaux pour « faire le point » sur leur situation. Certains s'y retrouvaient pour discuter ; ils investissaient la cuisine, la salle informatique. D'autres ne faisaient que passer ; ils se reposaient dans les canapés situés à l'entrée, buvaient un café et repartaient. C'est à cet endroit que j'ai rencontré pour la première fois Aïssa, un jeune qui venait d'avoir 18 ans. Il m'avait été présenté par un des intervenants sociaux. Ce dernier lui avait expliqué que j'étais étudiante et que je venais de Lille, près de Calais, « *là où il y a beaucoup de gens, beaucoup de jeunes, des MENA, qui veulent passer en Angleterre vers London* », avait-il dit. Aïssa fréquentait régulièrement la structure ; il y passait presque tous les jours en fin d'après-midi. Nous avons pu progressivement échanger plus longuement sur son parcours, et après plusieurs rencontres, il avait accepté d'être mon « guide », en me présentant aux autres personnes avec lesquelles il vivait. Celui-ci habitait avec d'autres Marocains dans un squat, au rez-de-chaussée d'un immeuble inoccupé situé au cœur de Bruxelles, en face du Palais de justice – « *Palais de l'injustice* » était-il par ailleurs inscrit sur les murs. Si au premier regard

le lieu semblait inhabité, les murs et fenêtres délabrés dissimulaient toutefois l'existence d'un monde social autre, peuplé par des personnes jugées indésirables, tenues en marge de l'Etat de droit et de l'Etat social. Des « inutiles au monde » pour reprendre la formule d'A. Arendt (1972), surnuméraires modernes jugés superflus, marqués par les galères de la rue et l'expérience de l'exil. D'après les jeunes, des centaines de personnes de toutes origines avaient investi l'immeuble : des mineurs, majeurs, des personnes seules ou des familles. Toutes sans papiers. Dans l'appartement, les jeunes vivaient à six, sept, parfois plus. Leur âge variait de 15 à 30 ans ; quatre d'entre eux avaient moins de 18 ans. Mineurs et majeurs, ils avaient tous connu la vie à la rue, parfois dans différents pays, les centres d'accueil pour mineurs, la détention et le rapatriement forcé pour trois d'entre eux.

Parallèlement aux entretiens que je menais avec les jeunes pris en charge dans les structures socio-éducatives, les échanges que j'avais avec ce groupe, m'amenaient à prendre d'autant plus conscience de l'extrême hétérogénéité des situations qu'invisibilisaient les catégories de « mineurs étrangers non accompagnés » ou « mineurs isolés étrangers ». Je prenais en effet la mesure de la complexité des trajectoires et des itinéraires institutionnels rassemblés sous cet unique vocable. Une constellation de lieux, de centres, de structures d'hébergement, de déambulations forcées apparaissaient dans tous ces parcours, pourtant construits autour d'un profond désir d'ailleurs, d'une quête de vie et de liberté. Du point de vue des jeunes, ces modes de gestion de la mobilité où se mêlent tour à tour protection et surveillance, pose la question de leur adaptation ou non aux dispositifs étatiques, de leur marge de manœuvre, des stratégies et tactiques qu'ils inventent et mobilisent sur les routes migratoires pour faire face aux entraves à leur migration.

2/ APPROCHE COMPREHENSIVE DES PARCOURS ET DE L'EXPERIENCE MIGRATOIRE

2.1. Approche biographique et expérience migratoire

C'est sur la base de l'ensemble des données recueillies à Lille et Bruxelles que s'est donc appuyée cette recherche portant sur les parcours et l'expérience migratoire de jeunes désignés comme « mineurs isolés étrangers » ou « mineurs étrangers non accompagnés ». Reposant sur une approche qualitative, le travail de terrain s'est organisé autour d'observations, d'entretiens formels et informels, de type biographique, réalisés auprès de 48

jeunes migrants : 41 garçons, 6 filles ; la moyenne d'âge de la population interrogée est de 16 ans et demie. Parallèlement à ces échanges, une autre série d'entretiens a été réalisée avec différents professionnels intervenant dans leur séjour en France et en Belgique : intervenants sociaux et personnel technique des établissements d'accueil, tuteur, spécialistes du droit des mineurs étrangers, juge pour enfants, office des étrangers, commissariat général aux réfugiés et apatrides, services de police. D'autres techniques d'enquête complémentaires ont également été utilisées : analyse de dossiers de suivis socio-éducatifs de jeunes accueillis au foyer de l'enfance de Lille, dépouillement d'archives (rapports d'activités du foyer, du Service du droit des jeunes de Bruxelles et de la Plate-forme Mineurs en exil, articles de presse). Sans trop détailler ici les caractéristiques sociales des personnes enquêtées, il me paraissait par contre important d'expliciter ci-après le choix de l'approche biographique en tant que méthodologie d'analyse des expériences migratoires des jeunes rencontrés.

La notion d'*expérience* selon F. Dubet (1994) implique deux composantes : l'une émotionnelle, l'autre plus cognitive. Elle constitue « *une manière d'éprouver, d'être envahi par un état émotionnel suffisamment fort au point que l'acteur ne s'appartienne pas vraiment tout en découvrant une subjectivité personnelle* » (Dubet, 1994, p.92) ; c'est aussi « *une manière de construire le réel et surtout de le « vérifier », de l'expérimenter. L'expérience construit ainsi les phénomènes à partir des catégories de l'entendement et de la raison. (…)* » (Ibid, p.93). En tant qu'« *activité qui structure le caractère fluide de la vie* » (Ibid), l'expérience est une manière de construire le monde ; elle renvoie au fait d'essayer, de tenter, de s'aventurer et marque également le besoin éprouvé par l'individu de donner du sens aux situations. S'approprier cette notion d'expérience au sens de Dubet, suppose ainsi de s'inscrire dans une tradition wéberienne en cherchant à « *comprendre, par interprétation, l'activité sociale et par là d'expliquer causalement son déroulement et ses effets* » (Weber, 1995 [1971], p.28). Il s'agit de s'intéresser aux comportements qui sont en relation significative avec le comportement d'autrui d'après le sens visé par l'agent. L'expérience individuelle pure est une « *aporie* » précise Dubet : « *Si l'expérience se veut le plus souvent purement individuelle, il n'empêche qu'elle n'existe vraiment aux yeux de l'individu, que dans la mesure où elle est reconnue par d'autres, éventuellement partagée et confirmée par d'autres* » (Dubet, op cit, p.101).

Qu'elle soit volontaire, construite autour d'une recherche de réalisation de projets personnels et familiaux, ou forcée par des catastrophes et conflits survenus au pays d'origine,

la migration apparaît comme une expérience marquée par des déplacements, parfois successifs, longs et périlleux, par la transformation des liens sociaux et affectifs, mais aussi par des apprentissages multiples pour les individus engagés dans le processus. Tenter de comprendre et d'expliquer l'expérience migratoire de ces jeunes, lui restituer son développement incertain, ses interactions avec d'autres acteurs dans les situations rencontrées, traversées, ses moments marquants, nécessite donc pour le chercheur d'offrir un espace de reconnaissance à cette « aventure ». En inscrivant cette étude dans un paradigme interprétatif, il s'agit d'analyser la situation sociale des jeunes migrants dans toute sa complexité, à partir de l'interprétation subjective que les acteurs donnent aux conduites qu'ils développent au cours du processus migratoire.

En cherchant à comprendre le sens de l'expérience migratoire chez ces jeunes, il s'agit de saisir ce que signifie pour eux ce déplacement, quel sens ils donnent à cette mobilité et en quoi cette expérience peut marquer de manière spécifique leur parcours de vie. Le but de la recherche n'était donc pas de vérifier des hypothèses élaborées a priori. Chercher à cerner le sens de l'expérience migratoire, c'est aussi chercher à saisir le sens que le jeune accorde à sa propre vie ; il aurait été difficile à travers l'approche hypothético déductive de pouvoir appréhender l'éventail des possibles de cette entreprise investigatrice. La perspective compréhensive et interprétative de la recherche qualifie donc sa logique d'investigation. Elle délimite du même coup des méthodes spécifiques de recueil de données empiriques. Le dispositif d'enquête s'est ainsi largement inspiré de l'approche et de la méthodologie des récits de vie. Cette démarche offre en effet un cadre analytique pluriel structuré autour de trois ordres de réalité : réalité historico-empirique – le parcours biographique – réalité psychique et sémantique – ce que le sujet sait et pense rétrospectivement de son parcours – et réalité discursive du récit au cours de l'entretien. (Bertaux, 1997). Le recours au récit de vie me semblait dans ce sens particulièrement efficace pour identifier la succession des situations qui jalonnent le parcours des jeunes migrants, saisir le sens des pratiques individuelles qu'ils développent et comprendre les mécanismes internes qui les relient à d'autres acteurs au cours de ce parcours. Cette dynamique nous conduit ainsi au cœur des trajectoires individuelles par, et dans lesquelles les acteurs élaborent le sens de leur propre parcours, tout en analysant leurs effets sur les collectifs (et réciproquement). Il s'agit donc de rendre intelligible les logiques d'action, mais aussi la construction des liens sociaux à travers les territoires traversés ; les relations qui s'élaborent, se transforment, s'altèrent, se rompent ou se renforcent au fil de ces parcours. Si l'individu lui-même se trouve impliqué dans l'explicitation de ses projets de vie

et des conduites qu'il développe, c'est aussi les autres acteurs avec lesquels il entre en relation qui apparaissent dans ses cheminements ; ceux-ci faisant ainsi également parti du contexte étudié.

En reconstituant une partie du parcours biographique des jeunes migrants, de leurs *récits de pratiques en situation*, l'idée est en effet de « *comprendre les contextes sociaux au sein desquels elles se sont inscrites et qu'elles contribuent à reproduire ou transformer* » (Bertaux, 1997, p.8). En tentant d'expliquer les marges de manœuvre dont ils disposent, les ressources qu'ils mobilisent ou les différents types de stratégies et tactiques qu'ils développent, la démarche permet donc d'éclairer en retour la nature des contraintes qui pèsent sur eux au fur et à mesure de leur parcours. D. Bertaux montre en effet comment le recours au récit de vie peut s'avérer utile pour l'analyse de « catégories de situation » présentant des caractéristiques spécifiques *: « Le phénomène de « situation particulière » n'implique pas nécessairement la formation d'un monde social : les mères élevant seules leurs enfants n'ont pas d'activité commune, pas plus que les chômeurs de longue durée ou les malades chroniques. C'est la situation elle-même qui leur est commune. Cette situation est sociale, dans la mesure où elle engendre des contraintes et des logiques d'action qui présentent bien des points communs, où elle est perçue à travers des schèmes collectifs, où elle est éventuellement traitée par une même institution. Le recours aux récits de vie s'avère ici particulièrement efficace, puisque cette forme de recueil de données empiriques colle à la formation des trajectoires ; cela permet de saisir par quels mécanismes et processus des sujets en sont venus à se retrouver dans une situation donnée, et comment ils s'efforcent de gérer cette situation.* » (Ibid, p.15).

Dans ce sens, analyser les expériences migratoires de jeunes désignés comme « mineurs isolés étrangers » à partir de cette approche biographique, c'est proposer une analyse des trajectoires migratoires qui puisse rendre compte de la nature des contraintes et les logiques d'action entraînées par cette situation, tout en expliquant comment ils parviennent à la gérer. L'approche biographique telle qu'elle se trouve envisagée dans cette recherche n'a donc pas pour objet d'analyser un récit unique pour le décrire et l'exemplifier. Elle n'a pas non plus pour projet de « *comprendre une vie comme une série unique et à soi suffisante d'évènements successifs sans autre lien que l'association à un sujet* », comme a pu le souligner P. Bourdieu (1986, p.) dans l*'Illusion biographique*. Dans cet article qui a servi de base commune aux critiques de l'approche biographique, P. Bourdieu précise en effet que

« *les évènements biographiques se définissent comme autant de placements et de déplacements dans l'espace social, c'est-à-dire plus précisément, dans les différents états successifs de la structure de la distribution des différentes sphères de capital qui sont en en jeu dans le champ considéré (…) C'est dire qu'on ne peut comprendre une trajectoire (c'est-à-dire le vieillissement social qui, bien qu'il l'accompagne inévitablement, est indépendant du vieillissement biographique) qu'à condition d'avoir préalablement construit les états successifs du champ dans lequel elle s'est déroulée, donc l'ensemble des relations objectives qui ont uni l'agent considéré – au moins dans un certain nombre d'états pertinents – à l'ensemble des autres agents engagés dans le même champ et affrontés au même espace des possibles* » (Ibid, p.72).

Les expériences vécues par l'acteur et leurs mises en récit ne sont certes pas à confondre. Au-delà de la forte cohérence qui peut apparaître dans la présentation narrative du cours de l'existence, celle-ci n'est pas une ligne continue, lisse et harmonieuse, imperméable aux forces collectives. De multiples évènements surgissant à différents niveaux sont en effet susceptibles de briser, de réorienter, d'agir sur les parcours de vie. L'utilisation de l'approche biographique nécessite ainsi de prendre la mesure de ce phénomène de « lissage » de la trajectoire individuelle en tant qu'*illusion biographique* ou d'*idéologie biographique* (Bertaux, 1997). De plus, si cette recherche s'attache à reconstituer des fragments de l'expérience de vie de jeunes migrants, en s'intéressant aux activités de « bricolage » auxquelles ils se livrent en tant qu'individus, l'idée n'est pas de faire de l'individu lui-même le cœur exclusif de l'interprétation sociologique. Sans pour autant concevoir la trajectoire comme un trajet biographique dirigé par un ensemble de déterminations inscrites en amont, l'optique de l'étude s'inscrit donc plutôt dans en entre-deux en considérant le parcours biographique comme « *le produit d'un double mouvement, celui de l'action sociale des individus et celui du déterminisme des structures* » (Passeron, 1989, p.17). Dans ce sens, la structuration de la biographie est appréhendée « *à la fois comme un effet des structurations longitudinales qui se résument en amont dans l' « institution biographique » et aussi comme le produit agrégé que l'action sociale des individus inscrit, en aval, dans le maintien ou la transformation de ses structures longitudinales* » (Ibid, p.20). En nous inscrivant pleinement dans cette perspective, nous rejoignons également les propositions de G. Chantraine (2002) qui considère que « *l'analyse d'une trajectoire doit tenir compte à la fois des « évènements biographiques » qui jalonnent ses différents éléments constitutifs et des « évènements*

historiques » qui ponctuent le devenir des structures sociales et dont les trajectoires individuelles portent la trace » (Chantraine, 2002, p.21).

2.2. Entre biographie et histoire : un raisonnement articulé et contextualisé

Au cours du travail de terrain, le sociologue s'invente « un laboratoire naturel » ; il observe, il expérimente. Cette étape du « raisonnement expérimental » doit toutefois nécessairement s'articuler pour J-C. Passeron (1991) à « une contextualisation historique » : « *il faut tirer toutes les conséquences du fait que le raisonnement sociologique se distingue du récit historique par des moments de raisonnement expérimental, mais que ces moments de pureté méthodologiques alternent nécessairement dans son travail interprétatif avec d'autres moments du raisonnement naturel. Un raisonnement sociologique, ne peut être de part en part ni de bout en bout un raisonnement expérimental* » (Passeron, 1991, p.78). C'est ce va-et-vient qui constitue le cœur du travail sociologique. Le sociologue ne reste sociologue qu'à travers le souci qu'il accorde à la réalité historique de l'objet : « *comment être un go-between efficace entre méthode historique et méthode expérimentale ? Comment féconder ce va-et-vient chargé de moments expérimentaux, mais perpétuellement réancrés dans des périodes et sociétés concrètes, dans des contextes ? C'est cela faire de la sociologie* » (Ibid, p.82). Ce souci d'articulation des méthodes a nourri la réflexion de la recherche dans la mesure où l'approche biographique, peut-être plus que d'autres approches, invite le sociologue à se situer dans cet entre-deux, dans ce rapport réciproque entre l'explication de l'expérience de l'individu agissant et le contexte socio-historique dans lequel prend sens ses actions. Le récit de vie permet de reconstituer l'histoire en acte, l'enchaînement des évènements marquants, les opportunités saisies, manquées, les interactions qui paraissent avoir compté dans l'existence de la personne que l'on interroge. Par là même, il convoque également des individus, des groupes, qui ont pu agir sur le cours de cette existence. A travers les petites choses de la vie d'un homme, se donnent à voir, comme le souligne P. Tripier (1998) dans la préface du *Paysan polonais,* « *à la fois des mouvements personnels et des préoccupations historico géographiques* ». Dans le récit de Wladek que nous livrent W.I. Thomas et F. Znaniecki, le lecteur découvre ainsi « *l'état d'une Pologne sous la domination d'autres nations et les mouvements du cœur et de l'esprit d'une vie quotidienne marquée par l'importance des relations familiales et de voisinage, l'importance des pulsions sexuelles et la lutte contre le*

dénuement » (Tripier, 1998, p.29). Dans cette rencontre entre le récit et l'histoire, l'enjeu pour le chercheur se situe toutefois dans le dépassement de l'expérience individuelle et singulière. Il s'agit d'éclairer un fragment particulier de réalité sociale-historique. (Bertaux, 1997).

Biographie et histoire ne sauraient donc être appréhendées de manière dissociée. Chaque individu s'inscrit dans une séquence historique. En vivant dans la société, il contribue à sa formation, à son histoire, tout en étant également marqué dans son expérience individuelle par l'histoire de cette société dans laquelle il évolue. Le fait d'établir des droits différenciés entre « nationaux » et « étrangers » - et entre différentes catégories d'étrangers -, de durcir les conditions d'entrée et de séjour des étrangers, de tendre vers une homogénéisation des politiques européennes en matière d'immigration et d'asile, de protéger les mineurs de l'expulsion, tous ces éléments constituent des choix qui ne sont pas sans conséquence sur les parcours des individus. C'est en tenant compte de cette histoire qui précède l'individu, mais aussi de celle dans laquelle il vit et qu'il contribue à écrire aujourd'hui, que nous nous proposons de construire le raisonnement. « *Le récit de vie n'est pas antinomique avec la longue durée* » souligne B. Laffort (2004, p.24) dans sa thèse portant sur les parcours d'étudiants marocains en France. Si la temporalité longue, celle de la profondeur historique, imprime sa marque sur la temporalité biographique, des unités plus concrètes (réseau de relations, espace traversé et habité) en interaction immédiate avec l'individu sont également susceptibles d'agir sur la construction de son parcours (Demazière, Samuel, 2010). Ces analyses invitent ainsi à réfléchir à l'impératif de contextualisation des parcours étudiés, mais aussi, pourrions-nous dire avec A. Tarrius (1993), aux « étages spatiaux et temporels » qui constituent toujours les parcours de vie des migrants. Celui-ci souligne en effet que plusieurs dimensions de l'acte de mobilité renvoient à des hiérarchies d'espaces et de temps : « *L'ordre des espaces signale trois étages territoriaux en discontiguïté : les lieux du voisinage intra-urbain, puis l'étendue de la zone d'accueil, villes et périphéries, et enfin les longs itinéraires qui conduisent d'un lieu d'origine à celui où l'on observe la venue ou le passage du migrant*. (…) *L'ordre des temporalités permet d'instaurer des continuités là où nous ne voyons que discontiguïtés et d'articuler les trois étages territoriaux. D'abord les rythmes sociaux de quotidienneté qui inscrivent dans les lieux du voisinage des activités spécifiant des continuités identitaires, puis l'histoire de vie, qui exprime en termes de projets ou de fatalités les trajectoires individuelles et familiales dans l'espace d'accueil, et enfin le temps des successions des générations, qui construisent et*

stabilisent tout au long des parcours migratoires une culture source de nouveaux savoir-être. Ces trois rapports espaces-temps sont indissociables » (Tarrius, 1993, p.).

Il s'agit donc dans cette thèse de considérer la trajectoire et les contextes spatio-temporels dans leurs interactions continues, en tentant de combiner les différents niveaux de contextualisation pour saisir au mieux les conduites sociales et spatiales développées par les jeunes migrants. Cette démarche suppose de prendre au sérieux les narrations que font ces jeunes de leurs parcours ; ces récits d'expérience qui mêlent le « ici » - dans le pays d'accueil, où ils se trouvent aujourd'hui, le « là-bas » - pays d'origine qu'ils ont quitté, et ce temps de l' « entre-deux » qui relie ces deux bouts de trajectoire. Ont ainsi été interrogés les différents contextes, les multiples décors qui se succèdent et la réalité des profondeurs historiques qui marquent sensiblement la nature des relations que ces jeunes migrants tissent avec d'autres acteurs sur les routes de leur migration. « *Prendre les acteurs au sérieux, sans les prendre à la lettre, proposer une interprétation, sans imposer une vérité* », c'est cela, écrit G. Gosselin (2002, p.109), que nous enseigne l'épreuve du terrain. Idée que nous souhaitons compléter ici par le fameux précepte spinoziste : « *Ne pas déplorer, ne pas rire, ne pas détester, mais comprendre* »…

Enfin, nous pensons avec D. Bertaux, que le choix du recours au récit de vie dans le cadre de la pratique sociologique s'inscrit dans le droit fil de l'orientation humaniste : *« S'attacher à écouter longuement des sujets raconter « ce qu'ils ont fait de ce qu'on a fait d'eux » (…), prendre en compte la charge d'humanité contenue dans toute témoignage sur l'expérience vécue, éloigne certes la sociologie du modèle des sciences exactes, mais la rapproche de l'histoire et de l'anthropologie tout en renforçant sa vocation démocratique »* (Bertaux, op cit., p.109).

ANNEXE 2

CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION INTERROGEE

1/ PROFIL DES JEUNES MIGRANTS CONCERNES PAR L'ETUDE

PRENOM	SEXE	PAYS D'ORIGINE	AGE A L'ARRIVEE DANS LE PAYS D'ACCUEIL	LIEU D'ACCUEIL
PAULO	M	Angola	15 ans	FE Lille
SERGIO	M	Angola	16 ans	FE Lille
SASSOU	M	Angola	16 ans	FE Lille
ANITA	F	Angola	15 ans	FE Lille
PATRICE	M	Cameroun	17 ans	FE Lille
SAMUEL	M	Cameroun	16 ans	FE Lille
AKIL	M	Cameroun	17 ans 1/2	FE Lille
MATHIEU	M	Côte d'ivoire	16 ans 1/2	FE Lille
ADNAN	M	RDC	16 ans	FE Lille
JULIO	M	RDC	16 ans 1/2	FE Lille
MICHELE	F	RDC	16 ans	FE Lille
MAVIE	M	RDC	15 ans	FE Lille
GUI	M	RDC	16 ans	FE Lille
ANDRE	M	RDC	16 ans 1/2	FE Lille
FAYMIRE	F	RDC	15 ans	FE Lille
ABRAHAM	M	RDC	16 ans	Brux. Fedasil
ETIENNE	M	RDC	16 ans	FE Lille
FISTON	M	Rwanda	17 ans	FE Lille
ABDOU	M	Sierra Leone	17 ans	FE Lille
SAM	M	Sierra Leone	17 ans	FE Lille
KARIM	M	Algérie	15 ans	FE Lille
AICHA	F	Algérie	16 ans	Brux.Fedasil
AMAR	M	Algérie	17 ans	FE Lille
RACHIDA	F	Algérie	16 ans	FE Lille
HAMID	M	Algérie	16 ans 1/2	FE Lile
TAHIR	M	Maroc	16 ans	FE Lille
ABDALLAH	M	Maroc	16 ans	FE Lille
FADEL	M	Maroc	15 ans 1/2	FE Lille
RABI	M	Maroc	17 ans 1/2	FE Lille
ABDEL	M	Maroc	15 ans	Brux. NOH
HICHAM	M	Maroc	15 ans	Brux (sdf)
AISSA	M	Maroc	18 ans	Brux (sdf)
HAMED	M	Maroc	16 ans	Brux (sdf)
NORREDINE	M	Maroc	20 ans	Brux (sdf)

MALIK		Maroc	17 ans	Brux (sdf)
LARBI	M	Maroc	18 ans	Brux (sdf)
KHALED	M	Tunisie	17 ans	FE Lille
RAMIS	M	Albanie	16 ans	FE Lille
ALI	M	Albanie	15 ans	FE Lille
KYLAH	M	Albanie	16 ans	FE Lille
ELIAN	M	Albanie	16 ans	FE Lille
ALBAN	M	Albanie	14 ans	FE Lille
SKANDER	M	Albanie	16 ans	FE Lille
NIKOLAÏ	M	Ouzbékistan	16 ans	FE Lille
LIANG	F	Chine	16 ans	FE Lille
HUANG	M	Chine	16 ans	FE Lille
JIAO	M	Chine	15 ans	FE Lille
CHU	M	Chine	16 ans	FE Lille

2/ INSTITUTIONS ET PROFESSIONNELS RENCONTRES

Maison de l'enfance et de la Famille. Foyer de l'enfance de Lille. Directeur.
Maison de l'enfance et de la Famille. Foyer de l'enfance de Lille. Educateurs spécialisés
Maison de l'enfance et de la Famille. Foyer de l'enfance de Lille. Maîtresses de maison
Maison de l'enfance et de la Famille. Foyer de l'enfance de Lille. Encadrant technique Service « travaux »
Maison de l'enfance et de la Famille. Service d'Accueil pour Mineurs Isolés Etrangers (SAMIE). Chef de service -
Maison de l'enfance et de la Famille. Service d'Accueil pour Mineurs Isolés Etrangers - (SAMIE). Assistante sociale
Dispositif Régional d'Information aux Jeunes Etrangers. Juriste
Unité territoriale de Prévention et d'Action Sociale. Service ASE. Assistantes sociales et Educatrices spécialisées.
Tribunal de Grande Instance de Lille. Juge des Enfants.
Tribunal de Grande Instance de Lille. Substitut du procureur. Parquet des mineurs.
Police de l'Air et des Frontières (Lille)
Police Fédérale de Bruxelles. Service immigration. Service traite des êtres humains.
Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides. Coordinatrice pour les Mineurs
Office des étrangers. Directrice du bureau MINTEH (Mineurs étrangers et traite des êtres humains)
Centre d'Accueil et d'Orientation de Neder-over-Heembeek. Directrice.
Service du Droit des Jeunes. Directeur
Service du Droit des Jeunes. Juriste
SOS jeunes Quartier Libre Bruxelles. Chef de service.
SOS jeunes Quartier Libre Bruxelles. Assistant social.
Asbl Minor Ndako Educateur spécialisé
Fedasil. Petit Château. Assistante sociale.
Asbl Aïcha. Chef de service
Asbl Aïcha. Assistant social. Tuteur.
Asbl Aïcha. Psychologue.
Tuteur indépendant pour MENA. Association des tuteurs francophones des mineurs étrangers.
Human Rigths Watch.Chargée de mission.

ANNEXE 3

CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT

(Extraits)

Adoptée et ouverte à la signature, ratification et adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/25 du 20 novembre 1989
Entrée en vigueur le 2 septembre 1990, conformément à l'article 49

Préambule

Les Etats parties à la présente Convention,

Considérant que, conformément aux principes proclamés dans la Charte des Nations Unies, la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine ainsi que l'égalité et le caractère inaliénable de leurs droits sont le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde,

Ayant à l'esprit le fait que les peuples des Nations Unies ont, dans la Charte, proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme et dans la dignité et la valeur de la personne humaine, et qu'ils ont résolu de favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

Reconnaissant que les Nations Unies, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, ont proclamé et sont convenues que chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés qui y sont énoncés, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation,

Rappelant que, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Nations Unies ont proclamé que l'enfance a droit à une aide et à une assistance spéciales,

Convaincus que la famille, unité fondamentale de la société et milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres et en particulier des enfants, doit recevoir la protection et l'assistance dont elle a besoin pour pouvoir jouer pleinement son rôle dans la communauté,

Reconnaissant que l'enfant, pour l'épanouissement harmonieux de sa personnalité, doit grandir dans le milieu familial, dans un climat de bonheur, d'amour et de compréhension,

Considérant qu'il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations Unies, et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité,

Ayant à l'esprit que la nécessité d'accorder une protection spéciale à l'enfant a été énoncée dans la Déclaration de Genève de 1924 sur les droits de l'enfant et dans la Déclaration des droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale le 20 novembre 1959, et qu'elle a été reconnue dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans le Pacte international relatif aux droits civils

et politiques (en particulier aux articles 23 et 24), dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (en particulier à l'article 10) et dans les statuts et instruments pertinents des institutions spécialisées et des organisations internationales qui se préoccupent du bien-être de l'enfant,

Ayant à l'esprit que, comme indiqué dans la Déclaration des droits de l'enfant, «l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance»,

Rappelant les dispositions de la Déclaration sur les principes sociaux et juridiques applicables à la protection et au bien- être des enfants, envisagés surtout sous l'angle des pratiques en matière d'adoption et de placement familial sur les plans national et international, de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (Règles de Beijing) et de la Déclaration sur la protection des femmes et des enfants en période d'urgence et de conflit armé,

Reconnaissant qu'il y a dans tous les pays du monde des enfants qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles, et qu'il est nécessaire d'accorder à ces enfants une attention particulière,

Tenant dûment compte de l'importance des traditions et valeurs culturelles de chaque peuple dans la protection et le développement harmonieux de l'enfant,

Reconnaissant l'importance de la coopération internationale pour l'amélioration des conditions de vie des enfants dans tous les pays, en particulier dans les pays en développement,

Sont convenus de ce qui suit :

Première partie

Article premier

Au sens de la présente Convention, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable.

Article 2

1. Les Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction, sans distinction aucune, indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation.

2. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour que l'enfant soit effectivement protégé contre toutes formes de discrimination ou de sanction motivées par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille.

Article 3

1. Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

2. Les Etats parties s'engagent à assurer à l'enfant la protection et les soins nécessaires à son bien-être, compte tenu des droits et des devoirs de ses parents, de ses tuteurs ou des autres personnes légalement responsables de lui, et ils prennent à cette fin toutes les mesures législatives et administratives appropriées.

3. Les Etats parties veillent à ce que le fonctionnement des institutions, services et établissements qui ont la charge des enfants et assurent leur protection soit conforme aux normes fixées par les autorités compétentes, particulièrement dans le domaine de la sécurité et de la santé et en ce qui concerne le nombre et la compétence de leur personnel ainsi que l'existence d'un contrôle approprié.

Article 4

Les Etats parties s'engagent à prendre toutes les mesures législatives, administratives et autres qui sont nécessaires pour mettre en oeuvre les droits reconnus dans la présente Convention. Dans le cas des droits économiques, sociaux et culturels, ils prennent ces mesures dans toutes les limites des ressources dont ils disposent et, s'il y a lieu, dans le cadre de la coopération internationale.

Article 5

Les Etats parties respectent la responsabilité, le droit et le devoir qu'ont les parents ou, le cas échéant, les membres de la famille élargie ou de la communauté, comme prévu par la coutume locale, les tuteurs ou autres personnes légalement responsables de l'enfant, de donner à celui-ci, d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités, l'orientation et les conseils appropriés à l'exercice des droits que lui reconnaît la présente Convention.

Article 6

1. Les Etats parties reconnaissent que tout enfant a un droit inhérent à la vie.

2. Les Etats parties assurent dans toute la mesure possible la survie et le développement de l'enfant.

Article 7

1. L'enfant est enregistré aussitôt sa naissance et a dès celle-ci le droit à un nom, le droit d'acquérir une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux.

2. Les Etats parties veillent à mettre ces droits en oeuvre conformément à leur législation nationale et aux obligations que leur imposent les instruments internationaux applicables en la matière, en particulier dans les cas où faute de cela l'enfant se trouverait apatride.

Article 8

1. Les Etats parties s'engagent à respecter le droit de l'enfant de préserver son identité, y compris sa nationalité, son nom et ses relations familiales, tels qu'ils sont reconnus par la loi, sans ingérence illégale.
2. Si un enfant est illégalement privé des éléments constitutifs de son identité ou de certains d'entre eux, les Etats parties doivent lui accorder une assistance et une protection appropriées, pour que son identité soit rétablie aussi rapidement que possible.

Article 9

1. Les Etats parties veillent à ce que l'enfant ne soit pas séparé de ses parents contre leur gré, à moins que les autorités compétentes ne décident, sous réserve de révision judiciaire et conformément aux lois et procédures applicables, que cette séparation est nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Une décision en ce sens peut être nécessaire dans certains cas particuliers, par exemple lorsque les parents maltraitent ou négligent l'enfant, ou lorsqu'ils vivent séparément et qu'une décision doit être prise au sujet du lieu de résidence de l'enfant.

2. Dans tous les cas prévus au paragraphe 1 du présent article, toutes les parties intéressées doivent avoir la possibilité de participer aux délibérations et de faire connaître leurs vues.

3. Les Etats parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant.

4. Lorsque la séparation résulte de mesures prises par un Etat partie, telles que la détention, l'emprisonnement, l'exil, l'expulsion ou la mort (y compris la mort, quelle qu'en soit la cause, survenue en cours de détention) des deux parents ou de l'un d'eux, ou de l'enfant, l'Etat partie donne sur demande aux parents, à l'enfant ou, s'il y a lieu, à un autre membre de la famille les renseignements essentiels sur le lieu où se trouvent le membre ou les membres de la famille, à moins que la divulgation de ces renseignements ne soit préjudiciable au bien-être de l'enfant. Les Etats parties veillent en outre à ce que la présentation d'une telle demande n'entraîne pas en elle-même de conséquences fâcheuses pour la personne ou les personnes intéressées.

Article 10

1. Conformément à l'obligation incombant aux Etats parties en vertu du paragraphe 1 de l'article 9, toute demande faite par un enfant ou ses parents en vue d'entrer dans un Etat partie ou de le quitter aux fins de réunification familiale est considérée par les Etats parties dans un esprit positif, avec humanité et diligence. Les Etats parties veillent en outre à ce que la présentation d'une telle demande n'entraîne pas de conséquences fâcheuses pour les auteurs de la demande et les membres de leur famille.

2. Un enfant dont les parents résident dans des Etats différents a le droit d'entretenir, sauf circonstances exceptionnelles, des relations personnelles et des contacts directs réguliers avec ses deux parents. A cette fin, et conformément à l'obligation incombant aux Etats parties en vertu du paragraphe 1 de l'article 9, les Etats parties respectent le droit qu'ont l'enfant et ses parents de quitter tout pays, y compris le leur, et de revenir dans leur propre pays. Le droit de quitter tout pays ne peut faire l'objet que des restrictions prescrites par la loi qui sont nécessaires pour protéger la sécurité nationale, l'ordre public, la santé ou la moralité publiques, ou les droits et libertés d'autrui, et qui sont compatibles avec les autres droits reconnus dans la présente Convention.

Article 11

1. Les Etats parties prennent des mesures pour lutter contre les déplacements et les non-retours illicites d'enfants à l'étranger.

2. A cette fin, les Etats parties favorisent la conclusion d'accords bilatéraux ou multilatéraux ou l'adhésion aux accords existants.

Article 12

1. Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.

2. A cette fin, on donnera notamment à l'enfant la possibilité d'être entendu dans toute procédure judiciaire ou administrative l'intéressant, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un représentant ou d'une organisation approprié, de façon compatible avec les règles de procédure de la législation nationale.

Article 13

1. L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.

2. L'exercice de ce droit ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires :

a) Au respect des droits ou de la réputation d'autrui; ou

b) A la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques.

Article 14

1. Les Etats parties respectent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion.

2. Les Etats parties respectent le droit et le devoir des parents ou, le cas échéant, des représentants légaux de l'enfant, de guider celui-ci dans l'exercice du droit susmentionné d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités.

3. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut être soumise qu'aux seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires pour préserver la sûreté publique, l'ordre public, la santé et la moralité publiques, ou les libertés et droits fondamentaux d'autrui.

Article 15

1. Les Etats parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique.

2. L'exercice de ces droits ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires dans une société démocratique, dans l'intérêt de la sécurité nationale, de la sûreté publique ou de l'ordre public, ou pour protéger la santé ou la moralité publiques, ou les droits et libertés d'autrui.

Article 16

1. Nul enfant ne fera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation. 2. L'enfant a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

Article 17

Les Etats parties reconnaissent l'importance de la fonction remplie par les médias et veillent à ce que l'enfant ait accès à une information et à des matériels provenant de sources nationales et internationales diverses, notamment ceux qui visent à promouvoir son bien-être social, spirituel et moral ainsi que sa santé physique et mentale. A cette fin, les Etats parties :

a) Encouragent les médias à diffuser une information et des matériels qui présentent une utilité sociale et culturelle pour l'enfant et répondent à l'esprit de l'article 29;

b) Encouragent la coopération internationale en vue de produire, d'échanger et de diffuser une information et des matériels de ce type provenant de différentes sources culturelles, nationales et internationales;

c) Encouragent la production et la diffusion de livres pour enfants;

d) Encouragent les médias à tenir particulièrement compte des besoins linguistiques des enfants autochtones ou appartenant à un groupe minoritaire;

e) Favorisent l'élaboration de principes directeurs appropriés destinés à protéger l'enfant contre l'information et les matériels qui nuisent à son bien-être, compte tenu des dispositions des articles 13 et 18.

Article 18

1. Les Etats parties s'emploient de leur mieux à assurer la reconnaissance du principe selon lequel les deux parents ont une responsabilité commune pour ce qui est d'élever l'enfant et d'assurer son développement. La responsabilité d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe au premier chef aux parents ou, le cas échéant, à ses représentants légaux. Ceux-ci doivent être guidés avant tout par l'intérêt supérieur de l'enfant.

2. Pour garantir et promouvoir les droits énoncés dans la présente Convention, les Etats parties accordent l'aide appropriée aux parents et aux représentants légaux de l'enfant dans l'exercice de la responsabilité qui leur incombe d'élever l'enfant et assurent la mise en place d'institutions, d'établissements et de services chargés de veiller au bien-être des enfants.

3. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour assurer aux enfants dont les parents travaillent le droit de bénéficier des services et établissements de garde d'enfants pour lesquels ils remplissent les conditions requises.

Article 19

1. Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié.

2. Ces mesures de protection doivent comprendre, selon qu'il conviendra, des procédures efficaces pour l'établissement de programmes sociaux visant à fournir l'appui nécessaire à l'enfant et à ceux à qui il est confié, ainsi que pour d'autres formes de prévention, et aux fins d'identification, de rapport, de renvoi, d'enquête, de traitement et de suivi pour les cas de mauvais traitements de l'enfant décrits ci-dessus, et comprendre également, selon qu'il conviendra, des procédures d'intervention judiciaire.

Article 20

1. Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial, ou qui dans son propre intérêt ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une aide spéciales de l'Etat.
2. Les Etats parties prévoient pour cet enfant une protection de remplacement conforme à leur législation nationale.

3. Cette protection de remplacement peut notamment avoir la forme du placement dans une famille, de la kafalahde droit islamique, de l'adoption ou, en cas de nécessité, du placement dans un établissement pour enfants approprié. Dans le choix entre ces solutions, il est dûment tenu compte de la nécessité d'une certaine continuité dans l'éducation de l'enfant, ainsi que de son origine ethnique, religieuse, culturelle et linguistique.

Article 21

Les Etats parties qui admettent et/ou autorisent l'adoption s'assurent que l'intérêt supérieur de l'enfant est la considération primordiale en la matière, et :

a) Veillent à ce que l'adoption d'un enfant ne soit autorisée que par les autorités compétentes, qui vérifient, conformément à la loi et aux procédures applicables et sur la base de tous les renseignements fiables relatifs au cas considéré, que l'adoption peut avoir lieu eu égard à la situation de l'enfant par rapport à ses père et mère, parents et représentants légaux et que, le cas échéant, les personnes intéressées ont donné leur consentement à l'adoption en connaissance de cause, après s'être entourées des avis nécessaires;

b) Reconnaissent que l'adoption à l'étranger peut être envisagée comme un autre moyen d'assurer les soins nécessaires à l'enfant, si celui-ci ne peut, dans son pays d'origine, être placé dans une famille nourricière ou adoptive ou être convenablement élevé;

c) Veillent, en cas d'adoption à l'étranger, à ce que l'enfant ait le bénéfice de garanties et de normes équivalant à celles existant en cas d'adoption nationale;

d) Prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que, en cas d'adoption à l'étranger, le placement de l'enfant ne se traduise pas par un profit matériel indu pour les personnes qui en sont responsables;

e) Poursuivent les objectifs du présent article en concluant des arrangements ou des accords bilatéraux ou multilatéraux, selon les cas, et s'efforcent dans ce cadre de veiller à ce que les placements d'enfants à l'étranger soient effectués par des autorités ou des organes compétents.

Article 22

1. Les Etats parties prennent les mesures appropriées pour qu'un enfant qui cherche à obtenir le statut de réfugié ou qui est considéré comme réfugié en vertu des règles et procédures du droit international ou national applicable, qu'il soit seul ou accompagné de ses père et mère ou de toute autre personne, bénéficie de la protection et de l'assistance humanitaire voulues pour lui permettre de jouir des droits que lui reconnaissent la présente Convention et les autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ou de caractère humanitaire auxquels lesdits Etats sont parties.

2. A cette fin, les Etats parties collaborent, selon qu'ils le jugent nécessaire, à tous les efforts faits par l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales compétentes collaborant avec l'Organisation des Nations Unies pour protéger et aider les enfants qui se trouvent en pareille situation et pour rechercher les père et mère ou autres membres de la famille de tout enfant réfugié en vue d'obtenir les renseignements nécessaires pour le réunir à sa famille. Lorsque ni le père, ni la mère, ni aucun autre membre de la famille ne peut être retrouvé, l'enfant se voit accorder, selon les principes énoncés dans la présente Convention, la même protection que tout autre enfant définitivement ou temporairement privé de son milieu familial pour quelque raison que ce soit.

Article 23

1. Les Etats parties reconnaissent que les enfants mentalement ou physiquement handicapés doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité.

2. Les Etats parties reconnaissent le droit à des enfants handicapés de bénéficier de soins spéciaux et encouragent et assurent, dans la mesure des ressources disponibles, l'octroi, sur demande, aux enfants handicapés remplissant les conditions requises et à ceux qui en ont la charge, d'une aide adaptée à l'état de l'enfant et à la situation de ses parents ou de ceux à qui il est confié.

3. Eu égard aux besoins particuliers des enfants handicapés, l'aide fournie conformément au paragraphe 2 du présent article est gratuite chaque fois qu'il est possible, compte tenu des ressources financières de leurs parents ou de ceux à qui l'enfant est confié, et elle est conçue de telle sorte que les enfants handicapés aient effectivement accès à l'éducation, à la formation, aux soins de santé, à la rééducation, à la préparation à l'emploi et aux activités récréatives, et bénéficient de ces services de façon propre à assurer une intégration sociale aussi complète que possible et leur épanouissement personnel, y compris dans le domaine culturel et spirituel.

4. Dans un esprit de coopération internationale, les Etats parties favorisent l'échange d'informations pertinentes dans le domaine des soins de santé préventifs et du traitement médical, psychologique et fonctionnel des enfants handicapés, y compris par la diffusion d'informations concernant les méthodes de rééducation et les services de formation professionnelle, ainsi que l'accès à ces données, en vue de permettre aux Etats parties d'améliorer leurs capacités et leurs compétences et d'élargir leur expérience dans ces domaines. A cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement.

Article 24

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible et de bénéficier de services médicaux et de rééducation. Ils s'efforcent de garantir qu'aucun enfant ne soit privé du droit d'avoir accès à ces services.

2. Les Etats parties s'efforcent d'assurer la réalisation intégrale du droit susmentionné et, en particulier, prennent les mesures appropriées pour :

a) Réduire la mortalité parmi les nourrissons et les enfants;

b) Assurer à tous les enfants l'assistance médicale et les soins de santé nécessaires, l'accent étant mis sur le développement des soins de santé primaires;

c) Lutter contre la maladie et la malnutrition, y compris dans le cadre de soins de santé primaires, grâce notamment à l'utilisation de techniques aisément disponibles et à la fourniture d'aliments nutritifs et d'eau potable, compte tenu des dangers et des risques de pollution du milieu naturel;

d) Assurer aux mères des soins prénatals et postnatals appropriés;

e) Faire en sorte que tous les groupes de la société, en particulier les parents et les enfants, reçoivent une information sur la santé et la nutrition de l'enfant, les avantages de l'allaitement au sein, l'hygiène et la salubrité de l'environnement et la prévention des accidents, et bénéficient d'une aide leur permettant de mettre à profit cette information;

f) Développer les soins de santé préventifs, les conseils aux parents et l'éducation et les services en matière de planification familiale.

3. Les Etats parties prennent toutes les mesures efficaces appropriées en vue d'abolir les pratiques traditionnelles préjudiciables à la santé des enfants.

4. Les Etats parties s'engagent à favoriser et à encourager la coopération internationale en vue d'assurer progressivement la pleine réalisation du droit reconnu dans le présent article. A cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement.

Article 25

Les Etats parties reconnaissent à l'enfant qui a été placé par les autorités compétentes pour recevoir des soins, une protection ou un traitement physique ou mental, le droit à un examen périodique dudit traitement et de toute autre circonstance relative à son placement.

Article 26

1. Les Etats parties reconnaissent à tout enfant le droit de bénéficier de la sécurité sociale, y compris les assurances sociales, et prennent les mesures nécessaires pour assurer la pleine réalisation de ce droit en conformité avec leur législation nationale.

2. Les prestations doivent, lorsqu'il y a lieu, être accordées compte tenu des ressources et de la situation de l'enfant et des personnes responsables de son entretien, ainsi que de toute autre considération applicable à la demande de prestation faite par l'enfant ou en son nom.

Article 27

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social.

2. C'est aux parents ou autres personnes ayant la charge de l'enfant qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer, dans les limites de leurs possibilités et de leurs moyens financiers, les

conditions de vie nécessaires au développement de l'enfant.

3. Les Etats parties adoptent les mesures appropriées, compte tenu des conditions nationales et dans la mesure de leurs moyens, pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à mettre en oeuvre ce droit et offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement.

4. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées en vue d'assurer le recouvrement de la pension alimentaire de l'enfant auprès de ses parents ou des autres personnes ayant une responsabilité financière à son égard, que ce soit sur leur territoire ou à l'étranger. En particulier, pour tenir compte des cas où la personne qui a une responsabilité financière à l'égard de l'enfant vit dans un Etat autre que celui de l'enfant, les Etats parties favorisent l'adhésion à des accords internationaux ou la conclusion de tels accords ainsi que l'adoption de tous autres arrangements appropriés.

Article 28

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :

a) Ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous;

b) Ils encouragent l'organisation de différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, les rendent ouvertes et accessibles à tout enfant, et prennent des mesures appropriées, telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin;

c) Ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés;

d) Ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles;

e) Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire.

2. Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour veiller à ce que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant en tant qu'être humain et conformément à la présente Convention.

3. Les Etats parties favorisent et encouragent la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, en vue notamment de contribuer à éliminer l'ignorance et l'analphabétisme dans le monde et de faciliter l'accès aux connaissances scientifiques et techniques et aux méthodes d'enseignement modernes. A cet égard, il est tenu particulièrement compte des besoins des pays en développement.

Article 29

Observation générale sur son application

1. Les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :
a) Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités;

b) Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des

principes consacrés dans la Charte des Nations Unies;

c) Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne;

d) Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone;

e) Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

2. Aucune disposition du présent article ou de l'article 28 ne sera interprétée d'une manière qui porte atteinte à la liberté des personnes physiques ou morales de créer et de diriger des établissements d'enseignement, à condition que les principes énoncés au paragraphe 1 du présent article soient respectés et que l'éducation dispensée dans ces établissements soit conforme aux normes minimales que l'Etat aura prescrites.

Article 30

Dans les Etats où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques ou des personnes d'origine autochtone, un enfant autochtone ou appartenant à une de ces minorités ne peut être privé du droit d'avoir sa propre vie culturelle, de professer et de pratiquer sa propre religion ou d'employer sa propre langue en commun avec les autres membres de son groupe.

Article 31

1. Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

2. Les Etats parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité.

Article 32

1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptible de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

2. Les Etats parties prennent des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives pour assurer l'application du présent article. A cette fin, et compte tenu des dispositions pertinentes des autres instruments internationaux, les Etats parties, en particulier :

a) Fixent un âge minimum ou des âges minimums d'admission à l'emploi;

b) Prévoient une réglementation appropriée des horaires de travail et des conditions d'emploi;

c) Prévoient des peines ou autres sanctions appropriées pour assurer l'application effective du présent article.

Article 33

Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées, y compris des mesures législatives, administratives, sociales et éducatives, pour protéger les enfants contre l'usage illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes, et pour empêcher que des enfants ne soient utilisés pour la production et le trafic illicites de ces substances.

Article 34

Les Etats parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle. A cette fin, les Etats prennent en particulier toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher :

a) Que des enfants ne soient incités ou contraints à se livrer à une activité sexuelle illégale;

b) Que des enfants ne soient exploités à des fins de prostitution ou autres pratiques sexuelles illégales;

c) Que des enfants ne soient exploités aux fins de la production de spectacles ou de matériel de caractère pornographique.

Article 35

Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants à quelque fin que ce soit et sous quelque forme que ce soit.

Article 36

Les Etats parties protègent l'enfant contre toutes autres formes d'exploitation préjudiciables à tout aspect de son bien- être.

Article 37

Les Etats parties veillent à ce que :

a) Nul enfant ne soit soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour les infractions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans;

b) Nul enfant ne soit privé de liberté de façon illégale ou arbitraire. L'arrestation, la détention ou l'emprisonnement d'un enfant doit être en conformité avec la loi, n'être qu'une mesure de dernier ressort, et être d'une durée aussi brève que possible;

c) Tout enfant privé de liberté soit traité avec humanité et avec le respect dû à la dignité de la personne humaine, et d'une manière tenant compte des besoins des personnes de son âge. En particulier, tout enfant privé de liberté sera séparé des adultes, à moins que l'on estime préférable de ne pas le faire dans l'intérêt supérieur de l'enfant, et il a le droit de rester en contact avec sa famille par la correspondance et par les visites, sauf circonstances exceptionnelles;

d) Les enfants privés de liberté aient le droit d'avoir rapidement accès à l'assistance juridique ou à

toute autre assistance appropriée, ainsi que le droit de contester la légalité de leur privation de liberté devant un tribunal ou une autre autorité compétente, indépendante et impartiale, et à ce qu'une décision rapide soit prise en la matière.

Article 38

1. Les Etats parties s'engagent à respecter et à faire respecter les règles du droit humanitaire international qui leur sont applicables en cas de conflit armé et dont la protection s'étend aux enfants.
2. Les Etats parties prennent toutes les mesures possibles dans la pratique pour veiller à ce que les personnes n'ayant pas atteint l'âge de quinze ans ne participent pas directement aux hostilités.

3. Les Etats parties s'abstiennent d'enrôler dans leurs forces armées toute personne n'ayant pas atteint l'âge de quinze ans. Lorsqu'ils incorporent des personnes de plus de quinze ans mais de moins de dix-huit ans, les Etats parties s'efforcent d'enrôler en priorité les plus âgées.

4. Conformément à l'obligation qui leur incombe en vertu du droit humanitaire international de protéger la population civile en cas de conflit armé, les Etats parties prennent toutes les mesures possibles dans la pratique pour que les enfants qui sont touchés par un conflit armé bénéficient d'une protection et de soins.

Article 39

Les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées pour faciliter la réadaptation physique et psychologique et la réinsertion sociale de tout enfant victime de toute forme de négligence, d'exploitation ou de sévices, de torture ou de toute autre forme de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ou de conflit armé. Cette réadaptation et cette réinsertion se déroulent dans des conditions qui favorisent la santé, le respect de soi et la dignité de l'enfant.

Article 40

1. Les Etats parties reconnaissent à tout enfant suspecté, accusé ou convaincu d'infraction à la loi pénale le droit à un traitement qui soit de nature à favoriser son sens de la dignité et de la valeur personnelle, qui renforce son respect pour les droits de l'homme et les libertés fondamentales d'autrui, et qui tienne compte de son âge ainsi que de la nécessité de faciliter sa réintégration dans la société et de lui faire assumer un rôle constructif au sein de celle-ci.

2. A cette fin, et compte tenu des dispositions pertinentes des instruments internationaux, les Etats parties veillent en particulier :

a) A ce qu'aucun enfant ne soit suspecté, accusé ou convaincu d'infraction à la loi pénale en raison d'actions ou d'omissions qui n'étaient pas interdites par le droit national ou international au moment où elles ont été commises;

b) A ce que tout enfant suspecté ou accusé d'infraction à la loi pénale ait au moins le droit aux garanties suivantes :

i) Etre présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie;

ii) Etre informé dans le plus court délai et directement des accusations portées contre lui, ou, le cas échéant, par l'intermédiaire de ses parents ou représentants légaux, et bénéficier d'une assistance juridique ou de toute autre assistance appropriée pour la préparation et la présentation

de sa défense;

iii) Que sa cause soit entendue sans retard par une autorité ou une instance judiciaire compétentes, indépendantes et impartiales, selon une procédure équitable aux termes de la loi, en présence de son conseil juridique ou autre et, à moins que cela ne soit jugé contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant en raison notamment de son âge ou de sa situation, en présence de ses parents ou représentants légaux;

iv) Ne pas être contraint de témoigner ou de s'avouer coupable; interroger ou faire interroger les témoins à charge, et obtenir la comparution et l'interrogatoire des témoins à décharge dans des conditions d'égalité;

v) S'il est reconnu avoir enfreint la loi pénale, faire appel de cette décision et de toute mesure arrêtée en conséquence devant une autorité ou une instance judiciaire supérieure compétentes, indépendantes et impartiales, conformément à la loi;

vi) Se faire assister gratuitement d'un interprète s'il ne comprend ou ne parle pas la langue utilisée;

vii) Que sa vie privée soit pleinement respectée à tous les stades de la procédure.

3. Les Etats parties s'efforcent de promouvoir l'adoption de lois, de procédures, la mise en place d'autorités et d'institutions spécialement conçues pour les enfants suspectés, accusés ou convaincus d'infraction à la loi pénale, et en particulier :

a) D'établir un âge minimum au-dessous duquel les enfants seront présumés n'avoir pas la capacité d'enfreindre la loi pénale;

b) De prendre des mesures, chaque fois que cela est possible et souhaitable, pour traiter ces enfants sans recourir à la procédure judiciaire, étant cependant entendu que les droits de l'homme et les garanties légales doivent être pleinement respectés.

4. Toute une gamme de dispositions, relatives notamment aux soins, à l'orientation et à la supervision, aux conseils, à la probation, au placement familial, aux programmes d'éducation générale et professionnelle et aux solutions autres qu'institutionnelles seront prévues en vue d'assurer aux enfants un traitement conforme à leur bien-être et proportionné à leur situation et à l'infraction.

Article 41

Aucune des dispositions de la présente Convention ne porte atteinte aux dispositions plus propices à la réalisation des droits de l'enfant qui peuvent figurer :

a) Dans la législation d'un Etat partie; ou

b) Dans le droit international en vigueur pour cet Etat.

ANNEXE 4

FIG. 1. LES FLUX MIGRATOIRES DANS LE MONDE

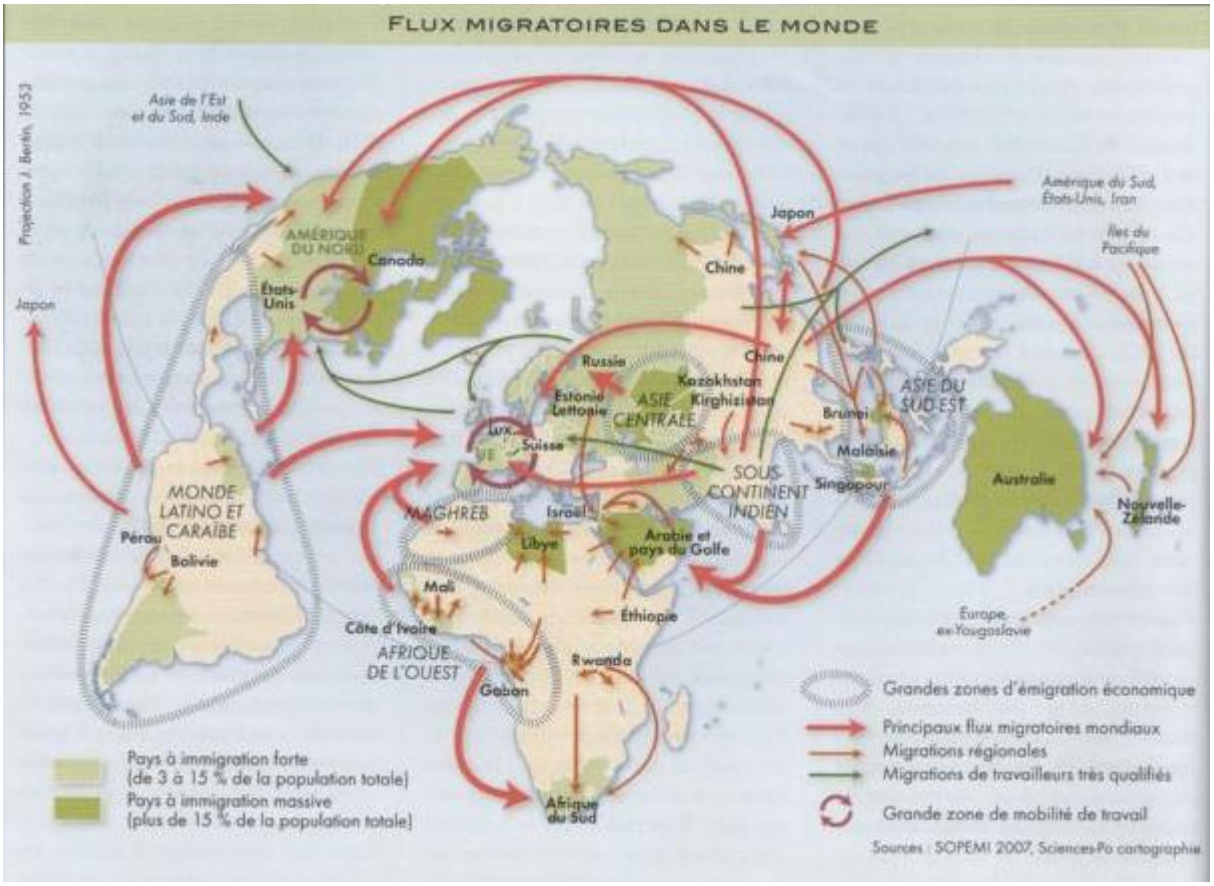

Source : WIHTOL DE WENDEN, C. (2009, p.6)

ANNEXE 5

FIG. 3. LE SYSTEME MIGRATOIRE MONDIAL

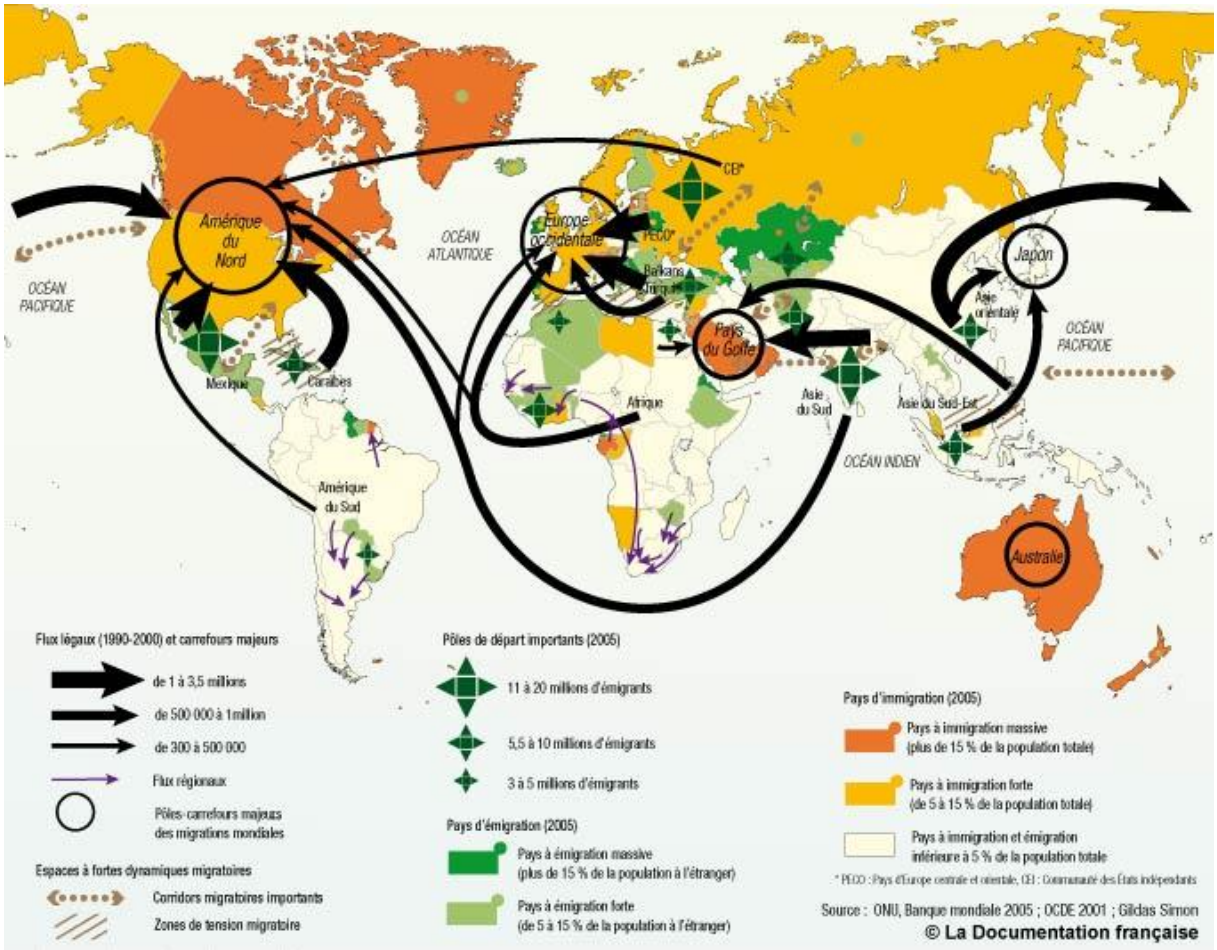

Source : ONU, Banque mondiale 2005 ; OCDE 2001 ; Gildas Simon.
© La Documentation française.
La documentation photographique n°8063.